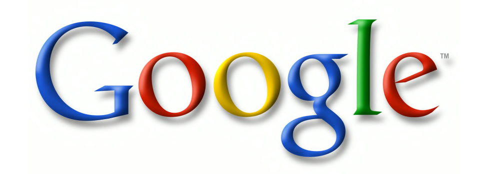
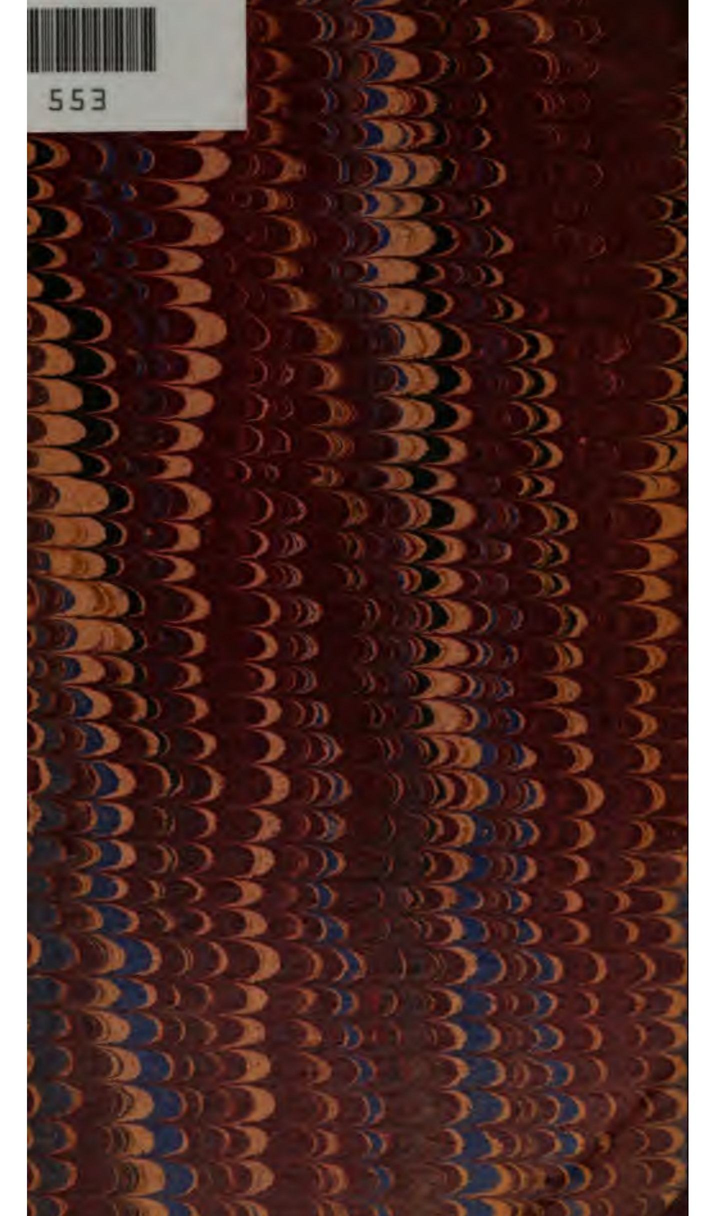
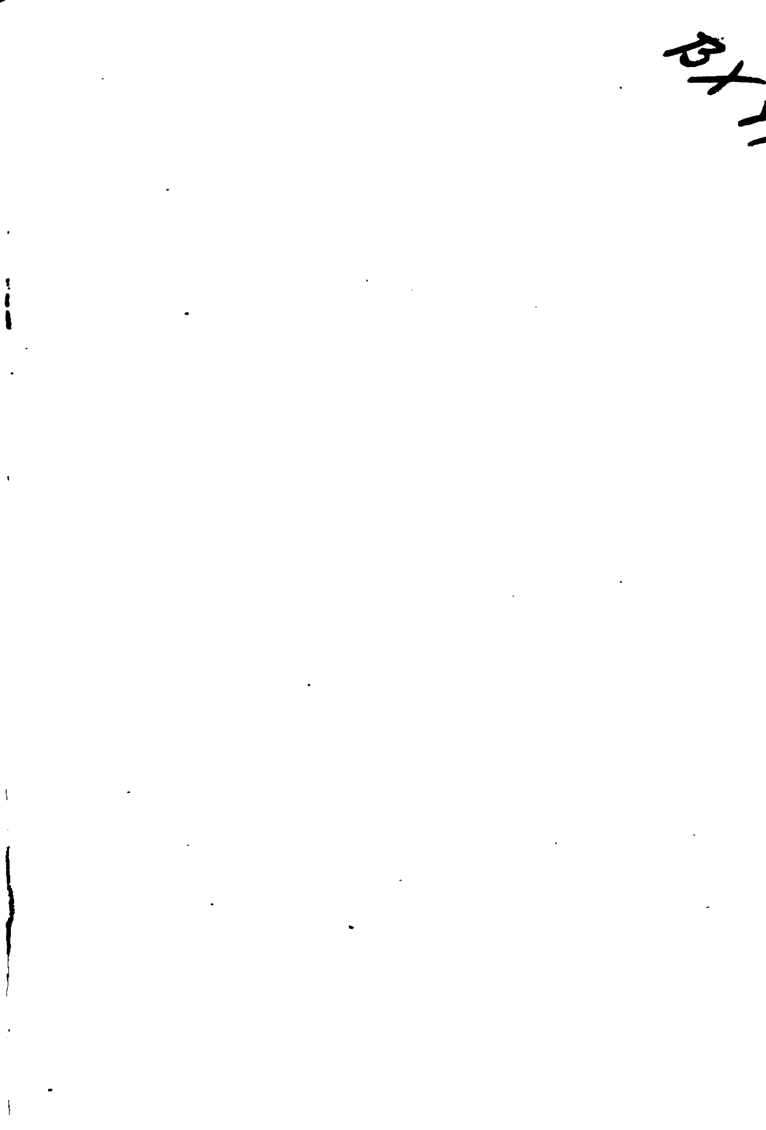

Google







COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

II

Paris. — Imp. H. Carion, 64, rue Bonaparte.

COURS
D'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

A L'USAGE DES SÉMINAIRES

PAR

L'ABBÉ P.-S. BLANC

ANCIEN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
VICAIRE GÉNÉRAL DE REIMS ET DE MONTAUBAN, CHANOINE DE PÉRIGUEUX
ET MEMBRE DES ACADÉMIES DE REIMS ET DE BESANÇON

DÉDIÉ

A SON ÉM. LE CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

Portæ inferi non prævalebunt adversus ea

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

Ancienne maison Perisse frères de Paris

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE, 90

1872


LOAN STACK

COURS

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

LEÇON LXXV.

1. La condamnation des Trois Chapitres devait faire tomber toutes les objections des Orientaux et réconcilier les esprits avec le concile de Chalcédoine. Il eut sans doute ce bon résultat à l'égard de plusieurs; mais la plupart des ennemis de ce grand concile, les vrais Acéphales, ne furent vaincus ni par le décret des Pères de Constantinople ni par les rigueurs et les exils que Justinien ordonnait contre tous les récalcitrants. Pour le malheur de la religion dans ces belles contrées de l'Orient, l'erreur, qui avait pris ses mesures, s'était relevée de ses ruines plus forte que jamais. Sévère d'Antioche et les autres chefs des Monophysites, se voyant au dehors exilés ou emprisonnés, et au dedans rongés par des divisions intestines, comprirent qu'il fallait se reconstituer, s'ils ne voulaient périr. Pour arriver à cette restauration de leur secte, ils oublièrent donc, d'un côté, les opinions secondaires qui les divisaient, et, de l'autre, ils résolurent de rompre définitivement tout lien extérieur avec les Catholiques, pour former une société distincte, une église à part. Trop poursuivis par l'autorité pour exécuter par eux-mêmes ce plan hardi, ils trouvèrent l'apôtre qu'ils cherchaient dans Jacques Baradée, ou Zanzale. C'était un

moine syrien, homme simple et ignorant, mais d'une activité infatigable et d'un zèle qu'il poussait jusqu'au plus ardent fanatisme. Les chefs acéphales le sacrèrent évêque d'Édesse avec le titre de métropolitain universel (541). Jacques, couvert de haillons, parcourut impunément tout l'Orient, relevant partout le courage des Monophysites, et leur donnant des prêtres et des évêques, toute la hiérarchie ecclésiastique. Il eut de grands succès, principalement en Syrie, en Mésopotamie et dans les régions voisines. — Il est très-probable que la défection de l'Arménie se rattache à ce mouvement en même temps qu'à l'influence de la Perse. Ce fut en effet dans les premières années de Jacques Baradée que les évêques d'Arménie se déclarèrent dans une assemblée contre le concile de Chalcédoine, et quelques années plus tard, en 552, ils commencèrent, en mémoire de cette malheureuse détermination, l'ère qu'ils ont conservée depuis[1]. Les *Jacobites*, ainsi furent appelés les Monophysites organisés par Jacques Baradée, se répandirent en Perse, tant pour échapper aux lois des empereurs que pour profiter du bon accueil que recevaient dans ce pays ennemi toutes les sectes proscrites par les Romains.

Les Égyptiens, toujours fascinés par le souvenir de Dioscore, entrèrent avec empressement dans l'Église jacobite. L'opposition souvent violente qu'ils firent au concile de Chalcédoine obligea les empereurs orthodoxes à les tenir constamment par la force dans la soumission, et à les écarter des charges et des emplois. Il y eut dès lors comme deux peuples ennemis en Egypte, savoir : les hommesdu pouvoir, généralement les orthodoxes qui suivaient la foi de Chalcédoine, la foi de l'empereur, d'où ils furent appelés *Melchites* (Impériaux); et les Monophysites, qui formaient le corps de l'ancienne population, et qu'on distingua sous le nom de *Cophtes*, c'est-à-dire *Égyptiens*, d'après l'é-

1. Voy. Pagi, an. 552, n. 23 et 24.

tymologie la plus probable. — Les églises d'Éthiopie et d'Abyssinie, dépendantes du patriarche d'Alexandrie, se trouvèrent naturellement entraînées dans ce malheureux schisme, et reçurent des mains du patriarche cophte des évêques jacobites.

2. Telle fut la puissante organisation de la secte monophysite par Jacques Baradée, ou Zanzalc, et par les chefs cachés qui le dirigeaient. Toutes les dissidences s'absorbèrent dans cette grande unité : il n'y eut plus, au moins à l'extérieur et pour un temps, qu'une secte et un symbole. Les Jacobites n'admettaient qu'une nature après l'Incarnation, nature formée des deux natures divine et humaine, celles-ci toutefois demeurant sans mélange ni confusion. Ils disaient en conséquence anathème à Eutychès ; mais ils ne repoussaient pas moins le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. C'était le Semi-Eutychianisme des Acéphales ; il approchait beaucoup de la doctrine orthodoxe, et la déplorable rupture qui se consomma sans retour au milieu du sixième siècle était peut-être plus encore un schisme qu'une hérésie.

Et voilà où vinrent aboutir tant de disputes, de subtilités et de nouveautés sans cesse renaissantes dans l'Église orientale. Après avoir été le théâtre de guerres intestines durant près de trois siècles, c'est-à-dire depuis Constantin, cette malheureuse Église se voyait partagée comme en trois Églises indépendantes, savoir : celle des Nestoriens, dont nous avons vu les progrès en Perse et jusque dans les Indes ; celle des Jacobites, et enfin l'Église orthodoxe ou catholique. Les deux églises schismatiques, si essentiellement ennemies et qui se déchiraient dans l'empire, vivaient en paix sur le sol étranger. Elles profitaient également et de l'accueil des Perses pour s'étendre, et de leurs victoires pour s'emparer des églises sur les terres romaines, à mesure qu'elles étaient envahies. Les Jacobites, qui avaient une hiérarchie dans l'empire, fixèrent la résidence de leur patriarche d'Antioche à Amide, en Mésopotamie, sur le

Tigre, plus haut que Séleucie, qui était le siége principal des Nestoriens [1].

3. On conçoit qu'avec une pareille organisation, la secte monophysite ait bravé impunément le décret du concile de Constantinople et les édits de Justinien. Il fut sans doute facile à ce prince de chasser les évêques monophysites et de les remplacer par des évêques orthodoxes; mais comment atteindre la secte elle-même, qui se constituait en dehors de la succession épiscopale reconnue par les deux puissances? — Justinien était plus heureux en Italie. Narsès, qu'il avait envoyé contre Totila, défit ce grand capitaine, ainsi que le vaillant Téjas, son successeur, et mit fin tout ensemble à la guerre et au royaume des Ostrogoths (554). — Le pape Pélage et Narsès lui-même ne triomphèrent pas aussi facilement de l'opposition que le cinquième concile rencontrait en Occident. Toutefois les protestations, les lettres circulaires ou particulières du pape, sa prudence et sa fermeté, finirent par ramener les esprits, à l'exception des évêques d'Istrie, qui s'obstinèrent presque seuls dans le schisme. Pélage mourut avec cette consolation, et laissa l'Occident plus calme à Jean III, son successeur (560). Ce fut au commencement de ce pontificat, peu connu d'ailleurs, que les Suèves, établis en Espagne dans la Galice, abjurèrent l'Arianisme et reçurent de saint Martin de Dume, qui fut leur apôtre, la règle de la foi catholique; tandis que Justinien tombait dans l'hérésie des *Incorruptibles*. Toujours entraîné dans les discussions théologiques, qui n'étaient pas plus faites pour lui qu'il n'était fait pour elles, Justinien tomba enfin dans cette grande erreur. Et non-seulement il s'égara, mais il prétendit imposer son opinion comme un dogme à tous les

1. Sur les Jacobites et les Cophtes, voir Assémani, *Biblioth. Orient.*, t. II, *Dissert. de Monoph. Syr.*; — Renaudot, *Hist. patriarchatus Alexand.*, et *Liturgies*; *Perpétuité de la foi*, t. IV; — le P. le Brun, *Liturgie*, t. II; — le P. Vansleb, dominicain, *Hist. de l'Église d'Alex.*, pour les Cophtes surtout; — les abbés Pluquet et Bergier, *Dictionn.*, V. *Jacobites*, *Cophtes*.

évêques de son empire. Tous résistèrent, à l'exemple d'Anastase, patriarche d'Antioche, homme apostolique et vénéré. Justinien, irrité de cette résistance, préludait à la persécution par l'exil du saint Pontife Eutychius, archevêque de Constantinople, lorsque la mort l'arrêta (565).

4. Justinien eut, avec beaucoup de qualités et de défauts médiocres, un très-grand défaut et aussi une qualité éminente qu'il avait héritée de son oncle Justin : il sut apprécier les hommes supérieurs et ne craignit pas de les élever. Et cette qualité, la plus précieuse dans les hommes qui gouvernent, suffit à immortaliser Justinien et son règne. Malheureusement le même prince sacrifia toute sa gloire et le repos de l'Église à une sorte de manie théologique qui faisait trop souvent du chef de l'empire un despote dogmatiseur et un sophiste. — Durant ce long règne de trente-huit ans, tous les fléaux réunis, la guerre, la peste, la famine, l'incendie, les tremblements de terre, les séditions, les Barbares, affligèrent successivement, et quelquefois ensemble, l'Orient et l'Occident : mélange de gloire et de faiblesse, de bien et de mal, qui explique tous les jugements divers portés sur cette mémorable époque [1].

5. Ce fut sous le règne de Justinien que la Petite-Bretagne, ou l'Armorique, accueillit plusieurs hommes apostoliques sortis d'Angleterre, qui l'illustrèrent par leurs vertus et leurs prédications. Saint Sanson bâtit à Dol un monastère que saint Magloire gouverna après lui; saint Malo, saint Brieuc et saint Pol de Léon fondèrent des évêchés sur la côte septentrionale, dans les villes qui portent encore leur nom. Saint Méen s'établit dans l'intérieur des terres, et la petite ville de Saint-Méen se forma autour de

1. Sur Justinien et son règne, voir Procope, témoin oculaire, qui a écrit les histoires des *Vandales*, des *Goths*, des *Perses*, l'histoire *mêlée*, l'histoire *secrète*, où il est permis de voir de l'exagération et de la passion, et les six livres des *Édifices*; — Agathias, *Hist. de Justinien* : c'est la continuation de Procope; — Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, t. IX et suiv.; — l'histoire des Barbares et l'histoire ecclésiastique.

son monastère. Saint Gildas le Sage s'établit sur la côte méridionale, dans la presqu'île de Rhuys, près de Vannes. Son petit écrit sur la ruine de la Bretagne (la Grande-Bretagne envahie par les Anglo-Saxons), *de Excidio Britanniæ*, lui mérita d'être appelé le Jérémie de la Bretagne. Dans l'année même de la mort de Justinien, la nation des Pictes, docile aux prédications de saint Colomban l'Ancien, qui fut leur apôtre, se convertit à la religion chrétienne[1].

6. Justin II succéda à son oncle Justinien. Il rétablit les évêques orthodoxes; mais il écouta des courtisans jaloux, et rappela Narsès de l'Italie. Ce fut une injustice et une grande faute. Les Lombards, Barbares moitié ariens, moitié idolâtres, profitèrent de la disgrâce de ce grand homme, et, traversant la Vénétie, ils s'emparèrent de la Ligurie, qui prit le nom de *Lombardie*. Leur roi Alboin, petit-neveu du grand Théodoric, et habile général autant que brave capitaine, fit de Pavie sa nouvelle capitale (568-572). Il ne resta aux empereurs de Constantinople que Rome, les provinces méridionales et les côtes de l'Adriatique, qu'ils gouvernèrent par des exarques ou vice-rois résidant à Ravenne. Le pape Jean mourut au milieu de ces nouveaux bouleversements (573), qui retardèrent de dix mois l'élection de Benoît I. Ce fut sous ce pontife, et après la mort de Clef, successeur d'Alboin, que les chefs lombards, au nombre de trente-six, se maintinrent sous le nom de *ducs*, dans les villes qu'ils occupaient, et que les peuples, les églises, les monastères et leurs habitants eurent le plus à souffrir de ces nouveaux maîtres. Ce gouvernement aristocratique dura dix ans, après lesquels les Lombards, qui avaient irrité les Francs par leurs courses dans les Gaules, sentirent la nécessité de se réunir sous un seul chef. Ils élurent donc le fils de Clef, Antharic, qui marcha sur les traces d'Alboin. Les ducs conservèrent leurs duchés comme fiefs héréditaires, moyennant qu'ils payeraient au

1. Voy. Longueval, liv. VI, p. 469.

roi la moitié de leurs revenus, et entretiendraient des troupes à ses ordres. C'était le gouvernement féodal[1].

7. Pélage II, qui succéda au pape Benoît I (578), se trouvait comme assiégé dans Rome par les Lombards. Il ne laissa pas toutefois de travailler activement à la réunion des évêques d'Istrie, qui seuls persévéraient dans le schisme contre le cinquième concile; de veiller à la discipline et de chercher des défenseurs à la malheureuse Italie. Il écrivit à cet effet dans les Gaules; mais la monarchie des Francs, divisée entre plusieurs rois, était déchirée alors par des guerres intestines, et souillée par les crimes de deux reines ennemies, les trop célèbres Frédégonde et Brunehaut. Les évêques, après avoir essayé en vain de concilier les princes, s'occupèrent du moins de soutenir la discipline et les mœurs par leurs fréquents conciles[2].

L'empire d'Orient n'était pas plus heureux. Les Perses n'avaient cessé de ravager la Syrie et les provinces voisines. Tibère, que Justin avait investi lui-même de la pourpre, leur opposa enfin le brave Maurice (578)[3]. Pélage avait alors à la cour de Constantinople, en qualité d'apocrisiaire, le diacre Grégoire[4]. Fils du sénateur Gordien, et issu par lui et par sa mère Sylvie des plus nobles et des plus saintes familles de Rome, saint Grégoire quitta, à

1. Voy. les auteurs qui ont écrit l'histoire d'Italie, et l'*Abrégé chronologique* de cette histoire, par de Saint-Marc, t. 1, p. 182. Il est étendu, mais dans un mauvais esprit.

2. Voy. Labbe, t. V, t. IX; — Daniel, *Hist. de France*.

3. Voy. Le Beau, lib. LI et LII.

4. Sur saint Grégoire le Grand, il faut le voir lui-même, surtout dans ses Lettres; — ses biographes, les diacres Paul et Jean, et son docte éditeur, Sainte-Marthe, bénédictin; on les trouve en tête des œuvres; — Noël Alex., sæc. 6°; — Maimbourg, *Hist. du pontificat de saint Grég.*, mise à l'*index*; — Mabillon, *Annales ordinis sancti Bened.*, t. I, lib. VIII, IX et X, — et Analecta, t. I, sur la vie monastique de saint Grégoire.

Les accusations formées contre saint Grégoire, en y ajoutant la fable de la délivrance de l'âme de Trajan par les prières de saint Grégoire, fournissent la matière d'autant de dissertations importantes, comme réfutations. Palma (t. II, part. 1, cap. VIII) a traité tous les points de cette polémique avec force et étendue.

l'âge d'environ trente-cinq ans, la préfecture de Rome et le monde, et prit l'habit monastique, vers l'an 573, dans le monastère de Saint-André, qu'il avait fondé lui-même[1]. Ce fut de cette sainte retraite que le pape le tira pour l'envoyer résider près de l'empereur Tibère. Cet excellent prince, qui mérita par son équité, sa bonté et sa sagesse, les larmes que les peuples versèrent sur son tombeau, désigna Maurice pour son successeur (582). Le nouvel empereur se montra digne de l'empire en achevant de le relever au dehors par de nouvelles victoires, et de le rendre heureux au dedans. Le point le plus important de la mission de saint Grégoire auprès de ces deux princes était d'en obtenir des secours pour l'Italie contre les Lombards. Ils l'écoutèrent volontiers, envoyèrent en effet quelques troupes et de l'argent, et décidèrent les Francs à passer en Italie; mais tout échoua devant l'or et la politique du roi Antharic. Enfin le diacre Grégoire, après avoir conquis l'estime et l'affection de tous, retiré le patriarche Eutychius d'une grave erreur touchant la résurrection des corps, fut rappelé à Rome par Pélage, qui en fit son secrétaire. Tous les fléaux semblaient déchaînés alors sur Rome et l'Italie; la guerre, les inondations et la famine amenèrent une peste cruelle qui enleva le pape Pélage II. Il n'y eut qu'une voix dans le clergé, le sénat et le peuple, pour nommer son successeur, et le diacre Grégoire fut élu par acclamation (590).

1. PROBLÈME.

Saint Grégoire a-t-il embrassé la règle de Saint-Benoît dans son monastère de Saint-André?

Pour la *négative* : Baronius, ans 581-604; — Gallonius, *de Monach. S. Greg.*, etc.

Pour l'*affirmative* : D. Mabillon, *Præfat. in primum sæculum Bened.*, § 7; — D. Bulteau, *Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I, p. 186; — les Bénédictins, édit. de saint Grég., dans sa *Vie*, lib. I, cap. III.

LEÇON LXXVI.

1. Le premier soin du nouveau pape fut d'apaiser le ciel par des prières publiques. Il indiqua à cet effet des Litanies, et, d'après l'ordre qu'il prescrivit, chaque classe du peuple fidèle, savoir : le clergé, les moines, les religieuses, les enfants, les laïques (les hommes), les veuves, les femmes mariées, devaient sortir d'une des sept églises régionnaires (ou paroissiales) avec les prêtres de chaque église, pour se rendre en procession et se réunir dans la basilique de la B. Marie toujours Vierge, afin, dit-il, d'obtenir de Dieu, à force de larmes et de supplications, le pardon de nos péchés[1].

Saint Grégoire n'était pas encore ordonné lorsqu'il prescrivait ces supplications. Il travaillait en même temps, par ses lettres et par ses amis, à détourner l'empereur Maurice de ratifier son élection. Mais ni ses amis ni l'empereur ne crurent devoir céder à son humilité. Le ciel même le trahit lorsqu'il essayait d'échapper par la fuite à l'éminente mais redoutable dignité dont on l'investissait, et il lui fallut enfin se résigner. Ce fut, en quelque sorte, pour justifier sa résistance qu'il composa le livre admirable des devoirs des pasteurs, ou son *Pastoral*, dans lequel il faisait l'histoire anticipée de son pontificat. Jamais pape ne déplora un zèle plus étendu et plus fécond, et n'exécuta autant de choses : ce que l'on doit d'autant plus admirer, que saint Grégoire, presque toujours malade, ne cessa de voir Rome et l'Italie désolées par la guerre et tous les fléaux qu'elles entraîne.

2. Sa sollicitude se porta d'abord sur les schismatiques de l'Istrie, dont Sévère d'Aquilée, leur métropolitain, soutint longtemps encore l'obstination. Poursuivis par l'exar-

1. Voy. Grég. de Tours, lib. X, cap. I.

que de Ravenne, sous le pape Pélage, Sévère et trois autres évêques avaient abjuré, puis étaient retombés plus opiniâtres qu'avant. Pressés par saint Grégoire, au lieu de se rendre à la voix de leur supérieur, ils en appelèrent, à la manière de tous les rebelles, au tribunal civil de l'empereur. Quelques années plus tard, plusieurs consolèrent enfin son zèle par leur retour à l'unité. On leur faisait signer une formule de serment remarquable en ce qu'il n'y était fait mention ni des Trois Chapitres pour les condamner, ni du cinquième concile pour le recevoir. Ainsi on ne les obligeait qu'à rentrer dans la communion de l'Église, c'est-à-dire dans la communion des évêques qui condamnaient les Trois Chapitres et recevaient le cinquième concile. Telle était la condescendance de l'Église. — Saint Grégoire veilla au maintien de la discipline et à la répression des abus, comme on le voit dans un grand nombre de ses lettres. Il combattit notamment la simonie en Orient en écrivant au successeur de saint Anastase d'Antioche, ainsi que déjà il l'avait fait dans plusieurs lettres adressées tant aux évêques des Gaules qu'à Vigile d'Arles, qu'il y établit son vicaire. En répondant au roi Childebert, il relève la pureté de sa foi et le royaume des Francs au-dessus de tous les autres royaumes. Il se passait toutefois, dans ce même pays des Gaules, d'étranges scènes qui prouvaient à quel degré le caractère barbare conservait son âpreté sous le règne de la foi et même au milieu des pratiques de la religion. Nous citerons seulement les troubles qui éclatèrent dans le monastère de Sainte-Croix, fondé à Poitiers par sainte Radegonde, qui venait d'y mourir. Deux religieuses, filles de deux rois de France, se révoltèrent contre l'abbesse et sortirent du cloître avec quarante autres religieuses. Elles prirent à leurs gages une bande de scélérats qui maltraitèrent des évêques et envahirent le monastère. L'abbesse eut aussi ses gens, et ce ne fut plus dans l'église de Saint-Hilaire et dans le couvent que combats et meurtres, jusque sur le tombeau

de sainte Radegonde. Il fallut enfin envoyer contre les rebelles, demeurés maîtres du monastère, des troupes régulières qui purent seules les réduire[1].

3. Le zèle de saint Grégoire eut plus d'éclat encore dans ce qu'il fit pour la propagation de la foi. Il attirait les Juifs par des faveurs et des encouragements; il pressait les Manichéens de rentrer dans le sein de l'Église. Il procura, par ses lettres et par l'envoi de deux missionnaires, la conversion des Barbaricins, petite peuplade encore idolâtre, que les Vandales d'Afrique avaient reléguée en Sardaigne. Mais le saint pape avait surtout à cœur le salut des Anglais établis dans la Grande-Bretagne. Déjà il avait voulu se charger lui-même de cette œuvre, lorsqu'il demeurait dans son monastère de Saint-André. Étant devenu pape, il reprit ce grand dessein, et destina à cette importante mission le prieur de Saint-André, nommé Augustin, avec un certain nombre de ses moines (596).

La religion chrétienne se trouvait alors reléguée avec les anciens Bretons dans le pays de Galles et la Cornouailles, c'est-à-dire presque bannie de Grande-Bretagne. Les Saxons et les Anglais de l'Heptarchie professaient encore un grossier paganisme; mais une princesse franque, Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, avait préparé Éthelbert, son époux, roi de Kent. Ce fut à lui que s'adressèrent les missionnaires; il les accueillit avec bienveillance, et bientôt, touché de leur vie sainte autant que de leurs discours et de leurs miracles, ce prince se convertit entraînant par son exemple la plupart de ses sujets. Saint Augustin, sacré évêque par Vigile d'Arles, établit son siége à Cantorbéry, *Cantuaria*, capitale de ce petit État. Le Christianisme s'étendit de là successivement dans les autres royaumes. Saint Grégoire, de son côté, ne cessa d'écrire et d'envoyer de nouveaux ouvriers évangéliques;

1. Voy. Grég. de Tours, lib. IX; — Longuev., liv. VIII, t. III, p. 218; — Saccarelli, an 590, t. XII.

il désigna York pour un second siége métropolitain, mais toutefois sous la haute juridiction d'Augustin, qui devenait ainsi primat de toute l'Angleterre. Tels furent les heureux commencements de l'Église anglo-saxonne[1].

4. Pour les anciens Bretons, ils étaient tombés dans une grande ignorance et s'éloignaient en plusieurs points, notamment sur la célébration de la Pâque[2], des usages de l'Église universelle. Saint Augustin essaya de les ramener dans une conférence qu'il eut avec les évêques et leurs théologiens; mais ils refusèrent de se soumettre à l'autorité du nouveau métropolitain, de travailler eux-mêmes à la conversion des Anglais et des Saxons, et de renoncer à leurs coutumes abusives. — Ces préjugés enracinés, qui régnaient également en Irlande, expliquent la conduite du célèbre saint Colomban, passé quelques années auparavant, de l'Irlande et du grand monastère de Bangor, dans les Gaules. Il fonda, au milieu des Vosges, trois monastères, dont le premier à Anegrai; le second, qui fut le principal et le plus renommé, à Luxeuil; enfin le troisième à Fontaines. Forcé par la politique de la reine Brunehaut de sortir des Gaules, il fonda en passant une maison non loin du lac de Constance, puis le monastère de Bobbio dans l'Apennin, où il mourut[3]. La règle de Saint-Colomban renferme deux parties : les exercices et le pénitentiel. Les moines qui la suivaient jeûnaient tous les jours, récitaient la nuit un très-long office, et étaient soumis, pour les moindres fautes, à un certain nombre de coups de fouet. Cette règle, qui doit représenter celle de

1. Sur les origines de l'église anglo-saxonne, voy. d'abord les Lettres de saint Grégoire; puis le Vén. Bède, *Hist. eccles. Anglor.*; — *Hist. anglicana eccles.*, auctore N. Harpsfeldio, sæc. 7°; — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, et surtout le [illegible]lume qu'il a consacré à ces origines, en dehors de son histoire.

[illegible] Les Bretons et les Irlandais célébraient la pâque le quatorzième jour de la [illegible] qu'il tombait le dimanche, en quoi ils différaient et des Quartodécimans, [illegible]ient toujours le quatorzième jour, et de l'Église universelle, qui [illegible] [illegible] le dimanche suivant.

[illegible]III, p. 242.

Bangor, et probablement la règle communément suivie dans les monastères de la Grande-Bretagne et d'Irlande était plus austère, moins complète et moins accommodée à la généralité des vocations que celle de Saint-Benoît. Elle fut toutefois répandue dans les Gaules, où elle se trouva enfin absorbée par l'institut bénédictin.

Lorsque saint Colomban relevait ainsi l'austérité de la discipline monastique, l'église des Gaules perdait l'un de ses plus grands évêques. Saint Grégoire de Tours mourut en **595**, et laissa dans ses écrits comme dans sa vie des monuments irrécusables de son zèle, de sa généreuse fermeté et de sa science. Il écrivit sept livres des Miracles, sous différents titres, les Vies des Pères; un Commentaire et un Traité de l'office divin qui sont perdus. Mais l'ouvrage qui a immortalisé saint Grégoire de Tours est son *Histoire ecclésiastique des Francs*, qui lui a mérité d'être appelé le Père de l'histoire de France [1].

5. Une conversion non moins importante que celle des Anglais était la conversion des Lombards mêmes, qui tenaient presque toute l'Italie. Saint Grégoire y travailla autant que les circonstances le permirent; il soutint par ses lettres la reine Théodelinde, qui était catholique, et le roi Agilulphe, son époux, embrassa lui-même la foi orthodoxe (599). On ne peut douter que les Lombards n'aient suivi en grande partie l'exemple de ce prince, qui mourut seulement en 616, et laissa sa couronne à son fils Adaloald, sous la régence de Théodelinde. Les malheurs de l'Italie ne touchaient pas moins le saint pape. Il ne cessa d'agir auprès des exarques, qui avaient un intérêt personnel à entretenir la guerre, et auprès des Lombards qui ne la craignaient pas, pour les amener à la paix. On lui sut

1. Voy. sur saint Grégoire de Tours et ses écrits, sa *Vie*, par saint Odon de Cluny et par Lévesque de la Ravaillère; — Maan., *Hist. eccles. Turonens.*; — D. Cellier, t. XVII; — D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III; — Longueval, liv. VII et VIII. La meilleure édition est celle de D. Ruinart, qui forme le t. LXXI *Patr. lat.* édit. Migne.

mauvais gré de ces démarches à la cour de Constantinople, et l'empereur Maurice, que l'exarque avait indisposé, lui en écrivit lui-même une lettre assez peu respectueuse, à laquelle saint Grégoire répondit avec beaucoup de modération et de fermeté. Déjà Maurice avait excité les justes plaintes de saint Grégoire, d'abord par une loi qui interdisait l'entrée des monastères aux soldats avant la fin du temps de leur service, loi qu'il consentit à modifier; et plus tard, en soutenant Maxime de Salone, qui foulait aux pieds l'interdit dont il avait été frappé par le pape. Mais un démêlé plus sérieux fut celui qui s'éleva ou plutôt qui se renouvela sur une grave prétention des patriarches de Constantinople.

LEÇON LXXVII.

1. Deux évêques de la ville impériale, Jean de Cappadoce et Mennas, et peut-être d'autres encore, avaient déjà pris ou reçu dans les conciles de Constantinople le titre de patriarche *œcuménique*. Par ce titre fastueux, ils ne prétendaient pas s'élever au-dessus de la primauté romaine, qu'ils reconnaissaient sans difficulté [1], mais se mettre du moins, dans l'église orientale, au niveau de l'autorité patriarcale des papes en Occident. C'était évidemment un nouveau pas vers le schisme, et les papes durent s'opposer avec force à cette nouvelle prétention. Ils le firent en effet : Pélage, en cassant le concile de Constantinople dans lequel Jean le Jeûneur s'était attribué et probablement fait attribuer ce titre par un acte synodal; et saint Grégoire, par les lettres qu'il écrivit à ce sujet à l'empereur, au pa-

1. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'appel de deux prêtres, Jean et Athanase, que le patriarche Jean avait interdits, et que saint Grégoire jugea à Rome et rétablit.

triarche Jean lui-même et aux autres patriarches personnellement intéressés. Tout fut inutile : l'empereur faisait cause commune avec son patriarche, et les évêques orientaux ne surent que ménager et flatter l'homme qui pouvait les servir à la cour. Cyriaque, successeur de Jean, marcha dans la même voie, et toute cette contestation ne servit qu'à relever l'humilité des pontifes romains. Ils refusèrent pour eux ce même titre que leur avait décerné le concile de Chalcédoine, et saint Grégoire s'appela dès lors dans ses lettres le serviteur des serviteurs de Dieu : *Servus servorum Dei;* opposant ainsi à un titre orgueilleux l'humble formule que tous ses successeurs ont conservée [1].

2. Il existait à Constantinople une autre prétention non moins pernicieuse à l'Église, et plus difficile encore à rabattre, puisque c'était celle des empereurs eux-mêmes. Jusqu'à Théodoric, l'élection des papes avait été indépendante de la puissance civile. Le roi des Ostrogoths, après la mort de Jean II, imposa Félix au clergé romain, qui résista longtemps et finit par accepter le candidat, digne d'ailleurs. Depuis cette époque, les rois Goths, et après eux Justinien et ses successeurs, s'arrogèrent tyranniquement le droit de confirmer l'élection du pontife romain, et ils en vinrent jusqu'à exiger une somme d'argent chaque fois qu'ils exerçaient ce prétendu droit. Cet abus ne pouvait manquer de s'étendre, et Justinien régla par un tarif ce que devaient payer les évêques des plus grands siéges. Il y avait là tout à la fois usurpation et exaction; et par ce double attentat, les empereurs blessaient au cœur la liberté et l'indépendance de l'Église, en même temps qu'ils introduisaient un principe de simonie qui allait à corrompre avec le clergé toute son administration. Le saint pape, qui poursuivait la simonie avec tant de zèle, tant en Orient qu'en Occident, et notamment dans les Gaules, ne pouvait

1. Sur ce titre de patriarche œcuménique, voir Mansi, *Concil. CP. sub Menna*, act. 5, t. VIII, col. 575, 965, 1041 et 1065; — les Lettres de saint Grégoire sur cette affaire; — Palma, t. I, cap. LXVI, p. 412, 2ᵉ edit.

demeurer indifférent sur cette plaie faite à l'Église, et il s'en plaignit amèrement [1]. Ce haut exemple eut de plus pour effet d'encourager les concussions et les exactions dans l'administration civile. Elles furent poussées en Occident à un point si criant, sous le règne de Maurice, que les peuples regrettaient les Barbares. Ce fut encore saint Grégoire qui dénonça au prince et les vexations de ses officiers et les gémissements des peuples.

L'empereur Maurice était bon et équitable, mais il avait plus appris à conduire une armée qu'à se tirer des embarras et des intrigues d'une cour. Il se laissait donc prévenir, et les mauvais choix trompèrent souvent ses meilleures intentions. — Ce malheureux prince, ayant irrité l'armée par une mesure qu'on attribua à l'avarice, fut obligé de fuir devant Phocas, qui commandait les rebelles et qui le fit mourir cruellement, lui, sa femme et ses enfants (602). Les Romains saluèrent l'avénement de Phocas avec les acclamations d'usage. Pour le pape saint Grégoire, comme il ne pouvait connaître cette révolution que par les lettres de Phocas lui-même et de l'impératrice Léontia, et que les sujets de mécontentement qu'il avait reçus de Maurice devaient le disposer à bien accueillir le tour favorable [2] que l'usurpateur ne manquait pas de donner à l'événement, il écrivit lui-même au nouvel empereur une lettre de félicitation, dans laquelle il faisait la censure indirecte du règne de Maurice, et donnait par le fait de graves avis à Phocas. La mort ne laissa pas à saint Grégoire le temps de mieux apprécier le tyran, et de se déclarer hautement, comme il n'eût pas manqué de le faire, contre ses excès et ses cruautés.

3. Dans sa lettre au nouvel empereur, saint Grégoire avait eu uniquement en vue les besoins de l'Église et ceux de l'Italie, toujours mal secourue contre les Lombards.

1. Voy. *Exposit. in quint. Psal.*, n° 18.

2. Imago Phocæ et Leontiæ augustorum cum eorumdem favorabilibus litteris Romam delata est. — Joan. Diacon., *Vita S. Gregorii*, lib. IV, n° 20.

C'était là sa grande préoccupation. Toutefois elle ne l'empêchait pas de s'occuper aussi des personnes et des besoins particuliers, descendant quelquefois dans les plus touchants détails. Un évêque très-pauvre lui ayant fait savoir qu'il avait grand froid parce qu'il manquait d'habit pour l'hiver, saint Grégoire en écrivit à un évêque voisin, pour lui recommander d'envoyer sans délai un vêtement convenable à son collègue. Il tenait un registre exact de tous les indigents, pour leur distribuer des secours; sa charité s'étendait à toute l'Italie, à toutes les provinces; elle suivait les armées pour racheter les prisonniers. Les maisons religieuses d'hommes et de vierges étaient, à plus forte raison, l'objet de sa sollicitude; il pourvoyait à tous leurs besoins, surtout lorsqu'ils avaient été victimes de la guerre, en même temps qu'il y maintenait la plus grande discipline.

4. A ces soins multipliés venaient s'ajouter de tous les points de l'empire une foule de consultations sur les matières les plus graves. Celles de saint Augustin, par exemple, lui demandaient un petit code particulier pour les Anglais convertis. — L'affaire de Sérénus de Marseille amena devant lui la question des Images. Le peuple de cette ville s'était grandement ému et scandalisé de ce que son évêque avait brisé et jeté des images, en disant qu'il ne fallait pas les adorer. Saint Grégoire, instruit de cette action de Sérénus, la blâma dans la lettre qu'il lui adressa à ce sujet. Les images, lui dit-il en substance, sont un livre instructif pour le peuple. Empêchez seulement qu'on ne leur rende le culte d'adoration qu'on ne doit adresser qu'à Dieu seul. Ce trait prouve l'usage existant de rendre un culte, une sorte de vénération aux images, et la réponse de saint Grégoire prouve que l'Église ne l'entendait point d'un culte de latrie. Sa réponse sans doute est incomplète; elle ne signale qu'une des fins pour lesquelles les images étaient exposées dans les églises, sans exclure les autres, ou plutôt en les approuvant tacitement, par le fait qu'elle ne con-

damne que l'adoration proprement dite. La première réponse de la théologie catholique, sur cet article, ne pouvait être aussi complète que les décrets du concile de Trente.

5. Saint Grégoire, si zélé pour le culte, s'occupa de l'office divin en homme de Dieu et en homme de génie. Il refondit le *Sacramentaire* de saint Gélase en l'abrégeant, et régla les prières et les cérémonies de la messe à peu près dans l'ordre qu'elles ont conservé. Il régla aussi le chant, composa dans cette vue son *Antiphonaire*, et fonda une école de chantres à laquelle il ne dédaignait pas quelquefois de présider lui-même. Il faut ajouter son Rituel, c'est-à-dire les formules de bénédictions renfermées dans son *Benedictionale*.

6. A ces travaux liturgiques il ajouta d'autres écrits considérables, tous dans l'ordre pratique de la vie chrétienne. Avant son pontificat, il écrivit ses *Morales* sur Job, son plus grand ouvrage. C'était un beau modèle à proposer aux hommes, dans ces temps de calamités et de ruines, que celui de Job [1]. Ses *Homélies* sur Ézéchiel et les quatre Évangiles prouvent avec quel soin il s'appliquait à instruire lui-même son peuple par la prédication. — Son *Pastoral* a toujours été regardé comme le plus beau traité du gouvernement des âmes. — Ses *Dialogues* renferment une foule de traits édifiants qui ne sont pas tous à l'abri de la critique. Mais il est inutile de les défendre devant les hommes qui ne croient à aucun miracle, et les pieux fidèles sauront toujours y prendre ce qu'ils renferment d'édifiant et d'instructif : c'était là le but du saint pape. Dans tous ces écrits, saint Grégoire se montre constamment moraliste. C'est là son caractère, et c'est surtout à ce titre que l'Église le place au premier rang parmi les Pères et les saints Docteurs. — Ses lettres, au nombre de près de neuf cents, sont le monument le plus précieux pour son histoire et celle de son temps. Elles révèlent en lui le casuiste,

1. Voy. son Épître dédicatoire, *Epistola missoria*, à saint Léandre, cap. I.

l'évêque, le pape, l'homme d'État, le père du peuple et l'appui des faibles, le défenseur de tous les opprimés, en un mot, ces éminentes qualités et tant de belles actions qui lui ont fait donner par tous les siècles le surnom de Grand.

7. Saint Grégoire mourut en 604, après un pontificat de treize ans et demi. Sa mémoire, bénie dans tous les siècles, n'a pu trouver grâce toutefois devant les sectaires du seizième siècle, les ennemis systématiques de la papauté. Voici leurs griefs :

1° Saint Grégoire aurait chassé les mathématiciens et brûlé la bibliothèque Palatine, avec les chefs-d'œuvre littéraires qu'elle renfermait. — Brucker[1], qui a surtout insisté sur cette accusation, prend ici pour des *mathématiciens*, au sens moderne, les *astrologues* que les hommes éclairés ont chassés dans tous les temps. L'accusation touchant l'incendie de la bibliothèque Palatine ne repose que sur le témoignage de Jean de Salisbury, qui ne fait lui-même que citer en passant une tradition sans garantie, *traditur*, *fertur*. Et c'est avec une telle preuve que l'homme de la Réforme met sur le compte d'un grand pape un acte aussi inutile dans son résultat qu'insensé en lui-même !

2° et 3° Le pape saint Grégoire a envoyé des lettres de félicitation à l'usurpateur Phocas, à un cruel tyran. — Toute la discussion entre saint Grégoire et Jean le Jeûneur, sur le titre de patriarche œcuménique, n'aurait été, de la part des deux évêques, qu'un combat d'ambition pour la primauté universelle.

Ce que nous avons dit plus haut répond suffisamment à ces deux griefs.

4° La mission d'Angleterre aurait eu peu de résultat pour la religion, selon Mosheim, et saint Grégoire, pour en favoriser le succès, serait allé jusqu'à permettre aux Anglais nouveau convertis d'immoler des victimes aux

1. *Hist. phil.*, t. III, et in Appendice.

Saints[1]. — La vérité est, sur le premier article, que la religion chrétienne, après quelques courtes épreuves, finit par triompher de la superstition païenne dans toute l'Angleterre. En ce qui touche les victimes immolées aux Saints, Mosheim n'a pu se tromper lui-même au point de croire ce qu'il avance. Saint Grégoire, dans sa réponse à saint Augustin, autorise seulement les repas pieux sous des tentes auprès des églises, dans les fêtes des martyrs. Ces festins religieux n'étaient autre chose que les Agapes célébrées dans les premiers siècles par les Chrétiens aux tombeaux des martyrs, festins que les évêques se virent forcés de supprimer dès le quatrième siècle, à cause des abus qui s'y étaient introduits, et que saint Grégoire permet aux Anglais convertis par une condescendance très-bien entendue.

Basnage a prêté à saint Grégoire l'erreur opposée sur le culte des images; car il prétend que, dans sa lettre à Sérénus de Marseille, l'illustre Père aurait condamné le culte inférieur que l'Église romaine rend encore aujourd'hui aux Saints et à leurs images. Nous avons vu plus haut qu'il ne proscrivait que le culte de lâtrie, l'adoration proprement dite, qui n'est due qu'à Dieu.

8. Une autre attaque est venue d'ailleurs, bien qu'elle ne soit pas étrangère aux sources protestantes. Si nous croyons l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*[2], saint Grégoire, le grand pape, l'homme qui mit tout en œuvre pour échapper au souverain pontificat, et dont l'humilité ne s'est jamais démentie, n'aurait été cependant qu'un vil flatteur des princes, qu'un ambitieux, et la mission d'Angleterre qu'un moyen d'étendre sa domination. Le chef de cette mission, saint Augustin, ne serait lui-même qu'un autre ambitieux, et les moines qui l'accompagnaient une bande de jongleurs qui ne cher-

1. Victimas inter alia permittit ipsis festis diebus Sanctis immolare. — Mosh., *Hist. eccles.*, sæc. 6o, part. 1, cap. 1, § 2, p. 209, edit. in-4.

2. Par M. Aug. Thierry, voir t. I, p. 75, 4e édit.

chaient, par leurs processions, leurs austérités et leurs *miracles*, qu'à frapper l'imagination des peuples. En un mot, saint Grégoire et toute l'histoire de la mission d'Angleterre subissent, sous le pinceau de l'historien rationaliste, un travestissement d'autant plus déplorable, que nul plus que l'habile écrivain dont nous parlons n'était fait pour apprécier plus équitablement le grand caractère de saint Grégoire, ses intentions et ses actes, ainsi que la mission de saint Augustin, s'il eût dépouillé certains préjugés et puisé à des sources plus véridiques. — Il serait trop long de combattre en détail tant d'imputations fausses. La meilleure apologie de saint Grégoire le Grand est l'histoire même de sa vie privée et publique. Elle répond à tout; et, pour en citer un seul exemple, lorsque nous voyons les efforts de saint Grégoire pour aller travailler lui-même à la conversion des Anglais, alors qu'il n'était encore que simple moine à Saint-André, ne nous est-il pas démontré que, s'il y envoya plus tard des missionnaires, il ne le fit que par le même motif de zèle qui déjà l'avait inspiré avant qu'il fût contraint d'accepter la papauté [1]?

9. *Résumé et état de l'Église au sixième siècle.* — L'empire se soutint en Orient durant le sixième siècle, mais en se défendant péniblement contre les Perses et les Barbares du Nord. L'Église y eut aussi de grandes vicissitudes. Les Monophysites triomphèrent plus que jamais dans les dernières années de l'empereur Anastase; mais le catholique Justin I[er] vengea la foi orthodoxe et mit fin au schisme d'Acace (519). Justinien s'illustra par les conquêtes de Bélisaire et de Narsès, qui rétablirent l'autorité impériale en Italie et en Afrique, et par les travaux de ses jurisconsultes, qui publièrent les quatre grands recueils qui forment le corps du droit romain. Mais, poussé par une sorte de manie théologique, il ne cessa de s'immiscer dans les matières

1. La bonne édition de saint Grégoire le Grand est celle des bénédictins Denis de Sainte-Marthe et Guill. Bessin, reproduite et plus complète dans les t. LXXV, LXXVI, LXXVII et LXXVIII *Patr. latin.* de M. Migne.

religieuses, toujours au mépris des droits exclusifs de l'Église, souvent au profit de la vraie doctrine, et plus souvent encore au détriment de la paix intérieure. Cette paix fut troublée surtout par l'affaire des *Trois Chapitres*, qui fit assembler le cinquième concile œcuménique, occasionna un schisme passager en Occident et punit par de grandes tribulations le pape Vigile, que l'ambition et le crime avaient porté sur la chaire de Saint-Pierre. Sous les règnes de Justin II (565), de Tibère et de Maurice, qui terminent le siècle, l'Église orientale fut paisible et soutenue par le pouvoir; mais les deux grandes hérésies qui l'avaient tant agitée s'étaient donné une nouvelle vie en se constituant hiérarchiquement en société séparée: d'abord les Nestoriens en Perse et jusque dans les Indes, et les Eutychiens ou Acéphales, ces fanatiques ennemis du concile de Chalcédoine, dans la Perse aussi, en Syrie et en Égypte, où ils subsistèrent sous le nom de *Jacobites*.

En Occident, l'Église souffrait surtout dans sa discipline des guerres et des révolutions. Narsès, achevant l'œuvre de Bélisaire, mit fin au royaume des Ostrogoths (554); mais les Lombards, conduits par leur roi Alboin, surviennent (568) et s'emparent successivement des provinces de l'Italie septentrionale ravagée de nouveau. Dans les Gaules et en Espagne, les Barbares se battaient entre eux; partout les évêques ne trouvaient que des malheureux à secourir et des abus à corriger. Cependant l'Église d'Occident n'était pas sans consolation : les Bourguignons, les Suèves et les Visigoths d'Espagne, et enfin les Lombards, abjurèrent l'Arianisme; tandis que les Anglo-Saxons, convertis par les missionnaires de saint Grégoire le Grand, renonçaient aux superstitions païennes. L'état monastique fit un grand pas sous la règle de Saint-Benoît, qui absorba toutes les autres règles, même celle de Saint-Colomban, répandue plus tard dans les Gaules.

Les lettres, au contraire, suivaient rapidement, au milieu des guerres et des Barbares, le mouvement de décadence

que le siècle précédent leur avait imprimé. Elles commencent à se réfugier dans les écoles des monastères et des cathédrales, où l'enseignement ne pouvait être fort élevé. Il avait du moins ce résultat important de recueillir les manuscrits dans la bibliothèque de chaque établissement. Nous avons vu les vues et les tentatives de Cassiodore pour ouvrir des écoles publiques; ce qu'il exécuta dans son monastère de Viviers se pratiquait sans doute ailleurs, ou fut imité surtout pour la transcription des manuscrits. — Il y eut de savants évêques, saint Fulgence, saint Avit d'Arles, saint Léandre de Séville, saint Grégoire le Grand, etc.; mais ils étaient versés principalement dans la théologie et la discipline ecclésiastique. Saint Grégoire de Tours fut historien, et Denis le Petit canoniste et chronologiste. — Toute la philosophie de *l'époque* se résume dans Boëce, qui mit en avant la *logique* d'Aristote, et prépara la dialectique du moyen âge. Philopon, parmi les Orientaux, poussa déjà la méthode d'Aristote jusqu'à l'abus en l'appliquant à nos mystères et en se jetant dans le Trithéisme. Les Orientaux avaient des écoles publiques, comme nous l'avons dit; mais les guerres du dehors et les disputes subtiles du dedans, ainsi que la chute des mœurs, en paralysaient le résultat. Quoique la science y fût plus répandue qu'en Occident, on n'y vit surgir aucun génie supérieur. Nous mentionnerons les deux Procope, saint Euloge d'Alexandrie, l'ami de saint Grégoire, qui combattit vivement les Acéphales, Jean le Jeûneur, Anastase le Sinaïte, Léonce de Byzance, saint Jean Climaque [1], etc.

Telle était l'Église au sixième siècle, dans une conti-

1. Saint Jean Climaque, abbé du mont Sinaï, est le plus célèbre, pour son *Échelle du ciel* (*Climax*). C'est de cet ouvrage ascétique qu'il a reçu le nom de Climaque. Voy. D. Butteau, *Hist. monastique d'Orient*, ch. XXVI, et la *Vie du saint*, par Le Maître, en tête de la traduction de l'*Échelle*. — Sur tous les personnages et auteurs ecclésiastiques du sixième siècle, voir Noël Alex., sæc. 6°, cap. III.

nuelle action en Occident avec les Barbares, et en Orient dans un mouvement interne d'affaiblissement et de décomposition. C'était en général la continuation du cinquième siècle, et une préparation plus prochaine aux événements des siècles suivants.

PROBLÈME HISTORIQUE.

Sur la règle monastique embrassée par saint Grégoire le Grand, p. 8.

SUJET DE DISSERTATION.

Justification de saint Grégoire le Grand, p. 8.

FIN DU SIXIÈME SIÈCLE.

LEÇON LXXVIII.

1. Nous avons terminé, avec le sixième siècle, la première *période historique* de l'histoire de l'Église, celle que nous avons résumée sous l'expression d'ÉTABLISSEMENT. Essayons en ce moment d'embrasser d'un seul coup d'œil toute la marche des faits et des idées, pour en saisir mieux le développement régulier. Déjà nous l'avons fait en traçant le plan de notre travail[1]. Rappelons succinctement nos idées, en les complétant par quelques nouvelles observations.

Et d'abord nous devons concevoir les six premiers siècles comme subdivisés en deux sous-périodes de chacune trois siècles. Durant la première, l'Église, sortie tout entière du cénacle, où elle était à l'état de synthèse parfaite, se dilate au dehors et se développe au dedans sous l'action du feu divin qui l'embrase; mais comprimée par la persécution sanglante, elle conserve son caractère et ses habitudes domestiques, qui s'affaiblissent au troisième siècle et font place enfin aux habitudes de la société publique. Tout se

1. Voy. *Introduction*, sect. 7, n. 232, p. 491; — sect. 4, n. 112.

relâche; mais aussi tout prend des formes plus stables, et alors commence le grand travail de la civilisation moderne. Nous allons maintenant reprendre les idées, les institutions et les événements, pour les suivre dans ce vaste mouvement qui entraîne avec le monde social, et sans l'altérer, l'Église elle-même.

2. 1° *Foi*, *Symbole*. — ***Raison, Théologie, Philosophie.*** L'ensemble des dogmes évangéliques, formulé pour les premiers Chrétiens dans le symbole des apôtres, reçut alors son expression la plus simple et la plus abrégée. Ce symbole s'enrichit de plusieurs expressions plus explicites sur les dogmes attaqués successivement par les hérétiques. Son développement complet embrasse toutes les définitions des conciles sur les mystères de la religion et sur la grâce qui se rattache à la rédemption. Ces définitions dogmatiques émanent du pape et des évêques comme juges de la foi, et comme témoins en même temps et dépositaires de l'enseignement traditionnel. Mais les théologiens, évêques ou non, font intervenir la raison et la science, en expliquant et en défendant les dogmes attaqués, soit dans leurs commentaires des Écritures, soit dans leurs traités particuliers. Cet ordre scientifique, ou théologique, se développe dans les écrits des Pères, particulièrement depuis saint Justin jusqu'à saint Léon; il marche parallèlement avec l'ordre traditionnel ou de foi, dont le développement est plus sensible depuis le concile de Nicée jusqu'à celui de Chalcédoine, qui le complète sur l'Incarnation. La philosophie proprement dite se trouvait mêlée dans cette théologie expositive; mais elle y était comme absorbée, sans méthode artificielle et sans l'art de la dialectique. Les premiers essais de logique apparaissent seulement au sixième siècle, surtout dans les écrits de Boëce.

L'ordre de foi, ou purement dogmatique, fondé sur la parole divine transmise par l'organe infaillible de la tradition, est constant, immuable, absolu; l'ordre de science, théologique et philosophique, porte au contraire, comme

la raison elle-même, le cachet de la faiblesse, de l'hésitation et de l'inconstance. Ces deux ordres expliquent tous les Pères. En tant que témoins de la tradition, ils sont tous d'accord entre eux sur les premiers dogmes; ils forment une chaîne non interrompue et indestructible. En tant que théologiens ou raisonneurs, ils sont peu fermes, ils se divisent souvent, se contredisent entre eux, et quelquefois avec eux-mêmes. Ces deux rôles sont saillants, surtout dans Origène, et c'est à grand tort qu'il a été retranché de la chaîne traditionnelle, ainsi que Tertullien, par quelques-uns de nos grands théologiens[1]. Pourquoi encore tant de jugements gravement erronés sur les Pères et sur la tradition catholique, soit au seizième siècle chez les Protestants, soit de nos jours dans les écrits de nos rationalistes, sinon parce qu'ils confondent ces deux ordres dans les monuments des six premiers siècles, et ces deux rôles dans les Pères? — Tous les caractères rappelés à deux grandes classes correspondent à ces deux ordres : les caractères graves, sages, modérés, c'est-à-dire le caractère latin et occidental, à l'ordre dogmatique; les caractères actifs, spéculatifs, raisonneurs, c'est-à-dire le caractère grec et oriental, à l'ordre philosophique (LXXIX, 3).

3. 2° *Hérésies, Schismes.* — C'est en abusant de la raison et du raisonnement que les hérétiques ont attaqué les dogmes catholiques, et tout le mal est venu de ce qu'ils se sont soustraits à l'autorité, c'est-à-dire à la règle vivante qui devait les diriger. En décomposant la belle synthèse de la foi, ils ont attaqué successivement nos grands mystères, la Trinité, l'Incarnation et la Grâce. Cette marche de la raison abandonnée à elle-même est un spectacle curieux et en même temps digne de compassion : on la voit, cette pauvre raison, ou plutôt on voit les hérétiques, dans lesquels elle se personnifie alors, sortir con-

1. Des PP. Petau et Thomassin, surtout le premier. Voy. leurs *Dogmata theologica, de Trinitate.*

stamment du milieu dogmatique où réside le dogme défini par l'Église, et tomber tour à tour les uns à droite, dans un extrême, les autres à gauche, dans l'extrême opposé. C'est ainsi, pour nous servir de l'exemple de saint Grégoire de Nazianze, que Sabellius, en exagérant l'unité de substance en Dieu, détruit la distinction des personnes divines, et que le prêtre Arius, exagérant au contraire cette distinction, ruine l'unité de la substance. C'est là le cercle dans lequel nous avons vu tourner toutes les hérésies sur la Trinité, au quatrième siècle, de même qu'au cinquième, tous les hommes rebelles à la règle de la foi ne font qu'exagérer alternativement, avec Nestorius et Eutychès, la distinction des deux natures en Jésus-Christ par la qualité des personnes, ou l'unité de personne par la confusion des deux natures. Mais l'homme catholique, que saint Grégoire personnifie dans saint Athanase, « évite avec « soin de se pencher avec excès en se portant aux points « opposés : *Immodicam in utramque partem inclinationem* « *et oppositionem vitans*[1]. »

Telles furent les misérables allures de l'hérésie dans le cours de nos premiers siècles. Elles sont humiliantes, sans doute, pour la raison ; mais elles devraient aussi l'avertir et la sauver. En attendant, elles font le triomphe de la vérité catholique. En se jetant ainsi dans les extrêmes opposés, les hérétiques se renversent les uns les autres. « La perfidie « de Sabellius, dit Vigile de Thapse, condamne l'erreur « d'Arius ; et réciproquement le dogme arien repousse « l'impiété de Sabellius[2]. » — Le même phénomène se reproduit dans la philosophie rationaliste, ou purement humaine. Les opinions des philosophes et leurs systèmes se

1. D. Greg. de Naz., grat. 21, *in Laudem Magni Athanasii*, n. 18, t. I, p. 393, édit. de Paul Mélier, Paris, 1842. — Cf, D. Chrysost., dans notre *Introduction*, p. 446, — Voy. dans cette même *Introduction*, sect. 5, les n. 192 et suiv., et le *Tableau figuratif de la loi du Milieu*, p. 408.

2. Sabellii enim perfidia Arii damnat errorem. Rursus Ariani dogmatis error Sabellii impietatem excludit. — Vigil. Thaps., *contra Eutichet.*, lib. II, n. 2.

ruinent réciproquement, au point qu'après tant de siècles de discussion, ils sont arrivés à n'avoir ni opinions, ni systèmes sérieux, ni écoles. Le mal n'est pas dans ce vide; il est aujourd'hui dans l'aveuglement surhumain de ceux qui se plaisent avec orgueil dans ce néant désespérant de toute vérité, de toute intelligence, plutôt que de recourir à la doctrine catholique, seule autorité qui ait droit sur la raison, à laquelle la raison puisse se soumettre avec gloire.

A la lutte intérieure ajoutons un mot sur la lutte extérieure. Durant les trois premiers siècles, le Paganisme mythologique, secondé au troisième siècle par le Paganisme allégorique, fit une guerre brutale et sanglante durant trois cents ans de persécution. Dans les siècles suivants, le Paganisme essaya de se réformer et n'en disparut pas moins sous les lois prohibitives des empereurs, tandis que le Néoplatonisme, refoulé lui-même par l'autorité, tomba à son tour dans les plus grossières conceptions et expira dans cette double humiliation.

Il n'y eut pas lutte proprement dite avec les Barbares ariens ou païens, sinon en Afrique, où la persécution fut permanente sous les Vandales.

4. 3° *Hiérarchie; Constitution de l'Église; son gouvernement.* — Toute l'histoire nous a montré la manifestation progressive de la constitution de l'Église, à mesure que les circonstances l'ont provoquée. Et d'abord la hiérarchie divine du pape, de l'évêque, du prêtre et du diacre ressort visiblement dès les temps apostoliques. Les juridictions intermédiaires, ou métropolitaines, apparaissent au troisième siècle, et continuent de se régulariser dans les siècles suivants. — Mais nul pouvoir ne s'exerce avec plus d'éclat que celui qui domine tous les autres, le pouvoir de l'évêque de Rome. Nous avons suivi les actes émanés de cette autorité suprême; nous en avons vu découler autant de témoignages en faveur de ses droits divins et universels; nous avons vu surtout ce que nous ne cesserons de voir, la vie

catholique descendre de cette tête et de ce cœur de l'Église, pour aller vivifier toute les parties du monde chrétien. Cette fonction divine de la papauté nous a expliqué l'affaiblissement de l'esprit chrétien dans les régions les plus éloignées de ce centre, et sur lesquelles ce centre exerce une action moins efficace : elle nous a expliqué la faiblesse des évêques orientaux, leur complaisance pour le pouvoir, la multiplication et la puissance des sectes. En Occident même, nous avons pu remarquer un effet de cet isolement du centre romain dans cette résistance que les Bretons, si fervents d'ailleurs, ont opposée aux vœux et à l'usage de l'Église sur quelques points de discipline.

5. 4° *Discipline; Droit canon.* — Les premiers siècles chrétiens avaient vu l'*esprit* de la discipline à son apogée (XXX, 1). Le code des lois qui en constituent la *lettre* n'était alors, au contraire, qu'une législation naissante. Elle arrive néanmoins à la fin du troisième siècle avec toutes les lois fondamentales qui doivent régler le gouvernement ecclésiastique. Elle présente aussi un certain nombre de règlements dans les canons des premiers conciles, sur les points les plus importants de l'administration; tellement qu'au quatrième siècle, les nombreux conciles qui profitèrent alors de la liberté de l'Église n'eurent besoin le plus souvent que de rappeler la *règle ecclésiastique* antérieure, ainsi qu'ils s'expriment. Les conciles des deux siècles suivants ne font ordinairement que renouveler les mêmes dispositions, en remédiant aux abus que les hérésies en Orient, le schisme en Afrique, et les invasions dans tout l'Occident, ne cessaient de multiplier. L'extension que prenaient les églises et leurs possessions demandèrent surtout quelques règlements nouveaux. — Ces canons isolés des conciles ne commencèrent à être réunis en collection que sur la fin du quatrième siècle; il y eut dès lors plusieurs essais, tant chez les Latins que chez les Grecs. Ce ne fut qu'au sixième siècle que Denis le Petit, reprenant en sous-

2.

œuvre ces essais incomplets, forma enfin le premier corps de droit canon[1].

Nous n'ajouterons rien ici, sur la liturgie, à ce que déjà nous en avons dit plus haut (XXXII, 5).

6. 5° *Mœurs.* — *État religieux.* — *Littérature.* — Les passions ne rencontraient, dans la société païenne, aucun frein puissant, efficace. La ferveur brûlante des premiers siècles en tourna toute l'énergie aux saintes pratiques de l'Évangile. La chute de cette ferveur, et l'irruption des mœurs séculières dans le sein même de la société chrétienne, avec la liberté et les richesses, rendirent la vie à ces mêmes passions comprimées : ce qui explique ces actes violents dont se rendaient coupables quelquefois même les évêques, lorsqu'ils n'étaient pas animés à un certain degré de l'esprit sacerdotal. Les Barbares survinrent avec un fonds de vertus simples et antiques et des passions plus violentes encore. Elles brisaient tout frein, lorsqu'elles arrivaient à briser celui même de la religion. Nous en avons vu un exemple remarquable dans deux princesses, filles des rois francs, et religieuses à Poitiers.

Les monastères s'ouvrirent aux âmes ferventes comme des asiles contre la corruption des mœurs. La vie monastique, préparée par les ascètes des premiers temps (XXXVI, 7), se propagea rapidement en Orient dès le quatrième siècle, et en Occident au cinquième et au sixième, où elle reçut en quelque sorte son complément dans la règle de Saint-Benoît.

Les lettres profanes ne firent que suivre leur mouvement de décadence depuis le siècle d'Auguste. Mais à côté de cette littérature tombée, une nouvelle littérature s'élève, celle des Chrétiens, qui eut déjà dans les six premiers siècles une enfance, un apogée, qui comprend la dernière moitié du quatrième siècle et la première du cinquième, et

1. Voy. Ballerini, Opp. S. Leonis, t. III, *de Collect. an. can.*; — Doujat, *Prænotion. canonicar.*, lib. III; — tous les grands canonistes.

enfin une décadence, en Occident sous les Barbares, et en Orient dans les mesquines disputes des Grecs [1].

7. 6° *Église. — Société. — Civilisation.* — L'Église avait mission de régénérer l'homme et l'humanité, l'individu et la société. Elle a rempli éminemment sa première fin, durant les trois premiers siècles, en agissant sur les fidèles convertis avec une divine énergie. Au quatrième siècle, le feu sacré parut s'échapper en partie des âmes pour se répandre dans le corps social. La vieille société romaine s'était familiarisée avec le Christianisme, qu'elle persécutait; elle fut alors en état de recevoir son action et les institutions nouvelles émanées de Constantin et des évêques. Il résulta de là un nouvel ordre social fondé en partie sur l'ancien, sur son organisation, sur ses lois, sur ses habitudes, mais lois et habitudes modifiées considérablement par cet esprit nouveau, qui faisait revivre partout le sentiment moral, l'équité naturelle, avec les vraies notions de la religion. Cette fusion, il faut l'apprécier dans les codes Théodosien et Justinien. Malheureusement la corruption de l'ancienne société passa elle-même dans la nouvelle avec ses richesses et ses plaisirs. De là le besoin de nouvelles populations et d'un troisième élément pour fonder la société moderne. Les Barbares, auxquels cette mission était réservée, se préparaient à leur tour à la remplir. Ils achevèrent, durant le quatrième siècle, de se familiariser eux-mêmes avec les Romains et leurs institutions. Ils servaient dans leurs armées, figuraient à la cour des empereurs, et plus d'une fois dans les intrigues de leur politique. Ils étaient devenus en grande partie chrétiens, ce qui dut surtout influer sur les multitudes; et toutefois, lorsque ces multitudes se jetèrent sur l'Occident et s'en emparèrent,

1. Nous avons parlé plus haut des écoles publiques comme de centres littéraires. Il faudrait y ajouter les bibliothèques, qui correspondent en général à l'état des études et des lettres. Il faut voir sur ce point *Struvii Introductio in Notitiam rei litterariæ et usum bibliothecarum*, cap. II, §§ 14, 15 et 16. Voir les travaux d'Alb. Fabricius sur les études et auteurs anciens.

il y eut une perturbation universelle. Tout fut déplacé : les hommes, le pouvoir, les richesses, les rapports; vous diriez une immense fermentation de tous les éléments de la civilisation nouvelle. L'Église, seule immobile, dominait ce chaos apparent. Elle adoucissait les Barbares et réparait les ruines qu'elle n'avait pu prévenir. L'empereur d'Orient ne conservait plus sur ces régions qu'une suzeraineté nominale, souvent plus fâcheuse qu'utile aux intérêts de l'Occident. L'Église orientale suivait, de son côté, une déplorable tendance qui relâchait tous les jours les liens qui l'attachaient au centre catholique; tandis que tout conspirait à concentrer en Europe, dans l'action de l'Église et dans la main du pape, le mouvement de la régénération sociale.

Telle fut la marche de l'Église durant les six premiers siècles; telle était sa position à la fin de notre première période. La Providence, en lui livrant tous les éléments de la société moderne, lui avait donné, par un vaste développement de sa doctrine divine et de ses institutions apostoliques, toute la force nécessaire pour enfanter cette société à travers tous les obstacles qu'elle va rencontrer dans la période suivante.

Nous arrêtons ici ce résumé général et ces indications sur les points principaux de l'histoire de l'Église dans les six premiers siècles. Chacun de ces points offre la matière d'une dissertation intéressante dans laquelle on ferait ressortir toutes les phases de son développement. Ce serait en même temps une manière de reproduire toute cette période d'après la *méthode comparée* que nous avons exposée dans notre *Introduction*[1].

1. Voy. sect. 6, p. 460.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

DEUXIÈME PÉRIODE.

AFFERMISSEMENT DE L'ÉGLISE, AN 604-1198.

LEÇON LXXIX.

1. Le diacre Sabinien, ancien apocrisiaire de saint Grégoire à Constantinople, fut élu six mois après la mort de ce grand pape. L'élection des diacres[1], ou plutôt de l'archidiacre, se tournait de plus en plus en usage à Rome, ce qui s'explique facilement par la nature même de leurs *fonctions*[2] et par les importantes légations dont nous les voyons chargés, surtout depuis le cinquième siècle. C'était là pour eux comme une manière de se former au gouvernement général de l'Église. On y trouvait de plus cet avantage de donner pour successeur au pape défunt l'homme le plus au courant de ses projets et le plus en état d'en poursuivre l'exécution. Rien n'était donc plus favorable au développement de l'administration ecclésiastique et à la suite des grandes affaires. Sous ce point de vue, Sabinien avait eu un avantage précieux : celui de se former, sous la direction du grand pape auquel il succédait. Toutefois, si nous en croyions quelques chroniqueurs du moyen âge, le successeur de saint Grégoire, loin de marcher sur ses

1. PROBLÈME.

Les diacres ainsi élus à Rome étaient-ils ordonnés évêques per saltum, *c'est-à-dire sans recevoir auparavant l'ordre de la prêtrise?*

Pour l'*affirmative :* le P. Mabillon, *Commentar. in Ordinem Roman.;* — Pagi, D. Martène, *de Antiq. ritib.*, lib. I, cap. VIII, art. 3.

Pour la *négative :* l'opinion commune des théologiens, que nous concluons de leur enseignement sur les ordinations *per saltum.* Voy. Tournely, *de Ordine*, p. 221. — Saccarelli, au 604, n. 15, t. XIII, traite formellement ce point d'histoire, ainsi que Palma, t. II, part. 1, cap. IX, p. 91.

2. Voy. Pagi, an 604.

traces, aurait en quelque sorte déclaré la guerre à ses actes et à ses écrits. Mais il est permis de reléguer parmi les fables des assertions dénuées de preuves et de vraisemblance[1]. Ce fut sous le pontificat de Sabinien que Sévère, patriarche d'Aquilée, étant mort, il y eut scission dans la province : ceux de l'ancienne Aquilée, protégés dans leur schisme par le roi Agilulphe, élurent l'abbé Jean pour évêque, tandis que, sous l'influence de l'exarque de Ravenne, Candidien fut élu à Grade et suivi par les évêques qui rentrèrent dans l'unité. Il y eut dès lors deux patriarches : l'un pour la partie romaine, et l'autre pour la partie dominée par les Lombards; ce qui subsista longtemps avec de grands débats, même après l'extinction du schisme.

2. La mort du pape Sabinien (606) fut suivie d'une vacance du siége apostolique, qui dura près d'un an, et de l'élection de Boniface III. Le nouveau pape obtint de Phocas l'ordre intimé à l'évêque de Constantinople de renoncer au titre de patriarche œcuménique. Les patriarches y renoncèrent en effet, pour le reprendre plus tard, ce qui ne touchait ni à la doctrine ni même à la primauté romaine, si bien établie et si constamment reconnue à Constantinople comme à Rome. Il est arrivé cependant que les Protestants, abusant des termes d'Anastase et de Paul, diacre, ont osé voir dans cet acte de Phocas le titre même de cette primauté[2]. Rien ne trahit mieux le désespoir d'une cause que le triste courage de la défendre, contre l'évidence des faits, avec les plus faibles arguments. — Saint Boniface IV, successeur de saint Boniface III (608), obtint, par une autre faveur de Phocas, le fameux Panthéon, bâti par Agrippa, qu'il consacra au culte chrétien, sous l'invocation de la

1. Baronius, an 605, Ciacconius et quelques autres historiens se déclarent contre Sabinien, que Saccarelli, an 606, Bianchini, *in Anastasium*, et autres critiques, justifient.

2. Voy. Baron., an 606; — Saccarelli, an 607; — le card. du Perron, dans sa réponse au roi de la Grande-Bretagne, liv. I, ch. XXXIV.

bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints martyrs. — Saint Deusdedit, qui lui succéda (615), est signalé par la grande affection qu'il porta au clergé. — Boniface V gouverna l'Église après lui (619), et confirma aux églises le droit d'asile, si nécessaire dans ces temps de violence et de barbarie. Après un pontificat de près de six ans, Boniface eut pour successeur Honorius Ier.

3. L'Italie, sous ces différents papes, acheta des Lombards, au prix de l'or, quelques années de repos. — En Espagne, la religion se soutenait après la mort de Reccarède, dit *le Catholique*; et Sisebut (612), qui s'illustra par son zèle, sa justice et ses victoires, lui donna un nouveau lustre. Ce fut sous Gondemar que Tolède, alors résidence des rois goths, fut déclarée la métropole de l'Espagne dans un concile tenu en cette ville (610). Plus tard, en 623, *Suintila chassa entièrement les Romains et régna sur toute l'Espagne*. En ce temps florissait saint Isidore de Séville, le frère de saint Léandre, et l'un des plus illustres évêques que l'Église d'Espagne ait produits. — La guerre civile, au contraire, continuait d'ensanglanter les Gaules et de troubler les églises, jusqu'à ce qu'enfin Clotaire étant demeuré seul maître de la monarchie des Francs, les évêques, réunis à Paris en concile national (614), purent s'occuper de remédier aux abus et de pourvoir au salut des peuples.

Les établissements de saint Colomban prirent alors un large développement : on vit sortir de Luxeuil un grand nombre d'évêques, de missionnaires et de nouveaux fondateurs, dont les plus illustres furent saint Donat à Besançon, saint Déicole ou saint Dié à Lure, saint Romeric à Remiremont, saint Valery au territoire d'Amiens, sur la Somme, etc. Ils eurent aussi leur épreuve, et un moine séditieux, nommé Agrestin, y causa de grands troubles, surtout à Luxeuil, qui avait alors pour abbé saint Eustase[1].

1. Voy. Longueval, liv. IX.

— Le concile de Reims, tenu en 625, fut souscrit par quarante et un évêques gaulois, la plupart illustres par leur sainteté et leur doctrine : Sonnace de Reims, qui présida probablement; saint Donat de Besançon, saint Sulpice de Bourges, Thierri de Lyon, saint Cunibert de Cologne, etc. Mais le plus grand de tous était, sans contredit, saint Arnoul de Metz, tant par sa naissance et ses charges à la cour, que par ses vertus épiscopales et sa sainteté [1]. — Dans la Grande-Bretagne, les choses suivaient leur cours. Saint Augustin mourut à Cantorbéry (607) et eut pour successeur Laurent, qui fit de nouveaux et inutiles efforts pour ramener les anciens Bretons et les Irlandais à l'uniformité de la discipline. Après la mort du roi Éthelbert (616), la religion chrétienne eut à souffrir; mais, après une courte épreuve, elle ne cessa de s'étendre dans les autres États de l'Heptarchie. La conversion du roi de Nothumberland, Edwin, en l'année 627, fut décisive pour le reste de l'Angleterre. — Ainsi l'état de l'Occident semblait s'affermir, tandis que l'Orient, au contraire, était le théâtre d'une guerre d'extermination.

4. Cosroès, roi des Perses, s'était porté pour vengeur de Maurice son bienfaiteur et son ami. Il déclara donc la guerre à Phocas (604), et poussa ses ravages jusqu'à Chalcédoine, aux portes de Constantinople. Loin de défendre les provinces envahies, Phocas était lui-même, par sa cruauté et ses débauches, le plus grand fléau de l'empire. Il succomba enfin sous la haine universelle. Appelé par les vœux du sénat et du peuple, Héraclius, fils du gouverneur de l'Afrique, se présente avec une flotte devant Constantinople; le tyran, vaincu, est massacré, et le même jour, Héraclius, salué en libérateur, fut sacré par le patriarche Sergius (610).

Cosroès devait être satisfait, mais ses victoires l'avaient rendu superbe et insolent. Loin d'acquiescer aux proposi-

1. Voy. Longueval, liv. IX.

tions du nouvel empereur, il poussa la guerre avec plus d'acharnement. Deux armées envahissent successivement toutes les provinces, depuis Chalcédoine jusqu'au fond de l'Égypte. La Palestine surtout est désolée. Jérusalem voit ses églises réduites en cendres et son patriarche captif avec une grande partie de ses habitants. Les autres avaient été tués, ou s'étaient enfuis près du patriarche d'Alexandrie, Jean, que sa charité inépuisable fit surnommer l'Aumônier (613). Nous lisons dans sa Vie qu'il défendit qu'on se servît de faux poids dans la ville d'Alexandrie, sous peine de confiscation de tous les biens des contrevenants; mais nous ignorons à quel titre le patriarche d'Alexandrie exerçait une telle autorité sur le temporel de la ville. Le saint évêque avait pour conseillers intimes deux illustres moines, Jean Mosch, auteur du *Pré spirituel*, et Sophrone, qui devint patriarche de Jérusalem. Saint Jean l'Aumônier fut obligé de fuir lui-même à l'approche des Perses, et mourut dans l'île de Chypre (618).

5. Héraclius, qui avait donné tant d'espérances, demeurait dans une fatale inaction. Livré d'abord à ses plaisirs, puis au découragement, il résolut de se réfugier en Afrique avec ses trésors. Son peuple alarmé le retint; le prince, touché, jura de partager son sort et s'occupa dès lors à le sauver. Mais tout manquait : argent, soldats, officiers. Héraclius sut tout créer. Avec l'argenterie qu'il emprunta aux églises, il leva des hommes, il en fit des soldats et une armée qu'il conduisit lui-même contre les Perses (622). Il les battit en Arménie, et cette première victoire fut suivie de cinq nouvelles campagnes qui conduisirent Héraclius jusqu'aux portes de Ctésiphon. Aussi malheureux qu'il avait mérité de l'être, et trahi par Siroès, son fils aîné, qu'il avait voulu déshériter, Cosroès périt misérablement dans la tour qui lui servait de trésor (628). Siroès fit la paix avec tous les Romains, rendit tous les captifs, le patriarche Zacharie et le bois de la vraie croix, et Héraclius, couvert de gloire et de bénédictions, rentra en triomphe dans sa

capitale. Six mois après, il reporta lui-même la vraie croix à Jérusalem avec l'esprit de foi et de piété qui déjà l'avait animé durant la guerre[1]. Cette guerre, en effet, par suite des menaces et des insolences de Cosroès contre la religion chrétienne, avait pris le caractère d'une guerre sainte; Héraclius y fit porter l'image de Jésus-Christ pour enflammer et sanctifier en même temps le courage de son armée. Aussi la protection du Ciel parut assez visiblement dans le cours de cette fameuse expédition, tant sur Héraclius et ses soldats que sur la ville de Constantinople elle-même, qui se défendit héroïquement contre les attaques réunies des Perses et des Arabes[2].

Dieu, la foi et l'empire étaient vengés; mais, hélas! d'autres épreuves attendaient la religion, et d'autres désastres allaient accabler l'empire. En effet, tandis que les Romains et les Perses se disputaient le sceptre de l'Orient, un homme s'élevait du fond de l'Arabie et posait les bases d'une nouvelle puissance qui devait bientôt s'établir sur leurs ruines. Nos lecteurs ont nommé Mahomet.

LEÇON LXXX.

1. La vie de l'Église sur la terre, comme celle de l'homme, est une milice, une guerre permanente. Les luttes violentes qu'elle a eu à soutenir contre le Paganisme et l'hérésie nous en ont donné la preuve pour les six premiers siècles. Mais désormais quel adversaire osera combattre contre l'Église, maintenant qu'elle dispose de la puissance sociale, et que la nouvelle société, toute chrétienne, va se constituer

1. L'Église latine a institué la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, en mémoire de ce glorieux événement.

2. Sur cette dernière guerre des Romains et des Perses, et en général sur les règnes de Phocas et d'Héraclius, voir, outre les historiens byzantins, Le Beau, liv. LV, où les sources sont indiquées; — Herbelot, *Bibliothèque orientale*.

sous sa direction, se mouler en quelque sorte sur elle? Qu'on se tranquillise à cet égard : l'éternel ennemi de l'Église saura bien y pourvoir; à toutes les époques il trouvera toujours dans le cœur de l'homme, dans les grands comme dans les petits, assez de passions pour susciter dans son intérieur des troubles, des révoltes, des obstacles à sa marche, qui ne lui permettront jamais le repos. Mais la lutte extérieure se prolongera elle-même; elle suivra l'Église dans ses progrès, et prendra en quelque sorte ses propres dimensions. En face de la société chrétienne qui se constitue et dans laquelle on retrouve constamment l'Église, nous allons voir s'élever une société rivale en tous points, qui sera tout ensemble une immense hérésie contre la doctrine de l'Église, et une immense puissance contre la société politique sortie de ses mains et presque de ses entrailles. Telle fut, en effet, la société musulmane, qui eut Mahomet pour fondateur et l'Arabie pour berceau.

2. [1] Mahomet, ou Mohamed, selon la prononciation

1. Sur Mahomet, sur l'Islamisme et les premiers califes, voir les historiens arabes et les Grecs de la collection byzantine avec une égale défiance, les Arabes ayant beaucoup exagéré et les Grecs beaucoup affaibli les exploits des Musulmans. Les savants qui veulent approfondir la question de l'Islamisme doivent lire le Koran dans le texte arabe, ou du moins dans les traductions les plus littérales. Nous conseillons surtout celle de Maracci, clerc régulier, laquelle est en latin sous ce titre : *Alcorani textus universus*. Maracci a joint à sa traduction une vie de Mahomet, des notes et une réfutation de l'Alcoran, qu'il suit par verset. On retrouve ses notes savantes dans les *Observations historiques et critiques du Mahométisme*, que Sale a mises à la tête de sa traduction anglaise de l'Alcoran. Ces *Observations* ont été publiées en français, avec la traduction française de l'Alcoran, par du Ryer. Cette traduction est dans un meilleur esprit que celle de Georges Sale. Parmi les nombreuses *Vies de Mahomet* on cite celle de Prideaux, et surtout celle d'un autre Anglais, Gagnier, qui est la plus complète. Il faut en retrancher beaucoup de fables ridicules qui ne peuvent être tirées de traditions authentiques. — *Histoire des Arabes et de Mahomet*, dans l'*Histoire universelle*, t. XV et suiv., édit. in-4, et *Dissertation sur l'indépendance des Arabes*, dans le t. XIII, p. 143. — Il faut voir surtout les deux excellentes *Bibliothèques orientales* de d'Herbelot et d'Assémani. Pour l'appréciation de l'Islamisme, on peut lire *Zoroastre, Confucius et Mahomet comparés*, par M. de Pastoret, qui a trop suivi Reland, *de Religione mohammedica*. Ce dernier auteur est très-favorable à Mahomet, ainsi que Sale, Savary et quelques autres. Mahomet et l'Islamisme sont

arabe, naquit à la Mecque, l'une des principales villes de l'Arabie, en l'année 571, sous le règne de Justin II. Son aïeul, Abd-el-Motaleb, était à la tête du gouvernement de

mieux jugés par Doellinger, *Orig. du Christian.*, traduites par M. Léon Boré, ch. XVI et suiv., t. II, p. 233; et par M. J. Moeller, *Manuel d'hist. du moyen âge*, ch. V et suiv., p. 249. Ces deux auteurs sont également savants et modérés dans leur jugement. Nous passons les historiens de l'Église, qui se sont tous étendus plus ou moins sur ce grand événement. On trouvera une appréciation remarquable de l'Islamisme dans les leçons de M. Lenormant, *Cours d'hist. moderne*, leçon 13 et suiv. On y rencontre de beaux aperçus et quelques rares expressions inexactes. — Spécialement sur l'histoire des califes, voir la bonne *Histoire des Sarrasins*, d'Ockley, traduite en français. Elle ne renferme que l'histoire des onze premiers califes. L'abbé de Marigny a donné celle de tous les califes musulmans, dont le dernier mourut en 1258; mais cet historien manque de jugement, et son ouvrage est peu estimé.

Nous trouvons dans Mahomet et l'Islamisme la matière de plusieurs dissertations utiles et intéressantes :

1° Tracer un véritable portrait de Mahomet, et déterminer avec impartialité ce que le Koran et l'Islamisme ont de vrai et de faux, de bien et de mal. Nous avons signalé plus haut les écrivains qui ont exagéré le côté favorable. Ajoutons que l'on ne doit pas faire honneur à Mahomet des vérités sublimes et des belles maximes morales qui se lisent dans le Koran, comme s'il les eût proclamées le premier. Ces vérités et ces maximes se retrouvent pures et sans mélange dans nos livres sacrés, et nos Évangiles les avaient rendues vulgaires. C'est une observation qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant M. de Pastoret et ceux qui ont trop loué le fondateur de l'Islamisme;

2° Exposer les vraies causes politiques et religieuses de la propagation rapide de l'Islamisme. Comparer cette propagation avec celle de l'Évangile, et déterminer, en conséquence, le caractère divin ou humain des deux religions;

3° Faire le parallèle : 1° de Mahomet et de son système religieux avec les systèmes gnostiques, et notamment avec Manès et le Manichéisme. Décider si l'Islamisme doit être rangé parmi les hérésies; — 2° des invasions et conquêtes des Musulmans avec les conquêtes et invasions des Barbares dans l'Occident; — 3° de l'oppression des pays chrétiens par les Musulmans avec les persécutions païennes, et spécialement avec celle de Julien l'Apostat.

PROBLÈME.

Mahomet fut-il trompé le premier par une forte hallucination, et crut-il sincèrement à sa prétendue mission de prophète et de réformateur?

Pour l'*affirmative*, qui a des degrés, nous trouvons en général les auteurs qui se montrent plus favorables au caractère moral de Mahomet. Doellinger incline lui-même pour l'hallucination.

Pour la *négative* : la plupart des auteurs, surtout parmi les Chrétiens. Cette opinion, la plus commune et la plus conforme à l'histoire, ne doit point toutefois s'appuyer sur les contes absurdes mêlés depuis à la vie de Mahomet par les Arabes.

sa tribu, celle des Koréischites, qui tenait elle-même le premier rang parmi les tribus arabes. Ainsi l'on peut dire sans exagération que la famille de Mahomet était l'une des plus nobles et apparemment la plus puissante de l'Arabie. Ayant perdu son père Abdallah avant de naître, il fut recueilli par son aïeul, qui le confia à son tour, avant de mourir, à l'un de ses fils, Abou-Taleb, son successeur dans le gouvernement. L'oncle de Mahomet destina son pupille au commerce et le fit voyager avec lui dès l'âge de treize ans. A vingt-cinq ans, il entra au service de Kadischa, veuve très-riche, qui lui remit toutes ses affaires et finit par l'épouser. Par ce mariage, le fils d'Abdallah, qui n'avait, lorsqu'il eut perdu sa mère à l'âge de six ans, qu'une esclave et cinq chameaux pour toute fortune, se trouva l'un des hommes les plus riches de la Mecque. Il continua le commerce et fit de nouveaux voyages en Perse et en Syrie. Cependant il roulait dès lors un vaste projet dans sa tête : il ne songeait en effet à rien moins qu'à établir une nouvelle religion qui devait proscrire l'idolâtrie et réformer le Judaïsme et le Christianisme; peut-être aussi se proposait-il dès lors de tourner son rôle de réformateur au profit de son ambition et de s'emparer de la souveraineté dans sa patrie. Pour mûrir cette pensée, il se retirait en certain temps dans une grotte solitaire, et enfin, parvenu à sa quarantième année, il s'attribua ouvertement une mission divine. Il prétendit, dès son début, que l'ange Gabriel lui avait apporté du ciel le *Koran*, en le déclarant lui-même le prophète, l'apôtre de Dieu. Sa femme, son esclave, qu'il affranchit, son beau-père Abou-Bekr, Ali, son cousin germain, et plusieurs autres des plus notables parmi les habitants de la Mecque, furent ses premiers disciples. Le prophète appela sa nouvelle religion *Islam*, qui signifie *abandon à Dieu*, et ses sectateurs *Moslemin*, que nous prononçons *Musulmans*.

3. Il existait alors à la Mecque un temple célèbre nommé la *Caba*, c'est-à-dire *Maison carrée*, dont l'origine se per-

dait dans la nuit des temps. On y conservait la fameuse *pierre noire* que les Arabes disaient avoir été le noyau primitif de la terre, et à laquelle les péchés des hommes avaient fait perdre sa blancheur pour jusqu'au dernier jugement. Ce temple était comme un centre religieux pour tous les Arabes, qui s'y rendaient de toutes les tribus en pèlerinage; tellement que l'intendance de la Caba était réputée la plus haute dignité du pays. A la naissance de Mahomet, sa famille et sa tribu se trouvaient en possession de cette espèce de suprématie, en même temps que le culte idolâtrique régnait depuis des siècles dans le sanctuaire vénéré. L'usage des pèlerinages à la Mecque avait pu servir à répandre l'idolâtrie dans toute l'Arabie. Mahomet s'empara de ce même usage et s'en fit un puissant moyen de propagande. Il se mit à prêcher l'Islam aux pèlerins, qui le portèrent dans leurs diverses tribus et lui firent quelques prosélytes, surtout à Yatreb. Les Koréischites, alarmés de ces progrès, craignirent que la nouvelle religion, en déclarant la guerre à l'idolâtrie, n'arrêtât les pèlerinages et les richesses qu'ils apportaient à la Mecque et à la Caba. Ils se déclarèrent donc contre le nouveau prophète et ses sectateurs, ils les persécutèrent, et Mahomet n'échappa lui-même à la mort qu'en se sauvant à Yatreb. En mémoire de cette fuite, qui eut lieu en l'année 622, les Musulmans, après la mort de Mahomet, commencèrent leur ère en cette même année, au 16 juillet, et l'appelèrent l'*hégire*, ou la *fuite*. Les habitants d'Yatreb s'étant déclarés pour Mahomet, leur ville reçut en récompense le nom de Ville du Prophète, *Medinet-al-Nabi* (Médine).

4. Dès que Mahomet se vit soutenu par une tribu, l'apôtre de Dieu devint un général d'armée, et l'épée remplaça la parole pour propager la nouvelle religion. Le prophète attaqua d'abord les Koréischites, ses compatriotes, devenus ses ennemis; il le fit avec des succès divers, et ce ne fut qu'après sept ans de guerre et de combats, qui le rendirent maître des tribus voisines, qu'il triompha enfin de celle qui

lui avait donné le jour. Il entra en vainqueur dans la Mecque, reçut la soumission des Koréischites et leur adhésion à l'Islamisme. Les autres tribus s'étant rendues successivement, Mahomet se trouva ainsi le chef paisible de l'état politique et religieux de toute l'Arabie (631). L'habile imposteur ne jouit pas longtemps de son étonnante fortune. Médine était devenue le lieu de sa résidence ; il y mourut (632) des suites d'un poison qu'une femme juive, pour venger sa patrie, lui avait administré trois ans auparavant[1]. Quel fut maintenant le plan de religion imaginé et réalisé par Mahomet ? Quelle fut sa législation ? En un mot, quel fut le nouvel ordre politique et religieux qu'il fonda sous le nom d'*Islamisme ?*

5. Lorsque Mahomet parut, l'Arabie était partagée entre quatre religions principales, savoir ; le Paganisme, le Sabéisme (culte des astres), le Judaïsme et le Christianisme. Les traditions des Arabes ou Sarrasins[2], descendants d'Abraham par Ismaël, les rattachaient surtout au Judaïsme. Ils se divisaient en tribus, et le temple de la Caba à la Mecque était pour eux comme le temple de Jérusalem pour les Juifs. L'ignorance en avait livré un grand nombre au culte des idoles et des astres ; et enfin on y voyait des Chrétiens partagés entre les différentes sectes qui déchiraient l'Église orientale. Or ce fut de ces éléments divers que le réformateur composa son système de religion, et il le fit avec une grande habileté. Il lui donna pour base le Judaïsme et l'Ancien Testament ; puis, empruntant aux traditions juives ou chrétiennes les plus apocryphes des contes ridicules, il prétendit ne vouloir que rétablir la religion même d'Abraham, que les Juifs, disait-il, et les Chrétiens avaient essentiellement altérée. Bâtissant sur ce

1. Son tombeau est demeuré à Médine ; et ce que l'on dit vulgairement qu'on le voit à la Mecque, suspendu par des pierres d'aimant dont la voûte serait formée, n'est qu'une fable.

2. Le mot de *Sarrasins* signifie Orientaux : il n'était donné aux Arabes que par les Grecs, et, à leur imitation, par les Latins.

fonds, il déclara la guerre au Paganisme, proclama l'unité de Dieu, proscrivit en conséquence l'idolâtrie comme le plus grand de tous les crimes, conserva à la nature divine ses principaux attributs; mais il rejeta la Trinité des personnes comme contraire à l'unité de Dieu. Avec la Trinité, Mahomet nia les dogmes de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Grâce, ainsi que la divinité de Jésus-Christ, lequel était toutefois à ses yeux le plus grand prophète qui l'eût précédé, sans en excepter Moïse; en un mot, il renversait toute l'économie de nos adorables mystères. Il admettait la Providence, l'immortalité de l'âme, une liberté au moins de nom et un fanatisme réel, auquel se liait un décret de prédestination absolue; la résurrection des corps, le jugement général, un enfer, un paradis et une sorte de purgatoire; il croyait à l'existence des anges, et enseignait comme un dogme la divinité de sa mission et celle du Koran. — Les Musulmans résumaient ce symbole dans cette formule: « Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et « Mahomet est son prophète. »

La morale de l'Islamisme embrassait les vertus de l'ordre naturel, la justice, la tempérance et autres, auxquelles Mahomet avait joint, comme préceptes particuliers, la prière cinq fois le jour, de fréquentes ablutions, le jeûne, surtout celui de Ramadan, l'aumône et le pèlerinage de la Mecque. La circoncision était seulement recommandée; mais il y avait obligation de s'abstenir de vin, de certaines viandes et des jeux de hasard. Le nouveau législateur condamnait l'adultère, permettait la polygamie, qu'il limitait à trois ou quatre femmes, et autorisait le divorce et le concubinage. Il résulte de l'ensemble du Koran que la foi est tout pour le salut, et les œuvres assez peu de chose; ce qui ébranlait toute la morale.

Le culte, dans la nouvelle religion, se trouvait réduit à la prière publique, aux ablutions et autres cérémonies qui devaient l'accompagner. Le sacrifice proprement dit, ni le sacerdoce, n'existaient pas dans l'Islamisme. Les animaux

que l'on continuait d'immoler, non plus aux idoles, mais au Dieu unique, à la Mecque, dans la Caba, et dans les familles en certaines circonstances, étaient moins des victimes que les apprêts d'un festin religieux. La société musulmane n'avait donc point de clergé, c'est-à-dire point d'hommes ayant un caractère sacré et formant une classe particulière, chargés des fonctions du culte, surtout des sacrifices et de l'enseignement religieux. Les imans, qui sont venus plus tard pour le service des mosquées, ne formaient pas un vrai clergé, un corps *sacerdotal.*

6. Tel fut le système religieux de Mahomet. Il le consigna dans son Koran, le livre ou plutôt la *Lecture* par excellence, dont il avait, disait-il, reçu successivement les différentes parties par le ministère de l'ange Gabriel. Dans la *réalité*, il les avait composées avec le secours de plusieurs hommes instruits appartenant aux diverses religions reçues dans l'Orient, et parmi lesquels on signale communément le Juif Abdallah et un moine nestorien nommé Sergius. Ces lambeaux ou chapitres épars furent mis, sinon en ordre, du moins dans une suite quelconque, par le premier successeur de Mahomet, Abou-Bekr ; et après plusieurs retranchements et additions, il en est résulté une compilation de pièces mal assorties, quelquefois contradictoires, de contes puériles et de beaux passages imités de nos saints livres sur Dieu et ses divins attributs, ou sur des préceptes moraux. Ces morceaux d'emprunt, écrits en prose rimée, dans la langue éminemment poétique des Arabes et dans le plus noble dialecte de cet idiome, contribuèrent puissamment à monter l'imagination vive de ces peuples, déjà fascinés, et à leur faire regarder le Koran comme un livre divin et le plus grand des miracles.

7. Forcé de nous restreindre dans l'appréciation de Mahomet et de son œuvre, nous nous arrêterons aux considérations suivantes :

1° *Mahomet fut un imposteur et un homme de génie.* — Pour établir le premier caractère, nous ne recourrons point

aux mille fables ridicules dont les écrivains arabes ont chargé l'histoire de leur prophète, et que nous avons écartées de notre récit; le Koran seul nous suffira abondamment, et encore nous n'en relèverons qu'un seul trait, savoir : ces versets ou chapitres que Mahomet faisait descendre du ciel à point nommé pour sortir d'un embarras, et plusieurs fois pour justifier ses crimes. Jamais on ne s'est joué plus impudemment des hommes. Du reste, personne ne conteste sur ce caractère de Mahomet, que nous allons voir devenir le caractère même de sa religion. — Mais si « la conduite de Mahomet ne fut qu'un tissu d'im-« postures, ainsi que s'exprime un illustre écrivain non « suspect, il fut lui-même un imposteur plein d'adresse « et de génie[1]. » Il connut son époque, la faiblesse des nations voisines et le génie des Arabes. Il exerça, tant par le charme et l'autorité de sa parole que par ses autres qualités naturelles, un ascendant irrésistible sur tout ce qui l'entourait. Enfin rien ne lui manquait de ce qui pouvait le rendre séduisant et lui attacher des disciples dévoués.

8. 2° *L'Islamisme ne satisfaisait la raison ni comme religion ni comme philosophie.* — Sans entrer dans aucun détail, nous ferons remarquer comment le système religieux de Mahomet ruine toutes les idées fondamentales. Sous le point de vue dogmatique, il rejette tous les mystères et réduit le symbole à un pur déisme. En morale, il pose en principe le sensualisme, et même le plus grossier; il favorise ouvertement les passions les plus dangereuses comme les plus violentes : l'ambition, la vengeance et l'incontinence; et, après avoir imprimé une telle tendance à ses sectateurs, il les enhardit à se satisfaire, en donnant à la foi une efficacité qui réduit à rien la valeur des œuvres; il achève de tout perdre par la doctrine du fatalisme. — Un autre vide immense dans les prescriptions de Mahomet

1. M. de Pastoret, *Zoroastres, Confucius et Mahomet comparés*, etc., p. 268.

regarde l'intérieur de l'homme : elles ne renferment rien qui s'adresse à cet intérieur et qui l'améliore. — Le culte n'est pas mieux traité que le dogme et la morale. Par l'abolition du sacrifice et du sacerdoce, qui en sont la base, il se réduit à quelques formules de prières et à certaines pratiques plus ou moins arbitraires.

L'Islamisme n'est donc qu'une religion purement humaine, et dans la bouche du prétendu prophète, qui le savait mieux que personne, elle n'était, en se prétendant divine, qu'une grossière et perpétuelle imposture. Après avoir renfermé l'homme ici-bas dans les jouissances d'une vie toute sensuelle, il ne sait pas l'élever plus haut, même dans le paradis qu'il ouvre devant lui au sortir de la vie présente; là sont des bosquets, des parfums, des festins, des femmes toujours jeunes, enfin tout ce qu'il y a de plus raffiné dans les voluptés terrestres. Voilà le ciel des Musulmans! Les docteurs arabes ont tellement senti ce côté faible de l'Islamisme, que plusieurs, pour en couvrir la honte, ont placé avec les Chrétiens le bonheur suprême dans la contemplation de Dieu; mais ce n'est plus là le paradis du Koran.

9. 3° *La rapidité et l'étendue des succès de l'Islamisme s'expliquent par les seules causes naturelles et humaines.* — Ces causes sont intrinsèques et extrinsèques. 1° La religion de Mahomet, en retranchant de son symbole tous les mystères, satisfait l'orgueil de la raison; elle ne demande à l'homme ni retour ni effort sur lui-même, ni conversion intérieure, ni sainteté; elle favorise les passions les plus impérieuses, loin de les combattre; elle offrait à tous les peuples de l'Orient quelque chose de leur ancien culte, si nous en exceptons l'idolâtrie proprement dite. Le Sabéisme lui-même, si répandu en Perse et en Arabie, lui avait fourni plusieurs articles et la plus grande partie des cérémonies religieuses. Enfin la forme poétique donnée au Koran était éminemment propre à échauffer l'imagination des Orientaux. — 2° Les causes extrinsèques des progrès de l'Isla-

misme se rapportent principalement au génie des peuples, à leur état politique et aux moyens mis en œuvre pour le propager. Dans leur éloignement du centre catholique, et au milieu des sectes et des subtilités grecques, les chrétiens de l'Arabie, et en général de tout l'Orient, devenaient de jour en jour plus étrangers à la règle de foi. C'était une chose assez fréquente que de passer d'un culte ou d'une secte dans une autre. L'ignorance de la vraie doctrine, le caractère ardent des peuples et la corruption de leurs mœurs, les livraient en quelque sorte à l'Islamisme. Et toutefois la prédilection ou les moyens de la persuasion firent peu de prosélytes hors de la famille de Mahomet; tellement que la nouvelle religion, réduite à ces moyens, n'aurait probablement jamais dépassé les limites d'une secte ordinaire. Mais les circonstances ayant mis le dogmatiseur arabe à la tête d'une tribu rivale, la guerre et le butin furent un attrait de plus, un attrait puissant pour ses sectateurs. Mahomet fit braver la mort à ses soldats en la présentant comme une fatalité; il sut même la faire désirer en l'environnant de l'auréole du martyre. Au moment de combattre, il disait à tous : « Devant vous le paradis, derrière vous l'enfer! » A ceux qui succombaient sur le champ de bataille, il leur montrait dans les jouissances grossières de son paradis un butin plus riche et plus attrayant que toutes les richesses conquises par la victoire. Enflammés par ces idées, les Arabes, une fois réunis sous la bannière du prophète, devinrent invincibles. Tout plia devant ce fanatisme armé, et les peuples vaincus n'eurent plus à choisir qu'entre la servitude, l'apostasie ou la mort.

Ainsi tout concourut au succès de l'Islamisme : l'habileté et l'audace de Mahomet, les dispositions et l'état politique et religieux des peuples. Ce concours est tel, qu'il est difficile de n'y pas reconnaître l'action d'une puissance supérieure et ennemie, qui aurait pris en quelque sorte au service de sa haine contre l'Église et le royaume de Dieu tant de causes secondes si propres à en devenir les instruments.

Dieu lui-même se retirait visiblement de ces régions indociles à son Église pour les abandonner à la tyrannie du démon. Les conquêtes de l'Islamisme vont nous en donner une preuve particulière.

LEÇON LXXXI.

1. Abou-Bekr, beau-père de Mahomet, lui succéda dans sa double qualité de prince souverain de l'Arabie et de chef de la nouvelle religion. Il régna sous le titre de *calife*. c'est-à-dire successeur ou vicaire du prophète, titre qui passa à ses propres successeurs. Après avoir affermi son autorité ébranlée sur les tribus arabes, Abou-Bekr poursuivit l'œuvre de l'Islamisme, et reprit la guerre contre les peuples voisins pour les conquérir à la nouvelle religion ou les rendre tributaires. Il n'eut que le temps de s'emparer des contrées les plus voisines, et mourut (634) après avoir recueilli et réuni les feuilles éparses du Koran. Omar régna après lui et porta le premier le titre d'*Émir al-Moumenin*, c'est-à-dire *Commandant des fidèles*. Ce fut sous ce calife, le plus austère des Musulmans, que les Arabes, conduits par des généraux aussi braves qu'habiles et désintéressés, firent la conquête d'une grande partie de la Perse, de toute la Syrie, de la Palestine, de l'Égypte et de quelques autres contrées de l'Afrique. Ce fut à Omar en personne que Jérusalem se rendit (637), après une capitulation dont les historiens ont conservé les termes pour donner une juste idée de la manière dont les Musulmans traitaient ordinairement les villes qui se soumettaient. Par ce traité, les Chrétiens conservaient leurs églises et leur culte, mais sans pompe extérieure; ils payaient tribut, ne pouvaient porter d'armes, ni monter un cheval sellé, ni demeurer assis devant un Musulman, ni s'habiller de la même manière que les disciples du Koran, ni parler la

même langue, ni porter les mêmes noms, ni faire de prosélytes, ni empêcher qui que ce fût d'embrasser l'Islamisme, ni sonner les cloches, qu'il était seulement permis de tinter, etc. Ces conditions font bien ressortir le caractère musulman dans ces conquérants fanatiques qui cherchaient moins encore à dépouiller des vaincus qu'à humilier des Chrétiens et à ruiner leur culte par le mépris. — Alexandrie succomba plus tard (641), et son immense bibliothèque, dont la perte a été irréparable pour les sciences et les lettres, périt elle-même dans les flammes par l'ordre du calife.

2. Omar fut tué par un esclave persan (644). Son règne de dix ans éclipse le règne de tous les autres califes par les exploits de ses intrépides guerriers, par les conquêtes de ses généraux, ainsi que par ses ordonnances et par l'austérité de ses mœurs. Nous ne citerons de lui que l'hégire, qu'il inaugura dans l'histoire musulmane, en datant le premier de la fuite de Mahomet. Othman lui succéda. Sous le nouveau calife, la conquête de la Perse fut achevée, et cette puissante monarchie s'éteignit dans le sang d'Isdegerd III, son dernier roi (651). Moavie, gouverneur de Syrie, créa une flotte et s'empara de Chypre et de Rhodes; tandis qu'une armée, sous les ordres d'Abdallah, gouverneur d'Égypte, s'avançait en Afrique. Cependant Othman excitait un mécontentement général qui éclatait partout en révolte. On lui reprochait principalement les préférences qu'il avait pour sa famille. Les rebelles en vinrent jusqu'à l'assiéger dans sa maison à Médine, où ils l'assassinèrent (655). Ce fut sous ce calife, quinze ou vingt ans seulement après la mort de Mahomet, que les Arabes, enrichis par tant de victoires et de pillages, commencèrent à dégénérer de cette simplicité primitive que les deux premiers califes avaient soutenue de leur exemple. Le Koran se trouva trop faible pour inspirer à ses sectateurs une véritable abnégation devant le double éclat du pouvoir et des richesses. Il est hors de doute que cette décadence, qui fut si prompte,

contribua beaucoup aux troubles sanglants qui suivirent la mort tragique d'Othman.

3. Le célèbre Ali, gendre de Mahomet, réussit enfin à faire reconnaître ses droits, et se fit proclamer calife à Médine. Le gouverneur de Syrie, Moavie, de la famille des Ommiades, branche rivale de celle de Mahomet, se déclara contre Ali, et prit le titre de calife à Damas. Les deux partis se firent une guerre sanglante, que termina la mort d'Ali, tué par un homme de la secte des *Kharégites*. Ces fanatiques avaient conspiré contre les deux prétendants ; mais Moavie ne fut que blessé et demeura seul maître du pouvoir.

4. La lutte politique s'arrêta pour un temps. Moavie continua d'habiter Damas, et, en s'éloignant ainsi de l'Arabie, il s'éloigna en même temps des mœurs patriarcales de ses prédécesseurs. Il exerça une autorité plus absolue, et la rendit héréditaire en faisant déclarer son fils Yesid son successeur au califat. Ce fut peut-être pour autoriser cette altération de l'Islamisme que les partisans des Ommiades, c'est-à-dire de Moavie et de ses descendants, eurent recours à des traditions qui complétaient, selon eux, le texte du Koran, ou qui en révélaient le véritable sens. Indépendamment de cette conjecture, on devait se souvenir de beaucoup de traits de la vie du prophète, et se rappeler grand nombre de paroles et de sentences non consignées dans le Koran, mais recueillies surtout par les femmes et les compagnons de Mahomet, et transmises de bouche en bouche dans les familles. Il en résulta un corps de traditions qu'on appela la *Sonna ;* de là les *Sonnites* ou *Traditionnaires*, qui se disaient les orthodoxes, tandis qu'ils prodiguaient aux partisans d'Ali les noms injurieux de *Schiites* ou sectaires et d'hérétiques. Ceux-ci rejetaient les trois premiers califes comme des intrus, usurpateurs des droits d'Ali ; ils n'admettaient point les traditions et s'en tenaient au texte du Koran. Ce fut ainsi que ces deux grands partis politiques, qui divisaient les Musulmans, se

tournèrent en sectes religieuses. Ils n'en furent que plus irréconciliables. Les Sonnites et les Schiites n'ont cessé de s'anathématiser réciproquement avec autant de haine que de fanatisme. Cette circonstance dut contribuer à renouveler la guerre civile qui ensanglanta le nouvel empire jusqu'à la fin de ce siècle.

5. Outre ce grand schisme, l'Islamisme enfanta une multitude de sectes qui différaient toutes par quelques points de doctrine, notamment sur les attributs de Dieu, sur la prédestination divine et les actions humaines. Nous regrettons de ne pouvoir les exposer ; car on y retrouverait les erreurs ou les opinions les plus absurdes : celles des Spiritualistes les plus outrés, des Matérialistes, des Anthropomorphites, des Prédestinatiens, des Enthousiastes et Illuminés ; en un mot, toutes ces aberrations et extravagances qui signalent constamment la misère de l'esprit humain dès qu'il est abandonné à lui-même. En voici un exemple : Mahomet avait rejeté les trois personnes divines comme contraires à l'unité de Dieu ; les Motazalites allèrent jusqu'à rejeter les attributs divins, dans la crainte d'admettre plusieurs personnes divines, et par suite plusieurs dieux.— On vit aussi, avant et après la mort de Mahomet, s'élever d'autres prophètes, que les succès des fils d'Abdallah piquèrent d'émulation ; mais ces nouveaux imposteurs furent écrasés, eux et leurs partisans nombreux, par la secte triomphante.

6. On se demande maintenant ce que l'empereur des Grecs, comme l'appelaient les Arabes, et ce que sa vaillante armée étaient devenus durant les conquêtes des Musulmans. Hélas ! Héraclius, ce grand homme de guerre, ce héros qui s'était illustré par tant de glorieux exploits, était retombé dans la plus malheureuse inaction. Il n'avait point quitté l'Orient depuis son voyage à Jérusalem (629). Ce fut donc sous ses yeux, en quelque sorte, que les Sarrasins prirent Damas et s'emparèrent d'une partie de la Syrie. Leurs premiers et rapides succès, au lieu de réveiller

Héraclius, ne firent que l'abattre. Il ne songea plus qu'à fuir devant ces Arabes, encore demi-barbares et si méprisés jusqu'alors, qui menaçaient avec une égale audace la religion et l'empire. Prévoyant la prise de Jérusalem, il alla reprendre la croix qu'il venait d'y replacer si glorieusement, et se retira avec elle à Constantinople. Cette fuite honteuse était comme l'abandon solennel de la plus belle partie de son empire et une sorte d'abdication. Tous, vainqueurs et vaincus, sentaient, chacun à sa manière, que Dieu abandonnait ces contrées infidèles. Pour les punir de tant de révoltes contre l'autorité maternelle de son Église, Dieu livrait ces peuples à un joug de fer qu'ils ne secouèrent jamais. Épreuve aussi terrible qu'inutile ! Au lieu de chercher à fléchir le ciel par une conversion sincère, et de faire de leurs corps un rempart à la religion comme à la patrie, ces malheureux Grecs ne parurent conserver de volonté, de puissance et d'énergie que pour continuer de troubler l'Église par de nouvelles subtilités et de l'affliger par de nouvelles révoltes. Le Monothélisme va nous en fournir un exemple d'autant plus remarquable, que cette hérésie et les mouvements qu'elle causa coïncident exactement avec la naissance et les premières conquêtes de l'Islamisme.

LEÇON LXXXII.

1. [1] Nous avons vu, dans le siècle précédent, les partisans d'Eutychès, contraints par les deux puissances d'anathématiser leur chef, s'agiter en tous sens pour échapper à la foi catholique et au décret de Chalcédoine. Nous les avons vus reprendre une nouvelle vie au sein même de l'empire en s'organisant en église particulière sous le

1. Sur les Monothelites, voir les auteurs indiqués plus bas, p. 74.

nom de Jacobites. On comprend que des sectaires dont l'opiniâtreté et l'activité étaient également infatigables, ne durent pas s'endormir durant les troubles politiques. Il se fit, en effet, un travail occulte qui se révèle sous Héraclius. Leur plan, qui n'était pas nouveau, fut de pousser, à force de dissimulation, quelques-uns des leurs, parmi les plus habiles, sur des siéges épiscopaux, et de rappeler équivalemment l'erreur principale au moyen de questions secondaires. Au temps où nous sommes arrivés, les circonstances étaient très-favorables. Outre le génie héréditaire des empereurs de Constantinople, qui les portait à tout propos à se mêler des questions religieuses et à chercher, sous prétexte de conciliation, des termes moyens, des accommodements que la vraie foi ne peut connaître, la raison politique tournait encore la pensée impériale vers les Monophysites. Cosroès, l'ennemi mortel des Romains, favorisait hautement les Nestoriens. Héraclius et son gouvernement devaient donc incliner du côté des Jacobites et s'efforcer de les remettre au niveau des Catholiques en les réunissant à l'Église. Cette pensée de conciliation domina les premiers mouvements de la nouvelle hérésie, et en fut le principal ressort.

2. Au milieu des vagues renseignements que nous donne l'histoire sur les commencements du Monothélisme, nous voyons figurer en première ligne Sergius, patriarche de Constantinople, Cyrus, évêque de Phasis, et Théodore, évêque de Pharan en Arabie. Sergius, né de parents jacobites et possédant au plus haut degré la confiance de l'empereur Héraclius, eut toute facilité pour tourner l'esprit de ce prince vers l'erreur dont il avait sucé le venin avec le lait. Il en trouva plusieurs occasions favorables dans quelques discussions que l'empereur eut en Orient, d'abord en Arménie (622) avec Paul Monoculus, disciple de Sévère, et plus tard en Syrie avec Athanase, patriarche des Jacobites (629). Dans ces conférences, que Sergius avait peut-être ménagées adroitement, mais dont la dernière toutefois

n'est pas aussi assurée, il fut question non-seulement des deux natures que les Eutychiens mitigés consentaient à admettre, mais encore des deux opérations et des deux volontés, où ils placèrent toute la difficulté. Embarrassé d'abord, le prince consulta successivement Sergius et Cyrus, qui lui persuadèrent qu'on ne pouvait admettre qu'une opération et une volonté dans Jésus-Christ, de même qu'il n'y avait qu'une personne, un principe d'action. De cette manière, la volonté humaine se trouvait absorbée dans le Verbe, et avec elle l'âme humaine, que l'on ne regardait plus dès lors que comme un instrument passif de la personne divine. C'était là évidemment rentrer dans l'erreur tant de fois anathématisée d'Eutychès ; toutefois tous les esprits ne virent pas cette liaison, et l'empereur y fut trompé le premier. Charmé de trouver dans cette opinion le moyen de réunir les Jacobites et autres branches des Semi-Monophysites, il se livra aveuglément aux inspirations de son patriarche Sergius. La translation de Cyrus, du siége métropolitain de Phasis, au pays des Lazes, sur le trône patriarcal d'Alexandrie, après la mort de George (630), acheva de livrer l'Église orientale aux deux chefs des *Monothélites*[1]. Ainsi furent appelés ceux qui ne reconnaissaient *qu'une volonté*.

3. L'un des premiers soucis du nouveau patriarche d'Alexandrie fut de réaliser le plan des Monothélites. Il assembla donc son concile, et, s'adressant à la secte eutychienne des Théodosiens, il les réunit à son église, moyennant le silence gardé sur l'une ou sur les deux opérations. Et toutefois, dans l'un des articles du concile, le septième, on confesse non simplement une opération *théandrique* ou *déivirile*, ce qui avait un sens vrai et ne faisait pas difficulté pour les Catholiques, mais une *seule* opération théandrique, *una deivirili operatione*[2]. Entendue dans le sens de

1. De μόνος, *seul*, et du verbe θέλω, *vouloir*.
2. Mansi, t. XI, p. 274.

Cyrus et des Égyptiens, sens qui ressort des termes qui l'expriment et des circonstances, cette opération déivirile était inconciliable avec la distinction réelle des deux natures qui se confondaient dans cette seule et unique opération ; ou bien elle supposait l'une de ces natures imparfaite et tronquée. Ce dernier sens était celui des Monothélites, tous Demi-Eutychiens, qui ne cessaient de parler de la distinction des deux natures ; et comme ils attribuaient à la nature divine les opérations théandriques, c'était la nature humaine qui se trouvait en réalité dépouillée de sa volonté propre et de son opération, et, sous ce point de vue, absorbée dans la nature divine seule opérante. — Le moine saint Sophrone se trouvait alors à Alexandrie. Il supplia en vain Cyrus d'effacer ces articles et surtout le septième; le patriarche s'opiniâtra, et Sophrone suivit à Constantinople les actes du concile alexandrin. N'ayant pas mieux réussi auprès de Sergius, il se retira, l'âme pleine de douleur, à Jérusalem, où il fut élu patriarche de cette ville (633). A peine installé, Sophrone assembla lui-même son concile et envoya sa lettre synodale à Rome. Plus tard, il y députa Étienne, évêque de Dore, pour y défendre le dogme catholique que les deux patriarches monothélites continuaient d'attaquer. Mais Sergius l'avait prévenu.

4. Sergius en effet, l'âme de tout le parti, avait écrit à Honorius aussitôt après le départ de Sophrone. Dans sa lettre, où il semble avoir épuisé toutes les ressources et les subtilités du génie grec, il s'applique à présenter la nouvelle discussion survenue en Orient comme une dispute de mots[1], mais dispute déplorable qui allait devenir un obstacle à la réunion imminente de toutes les sectes acéphales. Sur le fond même de la question, il présentait les deux volontés, soutenues par l'un des partis, comme deux volontés contraires, savoir : la volonté divine et une volonté humaine telle que nous l'avons reçue après le péché ; ce

1. Superfluum verborum conflictum.

qui était incompatible dans le Christ et avec l'unité de personne et avec la perfection même de la nature humaine, unie à la personne divine. Les défenseurs de cette opinion n'étaient donc que des gens égarés et ennemis de la paix des églises. Et toutefois lui, Sergius, n'avait demandé qu'une seule chose aux deux partis, savoir : de garder le silence sur une et sur deux opérations, et de parler seulement d'un seul opérant. Telle était en substance la lettre du rusé patriarche.

Honorius, pris au dépourvu, approuva hautement la conduite en apparence si pacifique, si prudente et surtout si impartiale de Sergius. Il condamna lui-même cette volonté humaine contraire à la volonté divine en Jésus-Christ, et prescrivit un silence qui devait, en mettant fin aux discussions, prévenir un nouvel incendie dans la malheureuse Église d'Orient. — Si les effets eussent suivi selon les intentions d'Honorius, cette réponse serait encore aujourd'hui louée comme une réponse sage et heureuse. Mais il n'en fut pas ainsi, et Sergius n'avait provoqué cette lettre que pour en abuser. Le silence fut donc proclamé, et, pour l'imposer à tous, Héraclius en fit une loi en publiant son *Ecthèse* (ἔκθεσις) ou *Exposition* (639). Dans cette pièce composée par Sergius, on retrouve toute l'habileté et la perfidie du patriarche grec. Le silence qu'elle prescrivait n'était évidemment qu'un moyen de fermer la bouche aux défenseurs du dogme catholique et de protéger ainsi le triomphe du Monothélisme, que l'Ecthèse d'ailleurs favorisait directement. Nous ne parlons plus du vice fondamental de ce nouvel édit impérial sur des matières de foi : les empereurs et les patriarches de Constantinople nous ont accoutumés à voir l'usurpation sacrilége des uns et la faiblesse, trop souvent la connivence, plus criminelle encore, des autres.

5. Honorius ne vit point l'éclat ni le scandale causés dans l'Église par la publication de l'Ecthèse. Il mourut en 638, après un pontificat de treize ans. Ce qu'il fit, et avec

succès, pour éteindre le schisme d'Aquilée ou d'Istrie, ses Lettres aux Irlandais sur la Pâque, à Edwin, roi des Northumbres, etc., les dons considérables qu'il fit aux églises, les éloges que lui ont donnés les hommes éminents de son époque, tant Grecs que Latins, et notamment les papes, ses premiers successeurs, nous font voir dans Honorius un pape zélé et digne du rang suprême qu'il a occupé dans l'Église. D'autre part, le malheureux silence qui fait l'objet principal de ses deux lettres à Sergius, l'abus qu'en firent les Monothélites, la condamnation dont il a été frappé dans le troisième concile de Constantinople, ont imprimé à sa mémoire une tache qui paraît indélébile. Aussi, dès le moment que l'esprit de parti a cru pouvoir tirer avantage des faits qui concernent ce pape, tout est devenu matière à controverse dans sa vie [1].

6. L'illustre adversaire des Monothélites, saint Sophrone, était mort en 637. En Occident, l'Église d'Espagne pleurait son plus grand évêque, saint Isidore de Séville. Il présida au concile de Séville (619), contre les Acéphales, et au quatrième concile de Tolède (633), le plus important de tous pour la discipline. Saint Isidore composa un grand nombre d'écrits, dont le plus considérable est celui des *Origines* ou *Étymologies*, vraie encyclopédie de l'époque, et son livre des *Offices divins*, le plus précieux pour les antiquités ecclésiastiques. Ce pieux et docte Père mourut selon les uns en 636, et selon d'autres en 639 [2]. Les rois visigoths s'efforçaient alors de rendre héréditaire leur couronne, ce qui causa plusieurs révoltes. Les conciles de Tolède étaient comme une grande assemblée nationale où l'on décidait de toutes choses dans l'ordre politique comme dans l'ordre ecclésiastique. Les meilleurs règlements furent

1. Nous exposerons plus loin cette controverse touchant Honorius, ainsi que les auteurs sur le Monothélisme.

2. Sur saint Isidore de Séville, voir ce qu'ont écrit ses disciples, saint Braulion et saint Ildefonse; — D. Cellier, les Bollandistes, 4 avril, etc. — La meilleure édition est de D. du Breuil, reproduite par M. Migne, *Patr. lat.*

faits sous Receswinth, dans le huitième concile de Tolède (653), et confirmés dans les conciles subséquents. Tout parut bien réglé et bien affermi; la fusion semblait consommée entre les deux peuples, les Romains et les Goths, et néanmoins la décadence commença sous le règne suivant (672).

7. Dans les Gaules, les conciles étaient aussi des assemblées mixtes d'évêques et de seigneurs pour les affaires de l'Église et de l'État. La monarchie des Francs prospérait alors, riche et paisible, sous le roi Clotaire II et sous Dagobert, son fils (628), qui régna comme son père sur les trois royaumes. — Saint Éloi, orfèvre, vivait en ce temps à la cour, qu'il édifiait par sa vie pénitente, ses grandes charités et ses nombreuses fondations. Appelé sur le siége de Noyon, en même temps que son ami saint Ouen sur celui de Rouen (640), il vécut en saint évêque jusqu'à l'année 659, qui fut celle de sa mort. — Le roi Dagobert avait deux illustres conseillers que lui avait légués son père Clotaire, savoir : Pepin l'Ancien et saint Arnoul, l'un et l'autre maires du palais. Ils rendirent les plus grands services à l'État; mais Dagobert abandonna la bonne voie dans laquelle ils l'avaient conduit, et se livra à toutes ses passions. Saint Arnoul, que nous avons vu au concile de Reims, quitta l'évêché de Metz et alla mourir dans le monastère de Remiremont. Pepin, au contraire, légua sa charge à son fils.

Les maires du palais, ou majordomes de nos rois, étaient devenus leurs premiers ministres. Nommés dans l'origine par le prince, puis élus par les grands du royaume, ils finirent par rendre leur charge héréditaire. Tandis qu'ils laissaient au souverain une ombre de royauté, les maires du palais gouvernaient en maîtres, faisaient le bonheur de l'État ou en devenaient les tyrans; ils eurent leurs intrigues, leurs guerres civiles, et en vinrent à se jouer impunément des fantômes de rois qu'ils élevaient ou renversaient à leur gré. Cette révolution, qui commença

sensiblement après la mort de Dagobert (638), marcha rapidement jusqu'à la fin de ce siècle, amena cette suite de rois connus sous le triste nom de *fainéants* (688), et se consomma enfin vers le milieu du siècle suivant [1].

Dans la Grande-Bretagne, l'Heptarchie continue jusqu'à la fin du siècle, avec ses guerres civiles, sans aucun événement considérable. La religion continua de s'y propager sur les ruines de l'idolâtrie; et le grand nombre des rois anglo-saxons qui abdiquaient volontairement pour se retirer et finir leurs jours dans un monastère montre combien était sincère et fervente la foi de ces peuples dès qu'ils avaient embrassé le Christianisme.

L'état politique de l'Italie se maintenait également au moyen de la trêve dont les exarques payaient annuellement la continuation. Mais les pontifes romains, chargés du dépôt de la foi pour l'Orient comme pour l'Occident, se trouvèrent, aussitôt après la publication de l'Ecthèse d'Héraclius, engagés dans une nouvelle lutte contre les Grecs.

LEÇON LXXXIII.

1. La mort du pape Honorius fut suivie d'une vacance du saint-siége qui dura un an et demi. Séverin était élu, mais les apocrisiaires romains ne pouvaient obtenir à Constantinople la sanction impériale qu'à la condition de faire signer l'Ecthèse. Ils promirent enfin d'engager le pontife élu à souscrire cette pièce, si toutefois il en approuvait la doctrine. A leur retour, Séverin fut consacré (640); mais, loin de signer l'édit dogmatique, il paraît qu'il le con-

1. Voy. Daniel, t. I, et les autres historiens français; — et parmi les abréviateurs, M. Moeller, *Manuel de l'Hist. du moyen âge*, ch. VI, p. 283, qui a très-bien présenté toute cette période de notre histoire.

damna formellement. Après deux mois seulement de pontificat, il mourut et eut pour successeur Jean IV. Le nouveau pape anathématisa lui-même l'Ecthèse dans son concile (641), exemple que suivirent les évêques d'Afrique. En Orient même, où elle ne pouvait manquer d'être bien accueillie par le patriarche Sergius, qui mourut en 639, par son successeur Pyrrhus et Cyrus d'Alexandrie, elle souleva néanmoins une vive opposition de la part d'un grand nombre d'évêques, surtout dans les patriarcats d'Antioche et de Jérusalem. Héraclius, plus malheureux encore et plus faible que coupable, s'effraya de ce mouvement; il désavoua l'Ecthèse, qu'il déclara être l'œuvre de Sergius, mourut d'hydropisie et de chagrin en l'année 641. Son règne de trente ans fut un mélange inouï de faiblesse et de honte, de revers, de grands exploits et de gloire, mais en dernier résultat un règne triste et funeste à l'empire. Les deux fils d'Héraclius régnèrent ensemble après lui; mais Constantin mourut au bout de trois mois, et six mois après le peuple et le sénat, ayant chassé Héracléonas et sa mère Martine, proclamèrent son fils Constant II. Le patriarche Pyrrhus, gravement compromis dans ces intrigues politiques, s'enfuit en Afrique. — A Rome, le pape Jean écrivit à l'empereur Constantin une lettre apologétique pour justifier Honorius, que déjà les Monothélites revendiquaient comme favorable à leur doctrine et surtout au silence prescrit par l'Ecthèse. Il mourut après un pontificat de moins de deux ans, et eut pour successeur Théodore (642).

2. Paul, successeur de Pyrrhus sur le siége de Constantinople, avait écrit au nouveau pape une lettre pleine de déguisement, qui lui valut une réponse pleine d'éloges; mais il ne tarda pas à trahir ses vrais sentiments, et l'erreur se vit de nouveau protégée et répandue. Dans ce péril de la foi, les évêques orthodoxes se tournèrent vers Rome; les uns s'y rendirent en personne, les autres écrivirent. Déjà le pape Théodore avait envoyé des apocrisiaires ou visiteurs en Orient pour y soutenir la foi et les

églises. Il investit notamment de son autorité apostolique Étienne de Dore, l'ancien député de saint Sophrone, et le renvoya en Palestine avec ordre de déposer les évêques monothélites.

Dieu avait aussi ménagé à la sainte doctrine un nouveau défenseur. L'illustre saint Maxime, abbé d'un monastère près de Chalcédoine, s'était retiré en Afrique, tant pour échapper aux persécutions du parti monothélite que pour se soustraire aux incursions des Arabes. Il s'y rencontra avec Pyrrhus, probablement à Carthage, où ils eurent sur le dogme des deux volontés, mis en question, cette dispute célèbre dont les actes jettent le plus grand jour sur toute l'histoire du Monothélisme (645). Saint Maxime ne manqua pas de justifier la foi d'Honorius, que son adversaire calomniait, et il eut la consolation de voir Pyrrhus rendre enfin hommage à la vérité. Le patriarche vaincu se rendit à Rome, où il présenta au pape Théodore son acte d'abjuration et sa profession de foi ; mais, soit hypocrisie alors, soit inconstance plus tard, Pyrrhus, pressé dans la suite par l'exarque de Ravenne, et flatté sans doute de l'espoir de rentrer un jour sur son siége, retomba dans son ancienne erreur, sacrifiant ainsi de nouveau à son ambition sa foi et sa conscience.

3. La victoire de saint Maxime donna aux évêques africains un nouveau zèle pour la foi menacée. Ils assemblèrent leur concile en chaque province, et écrivirent au patriarche de Constantinople. Pressé d'une part par le pape, et ne pouvant plus échapper, Paul trouva moyen encore de donner au parti monothélite une nouvelle vie, tout en conservant les apparences de la conciliation. Il fit donc publier par l'empereur Constant un nouvel édit doctrinal, qu'on nomma le Type (τύπος, formulaire), lequel supprimait l'Ecthèse et interdisait, sous les peines les plus graves, toute discussion sur une ou deux volontés en Jésus-Christ (648). Ainsi, sous le prétexte spécieux de rétablir la paix, on mettait sur la même ligne la vérité et l'erreur, l'enseigne-

ment des Pères et celui des hérétiques[1]. Et non-seulement sur la même ligne, mais, d'après le caractère des discussions antérieures et l'impression qu'elles avaient laissée dans les esprits, il était évident pour tous que le silence imposé aux deux partis n'opprimait en réalité que la foi orthodoxe. Aussi personne ne s'y méprit : tandis que les Monothélites en triomphaient, les Catholiques n'eurent qu'une voix pour condamner le Type, qui devint bientôt contre eux un édit de persécution.

4 Tandis que ces choses se passaient à Constantinople, le pape Théodore condamnait à Rome et déposait les deux patriarches Paul et Pyrrhus, l'un obstiné et l'autre relaps. Le Type arriva sur ces entrefaites, et souleva d'abord une opposition générale. Théodore mourut au commencement de ces nouveaux mouvements (649), et, après une vacance de *moins* de deux mois, saint Martin lui succéda (649). L'empereur Constant, en se montrant facile sur son élection, avait espéré le gagner ; mais il en fut tout autrement. A peine installé, le saint pape assembla dans la sacristie (*in secretario*) de la basilique de Latran un concile de cent cinq évêques. Dans les cinq sessions de ce concile, on lut toutes les pièces concernant l'affaire du Monothélisme, on y discuta les textes des Pères qui attestent la tradition, enfin on dressa vingt canons de doctrine, dans lesquels les dogmes catholiques sur la Trinité et l'Incarnation furent de nouveau exposés et les anciens hérétiques frappés d'une nouvelle condamnation. Les Pères de Latran insistent à la fin sur les dernières erreurs, celles des Monothélites, qu'ils condamnent plus spécialement, et nommément les patriarches Sergius, Paul, Pyrrhus, Cyrus et l'évêque Théodore de Pharan, avec l'Ecthèse et le Type. Le pape, dans une lettre encyclique adressée au clergé, aux moines et aux fidèles de toute l'Église catholique, promulgua cette sen-

1. « Ut omnibus ostendamus, » dit le pape saint Martin dans son Encyclique, « relegentibus differentiam luminis et tenebrarum, hoc est claræ Patrum doctrinæ, et tumulentæ hæreticorum vesaniæ. » — Apud Mansi, t. X, col. 1175.

tence solennelle et donna ainsi le coup mortel à la nouvelle hérésie[1]. Il accompagna cette circulaire d'un grand nombre de lettres particulières envoyées avec les actes du concile en différents lieux, en Afrique, dans les Gaules, et surtout en Orient. Voyant sur le siége de Jérusalem un patriarche non élu canoniquement et un hérétique sur celui d'Antioche, il nomma Jean, évêque de Philadelphie, son vicaire, et lui donna tous les pouvoirs pour remédier aux maux des églises dans ces deux patriarcats envahis par les Sarrasins. Enfin, le pape saint Martin écrivit à l'empereur lui-même une lettre sage et respectueuse pour l'engager à retirer le Type et à condamner les hérétiques qui avaient abusé de son nom et de son autorité.

5. Constant, loin d'être touché de cette lettre de saint Martin, devint furieux contre le généreux pontife. A la place de l'exarque Olympius, envoyé dès le principe à Rome, où il avait échoué, ce prince nomma Théodore Calliopa. Cet officier se saisit de la personne du pape malade (653), par une violence doublement sacrilége, puisqu'elle eut lieu dans l'église même de Latran ; il le fit embarquer et conduire à Constantinople, où l'attendaient les traitements les plus indignes et les plus cruels, qu'il subit sous les yeux mêmes du jeune empereur. Après un simulacre de jugement, l'illustre et saint pontife, plus grand encore dans les fers que sur la chaire de Pierre, alla mourir martyr et abandonné de tous dans la Chersonèse Taurique, son dernier exil (655). Le patriarche Paul mourut lui-même aussi, l'âme déchirée de remords (654), et Pyrrhus, rentré sur son siége, le suivit six mois après au jugement de Dieu.

Saint Maxime, le plus docte et le plus redoutable adversaire des Monothélites, avait mérité, lui aussi, la couronne du martyre. Conduit de Rome à Constantinople avec quel-

1. Voy. ce concile, si important pour l'histoire du Monothélisme, dans Labbe, t. VI, et Mansi, t. X, col. 863.

ques disciples, il y fut traité aussi indignement et plus cruellement encore que saint Martin ; car, traîné d'exil en exil, il eut enfin, ainsi que les deux Anastase, ses compagnons, la langue et une main coupées, et on les envoya en cet état mourir au pays des Lazes, dans des forteresses séparées (662)[1].

Après le départ du pape saint Martin, l'Église romaine fût administrée, comme durant la vacance du siége, par l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier, c'est-à-dire par les chefs des trois ordres du clergé. Forcés enfin de procéder à une élection, surtout par la crainte de se voir imposer un pontife monothélite, les Romains nommèrent Eugène Ier (654), qui gouverna sagement l'Église. Saint Martin régularisa lui-même cette élection en y donnant son consentement, comme on le conclut avec toute vraisemblance de l'une de ses lettres. Eugène eut pour successeur Vitalien (657), dont le pontificat fut de près de quinze ans. Ce pape eut le triste honneur de recevoir l'empereur à Rome. Constant avait ajouté le fratricide à ses crimes contre l'Église, et s'était rendu odieux à ses propres sujets. Poursuivi par l'ombre sanglante de son frère, il abandonna Constantinople et se rendit en Italie. Au lieu d'y rétablir le siége de l'empire, comme il le prétendait, il ne réussit qu'à se faire battre contre les Lombards, à orner, puis à dépouiller les églises de Rome ; enfin à écraser par ses exactions la Sicile, où il fut tué dans le bain après un séjour de quatre ans (668). Son fils Constantin, dit Pogonat (le barbu), lui succéda.

6. Ce fut sous le pape Vitalien qu'eut lieu la conférence de Phare (*Pharensis*), dans la Grande-Bretagne, entre les Anglo-Saxons, d'une part, et les Bretons et Écossais d'Irlande (Scoti) de l'autre, sur la Pâque et la tonsure ecclésiastique (664). Les usages romains triomphèrent au moins

1. Sur saint Martin et saint Maxime, voir leurs *Vies* et l'histoire du Monothélisme. Saint Maxime a laissé des commentaires, quelques écrits ascétiques et les actes de sa dispute avec Pyrrhus. Combefis a édité ses ouvrages.

dans l'Angleterre, où ils furent affermis par le concile national tenu neuf ans plus tard à Hereford [1]. L'illustre saint Vilfride, savant moine de Lindisfarne, parut avec éclat dans cette conférence, et devint plus tard archevêque d'York ou des Northumbriens. — En Espagne, saint Fructueux, évêque de Dumes, puis de Brague, fonda un grand nombre de monastères, et composa deux règles monastiques que nous avons. Saint Ildefonse, disciple de saint Isidore de Séville, fut tiré lui-même d'un monastère dont il était abbé, pour être sacré archevêque de Tolède. Il continua le catalogue des écrivains ecclésiastiques de saint Isidore; mais son principal ouvrage est son livre *de la Virginité perpétuelle de la sainte Vierge*. Il mourut en 667 [2]. Durant cette deuxième moitié du septième siècle, les fondations monastiques se multiplièrent prodigieusement, non-seulement en Espagne, mais dans la Grande-Bretagne, et surtout dans les Gaules. Ce siècle fut l'âge d'or de l'ordre de Saint-Benoît : *Aureum vere sæculum*, comme l'appelle Mabillon [3]. Le pape Vitalien mourut (672), après avoir gouverné l'Église avec autant de lumière que de vigueur Adéodat II, ou Dieudonné, son successeur, ne tint le saint-siége que quatre ans, et Domnus (676) que dix-huit mois seulement. Saint Agathon lui succéda en 678. — Sous ces différents pontifes, nous voyons saint Léger, évêque d'Autun, horriblement traité et enfin mis à mort (678) par les ordres du cruel Ébroïn, maire du palais en Neustrie et en Bourgogne [4]. Saint Vilfride, évêque d'York,

1. Voy. Mansi, t. XI, p. 47, et *supra*, leçon LXXVI.

2. Voy. sur ces deux saints évêques D. Mabillon, *Acta SS. Ben.*, sect. 2, et D. Bulteau, *Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, liv. II. En général, on peut voir, sans qu'il soit besoin de les citer, ces deux historiens de l'ordre bénédictin pour tous les saints qui ont appartenu à cet ordre, c'est-à-dire pour presque tous les saints religieux en Occident, jusqu'à la fondation des nouveaux ordres, au treizième siècle.

3. *Præf. in sec. sæcul. Benèd.*, § 1.

4. Voy., sur saint Léger, son *Histoire* par D. Pitra, 1 vol. in-8, plein de savantes recherches et de nouveaux aperçus sur l'époque. Un écrivain protestant,

persécuté lui-même par le roi Egfride, fut calomnié et déposé. Il en appela au pape et évangélisa les Frisons en allant suivre son appel à Rome, où il fut justifié et rétabli par le pape saint Agathon (678). Il avait été précédé par saint Amand, l'apôtre de la Belgique et évêque de Maëstricht en 649. Il quitta son siége avec la permission du pape saint Martin vers l'an 650, pour visiter des monastères et continuer la vie de missionnaire. Il alla prêcher jusqu'en Gascogne, d'où il revint mourir à son monastère d'Elnon (679), aujourd'hui Saint-Amand, près de Tournai[1].

7. En Orient, les Sarrasins poursuivaient impunément leurs ravages et leurs conquêtes. Ils s'emparèrent de l'île de Chypre, envahirent l'Afrique, qu'ils rendirent tributaire (647). Ils y rentrèrent une seconde fois (665) et une troisième fois (670), sans s'y fixer encore. Ils se contentèrent de piller la Sicile (669); mais la grande pensée du calife Moavie se tournait sur la capitale même de l'empire. Une armée et une flotte également formidables vinrent attaquer Constantinople (672), durant sept années consécutives, depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre de chaque année, avec une fureur sans exemple. Mais Dieu avait eu pitié des Grecs. Un Syrien, nommé Callinique, leur apporta le feu grégeois dès la première année du siége, ou immédiatement avant. C'était une espèce d'artifice d'une prodigieuse activité. Ce feu brûlait dans l'eau comme dans l'air,

Sismondi, dans son *Histoire des Français*, t. II, présente saint Léger et son frère saint Guérin comme complices de la mort du roi Childéric. Cette grave imputation, toute gratuite, est démentie par les monuments contemporains. On peut en voir la réfutation dans le t. X, p. 320, de l'*Histoire de l'Église* de M. Rohrbacher, qui déplore avec raison que cette histoire ait été recommandée comme la meilleure à la jeunesse française. M. Ampère formule la même accusation, et attaque en général toute la vie de saint Léger sous le rapport de la sainteté. Voy. son *Hist. littér.*, etc., t. II, ch. XVI, p. 393. — La justification de saint Léger nous fournit la matière d'une dissertation utile, dont l'ouvrage de D. Pitra servirait de base.

1. Sur saint Amand, voir *Acta SS. O. B.*, t. II, p. 678; — Longueval, liv. IX et X; et surtout son *Histoire* écrite par M. l'abbé Destombes, professeur au petit séminaire de Cambrai.

et dévorait tout : la pierre, le fer, les hommes, les vaisseaux[1]; aussi il contribua puissamment à lasser la rage des Sarrasins. Harcelé d'un autre côté par la petite, mais indomptable nation des Maronites[2], cantonnée dans les montagnes du Liban, Moavie conclut une trêve de trente ans avec l'empereur, et se rendit tributaire de l'empire (679). Après avoir acheté lui-même la paix avec les Bulgares, Constantin songea plus sérieusement à pacifier l'Église orientale.

LEÇON LXXXIV.

1. L'hérésie des Monothélites, grâce à la fermeté des pontifes romains, avait plutôt perdu que gagné du terrain en Orient. Toutefois elle y comptait encore de nombreux et puissants défenseurs, et, après trois patriarches orthodoxes, un nouveau patriarche dévoué à la secte était monté sur le siége de Constantinople, en même temps que Macaire, plus ardent encore, gouvernait l'église d'Antioche. Voulant en finir, Constantin demanda au pape Domnus des hommes sages et instruits pour conférer avec les patriarches orientaux dans une assemblée d'évêques aussi nombreuse que le malheur des temps le permettrait. Saint Agathon, successeur de Domnus, ayant reçu cette lettre, manda aux évêques des trois grandes puissances de l'Occident de se réunir et d'envoyer des députés avec leur dé-

1. Voy. Le Beau, liv. LXI, § 11.

2. Les Maronites furent ainsi appelés du nom de Jean Maron, moine très-zélé contre les hérétiques, dont ils conservèrent la doctrine toute catholique. Ils eurent pour premier patriarche un autre Jean Maron, que leur accorda le pape Honorius. Cette population s'étant rangée sous les ordres des princes de Byblos, qui s'étaient déjà formé un petit État sur la côte de Phénicie ; elle combattit contre les Sarrasins avec un courage indomptable, et s'est conservée jusqu'à nos jours. Voy. Le Beau, liv. LXI, § 16, t. XIII, p. 115, in-12 ; — Saccarelli, ans 635 et 678, t. XIV ; — Faustus Naironus, dissert. *de Origine Maron.*

cision au concile qu'il convoquait lui-même à Rome, et qui devint ainsi comme le concile de tout l'Occident (679). A la suite de ce grand synode, saint Agathon écrivit deux lettres à l'empereur, l'une au nom du concile romain, et remise à ses députés, représentant les églises d'Occident; l'autre en son nom propre, dans laquelle il expose au long la doctrine catholique, notamment sur l'article des deux volontés et des deux opérations. Il la remit à ses propres députés ou légats, en leur enjoignant de s'y conformer en tout. Le concile s'ouvrit enfin à Constantinople, sous la présidence des trois légats du siége apostolique, dans une des pièces du palais, dite la salle du Dôme (680). Les premières sessions furent consacrées à entendre la lecture de beaucoup de pièces constatant la tradition catholique par les conciles antérieurs et les Pères; on y lut aussi les lettres du pape Agathon. Macaire d'Antioche, avec quelques-uns de ses adhérents, représentait le parti monothélite : on l'entendit lui-même; mais il ne put produire que des textes tronqués et des pièces falsifiées. Dans la huitième session et les suivantes, Macaire fut déposé, dégradé et exclu du concile, ainsi que les Monothélites qui le suivaient; les patriarches Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, l'évêque Théodore de Pharan, et enfin le pape Honorius, furent anathématisés comme hérétiques et leurs écrits condamnés, ainsi que l'Ecthèse et le Type. Ces anathèmes furent lancés dans la treizième session, et répétés dans les seizième et dix-huitième, dans les acclamations, ainsi que dans la lettre synodale adressée au pape Agathon et dans celles de l'empereur. Dans la dix-huitième et dernière session, à laquelle assistèrent plus de cent soixante évêques (681), les Pères consacrèrent de nouveau la foi catholique renfermée dans les symboles de Nicée et de Constantinople, et définirent spécialement contre les Monothélites, dans les termes mêmes du pape Agathon, « qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés naturelles, distinctes, mais non contraires, et deux opérations

naturelles, sans confusion et sans division.» Ils envoyèrent les actes du concile au pape, avec une lettre synodale, pour lui en demander la confirmation, en même temps qu'ils prièrent l'empereur d'appuyer l'exécution de leurs décrets par un édit.

Telle fut l'issue du sixième concile œcuménique. Le pape saint Agathon étant mort aussitôt après sa conclusion (682), ce fut saint Léon II, son successeur, qui reçut la lettre synodale des Pères de Constantinople et confirma leurs décisions. Il envoya les actes du concile spécialement aux évêques d'Espagne, dont aucun n'avait assisté au grand synode de l'Occident tenu à Rome par son prédécesseur.

2. Le troisième concile de Constantinople est l'un des plus célèbres entre les conciles œcuméniques, non tant pour son décret sur la foi, qui n'a jamais fait de difficulté, que pour l'immense controverse à laquelle il a donné lieu par la condamnation du pape Honorius. Il est résulté, en effet, de cette condamnation un de ces problèmes inextricables qui ne semblent surgir dans l'histoire que pour sourire à toutes les opinions et désespérer tous les critiques.

D'une part, Honorius, surpris par la consultation perfide du patriarche Sergius, s'effraye au simple souvenir des troubles causés durant plusieurs siècles par les innovations sacriléges et les subtilités des Grecs; et, pour en prévenir le retour imminent, il prescrit le silence que l'hypocrite patriarche demandait lui-même. Il admet le dogme qui entraîne celui des deux volontés et des deux opérations; mais, dans une phrase équivoque, il parle aussi d'une seule volonté, Son secrétaire, Jean Symponus, Jean IV, son successeur, et saint Maxime l'expliquent dans le sens catholique et le vengent des calomnies des Monothélites, qui osent le revendiquer. Tous les papes suivants relèvent l'intégrité de la foi conservée sur le siége apostolique depuis saint Pierre. Saint Agathon insiste d'une manière particulière sur ce point dans sa lettre adressée à l'empe-

reur lui-même. C'est cette même foi, que lui ont transmise ses prédécesseurs, qu'il enseigne à son tour et qu'il confie à ses légats comme étant la tradition du siége apostolique, à laquelle il leur enjoint de se conformer scrupuleusement. Agathon va jusqu'à citer l'orthodoxie des papes antérieurs comme un fait public et avéré : *Qui (Christus) fidem Petri non defecturam promisit, confirmare eum fratres suos admonuit, quod apostolicos pontifices, meæ exiguitatis prædecessores, confidenter fecisse semper,* CUNCTIS EST COGNITUM[1]. Il va plus loin encore : il rappelle ce que les évêques de Constantinople[2] avaient tenté pour introduire une nouveauté hérétique, et ce que ses prédécesseurs n'avaient eux-mêmes cessé de faire, par leurs exhortations et leurs prières, pour les retirer de leur erreur impie, les suppliant de garder au moins le silence, de peur d'exciter de nouvelles divisions dans l'Église une, en enseignant une personne et une opération dans Jésus-Christ... *Saltem tacendo desisterent, ne ex hoc exordium dissidii in unitate Ecclesiæ facerent, unam voluntatem... asserentes*[3]. N'était-ce pas là signaler clairement Honorius et ses lettres à Sergius, et le défendre spécialement contre la prétention des Monothélites? — Les Pères du concile et l'empereur lui-même, en entendant ainsi le pape Agathon parler avec tant d'assurance, et de ses prédécesseurs pour louer leur foi et leur zèle, et des évêques de la ville impériale pour les accuser d'hérésie et d'obstination, ne s'en étonnent nullement : ils lui écrivent, au contraire, avec un grand respect pour lui et pour sa doctrine. C'est, disent-ils, par ses lettres, descendues du sommet apostolique, qu'ils ont renversé la secte hérétique qui s'était élevée, et c'est par sa sentence

1. Voy. Labb, t. VI, *Conc. CP.*, art. 4, et Mansi, t. XI, col. 242. Il faut surtout lire tout ce qui précède dans cette lettre et la colonne qui suit.

2. Plus loin, vers la fin de sa longue lettre, Agathon cite ces évêques de Constantinople par leurs noms, ainsi que les autres chefs de la secte. — Mansi, col. 274.

3. Mansi, t. XI, col. 243.

qu'ils ont anathématisé Théodore de Pharan, Sergius, Honorius, etc. L'empereur, écrivant au pape Léon II, voit dans le pape Agathon et dans ses lettres Pierre lui-même, le pontife de la première chaire, et il s'indigne contre Macaire d'Antioche, qui seul a refusé de donner son assentiment à ces lettres sacrées, et a eu la folie de se révolter contre Pierre, le chef et le prince de l'Église[1].

3. D'autre part, le troisième concile œcuménique de Constantinople anathématise sans ménagement, et en face des légats romains, le pape Honorius comme ayant suivi en tout la pensée, l'esprit de Sergius, et confirmé ses dogmes impies : *Quia in omnibus ejus* (*Sergii*) *mentem secutus est, et impia dogmata confirmavit!* Cet anathème revient dans les dernières sessions, et constamment le nom d'Honorius se trouve mêlé avec le nom des coryphées du Monothélisme; il s'y trouve mêlé dans la lettre synodale du concile adressée au pape Agathon, de même que dans l'édit de l'empereur pour l'exécution des décrets synodaux, et, ce qui surpasse tout, dans la lettre de saint Léon II à Constantin en confirmation du concile. Le même Léon, dans sa lettre aux évêques espagnols, et dans celle à Ervige, roi d'Espagne[2], n'oublie pas de joindre Honorius aux chefs monothélites. Enfin le nom d'Honorius reparaît plus tard dans les septième et huitième conciles œcuméniques, qui semblent ainsi perpétuer la tache infligée au nom de ce malheureux pontife par les Pères de Constantinople, et la rendre ineffaçable.

4. Telles sont les deux faces principales du grand problème qui divise depuis longtemps les critiques, et qui a reçu autant de solutions diverses qu'il y a eu de passions ou de systèmes intéressés à le résoudre. Plusieurs ont vu dans Honorius un vrai Monothélite, un hérétique condamné, les uns en haine de la papauté, les autres en haine

1. Voy. ces lettres à la suite du Concile, dans Mansi, col. 683 et 715.
2. Mansi, t. XI, col. 1052 et 1057.

de l'infaillibilité du pape, les Jansénistes appelants en haine de la bulle *Unigenitus*. La plupart des Catholiques, surtout les défenseurs de l'infaillibilité, ont soutenu l'orthodoxie d'Honorius, les uns en niant l'authenticité de ses lettres ou l'intégrité des actes du concile, les autres en accusant le concile lui même d'une de ces erreurs de fait qui peuvent se concilier avec son autorité souveraine en matière de foi.

Laissant là toutes ces opinions, qui ressortiront mieux des problèmes exposés plus bas, arrêtons-nous un instant au sentiment qui a réuni le plus de voix dans tous les partis, et qui est en effet le plus probable en soi et le plus facile à concilier avec l'histoire. Ce sentiment consiste à dire qu'Honorius, demeuré pur dans sa foi, a été condamné, et justement, comme fauteur de l'hérésie monothélite par le concile de Constantinople. Or : 1° ce sentiment est le plus probable en soi. Les lettres d'Honorius, dans lesquelles assurément on ne peut trouver, et à plus forte raison démontrer, l'erreur des Monothélites, ont néanmoins contribué au progrès de cette hérésie, et fourni, en commandant le silence demandé artificieusement par le patriarche Sergius, une arme puissante au nouveau parti qui se formait. — 2° Ce même sentiment est le plus facile à concilier avec l'histoire. Distinguons dans Honorius l'acte qui a eu ce fâcheux résultat de favoriser le Monothélisme, et l'intention qui l'animait dans cet acte. Le concile a prononcé sur l'acte extérieur, qui a rendu en effet Honorius matériellement complice des Monothélites, mais il ne toucha point à son intention; de même qu'il aurait pu condamner un livre comme renfermant une doctrine hérétique dans son sens naturel, *in sensu obvio,* sans rien préjuger sur les intentions ou plutôt sur la pensée intérieure de l'auteur. Cependant l'acte d'Honorius, ses lettres, sa conduite, n'étaient pas dénuées de bonnes raisons. En d'autres circonstances, la condescendance, l'*économie*, comme disaient les Grecs, dont il avait cru devoir user, aurait pu avoir un bon résultat et lui mériter des éloges.

Sa conduite avait donc deux côtés : l'un favorable, en la prenant en elle-même, *in abstracto*, et l'autre fâcheux, en la prenant avec toutes les circonstances, *in concreto*, surtout avec l'abus indigne qu'en firent les Grecs et le résultat dont elle a été suivie. C'est précisément sous ce dernier point de vue et de cette manière que le concile a envisagé l'acte d'Honorius, et qu'il l'a condamné. Les circonstances lui en faisaient un devoir, une nécessité. L'empereur Constantin, le pape saint Léon II lui-même, les septième et huitième conciles œcuméniques ont répété la juste sentence du concile. Les papes au contraire qui ont précédé cette sentence, et notamment saint Agathon, dans sa lettre remise à ses légats pour l'empereur, avaient pris le côté favorable et justifié le trop célèbre pontife. Ainsi tout s'explique et se concilie dans l'opinion qui est devenue le sentiment commun touchant le pape Honorius et le sixième concile général[1].

1. A cette objection, que « le concile de Constantinople condamne Honorius « non comme *fauteur*, mais comme *hérétique*, » les auteurs répondent qu'alors, et depuis encore, on confondait sous une même dénomination les hérétiques et leurs fauteurs. Voy. Jacques, *de Incarnat.*, p. 370. Les théologiens citent avec raison ces paroles des empereurs Honorius et Théodose à Aurélius, évêque de Carthage : *Una enim eademque est culpa eorum, qui aut dissimulando conniventiam, aut non damnando favorem noxium præstiterint.* Apud Labbe, t. II, p. 1608. Voy. Legrand, *de Incarnat.*, t. II, p. 248. Mais il faut remarquer que les empereurs font ce rescrit contre les évêques qui s'abstenaient de prendre part à la condamnation de Pélage et Célestius.

Sur le Monothélisme, le sixième concile œcuménique et le pape Honorius, voir, pour les documents originaux, Labbe, t. VI, et Mansi, t. X et XI. — Pour l'histoire et la discussion, tous les historiens étendus de l'Église : Noël. Alex., sæc. 7°, cap. II, art. 1, et dissert. I et II ; — Combefis, *Historia Monothel.*, dans son *Novum Auctarium ad Biblioth. PP.*; elle est à l'index. — Lupus, *in Concil. sext. can.*; — Thomassin, dissert. XX, *in Synodum sext. œcumenicum* ; — Marchesius, oratorien, *Clypeus fortium, seu Vindiciæ Honorii papæ*. — Le chanoine Corgne, dans sa bonne *Dissertation critique sur le Monothélisme*, et Mamachi, *Origin.*, t. VI, se sont occupés spécialement de défendre Honorius. — Voy. aussi Palma, t. II, part. 1, cap. XI et XII ; — de Maistre, *du Pape*, t. I, p. 151, etc.

PROBLÈMES SUR HONORIUS.

1° *Les lettres d'Honorius à Sergius sont-elles authentiques?... et sans altération?*

LEÇON LXXXV.

1. Le pape saint Léon II mourut peu de temps après avoir confirmé et promulgué les actes du sixième concile (683). Il n'avait tenu le saint-siége que dix mois. Le pontificat

Pour la *négative* · Bellarmin et Vallius ; ils doutent de l'authenticité de ces lettres. — Le bénédictin Tamagninus, Marchesius, Combefis, Corgne, etc., les croient seulement altérées.

Pour l'*affirmative* : c'est l'opinion commune.

2° *Les actes du sixième concile général sont-ils authentiques et non interpolés ?*

Pour la *négative* : Bellarmin, *de Summo Pontif.*, — Baronius, Binius, qui soutiennent l'altération. — Marchesius et quelques autres les croient supposés, en ce sens qu'ils seraient mêlés et confondus avec les actes d'un conciliabule des Grecs, dans lequel seul Honorius aurait été condamné.

Pour l'affirmative : Thomassin, qui soutient, avec la plupart des critiques, l'authenticité et l'intégrité de ces actes.

3° *Honorius a-t-il été dans l'erreur des Monothélites ?*

Pour l'*affirmative* : Les centuriateurs, Forbesius et d'autres Protestants ; — Melchior Canus, Maimbourg, Dupin, Richer, de la Luzerne, etc.

Pour la *négative* : Bellarmin, Alex. Noël, Thomassin, et presque tous les Catholiques. Voir Palma surtout contre de la Luzerne.

4° *Les lettres d'Honorius sont-elles dogmatiques, un enseignement* ex cathedra ?

Pour l'*affirmative* : les Quesnellistes ou Appelants, qui ont osé prétendre que ces lettres, qu'ils disent dogmatiques, avaient été reçues formellement par les évêques orientaux, et tacitement par les occidentaux.

Pour la *négative* : Corgne, qui écrit spécialement pour réfuter les Quesnellistes, et tous les Catholiques.

5° *Le sixième concile est-il tombé dans une erreur de fait en condamnant à tort Honorius ?*

Pour l'*affirmative* : le cardinal a Turrecremata, et les frères de Wallembourg, dans leurs controverses.

Pour la *négative* ; l'opinion universelle.

6° *Honorius est-il fauteur de l'hérésie monothélite, et condamné simplement comme tel dans le sixième concile ?*

Pour la *négative* : en général, tous les critiques qui soutiennent qu'il n'y a eu aucune condamnation, comme Bellarmin, Baronius, etc., ou qu'Honorius a été condamné comme hérétique.

Pour l'*affirmative* : Thomassin, Noël Alex., etc. C'est l'opinion qui devient tellement générale, que désormais on ne peut plus invoquer la condamnation d'Honorius ni contre l'autorité dogmatique du pape, ni contre son infaillibilité.

Il en résulte que la controverse sur Honorius, n'ayant presque plus rien de son

de Benoît II, élu après une vacance de onze mois, fut aussi court. Ce pape, singulièrement aimé de l'empereur Constantin Pogonat, adopta ses deux fils en recevant leurs cheveux, qu'on lui envoya de Constantinople. Son successeur, Jean V (685), mourut un an après son élection, et Conon, qui le suivit (687), ne fit pas l'année entière. Ce qui était arrivé pour lui arriva à Sergius Ier : il fut choisi pour mettre fin à la division qui agitait les différents ordres, notamment le clergé et l'armée, partagés entre deux compétiteurs. Saint Sergius arrêta enfin cette succession rapide de papes et acheva le siècle.—Durant ces pontificats, la monarchie des Visigoths et toute l'Espagne se ruinaient par les guerres civiles et les révoltes qui éclataient surtout au commencement de chaque règne, et par la chute des mœurs. Cette décadence atteignait le clergé lui-même, principalement le clergé inférieur, et le roi Vamba, si sage d'ailleurs, y contribua par une loi déplorable qui obligeait les prêtres et les ecclésiastiques à porter les armes et à figurer en personne à la guerre. La preuve du mal se trouve dans les grands remèdes qu'on cherchait à y apporter. Les évêques ne se lassaient point de s'assembler à Tolède ; ils eurent jusqu'à dix-sept conciles dans cette métropole, le dix-septième en 694, dont nous avons les canons. Vamba, homme de guerre et bon roi, fut victime de la plus odieuse perfidie et relégué dans un monastère (680) ; les règnes d'Ervig et d'Égiza furent assez paisibles, et terminèrent le siècle.

2. Dans la Grande-Bretagne, la ferveur se soutenait et les usages liturgiques de l'Église romaine s'y établissaient plus sensiblement. Saint Benoît Biscop, fondateur et abbé de Wiremuth, fit cinq fois le voyage de Rome pour étu-

ancienne importance théologique, ne demeurera désormais que comme un simple problème de critique dans l'histoire.

D'après nos observations ci-dessus, on comprend que, tout en admettant qu'Honorius a été condamné comme fauteur du Monothélisme, on peut très-bien soutenir en même temps son innocence personnelle.

dier ces usages. Il en rapporta grand nombre de livres, et obtint le premier chantre de l'église Saint-Pierre, Jean, abbé de Saint-Martin, pour enseigner le chant grégorien à ses religieux. Il bâtit son église dans le style romain, l'enrichit de tableaux et de pieuses images, introduisit l'usage du verre pour les fenêtres, et couronna tant de travaux par une sainte mort (690). Benoît Biscop fonda aussi, près de Wiremuth, le monastère de Jarow, où il plaça le jeune Bède, que ses parents lui avaient offert dès l'âge de sept ans. Ce fut là, et sous la discipline de l'abbé saint Céolfrid, que Bède se livra à ces études, étendues pour l'époque, qui l'ont rendu célèbre. — Saint Wilfrid s'instruisit lui-même avec grand soin de la discipline romaine, et contribua plus que personne à l'introduire dans la Grande-Bretagne. Toujours persécuté, il avait été obligé d'appeler une seconde fois (701) à Rome, où il fut de nouveau rétabli. Il prêcha l'Évangile aux Frisons, aux Saxons et aux habitants de Sussex, et mourut en 709. — Saint Théodore de Cantorbéry, qui s'était laissé prévenir contre l'illustre évêque d'York, se réconcilia avec lui avant sa mort. Théodore, né à Tarse, en Cilicie, et très-versé dans la langue grecque, sa langue maternelle, avait été moine à Rome; il était savant, il fonda une école à Cantorbéry et contribua à répandre le goût de la science et de l'étude parmi les Anglais. Sa mort remonte à l'an 690. Il a laissé un Pénitenciel qui a servi de modèle aux autres en Occident, mais que nous n'avons plus dans son état primitif[1]. Dans les dernières années de ce siècle, les monastères d'Irlande devinrent une pépinière d'apôtres, qui portèrent la lumière de la foi dans la Frise, la Franconie, et dans les contrées voisines. Les plus illustres allèrent à Rome recevoir du pape leur mission et le caractère épiscopal, savoir saint Kilien, martyrisé avec ses compagnons à Wurtzbourg en 699, et saint Willibrod, qui fut le premier archevêque d'Utrecht.

1. Voy. les Boll. et Godescard, 19 septembre.

3. Dans les Gaules, la race de Clovis, dite des Mérovingiens, se mourait de faiblesse. Après la mort d'Ébroïn (681), dont l'ambition fit un tyran cruel, toute la monarchie des Francs se trouva réunie sous l'autorité de Pepin d'Héristal. Il était petit-fils de Pepin l'Ancien, et gouvernait déjà l'Austrasie en roi avec le titre de duc et prince. En Neustrie et en Bourgogne, il conserva aux descendants de Clovis l'ombre de la dignité royale, dont il exerça tous les droits sous le nom de maire du palais. Il soumit les peuples voisins qui s'étaient révoltés, dompta entre autres les Frisons, et favorisa de tout son pouvoir la prédication de l'Évangile parmi ces peuples encore idolâtres. Il rétablit le bon ordre à l'intérieur, et se montra en tout digne de l'autorité souveraine, dont malheureusement il ne pouvait exercer les droits qu'en les usurpant. — En *Italie*, les Lombards, depuis l'expédition honteuse de Constant II, n'avaient fait que se fortifier et s'étendre, en même temps que la guerre ne cessait, à chaque règne, de se renouveler parmi eux. Les exarques de Ravenne se soutenaient avec peine et ne savaient le plus souvent qu'inquiéter les Romains et le pape, dont ils prenaient ombrage. Ce fut sous la protection de l'exarque que Maur, archevêque de Ravenne, osa se prétendre indépendant du pape, prétention insensée que Constant II ne rougit pas d'appuyer. L'Église de Ravenne, devenue ainsi tout à coup schismatique par l'ambition de son évêque, rentra entièrement dans la communion de l'Église sous le pape saint Agathon[1]. On rapporte à l'année 698 l'extinction d'un autre schisme, celui d'Istrie ou d'Aquilée. Mais c'est en Orient que nous devons aller chercher la source la plus ordinaire des troubles qui agitaient de temps en temps l'Église romaine.

4. Constantin Pogonat mourut (685) avec la gloire d'avoir arrêté les progrès des Sarrasins et pacifié l'Église.

1. Voy. Agnellus, *Vitæ Pontificum Ravennat.*, dans l'édition de Bacchini, qui l'a annoté.

Justinien II, son fils aîné, ne parut régner que pour détruire son ouvrage. Il rompit avec les Arabes, qu'il refoula en Syrie, grâce à leurs divisions, et auxquels toutefois il sacrifia les braves Maronites ou Mardaïtes, le boulevard de l'empire. Il attaqua aussi les Bulgares et les Esclavons, et reprit les hostilités avec les Arabes. Les Musulmans se trouvaient de nouveau réunis sous un seul calife; ils reprirent tout ce qu'ils avaient perdu, et s'emparèrent de l'Arménie (693) et de l'Afrique (698). Justinien, pour se consoler de ces pertes, consumait en vains bâtiments les sommes énormes qu'il extorquait à son peuple.

5. Justinien se montra ou voulut paraître zélé pour la religion. Rentré en possession de l'Arménie, il y fit brûler grand nombre de Manichéens opiniâtres, dont l'histoire demande ici quelque attention. Ces odieux sectaires, toujours poursuivis par les lois, avaient dû profiter du règne d'Anastase, dont la mère était manichéenne, pour se répandre et se multiplier. C'était dans les premières années du sixième siècle. Au siècle suivant, une autre femme nommée Callinice, de Samosate, avait deux fils, Paul et Jean, dont elle fit deux apôtres du Manichéisme en Arménie. Sous le règne de Constant, vers le milieu de ce même siècle, la secte trouva un réformateur. L'Arménien Constantin, du village de Mananalis, ayant conçu le dessein de rendre le système manichéen plus séduisant et sa secte moins odieuse et moins saisissable, fit adopter plusieurs graves modifications. Ce nouveau chef, doué d'une habileté satanique[1], fit disparaître tous les livres manichéens, pour ne conserver que le Nouveau Testament, dans lequel il sut trouver toutes les erreurs, au moyen de son interprétation privée. Il retrancha de son symbole quelques traits plus absurdes, et y introduisit plusieurs idées de Basilides, qu'il préférait à celles de Valentin. Usant d'un langage également faux et arbitraire, il rejetait la présence réelle,

1. « Dæmone inspirante, » dit Pierre de Sicile. *Historia* Petri Siculi, p. 43.

l'Église catholique, le culte de la croix, de la sainte Vierge et des saints, tout en parlant comme les catholiques[1]. C'était l'argot d'une société secrète. Enfin ce déguisement fut porté à ce point, que dans la suite les ignorants, qui formaient le gros de la secte, trompés par tant d'artifice, anathématisaient, et de bonne foi, les premiers auteurs de la doctrine manichéenne, Scythien, Budda et Manès lui-même. Les uns prétendent que le nom de *Pauliciens*, donné aux nouveaux Manichéens, leur venait de Paul, le fils de Callinice, comme le dit formellement Pierre de Sicile; d'autres pensent que Constantin les avait appelés ainsi lui-même pour donner le change et faire disparaître, s'il était possible, jusqu'au nom du Manichéisme. Quoi qu'il en soit, si déjà il trouva ce nom reçu, le réformateur sut du moins le mettre à profit. Il se donna, lui, pour Sylvain, le disciple de saint Paul, et par conséquent pour l'envoyé et l'interprète fidèle de cet apôtre. D'autres chefs, après lui, prirent les noms de Tite et de Timothée, tellement que les Pauliciens durent porter ce nom et s'en glorifier comme sectateurs de saint Paul. — Malgré cette transformation extérieure, la secte demeura au fond toujours digne de Manès, toujours manichéenne. Elle conservait en tête de son symbole le dogme fondamental des deux principes, avec ses conséquences essentielles; elle conservait la même morale, les mêmes mœurs, ou plutôt la même corruption; enfin, à l'ancienne audace pour tromper, elle avait ajouté un art et des moyens qui doublèrent sa puissance et ses dangers[2].

Cette réforme du Manichéisme est remarquable. Elle coïncide parfaitement avec l'apparition et les conquêtes de l'Islamisme. Le Manichéisme, société occulte, et le Mahométisme, société guerrière et conquérante, se divisaient

1. Voy. l'interrogatoire subi par un Manichéen, sous Léon l'Isaurien, dans Pierre de Sicile, p. 49.

2. Sur les Pauliciens, voy. Cedrenus, *Compend. historiar.*, et surtout Pierre de Sicile.

sans doute en plusieurs points essentiels; mais aussi les deux sectes avaient de grandes analogies. C'est au point que lorsqu'on voit les Pauliciens d'Arménie, voués à la mort par les Romains et les Perses, jouir de la liberté seulement sous le sceptre des Arabes, on croit voir l'action d'une même puissance supérieure préparant tout pour faire à l'Église une guerre souterraine par les Manichéens, et à la société chrétienne une guerre ouverte et sanglante par les Musulmans.

6. Justinien appuya de son autorité les actes du sixième concile; mais les évêques orientaux, ayant jugé à propos de suppléer aux cinquième et sixième conciles, qui n'avaient point fait de règlements canoniques, s'assemblèrent de nouveau, vers l'année 692, au nombre de deux cent onze environ, dans la même salle du Dôme, *in Trullo*, et dressèrent tout un corps de discipline en cent deux canons. Les Occidentaux n'y furent point appelés; et si les apocrisiaires du pape à Constantinople y souscrivirent, comme le dit Anastase, ils ne le firent en vertu d'aucune délégation spéciale pour cet objet. Par cette raison, le concile *Quini-Sexte*, ou *in Trullo*, ainsi qu'on l'appela, devait déplaire à Rome. Il choqua encore les Latins dans plusieurs articles contraires à la discipline reçue de tout temps dans l'Église d'Occident. Nous parlons surtout du canon treizième, qui permet aux prêtres, diacres et sous-diacres, mariés avant leur ordination, de cohabiter avec leurs femmes, ce qui était formellement contraire au célibat tel qu'il était pratiqué dans l'Église latine[1]. Aussi le pape Sergius refusa constamment de signer et confirmer le concile des Grecs, malgré les instances et les menaces de Justinien. Le prince, irrité, voulut faire enlever Sergius par son grand écuyer, le protospataire Zacharie; mais toute la milice, même celle

1. Voy. plus haut leçon XXXV, 4 et 5. — Sur ce concile et ses canons, voyez Labbe, t. VI; — Mansi, t. XI; — Carranza, t. II; — Lupus, t. II; — Palma, t. II, art. 1, cap. XIV. — Ces canons du concile *in Trullo* méritent d'être étudiés en tant qu'ils forment le corps de discipline qui est demeuré chez les Grecs.

de Ravenne, et le peuple accoururent à Rome pour défendre le pontife. Zacharie, protégé par Sergius, se rembarqua honteusement pour aller dire à l'empereur grec que le pape était plus puissant que lui en Italie (693). Justinien n'eut pas le temps de se venger. Ses exactions et ses cruautés avaient irrité tous les esprits; Léonce, bon général, souleva le peuple et s'empara de Justinien, qu'il relégua dans la Chersonèse, après lui avoir fait couper le nez (695). Deux ans après, l'usurpateur eut le même sort. Son armée, chassée d'Afrique par les Sarrasins, et craignant de paraître devant lui, proclama Absimare, qui s'empara de Constantinople et de Léonce, auquel il fit couper le nez, pour l'enfermer ensuite dans un monastère (698). Telles furent les scènes tragiques par lesquelles l'empire grec terminait le septième siècle.

LEÇON LXXXVI.

1. *Résumé du septième siècle.* — Deux grands faits remplissent les deux tiers du septième siècle en Orient et agitent l'Église, l'un au dedans, le Monothélisme, et l'autre au dehors, le Mahométisme. L'hérésie des Monothélites fut comme le dernier raffinement, l'effort suprême de l'esprit de ténèbres contre nos mystères. Après quarante ans de subtilités ou de persécutions, le grand concile de Constantinople, sixième œcuménique, en fit justice; mais, en la condamnant, il mêla parmi les noms de ses principaux chefs le nom du pape Honorius, que Sergius avait trompé, et légua ainsi aux futurs critiques le sujet d'une polémique inépuisable. — L'empire, ravagé d'abord par Cosroès, avait triomphé avec Héraclius. Mahomet prêchait alors l'Islamisme aux Arabes, s'emparait du gouvernement politique et religieux de sa patrie, et, posant le principe de la guerre comme moyen d'étendre à tous les peuples la nou-

velle religion et la doctrine du Koran, il ouvrait cette suite de conquêtes qui livrèrent aux califes, ses successeurs, la Perse, la Syrie, la Palestine, l'Égypte et l'Afrique.

2. L'Occident ne nous a offert aucune révolution politique, mais tout se préparait pour celles qui devaient s'accomplir au siècle suivant. En Espagne, les Visigoths avaient achevé leur conquête; la fusion des deux peuples et le développement de la législation nouvelle affermissaient leur monarchie, tandis que les révoltes et les guerres civiles en ruinaient la puissance. La Grande-Bretagne continuait elle-même de s'affaiblir en maintenant les petits États de l'Heptarchie et les guerres inévitables dont elle était la source. La monarchie des Francs, toujours divisée elle-même dans ses trois grands États d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, respira sous Clotaire II et son fils Dagobert, qui réunirent les trois royaumes. Après eux, nous voyons la race du grand Clovis dégénérer et tomber dans le mépris, tandis que les maires du palais élèvent leur puissance sur ses ruines, et notamment les deux premiers Pepins, qui préparèrent par la gloire de leur gouvernement l'avénement d'une nouvelle race royale. En Italie, les Lombards soutenaient leur prépondérance politique sur les exarques de Ravenne; mais ils ne poussèrent leurs conquêtes que faiblement; la puissance et les rivalités de leurs ducs, les guerres qui s'ensuivaient protégeaient Rome et le reste de l'Italie contre une invasion complète.

3. *Etat de l'Eglise au septième siècle.* — La face extérieure de l'Église souffrait sans doute de cet état de choses en Occident. En nombre de lieux, les possessions des églises et leurs ressources avaient disparu dans les invasions, et saint Agathon, dans sa lettre à Constantin Pogonat, parle d'évêques contraints de vivre du travail de leurs mains, ce qui convenait surtout à l'Italie. Dans les Gaules et en Espagne, la discipline souffrait beaucoup des guerres civiles et des révoltes; et partout les lettres tombaient de plus en plus au milieu des populations ruinées

ou devant le mépris des Barbares[1]. Cette décadence des lettres ne commença toutefois à être bien sensible que vers la moitié du siècle.

L'Église d'Occident avait aussi ses consolations. La Grande-Bretagne, devenue toute chrétienne, envoya des hommes apostoliques qui évangélisèrent les Frisons et les autres peuples de la Germanie inférieure, sous la puissante protection des Francs. Au dedans, il ne s'était élevé aucune erreur contre la foi; mais les évêques veillaient à la correction des abus de tout genre, que les guerres et l'ignorance ne favorisaient que trop. Leur prépondérance dans les affaires politiques de l'État devient sensible dans les conciles d'Espagne et des Gaules, tandis que l'Église romaine triomphe enfin de l'opiniâtreté des Bretons. Malgré les malheurs de l'Italie, Rome demeure en effet dépositaire de toutes les connaissances qui tiennent à la religion, à la discipline et au culte en particulier. Nous avons vu les Anglo-Saxons recevoir les clercs romains comme leurs maîtres, et les plus illustres d'entre leurs moines, tels que saint Benoît Biscop et saint Wilfrid, aller étudier eux-mêmes à Rome les usages de cette église, et s'y former à la science comme au ministère ecclésiastique. Les hommes qui se consacraient à ces études théologiques et liturgiques étaient la plupart des abbés et fondateurs de monastères, que l'on élevait à la prêtrise et souvent à l'épiscopat. Ainsi la lumière de la science, refoulée au monde dans l'Église et le clergé, trouvait un dernier refuge dans les monastères. Ce n'était donc pas un si grand mal que cette multitude de fondations monastiques qui remplissent tout ce septième siècle, surtout dans les Gaules : nous devons y voir autant d'asiles préparés par la Providence aux études et aux lettres, autant de sanctuaires destinés à conserver le feu sacré de la

1. Il faut lire les pages si belles et si curieuses de M. Ozanam, sur les écoles des Romains et des Barbares, dans la *Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. IX, p. 387 et 448.

science [1]. Ces saintes communautés conservaient encore l'esprit chrétien et la ferveur contre la corruption et la grossièreté des mœurs séculières.

4. Pour apprécier ces mœurs, il faudrait, après avoir comparé les lois des Barbares avec les lois romaines et étudié leur combinaison, les suivre dans tous les détails de la vie. On y trouverait un mélange de bien et de mal, d'ordre, de dévouement, en un mot, de grandes vertus, et en même temps d'habitudes grossières, de violences et de déréglements; expression vivante de ce chaos en fermentation de tous les éléments de la nouvelle société qui devait en sortir. Une telle appréciation ne demanderait rien moins que tous les souvenirs de l'histoire recueillis dans les monuments du temps. Ce serait là une étude curieuse et intéressante; mais, outre qu'elle dépasserait nos limites, elle serait de plus difficile en ce moment et peu assurée encore dans ses résultats. Nous avons vu, dans les deux siècles précédents, les Barbares se fixer sur le sol de l'empire et de la civilisation, rédiger leurs premières lois sous mille influences, et se mêler enfin avec les populations romaines. Ce travail de consolidation et de fusion se poursuit, il est vrai, au septième siècle, dans de meilleures conditions; mais rien n'apparaît encore avec un caractère saillant et saisissable. L'Église avait achevé la conversion des Barbares; elle pouvait dès lors exercer sur eux son action universelle et uniforme. C'est cette action même de l'Église qu'il nous est permis seulement de constater, et que nous devons signaler aujourd'hui. Seule en possession de l'unité, qui est l'un de ses caractères divins et apostoliques, seule debout, puissante et immuable, l'Église seule pouvait communiquer, au moins à un certain degré, l'unité, la force et la stabilité à ces éléments si divers et d'abord si discordants de la société nouvelle. Et si nous voulons remonter à la première source de cette action civilisatrice,

1. Voy. Theiner, *Hist. des institut. d'éducat. ecclés.*, t. I.

nous la trouverons dans l'unité même du gouvernement de l'Église, dans la chaire centrale, dans le pontife romain, successeur de Pierre. Brisez cette unité, qui marque le centre du gouvernement de l'Église comme le sommet de sa hiérarchie, et vous renversez du même coup l'unité de son enseignement et de son action. Que pourrait faire alors l'Église? ou plutôt que deviendrait-elle elle-même? Loin de former le lien des peuples et des esprits par l'unité de sa doctrine, de ses institutions et son administration, elle se dissoudrait elle-même et tomberait en lambeaux. Ainsi toute la force civilisatrice en activité au septième siècle résidait dans l'Église, dans son unité, et remontait en définitive à son centre dogmatique et hiérarchique, c'est-à-dire au pape [1]. La logique nous conduit à cette conclusion; mais la Providence va bientôt elle-même la faire ressortir des faits avec une merveilleuse évidence. Cette nouvelle démonstration, qui remplira plusieurs siècles, commence déjà sensiblement au septième.

5. Voyons, en effet, ce qui se passe en Italie. Les Lombards y dominent et l'occupent presque tout entière; l'exarque de Ravenne se soutient faiblement; le souvenir toujours imposant de l'empire, qu'il représente, fait pres-

1. M. Guizot a très-bien exposé cette action de l'Église sur les éléments de la civilisation moderne, et sur la puissance que cette action emprunte à *l'unité religieuse*, comme il l'appelle. Personne ne pouvait mieux que l'illustre écrivain pénétrer dans l'intime des faits historiques et nous en révéler le secret. C'est ce qui nous fait d'autant plus regretter qu'il se soit livré à ce travail sous la double influence de l'histoire protestante et du rationalisme contemporain. La preuve de cette influence, nous la trouvons dans ses différentes leçons, mais notamment : 1° dans sa XII° leçon, sur l'*Histoire de la civilisation française*, où il nous représente, et avec un bien juste étonnement, l'unité de l'Église se *former*, s'élever au moment même où l'empire se dissolvait : comment l'illustre professeur n'a-t-il pas vu que ce phénomène ne pouvait s'expliquer qu'en admettant l'origine apostolique et divine de l'unité de l'Église? 2° dans sa leçon V°, sur l'*Histoire de la civilisation en Europe*. Nous aurons plus d'une occasion de citer M. Guizot et de profiter de ses profonds aperçus ; ç'a été dès lors pour nous un devoir de nous expliquer sur le caractère de ses leçons, tout en rendant hommage à son génie. — Voy. aussi *Introduct.*, sect. 5, n. 152.

que toute sa force. Placés entre ces deux puissances, les papes en furent plus d'une fois les intermédiaires pour entretenir la paix. Ils apparaissent dès lors investis de la confiance exclusive des peuples et d'une autorité morale qui grandissait dans les esprits en proportion de ce que l'empire s'y montrait faible et méprisable. Le soulèvement universel des milices et des populations, causé par la présence d'un agent envoyé de Constantinople pour s'emparer du pape Sergius, nous a fait voir à quel haut degré ce pouvoir moral des papes était arrivé à la fin de ce septième siècle. — Ce fut aussi à cette même époque que les empereurs, depuis Constantin Pogonat, sous Agathon, cessèrent d'exiger une somme d'argent pour la confirmation du décret d'élection des papes. D'après Baronius, ils auraient également renoncé à ce prétendu droit de confirmation; mais nous voyons dans Anastase et dans la suite de l'histoire que ce droit fut réservé [1].

6. En Orient, tout allait en décadence. Un nouvel ennemi, plus formidable que tout ce qui avait paru jusqu'alors, l'Islamisme, envahit les plus belles provinces, la Syrie, la Palestine et l'Égypte. C'en était fait dès lors de l'empire, si les guerres civiles, en divisant les Arabes, n'eussent ralenti leurs succès. Dans les dernières années du septième siècle, les Musulmans, réunis de nouveau sous un seul calife, Abd-el-Malec, se préparèrent à de nouvelles conquêtes et menacèrent l'Occident en occupant définitivement l'Afrique. Cette malheureuse contrée, demeurée dans le partage de l'Orient depuis qu'elle avait été délivrée des Vandales par Bélisaire, ne s'était jamais bien relevée. Une fois courbée sous le joug des Sarrasins, elle ne trouva ni force ni énergie pour soutenir la lutte et défendre d'un naufrage complet sa foi et sa civilisation [2]. Le

1. Voy. Anastas., édit. *Varior.* de Blanchini, § 81; — *de S. Agathone*, n. 146; — t. CXXVIII, *Patr. lat.* de Migne, col. 811 et col. 819, pour le petit commentaire de Bencini; — Baron., an 705.

2. Voy. sur l'Église d'Afrique, E. Schelstrate, *Ecclesia africana.*

christianisme se soutint mieux dans les premières provinces conquises : les Chrétiens, soumis au tribut et à toutes sortes d'humiliations, conservèrent à ce prix une certaine liberté religieuse, qu'ils perdirent encore dans la suite, lorsque les Arabes n'eurent plus besoin d'user de ménagement. C'était là une rude tentation pour ces peuples, chez lesquels la vraie foi s'était depuis longtemps affaiblie au milieu de ces mille sectes qui les divisaient. Aussi ils finirent par succomber, les uns plus tôt, les autres plus tard ; il ne resta plus que quelques Catholiques çà et là, comme les ruines éparses d'un grand édifice. — Les sectes les plus considérables, telle que celle des Jacobites, qui avait favorisé les armes des Sarrasins, jouirent d'abord de quelque faveur, et tombèrent elles-mêmes, sans toutefois disparaître entièrement[1]. Quel spectacle que celui d'une religion tout humaine, inventée par un imposteur, qu'un peuple fanatisé propage par les armes et prétend imposer au monde par la violence ! Jamais intolérance ne fut plus inique, ni tyrannie plus révoltante.

7. A Constantinople et dans les provinces non envahies, la religion continuait d'être déchirée par les sectes dont le Monothélisme, nouveau raffinement du Monophysisme et comme sa dernière expression, n'avait pas manqué de ranimer la haine ou les espérances. Toutes ces sectes, en effet, se résumaient toujours dans les deux sectes ennemies des Nestoriens et des Eutychiens. En dehors se trouvaient les Manichéens. Nous les avons vus, en Arménie, prendre, sous le nom de Pauliciens, cette forme adoucie avec laquelle ils purent se maintenir plus impunément dans l'intérieur de la société chrétienne, et s'attacher à ses entrailles.

Les lettres et les arts succombèrent partout où les Arabes s'établirent. Dans le reste de l'empire, elles ne purent que

1. Sur l'état des Chrétiens sous les Musulmans, voy. Doellinger, *Origines*, ch. XX.

continuer de déchoir au milieu des guerres et des alarmes, ou dans les subtiles discussions des Grecs. De là cette stérilité presque complète de ce siècle, qui n'a produit en Orient, outre saint Maxime et le grammairien Jean Philopon, aucun autre écrivain digne de figurer dans la république des lettres.

Ainsi le septième siècle nous présente, en résumé, l'Occident en travail de la société chrétienne, et l'Orient dans une décadence plus sensible sur tous les points.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur les ordinations *per saltum*, p. 33 ;
2° Sur Mahomet, p. 39 ;
3° Sur le pape Honorius, p. 74.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Mahomet, l'islamisme et les guerres des Musulmans, p. 39.
2° Justification de saint Léger, p. 66.

FIN DU SEPTIÈME SIÈCLE.

LEÇON LXXXVII.

1. Le pape saint Sergius Ier, que nous avons vu si ferme contre les canons du concile des Grecs *in Trullo*, s'occupa aussi de la liturgie. Il institua le chant de l'*Agnus Dei* à la messe, des processions ou litanies pour les fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption de la sainte Vierge, et mourut au commencement du huitième siècle (701). Jean VI, son successeur, poursuivi, comme Sergius, par l'exarque de Ravenne, sauva également la vie à son persécuteur en apaisant le peuple et l'armée. L'auteur probable de cette violence, Ibère Apsimare, ne tarda pas à en être puni. Jus-

tinien rentra dans Constantinople à la tête d'une armée de Bulgares et d'Esclavons (705), fit mourir Tibère et Léonce, et signala par mille cruautés son rétablissement. Il se montra toutefois moins absolu dans une nouvelle démarche qu'il fit auprès de Jean VII, qui avait succédé à Jean VI (705). En lui demandant l'approbation de son concile *in Trullo*, il le priait d'assembler son propre concile pour l'examiner, et de corriger tout ce qui lui déplairait. Jean renvoya les canons des Grecs sans y rien changer, et probablement sans en marquer son jugement. Ce pape mourut (707), après un pontificat de deux ans et demi. Sisinnius ne vécut pas un mois après son élection, et eut pour successeur Constantin (708). Il était le septième pape grec ou syrien de nation depuis Benoît II. Ne serait-il pas permis de voir ici, avec Baronius [1], un trait de la politique des empereurs grecs? Depuis qu'ils avaient renoncé à leur prétendu droit de confirmer l'élection des papes avant leur installation [2], ils faisaient en sorte qu'il y eût toujours dans le clergé romain plusieurs sujets de l'empire de Constantinople, sur l'un desquels l'exarque, par son influence, pût faire tomber le choix des Romains; manœuvre digne de la sagesse humaine, mais qui ne servit qu'à faire mieux ressortir l'action invisible et toute-puissante de Dieu sur les successeurs de saint Pierre. Car ces papes grecs ou syriens ne se montrèrent pas moins fermes à repousser toutes les tentatives impies des empereurs grecs contre la foi ou la discipline de l'Église, que les papes latins ou romains ne se montrèrent eux-mêmes fidèles à soutenir l'autorité expirante de ces mêmes empereurs en Italie.

2. Le pape Constantin avait gouverné l'Église près de trois ans, lorsqu'il fut appelé à Constantinople par l'empereur Justinien, qui lui rendit les plus grands honneurs et lui témoigna une grande amitié. On conjecture que les ca-

1. Baron., an 705.
2. Voy. ce qui est dit ci-dessus de cette renonciation (LXXXIV, 1).

nons du concile *in Trullo* furent l'objet de ce voyage. Quelques mois après le départ du pape, Justinien périt victime d'une révolte que sa cruauté avait provoquée, et qui lui donna pour successeur Bardane, qu'on appela Philippique (711). Le nouvel empereur était monothélite. Il se déclara donc ouvertement contre le sixième concile général, en fit abattre l'image, brûler les actes; enfin il convoqua les évêques à Constantinople pour le faire condamner solennellement. Tous les évêques d'Orient souscrivirent, à l'exception de quelques-uns, qui furent exilés. A Rome, au contraire, le pape rejeta la profession de foi de Philippique, et vengea le sixième concile, si indignement abandonné par les Grecs, en faisant peindre les six conciles généraux dans l'église de Saint-Pierre[1]. Les mœurs de Philippique ne valaient pas mieux que sa foi. Ses débauches le firent détester du peuple, et quelques rebelles suffirent pour le renverser (713). Artémius, premier secrétaire d'État, fut proclamé empereur, sous le nom d'Anastase II, et avec lui le peuple, le clergé et les évêques rétablirent par acclamation le sixième concile et la foi orthodoxe. Anastase, trop sage pour les Grecs dégénérés, ne régna pas trois ans. Il succomba lui-même sous les efforts d'une faction armée, qui lui substitua Théodose III (716). Le gouvernement de ce prince, bon et orthodoxe, mais incapable, précipita la décadence des mœurs et de l'empire. Sentant lui-même son insuffisance, il céda de bonne grâce à Léon la pourpre, qu'il n'avait jamais ambitionnée (717). — Léon III, dit l'Isaurien, de l'Isaurie, sa patrie, était un soldat parvenu. Sa bravoure et ses talents militaires sau-

1. PROBLÈME.

Peut-on excuser la conduite de Jean, patriarche de Constantinople, de saint Germain, évêque de Cyzique et depuis transféré à Constantinople, et de plusieurs autres, en disant qu'ils souscrivirent à la condamnation du sixième concile, avec bonne intention, pour éviter de plus grands maux ?

Pour l'*affirmative* : le P. Combefis, *Historia monothel.*; — Pagi, ad an. 712.

Pour la *négative* : Baronius, an 712; — Saccarelli, an 712, n. 5. C'est l'opinion commune et la seule soutenable, à notre avis.

vèrent d'abord Constantinople, que les Sarrasins vinrent assiéger pour la seconde fois avec une armée innombrable. L'empire musulman, ramené à l'unité du califat par Abd-el-Malec, s'éleva à l'apogée de sa puissance sous Walid, fils de ce calife. L'autorité de Walid fut reconnue des bords de l'Indus aux Pyrénées. Il entrait dans son plan de ruiner l'empire romain par la prise de Constantinople et d'attaquer l'Europe occidentale par les provinces du Midi. Les Arabes ne réussirent que sur l'Espagne, dont la conquête nous rappelle en Occident.

3. Witiza, fils et successeur d'Égiza (700), devint, après de bons commencements, un monstre de débauche et de cruauté. Les révoltes éclatèrent, et Roderich, petit-fils du roi Réceswinte, renversa sans effort un prince abhorré (709). Roderich ou Rodrigue se laissa lui-même corrompre par de criminelles voluptés. Sous de tels princes, les mœurs publiques achevèrent de se perdre, et les Arabes eurent toute facilité de triompher d'une monarchie tombée dans une telle décadence. Ils furent appelés en Espagne par les fils mêmes de Witiza et leurs partisans, dont le plus dangereux était le comte Julien, gouverneur de Ceuta. Moussa, gouverneur d'Afrique, venait d'achever la conquête des Mauritanies. Les habitants de ces deux provinces étaient de mauvais Chrétiens; ils devinrent des Musulmans fanatiques. Le gouverneur envoya un corps d'armée, composé la plus grande partie de Maures, sous la conduite de Tarek ou Tarif, et la bataille de Xérès, où Rodrigue, trahi par les fils de Witiza, fut complétement défait, mit fin à la monarchie des Goths (712). Moussa passa lui-même en Espagne, dont il acheva la conquête en moins de deux ans. Il gagna les peuples en les traitant avec modération, et laissa à son fils Abdalazis le gouvernement de tous les pays soumis. Cependant les plus braves d'entre les Goths cherchèrent un asile dans les montagnes des Asturies. Ils élurent pour chef l'illustre Pélage, prince du sang royal, et, commandés par ce héros, ils formèrent un État indé-

pendant qui devint le berceau de la monarchie espagnole. Ainsi l'Espagne se trouvait partagée en trois peuples, savoir : les Arabes, que l'on appelait plus communément les Maures, à cause des soldats maures qui formaient le gros de l'armée conquérante ; les Mozarabes, c'est-à-dire les anciens habitants mêlés aux Arabes, et enfin les Espagnols retirés dans les Asturies. Dédaignant le petit établissement de Pélage, les Sarrasins portèrent toutes leurs forces au delà des Pyrénées, pour s'emparer de Narbonne et de toute la Septimanie, que les Goths avaient occupée, et pousser de là leurs conquêtes plus avant dans l'Occident. C'en était fait de l'Europe chrétienne, si Dieu ne lui eût préparé dans les premiers conquérants des Gaules des défenseurs invincibles.

4. Nous avons laissé la monarchie des Francs sous le gouvernement de Pepin d'Héristal. A sa mort (715), il en disposa en roi, de même qu'il l'avait administrée en roi, et désigna pour son successeur son petit-fils Théodobald, enfant de six ans, sous la régence de sa femme Plectrude. Charles, fils naturel de Pepin, d'abord écarté, vint au secours de sa famille menacée de toutes parts, et battit successivement les Frisons, les Saxons, les Aquitains et les Neustriens. Il rétablit dans ses mains l'unité du pouvoir, toujours sous les noms de duc en Austrasie, et de maire du palais en Neustrie et en Bourgogne (719). Durant cette guerre civile et les nouvelles expéditions de Charles contre ses voisins d'au delà du Rhin, les Sarrasins passèrent plusieurs fois les Pyrénées, et, au milieu de succès divers, ils réussirent à s'emparer de la Septimanie. Après avoir ravagé l'Aquitaine, ils s'avancèrent jusqu'à Sens, où ils furent repoussés par les prières et le courage de saint Ebbon, évêque de cette ville. Il paraît que l'évêque de Sens ne fut pas le seul qui se mit à la tête de quelques troupes pour repousser les Sarrasins [1]. Ces évêques armés, quoique dans

1. Voy. Bolland., 25 junii, et Longueval, liv. XI, t. IV, p. 218.

une guerre aussi sainte et aussi nécessaire n'en peignent pas moins l'époque. Partout les ennemis fanatiques du nom chrétien pillèrent de préférence et brûlèrent les églises et les monastères. Enfin ces nouveaux barbares, déterminés à s'établir dans les Gaules, passèrent encore les Pyrénées, plus nombreux que jamais, avec leurs familles, sous les ordres d'Abdérame, leur plus fameux capitaine. Ils s'avancèrent du côté de Tours, après avoir pillé Poitiers. Ce fut là que le duc Charles, secondé par Eudes, duc d'Aquitaine, leur livra bataille et les mit en déroute (732). Abdérame y fut tué avec plus de trois cent mille Sarrasins, disent quelques historiens, ce qui signifie un nombre prodigieux, peut-être cent mille hommes. Plus tard, Charles reprit tout le Languedoc, remporta une nouvelle victoire sur les Arabes, qu'il refoula dans la Septimanie, et mérita par de tels exploits le surnom de *Martel* [1], qui lui est demeuré dans l'histoire. Ces grands événements s'accomplirent la plus grande partie sous le pontificat de Grégoire II, qui eut aussi ses combats et ses consolations.

LEÇON LXXXVIII.

1. Saint Grégoire II était Romain ; il avait succédé au pape Constantin dès l'année 715. Son zèle se portant d'abord sur les monastères ruinés durant la guerre, il releva entre autres le Mont-Cassin, que les Lombards avaient dévasté cent dix ans auparavant. Il s'occupa ensuite de la discipline, et, dans un concile tenu à Rome (721), il fit plusieurs canons contre les mariages incestueux, ainsi que contre les aruspices et autres superstitions de ce genre [2]. Il dressa aussi un capitulaire renfermant divers règlements

1. Martel ou *Marteau*, pour signifier qu'il avait brisé les Sarrasins.
2. Voy. Mansi, t. XII, col. 262.

que l'évêque Martinien porta en Bavière[1]. Cette province avait déjà reçu plusieurs ouvriers évangéliques, dont les plus illustres furent saint Ruppert ou Robert, évêque de Salzbourg, et saint Corbinien, évêque de Frisingue. Ces deux hommes apostoliques étaient Gaulois[2], et ils ne furent pas les seuls de cette nation. Toutefois il appartenait surtout à la Grande-Bretagne d'envoyer des apôtres à la Germanie. Nous avons vu leurs premiers travaux dans le siècle précédent ; mais ce fut dans la première moitié du huitième siècle que cette grande mission fut sérieusement poussée et obtint un résultat décisif. La Grande-Bretagne, malgré les petites guerres qui survenaient de temps en temps dans l'Heptarchie, jouissait alors d'une paix plus grande que sur aucun point du continent. Les Anglo-Saxons en profitaient pour se livrer à l'étude dans les *écoles* des monastères, et pour faire des pèlerinages à Rome. Plusieurs des plus fervents hommes et femmes, rois et sujets, avaient la dévotion de s'y retirer, pour finir leurs jours plus près du tombeau des saints apôtres et comme à l'ombre de saint Pierre. Le roi Ina, le plus illustre de ceux que la ferveur poussa à cette sainte abdication, fonda à Rome un hospice auquel furent attachés une église et un cimetière pour les pèlerins anglais. Plusieurs historiens font remonter jusqu'à lui l'impôt d'un denier d'argent par maison payé au pape sous le nom de Denier de saint Pierre[3].

2. [4] Ce fut au milieu de cette ferveur croissante des

1. Voy. Mansi, t. XII, col. 258.

2. Longueval, liv. XI.

3. Voy. Harpsfeld, *Historia Anglicana ecclesiast.*, sæc. 8o, cap. x ; — Polydor. Virgil. *Historia Anglica*, lib. IV ; — Saccarelli, an 726, n. 9.

4. Sur saint Boniface, voir sa *Vie*, écrite par saint Vilibad, son disciple, et plus tard, au onzième siècle, par le moine Otlon ; — D. Mabillon et D. Bulteau, huitième siècle. — Sur la civilisation de la Germanie par le Christianisme et les travaux des moines, voir M. Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, excellent ouvrage dont les principes sont sûrs ; — et le *Mémoire sur la Germanie aux huitième et neuvième siècles*, par M. Mignet. L'auteur est rationaliste, on

Anglo-Saxons, qu'un moine savant, nommé Winfried, né dans le royaume de Wessex, se sentit inspiré d'aller prêcher lui-même l'Évangile aux Frisons. La guerre survenue entre le duc Ratbod et Charles Martel le força de rentrer en Angleterre (716). Il en sortit une seconde fois (719) avec des lettres de recommandation de son évêque Daniel, et vint demander au pape d'autoriser et de bénir sa mission. Grégoire II, après l'avoir entretenu et éprouvé, l'envoya en effet dans la Germanie pour y prêcher l'Évangile à toutes les nations encore idolâtres. Le saint missionnaire se rendit avec ses compagnons dans la Frise, où il passa trois ans près de saint Willibrod, archevêque d'Utrecht, qui voulut en faire son coadjuteur. Winfried, reculant devant l'épiscopat, s'éloigna d'Utrecht et prêcha dans la Hesse et la Thuringe. Pour comprendre les travaux de cette mission, il faut se représenter ces peuples encore tout barbares qui ne touchaient à la civilisation romaine que par les Francs, dont ils ne cherchaient qu'à secouer le joug. Aussi le Christianisme, malgré tous les efforts de plusieurs hommes apostoliques, n'avait pu prendre racine chez ces peuples légers, qui retournaient à leurs idoles dès qu'ils se croyaient affranchis du joug étranger. D'autre part, le clergé, chargé de ces chrétientés chancelantes, était en grande partie livré aux désordres que les guerres traînent à leur suite. Winfried se trouvait donc, comme saint Paul, en butte à des tribulations qui lui venaient de tous côtés, et des païens qui lui résistaient, et des faux frères qui devenaient pour lui un obstacle plus grand encore. Ces difficultés n'empêchèrent pas néanmoins tous les fruits de sa prédication. Il baptisa des milliers d'infidèles, *multa hominum millia*, et rendit compte au pape de tout ce qu'il avait fait jusqu'alors.

3. Saint Grégoire, ayant reçu son rapport, le manda

s'en aperçoit dans ses réflexions, mais peu dans sa narration, qui est intéressante et impartiale.

lui-même à Rome et le sacra évêque des nations ou régionnaire, sous le nom de Boniface ; il l'investit des plus amples pouvoirs, lui donna un recueil de canons choisis pour régler toutes les affaires ecclésiastiques et le gouvernement des églises, lui fit jurer de maintenir la pureté de la foi, de ne rien entreprendre contre l'unité de l'Église universelle, de lui demeurer fidèle, à lui, à ses successeurs et à l'Église romaine[1] ; il lui remit ensuite plusieurs lettres de recommandation adressées au duc Charles, au clergé, aux seigneurs et aux peuples germains, surtout à ceux de la Thuringe, et le congédia (723).

Rentré dans sa mission, saint Boniface travailla avec un nouveau zèle à la conversion des païens, à la correction des abus, à l'établissement des règles de la vie chrétienne ; il bâtit des églises, fonda des monastères, et, ne pouvant plus suffire, il fit un appel à ses compatriotes. A sa voix, on vit accourir d'Angleterre une foule de nouveaux ouvriers évangéliques, des prédicateurs, des moines, des abbesses, des femmes de haute naissance, la plupart ses anciens amis ou ses parents. Boniface reçut aussi des dons en argent, en habits et en livres, tant d'Angleterre que de France ; et ce fut avec ces secours divers qu'il put étendre les travaux de sa mission et en assurer les fruits.

Cependant plusieurs cas plus ou moins embarrassants devaient se rencontrer avec ces nouveaux convertis, et saint Boniface en soumit plusieurs de ce genre au pape. Les réponses de Grégoire II à l'apôtre des Germains, comme celles de saint Grégoire le Grand à l'apôtre des Anglais, sont pleines de sagesse et de condescendance ; elles sont encore précieuses sous le point de vue historique, en ce sens qu'elles nous révèlent un certain nombre de détails de la discipline de l'Église romaine à cette époque. Nous relèverons seulement la décision par laquelle il

1. Voy. la formule de ce serment dans Vilibad, *Vita S. Bonif.*, et Longueval, liv. XI, p. 198, édit. in-8.

autorise à contracter un nouveau mariage le mari dont la femme serait impuissante, afin de faire remarquer que sa réponse doit textuellement s'entendre d'un empêchement dirimant perpétuel, qui n'aurait point été connu à l'époque du mariage[1].

Les soins que Grégoire II prenait de la conversion des peuples de la Germanie étaient graves; mais aussi ils étaient consolants, et en cela bien différents de ceux que lui donnaient alors l'Italie et l'Orient.

LEÇON LXXXIX.

1. [2]L'Église avait triomphé des grands systèmes que le Gnosticisme lui avait opposés dans les premiers siècles, ainsi que des grandes hérésies des siècles suivants. Les sacrements et la liturgie, protégés par le secret qui enveloppait alors les mystères chrétiens, le culte des saints, des reliques et des images, protégé lui-même, d'abord par son peu de développement, puis par sa popularité, n'avaient subi encore aucune de ces attaques qui provoquent la discussion et appellent l'attention de toute l'Église. Le temps était enfin venu pour le culte des saints; mais, pour bien entendre ces nouveaux débats, reportons un instant nos regards sur les siècles antérieurs.

La tradition de l'Église catholique a été constante depuis les apôtres sur les points suivants : 1° que les saints, qui sont les amis de Dieu, méritent d'être honorés, ainsi que leurs reliques et leurs images, et peuvent être invoqués utilement; qu'en conséquence, il est non-seulement per-

1. Voy. Epist. XIII, *Greg.*, dans Mansi, t. XII, col. 245; — Longueval, liv. XI, p. 207.

2. Sur les Iconoclastes, voir les sources indiquées plus bas.

mis, mais encore louable et salutaire de leur rendre ce double culte d'honneur et de confiance; 2° que cette invocation des saints ne blesse en rien la médiation de Jésus-Christ, de laquelle elle tire sa propre efficacité; 3° que l'honneur rendu à la croix[1], aux images du Sauveur, de la sainte Vierge et des saints, est d'un ordre essentiellement inférieur au culte de latrie dû à Dieu seul, quoique souvent on l'exprime dans le langage par le même terme d'*adoration*, ou dans le culte par les mêmes rites, la prostration, l'encens, etc., auxquels dès lors on attache un sens différent; 4° que ce culte, tout relatif, se rapporte à l'original que l'image représente; 5° enfin, que ce même culte n'est pas seulement honorable pour les saints, mais qu'il est de plus instructif pour nous, en nous portant à l'imitation des hautes vertus dont l'image du saint réveille le souvenir en nous.

En conséquence de cette doctrine, qui descend des Apôtres, l'Église rend un culte solennel et public aux saints par les fêtes instituées en leur honneur, et à leurs images qu'elle respecte et dont elle orne ses églises. Elle n'oblige, par un précepte positif[2], aucun de ses enfants aux actes de ce culte; mais elle défend à tous de le blâmer comme superstitieux, et à plus forte raison de profaner les reliques et les images qu'elle expose à la vénération publique. Elle défend ce qui est mal, et se contente d'exciter à ce qui est bon et salutaire, mais non nécessaire, se réservant le droit de surveiller les pratiques et les usages et d'en retrancher tout ce qui serait contraire à la vraie piété et à la raison.

2. Si nous entrons maintenant dans l'histoire, nous trouverons que l'Église s'abstint, dans les trois premiers siècles, de rendre un culte public aux saintes images, tant

1. Saint Thomas et quelques théologiens après lui pensent que le culte de la croix est un culte de latrie, rapporté à Jésus-Christ lui-même. Le sentiment contraire a prévalu. Voy. Bellarmin, *de Imagin.*, lib. II, cap. XXII; — Tournely, *de Incarnatione*, p. 866.

2. Voy. Petav., *de Incarnatione*, lib. XV, cap. XIII.

pour éviter de scandaliser et d'éloigner les Juifs, qui les abhorraient, que pour ne pas exposer lès Gentils convertis à en abuser. Mais, loin de blâmer ce culte, elle l'autorisait visiblement en permettant les peintures et les images, que les monuments historiques et archéologiques font remonter aux premiers siècles[1]. D'ailleurs, avant de rendre solennel ce culte, elle y préparait les peuples en les appelant sur le tombeau des saints martyrs pour y célébrer l'anniversaire de leur mort glorieuse et s'y exciter à imiter leur constance héroïque. Au quatrième siècle et aux suivants, les raisons qui avaient arrêté l'Église ayant disparu, les images ornèrent les temples chrétiens et se multiplièrent sous toutes les formes. Le même sentiment qui les reproduisait partout les environnait en même temps d'un culte réel de vénération et de confiance. Cependant ce que ce culte avait d'instructif fut d'abord présenté aux regards du peuple : c'était le côté salutaire, le côté moral et le moins exposé aux abus, celui que saint Grégoire le Grand relève uniquement dans sa lettre à Sérénus (LXXVII, 4). Mais le culte de vénération suivait naturellement. L'estime et l'admiration, la confiance, le cœur, l'imagination, tout y entraînait. Les Orientaux, toujours si ardents et trop souvent si exagérés, s'y précipitèrent. Les pratiques abusives durent s'ensuivre et suivirent en effet, non dans les églises mêmes et dans le culte public, mais dans les individus. Le caractère des Orientaux et l'état de leur malheureuse Église rendaient ce résultat inévitable. Nous en avons une preuve positive dans la lettre, que nous verrons plus loin, de l'empereur Michel le Bègue à Louis le Débonnaire. Le prince grec y exagère sans doute les abus qu'il signale; mais il est difficile que des faits de ce genre soient tous de son invention, et cette exposition, quelque passionnée qu'on la suppose, doit s'appuyer nécessairement au moins sur un certain fond de vérité incontestable. Or, s'il y avait encore des abus si no-

1. Voy. Bonaroti, Mamachi, etc.

toires au commencement du neuvième siècle, après tant de débats, n'avaient-ils pas dû, à plus forte raison, se produire avant tout cet éclat? En Occident, les esprits, plus calmes et plus lents, laissèrent plus longtemps le côté instructif prédominer dans le culte des images. Mabillon nous donne encore cette raison très-juste de la différence que nous remarquons ici entre les Grecs et les Latins. Les Orientaux, accoutumés à rendre certains honneurs aux statues et aux images des empereurs, comme à leur propre personne, transportèrent tout naturellement ce culte aux images du Sauveur et des saints. Il ne pouvait en être ainsi en Occident : l'empire était éteint depuis plusieurs siècles, et les Barbares, qui l'avaient conquis, n'avaient jamais rendu de tels honneurs à leurs chefs[1].

Tel était l'état des esprits dans l'Église au commencement du huitième siècle, lorsque les Juifs, ennemis irréconciliables des Chrétiens et de leur culte, réussirent enfin à tourner les Musulmans contre nos saintes images. Un d'entre eux osa prédire au calife Yesid II un règne de quarante ans, s'il faisait détruire les images des Chrétiens. Un édit fut aussitôt porté (723); mais le calife mourut avant son entière promulgation. Ce récit de Théophane ne permet pas de douter que la question des images n'eût été agitée alors en Syrie, d'où la polémique se sera étendue dans les provinces grecques limitrophes. Les déclamations contre ce que les ennemis des images appelaient *idolâtrie* durent embarrasser, au milieu des abus réels, une foule de Chrétiens mal instruits, et les préparer à la défection.

Or ce fut au milieu de tels mouvements que Léon l'Isaurien occupa les provinces d'Asie comme général, et plus tard comme empereur. Ce soldat couronné, qui ne connaissait que le métier des armes, se laissa facilement surprendre par les adversaires des images, et reçut contre leur culte une impression qui ne s'effaça jamais. L'édit du

1. Voy. Mabillon, *Præfat. in quart. sæcul. Bened.*, n. 26.

calife Yesid fortifia cette impression, et deux hommes imbus de la même erreur, savoir : Constantin, évêque de Nacolie en Phrygie, et un Syrien nommé Bésers, achevèrent de persuader Léon. Après en avoir fait un fanatique et un hérésiarque, ils en devinrent les confidents et les apôtres.

3. Le premier édit de Léon (726) excita un si grand tumulte, que ce prince se vit obligé de l'adoucir en disant qu'il avait ordonné seulement de placer les images assez haut pour n'être point à la portée de ceux qui leur donnaient des marques abusives de leur affection. Les esprits parurent s'apaiser. Mais l'empereur, bien décidé à poursuivre son projet, fit tout pour entraîner le patriarche de Constantinople. Le siége de la ville impériale était alors occupé par l'illustre saint Germain, auparavant évêque de Cyzique. Loin de céder, le docte et saint évêque s'efforça de rappeler Léon à de meilleurs sentiments en le conjurant de ne pas troubler la paix des églises par une nouveauté sacrilége. Il en écrivit aussi à plusieurs évêques, entre autres à ceux de Nacolie et de Claudiopolis, qu'il savait favorables à la nouvelle erreur. Il expose dans ces différentes lettres la vraie nature du culte relatif rendu aux images, son antiquité et ses avantages[1]. — Un zèle si éclairé échoua contre le fanatisme de Léon. Ce prince en vint enfin à chasser violemment le généreux patriarche, et lui donna pour successeur son propre disciple Anastase, qu'il avait gagné (727)[2]. Cependant la modération du prince n'avait été qu'une feinte passagère : dès qu'il se crut plus en état de se faire obéir, il ordonna, sans plus de détours, la destruction des images, que le peuple et les femmes notamment essayèrent de défendre. Il y eut dès lors de nombreuses victimes, dont les plus illustres furent

1. Voy. ces lettres dans Labbe et Mansi.

2. Sur cette date, voy. Saccarelli, an 727, n. 1, t. XV, p. 126, qui cite Muratori et Baillet. On ne peut rien avoir de précis sur toutes les dates jusqu'à la mort de Grégoire II. Pour saint Germain, il se retira dans la maison de ses pères où il mourut.

les douze savants, bibliothécaire et professeurs, que Léon, plus barbare que les Barbares mêmes, fit brûler dans le palais qu'ils habitaient avec les trente mille volumes dont le soin leur était confié. Les troubles se propagèrent avec l'édit dans tout l'empire. L'irritation fut portée au point que, dans la Grèce et les Cyclades, il y eut une révolte ouverte. Les rebelles, prenant cause ou prétexte de l'édit impérial, armèrent une flotte et vinrent se présenter devant Constantinople, où ils furent battus et dispersés par Léon (727). Sans courir aux armes, les autres provinces ne montrèrent pas moins d'ardeur à défendre les saintes images, ce qui dut renouveler partout les troubles sanglants de Constantinople. Il n'était plus question d'un dogme purement spéculatif, mais d'un culte extérieur, sensible, populaire, auquel on ne pouvait toucher sans blesser au cœur les orthodoxes; car ils regardaient tous, avec saint Germain, comme faites à Jésus-Christ même, à la Vierge et aux saints, les injures faites à leurs images par ceux qui furent dès lors flétris du nom d'*Iconoclastes*[1] (briseurs d'images). D'autre part, ceux qui, par ignorance ou par flatterie pour le prince, se déclaraient contre les images, criaient à l'idolâtrie et ne voyaient ou ne voulaient voir dans les orthodoxes que des *Iconolâtres*, comme s'ils eussent réellement *adoré* les saintes images. De là une lutte acharnée entre le fanatisme le plus oppresseur et la piété la plus ardente et la plus blessée; lutte à laquelle tous prenaient part : les femmes, les enfants, les soldats, mais lutte très-inégale, où la foi et la raison succombaient sous la force brutale. L'armée, en effet, toute dévouée à l'empereur, exécutait partout ses ordres les plus violents, et commença une persécution qui fut longue et souvent cruelle

1. Ce mot vient d'εἰκών, image, et de κλάστης, celui qui brise. *Iconomaques*, autre nom de ces hérétiques, vient d'εἰκών, et de μάχη, combat, *ennemis de images*.

4. Cependant Dieu avait ménagé des défenseurs habiles et généreux à la doctrine catholique. Nous avons vu saint Germain à Constantinople. Saint Jean Damascène[1], ou de Damas, combattit pour les saintes images avec d'autant plus de liberté qu'il était hors de la puissance de l'empereur grec. Cet illustre docteur était né de parents nobles en Syrie, vers l'an 676. Il étudia les lettres divines et humaines sous un moine italien qu'il avait retiré de l'esclavage, et se fit tellement admirer par sa science et ses belles qualités, que le calife le nomma gouverneur de Damas. Tant d'honneurs ne purent le retenir dans le monde : Jean quitta tout pour se rendre à la laure de Saint-Sabas, près de Jérusalem, où il embrassa la vie monastique, reçut la prêtrise et se livra uniquement à l'étude, à la défense de la doctrine catholique et à la pratique des vertus chrétiennes. Dès que l'édit de l'empereur Léon fut connu en Syrie, saint Jean pris hautement la défense de la foi catholique; il s'exprima en grand théologien sur le culte des images, et lui consacra plusieurs de ses écrits. Mais dans cette nouvelle épreuve comme dans toutes celles qui avaient précédé, la foi ne pouvait être sauvée en Orient que par les papes, et ce furent en effet les papes qui la sauvèrent contre les Iconoclastes.

LEÇON XC.

1. Le pape saint Grégoire II fut informé sans délai de ce qui se passait à Constantinople et par le patriarche saint Germain et par l'empereur Léon; ce dernier prétendait imposer au pontife romain et à l'Occident son décret contre les images. Le pape n'eut qu'à féliciter et à encou-

1. Sur saint Jean Damascène, voir sa *Vie*, dans les Bollandistes, 6 mai, et D. Cellier, t. XVIII; — le P. Graveson, huitième siècle.

rager le patriarche. Dans sa réponse à l'empereur, il eut besoin d'opposer aux erreurs et aux menaces la pureté de la doctrine et les droits de son autorité. Il lui expose le vrai sens du culte des images, en insistant sur l'instruction et l'édification que l'on en retirait; il fait remonter l'usage des images jusqu'aux apôtres par la tradition; et, après avoir bien distingué les droits de la puissance spirituelle et ceux du pouvoir temporel, le pape ne craint pas d'avertir le prince qu'en vertu de l'autorité qu'il avait reçue de saint Pierre, il avait le droit de lui imposer une pénitence, *tibi pœnam irrogare*.—Léon répliqua en homme obstiné, et Grégoire lui écrivit une nouvelle lettre dans laquelle il insiste sur l'usurpation sacrilége que commettait l'empereur en s'immisçant dans les matières dogmatiques: *Non sunt imperatorum dogmata, sed pontificum*[1]. Ces lettres, qui ne furent pas les seules ni probablement les premières sur cet objet, nous apprennent que, dès le moment où l'on connut en Occident, par le rapport des étrangers arrivés de Constantinople, les violences commises contre les images, et notamment contre celle du Sauveur en croix qui ornait le vestibule du palais, les populations italiennes sujettes de l'empereur grec se jetèrent sur ses propres images et les foulèrent aux pieds. Cette manière d'argumenter contre l'Iconoclaste couronné était violente sans doute, mais sans réplique. Et ce ne fut pas tout: d'autres excès exprimèrent l'horreur publique qu'inspirait un prince auteur de tant de profanations; tandis que les Lombards, saisissant l'occasion, s'emparaient de Ravenne et de l'Exarchat (729). Loin de prévenir ou d'arrêter leurs conquêtes, Léon ne semblait avoir à cœur que de pousser à bout les peuples irrités, en poursuivant le pape avec un aveugle acharnement. Six fois il attenta à sa liberté ou à sa vie par ses émissaires et à force ouverte, et six fois la

1. Voy. ces lettres de Grégoire II dans Mansi, t. II, col. 660, et Labbe, t. VII.

Providence et l'amour des peuples italiens et lombards protégèrent le généreux pontife. Grégoire, dont l'ascendant sur toute l'Italie allait croissant, ne s'en servit que pour protéger les droits souverains d'un prince qui en abusait si indignement. Il apaisa les peuples qui songeaient à créer un empereur d'Occident, et contribua à faire rentrer les Grecs en possession de Ravenne et de l'Exarchat, Les Lombards, blessés dans leurs intérêts, s'unirent à l'exarque et vinrent mettre le siége devant Rome. Grégoire, à la tête de son clergé, fléchit Luitprand et regagna l'exarque lui-même, qu'il fit triompher d'un usurpateur en Toscane, par le secours des Romains. Cette générosité ne faisait point méconnaître à Grégoire ce qu'il devait à la défense de la foi. Il avait envoyé à Constantinople des lettres pressantes, puis des députés que Léon exila. Voyant l'inutilité de toutes ses démarches, il ordonna des prières publiques, condamna dans un concile à Rome les Iconoclastes et prémunit les peuples contre les édits et les efforts de l'empereur. Les historiens grecs ajoutent que le pape excommunia ce prince et détourna les peuples d'Italie de lui payer l'impôt et de lui rendre l'obéissance due au souverain. On ne peut guère douter de l'excommunication, d'après les lettres mêmes du pape à Léon; mais le deuxième article, plus grave, ne nous paraît pas conciliable avec le récit d'Anastase et de Paul Diacre, ni avec la conduite constante de Grégoire II[1]. Quoique les choses n'eussent pas été poussées jusque-là, Léon n'en fut pas moins furieux. N'ayant pu se défaire du pape, qui fermait ainsi l'Occident à ses innovations impies, il s'en vengea du moins en séparant de l'Église romaine les provinces illyriennes, ainsi que la Sicile et la Calabre, et confisqua les patrimoines qu'elle y possédait.

2. Tel était l'état des choses lorsque saint Grégoire II mourut (731). Durant les quinze ans de son pontificat, il

1 Voyez, plus bas, le problème des deux Grégoir

se montra constamment zélé et habile, ferme et modéré. — *Saint* Grégoire III était Syrien et n'en marcha pas moins sur les traces de son illustre prédécesseur. Ses premiers regards se tournèrent vers Constantinople, et il essaya à plusieurs reprises de faire parvenir jusqu'à l'empereur iconoclaste ses lettres et ses députés. Il assembla un concile (732), où se trouvèrent tous les ordres du clergé et du peuple, et dans lequel les Iconoclastes furent de nouveau condamnés et excommuniés. Toute l'Italie députa elle-même en faveur des images; mais Léon était descendu au-dessous des sauvages : il emprisonnait ou exilait les députés, et pour toute réponse il envoya contre l'Italie une flotte qui vint faire naufrage dans l'Adriatique. Pour se venger de tant d'échecs, le tyran persécutait cruellement les Catholiques d'Orient, surtout les évêques et les moines; et durant les dix années qu'il régna encore, il y eut plusieurs martyrs et grand nombre de confesseurs torturés et exilés. De son côté, le pape vengeait les saintes images en les multipliant à Rome et en les environnant, ainsi que les reliques des saints, d'une nouvelle vénération.

3. Saint Boniface continuait de travailler en Germanie à la conversion des peuples avec des succès croissants, dont il s'empressa de rendre compte au nouveau pape. Grégoire répondit en lui envoyant le pallium et en lui conférant la dignité d'archevêque. Parmi les décisions qu'il donna en même temps aux nouvelles questions du missionnaire, nous remarquons la nouvelle défense de manger du cheval et la pénitence imposée pour cet acte. On voit dans cette réponse, qui ne fut pas la seule de ce genre, le soin des papes à faire oublier à ces nouveaux Chrétiens les usages des barbares et à leur inspirer des mœurs douces et civilisées. Quelques années plus tard, saint Boniface fit un troisième voyage à Rome pour y consulter plus amplement le pape sur tout ce qui concernait sa mission. Grégoire et les Romains lui firent le plus grand accueil,

et, en le congédiant, le pape le nomma son vicaire dans l'Allemagne. En passant dans la Bavière, il y érigea les quatre évêchés de Salzbourg, Freisingue, Ratisbonne et Passau, et s'en alla ensuite reprendre le cours de ses travaux. Charles Martel les protégea par ses nouvelles campagnes dans la Frise et dans la Saxe. Ce furent ses derniers exploits en Allemagne. Ce grand capitaine remporta encore, près de Narbonne, une victoire sur les Sarrasins, qu'il refoula dans la Septimanie, rendit tributaire le duc d'Aquitaine, et mourut au moment où il allait goûter enfin les douceurs de la paix (741).

4. Bède était mort dès l'an 745. Ce grand homme fut un prodige de science et d'érudition pour son temps. Il écrivit sur les mathématiques, l'astronomie, la musique, la géographie, la poésie, la grammaire et la philosophie ; il commenta une partie de l'Écriture sainte, en reproduisant le plus souvent les anciens Pères ; il laissa des Homélies ; mais de tous ses ouvrages le plus célèbre est son *Histoire ecclésiastique* des Anglais, qu'il conduisit jusqu'à l'année 731. Il composa encore les Vies de plusieurs saints abbés des monastères de Wiremouth et Jarrow, qui ne faisaient en quelque sorte qu'une seule maison. Bède y passa toute sa vie, appliqué à la prière et à l'étude, y forma grand nombre de disciples, et mérita par ses vertus et sa science d'être honoré dans l'Église comme saint, sous le nom de *Vénérable*, que l'histoire a consacré[1].

Alphonse, qui avait épousé la fille de Pélage, régnait alors dans les Asturies. Il profita des guerres que les Sarrasins eurent à soutenir dans les Gaules, et de leurs défaites, pour étendre les limites de son petit État. Les

1. Sur Bède, voir les détails intéressants que l'on trouve sur sa mort dans une lettre de son disciple Cuthbert ; — sa *Vie* dans Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.*, et dans Bulteau, *Abrégé de l'hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, t. II, lib. IX, cap. LXVI ; — les grands bibliographes pour ses ouvrages, dont la dernière édition est celle de Cologne, 1688, reproduite, avec les pièces inédites, par M. Migne, *Patr. lat.*, t. CX et suiv.

guerres civiles qui survinrent parmi les conquérants de *l'Espagne* lui fournirent de nouvelles occasions favorables qu'il sut mettre à profit. Ce prince sage, habile politique et bon général, fut justement appelé Alphonse le Grand et le Catholique; il mourut en 757.

5. Cependant un grand mouvement politique se préparait en Italie. Les Lombards avaient alors pour roi Luitprand, prince sage et pieux, mais aussi ambitieux qu'habile. Il avait rendu à l'autorité royale, ébranlée par les guerres intestines, sa puissance et sa dignité. La pensée fixe des rois lombards était d'achever leur conquête en se rendant maîtres du reste de l'Italie, et cette pensée se ranima tout naturellement dans le roi Luitprand. Pour y arriver, il fallait vaincre l'exarque et le pape. L'exarque, ou plutôt l'empire grec qu'il représentait, s'affaiblissait de jour en jour dans l'esprit des populations, et ne recevait de Constantinople qu'un appui chancelant. Le pape, au contraire, régnait de fait sur ces mêmes populations par l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits, ascendant qui s'étendait, avec des degrés divers, sur toute l'Italie, même sur les Lombards. Plus d'une fois ces derniers s'unirent aux Romains pour défendre le pontife contre les attentats des empereurs grecs. Les Italiens néanmoins ne pouvaient aimer les Lombards, dans lesquels ils ne voyaient que des conquérants et des oppresseurs. Tous les regards se tournaient donc naturellement vers le pape. Mais le pape, chef désarmé, avait besoin lui-même d'un allié, d'un protecteur puissant; et les Francs étaient là. Déjà l'empereur Maurice les avait désignés aux Romains comme défenseurs, et, en effet, les Francs pouvaient seuls offrir un appui réel et un secours efficace. Telle était, sous Luitprand et les deux Grégoire, la situation des choses, situation importante à remarquer, et que les Lombards appréciaient également. Passons maintenant aux faits.

6. Nous avons vu Luitprand désarmé devant Rome par saint Grégoire II. Ce pape avait eu recours à Charles

Martel[1]; mais la rupture ne devint sérieuse que sous Grégoire III. Les ducs de Spolette et de Bénévent, que Luitprand traitait en rebelles[2], s'étaient réfugiés à Rome et avaient été ensuite rétablis par le secours des Romains. Le roi lombard, irrité, s'empara de quatre places du duché de Rome, et s'approcha de cette capitale, ruinant partout les maisons et les patrimoines de l'Église romaine. Ayant tout à craindre et rien à espérer du côté de Constantinople, Grégoire implora le secours de Charles Martel et lui écrivit une première lettre, puis une deuxième également pressante (741). Dans ces lettres, il donne au prince français le titre de vice-roi, *subregulus*, et l'appelle son fils très-chrétien, *christianissime fili*. Il lui peint vivement la désolation de Rome et de son peuple, qu'il présente comme le peuple spécial de saint Pierre; et, pour justifier l'appui donné par les Romains aux ducs de Spolette et de Bénévent, il prétend que Luitprand ne poursuit ces deux vassaux que pour avoir refusé d'attaquer eux-mêmes les Romains. Il lui envoie les clefs de la Confession du bienheureux Pierre comme une marque de royauté, *ad regnum*, et le supplie de venir en toute hâte les secourir contre les Lombards. D'après les chroniques du temps, le pape et les Romains députèrent solennellement à Charles pour lui offrir le consulat et le patriciat, ce qui emportait le titre et les devoirs de défenseur de l'Église romaine et des pauvres. Cette proposition, jointe à quelques expressions, renfermait une sorte de renonciation à l'obéissance déférée jusque-là à l'empereur de Constantinople[3]. Il est difficile de préciser

1. Sur cette lettre de Grégoire II, voy. Anastase Biblioth. et Le Beau, liv. LXIII, § 46.

2. Voy. sur le caractère de cette guerre M. Moeller, *Manuel du moyen âge*, p. 253.

3. PROBLÈME.

Les papes Grégoire II et Grégoire III ont-ils délié de leur serment de fidélité les Romains et les autres Italiens sujets de l'empereur grec Léon l'Isaurien?

Pour l'*affirmative* : les historiens grecs Théophane, Cédrénus, Zonare, etc.;

l'ordre de ces faits et la valeur des offres faites au prince des Français ; de même qu'on ne peut savoir exactement ce que Charles fit alors en faveur des Romains. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le pape Grégoire III demanda positivement le secours de Charles Martel, et que ce prince, flatté des propositions du pape, et d'autre part lié avec le roi Luitprand, qui l'avait puissamment aidé contre les Sarrasins, ne put ou ne voulut agir qu'en médiateur. S'il eut l'intention de faire quelque chose de plus pour les Romains, sa mort, qui arriva en cette même année, l'empêcha de rien exécuter[1]. Le pape saint Grégoire III mourut lui-même sans avoir vu la fin des hostilités qui lui causaient tant d'alarmes.

LEÇON XCI.

1. Saint Zacharie, qui succéda à saint Grégoire III (741), fut plus heureux que son prédécesseur. Le roi des Lombards consentit à la paix et à la restitution des villes du duché de Rome et des patrimoines de l'Église. Tout étant ainsi pacifié autour de lui, Zacharie tourna ses regards vers la Germanie. Saint Boniface, informé de son élection, lui avait écrit aussitôt et demandé la confirmation de plusieurs évêchés. Il lui soumettait encore quelques doutes ; mais le grand objet de sa lettre était la réformation des mœurs dans le clergé et dans le peuple. Depuis plus de soixante-dix ans, dit-il, on n'avait pas tenu de concile dans la monarchie des Francs, ce qui ne pouvait s'entendre lit-

— Baronius, ad an. 726 et 730 ; — Bellarmin., *de Rom. Pont.*, lib. V, cap. VIII, etc. Ces derniers auteurs aiment trouver dans les deux Grégoire des antécédents en faveur du pouvoir des papes sur le temporel.

Pour la *négative* : le P. Noël Alex., dissert. I, *in oct. sæcul.*; — Petrus de Marca, *Concordia* ; — Bossuet, *Defensio*, etc.

1. Voy. sur toutes ces négociations Pagi, ad. an. 740, n. 4.

téralement que de l'Austrasie; la discipline y était tombée, et les désordres les plus grossiers, que des guerres continuelles avaient introduits, régnaient dans une partie du clergé. Plusieurs portaient les armes, même des évêques, et cet énorme abus, né des mœurs barbares, s'était en quelque sorte sanctifié dans les guerres contre les Sarrasins d'Espagne et les païens du Nord. Mais Charles Martel avait mis le comble à ce déplorable état de choses en s'emparant d'une partie des biens des églises pour subvenir aux frais extraordinaires de la guerre, et surtout en distribuant, comme il fit souvent, à ses compagnons d'armes les évêchés et les abbayes, dont ils dissipèrent les trésors. L'odieux de ces actes, également contraires aux lois de la justice et à celles de l'Église, s'affaiblit sans doute devant la nécessité des temps et les services immenses rendus à la société chrétienne par le héros français; ils ont toutefois imprimé à sa mémoire une tache qui a éclipsé une partie de sa gloire.

2. Les deux fils de Charles et ses successeurs, savoir, Pepin dans la Neustrie et la Bourgogne, et Carloman dans l'Austrasie, s'empressèrent de réparer ces torts de leur père. Ils restituèrent ce qu'ils purent des biens ecclésiastiques usurpés, et promirent leur puissant concours pour la réformation des abus. D'accord avec Carloman, et aussitôt qu'il en reçut l'autorisation du pape, saint Boniface assembla un premier concile en Germanie (742), puis un second à Leptines (743), au pays de Cambrai, auxquels il présida en qualité de vicaire ou légat du saint-siége. On fit dans ces conciles de sages règlements : on interdit aux clercs la fornication, la guerre, l'habit séculier et la chasse dans les bois avec des chiens ou des éperviers; on les rappela à l'obéissance qu'ils doivent à leurs évêques; on prit des mesures contre les évêques et les prêtres inconnus; on obligea tous les monastères à se conformer à la règle de Saint-Benoît; enfin on proscrivit diverses superstitions qui avaient survécu au Paganisme. Nous voyons dans le

concile de Germanie des évêques et des *chapelains*[1] qui suivaient l'armée pour y célébrer l'office divin, recevoir les confessions et imposer la pénitence.

Un troisième concile, tenu à Soissons (744), confirma ces règlements et condamna un hérétique, nommé Adalbert, que saint Boniface fit renfermer avec un autre séducteur écossais qui s'appelait Clément. Ces deux imposteurs se disaient évêques, débitaient les choses les plus absurdes et trompaient les populations grossières par leurs jongleries. Ils furent de nouveau anathématisés dans un quatrième concile assemblé en Germanie (745), et dénoncés au pape Zacharie. — Pour assurer l'exécution de ces règles salutaires, on ne se contenta pas de déposer les prêtres et les évêques indignes, on fit revivre l'autorité des métropolitains, et saint Boniface fut enfin fixé et nommé au siége de Mayence, que Zacharie éleva à la dignité de métropole. Toujours et avant tout occupé de sa mission, il fonda, comme un poste avancé, la célèbre abbaye de Fulde (744), et établit plusieurs monastères de filles.

Tant de zèle ne pouvait manquer d'attirer au saint archevêque des persécutions. Ceux d'entre le clergé qui ne voulaient pas se corriger et les partisans fascinés des deux imposteurs crièrent à l'injustice et lui suscitèrent des ennemis. Parmi ceux dont saint Boniface crut avoir à se plaindre se trouva un prêtre nommé Virgile, qui fut condamné par le pape Zacharie pour avoir enseigné « qu'il y avait un « autre monde, d'autres hommes sous terre, un autre so- « leil, une autre lune, » opinion singulière qui heurtait le dogme de l'unité de la race humaine, et qu'il ne faut pas confondre avec l'existence des Antipodes, comme l'a fait d'Alembert dans l'*Encyclopédie*. Fatigué de ces contradictions, saint Boniface voulut renoncer à son siége et à sa lé-

1. *Capellanus*, de *capella*, chapelle. La chape (*cappa*) de saint Martin donna ce nom à l'oratoire où elle était conservée, et avec le temps il devint commun à tous les oratoires.

gation; mais le pape saint Zacharie l'exhorta à continuer, confirma tous ses actes, lui donna satisfaction sur quelques points qui avaient pu lui faire de la peine, et ne cessa enfin de favoriser toutes les œuvres du zélé missionnaire. Zacharie alla plus loin : il fit à Rome ce que Boniface faisait en Austrasie; il assembla un premier concile (743) pour corriger les abus qui s'étaient introduits dans le clergé et le peuple, et notamment plusieurs superstitions païennes. Dans un second concile (745), il condamna les deux imposteurs Adalbert et Clément, que son légat lui avait déférés.

3. Ce mouvement de réformation s'étendit à l'église d'Angleterre, où l'on retrouvait une partie des abus qui affligeaient celle de France. Saint Boniface signale entre autres les graves inconvénients des pèlerinages à Rome pour les femmes. Stimulés par ses lettres et celles du pape, les évêques se réunirent en concile à Cloveshow (747) et firent plusieurs canons, la plupart concernant la vie des clercs et le culte divin. Nous remarquons ceux où il est parlé des monastères possédés par des séculiers, des superstitions païennes, du chant trop modulé et des compositions tournées à la manière des poëtes profanes. Le concile bannit des églises ces chants et ces pièces mondaines, et recommanda une mélodie simple et édifiante, selon la coutume de l'Église [1]. On voit par ces canons combien les évêques anglais avaient à cœur de régler leur liturgie d'après les usages romains. — Tandis que Cuthbert de Cantorbéry présidait le grand concile de Cloveshow, Egbert, archevêque d'York, écrivait dans le même but son *Dialogue* et ses *Exceptions*, ou décisions et canons extraits des Pères [2]. — Ces règlements très-variés, dressés à

1. « Sed simplicem sanctamque melodiam juxta Ecclesiæ morem sectentur (Presbyteri). *Conc. Clovesh.*, can. 12. Voy. pour tous ces conciles tenus en Germanie, etc., Labbe, t. VI, et Mansi, t. XII; — Longueval, liv. XI.

2. On les trouve dans Labbe et Mansi, *ibid.*

Rome, dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, sont importants pour l'étude des mœurs en Occident au huitième siècle. Il faut y joindre les articles soumis aux papes successivement par saint Boniface, avec les réponses et décisions des pontifes romains touchant la forme du baptême, les empêchements pour les mariages, la prohibition de certaines viandes et autres points concernant les peuples germains nouveau convertis. Ce fut en ce même temps que Carloman, prince des Français et duc d'Austrasie, alla recevoir des mains de Zacharie l'habit monastique (746), pour se retirer ensuite sur le mont Soracte, puis dans le monastère du Mont-Cassin, où il vécut saintement. Son frère Pepin, demeuré seul à la tête de toute la monarchie française, continua de favoriser les églises et de protéger tous les desseins de saint Boniface. Il adressa au pape, de concert avec les évêques et les seigneurs, vingt-sept questions concernant la discipline et l'administration ecclésiastique; et les réponses de Zacharie devinrent autant de règles pour les évêques.

4. On prétend que Pepin, en se ménageant ainsi le pape et les évêques, roulait déjà dans son esprit un dessein plus grand, et se préparait à franchir la petite et dernière distance qui le séparait du trône. Ceux qui jugent ainsi Pepin disent que ce prince, habile et ambitieux, avait mis dans sa confidence et ses intérêts le légat saint Boniface, et sondé, par son intermédiaire, le pape Zacharie. Ce ne fut donc, selon eux, qu'après s'être ainsi assuré de la réponse de Rome, que Pepin, pour calmer les scrupules des Français touchant le serment fait à Chilpéric III, députa solennellement à Rome, tant en son nom qu'en celui des grands du royaume, et soumit au pape cette célèbre question : « Lequel vaut « mieux, que le titre de roi appartienne à celui qui possède « l'autorité royale, ou à celui qui n'a aucune autorité? » Zacharie répondit qu'il valait mieux réunir le titre au pouvoir. En conséquence de cette réponse, les Francs, assemblés à Soissons (752), proclamèrent roi Pepin, qui fut sacré

par saint Boniface. D'après ce récit, qui est communément suivi [1], le pape aurait déclaré les Francs déliés de leur premier serment, en se fondant uniquement sur la raison du bien public. Plusieurs auteurs pensent, au contraire, que ce furent les grands qui offrirent d'eux-mêmes la couronne à Pepin, auquel ils donnaient déjà le titre de prince et de duc, et que, sur son refus, la députation à Rome eut lieu de concert avec lui. Dans ce système, qui donne moins à la conjecture, le pape Zacharie se serait fondé pour sa décision, non-seulement sur la raison déjà péremptoire du bien public, mais encore sur l'ancienne constitution politique des Francs, dont le consentement intervenait toujours dans le choix de leur souverain. Quoi qu'il en soit, ce recours de Pepin et des Francs et cette décision du pape sont deux faits très-importants à remarquer. Ils signalent d'une manière éclatante le droit public qui devait régir la société chrétienne, et l'autorité pontificale occupant spontanément le sommet du nouvel édifice social [2]. — Pour l'infortuné Chilpéric III, Pepin l'avait tiré d'un couvent quelques

1. Voy. le P. Daniel, t. I, p. 510.

2. PROBLÈME.

1° *Pepin le Bref prépara-t-il par une intrigue secrète son avénement au trône?*

Pour l'*affirmative* : le P. Daniel, t. I, p. 510, et la plupart des historiens.

Pour la *négative* : M. Moeller, *Manuel d'hist. du moyen âge*, p. 347, où il renvoie à l'*Appendice ad Gesta Francor. ex Ademari chron.*, dans D. Bouquet, t. II, p. 576.

La solution de ce problème laisserait encore un sujet intéressant à traiter. Il faudrait démontrer historiquement combien le bien public exigeait grandement que le titre et le pouvoir royal fussent réunis dans la même personne. Voir sur ce point la note de Roncaglia indiquée ci-dessous.

2° *Le pape, Zacharie ou Étienne, a-t-il transféré, par un acte d'autorité, la dignité royale de Chilpéric III à Pepin?*

Pour la *négative* : Bossuet, *Defensio* ; — Noël Alex., sæc. 8°, dissert. II, et en général ceux qui rejettent le pouvoir indirect des papes sur le temporel.

Pour l'*affirmative* : Baronius, Bellarmin, et communément les défenseurs du pouvoir indirect, qui se fondent sur le témoignage de presque tous les annalistes et chroniqueurs du temps. Voy. les notes savantes et judicieuses de Roncaglia, *in Natal. Alexand., ibid.*

années auparavant; il fut rasé et relégué de nouveau dans un couvent à Saint-Omer, où il mourut (754), et avec lui s'éteignit la race mérovingienne.

Saint Boniface ne survécut pas longtemps au sacre de Pepin. Se sentant infirme, il établit à sa place sur le siége de Mayence son cher disciple saint Luc, d'après la permission qu'il en avait obtenue du pape; puis l'infatigable vieillard rentra en apôtre dans la Frise, où il fut massacré avec plus de cinquante missionnaires qui l'accompagnaient (755). Ainsi mourut ce grand homme, qui ajouta, par cette fin glorieuse, la qualité de martyr aux titres d'apôtre et de civilisateur des Germains, et de réformateur des Francs[1]. — Mais il est temps de rentrer en Italie.

LEÇON XCII.

1. Le roi Luitprand, ayant traité avec le pape et les Romains, comme nous l'avons dit, tourna aussitôt ses armes contre les Grecs, et entra dans la Pentapole. L'exarque et l'archevêque de Ravenne, qui n'espéraient aucun secours de Constantinople, supplièrent Zacharie d'intervenir. Le pontife n'hésita pas un instant, quoique la démarche fût délicate pour lui. Il se rendit donc à Ravenne, puis à Pavie, près du roi lombard, qui se laissa fléchir encore une fois. Luitprand mourut quelque temps après (744). Il avait régné trente-deux ans, toujours estimé et redouté au dehors autant que respecté et aimé de ses sujets. Hildebrand, son neveu, lui avait été associé; les grands le déposèrent en cette même année, pour lui substituer Ratchis, duc de

1. Saint Boniface a laissé un grand nombre de lettres précieuses pour l'histoire de son époque. Voy. dans Palma, t. II, l'apologie de saint Boniface contre Mosheim, t. II, cap. v. Ce chapitre renferme le fond d'une bonne dissertation ayant pour objet la justification de saint Boniface.

Frioul. Le nouveau roi, après cinq ans de paix, reprit les hostilités en 749; il assiégeait Pérouse lorsque, touché des paroles du pape Zacharie et de l'exemple de Carloman, il laissa la couronne à son frère Astolfe, embrassa lui-même la vie monastique et alla rejoindre le prince français au Mont-Cassin. Anselme, duc de Frioul, donna le même exemple, ainsi que l'avait fait auparavant un noble Anglais, saint Richard. C'étaient là d'éclatantes protestations contre les désordres grossiers de la foule.

2. En Orient la foi catholique ne trouvait plus de repos. Léon III, ou l'Isaurien, mort en 741, eut pour successeur son fils Constantin Copronyme, âgé de vingt-deux ans. Il l'avait associé à l'empire, et fait épouser Irène, fille du kan des Khasares. Cette princesse, devenue chrétienne, demeura catholique en dépit de son beau-père et de son époux. Le fils de Léon eut en partie les talents militaires de son père et le surpassa en cruauté. Nourri dans l'erreur des Iconoclastes, il se prononça plus ouvertement contre le culte des saints et des reliques, et déclara la guerre aux moines et à la vie monastique. Le peuple, en haine de ses mœurs abominables, soutint son beau-frère Artabase, qui avait pris la pourpre. Mais l'armée aimait Léon et ses erreurs; elle se prononça pour son fils contre ce compétiteur, qui était orthodoxe, et rétablit Copronyme.

L'empire musulman était alors lui-même et depuis plusieurs années en proie à la guerre civile. Aboul-Abbas, descendant d'El-Abbas, oncle de Mahomet, s'était porté héritier de tous les droits d'Ali au califat. Il se mit à la tête des Schiites, si nombreux en Perse, triompha de Mervan II et des Ommiades, affaiblis par leurs propres divisions, et éteignit cette dynastie dans son sang (750). Aboul-Abbas devint ainsi le premier calife d'une nouvelle dynastie, celle des Abbassides; il résida en Perse, où son frère Al-Mansour fonda Bagdad, qui s'éleva au plus haut degré de splendeur. Cependant un faible rejeton des Om-

miades, Abd-el-Rahman, échappé au massacre de sa famille, se retrouva en Espagne, soutenu par un puissant parti. Il conquit son indépendance, fut le premier calife de Cordoue, et brisa ainsi l'unité du califat (763) [1].

Constantin Copronyme avait repris quelques villes sur les Sarrasins. Il aurait pu pousser plus loin ses avantages; mais l'empire fut désolé par une peste horrible qui dépeupla Constantinople (747). La ville impériale se remplit de nouveaux habitants, accourus de tous côtés, et la plupart iconoclastes comme le prince qui les attirait. Dès qu'il se vit plus tranquille, Copronyme reprit la guerre contre les saintes images, tandis que l'Italie méritait alors toute son attention.

3. Le pape saint Zacharie mourut en 752. Il avait gouverné très-sagement l'Église pendant plus de dix ans dans des circonstances difficiles. Ces circonstances devinrent critiques sous le pontificat de son successeur, qui fut Étienne II [2], Romain élevé auprès des papes, dans le palais même de Latran. Dès l'année précédente, Astolfe, bien déterminé à conquérir enfin le reste de l'Italie, reprit les hostilités contre les Grecs et s'empara sans coup férir de l'Istrie, de la Pentapole et de Ravenne, où il fixa sa résidence (752). Il allait attaquer le duché de Rome lorsque, cédant aux prières du pape Étienne, il signa une paix de quarante ans, qu'il rompit au bout de quatre mois. Il y eut ensuite des négociations à Pavie et à Constantinople, toutes également inutiles. N'espérant plus de paix d'Astolfe ni de secours de l'empereur Constantin, et poussé d'ailleurs à l'extrémité par les Lombards, Étienne suivit l'exemple de ses prédécesseurs et s'adressa au roi des Francs. Après un dernier et inutile effort auprès d'Astolfe, il se rendit à la cour de France, où il fut merveilleusement accueilli. Le

1. Voy. M. Moeller, *Manuel du moyen âge*, p. 372, etc. Il indique toutes les sources.

2. Étienne III ou II, selon que l'on compte ou non un autre Étienne élu avant lui, mais qui mourut avant d'être sacré.

pape sacra de nouveau Pepin avec ses deux fils, Charles et Carloman, et conféra aux trois princes la dignité de patrice, c'est-à-dire de défenseur de l'Église et des pauvres (754). Pepin agit d'abord en médiateur ; mais ses prières n'ayant eu aucun effet sur le roi des Lombards, il passa les Alpes à la tête d'une armée. Astolfe, battu et assiégé dans Pavie, promit avec serment de rendre Ravenne et les autres villes. Pepin en fit don dès lors à saint Pierre et à ses successeurs, c'est-à-dire qu'elles devaient être remises à Étienne et demeurer en la puissance des papes. Mais le roi lombard ne l'entendait pas ainsi : il n'eut pas plutôt vu le roi des Francs éloigné, qu'il rentra, plus irrité que jamais, sur les terres des Romains, y commit les plus grands ravages et vint mettre le siége devant Rome. Rappelé par Étienne, Pepin repassa les monts, força le roi Astolfe d'exécuter le traité de Pavie en remettant entre les mains du pape Ravenne, l'Exarchat, les villes de la Pentapole et quelques autres, telles que Imola, Ferrare, etc., et renouvela la donation qu'il en avait faite à saint Pierre et aux pontifes romains.

4. Tandis que les Lombards, puis les Francs, disposaient ainsi des provinces de l'empire comme de leurs conquêtes, Copronyme ne songeait, lui, qu'à faire la guerre aux images, aux saints du ciel et aux Catholiques. Il fit condamner le culte des images, comme idolâtrique, dans un conciliabule de trois cent trente-huit évêques, appartenant tous ou presque tous au patriarcat de Constantinople. On n'y vit aucun légat du pape, aucun patriarche d'Orient, pas même celui de la ville impériale. Car Anastase, excommunié par le pape, était mort, et Constantin, évêque de Sylée, que l'empereur lui donna, de sa propre autorité, pour successeur, ne fut installé qu'après l'unique session proprement dite du faux synode. Et toutefois les Iconoclastes du huitième siècle, comme plus tard ceux du seizième, ne craignirent pas de donner une telle assemblée pour un concile œcuménique ! Mais laissons là les parti-

sans d'un pareil synode; les évêques qui en firent partie prononcèrent devant le temple de la ville impériale un anathème solennel contre Germain, George et Jean (Damascène), c'est-à-dire contre les trois plus illustres défenseurs des images; puis ils s'en allèrent chacun en son diocèse pour y faire souscrire leur décret impie et tourmenter les orthodoxes. La persécution fut violente surtout à Constantinople, sous les yeux de Copronyme. Tout ce qui restait d'images, de peintures et de sculptures dut disparaître. Les moines, plus indépendants dans l'intérieur de leurs monastères, se montrèrent plus fermes dans le culte proscrit; aussi le tyran leur voua-t-il une haine mortelle, jusqu'à ce point d'appeler sur eux et publiquement la dérision et l'insulte. Il y eut grand nombre de confesseurs et de martyrs, parmi lesquels saint André Calybite, de Crète, et saint Étienne, abbé du mont Saint-Auxence en Bithynie, s'illustrèrent particulièrement par la générosité de leur zèle, par leurs combats et leur mort glorieuse.

Saint Jean Damascène était mort lorsqu'il fut ainsi anathématisé par les Iconoclastes. Ses ouvrages théologiques et philosophiques, polémiques et moraux, attestent l'étendue de sa science et l'activité de son zèle. Le plus considérable et le plus important est celui *de Fide orthodoxa,* qui présente le premier corps de théologie rédigé d'après la méthode scolastique, et qui mérita à son auteur d'être appelé le saint Thomas des Grecs[1].

5. Le bruit de tant de violences impies ne pouvait manquer de retentir en Occident. Le pape Étienne adressa d'inutiles remontrances à l'empereur, et l'aversion des peuples d'Italie pour un prince hérétique et persécuteur ne fit que s'accroître. Cependant Copronyme essayait de revendiquer ses droits sur l'Exarchat et de justifier la guerre qu'il faisait aux images. Il envoya dans ce but diverses

1. Sur ses écrits, voir D. Cellier, Cave et les autres histoires littéraires. La meilleure édition est celle du P. L. Lequien, dominicain, 2 vol. in-fol.

députations et des présents[1] à Pepin ; mais le roi des Francs répondit constamment à l'empereur grec que les pays qu'il avait enlevés aux Lombards étaient à lui par droit de conquête ; qu'ayant pu en disposer à ce titre, il l'avait fait en faveur de saint Pierre, et que rien ne pourrait changer sur ce point ses dispositions. — Sur ces entrefaites, Astolfe mourut, et Didier (Desiderius), duc d'Istrie, qui lui succéda, fut redevable de sa couronne à l'appui du pape et de Pepin. Il promit d'exécuter le traité de Pavie, et ajouta Bologne avec son territoire.

Ainsi fut consommée cette grande affaire. Pepin eut la gloire de fonder la puissance temporelle des papes et de leur créer cette indépendance si nécessaire pour l'accomplissement de la nouvelle mission que Dieu leur confiait, et dont nous parlerons un peu plus loin.

6. Plusieurs questions s'élèvent ici, sur lesquelles les critiques sont d'autant moins d'accord, qu'ils les ont discutées souvent avec peu de désintéressement et d'impartialité. Leurs opinions se résument dans les trois suivantes : 1° les uns, ennemis des papes, ne veulent voir ici en eux que des usurpateurs des droits de l'empereur d'Orient. Cette opinion injurieuse, empruntée aux historiens byzantins, est démentie par les faits, par le caractère moral des grands papes qu'elle accuse, et enfin par le droit public chrétien, dont nous parlerons bientôt. — 2° D'autres, et parmi lesquels la plupart de nos historiens et critiques français, ont cherché à affaiblir les droits dont le pape fut investi, soit par Pepin sur l'Exarchat et la Pentapole, soit par la force même des choses sur le duché de Rome. Selon eux, le pape n'aurait joui alors de ces provinces que comme d'un fief relevant de Pepin, qui relevait lui-même de l'empereur, premier suzerain. — 3° Enfin les défenseurs les plus zélés des droits du pontife romain soutiennent que les papes furent dès lors investis, dans la

1. Parmi ces présents, il envoya le premier orgue qu'on ait vu en France.

personne d'Étienne II, de tous les droits d'une vraie souveraineté sur toutes les provinces en question. Ce dernier sentiment nous paraît le plus probable et le mieux justifié par l'histoire[1].

1. PROBLÈME.

1° *Les papes ont-ils usurpé les droits des empereurs grecs?*

Pour l'*affirmative* : les historiens grecs ou byzantins, la plupart en prétendant que les papes relevèrent formellement et sans aucun droit les peuples de Rome et de l'Exarchat de l'obéissance des empereurs.

Pour la *négative* : les ultramontains, qui prétendent que les deux Grégoire, II et III, ne délièrent les sujets italiens des empereurs de Byzance de leur serment de fidélité qu'en vertu du pouvoir spirituel, direct ou indirect, qu'ils avaient sur le temporel ; — les auteurs, français et autres, qui soutiennent que les deux Grégoire n'agirent pas ainsi ; ils absolvent Étienne et ses successeurs immédiats, par le fait qu'ils ne leur accordent pas une souveraineté réelle. Voyez, pour ce problème, le problème ci-dessus, p. 110, et le suivant.

2° *Le pape Étienne et ses premiers successeurs furent-ils investis d'une véritable souveraineté, tant à Rome que dans les villes et territoires cédés par Pepin ?*

Pour la *négative* : les auteurs français, qui accordent à Pepin et même à l'empereur grec une suzeraineté sur ces terres de la domination du pape. Ils se fondent, pour Pepin surtout, sur les droits de souveraineté qu'ils prétendent avoir été attachés au patriciat romain dont il était revêtu. Nous citerons, entre autres, de Saint-Marc, *Abrégé chron. de l'Hist. d'Italie*, an 619, t. I, p. 356 ; — le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. LXIV, §§ 31 et 32 ; — Frantin, *Annales du moyen âge*, t. VII, p. 74 ; il est plus modéré, quoique dans le même esprit ; — de Marca, *Concordia*, lib. I, cap. XII ; — Noël Alex., sæc. 4°, dissert. XXV, etc.

Pour l'*affirmative* : tous les auteurs romains, qui soutiennent que les deux Grégoire déclarèrent les empereurs grecs déchus de leurs droits ; ainsi que les critiques qui ne voient point les droits souverains attachés au patriciat ; entre autres, Orsi, *Lib. de Origine dominationis Rom. Pontif.;* c'est le plus complet, en y joignant la *Dissert.* de Cenni ; — Palma, t. II, part. 2, cap. VII. Voy. aussi Saccarelli, an 755, n. 11 ; 790, n. 11.

Une composition d'un grand intérêt serait celle qui aurait pour objet d'exposer les avantages de la puissance temporelle des papes pour la société chrétienne, contre quelques auteurs français qui n'ont voulu y voir que les inconvénients ou les abus. On trouvera des considérations belles et profondes sur cette grande question dans M. de Maistre, *du Pape*, liv. II, ch. VI, et aussi dans une suite d'articles de l'*Ami de la Religion*, du 14 décembre 1848 au 16 janvier 1849, publiés par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Cette éloquente dissertation embrasse tous les temps et tous les points de vue, avec leur application aux circonstances présentes. — Le P. Thomassin a très-bien présenté la manière insensible dont les papes et même les évêques se sont trouvés à la tête du gouvernement temporel des villes, etc. Voy. *Discipl.*, part. 3, ch. XXIX.

LEÇON XCIII.

1. Le pape Étienne ne survécut pas longtemps à ces graves négociations. Son frère, l'archidiacre Paul, qui lui succéda (757), se fit admirer par sa douceur et sa charité, par le soin qu'il prit des saintes reliques, des églises et des monastères, enfin par le grand nombre de lettres qu'il écrivit pour soutenir les droits du saint-siége auprès de Didier, roi des Lombards, ceux de la foi auprès de l'empereur iconoclaste de Byzance, enfin pour toutes sortes d'intérêts et de raisons au roi Pepin, que Copronyme cherchait de toutes manières à détacher du pape et à séduire. Le prince grec alla, sur la question des images, jusqu'à demander une conférence publique, qui eut lieu effectivement une première fois on ne sait en quel endroit, et une seconde fois à Gentilly, près de Paris (767), où se trouvèrent ses députés et ceux du pape. Outre la question des images, les Grecs remuèrent un autre point : celui de l'addition du *Filioque* dans le Symbole. Ils reprochèrent aux Latins cette addition comme une innovation contraire à la foi, prétendant, eux, que le Saint-Esprit procède du Père seul, et non du Fils[1]. Nous ignorons quel fut le résultat de l'assemblée de Gentilly; mais on ne peut douter que les questions agitées n'aient été résolues dans le sens orthodoxe, puisque tout se passa en présence des députés du pape, et que les Grecs ne reçurent aucune satisfaction du côté de Pepin. D'ailleurs un concile tenu à Rome va bientôt compléter cette preuve.

2. Le pape saint Paul I[er] mourut quelques mois après le synode de Gentilly (767)[2]. Saint Chrodegand était mort l'année précédente. Cet illustre évêque de Metz, voulant mettre la réforme dans son église, établit la vie commune

1. Voy. Longueval, an 767.
2. Voy. Mansi, t. XII, col. 677.

pour le clergé de sa cathédrale, à l'imitation de saint Augustin et d'autres saints évêques. Il composa à cet effet une règle en trente-quatre articles, tirée en partie de celle de Saint-Benoît. Elle obligeait les chanoines (*canonici*, ceux qui vivent selon les canons) à manger dans le même réfectoire, à coucher dans un même dortoir, chacun dans une cellule séparée, à chanter l'office ou les heures canoniales ensemble dans l'église, enfin à entendre, après prime, la lecture d'un chapitre de l'Écriture sainte ou des Pères dans une pièce qui en a pris le nom de *Chapitre*[1]. D'après la règle de Saint-Chrodegand, on voit que l'abstinence du samedi n'était pas encore d'un usage ordinaire ni obligatoire, et que dès lors il y avait des confessions prescrites à certains temps et à certains confesseurs ; on y parle de rétributions, sous le titre d'aumônes, pour la messe et la confession. Cette règle, qui est d'ailleurs pleine de sages prescriptions, ne serait reçue aujourd'hui que pour les communautés religieuses, et encore dans les ordres sévères. Elle fut néanmoins grandement répandue dans les Gaules, dans la Grande-Bretagne et en Germanie. Il fallait donc qu'il y eût, dans le clergé de ces temps de décadence, un grand esprit de foi au fond de ces mœurs que nous voyons si grossières et quelquefois si déréglées[2].

3. La mort du pape Paul fut le signal de grands troubles. Toton, duc de Népi, installa à main armée sur le trône pontifical son frère Constantin, et l'y maintint avec la même violence durant treize mois. L'antipape, qui ne put tromper Pepin, tomba enfin, et Étienne III, prêtre sa-

1. Comme c'était dans ce même exercice qu'on faisait les réprimandes et corrections, le mot de *chapitre* en a reçu un nouveau sens que tout le monde connaît.

2. Voy. sur saint Chrodegand, sa *Vie* dans Paul Diacre, lib. II, *de Gestis Longob.*, et D. Mabillon, *Annales Bened.* et *Acta SS. ord. Bened.* — Sa règle se trouve dans Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francor.*, t. V ; — dans Holstenius, *Codex regularium*, et un Abrégé dans Longuev., liv. XII, p, 373. — Sur tout ce qui regarde les chanoines et leur histoire, voy. surtout le P. Raym. Chaponel, génovéfain, de Paris, *Histoire des chanoines* ; — et le P. Alain Delafarge, de la même congrégation, *de Canonicorum ordine disquisitiones*. C'est le plus complet.

vant et irréprochable, fut élu et ordonné canoniquement (768). L'un de ses premiers actes fut de convoquer un grand concile à Rome, auquel assistèrent douze évêques gaulois, tous distingués et la plupart métropolitains (769). Le concile romain cassa tous les actes de l'antipape, ainsi que le décret du faux concile des Iconoclastes, tenu à Constantinople. Il y fut déclaré de nouveau, d'après l'enseignement des papes antérieurs et de tous les Pères, que les images devaient être honorées. Après le concile, Étienne en envoya le décret à l'empereur Copronyme, qui n'en tint aucun compte. Cette décision, à laquelle les évêques les plus éminents des Gaules prirent part, est une preuve nouvelle et décisive que l'assemblée de Gentilly n'avait rien décidé elle-même que de conforme à la doctrine orthodoxe touchant les images.

4. Pepin était mort peu de temps après l'élection d'Étienne III, et au moment où, après avoir réduit les Saxons et soumis l'Aquitaine, il n'avait plus qu'à jouir du fruit de ses victoires. Ce grand homme égala son père, et sa gloire ne fut surpassée que par celle de son fils. Malgré le partage qu'il avait fait lui-même de ses États entre ses deux fils, Charles et Carloman, il y eut quelques dissensions; mais la mort de Carloman laissa toute la monarchie française entre les mains de son frère (771). Charles avait vingt-six ans, et il commença dès lors ce règne célèbre qui lui a mérité le surnom de Charlemagne. Ses premiers regards se portèrent sur l'Italie. Didier, dont il avait épousé, puis répudié la fille, refusait de rendre plusieurs villes, qu'il retenait malgré ses promesses et les derniers traités. Sur ces entrefaites, Étienne III mourut (772) et eut pour successeur Adrien Ier. Le roi lombard osa demander avec instance au nouveau pape de sacrer les deux fils de Carloman, qu'il avait accueillis à sa cour, avec leur mère, et, sur son refus persévérant, il eut la témérité de recommencer les hostilités sur les terres des Romains. Charlemagne accourut à la voix du pape. Dans une seule campagne, et

presque sans effusion de sang, il se rendit maître de Pavie et de la personne du roi Didier (774), qu'il amena prisonnier dans les Gaules, où il mourut dans le monastère de Corbie. Ainsi finit le royaume, ou plutôt le règne des rois lombards en Italie, deux cent six ans après la conquête d'Alboin. Charlemagne prit le titre de roi des Lombards et se contenta d'ajouter à leurs anciennes lois quelques lois nouvelles, entre autres une contre la traite des esclaves. Il visita le pape Adrien, renouvela et étendit la donation de Pepin, à laquelle il ne cessa d'ajouter dans ses voyages subséquents, au point d'y comprendre les deux tiers de l'Italie, si nous en croyons Anastase le Bibliothécaire. Mais, en réalité, nous ignorons les limites de cette célèbre donation, les critiques n'étant point d'accord. — Adrien ne perdait pas de vue le bien des églises; dès sa première entrevue avec le roi des Francs, il lui recommanda celles de France et de Germanie, et lui remit, avec le code des canons de l'Église romaine, un tableau de dix-sept provinces ecclésiastiques où la métropole de chacune était marquée. Les révoltes des ducs lombards rappelèrent plus d'une fois Charlemagne en Italie. Ce fut dans une de ces campagnes que le pape Adrien sacra ses deux fils, Pepin, roi d'Italie, et Louis, roi d'Aquitaine (781).

5. Nous ne suivrons point Charlemagne dans ses guerres, toutes marquées au coin de la religion plus encore que de la politique; au Midi, il marcha contre les Sarrasins, sur lesquels il conquit les provinces qui s'étendent des Pyrénées jusqu'à l'Èbre; au Nord et à l'Est, contre les Saxons, les Avares, les Huns et autres peuples encore païens. Il fut partout victorieux, et partout ses victoires étendirent le règne de Jésus-Christ et de la civilisation. Les Saxons furent les plus difficiles à réduire. Ces peuples, qui ne séparaient point leur constitution de la religion et de la liberté, firent des efforts inouïs pour les défendre. Et ils étaient loin de s'en tenir à la défensive. Dès qu'ils espéraient le faire impunément, ils ne cessaient de

ravager les terres soumises aux Francs, sans être retenus ni par les traités ni par les serments. Ainsi, point de paix sur cette frontière du Nord, si les Saxons n'étaient domptés; et comment les dompter, sinon en les détruisant ou en les convertissant? Dans cette alternative, Charlemagne prit le dernier parti; et s'il y eut, dans une guerre qui dura plus de trente ans, un ou deux actes qui nous paraissent aujourd'hui d'une sévérité cruelle, il faut, pour les juger, ou plutôt pour juger Charlemagne, se reporter à son époque et au milieu des circonstances où il se trouvait. On lui reproche surtout la loi qui obligeait les Saxons à recevoir le baptême, sous peine de mort; mais cette loi ne fut portée qu'à la fin contre des récalcitrants qui avaient manqué tant de fois aux traités sanctionnés par les serments les plus solennels. La religion seule avait droit de s'en plaindre, elle qui repousse tout hommage aveugle et forcé. La raison devait s'en offenser beaucoup moins. Ce que nous avons dit des lois des empereurs chrétiens contre le polythéisme et l'idolâtrie s'applique, à plus forte raison, aux mesures graduelles et à la fin violentes que Charlemagne employa contre un peuple et une religion également dégradés. — Les Saxons ne furent entièrement soumis que lorsque leur plus fameux chef, Vitikind, se fut rendu lui-même et eut demandé le baptême, qu'il reçut à Attigny. Les missionnaires purent, dès ce moment, rentrer dans leur pays avec saint Villehade, qui fut sacré évêque de Brême (780). Un autre apôtre, saint Ludger, prêcha aux Frisons et aux Saxons occidentaux, et devint le premier évêque de Munster (801).

Durant ces guerres, le roi des Francs eut à réprimer plusieurs révoltes, qui se terminèrent, en Italie, par la réduction du duc de Bénévent, et en Bavière par la réunion de ce beau duché à la monarchie française. Les Avares, qui occupaient la Hongrie d'aujourd'hui, furent également soumis et se convertirent en grand nombre au Christianisme (790).

Ainsi tout l'Occident romain, à quelques exceptions près, passait sous le sceptre de Charlemagne, et le monde retentissait du bruit de ses exploits. Les Grecs devaient surtout s'en inquiéter; mais ils avaient d'autres préoccupations qui nous rappellent nous-mêmes en Orient.

LEÇON XCIV.

1. Constantin Copronyme passa ses dernières années en guerre contre les Bulgares, qu'il vainquit et tint en respect jusqu'à sa mort (775). Ce fut comme un rayon de gloire jeté sur une vie monstrueuse et un règne qui rappelait les plus mauvais règnes sous le Paganisme. Copronyme ne cessa jusqu'à sa mort de proscrire le culte des images, des saints et des reliques, de persécuter les orthodoxes et de se déchaîner contre les moines et la vie monastique. Léon IV, surnommé Chasare, son fils, fit espérer à la religion de meilleurs temps; mais, après avoir donné la liberté aux orthodoxes, que l'impératrice Irène favorisait, il allait lui-même renouveler la persécution, lorsque la mort l'arrêta (780). Son fils, Constantin Porphyrogénète (né dans la pourpre), n'était encore qu'un enfant, et sa mère, l'impératrice Irène, prit les rênes du gouvernement. Cette princesse, qui n'avait pas cessé d'être catholique, n'eut rien de plus à cœur que de guérir les plaies faites à l'Église orientale par Copronyme. Elle rétablit d'abord le culte des images et rouvrit les couvents; puis enfin, ayant acheté la paix des Sarrasins, au prix d'un tribut annuel, et repoussé les Slaves, elle songea sérieusement à un concile œcuménique qui mît fin à l'erreur des Iconoclastes.

2. Tout était préparé. Les trois patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem s'étaient maintenus dans la foi orthodoxe et la communion du saint-siége, ainsi qu'ils

le prouvèrent dans leur concile de Jérusalem (767), dont ils envoyèrent la lettre synodale au pape avec des lettres de communion. Déjà ils avaient, eux et leurs évêques suffragants, condamné Cosme, évêque d'Épiphanie, comme iconoclaste (763). L'erreur se trouvait donc resserrée, comme nous l'avons dit, dans le patriarcat de Constantinople, qui demeurait seul complétement au pouvoir des empereurs grecs. Mais, depuis la mort de Léon IV, un grand nombre de ceux qui n'avaient cédé qu'à la violence étaient déjà revenus au culte des images. Le patriarche Paul, renonçant à son siége, avait abjuré lui-même son erreur et demandé un concile œcuménique, dont Taraise, son successeur, fit une condition. Irène et Constantin l'ayant promis, ils écrivirent aussitôt, de concert avec le nouveau patriarche, au pape Adrien et le prièrent de se rendre en personne à Constantinople pour la tenue du concile, ou de s'y faire représenter par ses légats. Le pontife, ravi de ces dispositions, envoya deux légats, le prêtre Pierre et un abbé du même nom. Dans ses lettres aux empereurs, c'est-à-dire à Constantin et à sa mère Irène, il expose le dogme catholique sur le culte des images d'après la tradition constante du siége apostolique, qui est, dit-il, à la tête de toutes les églises, et dont la primauté s'étend à tout l'univers; il exige, en conséquence, avant tout, la condamnation du faux concile des Iconoclastes. Il ajoute dans la lettre aux princes trois autres articles, savoir : la restitution des patrimoines de l'Église romaine situés sur les terres de l'empire, le rétablissement de la juridiction (patriarcale) du pape sur plusieurs évêques et archevêques, ce qui regardait surtout ceux de l'Illyrie, qui en avaient été distraits par Copronyme, enfin la suppression du titre d'œcuménique que prenait le patriarche Taraise. — Les trois patriarches d'Orient, convoqués au concile, mais empêchés par les Sarrasins, écrivirent aussi à Taraise dans le sens orthodoxe et envoyèrent eux-mêmes leurs légats.

3. Les évêques s'assemblèrent d'abord à Constantinople (786), puis à Nicée (787), à la suite des troubles causés par les soldats, la plupart dévoués aux erreurs comme à la personne des deux derniers empereurs. Le concile, où se trouvèrent plus de trois cent cinquante évêques et grand nombre de moines, choisis surtout parmi ceux qui s'étaient le plus illustrés en défendant les saintes images, fut présidé par les légats du pape et eut sept sessions. Dans les trois premières on lut les lettres d'Adrien, de Taraise et des princes, et on rétablit plusieurs évêques iconoclastes, après qu'ils eurent abjuré. Les Iconoclastes furent réfutés dans la quatrième session par les témoignages des Pères, et dans la cinquième par leurs propres actes et leur histoire. Leur faux synode fut condamné dans la sixième, et dans la septième et dernière les six premiers conciles furent de nouveau confirmés, le symbole *catholique* récité, et enfin le concile donna sa définition touchant le culte des images. Le décret porte qu'il faut exposer à la vénération les saintes images de Jésus-Christ, de la Vierge Marie sa mère, des anges et des saints, comme on le pratiquait, pour la figure de la croix; que ces images rappellent plus vivement le souvenir de ceux qu'elles représentent et auxquels se rapportent les marques d'affection qu'on leur donne, comme le baiser et l'adoration honorifique, qui ne doit point être le culte de latrie, dû à Dieu seul; qu'en conséquence, on les honore en leur présentant l'encens et en allumant des lampes, ainsi qu'on le faisait pour la croix et les Évangiles, selon l'ancienne et pieuse coutume. Les Pères déclarent ne suivre en cela que la tradition apostolique, et anathématisent tous ceux qui, méprisant les traditions et introduisant des nouveautés, rejetteraient quelques-unes des choses reçues dans l'Église, que ce soit l'Évangile ou la figure de la croix, une image ou les reliques des martyrs, ou qui oseraient profaner les vases sacrés ou les vénérables monastères. Tous les Pères souscrivirent, les légats en tête. Ils ajou-

tèrent à leur décret dogmatique vingt canons de discipline, dont le premier confirme les anciens canons, et notamment les canons apostoliques que l'Église romaine ne reçoit qu'en partie, c'est-à-dire les cinquante premiers. Les canons qui suivent concernent la science requise dans ceux qui sont promus aux ordres sacrés, et les nominations irrégulières faites par les princes, qu'ils annulent, la simonie, les livres des Iconoclastes, les biens ecclésiastiques, les monastères, et enfin la pluralité des bénéfices qu'ils condamnent. — Les évêques se rendirent de Nicée à Constantinople, où l'impératrice Irène et son fils Constantin souscrivirent eux-mêmes les actes du synode; enfin le patriarche Taraise rendit compte de tout ce qui s'était fait dans la lettre synodale qu'il adressa au pape Adrien [1].

4. Telle fut l'heureuse conclusion du septième concile œcuménique; mais tout ne se passa pas également bien en Occident. Les actes du concile furent portés à Rome avec une mauvaise traduction latine, et de là envoyés par le pape Adrien dans les Gaules. Ils ne pouvaient y arriver en de plus fâcheuses conjonctures. La princesse Rotrude, fille de Charlemagne, avait été accordée au jeune empereur Constantin; mais Irène, sa mère, osa rompre ce projet de mariage, et fit épouser à son fils Constantin une Arménienne

1. Sur les Iconoclastes et le septième concile œcuménique, voir les écrits de saint Germain De CP. et de saint Jean Damascène; — Labbe, t. VII, et Mansi, t. XII et XIII, pour les lettres du pape Adrien et de Taraise, et les actes du concile; — les histoires ecclésiastiques étendues, et Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes*, auteur dont nous avons fait connaître l'esprit. Voy. *Introduction*, sect. 3, p. 217; — Lupus, t. II; — Pluquet, *Diction. des hérés.*

PROBLÈME.

Peut-on tirer du septième concile œcuménique une conclusion contraire à l'infaillibilité du pape?

Pour l'*affirmative* : Bossuet, de la Luzerne, etc.

Pour la *négative* : Roncaglia, *in Nat. Alex.*, sæc. 8°, cap. II, p. 23, edit. Venet; — Palma, part. 2, cap. III, t. II, etc. C'est toujours le même problème qui revient pour la troisième fois. Voy. plus haut, t. I, p. 528 et 538.

nommée Marie (788). Cet affront acheva de brouiller les deux cours déjà en guerre pour les possessions d'Italie. Ajoutons que les longs séjours des députés de l'empereur Copronyme à la cour de Pepin avaient dû semer dans les esprits de graves préjugés contre les catholiques d'Orient, en calomniant le culte qu'ils rendaient aux images, ou en exagérant les abus dont il pouvait être mêlé. Ainsi les actes de Nicée trouvèrent Charlemagne et les évêques mal disposés de toutes manières pour les Grecs.

Ces préoccupations enfantèrent d'abord une prétendue réfutation du concile de Nicée, en quatre livres, qui furent écrits sous le nom de Charlemagne et comme de concert avec les évêques. On y trouve, en effet, toute la pensée des évêques gaulois. Le concile des Iconoclastes, sous Copronyme, et celui de Nicée, y sont condamnés comme ayant donné chacun dans un excès opposé, l'un en ordonnant la destruction des images, et l'autre en les faisant adorer. Les Latins entendaient ordinairement, par le mot *adorare*, l'adoration proprement dite, ou le culte de latrie dû à Dieu seul; tandis que les Grecs s'en servaient volontiers pour exprimer toute sorte de culte. De là, en grande partie, les malentendus qui divisèrent sur le culte des images les Grecs et les Latins. Mais ce qui les fortifia singulièrement au temps dont nous parlons, ce fut la mauvaise traduction latine des actes de Nicée. Elle faisait dire à l'évêque Constantin de Chypre qu'il rendait aux images un culte qu'il adressait à la Trinité, tandis que cet évêque disait positivement, dans le texte grec, qu'il réservait à la seule Trinité l'adoration de latrie. Trompés par cette traduction, qu'ils n'étaient que trop disposés à accueillir, même sans examen, les évêques gaulois ne durent point ménager un concile auquel ils attribuaient une si grave erreur. Aussi les livres *carolins* furent-ils écrits dans un style qui annonçait la passion et le zèle égaré. Le pape Adrien, auquel Charlemagne les envoya par l'abbé Angilbert, y répondit, au contraire, avec la plus grande modération; et les choses

en étaient là lorsque, de concert avec Adrien, le roi convoqua le concile de Francfort (794).

5. On compta dans ce concile trois cents évêques gaulois, germains, italiens, avec deux légats du pape. Entre autres questions, on traita celle des images, et les Pères condamnèrent, dans leur deuxième canon, le concile de Nicée, en tant qu'il aurait ordonné de rendre aux images un culte de latrie, ainsi qu'ils le croyaient. Du reste, dans ce concile comme dans les livres carolins, les évêques se prononcèrent ouvertement contre les Iconoclastes; ils veulent que l'on traite les images avec honneur, mais ils ne forcent personne à leur rendre un culte, ce qu'ils ne pouvaient entendre que d'un culte inférieur et tout relatif. Ainsi le dissentiment entre les deux conciles ne portait nullement sur la doctrine, qui était la même dans le fond, mais uniquement sur un malentendu envenimé par les circonstances, une erreur de fait, qui causa encore de longs débats. — Le pape Adrien eut la sagesse de ne rien précipiter; rien d'essentiel à la foi ou au salut n'étant compromis, il laissa au temps le soin de dissiper les préventions et d'éclairer les esprits[1].

Une seule difficulté se présente. Comment un grand concile de presque tout l'Occident a-t-il pu méconnaître à ce point l'autorité d'un concile général? Nous répondrons: 1° que les Pères de Francfort ne regardèrent point le con-

1. Il est fâcheux de voir cette question des images traitée par des hommes qui manquent à la fois de l'esprit chrétien et des connaissances théologiques et historiques sans lesquelles on est très-exposé à en mal saisir le sens et à en dénaturer l'histoire. C'est ce qui est arrivé à M. Ampère dans son *Histoire littéraire de la France*, liv. III, ch. III, où il présente le débat sur les images comme si le deuxième concile de Nicée et les Grecs orthodoxes eussent donné dans l'excès opposé à l'erreur des Iconoclastes; c'est-à-dire, comme s'ils eussent décerné aux images le culte de latrie dû à Dieu seul, une véritable *adoration*; tandis que Charlemagne et les Gaulois auraient évité ces deux excès en marchant dans une voie intermédiaire. — Du reste, nous le répétons, ce qui est arrivé sur cette question et dans un auteur contemporain nous le retrouvons sur un grand nombre d'autres points et dans une foule de livres modernes qu'il nous est impossible de signaler.

cile de Nicée comme un concile œcuménique, ce que personne ne conteste, et ce qui sauve d'abord la question de principe; 2° que cette **erreur de fait** s'explique facilement par les circonstances. Les évêques gaulois, et en général les évêques d'Occident, n'avaient pas été convoqués au concile des Grecs comme ils l'appelaient, ni même consultés par le pape et réunis en concile, comme l'avait fait saint Agathon pour le sixième concile général. Le pape Adrien, qui ne cessait de ménager des esprits aigris et prévenus, s'était bien gardé de donner au concile de Nicée le titre d'*œcuménique* dans sa réponse aux livres carolins; il avertit même, dans cet écrit adressé à Charlemagne, qu'il n'a point encore donné sa sanction à ce concile, ce qui laissait toute liberté aux Occidentaux. — Qui n'admirerait ici avec nous cette condescendance qui ne compromet aucun intérêt, aucune vérité; ce tact admirable avec lequel les papes, placés dans les circonstances les plus délicates, surent gouverner l'Église et lui épargner peut-être de grands déchirements[1]?

1. Sur le concile de Francfort et les livres carolins, voy. Sirmond, *Concil. Gall.*; — Labbe et Mansi, à la suite du concile de Nicée; — les historiens et les traités sur les Iconoclastes; — Longueval, liv. XIII; — Noël Alex., sæc. 8°, dissert. VI; — Palma, part. II, cap. III.

PROBLÈMES.

1° *Le concile de Francfort a-t-il réellement condamné le vrai concile œcuménique de Nicée et sa doctrine sur les images?*

Pour l'*affirmative* : les auteurs protestants, qui aimeraient donner à leurs erreurs sur le culte des images l'appui d'une telle autorité. — Bellarmin, *de Imaginib.*, et Baron., an 794, soutiennent, il est vrai, que le concile de Francfort condamna celui de Nicée, ajoutant que cette sentence, rejetée par les légats et par le pape, était nulle; mais ils admettent aussi que les Pères de Francfort tombèrent dans cette erreur de fait que nous avons marquée touchant le véritable sentiment des Grecs. Ainsi, au fond, ils pensent que le vrai concile de Nicée, ou plutôt que sa vraie doctrine ne fut pas condamnée à Francfort, mais une autre doctrine qu'on lui attribuait.

Pour la *négative* : tous les auteurs qui admettent que le concile de Francfort ne condamna que le culte de latrie rendu aux images, égaré par une double erreur de fait touchant la doctrine du concile de Nicée et son œcuménicité. Voy. Longueval, Palma, etc. C'est le sentiment qui prévaut généralement. — Plusieurs Catho-

LEÇON XCV.

1. Une autre hérésie, plus grave encore en elle-même que celle des Iconoclastes, mais qui eut beaucoup moins de suite, occupa surtout le concile de Francfort : nous parlons de l'hérésie des Adoptianistes, qui troublaient alors l'Occident. Félix, évêque d'Urgel, ville d'Espagne, mais située dans la partie soumise à Charlemagne, et de la province de Narbonne, fut consulté par Élipand, archevêque de Tolède, sur cette question : « Si Jésus-Christ, « considéré comme homme, devait être appelé le Fils « propre et naturel de Dieu, ou seulement son Fils adop- « tif. » L'évêque d'Urgel répondit que Jésus-Christ, comme homme, n'était le Fils de Dieu que par adoption. C'était dans ce peu de paroles renouveler l'hérésie de Nestorius, qui, en admettant deux personnes, avait été conduit aussi à reconnaître deux fils. On ne sait comment expliquer cette apparition de l'hérésie grecque en Occident et au huitième siècle[1]. Mais quoi qu'il en soit de son origine, la réputation de science et de vertu dont jouissait l'évêque Félix, l'influence de l'archevêque de Tolède, primat de toute l'Espagne, devenu son disciple, l'état déplorable de la religion dans ces belles contrées opprimées par les Maures, toutes

liques ont soutenu que le concile de Francfort n'avait condamné que le concile des Iconoclastes tenu sous Copronyme, mais ils sont abandonnés.

2° *Charlemagne est-il l'auteur des livres carolins ?*

Pour l'*affirmative* : le calviniste Daillé et plusieurs autres Réformés ou Protestants.

Pour la *négative* : Surius, Bellarmin et quelques autres Catholiques, qui ont cru voir dans ces livres la condamnation de tout culte religieux rendu aux images, et les attribuent, en conséquence, à quelque hérétique. Noël Alex., sæc. 8°, dissert. VI, §§ 6 et 7. — Palma et la plupart des auteurs croient que ces livres ont été faits non par Charlemagne, mais au moins par son ordre et en son nom. Voy. Ruthenstoch, t. II, p. 371.

1. On peut voir Pluquet. V. *Félix d'Urgel*, dont l'explication n'est pas sans vraisemblance.

ces circonstances réunies favorisèrent le progrès de l'erreur. De l'Espagne elle se répandit assez rapidement dans les Gaules et jusqu'en Italie, et forma la secte des *Adoptianistes*.

Les premiers troubles qu'elle causa remontent à l'an 784. Deux Espagnols, l'abbé Béatus et l'évêque Éthérius, l'attaquèrent dès lors et commencèrent la polémique. Le bruit en étant parvenu aux oreilles du pape Adrien, il écrivit aux évêques espagnols une lettre remarquable dans laquelle il excite et éclaire leur zèle contre la nouvelle hérésie (785). Félix, condamné au concile de Ratisbonne (792), abjura son erreur à Rome et retourna en Espagne, où il recommença à dogmatiser. Élipand, qui l'entraînait, essaya, par ses lettres, de convaincre les évêques des Gaules et Charlemagne lui-même, qu'il pria de faire discuter la question devant une assemblée de théologiens. Le célèbre Alcuin fit contre les deux novateurs plusieurs écrits où éclataient à la fois la force du raisonnement et la modération du langage. De son côté, le roi n'était point oisif : il députa plusieurs fois au pape et le pressa de s'expliquer. Il demanda aussi le sentiment de saint Paulin, archevêque d'Aquilée, qui l'exposa par écrit au nom d'un grand nombre d'évêques d'Italie, et enfin il s'entendit avec Adrien pour la convocation du grand concile de Francfort (794). On lut dans ce concile la lettre d'Élipand au roi Charles, une seconde lettre du pape aux évêques d'Espagne, et l'écrit de saint Paulin; puis l'on prononça la sentence. Ce jugement fut renouvelé dans le concile de Frioul (796), assemblé par saint Paulin, et dans le concile romain (799), sous Léon III. — Tout étant demeuré sans effet, Charlemagne, qui avait écrit lui-même d'une manière pressante aux deux novateurs, invita Félix à se rendre à Aix-la-Chapelle. Il y trouva Alcuin, qui discuta avec lui et réussit à le convaincre, ou du moins à le confondre. Félix abjura de nouveau et fut relégué à Lyon, où il mourut, vers l'an 815, en donnant lieu de douter si son retour à la foi fut

sincère et persévérant. Ce triste doute pèse également sur la mémoire d'Élipand, qui mourut en Espagne (809)[1]. La secte des Adoptianistes tomba dès lors dans l'oubli et le silence, et s'éteignit avec ses deux chefs.

2. Nous avons vu Alcuin parmi les plus illustres défenseurs de la foi catholique contre Félix et Élipand; mais le nom de ce grand homme se lie au règne même de Charlemagne par l'une de ses faces les plus importantes. Charles avait reçu dans l'école du palais toute l'instruction donnée alors aux fils des plus nobles familles. Cette première culture éveilla dans sa grande âme, et dès les premières années de son règne, un tel amour de l'étude, une telle estime de la science, qu'il conçut dès lors le grand dessein de relever les écoles et de répandre dans tous ses États le bienfait de l'instruction. Les lettres, comme la discipline, comme les mœurs, étaient presque entièrement tombées, et ce qui en restait était si défiguré par tant de formes et d'éléments barbares, qu'il ne servait qu'à rendre plus sensible leur triste décadence. Pour restaurer les lettres ainsi déchues, Charlemagne attira les savants étrangers et se les attacha par ses bienfaits. Il ne revenait jamais de ses expéditions d'Italie sans amener avec lui des grammairiens

1. Sur Félix et Élipand et leur hérésie, voir les lettres et écrits lus dans le concile de Francfort; — Labbe, tome VII, et Mansi, t. XIII; — les autres réfutations de cette hérésie; — Noël Alex., sæc. 8°, cap. II, art. 3, § 3; — les historiens de Charlemagne; — le P. Longueval, liv. XIII; — Palma, t. II, part. 2, cap. VI.

PROBLÈMES.

1° *L'hérésie de Félix et d'Élipand ne fut-elle que dans les mots et une pure logomachie?*

Pour l'*affirmative* : Walchius, *Adoptianorum Historia*; — Jacq. Basnage et quelques autres Protestants, qui auraient aimé montrer l'Église poursuivant sérieusement une hérésie imaginaire.

Pour la *négative* : les historiens et théologiens catholiques.

2° *Félix et Élipand ont-ils renouvelé l'hérésie de Nestorius?*

Pour la *négative* : Vasquès, *in tert. part. D. Thomæ*, q. 23, disput. 89, cap. VIII.

Pour l'*affirmative* : tous les autres théologiens catholiques. Voy. Palma, qui fait justement remarquer que l'opinion de Vasquès diffère totalement de celles des Protestants cités plus haut.

et d'autres hommes habiles. Parmi les Lombards qui vinrent dans les Gaules en même temps que leur malheureux roi Didier, se trouvèrent deux hommes illustres, Pierre de Pise, qui devint le maître de Charlemagne dans l'étude des lettres, et Paul Diacre, l'historien des Lombards. Paul ne put oublier sa patrie : il obtint la permission de retourner en Italie, et alla finir ses jours au Mont-Cassin (799)[1]. Mais le plus célèbre de tous par l'étendue de ses connaissances et la beauté de son génie fut l'Anglo-Saxon Alcuin. Disciple d'Egbert, archevêque d'York, qui l'avait été du vénérable Bède, Alcuin était chef de l'école alors florissante de cette seconde métropole de l'Angleterre, lorsqu'il fut envoyé à Rome par le successeur d'Egbert, et rencontré à Parme par le roi des Francs (781). Charlemagne, qui connaissait déjà son mérite éminent, profita de l'occasion et fit la conquête de ce grand homme. Alcuin, étant retourné en Angleterre, accomplit sa mission et repassa dans les Gaules (782). Tout changea dès lors à la cour : l'ancienne école du palais refleurit sous la direction de Pierre de Pise, puis sous celle d'Alcuin ; une Académie, composée des hommes les plus capables d'entrer dans ce mouvement et de le favoriser, fut également installée dans le palais ; ses membres y figuraient sous des noms qui rappelaient les personnages les plus illustres de l'antiquité littéraire. On y voyait siéger *David :* c'était Charlemagne lui-même ; *Homère* (Angilbert), *Pindare* (Théodulphe, évêque d'Orléans), *Augustin* (Adélard, abbé de Corbie), etc. Alcuin, qui avait pris le nom d'*Albinus* et celui de *Flaccus*, emprunté à Horace, donnait le branle à tout. Il traça le plan des études, qui comprenait alors, comme au temps de Cassiodore, les sept arts libéraux, savoir : la grammaire, la rhétorique et la dialectique (*trivium*), l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie (*quadrivium*). Le chant ecclé-

1. On trouve les ouvrages historiques de Paul Diacre, dont le principal est l'*Histoire des Lombards*, dans Muratori, *Script. Italici*, t. I.

siastique rentrait dans la musique et tenait une des premières places dans les études, surtout pour le clergé. Rome avait fourni des chantres et des maîtres de chant à Charlemagne.

3. L'organisation des écoles suivit celle des études, et convertit en quelque sorte cette France, qui était redevenue barbare, en une grande Athènes chrétienne, ainsi que s'exprimait Alcuin. Par une première circulaire (787), Charlemagne exhortait tout le clergé de ses États aux études littéraires; et un capitulaire de 789 ordonna l'érection des écoles dans chaque évêché et dans tous les monastères; enfin l'évêque Théodulphe, l'un des plus zélés coopérateurs du prince dans cette grande œuvre, enjoignit à ses curés d'établir des écoles dans les bourgs et les villages, et d'y instruire les enfants qu'on voudrait leur confier sans rien recevoir que ce que les parents offriraient volontairement [1]. — Parmi les différents genres de travaux qui fixèrent l'attention de Charlemagne et d'Alcuin, la copie et la correction des manuscrits tinrent le premier rang. Par leur exemple et par les recommandations pressantes et détaillées d'Alcuin, ils excitèrent une grande ardeur partout. Leur zèle se porta d'abord et principalement sur les livres saints, puis sur les livres de chant et des offices ecclésiastiques, qui furent l'objet d'une constitution particulière [2]. — Et ce qui achève ici de rendre Charlemagne digne de toute notre admiration, ce fut l'amour qu'il conserva pour sa langue natale, le tudesque; il entreprit une grammaire de cette langue et fit recueillir soigneusement tous les anciens chants nationaux et populaires des Francs.

Charlemagne, qui ne croyait pouvoir assez récompenser le zèle et les travaux du docte Anglais, lui donna plusieurs abbayes. Alcuin s'en déchargea plus tard et se retira dans

1. Mansi, t. XIII, *Capitulare Theodulphi*, n. 20.
2. Voy. Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 203.

celle de Saint-Martin de Tours (796), dont il dirigea l'école. Il en fit, par son enseignement et son administration, une école célèbre en même temps qu'une école modèle. Cet illustre associé de Charlemagne dans la restauration des lettres mourut à Tours (804), laissant aux critiques l'embarras de décider s'il avait fait profession dans l'état religieux, ou s'il s'en était tenu à la règle des chanoines. Parmi ses écrits nous signalerons ceux contre l'hérésie des Adoptianistes, et grand nombre de lettres curieuses et importantes pour l'histoire de cette grande époque[1]. — Au rétablissement des études nous devons joindre ce que Charlemagne fit pour les beaux-arts. Ce fut en Italie qu'il trouva les modèles et les artistes. Avec leur secours, il bâtit des palais et des églises, et ces premiers travaux ayant donné l'élan à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, le goût des arts se répandit partout pour ne plus s'éteindre.

Parmi les hommes habiles et dévoués qui aidèrent Charlemagne à combattre l'ignorance et l'hérésie, outre Pierre de Pise, Paul Diacre et Alcuin, nous devons mentionner ici saint Paulin, patriarche d'Aquilée, l'un des plus grands évêques de son temps; il assista à grand nombre de conciles, et notamment à un concile d'Aix-la-Chapelle, en qualité de légat du pape; il écrivit surtout contre les Adoptianistes, et mourut vers 803; — Saint Adélard, abbé de Corbie et premier ministre du jeune Pepin, roi des Lombards; — Saint Engilbert, qui épousa secrètement une fille de Charlemagne, et fut ensuite abbé de Saint-Riquier, où il mourut saintement en 814; — Éginhard, secrétaire de Charlemagne et son biographe après sa mort; — Leidrade,

1. Sur Alcuin, voir les historiens de Charlemagne; — Mabillon, *Acta SS. B.*; — D. Bulteau, *Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, t. II, p. 434; — Noël Alex., sæc. 8°. — Voy. aussi M. Guizot, *Civilisat. en France*, leçon XXII; — et M. Ampère, *Hist. littér.*, liv. III, ch. IV. — La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Frobenius (Ratisbonne, 1777), reproduite par M. Migne dans ses *Pères latins*, t. C et CI.

archevêque de Lyon, qui déploya un grand zèle contre les Adoptianistes et pour la discipline; — Théodulphe, né en Italie ou en Espagne, de parents goths, et l'un des membres les plus actifs de l'Académie du palais; il était poëte, et devint évêque d'Orléans. On cite de lui deux capitulaires ou lettres pastorales à ses curés, qui font bien connaître la discipline de l'époque; — enfin saint Benoît d'Aniane, le plus remarquable d'entre les amis d'Alcuin. Né en Languedoc, il passa quelques années à la cour de Charlemagne, se retira sur les bords de l'Aniane, où il bâtit un monastère sur les terres de son père, le comte de Maguelonne. Il se signala contre Félix et Élipand, fit fleurir les études dans son monastère, continua de voir Alcuin, qu'il allait visiter à Tours, et ne cessa, depuis sa retraite, de se préparer par une sainte vie à la mission de réformateur, qu'il accomplit dans le siècle suivant. Saint Benoît était le directeur spirituel de Guillaume, duc d'Aquitaine, l'un des plus grands capitaines de Charlemagne. Guillaume se retira dans le monastère de Gellon, qu'il avait fondé, et où il vécut et mourut en saint[1].

4. Le génie de Charlemagne ne pouvait se borner aux études et aux écoles; il s'appliqua plus sérieusement encore à donner de bonnes lois à ses peuples, et à son gouvernement les formes les plus propres à faciliter l'administration, à faire rendre justice à tous et à prévenir ou réprimer les abus. Tous les rescrits, toutes les lois et ordonnances qui émanaient du prince, prenaient le titre de *capitulaires*, *capitula*, *capitularia* (petits chapitres ou articles), ainsi qu'il se pratiquait déjà sous les rois mérovingiens. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette législation de Charlemagne, qui nous entraînerait trop loin; mais nous devons du moins en faire remarquer deux caractères qu'il importe de ne pas perdre de vue pour la juger : 1° Elle était émi-

1. Sur tous ces illustres personnages, voy. Longueval, liv. XIII et XIV; — les histoires de l'Église et celles de Charlemagne. En particulier sur saint Benoît d'Aniane, voir les auteurs indiqués plus loin, au siècle suivant.

nemment chrétienne. Toutes les anciennes formes, les fastes consulaires et ce qui rappelait encore la société romaine et païenne dans les lois, firent place à un fond et à des formes qui portaient le cachet de l'Évangile et reproduisaient partout l'esprit et la langue du Christianisme. Jésus-Christ et son règne éternel sont en tête du premier capitulaire et marquent la date de toute cette législation : *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum. Ego Karolus, gratia Dei*, etc.[1]. Tout porte, dans les *Capitulaires*, cette empreinte évangélique; ils respirent une pensée de foi qu'on retrouve jusque dans l'organisation du gouvernement. C'est cette pensée qui inspire encore le zèle pour la restauration des études, et qui anime d'une sainte ardeur pour le travail si important et si fastidieux de la correction et de la copie des livres saints et des livres ecclésiastiques. Plusieurs de nos auteurs modernes, n'ayant pas assez remarqué cet esprit des *Capitulaires*, et en général l'esprit des œuvres de Charlemagne, ont trouvé quelquefois ridicules et mesquines des choses qu'un sentiment profond de foi avait inspirées et devrait faire admirer encore[2]. — 2° La législation de Charlemagne ne présente nullement un tout méthodique ayant en tête une constitution, puis un code de lois proprement dites. Les *Capitulaires* n'apparaissent que successivement, et selon le besoin et les circonstances; ils viennent, en quelque sorte, s'ajouter à la loi salique, comme autant de suppléments. Ces pièces, ces actes isolés, ne sont pas toujours des lois ni même des ordonnances; ils sont quelquefois de simples questions, une réponse, une note, une instruction ministérielle. Ce genre de législation, où les lois apparaissent souvent en forme d'exhortation, et comme une prescription purement morale, une sorte de prédication et d'enseignement, était celui qui convenait le plus à des peuples encore barbares pour les amener à la

1. Baluze, t. I, p. 209.

2. Voy., par exemple, M. Ampère, *Hist. litt. de la France* (liv. III, ch. II, t. III, p. 25), sur les motifs donnés pour la correction des manuscrits.

civilisation. C'est la pensée de l'un de nos plus grands publicistes[1]. — Ce fut au milieu de ces grands et nobles travaux que Charlemagne reçut la nouvelle de la mort du pape Adrien (795). Il le pleura comme son ami et son père, fit lui-même son épitaphe et envoya partout aux églises et jusqu'à l'étranger des dons en demandant des prières pour lui. Adrien avait gouverné l'Église pendant près de vingt-quatre ans, et toujours avec autant de sagesse que de gloire. Le jour même de sa sépulture, les Romains lui donnèrent pour successeur le prêtre Léon, que sa charité et sa piété faisaient aimer de tous. Le roi des Francs le félicita et ne tarda pas à lui donner des preuves de sa haute protection.

Tandis que Charlemagne civilisait les Francs et les Germains, les Grecs tombaient dans une dégradation de plus en plus sensible. Irène et son fils Constantin, que nous avons laissés à la tête de l'empire, se firent une guerre d'intrigues et de conspirations. Le jeune prince, abandonné à la débauche, répudia l'impératrice Marie pour épouser une de ses filles d'honneur, nommée Théodote. Ce mariage scandaleux, qu'Irène avait favorisé pour mieux perdre son fils, fit une grande plaie aux mœurs publiques; mais il souleva aussi une généreuse opposition : le patriarche Taraise lui refusa constamment son ministère, sans toutefois excommunier l'empereur. Deux moines illustres, saint Platon et son neveu saint Théodore Studite, et, à leur exemple, bon nombre de moines, d'abbés et d'évêques, firent une résistance plus éclatante, se séparèrent même de la communion de Taraise, qu'ils accusaient de faiblesse, et souffrirent la prison et l'exil. Irène prit le parti des victimes, ourdit une dernière conspiration et fit crever les yeux à son fils. Ce prince infortuné ne survécut à ce traitement barbare que pour maudire une mère dénaturée et mourir misérablement. Irène s'efforça de faire oublier son crime

1. M. Guizot, *Civilisat. en France*, leçon XXI, t. II, p. 329.

en soulageant le peuple et en régnant avec équité. Mais le ciel la poursuivait : elle ne trouva de paix ni dans son intérieur, troublé par les intrigues, ni au dehors, ayant eu à combattre contre les Sarrasins partout victorieux. Enfin un misérable parvenu, le logothète Nicéphore, proclamé empereur par sept patrices conjurés, relégua la malheureuse Irène dans l'île de Lesbos (802), où elle mourut accablée de misère et de douleur. — Mais, avant la chute de cette princesse, une immense révolution s'était consommée en Occident.

LEÇON XCVI.

1. L'élection du pape saint Léon III, quoique faite avec tant d'unanimité, avait néanmoins blessé vivement deux clercs ambitieux. Ces malheureux, que quatre ans de bienfaits ne purent désarmer, se jetèrent un jour sur Léon avec une bande de scélérats, s'efforcèrent de lui crever les yeux et couper la langue, puis l'enfermèrent dans une prison (799). Délivré par les Romains et le duc de Spolette, Léon se trouva guéri tout à coup, et d'une manière qui fut regardée par tous comme un miracle éclatant[1]. Il se rendit sans délai en France, près de Charlemagne, qui le reçut magnifiquement, le renvoya ensuite avec une honorable escorte à Rome, où il ne tarda pas à arriver lui-même (800). Les ennemis de Léon se défendaient par la calomnie et l'accusaient de plusieurs crimes sans les prouver. De son côté, le pape ne demandait qu'à se justifier; mais les archevêques et évêques, réunis avec le roi et les grands,

1. Voy. l'examen de ce miracle dans Longueval, liv. XIII, t. V, p. 65, édit. in-8. — Que Léon ait eu ou non les yeux crevés et la langue coupée, il n'en est pas moins certain qu'ayant été au pouvoir de ces furieux, il dut recevoir des blessures qui ne purent être guéries, comme elles le furent, sans miracle. Tel est le véritable état de la question sur ce point de critique.

ayant déclaré « qu'ils n'osaient point juger le siége aposto-
« lique, la tête de toutes les églises; que ce siége jugeait « tous les autres et n'était jugé par personne, suivant l'u-« sage antique[1], » il ne lui restait plus dès lors que la voie du serment pour se purger de l'accusation. Le pape n'hésita point et jura sur les saints Évangiles, tout en protestant qu'il le faisait spontanément et sans y être obligé par aucune loi[2].

2. Cependant la fête de Noël arriva; et tandis que Charlemagne, qui était venu pour assister à la messe, priait à genoux devant le tombeau de saint Pierre, le pape saint Léon lui mit sur la tête la couronne impériale. Aussitôt tout le peuple commença à crier : « *A Charles, très-pieux,* « *auguste*, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique « empereur des Romains, vie et victoire! » Cette acclamation fut répétée trois fois devant la confession de Saint-Pierre; le pape sacra le nouvel empereur et le roi Pepin, son fils; il lui fit revêtir l'habit impérial et lui rendit publiquement le premier l'hommage qui était d'usage à l'égard des empereurs, en se prosternant devant lui. Charlemagne fit de grands présents à l'Église romaine, et dès ce moment, au lieu du titre de patrice, il reçut celui d'empereur et d'auguste.

Ainsi fut rétabli l'empire d'Occident, éteint par les Barbares trois cent vingt-cinq ans auparavant. Ce ne fut pas une translation proprement dite de la souveraineté des empereurs grecs sur l'Occident aux mains de Charlemagne et de ses successeurs; elle était consommée de fait par la conquête que les Barbares, et les Francs en dernier lieu, en avaient faite. Ce fut comme la consécration de cet état de choses et l'abrogation solennelle de tous les droits que les Grecs auraient pu prétendre encore sur les pays qu'ils avaient perdus en Occident. C'était peu de chose pour la

1. Quemadmodum antiquitus mos fuit.
2. Voy. Anast. Biblioth., *Vit. Leon.*

puissance réelle; les Grecs ne perdaient pas un pouce de terre; mais c'était beaucoup pour la puissance morale, par l'influence que cette dignité donnait au roi des Francs sur toutes les affaires dans l'Occident chrétien; c'était tout pour le droit public. Ce droit donnait au nouvel empereur une prééminence positive sur tous les souverains; non une autorité réelle, une suzeraineté proprement dite, mais une sorte de primauté honorifique dans l'ordre temporel, une suprématie en vertu de laquelle il avait la présidence dans la réunion des princes chrétiens, et comme le haut domaine sur les intérêts communs. Les empereurs d'Orient le sentirent vivement : ils réclamèrent et s'opposèrent autant qu'ils purent à ce titre décerné à Charlemagne, ce qui n'empêchait point ce prince de leur donner le nom de *frères* et de traiter avec eux sur le pied de l'égalité.

Dans l'ordre spirituel, le titre d'empereur imposait à celui qui le portait la charge de défenseur de la sainte Église, et dès lors de tous les intérêts chrétiens; et d'une manière particulière, de l'Église romaine, en sa qualité de patrice.

3. Ce caractère du nouvel empereur ne nous montre pas seulement une restauration de l'ancien empire d'Occident, mais encore un empire nouveau, fondé sur des bases et avec des éléments d'un ordre plus élevé, en un mot, l'*empire chrétien*. Cet empire, inauguré par le pape, nous présente tout l'Occident comme une grande confédération dont l'empereur est le chef politique, et dont le pape est comme le lien et la vie. Tous les États catholiques, sans rien perdre de leurs droits souverains et de leur puissance, en font naturellement partie. Dans la nouvelle constitution sociale, tout s'élève. La souveraineté, n'importe sa forme particulière en chaque peuple, remonte à une origine divine; l'obéissance se divinise elle-même; la volonté de l'homme disparaît, et avec elle l'arbitraire et le despotisme. L'Église, dépositaire des lois divines, règle tout, et le pape, son chef visible, devient l'arbitre naturel des na-

tions entre elles, ainsi que des peuples eux-mêmes et de leurs chefs. Réunis sous cette puissance morale toute paternelle, et protégés par son autorité, les peuples et les États ne forment plus qu'une vaste république; l'unité et la fraternité politique en sont les caractères; il n'y a plus qu'un grand corps social, qui est la *société chrétienne* prise dans sa plus haute acception. — Tel fut l'empire inauguré par saint Léon III dans la personne de Charlemagne.

4. Si le roi des Francs ne comprit pas toute la portée de cette révolution, il en pressentit quelque chose : il fit prêter à ses sujets un nouveau serment, et se crut dès lors plus lié qu'auparavant à l'égard de l'Église et de son chef. Les Grecs comprirent aussi que ce même événement mettait fin à toutes leurs prétentions sur l'Occident, heureux encore s'ils y conservaient les faibles restes de leurs anciennes possessions. Ils étaient si peu en état de soutenir leurs réclamations, que des négociations commencées par l'impératrice Irène, ou peut-être même par Charlemagne, disent les Grecs, pour demander cette princesse en mariage, ne furent pas rompues. Les relations continuèrent sous l'empereur Nicéphore, et les limites des deux empires ayant été pacifiquement réglées, il est hors de doute que les deux empereurs se reconnurent réciproquement pour collègues.

L'empereur Charlemagne eut encore quelques guerres à soutenir contre les Danois et les Slaves au Nord, contre les Maures en Espagne et sur les côtes de l'Italie; mais il les termina par ses fils et ses généraux. Pour lui, il s'occupa surtout, dans plusieurs assemblées tenues à Aix-la-Chapelle, à mettre de plus en plus la réforme et le bon ordre dans l'intérieur, et à prévenir les troubles que pourrait causer sa succession. Ayant perdu ses deux fils, Charles, l'aîné, et Pepin, il donna l'Italie à Bernard, fils de Pepin, associa à l'empire Louis d'Aquitaine (813), et mourut à Aix-la-Chapelle l'année suivante (814), à l'âge de soixante-onze ans, après un règne de quarante-six ans.

5. Charlemagne est un des plus grands hommes dont fasse mention l'histoire de l'humanité. La grandeur même a pénétré son nom pour en faire celui de Charlemagne. Grand par ses lois, toutes conçues dans des vues chrétiennes, par ses conquêtes, toutes entreprises pour étendre le règne de l'Évangile, par les lettres, qu'il releva, Charlemagne mérita la gloire unique d'inaugurer dans sa personne le nouvel empire, et fut le type du héros chrétien.

Toutefois rien n'est parfait ici-bas, et Charlemagne paya le tribut à l'humanité. Nous avons déjà répondu au grief qu'on lui fait de la manière dont il a traité les Saxons. Mais on lui reproche encore, et avec plus de vérité, d'avoir trop cédé à une passion. Il épousa successivement cinq femmes, qui portèrent le nom de reine, et trois concubines, ainsi qu'on appelait alors les femmes du second ordre, qui n'étaient pas moins légitimes[1]. La plus grande faute fut dans la répudiation de deux de ces femmes; mais cette faute était aussi celle du temps et de l'ignorance où l'on était alors en France sur certains points qui touchaient à l'indissolubilité du mariage[2]. — L'antipape Pascal III

1. Voy. Hénault, *Abrégé*, etc.; — Longueval, liv. XIII, p. 175.

2. Voy. dans le P. Longueval, liv. XII, les canons des conciles de Verberie, p. 305, et de Compiègne, p. 352, etc., édit. in-8.

Sur Charlemagne et son règne, voir sa *Vie*, par son secrétaire Éginhard; on la retrouve dans tous les historiens de l'Église et du moyen âge. Nous citerons seulement, pour les pièces originales, lettres, diplômes, etc., D. Bousquet, t. V; — Pertz, *Monumenta Germaniæ*; — Labbe, t. VII, et Mansi, t. XIII; — Les *Capitulaires*, édit. de Baluze; — grand nombre d'Annales, surtout celles d'Éginhard, ou qui lui sont attribuées, et le moine de Saint-Gall, *Monachi Sangallensis de Gestis Caroli M.*, pour les mœurs de l'époque. Parmi les modernes, nous recommandons surtout M. Ozanam, qui a consacré au règne de Charlemagne plus de la moitié de son beau livre *De la Civilisation chrétienne chez les Francs*; — M. Mœller, *Manuel de l'histoire du moyen âge*, ch. VIII, p. 383; — M. Alzog, *Hist. univ. de l'Église*, t. II, pour la restauration de l'empire d'Occident, § 166; — l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénédictins; — Longueval, liv. XII et XIII; — Frantin, *Annales du moyen âge*, t. VII et VIII : cette histoire, assez étendue, serait l'une des meilleures si l'on n'y retrouvait jusqu'à un certain point l'esprit de nos écrivains parlementaires à l'égard des papes et de leur autorité; — *Histoire de Charlemagne*, par Gaillard, jugée trop sévèrement dans notre *Introduc-*

canonisa Charlemagne au douzième siècle. Les papes légitimes n'ayant jamais réclamé, plusieurs églises en France ont rendu à ce prince un culte que l'Église a toléré.

6. A la fin du huitième siècle, l'Occident se trouvait réuni sous le sceptre de l'empereur Charlemagne, sauf la Grande-Bretagne, presque toute l'Espagne et l'Italie méridionale. En Angleterre, l'Heptarchie enfantait sans cesse la guerre civile, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Offa, roi des Merciens, souilla sa gloire militaire par le meurtre du jeune Éthelbert, roi d'Est-Anglie, et alla s'en humilier à Rome, où il augmenta le tribut (le denier de Saint-Pierre) établi par Ina. Mais l'Heptarchie touchait à sa fin : Egbert, qui devait l'éteindre, se forma à l'école de Charlemagne, et monta sur le trône de Wessex en 800. — L'Espagne voyait alors fleurir les lettres et les arts parmi les Maures sous leur grand roi Abd-el-Rahman, qui mourut en 788. Après sa mort, les Sarrasins se divisèrent, et Alphonse le Chaste, roi des Asturies, l'ami et l'allié de Charlemagne, en profita pour faire sur eux de nouvelles conquêtes. — En Orient, les Grecs se soutenaient avec peine, comme nous l'avons vu, tandis que les Musulmans prospéraient. Ils avaient alors pour calife à Bagdad le fameux Haroun-al-Raschid, qui protégeait les sciences et les lettres. Il fut assez grand pour imiter en plusieurs points Charlemagne, auquel il envoya, comme marque d'estime

tion, p. 216 : elle renferme toutefois des vues et des jugements empreints du faux esprit philosophique du dix-huitième siècle ; — *Histoire de Charlemagne*, par Hegewisch, qui est protestant et animé du même esprit que Gaillard ; — enfin MM. Guizot et Ampère, que nous avons cités et appréciés plus haut.

On trouve dans Charlemagne la matière de plusieurs dissertations utiles et intéressantes : 1° Justifier ce grand homme des reproches qu'on lui a faits, surtout pour sa conduite envers les Saxons. Voyez, outre les auteurs ci-dessus, Palma, t. II, part. 2, cap. VIII. — 2° Faire le parallèle de Charlemagne avec Alexandre le Grand, Jules César, Constantin, Théodose, Haroun-al-Raschid, Louis XIV et Napoléon. Pour ces parallèles, voy. Gaillard, t. III, p. 222, et *passim* ; — M. Rohrbacher, t. II, p. 314, et M. Ampère, t. III, p. 35. — 3° Marquer le genre des études et le caractère de la littérature restaurée par Charlemagne. Voyez surtout MM. Ozanam et Ampère.

et d'amitié, les clefs du saint sépulcre ; mais il resta bien au-dessous de son modèle, au moins sous le point de vue moral[1].

Tel était l'état de l'Orient et de l'Occident dans les dernières années du huitième siècle, dont nous allons reprendre l'ensemble.

LEÇON XCVII.

1. *Résumé du huitième siècle.* — Durant le cours du huitième siècle, nous avons vu l'empire grec constamment aux prises avec les Sarrasins, du côté de l'orient, et au nord avec les Bulgares. Quelquefois vainqueurs, plus souvent battus et presque toujours tributaires, les Grecs de Byzance ne faisaient que s'affaiblir au dehors, tandis qu'ils se consumaient au dedans par de nouvelles divisions touchant la doctrine. Léon l'Isaurien commença, par son édit de 726, la guerre impie que lui et ses successeurs ne cessèrent de faire aux saintes images, jusqu'à l'impératrice Irène et au deuxième concile de Nicée, qui les vengea solennellement (786). Les papes avaient prévenu cette décision dans leurs lettres et leurs conciles ; et si les évêques du concile de Francfort se déclarèrent contre ceux de Nicée, nous avons vu que ce fut bien plus l'effet de leur ignorance touchant la vraie doctrine des Grecs orthodoxes, qu'un dissentiment réel sur cet article.

L'Occident eut aussi ses dogmatiseurs. Sans parler de Clément et d'Adalbert, qui ne furent, sous Pepin, que d'absurdes imposteurs, Félix d'Urgel et Élipand de Tolède

1. Voy. sur le calife Haroun, *Hist. des Arabes sous les califes*, t. III, par de Marigny ; — *Hist. univers.*, par une société d'Anglais, t. XVI, édit. in-4 ; — Gaillard, *Hist. de Charlem.*, t. III, p. 222, pour le parallèle entre ce prince et le calife. Ce parallèle pèche en plusieurs points.

ranimèrent en partie les erreurs de Nestorius, et furent vivement poursuivis, eux et leurs disciples, les Adoptianistes, tant à Rome qu'en Espagne et dans les Gaules, par les papes, les évêques et Charlemagne. Mais les événements politiques préoccupaient surtout et à bon droit l'Occident. Les Maures, conduits par les Arabes, enlèvent l'Espagne aux Visigoths (712) et se font écraser dans les Gaules par Charles Martel (732). Cet indomptable guerrier sauva la France et l'Europe chrétienne; mais, en disposant des évêchés et des abbayes en faveur de ses compagnons d'armes, il fit à la discipline et aux mœurs de grandes plaies, que ses fils, Carloman et Pepin, s'efforcèrent de guérir. Il y eut plusieurs conciles tenus à cet effet par saint Boniface. Cet illustre Anglo-Saxon était entré dans la Germanie en missionnaire (720); il fut plus tard sacré évêque, puis honoré du pallium d'archevêque, et enfin institué vicaire du saint-siége. Ce fut à ces différents titres que l'apôtre de l'Allemagne travailla, sous la direction des papes et la protection des Francs, à la conversion des Germains et à la réformation du clergé et des peuples. — Cependant une grande révolution, préparée depuis un siècle par la faiblesse des rois mérovingiens, se consomma par l'avénement de Pepin le Bref au trône. Les papes, qui eurent une grande part à cet événement, se trouvèrent eux-mêmes dans une position analogue. Les empereurs de Constantinople, sourds aux prières de leurs sujets d'Italie sans cesse menacés par les Lombards, ne se souvenaient plus de leurs droits sur Rome et Ravenne que pour tourmenter les consciences et lasser les peuples. Les papes, las eux-mêmes de soutenir une souveraineté qui s'abandonnait ainsi, s'adressèrent aux Francs. Pepin enleva aux Lombards l'Exarchat, dont il fit don à Étienne II et à ses successeurs; il protégea de sa puissance le duché de Rome, et fonda ainsi la puissance temporelle des papes (755). Son fils Charlemagne éleva cette nouvelle puissance en l'agrandissant. Ce grand homme mit fin à la monarchie des Lom-

bards, arrêta les conquêtes des Sarrasins, dompta les Saxons et recula les bornes de son empire et du Christianisme jusqu'au delà du Weser et du Danube; il combattit avec non moins de gloire les mœurs barbares par des lois sages et par le culte des lettres. Enfin le pape saint Léon III mit le comble à la gloire de Charlemagne en restaurant dans sa personne l'ancien empire d'Occident, ce qui fut en même temps l'inauguration du nouvel empire chrétien.

2. Le huitième siècle forme l'une des plus grandes époques de l'histoire de l'Église. Elle est aussi l'une des plus importantes à étudier pour apprécier la société chrétienne, et en particulier le moyen âge. Ce caractère toutefois ne lui convient nullement en ce qui regarde l'empire d'Orient. Les scènes tragiques qui souillent si souvent la pourpre, les dogmatiseurs couronnés, les persécutions de ces tyrans théologiens, la faiblesse et trop souvent la connivence des évêques, toutes ces choses ne sont que l'histoire continuée de l'empire de Byzance. Ces attentats contre la foi et la conscience amenèrent l'indépendance temporelle de Rome; et une fois ce lien politique rompu, il ne resta plus que celui de l'autorité des papes. Ce lien spirituel, déjà trop affaibli et depuis longtemps chez les Grecs, n'était plus qu'un fil que la première secousse allait briser.

3. En Occident, au contraire, les grands faits abondent, et la société chrétienne s'y constitue enfin après trois cents ans de douleurs et d'agitations. Durant les trois premiers siècles, dans l'empire romain tout païen, la société chrétienne s'absorbait dans l'Église et l'autorité ecclésiastique. Aux trois siècles suivants, l'empire, demi-païen encore, se tient séparé du sacerdoce, tandis que l'autorité ecclésiastique, personnifiée à son sommet dans le pape, s'occupe surtout de la discipline intérieure et du maintien de la doctrine contre les hérétiques. A l'égard du pouvoir civil, elle se contente de lui inspirer les ordonnances chrétiennes et de lui demander son appui contre l'ancien Pa-

ganisme et les sectes condamnées, lorsqu'elle n'a pas à lutter contre ce pouvoir lui-même. Dans le cours de cette période, les deux pouvoirs sont bien distincts, l'Église et l'État marchent parallèlement et exercent l'un sur l'autre une action continuelle qui n'est que trop souvent, du côté civil, un empiétement sur l'autorité de l'Église. Enfin, dans les trois siècles qui suivent depuis la chute de l'empire d'Occident (476), les choses continuent de suivre la même voie en Orient : l'autorité ecclésiastique s'affaiblit de plus en plus, et le pouvoir civil envahit impunément ses droits. Ce mouvement conduisait à une fausse organisation de la société chrétienne, dans laquelle le principe religieux et moral, identifié essentiellement avec le sacerdoce, devait succomber sous l'action du principe humain et civil.

4. Les choses allaient autrement en Occident : les Barbares et les anciennes populations se mêlent, mille éléments fermentent; le pape demeure seul debout au-dessus de ce chaos. Les peuples se jettent dans ses bras; les nouveaux États se moulent dans le sein de l'Église et reprennent dans son unité même l'unité politique et sociale. Ce nouvel ordre de choses se constitue définitivement dans l'empire chrétien et dans ses deux premiers chefs, Léon III et Charlemagne. Cet empire tient le milieu entre l'État social des Chrétiens aux trois premiers siècles, et ce qu'il fut aux trois siècles suivants. Il n'était pas absorbé dans l'Église comme dans les temps de ferveur, où tout s'élevait spontanément à un degré transitoire de perfection. Il n'était pas non plus socialement indépendant de l'Église, comme il fut sous Constantin et ses successeurs. Il fallait bien deux siècles pour purger le corps social de ses derniers éléments païens. Le nouvel empire présente la société chrétienne dans sa vraie constitution, dans son état normal. Les deux pouvoirs y demeurent distincts et unis, avec une dépendance réciproque fondée sur la nature de chacun d'eux. Le pouvoir ecclésiastique demande au pouvoir civil l'appui de la force et son concours partout où le bras sécu-

lier peut intervenir. Le pouvoir civil reçoit sa haute direction morale de l'autorité ecclésiastique, et cela non-seulement dans les actes privés ou purement religieux et appartenant au culte, mais encore dans l'usage même des biens terrestres et dans les actes de la souveraineté proprement dite. Sous aucun rapport et dans aucun cas, le chef ou les chefs de la société chrétienne ne peuvent régner despotiquement et ne relever que de leur propre volonté. Partout et en tout ils sont soumis à la loi morale et évangélique, dont l'interprétation et la sanction appartiennent nécessairement à l'Église. On comprend facilement que, lorsqu'il est question d'en faire l'application aux chefs politiques et aux nations, le pouvoir de l'Église ne peut être régulièrement exercé que par son chef visible, ou le pape.

5. A cette grande création se rattache un autre fait, qui en fut d'abord la préparation et qui est demeuré comme son complément : nous parlons de l'autorité temporelle exercée alors par l'Église. Déjà les empereurs avaient antérieurement investi les évêques de droits qui les faisaient intervenir dans des affaires purement de l'ordre civil, toujours en faveur du peuple et des faibles, ou simplement pour le bon ordre public. Nous avons vu saint Jean l'Aumônier (LXXIX, 4), en sa qualité de patriarche d'Alexandrie, faire une ordonnance contre ceux qui useraient de faux poids. Mais en Occident et au milieu des invasions, au milieu des renversements de tous genres qu'elles causaient partout et au sein de l'ignorance qui en était la suite, les populations, les villes, les États, se jetaient d'eux-mêmes dans les bras de l'Église. Ils n'attendaient le plus souvent que de l'autorité des évêques la protection, les garanties d'ordre et de sécurité possibles alors. De là cette toute-puissance des évêques, cette influence et cette intervention en toutes sortes de matières dont nous avons la preuve dans leurs ordonnances et dans les canons des conciles. — La même force des choses produisait à Rome des résultats analogues, mais sur une échelle incomparablement plus

grande. En remontant jusqu'au sixième siècle, nous voyons déjà le grand pape saint Grégoire exerçant une vraie dictature sur le duché de Rome, et même sur toute l'Italie non envahie. Sous les papes du huitième siècle, jusqu'à la donation de Pepin, la souveraineté de Rome et de ses dépendances devint, par une suite de circonstances que nous avons fait remarquer, un fait tellement accompli, qu'il n'en fut pas même mention dans l'acte de Pepin. Il n'est donc pas littéralement vrai que la puissance temporelle des papes date de cet acte. Le prince français ne créa pas cette puissance, il ne fit que la consacrer, en quelque sorte, en l'étendant par de nouvelles concessions[1].

L'action de la Providence est visible dans cet ensemble de faits, qui concourent tous activement et si diversement à un même résultat. Mais elle est plus manifeste encore dans le concours passif des envahisseurs de l'Italie. Depuis le premier établissement d'Odoacre et de ses successeurs, une foule de Barbares de toutes races ne cessèrent de tourner autour de Rome et de l'attaquer; chaque fois qu'ils s'en rendaient maîtres, ils la pillaient et se retiraient. Ils allaient se fixer à Milan, à Pavie, à Ravenne, et semblaient respecter dans Rome la ville éternelle, que Dieu avait marquée depuis longtemps pour être la capitale du monde chrétien.

Ainsi l'abandon des empereurs grecs, les désordres de l'invasion, le respect même des Barbares envahisseurs, tout concourait à laisser Rome aux successeurs de Pierre et à signaler la ville éternelle comme le siége non plus seulement du chef de l'Église, mais encore du chef du nouvel empire, ou de la société chrétienne. C'était là qu'il devait régner en souverain indépendant, afin d'exercer efficacement son autorité apostolique, portée alors à son parfait développement. L'Église voyait l'ancien empire

1. Voy. D. Pitra, *Introd. à l'hist. de saint Léger*, p. xxx, sur saint Grégoire le Grand; — Philipps, *du Droit ecclésiastique*, t. II, p. 494 et 502, et M. Gosselin.

partagé entre une infinité de peuples et de nouveaux États formés des débris du vieil empire. Les chefs de ces États se seraient-ils soumis volontiers à un pape sujet de l'un d'entre eux? — Par la création de l'empire chrétien, les papes allaient être installés solennellement dans le plein exercice de leur autorité spirituelle sur les chefs des États soumis à la constitution chrétienne. Comment ces chefs recevront-ils les décisions de ces suprêmes régulateurs, si ceux-ci ne sont temporellement et politiquement indépendants de tous? Ainsi l'indépendance complète des papes était une de ces nécessités nées de la double révolution qui s'opérait alors, dans le monde chrétien, par la formation des nouveaux États d'une part, et de l'autre par la fondation de l'empire chrétien. Tout fut donc éminemment providentiel dans ce grand fait de la souveraineté temporelle des papes, et la fin et les moyens également admirables. Aussi tous les hommes sans préjugés, ou du moins assez forts pour s'élever au-dessus, ont reconnu ce caractère providentiel et se sont plu à lui rendre hommage[1].

6. Revenons à la société nouvelle qui s'élève avec la nouvelle civilisation. Nous en avons exposé les bases constitutives. Les principes de droit public qui en découlent descendent, comme la constitution elle-même, de la nature des choses; car on ne conçoit pas autrement une société ou une constitution politique vraiment chrétienne. Ils descendent des premiers temps de l'Église : les papes les ont exercés, selon les circonstances, avant Charlemagne; mais ils ne furent installés formellement qu'avec l'empire chrétien. Ne pouvant donner à l'exposition de ce grand fait le développement qu'il demanderait, nous aurions voulu le passer entièrement sous silence. Mais il nous a été impossible de laisser une aussi grande lacune dans l'histoire, quelque abrégée qu'elle soit. La société chrétienne est la

1. Aux auteurs déjà indiqués plus haut (XCII, 6) ajouter Bossuet, *Defens. Declarat.* lib. I, sect. 16; — Fleury, *quatrième discours*, n. 10.

plus belle création du Christianisme, et par conséquent l'un des plus grands faits de l'histoire de l'Église. Ce fait est comme la tête du moyen âge en particulier, la clef de son histoire, l'explication simple et naturelle des actes et des décisions solennelles de l'autorité ecclésiastique, et notamment des papes, durant cette longue période; à tous ces titres, ce fait doit figurer en première ligne dans l'histoire de ces siècles, trop souvent calomniés par suite même de l'oubli qu'on en a fait. Nous avons donc dû au moins le signaler en laissant à l'Église le soin d'en déterminer elle-même le sens et l'étendue. Comme nous ne pouvons pas supposer qu'elle ait ignoré, surtout pendant plusieurs siècles, la vraie constitution de la société chrétienne et ses propres droits et devoirs, il est clair que « l'on doit appré« cier cette constitution d'après les actes mêmes que « l'Église, c'est-à-dire l'autorité publique qui la représente, « regarde comme sa juste et légitime expression. » Cette règle est purement théologique; mais s'il arrive que tous les ordres, même les plus intéressés, ne réclament point contre ces actes, ou du moins contre le droit et la compétence de l'autorité, la certitude qui en résultera pour ce droit même et cette compétence sera de plus rationnelle et philosophique; car il n'est pas possible de supposer que les parties intéressées aient ignoré elles-mêmes leurs propres droits[1], ou que, les connaissant, elles ne les aient pas défendus. — C'est au moyen de ces règles qu'il sera facile de discerner les actes exceptionnels, abusifs ou non, des actes réguliers eux-mêmes, le droit et l'abus de ce droit dans l'application[2].

1. C'est la judicieuse remarque de M. l'abbé Gosselin contre Fleury. Voy. *Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 41, 1re édit., et 467, 2e édit.

2. On peut lire, sur cette constitution de la société chrétienne, tous les grands théologiens de l'Église. Nous n'avons toutefois rien à voir ici dans les systèmes divers qu'ils ont élevés sur la puissance pontificale à l'égard du temporel. Nous constatons ce grand fait historique de l'institution de la société chrétienne et les actes des deux puissances qui y ont concouru; de même que nous continuerons de

Si nous jetons maintenant un regard sur l'ensemble géographique du monde connu, au point de vue politique, nous le trouvons divisé en trois empires, savoir : 1° l'empire musulman, le plus étendu, où vivait le despotisme païen par l'union du sacerdoce et de l'empire dans le souverain ; 2° l'empire grec, le moins étendu et le plus faible, dans lequel le despotisme chrétien, c'est-à-dire le despo-

mentionner ces actes dans les siècles suivants, sans leur attribuer d'autre valeur que celle que l'Église, toujours représentée par l'autorité pontificale, y a attachée elle-même. L'un des plus savants recueils de ces actes, auxquels nous aimons à renvoyer nos lecteurs, est le livre de M. Gosselin, directeur au séminaire Saint-Sulpice, sur le *Pouvoir du pape au moyen âge ;* il faut voir la deuxième édition. Or ce sont ces actes mêmes des deux puissances qui déterminent la nature de cette constitution sociale et les vrais rapports des deux puissances ; ce sont ces actes par conséquent qui nous révèlent la subordination du pouvoir temporel sous le point de vue de la loi morale et de la conscience. Et parmi ces actes du côté de la puissance spirituelle, il faut mettre en première ligne l'enseignement formel de l'Église. — La raison est parfaitement d'accord ici avec les faits. Elle ne comprend pas une *société chrétienne* ou *catholique* dans laquelle le pouvoir ne dépendrait d'aucune autorité spirituelle, ni pour connaître ses devoirs publics, ni pour les accomplir. Le prince, catholique peut-être comme simple particulier, deviendrait protestant comme souverain. Il ne faut pas confondre un *État chrétien*, un pays peuplé de Chrétiens, y compris le prince, avec la *société chrétienne*. Celle-ci n'est telle que par sa constitution catholique, qui subordonne essentiellement son pouvoir civil à l'autorité de l'Église. Dès le jour où un prince catholique se prétend indépendant de cette autorité, il n'est plus catholique comme souverain ; il commande à une nation, à un État chrétien, mais non à une société chrétienne. Mais alors lui et son peuple subissent toutes les chances de cette indépendance, et tôt ou tard le despotisme du prince ou la révolte des sujets, et peut-être l'un et l'autre tour à tour, feront justice des griefs réciproques demeurés sans juge sur la terre. — Ainsi, pour conclure, Charlemagne et les souverains du moyen âge se soumirent à l'autorité pontificale, non en vertu seulement d'un droit public civil et transitoire, comme le pense M. Gosselin, mais par un effet même de la constitution catholique de la société chrétienne.

Telle est, selon nous, la vraie constitution sociale formellement inaugurée au dix-huitième siècle. Encore une fois, nous nous bornerons à constater ce fait, et cette note n'a d'autre objet que de le bien caractériser. Elle montre aussi en quoi nous différons du docte et vénérable M. Gosselin ; ce qui ne nous empêche pas de trouver son ouvrage excellent : nous y renverrons plus d'une fois nos lecteurs.

Nous aimons aussi renvoyer nos lecteurs à Philipps, *Droit ecclésiastique*, t. III, p. 85, 91, et t. II, p. 460, 464 ; — t. III, p. 38, 49. En comparant ces divers endroits, on voit dans Philipps un partisan réel et éclairé du pouvoir indirect, mais peu ferme quelquefois, et pas assez conséquent avec lui-même sur cet article.

tisme tel qu'il existe dans tout État chrétien qui repousse la constitution sociale catholique, continuait de subsister; 3° enfin l'empire chrétien, ou nouvel empire d'Occident, qui était le plus puissant. Il reposait sur cette constitution catholique incompatible avec toute espèce de despotisme ou d'arbitraire, et formait alors la *société chrétienne*.

LEÇON XCVIII.

1. Pour achever le tableau de l'Église au huitième siècle, nous avons à parler de la doctrine, de la discipline et des mœurs. Mais les grands événements qui remplissent l'histoire de ce siècle ne nous laissent plus qu'un espace très-resserré pour les observations suivantes :

1° *Doctrine*. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur les deux seules erreurs par lesquelles le dogme catholique fut attaqué durant le siècle. L'erreur nestorienne des Adoptianistes ne fut qu'un épisode et comme un phénomène passager en Occident. Pour l'hérésie des Iconoclastes, qui combattaient le culte des images, des saints et des reliques, elle eut cours seulement dans le patriarcat de Constantinople; et quand le Protestantisme a osé la reproduire comme la doctrine de l'Église à cette époque, il a menti à l'histoire.

2° *Mœurs et discipline*. Les guerres continuelles avaient entraîné mille désordres; celles contre les Sarrasins en Occident y mirent le comble. Mais les règles survivaient, et les papes ne cessèrent d'en presser l'observation. Les efforts tentés de toutes parts furent plus efficaces sous Pepin et Charlemagne. Il y eut alors grand nombre d'assemblées et de conciles, presque tous pour la réformation des abus. C'est dans leurs canons, comme dans les Capitulaires de Charlemagne et de quelques évêques, que l'on retrouve

ces saintes règles et la preuve des désordres auxquels elles devaient remédier. Nous y remarquons ces deux grandes énergies que nous avons signalées ailleurs comme le cachet de cette époque[1], énergie de la foi pour le bien, énergie des passions barbares pour le mal. De là cette ferveur qui peuplait les monastères de riches seigneurs et de rois, et de là aussi ces violences et ces désordres grossiers qui dégradaient toutes les conditions. Dans le clergé même, où l'on voyait de si grands scandales depuis Charles Martel, la règle de saint Chrodegand, si austère pour des séculiers, fut néanmoins reçue dans un grand nombre d'églises.

Sur les points particuliers de discipline, nous avons vu les usages romains se répandre de plus en plus dans l'Occident, surtout sous Charlemagne, pour le chant, les *offices*, et en général pour toute la liturgie. L'œuvre de l'Église ne laissait pas de s'avancer ainsi au milieu de tant de désordres et d'ignorance. Tandis que d'une part elle maintenait sa hiérarchie administrative et les grandes règles apostoliques, de l'autre elle descendait plus avant dans les détails pratiques par ses règlements particuliers, et donnait plus sensiblement à ses institutions ces formes plus fixes qu'elles devaient généralement conserver dans la société chrétienne. En fait d'usages et de points particuliers de discipline établis alors, ou le plus souvent renouvelés et rendus plus explicites, nous pouvons citer la messe quotidienne, l'usage de l'aumône ou rétribution pour la célébration des saints mystères, les donations de terres pour remplacer les offrandes du peuple, la forme des pains à consacrer, la communion que les laïques continuaient de recevoir sous les deux espèces, et dans leurs mains pour l'espèce du pain, les femmes régulièrement dans un linge appelé *dominical;* le nombre et la forme des autels en chaque église, la confession fréquente, la confes-

1. *Introd.*, sect. 7, n. 233, p. 495.

sion des péchés véniels et des simples pensées, la confession générale, la confession des prêtres, des moines, des religieuses; la confession aux principales fêtes, pour prendre l'habit monastique, avant de se mettre en voyage ou d'aller au combat, dans le danger de mort; la confession prescrite en certain temps, les confesseurs déterminés et imposés, le secret inviolable de la confession; — l'usage des orgues dans les églises, celui de sonner les cloches pour les agonisants[1], etc.

Les prescriptions canoniques roulaient la plupart sur la vocation de la vie régulière des clercs, auxquels on interdit les armes, la chasse et l'incontinence. Celles qui regardaient les laïques avaient surtout en vue l'indissolubilité et la sainteté du mariage, la douceur et une certaine convenance dans les mœurs. — Les superstitions païennes, telles que certaines danses, les vaines observances et autres que l'ignorance multipliait, étaient aussi l'objet ordinaire de ces règlements. Mais parmi les coutumes superstitieuses qui survivaient alors aux temps de la barbarie, nous devons faire ici une mention particulière des *épreuves*.

2. *Épreuves*. On appelait ainsi certaines pratiques en usage pour discerner les innocents et les coupables, et qui tenaient lieu de toute procédure. Voici celles qui furent plus généralement reçues :

1° Le *serment*. On faisait jurer l'accusé sur la croix ou sur l'Évangile, sur des reliques le plus souvent, qu'il était innocent. Son serment devait être confirmé par celui de plusieurs personnes de sa condition, dans les cas plus graves.—2° Le *duel*. Les deux parties, l'accusé et l'accusateur, se battaient en duel, et celui qui succombait était censé le coupable. — 3° La *croix*. Les parties se tenaient debout devant la croix, dans une position gênante, et on

1. Voy., pour ces détails de discipline et ces usages, Labbe, Mansi, Longueval, t. IV et V; — Noël Alex., Sts 6, 7 et 8; — et surtout Mabillon, *Præfat. in II et III Sæcul. Ben.*

croyait que le tort était du côté de celui qui tombait le premier de lassitude. — 4° Le *fer chaud*. Si l'accusé portait un fer rougi au feu dans sa main, ou marchait pieds nus sur ce fer sans se brûler, il était justifié aux yeux des juges. — 5° L'*eau chaude*. Pour attester son innocence, l'accusé devait plonger son bras nu dans une chaudière d'eau bouillante et le retirer sain et sauf. — L'*eau froide*. L'accusé, ayant les mains liées avec les pieds, était plongé dans une masse d'eau. S'il descendait au fond, il était justifié; on le tenait pour coupable s'il demeurait à la surface. — 7° Enfin l'*Eucharistie*. Cette épreuve consistait à communier en preuve de son innocence.

Si nous exceptons la première de ces épreuves, qui est de tous les temps, et la dernière, plus redoutable encore, qui est d'origine chrétienne, et probablement encore celle de l'eau froide, qui n'a peut-être commencé qu'au huitième siècle, toutes les autres venaient des peuples barbares et se trouvaient dans leurs lois. Il y avait dans ces usages antiques un grand mélange de foi vive, mais peu éclairée, à la justice de Dieu et à sa providence, et de superstition. Les Barbares devenus chrétiens, et les anciens chrétiens devenus barbares, ne savaient pas démêler ces deux choses. Ils se livraient à toute la vivacité du sentiment religieux, et ne voyaient la plupart rien au delà. Quelques esprits plus sages commencèrent à s'élever contre ces épreuves; Charlemagne ne permit que celle de la croix, la plus inoffensive de toutes, en cas de contestation entre ses enfants après sa mort[1]. Au neuvième siècle, il y eut déjà un mouvement plus marqué contres les épreuves ou jugements de Dieu. Elles reprirent néanmoins faveur avec l'ignorance, et il fallut plusieurs siècles pour en faire entièrement justice[2].

1. Voy. Gaillard, t. II, p. 499.

2. Sur les épreuves ou jugements de Dieu, voy. Longueval, *Discours sur les épreuves*, etc., en tête du 4e vol. de son *Hist. de l'Église gallicane*; — le P. Le-

3. *Vie monastique*, *littérature*, *écoles*. Le mouvement qui entraînait les esprits fervents vers les monastères, au septième siècle, ne se ralentit point dans le huitième. Outre la sanctification de ceux qui s'y renfermaient, ces saintes maisons eurent la plus belle des missions, celle de travailler à la civilisation du monde barbare. Les moines y travaillèrent, en effet, avec succès et de plusieurs manières: d'abord par l'édification de leur vie austère et régulière, qui contrastait généralement avec les désordres du temps, dont ils subirent toutefois eux-mêmes la malheureuse influence; ensuite en convertissant les Germains par leurs prédications et en civilisant jusqu'à leur sol inculte par leurs défrichements. Aussi saint Boniface et les autres missionnaires de la Germanie n'avaient pas de meilleurs moyens pour avancer cette œuvre de conversion et de civilisation que de bâtir des monastères en avant dans les terres de ces Barbares que les Francs ne pouvaient dompter. Enfin les monastères devinrent sous Charlemagne ce que déjà plusieurs étaient auparavant, des asiles pour les lettres et les sciences, autant d'écoles et de bibliothèques ouvertes aux études. Là encore les moines défrichèrent un sol hérissé en corrigeant, copiant et multipliant les manuscrits. Ils sauvèrent les lettres et les sciences d'un naufrage complet en sauvant les monuments d'où elles devaient renaître un jour. Pour leur compte, ils ne les poussèrent pas loin. Les études théologiques tenaient nonseulement le premier rang qui leur appartient, mais elles étaient comme le centre des autres, et les absorbaient en un sens. Il y avait même hésitation et scrupule sur les poëtes païens, et Alcuin, qui connaissait bien Virgile et les anciens, les bannissait de son école. La philosophie était nulle, l'histoire descendait à la chronique, et ainsi des

brun, *Hist. critique des superstitions*, t. II, liv. V; — *Mémoires sur les épreuves*, par M. Duclos, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc., t. XXIV, p. 1, édit. in-12.

autres parties. Rien n'était donc plus faible que le résultat positif de ce grand mouvement littéraire; et faut-il s'étonner si de nouvelles guerres, de nouveaux ravages ramenèrent l'ignorance dont on n'était pas sorti? Mais les écoles, les bibliothèques, les traditions d'études, demeurèrent, et c'était proprement ce que Charlemagne avait fondé. — Le cercle des connaissances n'était pas plus étendu dans les autres parties de l'Occident; partout régnaient exclusivement le *trivium* et le *quadrivium*; mais il y avait des écoles florissantes en Angleterre et en Italie, qui donnèrent à Charlemagne les hommes qui le secondèrent.—En Orient, même pauvreté chez les Grecs, qui ne vivaient plus que de leurs souvenirs. Ce qui leur restait de goût pour les beaux-arts allait périr sous les Iconoclastes, si ceux-ci eussent définitivement triomphé. Saint Jean Damascène fut un homme supérieur, mais sa gloire leur échappe; il vivait au milieu des Arabes en Syrie et en Palestine. Il fut savant et préluda à la scolastique par la méthode d'Aristote.

4. Les Arabes eux-mêmes, tant en Orient, sous le calife Haroun et ses premiers successeurs, qu'en Espagne, sous Abd-el-Rahman, eurent leur mouvement littéraire à cette même époque de Charlemagne. Leur langue riche et poétique s'y prêtait; ils s'approprièrent les ouvrages de philosophie et de littérature des anciens Grecs par des traductions; mais Aristote, ses catégories et sa syllogistique eurent leurs prédilections; ils se jetèrent dans des subtilités d'autant plus creuses qu'ils les appliquèrent à des questions plus absurdes, telles que celle de savoir si l'Alcoran était créé ou incréé. Les disputes entre les sectes servirent toutefois à aiguiser leur esprit et à les préparer aux progrès qu'ils firent dans les sciences. En Occident une foi vive portait tous les esprits vers les matières théologiques: ce fut sans doute une cause de retard pour les lettres et les sciences profanes; mais cette même foi leur préparait ces idées grandes et vraies qui enfantèrent dans la suite les chefs-d'œuvre chrétiens; il ne pouvait en être ainsi

dans l'Islamisme, doctrine mutilée, faible et chancelante comme toute doctrine humaine. De là cette destinée si diverse des deux littératures qui apparaissent, l'une dans l'empire chrétien, et l'autre dans l'empire musulman, à la fin du huitième siècle[1].

5. Tel fut le huitième siècle. Préparé par un travail de trois siècles, il installa enfin la société chrétienne ou catholique telle qu'elle devait sortir du sein de l'Église, qui pouvait seule l'enfanter. Il installa aussi en quelque sorte le moyen âge; il en posa les formules, c'est-à-dire qu'il donna à toutes choses, dans l'Église comme dans la société, ces formes qui se développèrent ensuite et amenèrent, à travers les révolutions et les obstacles de tous genres, le monde moderne. Le huitième siècle fut pour la société chrétienne ce que le quatrième avait été pour l'Église, le terme d'un travail antérieur et un vrai point de départ par ses formes plus régulières et plus stables, qu'il légua aux siècles suivants. Il y avait toutefois cette énorme différence, entre autres, que le quatrième siècle fut une époque de décadence, relativement à cette grande ferveur, apanage des temps primitifs, tandis que le huitième siècle, au temps de Charlemagne, succéda à un état social déplorable sous tous les rapports.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1 Sur la condamnation du sixième concile par plusieurs évêques, p. 91;

2° Sur les deux Grégoire; s'ils délièrent les Romains de leur serment, etc., p. 110;

3° Sur l'avénement de Pepin le Bref, p. 116;

4° Si les papes usurpèrent les droits des empereurs grecs, etc., p. 123;

1. Voir les historiens arabes El Macin, Albufarage, etc., et l'*Histoire des Arabes*, par de Marigny, t. III et IV; — *Histoire universelle*, t. XVI. — Un beau sujet de dissertation serait de comparer et de suivre ce mouvement des lettres et des sciences chez les Chrétiens et les Arabes depuis les dernières années du huitième siècle.

5° Si le septième concile œcuménique prouve contre l'infaillibilité du pape, p. 132 ;
6° Sur le concile de Francfort et les livres carolins, p. 135 ;
7° Sur les adoptianistes, p. 138.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Sur l'avénement de Pepin au trône, p. 116 ;
2° Sur les avantages de la puissance temporelle du pape, p. 123 ;
3° Sur Charlemagne, p. 149 ;
4° Sur le mouvement littéraire et scientifique chez les Chrétiens et les Arabes, mis en parallèle, p. 166.

LEÇON XCIX.

1. Le neuvième siècle commence avec le nouvel empire d'Occident. Ses premières années marquent l'apogée de la gloire de Charlemagne et de la monarchie des Francs, ainsi que nous l'avons vu. L'empire d'Orient gémissait, au contraire, sous la tyrannie de Nicéphore. Ce prince, sans prudence et sans courage, sans mœurs et sans religion, ruinait ses sujets par les plus énormes exactions ; il ne savait que fuir au dehors et persécuter au dedans ; il favorisait les Iconoclastes, et ce fut sous sa haute protection que les Pauliciens, et parmi eux les *Athingans*, formèrent comme un petit État libre et indépendant en Arménie[1]. Un autre Nicéphore, bien différent, était alors patriarche de Constantinople. Il se déclara contre les Iconoclastes et tous les hérétiques ; mais il eut la condescendance ou la faiblesse de rétablir le prêtre Joseph, déposé par Taraise pour avoir béni le mariage illicite de Constantin avec Théodora. Saint Théodore Studite et ses moines se séparèrent de la communion du patriarche, ainsi qu'ils avaient déjà fait à

1. Voy. Théophan. dans Saccar., an 810, n. 8, t. XVI ; — Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVII, § 26, p. 244. On croit, dit-il, que les *Bohémiens*, espece de vagabonds, sont un reste des Athingans.

l'égard de Taraise. Ce fut là une belle occasion pour l'empereur; il fit déclarer licite le mariage de Constantin par un conciliabule, et exila les moines et leur illustre abbé[1]. — Enfin ce prince abhorré périt de la main des Bulgares, qui remportèrent une grande victoire sur les Grecs (811), et Michel Curopalate, capitaine du palais, fut salué empereur. Michel était orthodoxe, bon et juste. Son premier soin fut de réparer autant qu'il était en lui les maux que Nicéphore avait causés à la religion et à ses sujets. Il rétablit les images et condamna à la peine de mort les Manichéens qui ne cessaient de se répandre. Il y eut à ce sujet partage de sentiments : le patriarche Nicéphore et les plus zélés étaient pour l'exécution de cette sentence; d'autres, au contraire, que Théophane traite de novateurs et d'hommes mal inspirés, voulaient qu'on n'employât que les voies de la persuasion, et niaient que les prêtres (l'autorité ecclésiastique) eussent le droit d'infliger la peine capitale aux impies. Dans ce conflit, Michel prit un moyen terme et se contenta de faire mourir un certain nombre d'entre les principaux et les plus dangereux de cette odieuse secte. Ce prince voulut aussi réparer la honte des défaites précédentes, et livra contre les Bulgares la malheureuse bataille d'Andrinople, qu'il perdit avec l'empire (813). Un homme qui lui devait tout, Léon l'Arménien, fut proclamé par l'armée, et Michel abdiqua lui-même pour passer le reste de sa vie dans un monastère. Les Bulgares avaient fait dans ces différentes campagnes grand nombre de prisonniers; ceux-ci devinrent leurs apôtres, et plusieurs furent martyrs. — Il y eut aussi en ce même temps des martyrs dans les provinces subjuguées par les Sarrasins, en Syrie, en Palestine, en Égypte. La mort du calife Haroun (809) avait été suivie de grands troubles, et les Chré-

1. Comment justifier les deux patriarches et l'abbé saint Théodore avec ses moines? De quel côté était le tort ou l'erreur? Voy. Ignace, dans sa *Vie de saint Taraise*; — Combefis, Pagi et Saccarelli, an 808, n. 10, t. XVI, p. 383.

tiens en furent principalement victimes. Un bon nombre d'entre eux cherchèrent un asile en Chypre et à Constantinople.

2. En Occident, on agitait la question du *Filioque*, mot ajouté au symbole pour exprimer follement que le Saint-Esprit procédait aussi du Fils. Cette addition était passée d'Espagne dans les Gaules : déjà les Grecs s'en étaient plaints à l'assemblée de Gentilly, sous Pepin. Mais la querelle devint plus sérieuse à Jérusalem au commencement de ce siècle. Des moines francs, établis sur le mont des Oliviers, chantaient le symbole avec l'addition, comme il était d'usage en France, et notamment dans la chapelle royale. Un moine grec du monastère de Saint-Sabbas les accusa d'hérésie et souleva contre eux le peuple et le clergé. Les moines francs se défendirent sur la conformité de leur foi avec celle de Rome, et en écrivirent au pape, qu'ils priaient d'instruire Charlemagne lui-même. Ce prince chargea, en conséquence, plusieurs évêques, et spécialement Théodulfe d'Orléans, de prouver contre les Grecs, par les écrits des Pères, que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père; puis il assembla les évêques à Aix-la-Chapelle (809). On y confirma au moyen de ces pièces le dogme catholique; et non-seulement l'addition *Filioque* fut approuvée, mais Charlemagne députa à Rome pour engager le pape à l'admettre lui-même. Saint Léon III, entièrement d'accord sur le dogme, refusa d'autoriser l'addition, en se fondant sur ce qu'il avait été défendu de rien ajouter à la lettre du symbole. Il fit même graver ce symbole, sans l'addition, sur deux écussons en argent qui furent suspendus dans la confession de Saint-Pierre, en même temps qu'il la toléra dans les églises d'Occident, où elle était d'usage. Ainsi toute la question entre Rome et les Gaulois ne roulait que sur la convenance ou l'opportunité de l'addition ; mais, avec les Grecs, elle tenait au dogme même, qu'ils rejetaient[1].

1. Longueval, liv. XIII, p. 125.

3. Charlemagne avait profité du repos de ses dernières années pour suivre plus activement l'œuvre de la réforme. Cinq conciles se réunirent par ses ordres dans l'année qui précéda celle de sa mort, savoir : les conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours et de Châlons-sur-Saône, et firent de nombreux règlements [1]. Après sa mort, l'empire passa sans opposition à son fils Louis (814), qui fut sacré par le pape Étienne IV (817). Saint Léon III était mort en 816, après un pontificat de vingt ans, qui ne fut pas sans gloire ni sans traverse. Le diacre Étienne ne parut lui succéder que pour venir sacrer le nouvel empereur à Reims; car il mourut à son retour (817), sept mois après son élection, laissant le trône pontifical à Pascal Ier. Le nouveau pape envoya aussitôt des légats à l'empereur Louis, qui confirma les donations de Pepin et de Charlemagne, auxquelles il ajouta de nouveaux territoires [2].

Dès que Louis eut pris possession, il n'eut rien plus à cœur que de continuer l'œuvre de son père. Il assembla un grand concile à Aix-la-Chapelle (816), où l'on fit pour les chanoines une nouvelle règle qui n'était, au fond, que celle de saint Chrodegand, et une autre pour les chanoinesses, *sanctimoniales*, qu'il ne confond point avec les religieuses proprement dites, *moniales*. Un capitulaire de l'empereur Louis étendit la réforme au clergé séculier, et remédia à beaucoup d'abus. Nous remarquons seulement l'article des élections, dont il assura la liberté [3]. Ce fut sans doute pour

1. Labbe, Mansi et Longueval, liv. XIII, p. 149.

2. PROBLÈME.

Le diplôme de la donation de Louis le Débonnaire est-il une pièce authentique?

Pour la *négative* : Muratori et Pagi, anno 817; — Roncaglia, *in Nat. Alex.*, sæc. 9o, p. 281.

Pour l'*affirmative :* Baron., 817, n. 10, où l'on trouve cette pièce; — Cennius, *Cod. Carol.*, t. II; — Saccarelli, t. XVII, p. 90.

3. Voy. Baluz., *Capit.*, t. I, p. 564; — Labbe, t. VII; — Longueval, liv. XIV, an 816.

répondre aux plaintes des églises dont le diacre Florus de Lyon se fit l'interprète dans le petit traité qu'il composa alors en faveur des élections épiscopales. L'année suivante (817), une nouvelle réunion, composée surtout d'abbés et de moines, s'occupa des monastères, où l'on mit une entière uniformité dans les observances. A cet effet, on les soumit tous à la règle de Saint-Benoît en y joignant quatre-vingts articles par forme de commentaires. Saint Benoît d'Aniane, l'âme de cette assemblée, fut chargé avec Arnoux, abbé de Noirmoutiers, de visiter tous les monastères pour y introduire la règle et les articles additionnels. La réforme trouva de l'opposition en plusieurs endroits, au point que quelques maisons préférèrent changer d'état et s'en tenir à la règle des chanoines. Saint Benoît d'Aniane mérita, par tout ce qu'il fit durant sa longue carrière pour la réformation monastique, d'être regardé comme un nouveau patriarche des moines de l'Occident et un second saint Benoît. Il composa, entre autres ouvrages, un recueil des règles monastiques et la concorde de ces règles, qu'il montre se retrouver toutes au fond dans celles de Saint-Benoît, et mourut dans son monastère d'Inde, ou de Saint-Corneille, près d'Aix-la-Chapelle (821) [1].

4. Ce fut en cette année 817 que l'empereur Louis associa à l'empire son fils Lothaire, et créa son second fils, Pepin, roi d'Aquitaine, et son troisième, Louis, roi de Bavière. Ces dispositions trop prématurées, loin de produire les bons résultats qu'il en espérait, firent tous les malheurs de son règne. Son neveu Bernard, roi d'Italie, offensé de ce partage, et poussé sans doute par une partie des seigneurs de l'ancienne cour, que le nouvel empereur avait écartés, se révolta ouvertement. Mais, son armée l'ayant abandonné, il vint se jeter aux pieds de son oncle, qui

1. Sur saint Benoît d'Aniane, voy. Mabillon. *Acta SS. Ben.*, t. V ; — Annales, lib. XXVIII ; — *Hist. littér. de la France*, t. IV ; — D. Bulteau, t. II, liv. V, ch. II et III ; — Longueval, liv. XIII.

commua la peine de mort en un supplice très-commun alors en Occident comme en Orient, et qui consistait à avoir les yeux crevés. Le malheureux prince mourut trois jours après cette cruelle opération, et le royaume d'Italie fut réuni à la couronne de France (818). Louis, que sa piété sincère et sa grande bonté ont fait surnommer le *Pieux* et le *Débonnaire*, se reprocha vivement cet acte de sévérité dont il fit pénitence publique à Attigny (822). Plusieurs évêques, compromis dans la révolte de Bernard, furent déposés, entre autres le célèbre Théodulphe d'Orléans, qu'on relégua à Angers. Il y composa l'hymne des Rameaux, *Gloria, laus et honor*, et mourut en retournant à son église (821), ou peu de temps après. Il a laissé deux capitulaires ou règlements à ses curés, quelques traités et six livres de poésie[1]. — Louis envoya commander en Italie son fils Lothaire, que saint Pascal couronna empereur à Rome (823). Ce pape mourut l'année suivante, et eut pour successeur Eugène II, dont l'élection ne fut pas sans troubles. La puissance dont jouissaient alors les papes ne pouvait manquer d'exciter l'ambition ou la jalousie dans les familles plus influentes. De là les brigues, les partis et souvent les violences dans les élections. Ce fut pour les prévenir que Lothaire, roi d'Italie et empereur, agissant de concert avec le pape Eugène, publia à Rome une constitution pour assurer au pontife l'obéissance des Romains et donner force à la justice et aux lois. Il fut encore réglé, par un décret solennel, que le peuple romain jurerait fidélité aux deux empereurs, sans préjudice de la fidélité promise au pontife. Il était dit aussi que les papes devaient prêter ce serment en présence des envoyés de l'empereur, avant leur consécration. Ces mesures avaient évidemment pour but d'assurer l'appui de l'autorité impériale au pouvoir désarmé des papes, et la liberté aux élections; mais elles rétablissaient en même temps le droit de confirmation que les empereurs grecs, depuis Justi-

1. Longueval, liv. XIV, p. 231.

nien, s'étaient arrogé sur l'élection des papes jusqu'au temps de Grégoire IV, où il était tombé en désuétude[1]. — Tandis que ces choses se passaient à Rome, l'empereur Louis recevait de Constantinople une ambassade qui nous ramène aux Iconoclastes.

LEÇON C.

1. Léon l'Arménien, bon général, mais prince fourbe et au fond sans religion, ne tarda pas à démentir tout ce qu'il avait promis à son avénement. Dès la deuxième année de son règne, il commença à se déclarer contre les saintes images; la persécution n'éclata toutefois que l'année suivante (815). Le patriarche saint Nicéphore fit d'inutiles efforts pour rappeler Léon à de meilleurs sentiments, et fut envoyé en exil, où il mourut (828). Il a laissé quelques opuscules historiques et des fragments contre les Iconoclastes[2]. L'empereur lui donna pour successeur son écuyer, nommé Théodote, et réunit quelques évêques, sous la présidence de ce nouveau patriarche. Ce conciliabule confirma celui de Constantin Copronyme, sous le nom de septième concile œcuménique, anathématisa le vrai concile et les patriarches orthodoxes, et condamna enfin les images. Ce fut le signal de la persécution : les saintes images furent de nouveau profanées et brisées, les Catholiques, surtout les évêques et les moines, envoyés en exil et plusieurs torturés et mis à mort. Saint Théodore Studite s'illustra au premier rang parmi les plus généreux défenseurs de la foi. Il souffrit plusieurs fois l'exil, la prison, les coups de

1. Voy. Baronius et surtout Saccarelli, an 824, t. XVII.

2. Sur saint Nicéphore, voy. sa *Vie*, par le diacre Ignace, dans les Bolland., 13 mars; — Saccar., an 828, et Mansi, t. XIV, col. 119, pour ses canons; — enfin le *Spicelegium Solesmense*, savante et précieuse collection, par D. Pitra, pour trois écrits inédits.

verges, combattit les Iconoclastes, et écrivit grand nombre de lettres importantes pour l'histoire de ces malheureux temps ; il mourut en l'année 826, treize ans après l'illustre saint Platon, son oncle. Saint Théophane, abbé de Smyrne, endura aussi les rigueurs de la prison et mourut en exil (819). Il continua la Chronique du Syncelle depuis Dioclétien jusqu'à Michel Curopalate. Elle est une des principales sources de l'histoire pour les temps qu'elle embrasse[1]. Les saints confesseurs d'Orient ne reçurent de consolation et de secours que du pape Pascal, qui les fortifia par ses lettres et ses députés, condamna hautement les Iconoclastes et ne voulut pas même admettre en sa présence les apocrisiaires du patriarche intrus Théodote. — La persécution cessa enfin par la mort tragique de Léon l'Arménien (820). Michel le Bègue, chef des conjurés qui le tuèrent dans l'église même du palais, était lui-même contraire aux images ; mais il sut feindre d'abord et fut en général plus modéré. Il rappela les exilés et laissa relever les images hors de Constantinople. Les moines toutefois furent persécutés, au point que plusieurs allèrent à Rome demander un asile au pape Pascal, qui leur fit bâtir un monastère où il les recueillit. Les catholiques, remis en liberté, firent au prince la proposition de s'en tenir, sur tout ce qui serait contesté, à la doctrine de l'Église romaine, qu'ils appellent la suprême Église, *suprema ecclesiarum* ; ajoutant qu'en cela ils suivaient l'ancien usage et la tradition[2]. Michel écouta les bonnes raisons des Catholiques pour le culte des images, et n'en demeura pas moins dans l'indifférence, ou plutôt ne s'en montra pas moins partial. Les choses en étaient là, lorsqu'il envoya des députés à l'empereur Louis touchant la question des images.

1. Sur saint Théodore Studite, voy. ses Lettres éditées par le P. Sirmond ; — Noël Alex., sæc. 9°, cap. VIII, art. 6. — Sur saint Théophane, Noël Alex., sæc. 8°, cap. III, art. 11.

2. Voy. Constant. Porphyrogenita, lib. II ; — Georg., *in Vita S. Theodori*, dans Saccarelli, an 821, n. 17, t. XVII.

2. Ces députés remirent au prince français une lettre dans laquelle Michel relevait les pratiques superstitieuses dont les Grecs non iconoclastes mêlaient le culte qu'ils rendaient aux images. Il y disait, entre autre choses, que plusieurs substituaient des images à la croix et leur rendaient le même culte; que d'autres habillaient ces images et les faisaient marraines de leurs enfants; que l'on en voyait qui forçaient les fidèles à communier de la main des images[1]. — Cette lettre, mêlée de vrai et de faux, ne manqua pas de confirmer les prélats français dans leurs anciens préjugés contre les Grecs orthodoxes. La dispute se réveilla à cette occasion, et Louis le Débonnaire, après en avoir obtenu la permission du pape, convoqua les hommes les plus habiles à Paris pour examiner de nouveau cette question (825). La conférence eut absolument le même résultat que le concilo de Francfort. Les évêques gaulois n'avaient pas fait un pas, et, après avoir condamné de nouveau, comme deux excès opposés, le conciliabule de Copronyme et le concile de Nicée, ils persistèrent dans ce parti moyen qui consistait à conserver honorablement les images pour l'instruction et l'édification, mais sans leur adresser aucun culte. Nous ne savons pas ce que le pape Eugène répondit à la lettre que lui en écrivit l'empereur Louis; ou plutôt il est très-vraisemblable qu'il ne répondit rien, et qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il laissa au temps le soin d'éclairer des hommes de bonne foi sur une question de cette nature[2]. Mais tous les esprits, en Gaule, ne demeurèrent pas dans ce milieu où les évêques prétendaient se renfermer.

3. Claude de Turin, homme savant et éloquent, un bel esprit de son temps, se jeta sans retenue dans l'impiété des Iconoclastes. Il était de plus dans les erreurs de Félix d'Urgel; mais il sut si bien se déguiser et en imposer à

1. Voy. cette lettre dans Baronius et Longueval, lib. XIV, an 824.
2. Saccarelli, ans 824 et 825, t. XVII; — Longueval, liv. XIV, p. 270.

Louis le Débonnaire, qu'il fut mis à la tête de l'école du palais, et ensuite élevé sur le siége de Turin vers l'an 822. Dès la première visite qu'il fit dans son diocèse, il brisa les images, sans respecter la croix. Cet acte impie souleva le peuple, qui faillit mettre en pièces l'évêque iconoclaste; mais Claude était habile, il avait des amis, et il eut bientôt des sectateurs. Il eut aussi de zélés adversaires dans les Gaules. Le premier qui le combattit fut un de ses amis, l'abbé Théodemir, qui voulait le rappeler à la saine doctrine, et qui ne réussit qu'à lui fournir l'occasion de mettre plus au jour ses erreurs. En effet, Claude répondit à son ami par son *Apologétique*, et attaqua non-seulement le culte des images et de la croix, mais encore l'invocation des saints, le culte des reliques, et blâma les pieux pèlerinages. Cet écrit, répandu par ses disciples, causa un grand scandale. Les évêques assemblés le condamnèrent, en épargnant l'auteur, tandis que l'empereur Louis engageait les hommes les plus habiles à le réfuter. Il parut, en conséquence, plusieurs réfutations de Claude, tant de son vivant qu'après sa mort. Cette polémique est intéressante à étudier, en ce sens qu'elle reproduit exactement l'état des esprits en France, avec ses diverses nuances, touchant le culte des images. Le diacre Dungale, reclus de Saint-Denis, et Valafride Strabon s'éloignent peu de la vraie doctrine du concile de Nicée. Jonas, évêque d'Orléans, repousse tout culte honorifique, sinon pour la croix; il représente le sentiment de la conférence de Paris. Enfin Agobard, évêque de Lyon, semble ne voir dans le culte des images que les superstitions imputées aux Grecs par les Iconoclastes, et se rapproche de Claude au moins quant aux expressions. Pour le peuple, que nous voyons s'émouvoir et se soulever avec violence chaque fois que l'on touchait à ses images, il est plus que probable qu'il leur donnait des marques extérieures d'honneur et d'amour. Se serait-il troublé à ce point au sujet d'une simple galerie historique? — On voit, par un mot de l'écrit de Claude,

que le pape Pascal le premier l'avait condamné, et que le novateur s'était mis assez peu en souci de son autorité apostolique, que, par une autre erreur destructive du sacerdoce, il faisait dépendre de la sainteté. Claude a laissé plusieurs ouvrages, surtout des commentaires sur l'Écriture sainte, demeurés la plupart manuscrits. On ne marque pas l'année de sa mort. L'erreur des Iconoclastes tomba assez vite après lui. Le système moyen du grand nombre des évêques francs tomba aussi, mais plus lentement à mesure que les esprits s'éclairèrent sur la question, ce qui amena tout naturellement la reconnaissance du deuxième concile de Nicée [1].

Ces troubles, causés par Claude de Turin, commencés sous Pascal Ier, eurent lieu surtout sous Eugène II, qui ne crut pas devoir prononcer une nouvelle sentence contre l'évêque iconoclaste. Ce pape s'occupa de la discipline et assembla à cet effet un concile de soixante-trois évêques (826). Parmi les sages règlements de ce synode nous remarquons les canons qui ordonnent aux clercs de vivre en communauté et de dormir dans un même dortoir, et aux évêques d'établir dans les églises cathédrales où elles manquaient, et partout où il serait besoin, des écoles pour y enseigner, avec la religion, les lettres et les sciences. Sous ces deux pontificats, il y eut plusieurs translations solennelles des saintes reliques, de sainte Cécile à Rome, de saint Sébastien et autres martyrs dans les Gaules, que

1. Sur Claude de Turin, et en général sur les sentiments et les actes des évêques de l'empire français touchant les images, voyez, outre ce qui est déjà indiqué sur le concile de Francfort, le P. Longueval, liv. XIV, p. 278 ; — Saccarelli, ans 824 et 825 ; — Noël Alex., sæc. 8e, cap. XI, et dissert., cap. VI, § 5 ; — Mabillon, *Præfat. in IV sæcul.*, § 3, p. 181, etc.

Après tant d'historiens, il serait encore important de fixer bien nettement dans une dissertation le vrai sens des évêques des Gaules sur le culte des images, et de montrer qu'ils ne furent, sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, ni favorables à l'erreur des Iconoclastes, ni entièrement à la hauteur du dogme catholique. Voir pour ce travail nos considérations préliminaires sur les Iconoclastes, leçon XC, et les auteurs ci-dessus, surtout Mabillon.

Dieu se plut à honorer de plusieurs miracles, comme pour répondre à la doctrine impie des Iconoclastes d'alors et de tous les temps.

4. Tandis que Dieu glorifiait les anciens martyrs, de nouveaux apôtres allaient porter la foi en Danemark et en Suède. Ebbon, archevêque de Reims, se rendit chez les Danois avec le titre de légat du saint-siége, qu'il reçut à Rome du pape Pascal (823). Ebbon et son compagnon Halitgaire, depuis évêque de Cambrai, eurent d'abord des succès; mais le courage leur manqua, et ils rentrèrent en France. La nouvelle Corbie, fondée sur les bords du Weser, au milieu des Saxons, par saint Adalhard, abbé de l'ancienne Corbie, renfermait alors un moine qui se montra plus généreux et mérita, comme un nouveau Boniface, d'être appelé l'apôtre du Nord. Un roi danois, Harald, détrôné et réfugié à la cour de l'empereur Louis, avait reçu le baptême, lui et toute sa suite. Ce fut avec ce prince, soutenu par une armée, que saint Anschaire et son compagnon, le moine Autbert, entrèrent en Danemark (826). Ils y prêchèrent librement pendant deux années, après lesquelles les circonstances ouvrirent à saint Anschaire la Suède. Tout fait penser que déjà les Suédois avaient quelque connaissance du Christianisme, puisqu'ils avaient demandé eux-mêmes, ou plusieurs d'entre eux, des missionnaires à l'empereur Louis. Aussi il y eut un grand nombre de conversions, et le siége de Hambourg fut créé pour un archevêque dont le territoire était formé de toutes ces nouvelles provinces. Saint Anschaire, nommé à ce siége (830), alla recevoir lui-même à Rome des mains du pape le pallium avec le titre de légat apostolique pour toutes les nations septentrionales. Gauzbert fut envoyé aussi en Suède avec le titre d'évêque régionnaire; et dès cette époque le Christianisme fut sérieusement établi dans la Scandinavie.

Grégoire IV gouvernait alors l'Église. Eugène II, mort en 827, avait eu pour successeur le diacre Valentin,

qui mourut au bout de quarante jours. Les Romains le pleurèrent et élurent ensuite Grégoire IV, qui fortifia la ville d'Ostie contre les incursions des Sarrasins. Cette crainte des Romains nous annonce les nouveaux progrès de ces ennemis du nom chrétien. En effet, les Sarrasins d'Espagne s'étaient emparés de l'île de Crète (824), qui prit le nom de Candie, et désolaient tout l'Archipel; tandis que ceux d'Afrique, appelés par un gouverneur de Sicile, se rendirent maîtres de cette île (828). Elle devint pour eux comme un poste avancé, d'où ils portèrent le ravage dans la Calabre, sur toutes les côtes d'Italie et jusqu'aux portes de Rome. Ainsi les alarmes et les précautions du pape Grégoire n'étaient que trop justifiées. Mais nous voici arrivés à ces temps déplorables où de nouveaux Barbares désolèrent pendant deux siècles toutes les côtes de l'Occident.

LEÇON CI.

1. Les conquêtes de Charlemagne avaient reculé les bornes de l'empire et du Christianisme jusqu'aux pays habités par les Danois, les Norwégiens et les Suédois, c'est-à-dire jusqu'à la Scandinavie, cette contrée si féconde en hordes guerrières, qu'on a pu croire que la plupart des peuples barbares qui envahirent l'Occident romain en étaient sortis originairement. Les peuples nombreux qu'elle ne cessait d'enfanter, et qu'on appela du nom commun de *Normands* (hommes du Nord), se trouvèrent par le fait sur la frontière et comme à découvert. Par suite de ce voisinage, des relations s'établirent; mais elles ne pouvaient empêcher que de ces contrées, où vivaient des populations indépendantes, des bandes armées ne sortissent souvent pour aller ailleurs chercher des dépouilles, ou un sol plus

fertile et un ciel moins rigoureux. Arrêtés sur terre par la puissance de l'empire, ces hommes, dont le pays, couvert de forêts, et entouré et comme pénétré par les eaux de l'Océan, profitèrent de leurs avantages pour courir les mers en pirates. Ils s'embarquaient sur une infinité de petits bateaux légers qui leur permettaient de remonter les rivières et de porter ainsi le ravage au centre même des pays, après en avoir désolé les côtes. Les premières courses des Normands remontent au milieu du septième siècle. Ils osèrent reparaître sous Charlemagne, qui arma une flotte et les repoussa (800). Mais ils ne commencèrent à se rendre redoutables que sous le règne de son fils Louis le Débonnaire, grâce aux querelles de famille et aux guerres civiles qui troublèrent ce règne et les suivants[1].

2. Louis le Débonnaire, après la mort de l'impératrice Hirmengarde, avait épousé Judith, fille d'un seigneur bavarois (819). Après quelques années de mariage, l'empereur Louis eut de cette seconde femme un fils, qui fut Charles le Chauve. Il fallait un apanage à ce nouveau-né; et comme l'empire, par une première faute de Louis, était partagé entre ses trois enfants, Lothaire, Louis et Pepin, ce prince, par une seconde faute, forma cet apanage au détriment de ses trois fils du premier lit. Il le fit aussi au mépris du premier partage sanctionné deux fois, par l'assemblée générale des princes et des seigneurs, et par l'autorité du pape. Les trois frères lésés se plaignirent, et dès ce moment l'empire français se divisa en deux grands

1. Sur les Normands, sur leur pays, c'est-à-dire sur le Danemark, la Norwége et la Suède, et sur leurs premières excursions maritimes, voir tous les historiens de France et d'Angleterre du moyen âge et les histoires spéciales du Danemark et de la Suède, Mallet et Meursius; — Lacombe, *Abrégé chronologique de l'hist. du Nord;* — *Hist. universelle*, t. XLII et XLIII, in-4. Voy. aussi l'histoire des Normands et de leurs invasions; — Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands* et *Hist. de la Normandie;* — Capefigue, *Essai sur les invasions des Normands dans les Gaules*, etc.

partis politiques, l'un des princes et l'autre de la cour. L'empereur Louis céda une première fois à la force (830); puis une seconde fois, qui fut plus grave. Il se vit déposé, mis en pénitence publique et forcé d'abdiquer (833). Les princes se divisèrent eux-mêmes entre eux, et le père fut solennellement rétabli (834). Par un dernier partage après la mort de Pepin, roi d'Aquitaine, Lothaire eut, avec le titre d'empereur, l'Italie et les provinces situées à l'est de la France, Charles le Chauve la France occidentale et l'Aquitaine, et enfin Louis la Germanie. L'empereur Louis, bon prince, trop faible époux et malheureux père, mourut (840) après vingt-six ans de règne, de faiblesse et de chagrins domestiques.

Ces grands et fâcheux démêlés entre Louis le Débonnaire et ses fils sont jugés très-diversement : les uns blâmant hautement les enfants et les évêques de leur parti sans épargner le pape Grégoire; les autres mettant les plus grands torts sur Louis, sur sa femme Judith et le comte Bernard. Ne serait-il pas permis de donner ici tort à tout le monde et à tous les partis? Nous en exceptons néanmoins le pape Grégoire IV, qui ne vint en France que pour y faire le rôle de médiateur, et s'en retourna fort triste de l'avoir fait en vain[1].

3. Après le rétablissement de Louis le Débonnaire, les évêques du parti des princes furent déposés. Ebbon rentra dans Reims et en sortit de nouveau pour aller terminer sa vie agitée à Hildeshein, dont Louis de Bavière ou le Germanique l'avait fait évêque (851). Saint Agobard se réconcilia avec l'empereur Louis, et mourut la même année

1. Sur Louis le Pieux et son règne, voy. Nithard et Astronomus, *Vità Ludovici Pii*, etc.; et sur les démêlés entre ce prince et ses enfants, sur sa déposition et son rétablissement, il faut voir la manière différente dont ces événements sont présentés dans Noël-Alex., sæc. 9o, cap. VII, art. 2, et dissert. II, *de Ludovici imperatoris exauctoratione*, etc.; — Saccarelli, ans 833 et 834; — Longueval, liv. XV; M. Rohrbacher, liv. LV, t. II, p. 500, etc. Apprécier équitablement les torts des deux partis, et justifier les démarches du pape Grégoire, tel peut être le sujet d'une intéressante dissertation.

(840). Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est son Traité contre Félix d'Urgel. Il écrivit aussi contre les Juifs, et combattit l'usage des *épreuves* ou *jugements de Dieu*, ainsi que le préjugé qui attribuait tous les orages aux sorciers. — Agobard fut moins heureux contre Amalaire. Ce diacre était l'ornement de la célèbre école de chant établie à Metz; il se perfectionna à Rome et publia son grand ouvrage, *De ecclesiasticis seu divinis Officiis*, que l'archevêque Agobard et son diacre Florus attaquèrent avec beaucoup d'amertume et peu de succès. Amalaire eut une grande réputation, et mourut vers l'an 840. — Dans le même temps, Walafride Strabon, moine et abbé de Richenow, près de Constance, et ancien disciple de Raban Maur à Fulde, écrivit aussi un livre sur la même matière, *de Officiis divinis*. On y trouve des choses importantes sur la discipline de ce temps, et il s'y explique d'une manière très-exacte sur le culte des images. Walafride composa encore une Glose sur l'Écriture sainte, quelques Vies, des poésies, et mourut en 849. — Hilduin, abbé de Saint-Denis, avait été, comme Agobard, dans le parti de Lothaire, puis s'était réconcilié avec Louis le Pieux, qu'il suivit de près au tombeau. Il écrivit la Vie de saint Denis, ou ses *Aréopagitiques*, dans lesquels il ne distingue point saint Denis l'Aréopagite de l'évêque de Paris[1].

4. Les Normands, profitant des troubles politiques qui agitaient l'empire des Francs, se jetèrent sur les côtes de l'Océan, depuis l'Elbe qu'ils remontèrent, pour piller et brûler Hambourg (836), jusqu'au Rhin et à la Seine. Ils saccagèrent Rouen et en emportèrent toutes les richesses (842). Ils eurent moins de succès d'abord sur les côtes de la Grande-Bretagne. Egbert, roi de Wessex, avait réuni les sept royaumes et éteint l'Heptarchie. Accueillis par les anciens Bretons dans la Cornouailles, les Normands de

1. Voy. Longueval sur ces personnages, liv. XIV et XV, t. V. Voir la *Table*. — D. Mabillon et D. Bulteau.

Danemark osèrent débarquer et furent complétement défaits (835) par Egbert, qui mourut l'année suivante. Ils devint plus hardis sous Ethelwulf, son fils. Mais la sanglante bataille d'Ockeley (852), qu'ils perdirent contre les Anglo-Saxons, arrêta les Danois pour quelque temps. En France, ils pénétrèrent jusqu'à Toulouse par la Garonne, et par la Seine jusqu'à Paris, qu'ils pillèrent (844). Étendant de plus en plus leurs ravages, les Normands dévastèrent les côtes d'Espagne (848), remontèrent le Tage et firent sur les Maures comme sur les Chrétiens un riche butin. Alphonse le Chaste régnait encore dans les Asturies. N'ayant point d'enfant, il désigna pour son successeur Ramire Ier, fils de Vérémond, et mourut après un règne de cinquante-deux ans (842). Ramire remporta sur les Maures plusieurs victoires, et laissa le trône à son fils Ordogno (850). Le comté de Navarre, fondé vers l'an 831, devient indépendant sous Garcie (853).

5. En Orient, l'empire, dégradé par les vices de Michel le Bègue, respirait sous son fils Théophile (829). Ce prince, brave et réglé dans ses mœurs, s'abandonna aveuglément aux conseils de Jean Léconomante, qui avait été son précepteur, et qu'il fit patriarche de Constantinople. Jean, iconoclaste furieux, ranima la guerre contre les images, et poussa Théophile à une persécution qui surpassa tout ce qui avait précédé. Les fouets, les chevalets, la prison, l'exil, firent grand nombre de confesseurs et de martyrs, surtout parmi les moines, toujours plus en butte aux fureurs de ces hérétiques. Ceux qui s'illustrèrent le plus par leur générosité et leurs souffrances furent deux frères, saint Théodore et saint Théophane, envoyés par le patriarche de Jérusalem pour la défense des images; saint Méthodius, et enfin un moine nommé Lazare, peintre habile, dont l'art se trouvait proscrit avec les images elles-mêmes. — Théophile mourut (842), après un règne de persécuteur sur la religion, et mêlé de bien et de mal pour le reste. Son fils Michel, encore enfant, lui succéda, sous la conduite

de sa mère Théodora et un conseil de régence. L'impératrice, qui n'avait cessé d'honorer les images en secret, s'entendit avec le patrice Manuel, son oncle, pour en rétablir le culte sans délai. L'illustre confesseur saint Méthodius fut mis sur le siége patriarcal de Constantinople, à la place de Jean Léconomante, et les évêques, s'étant réunis en concile, annulèrent tout ce qui avait été fait par les Iconoclastes, cassèrent les actes de leurs conciliabules et rétablirent le culte des images avec une solennité dont les Grecs ont toujours célébré l'anniversaire sous le nom de fête de l'Orthodoxie. Et ce fut là le terme d'une hérésie qui avait causé tant de troubles sanglants dans l'Église de Constantinople depuis le règne de Léon l'Isaurien. — Le zèle de Théodora fut moins éclairé et moins heureux contre les Pauliciens ou Manichéens d'Arménie. Elle entreprit de les convertir ou de les détruire, et ne réussit, après en avoir fait périr un grand nombre, qu'à faire de ceux qui échappèrent autant d'ennemis implacables. Soutenus par les Sarrasins, ils se cantonnèrent sur les confins de l'Arménie, devinrent l'asile de tous les scélérats, et ne cessèrent de faire des courses sur les terres des Romains. — Mais de nouvelles guerres civiles nous rappellent en Occident.

LEÇON CII.

1. Après la mort de Louis le Débonnaire et la funeste bataille de Fontenoy (841) entre ses enfants, l'empire des Francs se trouva divisé en trois grands États indépendants, et son unité fut brisée. Le nouvel empire d'Occident se soutint toutefois en Italie, où il puisa, au centre divin de l'Église, une vie morale que lui refusait l'unité politique. Les choses étaient en cet état lorsque Grégoire VI mourut (844). Sergius II sacra roi d'Italie le jeune Louis, fils de Lothaire, et refusa aux Romains la permission de lui prêter

serment. Ce serment n'était dû qu'à l'empereur Lothaire, comme au défenseur de l'Église romaine, et les Romains le prêtèrent en effet, sans préjudice toujours de la fidélité jurée au pontife.

2. Rome et l'Italie avaient alors grand besoin de défenseurs. Les Sarrasins poussèrent leurs ravages jusque sous les murs de Rome, pillèrent ses environs et les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et se dirigèrent sur le mont Cassin, qui fut préservé par miracle. Sergius étant mort avant qu'ils eussent quitté l'Italie, les Romains, encore tremblants, firent sacrer sans délai Léon IV, son successeur (847), tout en réservant le droit de l'empereur. Les premiers soins du nouveau pape furent de mettre Rome à couvert. Il en répara les murs, entoura de bâtiments l'église des Apôtres, qu'il fortifia, et ce nouveau quartier fut appelé, de son nom, la cité Léonine.

La guerre et les irruptions des Barbares faisaient aussi d'autres ruines qu'il fallait réparer. Les saintes règles tombaient avec les mœurs, et ce fut pour les relever que le pape Léon assembla un concile à Rome en 753. Le besoin était plus pressant dans les Gaules, incessamment parcourues par les armées des fils de Louis le Pieux, sans compter les Normands. Aussi nous y voyons grand nombre de conciles assemblés pour la réformation des abus. Les plus importants furent ceux de Thionville et de Verneuil (844), où la paix entre les princes français fut confirmée; de Beauvais (845), dans lequel Hincmar, moine de Saint-Denis, fut promu au siége de Reims, vacant depuis la déposition d'Ebbon; de Meaux, où l'on fit quatre-vingts canons, que le concile de Paris confirma l'année suivante (846), en y mettant la dernière main. Parmi les réformes les plus importantes demandées par les évêques, figurait la restitution des biens ecclésiastiques et des abbayes possédées par des laïques. Les seigneurs qui en étaient détenteurs refusèrent de se soumettre, et le roi Charles le Chauve n'osa ou ne voulut pas les contraindre. Loup, abbé de Ferrières,

homme savant et de grande réputation, s'éleva surtout contre ces usurpations, et en écrivit fortement au roi Charles lui-même.—Les évêques de Germanie s'assemblèrent aussi en concile à Mayence (847), sous la présidence de l'archevêque Raban, et dressèrent trente et un canons de discipline.

3. Les églises de l'Armorique étaient alors dans un grand trouble. Depuis longtemps les comtes de Bretagne luttaient contre les rois francs pour se rendre indépendants. Noménoi, profitant des guerres civiles entre les fils de Louis le Débonnaire, poussa les choses à toute extrémité. Plusieurs évêques accusés de simonie, et traités à Rome avec indulgence par le pape Léon IV, furent chassés sans aucune forme canonique. Noménoi leur substitua ses créatures, érigea de nouveaux siéges épiscopaux, et fit de Dol la capitale de toute l'Armorique, au mépris des droits de l'archevêque de Tours (848). Par ce dernier acte, le duc breton voulut soustraire ses évêques à la juridiction d'un métropolitain sujet des rois français. Il couronna cette suite d'actes irréguliers et tyranniques en se faisant sacrer roi, par son archevêque de Dol, dans l'assemblée des évêques et des seigneurs bretons. Les évêques de France, réunis à Paris, réclamèrent en vain contre ces usurpations de Noménoi, et le menacèrent de l'excommunication. Cet état de choses dura plusieurs siècles, malgré les plaintes constantes des archevêques de Tours et les efforts des papes pour leur faire rendre justice.

Cependant le mouvement des guerres n'arrêtait point celui des esprits, au moins dans le clergé et dans les cloîtres, tant avait été profonde l'impulsion que le règne de Charlemagne leur avait imprimée.

4. Saint Paschase Ratdbert, moine et ensuite abbé de l'ancienne Corbie (844), en l'année 731, composa un livre sur l'Eucharistie (*de Sacramento corporis et sanguinis D. N. J. C.*), qu'il dédia d'abord à Varin, abbé de la nouvelle Corbie, et offrit plus tard à Charles le Chauve (844). Il y

enseigne que le vrai corps de Jésus-Christ, le même que celui qu'il avait pris de la Vierge Marie, était dans l'Eucharistie, et qu'après la consécration il ne restait plus rien de la substance du pain et du vin. Ainsi Paschase enseignait formellement la présence réelle et le dogme de la Transsubstantiation. Un tel témoignage ne pouvait manquer d'embarrasser les Sacramentaires du seizième siècle, et en général toute la réforme. Aussi ils n'ont rien oublié pour l'infirmer. Le Luthérien Hiobus Gastus essaya, dès les premiers temps, de le détruire en donnant du Traité de Paschase une édition tronquée et interpolée en 1628. Cette indigne supercherie ne pouvait réussir longtemps, et les Protestants convinrent du fait de la doctrine de Paschase. Il leur fallut bien alors le traiter de novateur et d'hérétique; mais comment comprendre un enseignement aussi étrange que le serait celui de la présence réelle et de la Transsubstantiation, s'il était nouveau dans l'Église? Comment le concilier avec le silence de l'épiscopat et de Rome, avec la célébrité de Paschase, avec les éloges qu'on lui a donnés, enfin avec l'estime qu'on a faite de sa sainteté et le culte qu'on lui a rendu?

Cependant Paschase eut des adversaires. Raban Maur, disciple d'Alcuin, directeur de l'école de Fulde, qu'il rendit très-florissante, puis abbé de ce même monastère (822), et enfin archevêque de Mayence (847); Amalaire de Metz, dont nous avons déjà parlé, et Ratramne, savant moine de Corbie, écrivirent contre Paschase. Mais, d'accord avec lui et avec l'Église sur la présence réelle et la Transsubstantiation, ils l'attaquèrent seulement sur ce qu'il disait que le corps de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie était le même que le corps né de la Vierge Marie, c'est-à-dire un corps visible, soumis aux mêmes besoins, et avec les mêmes propriétés naturelles. La dispute n'était pas sur le dogme lui-même, mais sur la manière de l'entendre et de l'expliquer en un point secondaire. — On se demandait encore alors si avec la présence réelle il y avait lieu d'ad-

mettre la figure, et si sans figure il y aurait mystère dans le sacrement. Les mêmes auteurs trouvaient là matière à subtiliser, et ils subtilisèrent en effet, jusqu'à s'embarrasser eux-mêmes. — C'était la première discussion théologique qui s'ouvrait sur ces points de la doctrine, et ce qui était arrivé aux premiers Pères sur les premiers dogmes, ces expressions obscures, inexactes, abusives, devait naturellement se reproduire dans ces premiers théologiens du moyen âge[1].

Nous ne rangerons point parmi ces théologiens Jean Scot, Irlandais, qui n'était ni prêtre ni moine, ni par conséquent grand théologien. Il écrivit néanmoins sur des matières théologiques, et notamment un livre, qui est perdu, sur *le Corps et le sang de Jésus-Christ*, où il osait dire que le sacrement de l'autel n'est pas le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, mais un mémorial de ce corps et de ce sang. Jean Scot fut combattu sur cet article dès son vivant, et condamné après sa mort[2].

Nous passons plusieurs autres controverses moins importantes de cette même époque, pour arriver à celle qui agita durant plusieurs années l'Église de France, et qui a perdu aujourd'hui beaucoup de son intérêt.

5. Gothescalc, fils d'un comte saxon, avait été offert, jeune enfant, au monastère de Fulde, où il fut élevé et où il fit profession malgré lui, sous Raban Maur, qui en était abbé. Sur sa demande et ses plaintes, le concile de Mayence le releva de ses vœux; mais Raban réclama, et Gothescalc se retira au monastère d'Orbais, diocèse de Soissons. Là il s'appliqua à l'étude des pères, s'attachant surtout à saint Augustin, dont il se rendit la doctrine familière, notamment celle de la grâce et de la prédestina-

1. Voy., sur ces auteurs et cette controverse, Longueval, liv. XV; — Noël Alex., sæc. 9e, dissert. X, qui épuise la matière, et encore plus Mabillon, *Præfat. in* IV *sæcul. Bened.*, part. 2, cap. I, p. 282.

2. Sur Jean Scot et son livre, voir les mêmes auteurs ci-dessus, et surtout Noël Alex., sæc. 9e, dissert. XIV, *de Joanne Scoto*.

tion. Ayant eu en Italie l'occasion de s'expliquer sur ces matières, il enseigna deux prédestinations : l'une des bons, à la vie éternelle ; l'autre des méchants, à la damnation. Raban, en ayant été averti, écrivit contre ce sentiment, qui détruisait la liberté humaine et conduisait au désespoir. Condamné au concile de Mayence (849), et renvoyé à Hincmar, son métropolitain, Gothescalc comparut au concile de Quercy, où il subit la peine du fouet et la prison selon la règle de Saint-Benoît. Il donna plus tard une confession de foi dans laquelle il soutient les deux prédestinations ; mais celle des méchants est en vertu de la prescience que Dieu a de leurs démérites. La question de la prédestination entraînait celle de la volonté de Dieu et de Jésus-Christ touchant le salut de tous les hommes. Gothescalc et ceux qui se rapprochaient de sa doctrine restreignaient cette volonté aux élus ou prédestinés; leurs adversaires, au contraire, étendaient cette volonté à tous. Il y eut dès lors plusieurs écrits dans les deux sens. Contre Gothescalc, nous voyons à la suite de Raban Maur et d'Hincmar, Amalaire, dont l'ouvrage est perdu, Amolon, archevêque de Lyon et Jean Scot. Se montrèrent favorables au moine saxon Ratramne, son ami, saint Prudence, évêque de Troyes, saint Remi de Lyon, successeur d'Amolon, Loup de Ferrières et Loup Servatus. Les deux partis eurent aussi leurs conciles. Les plus remarquables furent le deuxième concile de Quercy (853), qui dressa contre Gothescalc quatre articles devenus fameux, et celui de Valence (855), qui leur opposa six autres articles. Cependant Gothescalc demeurait toujours prisonnier et toujours obstiné dans ses opinions ou ses erreurs. Il mourut vers l'an 868 en excommunié, privé des secours spirituels et de la sépulture ecclésiastique. Ce grand débat tomba comme de lui-même, et n'a laissé dans l'histoire qu'un nouveau sujet d'exercice pour les critiques. Pour nous, voici en deux mots notre pensée. Gothescalc eut deux torts : il défendit d'abord une erreur grave et pernicieuse ; puis il s'opiniâtra dans son senti-

ment, même après avoir abjuré sa première erreur par sa profession de foi, que nous supposons sincère. La solution des questions agitées n'était pas de sa compétence, mais de celle des évêques. Pour ses partisans et ses adversaires, ils eurent aussi leurs torts : ces derniers en n'admettant qu'une prédestination, et les autres en restreignant la volonté de Dieu touchant le salut des hommes. Mais ces torts de part et d'autre s'expliquent et s'excusent facilement à une époque où la théologie scolastique n'avait point encore préparé, par ses distinctions rigoureuses, les décrets de l'Église portés plus tard sur ces parties si ardues de l'enseignement catholique[1].

6. Tandis que le zèle de la doctrine poussait les évêques français aux discussions que nous venons de voir, un autre zèle vraiment héroïque poussait les Chrétiens de Cordoue au martyre. En Espagne, l'état des anciens habitants était sous l'empire des Maures, celui d'un peuple traité en vaincu, et jouissant toutefois d'une certaine liberté constamment dépendante des circonstances. Tantôt bienvenus, tantôt traités avec mépris, il n'était pas rare de voir des martyrs en des temps et des lieux où les autres Chrétiens paraissaient libres. Mais sur la fin du règne d'Abdérame III (850), et sous Mahomet, son fils, il y eut des pro-

1. Sur Gothescalc et les débats qu'il a occasionnés, voir les auteurs sur le prédestinatianisme du cinquième siècle (ci-dessus, leçon LXVII, 4, t. I, p. 549), qui traitent, dans les mêmes ouvrages, de Gothescalc.

PROBLÈME.

Gothescalc a-t-il été réellement coupable de l'hérésie prédestinatienne?

Pour la *négative* : le président Mauguin, qui a recueilli toutes les pièces, lettres, écrits, etc., pour ou contre Gothescalc, et qui a ensuite fait l'histoire de tous ces débats, et défendu le moine contre le P. Sirmond ; 2 vol. in-4, sous le titre de *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* ; — Roncaglia, *in Nat. Alex.*, sæc. 9e, dissert. V, p. 370.

Pour l'*affirmative* : Noël Alex., sæc. 9e, dissert. V, p. 350 ; — les PP. Sirmond, Duchesne et Patouillet, indiqués ci-dessus, et le P. Longueval, liv. XVI, t. VI.

Il est facile de voir l'affinité de ce problème avec celui plus haut sur le prédestinatianisme du cinquième siècle.

vocations de la part des Musulmans, et grand nombre de Chrétiens souffrirent la prison, les tourments et la mort pour avoir maudit le faux prophète Mahomet, et relevé généreusement devant leurs juges la divinité et la gloire de Jésus-Christ. Plusieurs blâmèrent alors leur zèle comme indiscret; saint Euloge les défendit courageusement, et fit l'histoire de cette persécution dont il devint l'une des dernières victimes (860)[1].

En Orient, les provinces occupées par les Arabes avaient aussi leurs martyrs, soit par le fait de la persécution que certains princes musulmans faisaient souffrir aux Chrétiens, soit par suite de circonstances particulières. Nous ne citerons que les quarante-deux magistrats et officiers exceptés seuls du massacre des habitants d'Amorium (836). Ils furent tenus, pendant sept ans, dans une dure prison, tentés de toutes manières[2], et enfin décapités (845). Ces saints martyrs prouvèrent par leur courage héroïque combien il y avait encore alors de force et de générosité dans la foi des Grecs. Mais nous touchons à des événements qui vont révéler plus sensiblement l'affaiblissement profond de l'Église orientale elle-même, et préluder à ses derniers malheurs.

1. PROBLÈME.

Peut-on accuser de témérité la conduite des martyrs de Cordoue?

Pour l'*affirmative* ; on peut citer jusqu'à un certain point les évêques assemblés à Cordoue (852) par ordre d'Abdérame; — Fleury, liv. XLIX, § 36, t. X, p. 616, qui croit que l'Église, en les honorant de son culte, les traite d'une manière exceptionnelle.

Pour la *négative* : Baronius, an 852, § 19 et seqq. Voy. aussi Rohrbacher, liv. LVII, t. XII, p. 324, 1re édit.

2. Les docteurs musulmans essayèrent de les séduire. Ils faisaient valoir, entre autres, cet argument, que l'Islamisme était une religion commode à la nature, la voie large bien préférable à la voie étroite de l'Évangile, à la loi si dure et si difficile de Jésus. C'était bien là caractériser les deux religions : la religion humaine et la religion divine. Voy. Bolland., 6 Mart.

LEÇON CIII.

1. L'illustre saint Méthodius, patriarche de Constantinople, étant mort en l'an 847[1], Nicétas, fils de l'empereur Michel Curopalate et retiré alors dans un monastère, lui succéda sous le nom d'Ignace. Les onze premières années de son pontificat furent paisibles ; mais son zèle apostolique lui suscita dans la personne de Bardas un ennemi puissant. Par les conseils perfides de ce patrice, le jeune empereur Michel, son neveu, retira à sa mère Théodora toute autorité, la relégua dans un monastère, se livra dès lors sans retenue à ses passions, et laissa l'administration de l'État entre les mains de son oncle Bardas. C'était là ce que voulait l'ambitieux et vindicatif patrice. Irrité contre saint Ignace, qui le repoussait de la table sainte à cause du commerce scandaleux qu'il entretenait avec sa belle-fille, il le chassa de son siége, le relégua dans l'île de Térébinthe et lui substitua un laïque, secrétaire d'État et premier écuyer (858). Cet homme était Photius[2]. La naissance, les dignités civiles, la science, l'éloquence, l'habileté, l'extérieur d'un côté, et de l'autre l'orgueil et l'ambition, l'audace et la souplesse, la ruse, la fourberie, l'hypocrisie, faisaient de Photius l'effrayant assemblage de toutes les qualités naturelles, bonnes et mauvaises, qui peuvent rendre un homme puissant pour le mal. Mais Dieu lui avait opposé, dans la personne d'Ignace, la patience, la fermeté, en un mot la grandeur d'âme qui fait les héros chrétiens.

2. Dieu aussi avait pourvu au gouvernement de son

1. Saint Méthodius, qui souffrit tant pour les saintes images, a laissé plusieurs écrits, entre autres la *Vie* et l'éloge de saint Denis l'Aréopagite. Sur saint Méthodius, voy. les histoires littéraires, D. Cellier, Dupin, Cave ; — Saccarelli, an 847, n. 16 et 17.

2. Sur Photius, voy. les auteurs marqués plus bas, p. 205.

Église d'une manière plus providentielle. Léon IV était mort en 855. L'élection de Benoît III triompha par l'unanimité des Romains, de l'antipape Anastase, que les empereurs Lothaire et Louis avaient prétendu lui opposer. — C'est entre ces deux papes, Léon et Benoît, que l'opinion, égarée par quelques chroniques ou traditions des onzième et douzième siècles, avait placé la papesse Jeanne. Les protestants, ces fiers critiques en histoire, accueillirent d'abord cette fable absurde avec bonheur, et la tournèrent en toutes manières. Cependant plusieurs des plus habiles, tels que Blondel, Casaubon, Bayle, ne tardèrent pas à la combattre eux-mêmes, et nous ne croyons pas qu'aujourd'hui personne soit encore tenté de la défendre[1]. Le pape Benoît mourut après un pontificat de moins de trois ans, et les suffrages unanimes des Romains lui donnèrent pour successeur saint Nicolas Ier (858). C'était là le grand pape que Dieu avait préparé à son Église pour l'opposer aux ruses et aux attentats de Photius.

3. Ce faux patriarche était installé; mais il fallait, au moins pour sauver les apparences, l'abdication d'Ignace et le consentement du pape. On fit tout pour arracher cet acte du patriarche, et les tortures comme les menaces, tout fut inutile. Pour y suppléer, Pothius et Bardas inventèrent des crimes, trouvèrent des accusateurs contre leur victime, et assemblèrent un concile. Dans l'intervalle, Photius avait écrit au pape Nicolas, avec une impudence sans égale, que le patriarche Ignace, accablé de maladies et de vieillesse, s'était démis de ses fonctions, et que le vœu général lui

1. PROBLÈME.

La papesse Jeanne a-t-elle existé ?

Pour l'*affirmative* : les Centuriateurs de Magdebourg et grand nombre de Protestants, entre autres Maresius, *Joanna papissa restituta*, contre Blondel. C'est un recueil assez étendu de tous les arguments pour.

Pour la *négative* : plusieurs Protestants et tous les catholiques. Voy. surtout Labbe, t. VIII, p. 154 ; — Mansi, t. XV ; — la dissert. de Jos. Garampius, depuis cardinal, indiquée par Saccarelli, an 855, n. 9 ; — Noël Alex., sæc. 9e, dissert. III ; — Palma, t. II, cap. IX.

avait fait violence en le proclamant pour lui succéder. Nicolas, dépourvu de tout renseignement du côté d'Ignace, se contenta d'envoyer à Constantinople deux légats chargés d'informer sur les lieux et d'en référer au saint-siége. Ces légats, intimidés et gagnés, signèrent lâchement la déposition anticanonique d'Ignace. Mais ni les actes du prétendu concile, ni la lettre adroite et hypocrite qu'y joignit Photius, ne purent en imposer à un homme de la trempe de Nicolas Ier. Dès qu'il connut par ces actes mêmes, puis par l'appel du patriarche Ignace, l'infidélité de ses légats, il en écrivit fortement à l'empereur et à Photius, cassa dans un concile tout ce qui avait été fait à Constantinople, déposa le patriarche intrus, rétablit Ignace et condamna ses propres légats (863). Cette sentence mit en fureur l'empereur Michel, qui s'en vengea par une lettre d'injures et de blasphèmes adressée au pape. Nicolas lui répondit avec fermeté et convenance. Il écrivit aussi à Photius et le menaça de l'anathème perpétuel. Sur ces entrefaites, le césar Bardas, le premier auteur de tant de crimes, fut mis à mort par ordre de Michel, et Basile le Macédonien associé à l'empire. Ce coup ne déconcerta point Photius. Il se déchaîna contre la mémoire de Bardas, son ancienne idole, et ne songea plus qu'à flatter Basile. Cependant il persécutait à outrance les amis d'Ignace, ou plutôt tous ceux qui refusaient de le reconnaître et d'entrer dans sa communion. Il employa tous les moyens possibles pour grossir, au moins en apparence, le nombre de ceux qui communiquaient avec lui. Il alla jusqu'à faire des leçons publiques, auxquelles sa réputation de science et d'éloquence attirait les jeunes gens et les plus notables de la ville.

4. Lorsque les choses en étaient là en Orient, l'Occident, de son côté, semblait sur plusieurs point sourire à la haine que Photius voilait encore dans son âme ulcérée contre le pape, et lui promettre un appui. L'empereur Lothaire était mort dans le monastère de Prom (855), laissant ses États à ses trois fils, savoir : l'Austrasie à Lothaire,

d'où elle prit le nom de *Lotharingie* ou *Lorraine ;* la Provence à Charles; enfin le royaume de Lombardie à Louis, déjà associé à l'empire et sacré empereur dès l'an 850. Il y eut alors de nouvelles divisions entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, et plusieurs conciles, à Metz et à Savonnières (859), à Toucy (860), etc., tant pour rétablir ou maintenir la paix entre les princes français que pour remédier aux désordres croissants, notamment aux pillages et aux usurpations. Mais l'épiscopat français eut lui-même ses divisions et ses faiblesses.

Rothade, évêque de Soissons, brouillé on ne sait pourquoi avec son métropolitain, frappa d'interdit un prêtre impudique et surpris en flagrant délit. Ce prêtre en appela au métropolitain, et l'archevêque Hincmar, croyant avoir trouvé l'occasion favorable, reçut l'appel et finit par rétablir le prêtre dans un concile (861). L'évêque de Soissons s'opposa à l'exécution de ce jugement, et se vit cité lui-même par l'archevêque. Il formula un appel au pape, qu'on l'empêcha de suivre sous le prétexte vrai ou faux qu'il y avait renoncé, et enfin il fut condamné, déposé et enfermé. Le pape saint Nicolas, instruit de cette procédure, intima l'ordre à Hincmar, sous peine de suspense, de rétablir l'évêque Rothade, de lui laisser la liberté de suivre son appel et de se rendre lui-même à Rome, ou quelqu'un de sa part et de la part du concile de Soissons, pour débattre la cause. Hincmar éluda autant qu'il put l'exécution de ces ordres; mais enfin Rothade se rendit à Rome, où il fut absous, puis renvoyé à son siége (865). Durant ce débat, Nicolas écrivit aux évêques gaulois une belle lettre sur les droits du saint-siége, et notamment sur les causes majeures et les appels. Répondant à ce que plusieurs disaient que les décrétales dont le pape s'autorisait n'étaient pas dans le code des canons, Nicolas prétend que ce n'était pas une raison pour les rejeter comme non authentiques, ou comme des pièces sans autorité. Et d'abord ces décrétales, sur lesquelles il fondait ses droits

et justifiait ses actes, étaient réellement authentiques; l'Église romaine les conservait religieusement dans ses anciennes archives et parmi ses vieux monuments... *Quæ duntaxat et antiquitus sancta Romana Ecclesia conservans, nobis quoque custodienda mandavit, et penes se in suis archivis et vetustis rite monumentis recondita veneratur*. En second lieu, ces décrétales sont obligatoires. La raison en est frappante. Si les écrits des auteurs, même les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, sont reçus ou rejetés sur la décision des pontifes romains, comment ne pas recevoir les écrits de ces pontifes eux-mêmes, saint Léon et saint Gélase les ayant d'ailleurs déclarés obligatoires formellement? Ainsi, concluait le docte pape, que ces décrétales soient ou ne soient pas dans le code des canons, elles n'en sont pas moins décisives. Telle est en substance l'argumentation du pape saint Nicolas pour justifier ses actes dans l'affaire de l'évêque Rothade[1].

5. Cette lettre si importante de Nicolas Ier nous amène naturellement à parler ici de la fameuse collection des décrétales connue sous le pseudonyme d'Isidore Mercator, ou Peccator, déjà répandue dans les Gaules avant le milieu du neuvième siècle. Ce recueil renferme une suite de lettres décrétales attribuées aux papes des premiers siècles, et la discipline telle que les papes la suivaient et la faisaient observer au neuvième, surtout dans les jugements ecclésiastiques. L'histoire ne donne aucun détail précis sur le compilateur ni sur le temps où il a vécu. D'après un texte d'Hincmar, on croit communément que le vrai ou faux Isidore était Espagnol, qu'il fit sa collection sur la fin du huitième siècle, et qu'elle ne tarda pas à se répandre en Germanie et dans les Gaules, où elle aurait été introduite par saint Rieulphe, archevêque de Mayence, au commencement du neuvième siècle.

1. Il faut voir cette lettre de saint Nicolas Ier *ad universos episcopos Galliæ*, dans Labbe, t. VIII, p. 797, et Mansi, t. XV, p. 693.

La collection d'Isidore soulève deux questions : 1° Les décrétales qu'elle renferme sont-elles des pièces authentiques réellement émanées des papes auxquels elles sont attribuées ? 2° Ces décrétales ont-elles introduit dans l'Église une nouvelle discipline, notamment pour les jugements ecclésiastiques ? — La première question présente peu de difficultés, les critiques étant d'accord depuis plusieurs siècles sur l'authenticité, qu'ils rejettent. Il n'en est pas de même de la deuxième question, la seule vraiment importante. Elle touche, en effet, aux points les plus graves sur la constitution et le gouvernement de l'Église, et a donné lieu, en conséquence, aux plus sérieux débats. Parmi les critiques, les uns ont prétendu que ces pièces apocryphes avaient réellement substitué une nouvelle discipline à l'ancienne et changé la règle des jugements ecclésiastiques en attribuant aux papes des droits plus étendus que ceux qu'ils avaient exercés jusqu'alors. Les autres, au contraire, soutiennent que ces décrétales, apocryphes comme titres, ne renferment dans le fond que la discipline antérieure, même celle des premiers siècles. Nous sommes entièrement de leur avis, et voici nos raisons : 1° Le sentiment contraire est injurieux à l'Église, qui aurait souffert par ignorance, ou par faiblesse, ou par prévarication, une si grave altération dans sa constitution administrative, et cela durant plusieurs siècles. 2° Le même sentiment répugne à tous les principes qui servent de base à la certitude morale et à l'argument de prescription. Tous les évêques, les métropolitains surtout, auraient donc laissé usurper leurs droits sans réclamer de toutes parts et d'une manière péremptoire ! 3° Enfin il est démenti par l'histoire. D'abord pour avoir droit d'affirmer une si étrange révolution, il faudrait assurément citer à l'appui des témoignages certains et évidents. Or nous n'en trouvons point de ce genre dans les monuments ; et en supposant qu'ils nous laissent au moins dans le doute, ce doute serait suffisamment levé par les considérations pré-

cédentes. Mais l'histoire est assez formelle. Celle des huit premiers siècles est pleine d'actes et de témoignages qui attestent l'existence de la discipline formulée dans les décrétales d'Isidore ; et nous venons d'entendre, au neuvième siècle, saint Nicolas Ier ; il parle de pièces conservées dans les archives de l'Église romaine, et prétend ne s'attribuer que les mêmes droits dont les papes avaient joui avant lui[1].

1. Sur la collection d'Isidore Mercator, voir, outre les auteurs que nous allons indiquer, en les classant, sur les deux problèmes suivants : 1° le P. Burriel, jésuite espagnol, dont Feller indique les travaux importants sur l'auteur et le caractère de la collection d'Isidore. Le savant jésuite résume ses recherches dans sa *Præfatio historico-critica in Collection. canonum sancti Isidori*. Voy. sur Isid. Mercator, § 2, n. 39 et 40. On trouve cette dissertation du P. Burriel à la fin des Œuvres de saint Isidore de Séville, t. LXXXIV *Patr. lat.*, édit. Migne ; — 2° Mœlher, *Mélanges et Fragments*, publiés par Dœllinger et résumés par M. Rohrbacher, t. XV, p. 32, 1re édit.

PROBLÈMES.

1° *Les décrétales de la collection d'Isidore sont-elles authentiques ?*

Pour l'*affirmative* : le P. Turrianus, contre les Centuriateurs, et Binius, *in Concilia.*

Pour la *négative* : Blondelle, *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes.* Il n'est pas le premier qui les ait attaquées. Déjà le cardinal Cusa l'avait fait au quinzième siècle. (Voy. Balmès, ch. LXXII, p. 475.) C'est depuis longtemps le sentiment de tous les critiques.

2° *Les décrétales de la collection d'Isidore ont-elles changé la discipline touchant le gouvernement de l'Église et les droits respectifs des papes et des évêques?*

Pour l'*affirmative* : en général, les auteurs protestants, qui ne craignent pas en même temps, plusieurs du moins, d'ajouter que ce fut par le fait même des papes, surtout de Nicolas Ier. Mosheim, entre autres, a exprimé crûment cette odieuse calomnie, qui transforme en vils faussaires les plus grands et les plus saints papes. Voy. *Institut. hist. eccles.*, sæc. 9°, part. 2, cap. II, §§ 7 et 8. — Les auteurs catholiques qui se montrent peu favorables à la puissance pontificale sont généralement pour l'affirmative : tels qu'Ellies Dupin, Fleury ; — Noël Alex., sæc. 1°, dissert. XXI, *in Appendice*, n. 5, etc. — Le savant M. Alzog, t. II, p. 136, prend une opinion moyenne. Le changement de discipline résultait des circonstances de l'époque, et les fausses décrétales ne firent qu'accélérer ce mouvement.

Pour la *négative* : Baronius, an 865 ; — Ballerini, *Antiq. collect. can.*, part. 3, cap. VI ; — cf. *ibid.* cap. IV ; — Zacharia, *Antifebronius*, disser. III, cap. III ; — Marchetti, *Critique de Fleury*, traduit de l'italien, art. 1 ; — Palma, t. II,

6. Le rétablissement de Rothade ne fut pas la seule humiliation que le fier Hincmar eut alors à dévorer. Nous avons vu plus haut que l'archevêque Ebbon, chassé de Reims, y était rentré pour en être éloigné de nouveau. Durant son séjour de deux ans, il avait ordonné plusieurs clercs, que son successeur Hincmar et le concile de Soissons interdirent. Ces clercs en appelèrent au pape Nicolas, qui fit revoir leur cause dans un nouveau concile de Soissons (866). Ils furent rétablis finalement, et Wulfade, le plus considérable d'entre eux, nommé archevêque de Bourges.

Cependant une affaire beaucoup plus grave occupait en ce même temps le pape saint Nicolas. Lothaire, roi de Lorraine, s'étant dégoûté de son épouse Teutberge, fille du duc Boson, pour une concubine nommée Valdrade, on accusa la reine d'avoir commis un inceste avec son frère, l'abbé Hubert, afin de fournir au prince égaré par sa passion le moyen de faire casser son mariage. Teutberge se justifia par l'épreuve de l'eau chaude; puis, obsédée et menacée même de mort, elle signa l'aveu de son prétendu crime et fut reléguée dans un monastère. Cette affaire fit grand bruit, partagea les évêques, et fut enfin portée à la connaissance du pape Nicolas. Lothaire, qui avait écrit lui-même à Rome, n'attendit pas le retour de ses députés : dans une nouvelle assemblée tenue à Aix-la-Chapelle (862), les évêques de son parti, à la tête desquels étaient son archichapelain Gonthaire de Cologne et Teutgaud de Trèves, l'autorisèrent à contracter un nouveau mariage, et il épousa publiquement Valdrade. De son côté, Teutberge, réfugiée près de son oncle Charles le Chauve, réclamait contre ses aveux forcés et en appelait au pape. Nicolas ordonna, en conséquence, la tenue d'un concile à Metz

cap. xv ; — Phillips, *du Droit ecclés... Sources*, § 8, etc., p. 43 ; — M. Rohrbacher, liv. LIV, t. XI, p. 315, et liv. LVII, t. XII, p. 216. — C'est le sentiment qui prévaut aujourd'hui.

(863) ; mais toutes ses mesures furent trompées : ses légats se laissèrent eux-mêmes corrompre, le mariage adultère fut confirmé, et les deux plus coupables, Gonthaire et Teutgaud, portèrent à Rome les actes de cette assemblée. Le pape, qui avait été bien informé, tenait alors son propre concile : il cassa tout ce qui avait été fait à Metz, et déposa les deux députés lorrains, ainsi que les autres évêques qui ne s'en sépareraient pas. Il écrivit ensuite à Lothaire lui-même, et lui ordonna de renvoyer Valdrade, sous peine d'excommunication. Le roi de Lorraine céda à cette menace; mais Valdrade, qui s'était mise en chemin pour Rome à la suite du légat de Nicolas, revint sur ses pas et le scandale recommença. Le pape indigné excommunia Valdrade, et pressa tous les princes français de s'entremettre pour retirer Lothaire d'un engagement si honteux (866). Il dénonça l'excommunication aux évêques du royaume de Lorraine, qui ne répondirent pas et ne voulurent pas même recevoir ses lettres. Mais Nicolas leur en écrivit de nouvelles, où il leur reprocha avec force leur lâcheté et leur intima ses ordres. Pour les deux chefs, Gonthaire et Teutgaud, ils avaient renoncé publiquement à la communion du pape, lorsqu'ils étaient encore à Rome, après leur déposition (863), et avaient envoyé à Photius et à ses partisans la lettre insolente adressée par eux au pape Nicolas. Jean, évêque de Ravenne, condamné pour la deuxième fois par ce même pape, et Haganon, de Bergame, s'étaient joints à ces deux schismatiques. Enfin Rodoal de Porto, qui avait deux fois trompé la confiance de Nicolas, à Constantinople pour Photius, et au concile de Metz pour Lothaire et Valdrade, fut également condamné, et menacé de l'anathème s'il communiquait avec Photius.
—Ainsi grand nombre d'évêques en Occident, que Nicolas avait été obligé d'humilier ou de condamner formellement, étaient alors mécontents, indociles, et même quelques-uns en révolte ouverte contre ce saint pape. Quelle circonstance favorable pour Photius ! L'Orient lui offrait encore

plus de facilité. Outre les semences de schisme déposées depuis longtemps dans le sein de l'Église grecque, l'affaire de Bulgarie vint encore ajouter à ces fâcheuses dispositions.

7. Nous avons vu les Bulgares souvent ennemis et quelquefois alliés des Grecs. Les Chrétiens faits prisonniers à la bataille d'Andrinople avaient commencé leur conversion. Deux illustres frères, saint Cyrille et saint Méthodius, convertirent une grande partie de la nation et le roi Bogoris, qui fut baptisé à Constantinople et nommé Michel (861). Pour achever ce grand ouvrage, Bogoris demanda des missionnaires à l'empereur Louis, et envoya à Rome son fils et des députés chargés de consulter le pape sur plusieurs points touchant le baptême, le mariage, les jeûnes, la communion, le dimanche, l'élection et la consécration des évêques et les jugements des clercs (866). Saint Nicolas fit aux Bulgares une réponse divisée en cent six articles, qui sont encore aujourd'hui un monument précieux de la discipline du temps, et en particulier de l'Église romaine. Le pape fit porter ces articles par ses légats, deux saints et savants évêques, qui achevèrent la conversion de ces peuples et l'organisation de cette Église. Ainsi la Bulgarie se remplit de prêtres latins, adopta les usages romains, devint en un mot une Église latine. Cet état de choses déplut grandement aux Grecs, qui avaient commencé cette mission; mais Photius surtout fut blessé vivement. Il avait envoyé le chrême aux Bulgares pour la confirmation, agissant comme s'il eût été leur patriarche légitime. Le pape rejeta ce chrême et fit renouveler l'onction. L'orgueil de Photius ne pouvait être piqué plus au vif; mais il se consola en voyant tout préparé, l'Occident comme l'Orient, pour sa vengeance.

LEÇON CIV.

1. Photius ne méditait rien moins que de renverser le pape saint Nicolas et de s'élever lui-même au-dessus de toute l'Église en faisant prédominer l'Église grecque sur l'Église latine. Voici maintenant ce qu'il imagina pour se satisfaire sur le premier point. Ayant réuni en synode quelques évêques attachés à sa fortune, il leur fit souscrire la condamnation du pape Nicolas; puis, s'emparant de ces actes, il transforma ce conciliabule en un concile œcuménique. On y voyait figurer les deux empereurs, le sénat, les légats des patriarches d'Orient; le pape Nicolas y était accusé d'une foule de crimes, et en conséquence condamné et déposé; enfin plus de mille souscriptions, tant des princes et des magistrats que des évêques, des prêtres et des abbés, se trouvaient apposées au bas de cette sentence. C'était là le chef-d'œuvre de la fourberie et de l'audace; mais voici qui surpasse tout : Photius envoya son prétendu concile général d'Orient à l'empereur Louis II par deux métropolitains, avec une lettre pleine de flatteries pour le prince et d'instances contre Nicolas, dont il lui demandait l'expulsion !

2. Photius ne pouvait parler aux Orientaux de son concile; il prit donc un autre tour : il ramassa, dans une circulaire adressée à tous les évêques, les points sur lesquels l'Église latine différait de l'Église grecque, et en fit autant de griefs contre les Occidentaux. Voici ces griefs : 1° Les Latins jeûnaient le samedi; 2° ils retranchaient la première semaine du jeûne quadragésimal; 3° ils obligeaient à la continence les prêtres mariés avant leur ordination; 4° ils renouvelaient l'onction du chrême faite par les prêtres; 5° enfin, les Latins admettaient que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, ce qu'ils exprimaient par l'addition de la particule *Filioque* dans le Symbole. Huit ou neuf ans auparavant, Photius avait paru fort content de la doctrine

des Latins, et ne s'était nullement scandalisé des usages de pure discipline qui différaient dans les deux Églises; mais si l'Église latine n'avait pas changé, Photius n'était plus le même : il présenta tous ces articles comme autant de crimes et de monstruosités. Et ce ne fut pas tout.—Les Bulgares étaient en cause; le faux patriarche leur fit écrire par les deux empereurs une lettre dans le même style, avec quelques imputations calomnieuses de plus pour les soulever eux-mêmes contre le pape et les Orientaux. Le roi des Bulgares, ayant reçu cette lettre, s'empressa de l'envoyer au pape, qui connut par cette pièce toutes les menées de Photius. Nicolas en écrivit aussitôt à Hincmar de Reims, et le chargea de prévenir tous les métropolitains, qui devaient assembler chacun leur concile, et concerter une réponse commune et péremptoire aux griefs des Grecs. Ce grand pape avait mesuré l'étendue du danger; il prévoyait les périls qui menaçaient l'Église du côté des Grecs, et la nécessité de leur opposer les réclamations de l'Occident tout entier. Les évêques du royaume de France répondirent à la confiance du pape Nicolas : Odon de Beauvais, Énée de Paris, Hincmar lui-même, et Ratramne, le docte moine de Corbie, écrivirent des Traités savants contre les Grecs.

3. Après avoir dressé tant de batteries, Photius se berçait sans doute des plus belles espérances, lorsqu'une révolution soudaine vint le renverser, lui et tous ses vains projets. L'empereur Michel III, l'opprobre de l'humanité, menaçait la vie de Basile, qui le prévint et le fit tuer. Dès que Basile le Macédonien se vit seul empereur, il chassa Photius, le relégua dans le monastère de Scépé et rétablit Ignace, le vrai patriarche (867). Tous ceux qui étaient enfermés pour la même cause furent élargis, entre autres saint Nicolas Studite, l'illustre disciple de saint Théodore, et son successeur au monastère de Stude. L'empereur Basile s'empressa d'envoyer au pape un de ses écuyers pour lui apprendre la nouvelle d'un si heureux événement. Mais le pape saint Nicolas était mort (867) lorsque Euthy-

mius arriva à Rome. L'univers entier, dit Anastase, pleura ce grand homme; et il avait mérité cet éloge par sa science, ses grandes vues, son zèle infatigable, sa vigueur apostolique et son admirable charité. Adrien II, son successeur, avait aussi de grandes qualités, et marcha sur les traces de saint Nicolas. Il félicita l'empereur et le patriarche, qui lui envoyèrent toutes les pièces de conviction trouvées dans les papiers de Photius, et rendirent un hommage éclatant à sa primauté. Muni de ces pièces, Adrien assembla son concile, où Photius fut de nouveau anathématisé et les actes de ses prétendus conciles brûlés.— Mais il fallait une réparation plus éclatante, et le pape s'entendit avec l'empereur Basile pour la réunion d'un grand concile à Constantinople.

4. Le concile s'assembla en effet (869), sous la présidence des trois légats d'Adrien, et il eut dix sessions. Dans la première, on lut le formulaire dont le pape Adrien exigeait la souscription de tous les évêques comme condition préalable pour être reçu au concile. Ce formulaire, le même que celui du pape Hormisdas, mais adapté aux circonstances, renfermait la condamnation de toutes les hérésies, et nommément celle des Iconoclastes, disait anathème à Photius, abrogeait tous ses actes, approuvait les conciles des papes Nicolas et Adrien contre lui, et reconnaissait Ignace pour le seul patriarche légitime; enfin il exprimait nettement la primauté du siége apostolique, dont la communion est la communion même de l'Église catholique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la foi chrétienne. Cette suprématie de l'Église romaine était tellement explicite et énergique, que les Grecs, après avoir souscrit, en furent effrayés eux-mêmes. Ils dirent secrètement à l'empereur et au patriarche Ignace que l'Église de Constantinople n'était plus que la servante de celle de Rome. Basile, ému de cette observation, fit enlever furtivement aux légats le formulaire ainsi souscrit; mais il le fit rendre sur leurs réclamations. Les autres sessions du concile furent consacrées à recevoir et à réconcilier les évê-

ques du parti de Photius, qui témoignèrent un sincère repentir; à discuter l'affaire de Photius lui-même, qui s'obstina avec orgueil, et fut anathématisé de nouveau avec son consécrateur Georges de Syracuse. Ses écrits furent brûlés et lui envoyé en exil. Dans la dixième et dernière session (870), on fit vingt-sept canons, qui renouvelaient toutes les décisions et les sentences contre Photius et ses adhérents, et combattaient plusieurs abus touchant les biens ecclésiastiques, la juridiction des métropolitains et les devoirs des évêques.

Telle fut la conclusion du quatrième concile de Constantinople, que le pape Adrien confirma, conformément à la demande que les Pères lui en avaient faite dans leur lettre synodale. Les Latins, comme les Grecs orthodoxes, l'ont toujours tenu pour œcuménique, sous le nom de huitième concile [1]. — Quelques jours après cette dernière session, il y eut une conférence sur l'affaire des Bulgares. N'ayant pas été satisfait promptement sur la demande qu'ils avaient faite au pape d'un archevêque, leur roi Michel envoya à Constantinople un député pour savoir à quel patriarcat la nouvelle Église de Bulgarie devait appartenir.

1. Sur le schisme de Photius et le huitième concile œcuménique, voir, outre les histoires étendues de l'Église, la vie de saint Ignace, par Nicétas, dans Labbe, t. VIII, p. 1179, et Mansi, t. XVI, p. 209, et les actes du concile, *ibid.*; — Noël Alex., sæc. 9o, dissert. IV : il est très-étendu et des plus complets; — *Histoire du schisme des Grecs*, par Maimbourg; — l'*Histoire de Photius*, par le P. Ch. Faucher (voy. *Introd.*, p. 204) et par M. Jager : cette dernière, d'ailleurs plus étendue, est excellente. — Palma, t. II, cap. x et xi. Il s'attache surtout à justifier le pape saint Nicolas et le huitième concile.

PROBLÈME.

Peut-on tirer du huitième concile, et notamment du vingt-et-unième canon, une conclusion contraire à l'infaillibilité du pape et favorable à la supériorité du concile ?

Pour l'*affirmative* : Noël Alex., sæc. 9e, dissert. IV, § 22, p. 344, et surtout sæc. 15o, dissert. IV, n. 26, t. IX, p. 299; — Bossuet, *Defensio*, etc.

Pour la *négative* : Roncaglia, dans ses notes sur Noël Alex., aux deux endroits indiqués ci-dessus. — C'est toujours le même problème qui s'est présenté déjà trois ou quatre fois.

Les légats romains la revendiquèrent comme appartenant à l'ancienne Illyrie, injustement détachée du patriarcat de Rome, et aussi comme étant déjà administrée par un clergé latin. Mais toutes ces raisons tombèrent devant les intrigues des Grecs; le patriarche Ignace, qui se crut en droit d'agir, envoya un archevêque et des prêtres grecs, et les Latins furent obligés de se retirer.

5. C'est à ces mêmes années, sous les pontificats de saint Nicolas Ier et d'Adrien II, que l'on rapporte la conversion de quelques autres peuples slaves, principalement par le ministère des deux frères, saint Cyrille et saint Méthodius, que nous avons déjà vus prêcher aux Bulgares. Ils travaillèrent également à la conversion des Chazares et à celle des Moraves, dont saint Méthodius fut sacré archevêque. Ils traduisirent dans la langue de ces peuples les livres saints et la liturgie, et donnèrent ainsi naissance à la littérature slave. Le pape Jean VIII se plaignit de cette liturgie, et finit par l'autoriser. Saint Méthodius, qui fut persécuté pendant quelque temps, eut entre autres consolations celle de baptiser le duc des Bohêmes, Borzivoy, avec trente de ses comtes, ce qui entraîna la conversion d'une grande partie de ce peuple. Ludmille, femme du jeune duc, s'étant convertie elle-même, contribua aux progrès de la foi, et plus tard mourut martyr. — En nous portant plus avant dans le Nord, nous trouvons les Russes, qui se rendirent redoutables aux Grecs; ils reçurent du patriarche saint Ignace des prêtres, et plusieurs se convertirent au Christianisme.—Nous voyons en général ces peuples, situés entre les Germains de l'empire franc et les Grecs byzantins, prendre les premières notions de la foi chrétienne par suite de leurs rapports politiques avec leurs voisins. Vainqueurs ou vaincus, ils se trouvaient par leur contact avec les Chrétiens, sous l'action bienfaisante de la lumière évangélique. Les ténèbres de l'ignorance et de la superstition se dissipaient en proportion; arrivés à un certain degré, les peuples finissaient par demander des

missionnaires, si déjà des hommes apostoliques ne s'étaient rendus au milieu d'eux pour les instruire. Ce mouvement commence après les conquêtes de Charlemagne, qui le préparèrent; il marche avec le neuvième siècle, et arrive au point que nous venons de dire sous Louis le Germanique, du côté de l'Occident, et Basile le Macédonien en Orient. Il y avait longtemps que saint Anschaire était passé en cette qualité de missionnaire dans la Scandinavie. Chassé de Hambourg par les Normands, il s'était retiré à Brême, dont il occupa le siége, uni par le pape Nicolas à celui de Hambourg (859). Cet illustre apôtre du Nord mourut en 865, et eut pour successeur et biographe son disciple saint Rembert [1].

LEÇON CV.

1. Tandis que la prédication évangélique portait, avec le flambeau de la foi, celui de la civilisation dans les contrées les plus reculées du Nord, les mœurs et les lettres tombaient dans les pays anciennement conquis. Les royaumes anglo-saxons, n'ayant pas su se tenir unis contre l'ennemi commun, se virent exposés sur plusieurs points aux affreux ravages des Normands ou Danois. La Northumbrie, divisée en deux partis, devint le premier territoire occupé par ces redoutables pirates et le centre de leurs opérations. Éthelred perdit lui-même la vie en combattant contre eux (871). Son plus jeune frère et son successeur, Alfred le Grand, ne fut pas heureux d'abord. Mais il se releva, battit les Danois, leur dicta la loi et fit baptiser leur roi Gothrum, qui régna paisiblement sur

1. Sur saint Anschaire, voir sa *Vie* par saint Rembert, dans Mabillon. *Acta Bened.*, t. IV; — Adam de Brême, *Hist. ecclés.*, lib. IV; — D. Bulteau, liv. V, ch. XLIX.

l'Est-Anglie et demeura fidèle. Les Danois qui l'avaient suivi imitèrent successivement son exemple et furent les premiers Chrétiens de cette nation sur le sol anglais. Alfred, profitant des années de repos qui succédèrent à cette guerre, se mit en état de ne plus craindre d'ennemis : il créa une armée et une marine, fortifia les villes et mit en honneur l'agriculture. Il rétablit le règne des lois, composa une bonne administration, fit revivre les lettres entièrement tombées, donna l'exemple de l'étude, releva les écoles et les monastères, triompha de nouvelles bandes danoises, et mourut (900) couvert de gloire et de bénédictions. — Durant cette dernière moitié du siècle, l'Espagne chrétienne continuait de lutter avec avantage contre les Maures, sous les longs règnes d'Ordogno I[er] (850) et de son fils Alphonse III, dit le Grand (866). Les comtés de Navarre et de Castille furent érigés en royaume vers 860. — En Italie et en France, les troubles se renouvelaient sans cesse entre les descendants de Charlemagne. Lothaire, roi de Lorraine, étant mort (869) sans laisser d'enfants légitimes, ses oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, partagèrent ses États, au préjudice de son frère, l'empereur Louis II, dont le pape défendit en vain les droits. Cette affaire de la succession mit Hincmar dans une très-fausse position, entre le pape et le roi Charles le Chauve. Mais l'archevêque de Reims avait alors sur les bras une autre affaire qui lui donnait encore plus d'ennui.

2. Hincmar le jeune, évêque de Laon, avait encouru la disgrâce de son oncle, Hincmar de Reims, et du roi Charles le Chauve, pour des causes où il semble n'avoir pas eu tous les torts, et encore moins tous les droits. Cité au concile de Verberie (869) et prévoyant sa condamnation, il appela au pape. Dans le même temps, Carloman, fils de Charles le Chauve, ordonné diacre malgré lui, s'était vu condamné pour cause de révolte contre son père, et avait appelé lui-même à Rome. Le pape avait reçu les deux appels; mais le roi et l'archevêque passèrent outre; Hincmar le jeune

fut déposé au concile de Douzy (871), avec cette clause toutefois : *Sauf en toutes choses le droit d'Adrien et du siége apostolique.* Finalement les deux accusés, par ordre de l'autorité civile, eurent les yeux crevés, sans aucun égard pour leur appel. Ce fut là un tort et un tort très-grave de la part du roi et de l'archevêque, et le pape eut grand droit de s'en plaindre, comme il fit en effet[1].

3. La mort d'Adrien II suivit de près ces troubles intérieurs (872). Son successeur, Jean VIII, rencontra encore plus d'embarras et de difficultés. L'empereur Louis II, après avoir défendu la prérogative du nouvel empire d'Occident contre les jalouses réclamations de l'empereur Basile[2], mourut sans enfants à son retour d'une expédition contre les Sarrasins (875). Louis le Germanique voulut s'emparer de l'Italie; mais son frère Charles le Chauve le prévint et fut couronné empereur à Rome par le pape. Le roi de Germanie ne survécut pas longtemps à cette tentative. Ce grand prince laissa par sa mort (876) ses États à ses trois fils : Carloman qui eut la Bavière, Louis la Germanie inférieure, et Charles le Gros l'Allemagne. Durant ces mouvements, les Sarrasins ne laissaient point de repos à l'Italie. Pressé par les lettres réitérées du pape, l'empereur Charles s'était enfin mis en marche; mais il rétrograda devant une armée de Carloman, et mourut en repassant le mont Cenis (877).

Cependant le prince Carloman, qui aspirait toujours à la couronne impériale, avait à Rome un parti puissant, à la tête duquel se trouvaient Lambert, duc de Spolette, l'évêque Formose et quelques autres chefs, tous déclarés contre le pape Jean VIII. Forcé de s'éloigner de Rome, ce

1. Voy. Longueval, liv. XVII, t. VI, et les lettres des deux Hincmar et autres dans Labbe, t. VIII, et Mansi, t. XVI.

2. Louis montre l'origine du nouvel empire d'Occident dans l'Église romaine ; il en relève par là même et par l'onction du pape la supériorité. Voy. sa lettre dans Baronius, an 871, n. 51 et seqq., et ses extraits dans Saccar., an 871, n. 14, et dans Phillips, t. III, p. 23.

pape excommunia Lambert et Formose, et vint en France présider un concile convoqué à Troyes (878). On y renouvela cette sentence et on y dressa quelques canons. Mais toutes les mesures du pape furent vaines : les choses tournèrent de telle sorte qu'il fut obligé de déférer la couronne impériale (880) au prince le moins capable de la porter. C'était Charles le Gros, roi d'Allemagne, que de nouvelles chances mirent en possession de tous les États de Charlemagne (884).

4. La situation changeait aussi à Constantinople. Le patriarche saint Ignace était mort dès l'an 878, plein de jours et de mérites[1]. C'était là l'événement que Photius attendait. Il n'avait cessé durant son exil de jouer l'homme persécuté, de calomnier les Occidentaux et de tenter tous les moyens de regagner les bonnes grâces de l'empereur Basile. Il y réussit enfin en lui créant, par une insigne fourberie, une flatteuse généalogie qui faisait descendre ce prince du fameux Tiridate, roi d'Arménie. Photius était donc rentré à Constantinople lorsque Ignace mourut, et trois jours après sa mort il avait repris de sa pleine autorité les fonctions de patriarche. Tout-puissant à la cour, il releva ses créatures et persécuta cruellement ceux qui refusaient de le reconnaître. La grande objection était que le pape n'avait point autorisé son rétablissement. Pour répondre à ce reproche, Photius et l'empereur Basile envoyèrent une solennelle députation au pape Jean VIII pour lui demander sa sanction. La réunion des deux Églises, et le vœu des autres patriarches et des évêques, un puissant secours contre les Sarrasins en Italie, la restitution de la Bulgarie au patriarcat d'Occident : telles étaient les raisons que l'empereur et le faux patriarche faisaient valoir, et elles ne pouvaient être plus graves, plus persuasives pour le pape. Aussi Jean VIII voulut bien consentir au rétablissement de

1. Sur saint Ignace de Constantinople, voir sa *Vie*, par Nicétas, et tous les historiens du schisme de Photius.

Photius, l'absoudre des censures, ainsi que les évêques et les autres personnes excommuniées avec lui. Mais il déclara en même temps qu'il le faisait ainsi par indulgence; qu'il se relâchait cette fois de la rigueur des canons pour les grands biens qu'il espérait de cette condescendance, et encore il mettait pour condition formelle que Photius demanderait pardon, dans un concile à Constantinople, en réparation du passé, et qu'à sa mort on n'élirait point un laïque pour remplir sa place. Ces conditions étaient sans préjudice des choses promises par l'empereur, savoir : le secours contre les Sarrasins et la réunion de la Bulgarie.

Les légats, que déjà Photius avait gagnés, lui remirent ces lettres du pape pour les traduire en grec, ce qu'il fit avec l'audace la plus insigne. Il en retrancha tout ce qui le concernait dans les conditions, et les fit telles que son orgueil pouvait les désirer. Il assembla ensuite un grand concile de trois cent quatre-vingt-trois évêques (879), auquel ses anciens partisans ne manquèrent pas de se trouver. Photius y présida au-dessus des légats muets, et il y eut en tout cinq sessions, où tout se passa au gré du patriarche. On y lut les lettres falsifiées du pape Jean; on condamna tout ce qui avait été fait contre Photius, et notamment le huitième concile général, que le pape était censé rejeter lui-même. Six semaines après la dernière session, on tint deux séances, auxquelles assistèrent seulement vingt-cinq évêques des plus dévoués, et où furent anathématisés tous ceux qui feraient quelque addition aux symboles; ce qui était dirigé contre les Latins et l'addition *Filioque*. Les actes de ces deux séances furent ajoutés à la suite des actes du concile par Photius, ainsi qu'une lettre que le pape Jean était censé écrire à ce fourbe contre cette même addition. — Tel fut le concile que dans la suite les Grecs schismatiques ont substitué au vrai huitième concile œcuménique.

A leur retour, les légats prévaricateurs rendirent un compte infidèle de tout ce qui s'était passé à Constantinople. Mais le pape, ayant conçu de graves soupçons,

envoya sur les lieux l'intrépide Marin, l'ancien légat d'Adrien II au huitième concile. Ni les promesses, ni les menaces, ni la prison, ne purent l'arrêter. Instruit par lui du véritable état des choses, Jean VIII renouvela solennellement, du haut de l'ambon de l'église Saint-Pierre, l'Évangile à la main, la condamnation de Photius et de tous ses adhérents, frappant du même anathème les légats qui avaient trahi sa confiance (880). — On a souvent accusé le pape Jean VIII d'avoir agi avec faiblesse dans l'affaire du rétablissement de Photius. Il est difficile de partager cette opinion quand on embrasse l'ensemble de cette négociation et toutes les circonstances qui s'y rattachent [1].

5. Jean VIII eut encore durant deux ans le spectacle des ravages affreux que les Sarrasins commirent en Italie et les Normands dans les Gaules et la basse Germanie, et mourut (882) après avoir tout tenté pour arrêter le cours de tant de dévastations [2].

Cette même année fut aussi la dernière d'Hincmar de Reims. Il mourut à Épernay, où il avait été obligé de fuir avec les reliques de saint Remy, pour échapper aux Normands. Hincmar a été l'un des plus grands évêques des Gaules et le plus célèbre de son temps. Il est regrettable que de graves défauts, l'ambition surtout et un caractère

1. Sur le rétablissement de Photius, voir les auteurs indiqués plus haut, leçon CIII, 4.

PROBLÈME.

Le pape Jean VIII peut-il être accusé au moins de faiblesse dans l'affaire du rétablissement de Photius?

Pour l'*affirmative* : Baronius, an 879, n. 5 et 6, où il se montre bien sévère envers ce pape; — Noël Alex., dissert. IV, § 26, et les autres qui suivent Baronius.

Pour la *négative* : Saccarelli, an 879, n. 15, t. XVIII; — de Marca, *de Concordia*, lib. III, cap. XIV, n. 4; — Palma, t. II, cap. XIII; — M. Rohrb., liv. VIII, t. XII, p. 384, et M. Jager, *Hist. de Photius*. Nous pensons que cette opinion finira par prévaloir.

2. Sur le pape Jean VIII, il faut voir ses nombreuses lettres dans Labbe, t. IX, et dans Mansi, t. XVII.

hautain, aient souvent empêché le bien qu'il pouvait faire, et troublé le repos de sa vie[1].

6. Marin, successeur de Jean VIII (882), n'eut rien de plus à cœur que de condamner Photius; mais il rétablit l'évêque Formose, et mourut après un an et quelques mois de pontificat (884). Adrien III marcha sur ses traces. Pressé par l'empereur Basile, il refusa constamment de communiquer avec Photius, ce qui lui attira une lettre pleine d'injures de la part du prince grec. Ce fut Étienne V qui la reçut (885); car Adrien III ne gouverna lui-même l'Église qu'un an et trois jours. Le pape Étienne répondit à l'empereur par une lettre qui n'arriva à Constantinople qu'après sa mort. Photius, non moins irrité que Basile, se vengeait lui-même, autant qu'il était en lui, par des écrits et des injures contre les Latins. Il insista surtout sur leur erreur prétendue touchant la procession du Saint-Esprit et l'addition *Filioque*, et en écrivit à l'évêque schismatique d'Aquilée une lettre étendue et subtile. Cette pièce fut le dernier trait lancé par le faux patriarche. Le fils de Basile, Léon VI, qui mérita, par sa docilité aux sages avis de son père, le surnom de Sage et de Philosophe, rappela les évêques persécutés, chassa honteusement Photius, le relégua dans le monastère des Arméniens et lui donna pour successeur son propre frère, le prince Étienne, diacre de l'Église de Constantinople (886). L'empereur, les évêques et tout le clergé, qui n'avaient point communiqué avec Photius, écrivirent au pape pour lui demander, avec son consentement, l'absolution, ainsi que la dispense pour ceux que Photius

1. Sur Hincmar, voir Flodoard, *Hist. eccles. Rhemensis*, lib. III; — l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénédictins; — *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, par D. Marlot, publiée par l'Académie de Reims, t. II, liv. VII; — Noël Alex., sæc. 9°, cap. III, art. 23, et la note de Roncaglia; — Longueval, liv. XVI et XVII. — La meilleure édition de ses ouvrages est celle du P. Sirmond, reproduite par Migne, *Patr. lat.*, t. CXXV et CXXVI, avec beaucoup d'additions. Les nombreuses lettres d'Hincmar et ses *Capitula synodica* forment la partie la plus curieuse de ses nombreux écrits, et la plus importante pour l'histoire de son époque.

avait ordonnés. Le pape accorda tout, et ainsi fut consommée la réunion des deux Églises après trente-quatre ans de troubles et de dissensions. Pour Photius, l'auteur de tant de maux, il mourut dans le monastère qui lui servait de prison, vers l'an 891, avec la réputation méritée de l'homme le plus éloquent et le plus savant de son siècle, comme du plus audacieux et du plus habile fourbe qui ait jamais existé [1]. Le schisme passager de Photius fut comme l'avant-dernière crise de cette maladie qui minait depuis si longtemps l'église grecque. Il eut toutefois ce bien, de faire briller d'un nouvel éclat la primauté romaine durant les diverses négociations qui se succédèrent dans tout le cours de cette malheureuse affaire.

7. Tandis que l'église de Constantinople respirait sous le gouvernement de son saint patriarche Étienne, tout semblait conspirer à la ruine de l'empire de Charlemagne. Le pape Étienne étant mort, Formose de Porto, son successeur, fut le premier évêque élevé sur la chaire apostolique (891). Nous l'avons vu condamné par Jean VIII et rétabli par Marin. Son successeur immédiat, Boniface VI, ne dura que quinze jours (896), et Étienne VI, qui suivit, procéda contre lui, réordonna ceux qu'il avait ordonnés, osa violer son tombeau, mutiler son corps et le jeter dans le Tibre. L'indigne pontife ne tarda pas à expier cet attentat sacrilége dans une prison, où il fut étranglé (897). Le pontificat de Romain, son successeur, fut de quatre mois, celui de Théodore II de vingt jours (898), et enfin celui de Jean IX de deux ans. Benoît IV lui succéda en 900. Cette succession rapide de papes annonce l'influence des partis politiques et des factions, et commence une triste époque pour la chaire apostolique.

Dans l'ordre temporel tout était en confusion. L'empe-

1. Sur les écrits de Photius, voir D. Cellier, Cave, *Hist. litteraria*, sæc. 9°; — Noël Alex., et surtout M. Jager, liv. X. — Le plus important des ouvrages de Photius est sa *Bibliothèque*, ou extraits d'auteurs anciens, dont il ne nous reste, d'un grand nombre, que ces extraits mêmes de Photius.

reur Charles le Gros, succombant sous sa propre incapacité et le mépris des peuples, se vit contraint d'abdiquer en 887, et laissa l'empire de Charlemagne en proie aux guerres civiles. Le royaume de Germanie reconnut Arnoul, fils naturel de Carloman et petit-fils de Louis le Germanique. La France se divisa entre Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, et le comte Eudes, que les seigneurs français élurent pour roi. Ils avaient été touchés de la bravoure avec laquelle il avait défendu Paris assiégé pendant deux ans par les Normands. L'évêque Gosselin, non moins brave, avait partagé les périls et la gloire de cette belle défense[1], Mais l'Italie était surtout agitée. On y voit successivement couronnés empereurs à Rome Bérenger, duc de Frioul, une première fois en 896 et une seconde en 916; Gui, duc de Spolette, en 891; son fils Lambert en 894; Arnoul, roi de Germanie, en 896, et enfin Louis, fils de Boson, roi d'Arles ou de Provence, en 900. Ce petit tableau peut faire juger des guerres civiles qui ensanglantèrent alors la Lombardie, Rome et les États voisins.

Ces guerres intestines laissèrent plus de liberté encore aux Normands, dont les ravages s'étendaient de plus en plus et couvraient de ruines la France et la Lorraine. Les Sarrasins continuaient en Italie, et sur la fin du siècle les Hongrois y firent leurs premières excursions. Les mœurs, les lettres, la civilisation, tout tombait avec les églises et les monastères. Pour y remédier, les évêques ne cessaient de s'assembler en concile; mais les plus sages règlements demeuraient sans effet au milieu de tant de bouleversements et de calamités. Les pillages et les violences étaient surtout comme à l'ordre du jour, au point qu'il était d'usage universellement de piller la maison épiscopale à la mort de l'évêque, ce qui se pratiquait même à la mort du pape à Rome, où le pillage s'étendait à la ville et aux faubourgs. Nous en avons la preuve dans nombre de conciles tenus

1. Voy. sur ce siége célèbre, Daniel, *Hist. de France*, an 885.

dans les Gaules et ailleurs, et en particulier dans le concile romain assemblé par le pape Jean IX pour rétablir la mémoire de Formose (898) [1].

8. Ainsi se terminait le neuvième siècle, dont les premières années avaient été si heureuses, et dont la dernière moitié fut encore féconde pour les lettres. Aux auteurs dont nous avons eu occasion de parler dans le cours de l'histoire, nous devons ajouter les suivants : En Orient, Théodorus Abucara, métropolitain de Carie. Il abandonna le parti de Photius, au huitième concile général, et composa d'excellents Dialogues contre les Juifs et les Mahométans. — Pierre de Sicile, qui composa une histoire des Manichéens d'Arménie ou Pauciliens, auprès desquels il fut envoyé en ambassade par l'empereur Basile. — En Occident, deux Bénédictins, Adon, évêque de Vienne, et Usuard, du monastère de Saint-Germain des Prés, à Paris, composèrent chacun un Martyrologe vers 870. Adon a laissé encore une Chronique et quelques opuscules. — Anastase le Bibliothécaire, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Anastase également bibliothécaire, qui mérita d'être condamné et chassé de Rome, s'est rendu célèbre moins encore par ses nombreuses et importantes traductions d'ouvrages grecs en latin que par sa *Vie des Papes* depuis saint Pierre jusqu'à saint Nicolas Ier inclusivement [2]. Guillaume le Bibliothécaire la continua jusqu'à Étienne VI. — Auxilius, qui a défendu les ordinations de Formose en deux livres. — Le moine de Saint-Gal, dont on a une *Vie de Charlemagne*, curieuse mais peu sûre pour les détails. — Réginon, abbé de Prom; il a fait une Chronique. Un moine de Fulde com-

1. Voy. Labbe, t. IX, et Mansi, t. XVIII, p. 222.

2. Mansi croit, d'après la forme de quelques manuscrits, qu'il y a eu un premier auteur des *Vies des Papes* jusqu'au pape Constantin, un continuateur jusqu'au pape Adrien Ier, et qu'ainsi Anastase ne serait qu'un deuxième continuateur jusqu'à Nicolas Ier, et Guillaume un troisième continuateur. La meilleure édition des *Vies des Papes* d'Anastase est celle de Blanchini, avec les notes *Variorum*, ses prolégomènes, etc.

posa aussi une Chronique, ou Annales des Francs, jusqu'à l'an 875. L'histoire tombait dans la chronique, et souvent les chroniques étaient empreintes d'un esprit de parti dont il faut savoir tenir compte [1].

LEÇON CVI.

1. *Résumé du neuvième siècle.* — Le neuvième siècle s'ouvre avec éclat en Occident par les quatorze dernières années de Charlemagne, empereur, que nous n'avons pas voulu détacher de sa vie antérieure. Mais Charlemagne était l'apogée d'un mouvement d'ascension qui commence dans sa famille à Pepin l'Ancien. Tout tombe avec lui. Son fils Louis le Débonnaire, jouet d'une femme, l'impératrice Judith, et d'un ministre, laisse le sceptre impérial s'avilir dans sa main. Ses fils, soulevés contre leur père de son vivant, ne cessèrent de se disputer sa succession après sa mort. Leurs enfants sont plus faibles encore, sans être plus d'accord. Les nouveaux barbares, ou Normands, favorisés par ces circonstances, ravagent impunément la moitié de la France et de la Lorraine, et la basse Germanie durant un demi-siècle; tandis que les Sarrasins, cantonnés dans la Sicile, et souvent secondés par des princes chrétiens, pillent l'Italie, et menacent sans cesse les papes, Rome et les Romains. Le sceptre impérial, qui devait les protéger, descendait de main en main de Lothaire à Charles le Gros, et l'empire se trouva enfin dans une sorte d'anarchie. — Cependant il y eut place pour les discussions religieuses. Dans la conférence de Paris (825), les évêques gaulois continuèrent de se déclarer contre les

1. Sur ces écrivains et sur tous les auteurs du neuvième siècle, voir, outre les grandes histoires littéraires, Noël Alex., sæc. 9°, cap. III, avec les observations de Mansi; — Graveson, sæc. 9°, colloq. 5.

Iconoclastes et le culte public décerné aux images; tout le milieu du siècle fut rempli par les disputes que Gothescalc souleva sur la prédestination, et par celles sur l'Eucharistie à l'occasion d'un écrit de Paschase Ratbert. —L'Angleterre, plus forte par l'extinction de l'Heptarchie, repoussa d'abord les Danois, qui réussirent toutefois à s'établir dans la Northumbrie vers 860. Alfred le Grand les arrêta et retraça en petit dans l'Angleterre déchue les merveilles du règne de Charlemagne. La monarchie chrétienne d'Espagne ne cessait de s'agrandir aux dépens des Musulmans; tandis que les Chrétiens, courbés sous le joug des Maures, eurent, dans les années 850 et suivantes, la gloire de voir plusieurs d'entre eux couronnés par le martyre.

2. L'Église orientale eut aussi ses martyrs. D'abord ceux d'Amorium, qui résistèrent à tous les artifices des Musulmans; ensuite sous le règne des princes iconoclastes à Constantinople, depuis Nicéphore jusqu'à Théophile (842), le dernier et le plus cruel de tous. Les attentats de Photius (858) commencèrent aussi, pour ceux qui demeurèrent fidèles à la communion du patriarche saint Ignace et des papes, une persécution qui eut ses intermittences. La première intrusion de cet homme audacieux et habile causa tant de désordres dans l'Église grecque, qu'il fallut, après sa mort, un concil œcuménique, le huitième, pour y remédier (869). Le schisme de Photius disparut extérieurement après sa dernière expulsion; mais les subtilités et les calomnies du faux patriarche laissèrent des traces funestes dans l'esprit des Grecs, et préparèrent de loin la dernière crise qui devait consommer la ruine de leur église. Le débat touchant l'Église de Bulgarie, que les papes réclamaient comme appartenant au patriarcat d'Occident, contribua encore à aigrir les esprits. — La conversion des Bulgares fut suivie de celle des Chazares, des Moraves et des Bohêmes, autres peuples slaves dont saint Méthodius et son frère saint Cyrille furent les apôtres. Les Russes

accueillirent aussi des prêtres et un archevêque; ce qui étonne moins quand on les voit toucher aux peuples de Scandinavie, Danois et Suédois. Ceux-ci avaient reçu, bien avant le milieu du siècle, les premières semences de la foi chrétienne, surtout par saint Anschaire, qui fut leur apôtre et leur premier archevêque sur le siége d'Hambourg.

3. *Etat de l'Eglise.* — Si nous jetons un coup d'œil général sur l'Église d'Occident durant le cours du neuvième siècle, nous serons frappés de plus en plus de l'énergie qui caractérise au moyen âge la lutte perpétuelle du bien et du mal, avec cette circonstance particulière que le bien continue de l'emporter sur le mal depuis le grand règne de Charlemagne jusqu'après le milieu du siècle, et que dès lors il fléchit et tombe rapidement vers la fin; tandis que l'ignorance, la superstition, la violence, les pillages et la misère se relèvent en proportion. Les dogmes ne souffrirent aucune attaque sérieuse, ni dans la question des images, sur laquelle les évêques gaulois étaient plutôt en arrière que dans une erreur formelle, ni dans la polémique sur la prédestination, ni dans celle sur l'Eucharistie. Si nous exceptons Gothescalc pour la première et Jean Scot pour la deuxième, la dispute ne roulait dans l'une et l'autre, entre les deux partis, que sur des points secondaires ou libres, péchant souvent par obscurité ou par exagération. La lutte était donc dans les mœurs. Les conciles et leurs canons, ainsi que les statuts ou capitulaires des évêques, nous révèlent le mal; mais ils nous montrent aussi, par la sagesse des remèdes qu'ils y opposent constamment, que les désordres et les abus demeuraient toujours le fait des individus sans atteindre en aucune manière l'Église, le fait d'un prêtre, d'un évêque, mais nullement de l'épiscopat et de l'autorité ecclésiastique. Nous ne citerons que deux capitulaires : l'un d'Hincmar à ses curés, lequel nous révèle l'existence des conférences ecclésiastiques mensuelles établies et réglées par les ordinaires; l'autre de Vaul-

tier, évêque d'Orléans, où nous remarquons, entre autres choses, l'obligation renouvelée pour tout prêtre (curé) d'avoir un clerc et une école[1]. Ajoutons la règle des chanoines, celles des chanoinesses, la règle de Saint-Benoît imposée à tous les moines, et l'on conviendra que l'Eglise demeurait alors, comme toujours, la gardienne incorruptible des saintes maximes de la vie chrétienne.

4. Cependant la dureté des mœurs passait jusqu'à un certain point dans l'action, non de l'Église, mais de ses ministres, en fait d'administration. Nous en avons vu plusieurs exemples même dans un homme aussi recommandable que l'archevêque Hincmar. Nous avons vu aussi des provinces entières et des assemblées d'évêques entraînées hors des voies de la justice et des saints canons, soit par les intérêts politiques, soit par la faveur du prince, ainsi qu'il arriva dans la déplorable affaire du divorce de Lothaire. Pour redresser ces natures si peu flexibles, et sur lesquelles la religion seule conservait de l'influence, il fallait aussi une autorité inflexible et une action forte quelquefois jusqu'à la dureté. Or cette autorité et cette action ne pouvaient être que dans le pape; et c'est alors aussi que la puissance papale se développe tout entière dans son action sociale. Tous ses titres se révèlent, et si ses actes ne sont pas toujours respectés, ils sont rarement contestés en principe. Grand nombre de ces actes nous paraîtraient durs aujourd'hui; mais alors ils étaient peut-être la seule manière d'agir efficacement sur des esprits violents et égarés. Nous parlons surtout de l'excommunication, dont les papes commencent en ce siècle à faire un usage fréquent. Les papes pouvaient abuser dans des cas particuliers, et alors encore les inconvénients qui en résultaient étaient un moindre mal que les désordres contre lesquels ils n'avaient plus d'autres remèdes. —Mais cette haute puissance tutélaire va bientôt elle-même avoir ses épreuves dans les

1. Voy. Longueval, t. VI, liv. XVI et XVII, p. 33 et 256.

intrigues armées et les partis politiques qui commencent à se la disputer et à la dégrader dans les dernières années de notre neuvième siècle. Cette perspective serait effrayante si la Providence n'était là constamment. Nous la verrons triompher d'autant plus divinement, qu'elle aura paru s'endormir elle-même durant cette épreuve.

5. Il nous reste un mot particulier sur l'église orientale. Elle s'était malheureusement familiarisée avec l'erreur par les hérésies, toujours accueillies dans son sein et jusque sur ses grands siéges. Ses débats avec les papes, et les prétentions de ses patriarches de Constantinople, l'avaient préparée au schisme. On peut dire que déjà, à plusieurs reprises, elle en avait fait les premiers essais. Toutefois Photius fut le premier qui brisa ouvertement le lien de l'*unité* et installa solennellement la révolte contre le pape et la primauté romaine. Il séduisit et entraîna une grande partie des évêques, et par ce dernier essai les Grecs achevèrent de se familiariser avec le schisme. L'attentat de Photius passa, l'unité se rétablit; mais cette fatale impression ne s'effaça point : l'esprit de révolte ne fit plus que sommeiller, en attendant le moment d'éclater en un schisme éternel.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur la donation de Louis le Débonnaire, p. 170;
2° Sur Gothescalc, p. 190;
3° Sur les martyrs de Cordoue, p. 191;
4° Sur la prétendue papesse Jeanne, p. 193;
5° Sur la collection de décrétales d'Isidore, p. 198;
6° Sur le huitième concile œcuménique, p. 205;
7° Sur le pape Jean VIII, p. 212.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Sentiment des évêques gaulois touchant les images, p. 177;
2° Louis le Débonnaire et ses fils, p. 181.

FIN DU NEUVIÈME SIÈCLE.

LEÇON CVII.

I. Le dixième siècle, flétri dans les annales de l'Église et de la société sous le nom de *siècle de fer*, ne mérite pas, à beaucoup près, tout le mal que les historiens en ont dit. Ils en ont parlé ainsi le plus souvent en se copiant, et sans aucun examen des documents sur lesquels repose primitivement une si grande diffamation. Et toutefois l'opinion s'est tellement fixée, que c'est en quelque sorte risquer sa propre réputation, dit Mabillon[1], que d'essayer même de réhabiliter en quelque chose cette fameuse et déplorable époque. Les Catholiques et les hétérodoxes se sont accordés en ce point, mais avec cette différence capitale que les Protestants et les ennemis de la religion ont prétendu tirer de ce malheureux siècle un argument contre la divinité de l'Église, et notamment contre l'indéfectibilité du siége apostolique, tandis que les Catholiques y ont vu une preuve singulière de la Providence, qui veille constamment sur l'Église romaine. Ils ont raisonné juste ; mais, n'importe les conséquences qu'on peut tirer des faits, le devoir de l'historien est avant tout de les présenter dans toute leur vérité historique, bien rassuré d'ailleurs et d'avance sur l'Église, que les promesses divines affermissent à jamais contre les portes mêmes de l'enfer. C'est avec cette pensée que nous allons entrer dans l'histoire du dixième siècle.

2. Nous avons vu l'empire carlovingien, déjà tout chancelant sous la main si faible de Charles le Gros, tomber comme en lambeaux après la mort de ce prince. L'Allemagne, divisée en deux grandes fractions, les Francs et les Saxons, voyait partout des comtes et des ducs puissants tout disposés à se déclarer indépendants. Elle échappa cependant à la guerre civile. Le fils de l'empereur Arnoul,

1. *Præfat. in v sæcul. Benedict.*, n. 4.

Louis IV, encore enfant, lui succéda (900) et mourut en 912. Il fut le dernier prince de la race de Charlemagne qui régna en Allemagne. Otton, duc de Saxe, ayant généreusement refusé la couronne en faveur de Conrad, duc de Franconie, son ennemi, ce dernier fut élu par les deux partis. Conrad, généreux à son tour, désigna pour son successeur Henri dit l'Oiseleur, le fils même d'Otton (919). Henri Ier, le premier prince de l'illustre maison de Saxe, descendait du fameux Vitikind par sa mère sainte Mathilde; il assura la couronne, devenue élective, à son fils Otton, et mourut en 936. — En France, le pouvoir royal, mal défendu par Charles le Simple, se débattait contre de trop puissants vassaux. Mais la guerre civile ou plutôt l'anarchie entre les seigneurs et les souverains, régnait surtout en Italie et influait plus immédiatement sur le gouvernement de l'Église.

L'empire n'était plus, dans les premières années du dixième siècle, qu'un titre disputé dont le pape était censé disposer. Parmi les compétiteurs, il y avait deux partis bien prononcés : le parti allemand, celui du roi Bérenger et des ducs de Frioul, qui s'appuyait sur le roi d'Allemagne, et le parti des ducs de Spolette et des comtes de Tusculum. Ce dernier était le parti italien, qui cherchait son appui dans le roi de Provence. Les deux partis se disputaient Rome, où ils avaient chacun leurs amis et leurs ennemis. Ils se disputaient surtout l'élection du pape, et les pontifes sortis de ces intrigues violentes n'apparaissaient plus aux Italiens que comme les créatures d'une faction politique, et en subissaient trop souvent les vicissitudes. Rome représentait surtout le parti italien, et les plus puissants d'entre ses citoyens ne travaillaient qu'à s'emparer de l'autorité et à l'asservir. Pour comble de malheur, à l'époque dont nous parlons, une femme audacieuse et sans mœurs, mais de la première noblesse, Théodora, disposait de tout dans Rome, tant par elle-même que par ses deux filles, Marosie et Théodora, aussi déréglées qu'elle et aussi puissantes

par leurs alliances; situation déplorable au plus haut degré, qui va nous expliquer les malheurs du saint-siége.

3. Benoît IV, après une vie sainte et un pontificat de trois ans, eut pour successeur Léon V (903), qui ne siégea pas deux mois. Christophe suivit, et ne dura lui-même que six mois; il fut remplacé par Sergius III (904). Le prêtre Sergius avait été déjà élu par une partie du peuple après la mort de Théodore II, puis forcé de se retirer en Toscane, près du marquis Adalbert. Rappelé de son exil par le peuple, il gouverna l'Église pendant sept ans avec l'applaudissement de l'univers, dit Flodoard. Cependant Sergius, d'après Liutprand, aurait eu de Marosie un fils, devenu pape plus tard sous le nom de Jean XII, ce qui a conduit Baronius à n'en faire qu'un usurpateur du saint-siége et à le peindre des plus noires couleurs. Mais les nouvelles recherches faites surtout par le savant Muratori et depuis, sur ces temps obscurs, ont vengé la mémoire de ce pontife. On y voit avec une évidence croissante combien l'historien Liutprand était crédule et léger dans son récit, et passionné contre les papes; combien les sources où il a souvent puisé, les libelles, les rumeurs publiques, étaient corrompues; en même temps que l'on trouve en plusieurs autres auteurs contemporains, beaucoup plus dignes de foi, des témoignages tout contraires. Flodoard surtout, chanoine de Reims et l'une des gloires de cette église, mérite la plus entière confiance. Nos lecteurs ne doivent pas perdre de vue ces observations pour la suite des papes durant ce dixième siècle [1].

4. Le pape Sergius releva de ses ruines la basilique de Latran, et lui fit de grands dons [2]. Mais de nouveaux troubles appelèrent son attention sur l'église de Constanti-

1. Sur le pape Sergius et sa justification, voir Muratori, *Annales d'Italie*, t. VIII et IX; — Dœllinger, *Manuel d'hist. ecclés.*, t. I; — Saccarelli, an 904, qui n'est qu'à moitié juste; — Rohrbacher, liv. LIX, t. XII, p. 507.

2. Voy. la description qu'en a faite Jean Diacre, avec l'éloge de Sergius, dans Mabillon, *Ordo Rom.*, t. II, p. 575.

nople. L'empereur Léon dégradait, par ses mœurs privées, la qualité de sage, qu'il avait pu mériter par sa science. Après la mort de sa femme Théophanie, il épousa sa concubine Zoé en quatrièmes noces, ce qui était contre la discipline des Grecs (902). Le patriarche Nicolas s'y opposa et refusa l'entrée de l'église à l'empereur, qui l'exila. L'affaire ayant été examinée dans un concile présidé par les légats de Sergius, on y autorisa le mariage de l'empereur par dispense. Le patriarche Nicolas fut déposé, et Euthymius, homme vénérable, mis à sa place. Les esprits se divisèrent, et il y eut schisme, les uns demeurant dans la communion de Nicolas, les autres communiquant avec Euthymius. Léon mourut en 911, et laissa plusieurs écrits, des sermons, un Traité sur l'art militaire, et surtout un recueil des lois publiées depuis Justinien, avec ses propres constitutions ou novelles. Son frère Alexandre lui succéda comme tuteur de son fils Constantin Porphyrogénète, encore enfant et déjà associé à l'empire. Alexandre rappela le patriarche Nicolas et chassa Euthymius. Mais la division continua, et le schisme s'étendit même aux deux églises de Constantinople et de Rome, qui se séparèrent de nouveau. Ce fut sans doute par le fait de Nicolas, qui voulut ainsi se venger du pape et des légats romains qui avaient présidé à sa déposition.

5. En Occident, de nouveaux barbares, les Hongrois ou Magyares, descendus de la haute Asie et établis dans la Dacie et la Pannonie, ravageaient tous les pays que leur situation mettait à l'abri des Sarrasins et des Normands. La Carinthie et la Lombardie, la Bavière, l'Allemagne et la Lorraine furent les provinces les plus exposées à leurs dévastations, qui durèrent tout le siècle. — Les Normands, au contraire, songeaient plus sérieusement à se fixer. Rollon, le plus brave de leurs chefs, après avoir fait de fréquentes descentes en France et en Angleterre, fut enfin investi par le roi Charles le Simple de la souveraineté des pays situés sur les deux rives de la Seine inférieure, qui prirent le nom

de Normandie. Le chef normand reçut le baptême, épousa Giselle, fille du roi, devint le vassal de la couronne de France, et obtint la suzeraineté de la petite Bretagne ou Armorique. Ainsi fut fondé le duché de Normandie, en l'an 912, qu'on peut regarder aussi comme le terme des courses des Normands en France. Rollon, premier duc de Normandie, sous le nom de Robert Ier, repeupla le pays, et par son gouvernement sage et ferme il rendit florissantes ces belles plaines que lui et les siens avaient tant de fois désolées. Dès cette époque, les Normands devinrent d'autres hommes en devenant sérieusement chrétiens.

Les Anglo-Saxons se soutenaient dans la Grande-Bretagne contre les Danois établis en Northumbrie, et les règnes d'Édouard, d'Athelstan surtout, et les suivants, furent glorieux. — En Espagne, Alphonse le Grand continuait de remporter des victoires. Forcé d'abdiquer (910), il laissa la couronne des Asturies à D. Garcie, son fils, qui eut pour successeur (914) Ordogno, son frère. Ils poursuivirent avec succès la guerre contre les Maures, et Ordogno II fit de la ville de Léon la capitale de ses États.

6. A Rome, l'anarchie continuait. Il n'y avait pas d'empereur reconnu, et le parti italien y dominait sans obstacle. Sergius III mourut (911), après un pontificat de près de huit ans. Son successeur, Anastase, loué par Flodoard, est peu connu dans l'histoire. A sa mort (913), Landon, moins connu encore, ne gouverna que six mois et laissa le trône pontifical à Jean X (914), qui était alors et depuis près de neuf ans archevêque de Ravenne. L'historien Liutprand nous représente ce pape comme l'amant et le protégé de Théodora la jeune. Flodoard, au contraire, et un autre auteur également contemporain, font l'éloge de Jean X, de sa vie et de son pontificat. Nous avons vu plus haut la valeur historique du témoignage de Liutprand, et combien il méritait peu de confiance. Il avoue lui-même avoir puisé ce qu'il dit de ce pape dans une Vie de Théodora, que Muratori appelle un *infâme roman*. Nous nous en tiendrons donc

au témoignage de l'estimable Flodoard, comme nous l'avons fait pour Sergius [1].

L'un des premiers actes du pape Jean, et des plus éclatants, fut la ligue qu'il forma, et à la tête de laquelle il marcha contre les Sarrasins, qui furent battus et repoussés. A la suite de cet exploit, le roi Bérenger fut une seconde fois couronné empereur (916), ce qui ne l'empêcha pas d'avoir de nouvelles guerres, de nouveaux revers, et enfin d'être tué par trahison (924). Sa mort laissa l'empire vacant : Rodolphe (924), Hugues de Provence (926), Lothaire I[er] (945) et Bérenger II (950) ne régnèrent que sur la haute Italie ou la Lombardie, avec le titre de roi, sans exercer aucune autorité sur Rome. Les papes n'y avaient guère plus de pouvoir comme princes temporels; toutefois le pontificat de Jean X eut de la grandeur et releva le saint-siége de ses premières humiliations. En Espagne, ce pape fit examiner le rit mozarabe et prévaloir le rit romain dans un concile de Compostelle (919). Il envoya dans cette ville un légat pour se recommander particulièrement à saint Jacques, dont le culte y était célèbre. — En Allemagne, il adressa, par son légat, au concile d'Altheim (918) une belle instruction pour les évêques, qui en furent touchés. Ils reconnurent que les ravages des Hongrois étaient la punition des péchés des Chrétiens, et firent plusieurs canons pour rappeler les peuples et le clergé à une vie sainte et

1. Voy. sur le pape Jean X les mêmes auteurs indiqués sur Sergius III, *supra*, p. 224.

PROBLÈME.

Les papes Sergius et Jean X ont-ils déshonoré le saint-siége par leur conduite?

Pour l'*affirmative* : Baronius, égaré par l'historien Liutprand, et la foule des écrivains, égarés eux-mêmes par Baronius.

Pour la *négative* : Muratori, Dœllinger, M. Rohrbacher, et, nous le pensons, tous les nouveaux critiques, qui tiendront compte des documents récents et des dernières recherches faites sur cette époque.

La discussion de ce problème mettra en état de rétablir la vérité sur plusieurs autres papes suivants, également mal jugés.

édifiante. Le concile de Trosli (909), au diocèse de Soissons, avait déjà exprimé les mêmes doléances et proposé les mêmes remèdes.

7. En Orient, le pape Jean X s'interposa par ses légats auprès du roi des Bulgares pour faire cesser la guerre acharnée qu'il faisait aux Grecs (917). Ce bon office prépara sans doute les voies à la pacification des troubles qui agitaient l'église de Constantinople depuis l'affaire des quatrièmes noces de Léon le Philosophe. Le patriarche Nicolas et Romain Lécapène, qui venait d'être associé à l'empire, écrivirent au pape Jean X et le prièrent d'envoyer ses légats pour faire cesser le schisme qui divisait les deux églises depuis quinze ans. Pour prévenir un semblable trouble à l'avenir, les deux empereurs défendirent les quatrièmes noces par une constitution que l'église grecque accepta et sanctionna. Quoique l'Occident n'ait jamais reçu cette discipline, la paix fut réellement rétablie et le nom du pape replacé dans les Diptyques. Une autre paix, celle avec les Bulgares, était encore l'objet de ces négociations, et le patriarche Nicolas en écrivit à leur roi Siméon une lettre précieuse pour les témoignages non suspects qu'elle renferme en faveur de la primauté romaine (917)[1].

LEÇON CVIII.

1. Au milieu des troubles de l'Occident, l'église de Reims, l'une des plus illustres entre celles des Gaules, se ressentit plus qu'aucune autre de l'anarchie qui tourmentait alors la France. Le malheureux roi Charles le Simple, après avoir vaincu Robert, se vit enfermé par le comte

1. Voy. cette lettre dans Baron., an 917, n. 4, et un long fragment dans Saccarelli, an 917.

Herbert de Vermandois à Péronne (923), où il mourut (929). Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, fut élu par les seigneurs, tandis que la reine, femme du roi captif, et son fils cherchaient un asile en Angleterre. A Reims, on avait vu encore, après Hincmar, de grands archevêques, saint Foulques, cruellement assassiné par les gens de Baudoin, comte de Flandre (900); Hervée, mort en 922, et Seulfe, qui reçut de Jean X le titre de légat du saint-siége. La mort de ce dernier (925) fut le signal des malheurs de l'église de Reims. Le comte Herbert fit élire pour lui succéder son cinquième fils, Hugues, enfant de cinq ans, ce qui était contre toutes les règles. Cette élection fut toutefois confirmée par Jean X, qui désigna l'évêque de Soissons pour faire les fonctions épiscopales, en attendant l'âge requis pour le jeune Hugues. Tous les autres actes de ce pape nous inclinent à croire qu'il eut de très-graves raisons pour sanctionner une pareille élection, des raisons comme on pouvait en avoir en ces temps de violences et d'anarchie, de grands malheurs à éviter ou de grands avantages à espérer de la part d'un homme aussi puissant que le comte Herbert et aussi entreprenant. Cependant le roi Charles le Simple étant mort à Péronne (929), Raoul rompit avec le comte Herbert; il força le clergé et le peuple de Reims de procéder à une nouvelle élection, sans tenir compte de celle du jeune Hugues. Sur leur refus, il fit élire par quelques évêques le moine Artaud, dont la famille était puissante (931). Le comte Herbert réussit plus tard à chasser Artaud de Reims et à y faire sacrer son fils Hugues, alors diacre et âgé seulement de vingt ans (940). Il y eut dès lors deux partis : celui de Hugues, soutenu par sa famille, et notamment par Hugues le Grand, le plus puissant des seigneurs français, et celui d'Artaud, qui tenait aux Carlovingiens, et était défendu par le roi Louis d'Outre-mer. Les deux compétiteurs se virent tour à tour battus, chassés et excommuniés. Toutefois Artaud, remis en possession de Reims et de son siége (946), le conserva jusqu'à sa

mort (961); tandis que Hugues se vit condamné d'abord dans les conciles de Verdun et de Mousson, puis excommunié, lui et ceux de son parti, dans ceux d'Ingelheim et de Trèves (948), et enfin à Rome, où l'affaire avait été portée (949). Hugues ne put même obtenir de remonter sur le siége de Reims après la mort d'Artaud, qui eut Oldaric pour successeur [1].

2. Reposons un instant nos yeux sur des faits plus consolants. Le roi de Danemark, Gormon III, persécuta cruellement les Chrétiens; mais ayant été vaincu par le roi de Germanie, Henri I[er], il fut obligé de permettre le libre exercice de la religion (931). Hunni, évêque de Brême et Hambourg, profita de la circonstance; il entra dans le Danemark et y ranima le Christianisme presque mourant. Il passa en Suède, où il était encore plus affaibli, et où il le fit revivre également. Saint Adaldagne, son successeur, continua son œuvre; le roi Harold s'était fait baptiser; cinq évêchés furent fondés dans le Jutland, sous la juridiction de Hambourg (948), et le Christianisme, ainsi affermi, ne cessa de prospérer dans le Nord. Le roi Othon, qui protégeait ces progrès de la foi, la fit triompher également chez les Slaves. Le duc saint Vinceslas, qui la faisait fleurir en Bohême, en devint le martyr (938). Othon soumit enfin Boleslas, le frère de l'illustre victime, et répara les maux que lui et la cruelle Drahomire, mère des deux princes, avaient fait à la religion (950).

3. Les Gaules, si bouleversées alors par les mille guerres intérieures qui les déchiraient, n'étaient pas toutefois stériles pour le bien. La discipline monastique avait grandement souffert; il fallait donc une nouvelle réformation, et Clugni fut fondé. Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, donna la terre de ce nom, près de Mâcon, à saint Bernon, abbé de la Baume, pour y bâtir un monastère (910).

1. Sur ces troubles de Reims, voy. D. Marlot, *Hist. de la ville*, etc., liv. VIII, t. II; — Longuev., liv. XVIII.

Bernon établit dans cette nouvelle maison la régularité que déjà il avait fait régner à Baume, et mourut en 927. Les religieux lui donnèrent pour successeur saint Odon, son plus illustre disciple. Ce grand homme, d'abord chanoine de Saint-Martin, à Tours, avait ensuite écouté à Paris les leçons d'un maître célèbre alors, Remi d'Auxerre, qui a laissé quelques ouvrages sur les saintes Écritures, un Ordre de la messe et un beau témoignage pour la présence réelle. Saint Odon acheva les bâtiments de la nouvelle abbaye et établit dans la communauté un si bel ordre, une telle régularité, que de toutes parts on accourait à Clugni. C'était là que les grands et les évêques même aimaient à se retirer pour y pratiquer la vie monastique. De leur côté, les princes et les seigneurs s'empressaient de soumettre les monastères de leur dépendance à celui de Clugni, et d'appeler saint Odon pour y établir la réforme. Tels furent les commencements de la célèbre congrégation de Clugni, et telle la deuxième réforme dans l'ordre de Saint-Benoît [1]. La réputation de saint Odon s'étendit promptement dans tout l'Occident, et les papes l'appelèrent plus d'une fois en Italie pour y établir la paix et arrêter la guerre civile.

4. Les partis politiques ne cessaient en effet de perpétuer les révolutions en Italie et de troubler l'Église au sommet de son gouvernement. Le pape Jean X, qui en tenait le gouvernail depuis près de douze ans, fut victime de la tyrannie que Marosie, femme de Guy, marquis de Toscane, faisait peser sur Rome; elle le fit jeter en prison, où il demeura deux ans et mourut étouffé, dit-on, sous un oreiller (928). Léon VI ne tint le saint-siége que sept mois (929),

1. Sur les commencements de Clugni, voy. surtout Mabillon, *Præf. in v, sæcul.*, § 4, et Longuev., liv. XVIII, an 910; — Hurter, *Tableau des institutions chrétiennes au moyen âge*, t. II, ch. XII, p. 333; — *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*, par M. Lorain. Nous ne garantissons pas toujours l'exactitude de l'expression de cet ouvrage intéressant, où l'on trouve beaucoup de pièces.

et Étienne VII un peu plus de deux ans (931). Jean XI, fils de Marosie et d'Albéric, duc de Spolette, son premier mari, fut obligé de se renfermer dans les fonctions du sacré ministère; en quoi il nous semble que sa position ne différait guère de celle de la plupart des papes d'alors. Quoi qu'il en soit, Jean XI n'en fut pas plus à l'abri de la violence. Marosie, sa mère, ayant perdu Guy, son second mari, appela à Rome Hugues de Provence, roi d'Italie, et l'épousa. Albéric, autre fils de Marosie et du marquis Albéric de Toscane, souleva les Romains; le roi Hugues s'enfuit, et Albéric fit enfermer sa mère et le pape son frère. Jean XI mourut dans sa prison (936) et eut pour successeur Léon VII, homme obscur, pieux, simple et sans ambition. Albéric, alors maître de Rome, pensa sans doute qu'un pape de ce caractère l'inquiéterait moins dans son gouvernement. Léon s'occupa sans retard de rétablir la paix entre ce prince et le roi Hugues; et ce fut pour ce sujet qu'il manda saint Odon en Italie. L'abbé de Clugni réconcilia, en effet, les deux princes et releva le monastère de Saint-Paul, pour obéir au pape, qui avait grandement à cœur la restauration de la discipline. Deux ans plus tard, saint Odon fut de nouveau appelé à Rome pour la même mission; il y tomba malade et alla mourir à Tours, près du tombeau de saint Martin, comme il avait désiré (942). Saint Odon laissa plusieurs écrits liturgiques, des conférences et quelques opuscules. Son plus grand ouvrage fut la réformation d'un grand nombre de monastères, tant par lui-même que par la congrégation de Clugni après lui[1].

1. Sur saint Odon, voy. Mabillon, *Acta SS. Ord. Ben.*, sæc. 5°, an 942; — Longuev., liv. XVIII.

LEÇON CIX.

1. Le pape Léon VII était mort dès l'an 939. Étienne VIII, après un pontificat de plus de trois ans, eut pour successeur Marin II (942), qui gouverna l'Église trois ans et demi. Agapit II, qui lui succéda (946), tint le saint-siége dix ans et quelques mois. Tous ces pontifes s'occupèrent saintement à rétablir la paix à Rome et en Italie, et la discipline monastique. Ils furent secondés par plusieurs saints personnages, en Bourgogne et en France par saint Odon, que nous venons de voir; en Belgique par saint Gérard, qui fonda près de Namur le monastère de Brogne et réforma un grand nombre de maisons en Flandre, en Lorraine et en France. Il mourut en 959[1]. Les Normands réparaient eux-mêmes leurs propres dévastations, et leur excellent duc, Guillaume Longue-Épée, fils de Robert Ier, rétablit entre autres la célèbre abbaye de Jumiéges. Dans le midi de la France, Pons Raymond, comte de Toulouse, bâtit le monastère de Pons (936), tandis qu'en Espagne Ramire II, roi de Léon, frère et successeur d'Alphonse IV, fils d'Ordogno II, fondait plusieurs maisons et se préparait à finir ses jours sous l'habit monastique. — Ramire II gagna sur les Maures la célèbre bataille de Simancas (938); et comme les Chrétiens se crurent redevables de cette victoire bien plus à la protection de saint Jacques qu'à leur armée, très-inférieure à celle des Sarrasins, le nom de cet apôtre devint dès lors le cri de guerre des Espagnols, comme celui de saint Denis pour les Français. La couronne passa à son fils Ordogno III (950), puis à Sanche son frère (955), auquel succéda son fils Ramire II (967)

1. Voy. Longuev., liv. XVIII.

Sous ces derniers princes, le royaume de Léon fut agité par les guerres civiles, et la Galice ravagée par les Normands.

2. L'Angleterre avait besoin aussi de réformation. Les successeurs d'Alfred le Grand, en mettant leurs peuples à l'abri des Danois, permirent aux hommes de zèle d'y travailler. Un autre saint Odon se signala sur le siége de Cantorbéry, et l'illustre Turquetul, ancien chancelier de plusieurs rois, restaura l'abbaye de Croyland, dont il fut abbé et où il établit un ordre merveilleux. Mais le plus célèbre fut saint Dunstan. Né de parents nobles et riches (924), il fonda le monastère de Glastenbury, sous le règne d'Edmond, après l'an 940, et plus tard cinq autres maisons où se formèrent également de grandes et ferventes communautés. Le roi Édrède l'appela à la cour pour se conduire par ses conseils; mais son successeur Edvin, prince débauché, l'exila. Il fut rappelé par Edgar, qui le força d'accepter le siége épiscopal de Vorchestre, puis celui de Londres, et enfin celui de Cantorbéry, après la mort du saint archevêque Odon en 961. — La branche carlovingienne était alors à sa dernière crise. Louis d'Outre-mer, le fils du malheureux Charles le Simple, luttait péniblement contre ses vassaux. Il était cependant soutenu par le roi Othon, et plus efficacement encore par le pape. Hugues le Grand était en quelque sorte maître de la couronne; Agapit l'excommunia par ses légats dans les conciles de Troyes et d'Ingelheim, et le força à un accommodement avec Louis, son souverain. — Les comtes et ducs d'Allemagne ne tendaient eux aussi qu'à se rendre indépendants, et les choses en seraient venues au point où en était la France, sans la fermeté, la bravoure et l'habileté des princes de la maison de Saxe, que le grand Othon élevait alors au plus haut degré de sa gloire et de sa puissance.

3. Par une coïncidence qui mérite d'être remarquée, ce fut dans le milieu du dixième siècle que la puissance des califes de Bagdad tomba entièrement, tant par l'indépen-

dance que les gouverneurs des grandes provinces de l'empire musulman affectèrent, que par la création de l'*Émir-al-Omra*, sous le calife Rhadi en 934. Cet émir suprême était un premier ministre, lequel, disposant à la fois des finances et de l'armée, ne laissa plus aux califes que l'exercice de leur autorité spirituelle. Le démembrement de l'empire donna naissance à un grand nombre de dynasties indépendantes qui fondèrent autant d'États souverains, et ne reconnurent plus dans les califes que les chefs de la religion. Avec les dynasties les califats se multiplièrent et représentèrent comme autant de grands partis religieux et politiques. Les Abbassides conservaient le califat de Bagdad. Les califes fatimites, descendants de Fatime, fille de Mahomet, régnaient en Afrique et finirent par fixer leur résidence au Caire. Les Musulmans de la Syrie, de la Mésopotamie, de l'Afrique, enfin la plupart des Alides (partisans d'Ali), et par conséquent des Schiites, reconnaissaient le calife d'Égypte pour le véritable iman ou chef spirituel. Sa plus grande puissance commence vers le milieu du dixième siècle et se soutient jusqu'au commencement du onzième. — Nous avons vu le troisième califat, celui de Cordoue, reconnu par les Musulmans d'Espagne et les Maures d'Afrique. Il représentait la dynastie des Ommiades et le parti des Sonnites. Abdérame III porta la gloire du califat de Cordoue à son plus haut degré durant son règne de cinquante ans (912-961). La décadence commença après la mort de son fils (976). Ce fut à ce calife que le roi Othon envoya en ambassade Jean de Vendières, moine du monastère de Gorze, dont il fut depuis abbé. Il était question de défendre la religion contre quelques expressions injurieuses d'Abdérame, et le moine lorrain s'acquitta de cette mission périlleuse avec un courage qui lui mérita l'admiration même du calife[1]. — Tel

1. Voy., sur Jean de Vendières, Mabillon. *Acta SS.*, sæc. 5o, an 973; — Longuev., liv. XVIII, sous l'an 956.

était dans son ensemble l'empire musulman au dixième siècle[1].

4. L'empire grec se relevait de son ancien état d'abaissement. Romain Lécapène rétablit et maintint la paix à l'intérieur, et Théophane, l'un de ses généraux, battit les Russes et les Turcs dans la Thrace (942 et 943). Ce prince fut déposé par ses propres fils (944); mais son collègue Constantin VII (Porphyrogénète) le vengea en les écartant eux-mêmes du trône. Constantin avait des vertus privées, aimait beaucoup l'étude et fit fleurir les lettres; mais il était moins propre au gouvernement d'un empire, et ne sut point s'entourer d'hommes dignes de sa confiance.

Ce fut sous le règne de ce prince que Siméon Métaphraste écrivit ses *Vies de saints*, qui l'ont rendu si justement célèbre. Siméon, issu d'une grande et opulente famille de Constantinople, honoré des plus grands emplois à la cour de Léon le Philosophe, et, au dehors, de plusieurs missions publiques, écrivit d'abord, sur les instances d'un saint ermite, la Vie de sainte Théoctiste de Lesbos. Après ce premier essai, il composa ou recueillit un grand nombre d'autres vies de saints et d'actes de martyrs; il les mit dans un beau style, les étendit ou les resserra, ayant d'ailleurs tous les moyens de se procurer les livres, les mémoires et les renseignements. — Les critiques modernes sont dans l'usage de décrier Métaphraste et ses Vies, comme ne méritant que peu ou point de créance. Ils ne le regardent le plus souvent que comme un interpolateur des anciens écrits, ou plutôt comme un amplificateur livré au mauvais goût de son temps. Plusieurs auteurs néanmoins le justifient et disent que, s'il s'est trompé comme tout historien peut le faire, il n'a du moins rien inventé volontairement. Ils en concluent qu'il mérite autant de confiance qu'aucun autre historien, sauf à écarter de son recueil les pièces en grand

1. Voy. les historiens arabes, Elmacin, etc.; — de Marigny, t. IV, *Rhadi*; — M. Mœller, *Précis de l'histoire du moyen âge*, p. 230 et suiv. Les sources y sont indiquées.

nombre fabriquées depuis sous son nom, et à redresser par les règles d'une saine critique les erreurs qu'il aurait pu commettre de bonne foi[1].

En ce même temps Eutychius, patriarche melquite d'Alexandrie, mort en 940, écrivait en arabe un abrégé de l'histoire universelle, tandis que la chaire de Constantinople était déshonorée par les scandales du patriarche Théophylacte, fils de l'empereur Romain. Ce jeune prince, âgé de seize ans, ne se vit pas plutôt élevé sur le trône pontifical (933) et délivré enfin de son gouverneur, qu'il s'abandonna sans retenue à tous ses penchants. Il portait jusqu'à la folie l'amour des chevaux, et ne respectait pas même le lieu saint. Il mêla aux graves cérémonies de la religion des danses, des clameurs insensées et des chansons profanes; et ces indécents usages se renouvelèrent après lui et passèrent de Constantinople en Occident[2]. La mort de Théophylacte, arrivée en 956, et l'installation de son successeur saint Polyeucte mirent fin, au moins pour le moment, à ces désordres, tandis que cette même année préparait de nouvelles agitations au saint-siége.

1. Sur Métaphraste, voy. Psellus, dans Surius, 27 novembre; — Allatius, *de Simeon. scriptis*; — Bolland., *Præfat. ad Acta SS.*; — Baillet, *Discours sur les Vies des saints.*

PROBLÈME.

Métaphraste mérite-t-il le reproche d'avoir sciemment altéré les Vies des saints qui sont vraiment de lui?

Pour l'*affirmative* : Bellarmin, *de Scriptor. eccles.* ad an. 850; — Baron., an 859; — Tillemont, *Mémoires*, etc., passim; — Baillet, *Discours préliminaire*, etc.

Pour la *négative* : Les Grecs, Psellus, Balsamon, etc.; — Allatius, Bollandus et surtout Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles de la critique*, t. I, Dissert. II, part. 2, art. 4, p. 203. — Nous croyons ce sentiment plus vrai et plus équitable.

2. Voy. Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. LXXIII, n. 54.

LEÇON CX.

1. Le pape Agapit II étant mort en 956, les Romains poussèrent Octavien, fils d'Albéric, à se déclarer pape. Il pouvait avoir dix-neuf ans au plus et était en possession du pouvoir temporel sur Rome depuis la mort d'Albéric, son père. Octavien prit le nom de Jean XII, et fut le premier exemple d'un tel changement. La haute Italie gémissait alors sous la tyrannie de Bérenger II et de son fils Adalbert. Les Romains n'en souffraient pas moins, et le pape Jean pressa le roi Othon de venir délivrer Rome et l'Italie. Ce prince ne se fit pas prier longtemps; il entra à la tête de son armée dans la Lombardie, dont il s'empara, et se rendit ensuite à Rome pour y recevoir la couronne impériale (962). Il jura de défendre l'Église romaine et confirma aux papes la souveraineté de Rome et la donation de l'Exarchat et de la Pentapole, à laquelle il ajouta sept villes. Enfin il assura la liberté d'élection aux Romains, exigeant seulement que le pape canoniquement élu promît, avant d'être consacré, de conserver les droits de tous, et cela en présence des commissaires impériaux ou de toute la généralité[1]. — Ainsi fut rétabli par l'autorité pontificale et transféré aux princes allemands l'empire chrétien en Occident.

2. Cette bonne intelligence qui régnait entre le pape et l'empereur ne tarda pas à s'altérer. Le trop jeune pontife, blessé de quelques conseils d'Othon, et peut-être pour d'autres griefs, fit la paix avec Adalbert et l'appela dans Rome. Othon y rentra lui-même avec son armée, fit déposer dans une assemblée de quarante évêques Jean XII, accusé des plus grands crimes, et élire à sa place le pro-

1. Sur ce diplome d'Othon, pièce importante altérée depuis, voy. Muratori, *Annales*, etc., an 962; — Cenzius, *Cod. Carol.*, t. II; — Baron., an 962; — Saccar., an. 962.

tocrisiaire Léon, qui était encore laïque. Cette procédure, évidemment irrégulière, était contraire à tout ce qui s'était pratiqué jusqu'alors en des cas analogues, et notamment à l'égard de Symmaque sous le roi Théodoric, et de Léon III sous Charlemagne. D'après le récit de Liutprand ou de son continuateur, Jean XII était et devait être abhorré; toutefois les Romains ne virent pas plutôt l'empereur éloigné, qu'ils se déclarèrent pour ce pape. Jean se retrouve aussitôt maître de Rome, assemble son concile (964), casse tout ce qui s'était fait dans le conciliabule d'Othon, dépose l'antipape Léon VIII et Sicon, évêque d'Ostie, qui l'avait ordonné [1]. — Le pape Jean XII mourut en cette même année. Il est certain qu'il a été calomnié; mais il ne l'est pas moins que, sans commettre tous les crimes qu'un écrivain passionné lui reproche, il aura du moins vécu d'une manière assez licencieuse pour donner occasion et quelque couleur à de telles calomnies. Les Romains élurent pour lui succéder le diacre Benoît, sans tenir compte de Léon. L'empereur en fut grandement irrité; il vint mettre le siége devant Rome, qu'il prit par famine, rétablit Léon et exila Benoît V à Hambourg, où il mourut en 965. Ce fut aussi l'année de la mort de l'antipape et le terme du schisme. — Othon dépassa certainement ses pouvoirs dans tout ce qu'il fit à Rome contre Jean XII et Benoît V; mais les évêques qui l'entouraient furent plus coupables que lui, et on peut dire que tous subirent alors la malheureuse influence des circonstances au

1. PROBLÈME.

Le Synode d'Othon fut-il un concile légitime, et sa sentence de déposition contre Jean XII fut-elle canonique?

Pour l'*affirmative* : Ellies Dupin, Launoi, Neller, professeur de droit canon à Trèves en 1766, et en général les écrivains de la couleur parlementaire.

Pour la *négative* : Muratori, *Annales*, etc.; — Baronius, Palma, t. II, cap. XVI; — Marchetti, *Critique de Fleury*, et tous les Ultramontains; — et, de plus, de Marca, *Concordia*, lib. I, c. 2; — Nat. Alex.; sæc. 10°, cap. I, art. 20, Dissert. XVI, etc.

milieu desquelles ils vivaient. On attribue à l'antipape Léon une constitution par laquelle il aurait accordé à l'empereur Othon le droit d'élire le pape, de donner à perpétuité l'investiture aux évêques; mais cette pièce, qui serait déjà nulle étant émanée d'un antipape, est encore rejetée par les meilleurs critiques [1].

3. Les Romains, d'accord avec les envoyés d'Othon, donnèrent leurs suffrages à l'évêque de Narni, Jean XIII, que le comte de Campanie et le préfet de Rome chassèrent presque aussitôt et retinrent captif à Capoue. Othon se remit en marche pour l'Italie, et punit de mort les principaux auteurs de l'expulsion de Jean XIII (966). Le pape, rendu à la liberté, s'occupa avec l'empereur des moyens d'étendre et d'affermir la religion chrétienne chez les peuples du Nord. Il érigea Magdebourg en archevêché, y plaça saint Adalbert, qu'il établit métropolitain de la nation des Slaves (968); cinq autres évêchés furent créés ensuite et soumis à sa juridiction. Un moine saxon, le savant Ditmar, occupa le siége de Prague, fondé vers ce même temps sous Boleslas le Bon. Dans la bulle d'érection, le pape Jean prescrivit le rit romain et la langue latine pour la liturgie. Cette clause s'explique par le voisinage des Bulgares et des Hongrois, qui recevaient le rit grec de Constantinople. Nous avons vu les Bulgares. Pour les Hongrois, deux de leurs chefs, Bulogud et Gyula, reçurent le baptême à Constantinople (958); toutefois le christianisme ne prit consistance parmi ces peuples que sous leur duc Geisa (972). En ce même temps, une fille du duc des Bohêmes, Dombrowka, convertissait Mieczyslaw, duc de Pologne, son époux. A l'exemple de leur prince, les Polonais

1. PROBLÈME.

La constitution attribuée à l'antipape Léon VIII en faveur d'Othon Ier est-elle authentique?

Pour l'*affirmative :* Goldatus, t. I, *Constit. imperial.;* — de Marca, lib. VIII, *de Concordia*, etc.

Pour la *négative :* Baronius, Pagi, Georges, Muratori et Saccarelli, an 964.

brisèrent leurs idoles, et le pape Jean XIII établit le siége épiscopal de Posen sous la juridiction de Magdebourg (970). Une autre femme, la princesse Olga, mère du duc des Russiens ou Rugiens, Suétofflave, alla recevoir aussi le baptême à Constantinople au milieu de ce même dixième siècle. — Ces progrès de la foi étaient en grande partie l'heureux résultat des victoires qui étendirent jusqu'en Pologne la puissance d'Othon, après lui avoir soumis toute l'Allemagne, et lui firent donner justement le surnom de Grand.

4. Les Grecs avaient aussi de grands succès. Deux frères, Nicéphore et Léon Phocas, leurs plus grands capitaines, commencèrent sous Constantin VII et continuèrent sous Romain le Jeune, son fils, cette suite d'exploits qui conduisirent Nicéphore sur le trône. Entre autres conquêtes, Nicéphore enleva aux Sarrasins l'île de Crète, où saint Nicon d'Arménie vint ranimer le Christianisme. Cet illustre moine, originaire du Pont, devint l'apôtre des habitants de la Grèce en les rappelant à la pénitence. Saint Paul de Lâtre, qui mourut en 956, avait, au contraire, passé la plus grande partie de sa vie dans une caverne, et s'était rendu célèbre dans tout l'Orient. Pour Nicéphore, dès qu'il se vit maître de l'empire (963), il poursuivit le cours de ses victoires. Il reconquit sur les Sarrasins l'île de Chypre, une grande partie de l'Asie Mineure et de la Syrie jusqu'à Antioche. Mais l'empire que Nicéphore couvrait de gloire, il le ruinait par ses exactions. Tout était sacrifié aux soldats, à la guerre. Les plaintes du peuple donnèrent de l'audace à une conjuration ourdie par sa femme, l'impératrice Théophanie, et le grand capitaine fut cruellement assassiné dans son palais (969). Zimiscès, l'un des conjurés, fut proclamé empereur avec les deux fils de Romain, Basile II et Constantin VIII, et se soumit à la pénitence que le saint patriarche Polyeucte lui imposa avant de le recevoir dans l'Église. Grand homme de guerre lui-même, Zimiscès battit les Russiens et les Bulgares, s'assura de l'Occident par sa politique, en accordant Théo-

phanie, fille de Romain, au fils d'Othon le Grand, et poussa ensuite les conquêtes des Grecs en Orient jusque sur les confins de la Perse et de la Palestine. Il avait dessein de délivrer les lieux saints et de rendre à l'empire d'Orient ses anciennes limites, lorsqu'il fut empoisonné (976). Le règne de ce grand homme, trop court pour le bonheur et la gloire de l'empire, serait l'un des beaux règnes dont parle l'histoire, s'il n'avait commencé par un crime. Malgré les guerres civiles qui suivirent la mort de Zimiscès, Basile II soutint la gloire des règnes précédents. Ses armes eurent de nouveaux succès contre les Sarrasins en Orient; mais la soumission de la Bulgarie lui coûta surtout de nombreuses campagnes, qui remplissent tout le reste du siècle. Aussi brave que Nicéphore, Basile n'était pas meilleur empereur; ses peuples, écrasés d'impôts, ne pouvaient que gémir de sa gloire [1].

LEÇON CXI.

1. Le pape Jean XIII mourut en 972, après sept ans de pontificat. Baronius lui attribue la première bénédiction d'une cloche, qui reçut le nom de Jean, ou plutôt de Jean-Baptiste, c'est-à-dire le nom du saint titulaire de l'église à laquelle elle était destinée [2]. Les Romains lui donnèrent pour successeur Benoît VI [3]. Mais le sénateur Crescence et sa faction le renfermèrent dans le château Saint-Ange, où il fut étranglé. Ils lui avaient substitué l'antipape Françon, sous le nom de Boniface VII, que les Romains chassèrent,

1. Voy., sur ces empereurs grecs, Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*; — M. Mœller, *Précis du moyen âge*. Ces auteurs indiquent les sources.

2. Voy. Baron., an 968. Sur les cloches, Saccar., an 973, n. 4, et surtout le *Traité des cloches*, par Tiers.

3. Voy., pour l'ordre de succession, Saccarelli, an 972, n. 5.

et Donus II fut élu (974). Il ne fit encore que passer; mais Benoît VII (975) se soutint enfin et gouverna l'Église pendant neuf ans.

Othon I[er] était mort dès l'an 973. Il fut, malgré ses fautes, l'un des meilleurs et des plus grands princes qui aient régné sur l'Allemagne. Les mouvements que son fils Othon II eut à réprimer, tant en Germanie qu'à Rome, montrèrent encore quelle avait été sa puissance. A Rome surtout et dans le duché, les familles influentes devinrent plus audacieuses ; elles excitèrent de grands tumultes dans les villes, où elles prétendaient établir des consuls, des gouvernements républicains; et pour se prémunir contre les attaques armées, elles élevaient des tours qui changeaient leurs maisons en autant de forteresses [1]. Othon II sut cependant se faire respecter à Rome; mais ce jeune prince mourut (983) au retour d'une campagne malheureuse dans la Pouille contre les Grecs. Son fils Othon III, enfant de trois ans, demeura sous la tutelle de son aïeule sainte Adélaïde et de sa mère Théophanie, tandis que, par une sage administration, Willigis, archevêque de Mayence, maintenait la tranquillité en Allemagne.

2. Le pape Benoît, mort en 984, eut pour successeur Jean XIV; mais l'antipape Boniface VII, rappelé de Constantinople par sa faction, fit subir au malheureux et excellent pontife le même traitement qu'à Benoît VI. Jean XIV, enfermé dans le château de Saint-Ange, y mourut de faim (985). Quatre mois après, la mort enleva subitement l'antipape lui-même, et vengea ainsi de ce scélérat le saint-siége et les Romains. La chaire apostolique cessa d'être agitée par l'élection de Jean XV, dont le pontificat fut de dix ans. Grégoire V, qui lui succéda (996), était neveu du roi Othon, qu'il sacra à Rome (996). Dès que Crescence, le tyran de Rome et du saint-siége, vit Othon éloigné, il chassa Grégoire et fit élire l'évêque de Plaisance, qui prit

1. Voy. Sigonius, *de Republ. ital.*, lib. VII.

le nom de Jean XVI. Grégoire et tous les évêques excommunièrent l'antipape; Othon rentra dans Rome, le prétendu Jean XVI fut expulsé, et Crescence forcé dans le château Saint-Ange et mis à mort. Grégoire V fut le premier pape allemand; il tint le saint-siége jusqu'à l'an 999, et eut Sylvestre II pour successeur. C'était le fameux Gerbert, dont le nom nous rappelle en France.

3. Nous avons laissé Louis d'Outre-mer en lutte contre ses trop puissants vassaux. Son fils Lothaire (954) ne put, durant un règne de trente ans, affermir ce trône chancelant, que son propre fils, Louis V, n'occupa qu'un an. Ce prince étant mort sans enfants (987), la couronne revenait à son oncle Charles, duc de la basse Lorraine; mais les seigneurs français, qui n'aimaient pas le duc, se tournèrent vers la famille qui régnait de fait depuis un siècle. Ils élurent donc pour roi de France Hugues Capet, fils aîné de Hugues le Grand (987). Charles de Lorraine mourut après une guerre de cinq ans entre les deux dynasties. Hugues triompha et, pour mieux s'affermir, il s'associa son fils Robert (988). Ainsi commença la troisième race des rois de France.

4. Lorsque l'archevêque de Reims, Adalbéron, prélat d'une grande réputation, sacra Hugues Capet, il avait près de lui et à la tête de son école un homme que sa science et ses aventures ont rendu également fameux: nous parlons de Gerbert. Né près d'Aurillac en Auvergne, de parents obscurs, il entra dans un monastère de cette ville, où il fit ses premières études, et alla en Espagne pour s'y appliquer aux mathématiques. Il suivit à Rome son maître, l'évêque Haiton, et reçut d'Othon le Grand l'abbaye de Bobbio, où il enseigna les belles-lettres. Plus tard il se retira à la cour d'Allemagne, y donna des leçons au jeune Othon, et vint enfin se fixer à Reims. L'archevêque Adalbéron lui témoigna la plus grande amitié; il en fit son secrétaire et le mit à la tête de son école. Sous un tel maître, l'école de Reims devint l'une des premières de l'Occident.

Il y eut pour disciples le roi Robert et Othon III[1], si toutefois il ne fut pas quelque temps le précepteur même de ce dernier prince à la cour d'Allemagne, ce qui est plus vraisemblable. Gerbert, malgré ses voyages et les grands débats politiques ou personnels qui agitèrent une partie de sa vie, devint un prodige de science, qui étonnerait encore dans un autre siècle. D'après la manière dont Ditmar, auteur contemporain, et un autre auteur ancien parlent de ses découvertes, Gerbert inventa l'horloge à balancier en usage jusqu'au seizième siècle, un télescope et des machines à vapeur.

Tel était Gerbert, lorsque son ami, l'archevêque Adalbéron, mourut. Le roi Hugues, ayant trouvé dans le clergé de Laon un neveu de Charles de Lorraine, nommé Arnoul, espéra l'attacher à son parti, et le fit élever sur le grand siége de Reims (989). Cependant le duc de Lorraine ayant pris par intelligence et pillé cette ville, l'archevêque Arnoul fut soupçonné de l'avoir servi. Hugues et les évêques le dénoncèrent en conséquence au pape Jean XV, et, après avoir attendu quelque temps la réponse de Rome, ils passèrent outre. Cité devant un concile de treize évêques, Arnoul comparut en présence des deux rois, s'avoua coupable, demanda grâce de la vie, fut déposé et emprisonné, et Gerbert placé sur le siége de Reims (991). Nous ne pouvons relever ici toutes les irrégularités de cette procédure, où la liberté des suffrages et les canons furent également violés. Aussi Jean XV commença par l'annuler : il interdit tous les évêques qui y avaient pris part, ainsi qu'à l'ordination de Gerbert, jusqu'à la première assemblée canonique. Pour procéder à une nouvelle enquête, le pape envoya un habile légat, Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface à Rome. Ce légat convoqua un premier concile à Mouson (995), puis un second plus nombreux à Reims en

1. D. Marlot dit que le prince Robert avait été élevé à Reims avec le fils de l'empereur Othon. (*Hist. de Reims*, t. III, p. 62.

la même année. Gerbert y assista et fut confondu par le légat, qui rétablit Arnoul. Cette sentence ne fut toutefois exécutée qu'après la mort du roi Hugues, arrivée en 996. Grégoire V menaça la France d'un interdit général et le roi Robert s'empressa de remettre Arnoul en possession de son siége. Pour Gerbert, il reconnut l'irrégularité de son entrée dans l'épiscopat, en témoigna du regret et se retira en Allemagne. Othon III le fit élire, l'année suivante, archevêque de Ravenne (997); et l'approbation que Grégoire V donna à ce choix confirme le témoignage des mêmes chroniqueurs du temps, qui parlent de son repentir [1]. Il faut croire même que Gerbert repentant répara par sa conduite et son désaveu le scandale de sa conduite et de ses discours durant ce débat. Plus grand mathématicien que savant canoniste, Gerbert était d'ailleurs gâté par la flatterie et les applaudissements. Il n'avait pu se voir déposé et interdit sans frémir d'orgueil. Il succomba donc à l'épreuve et ne garda plus de mesure : il déclama contre les papes et, affectant de braver leur autorité, il alla jusqu'à provoquer les évêques interdits à la désobéissance. Mais plus ses écarts furent grands, moins il est permis de douter que Gerbert n'en ait réparé le scandale dès le moment qu'il eut reconnu ses torts. Enfin, élevé sur la chaire apostolique par la faveur d'Othon, Gerbert rétracta de nouveau son ancien langage en défendant toutes les doctrines du saint-siége [2].

5. Le pape Sylvestre montra une grande sollicitude pour le droit des églises et le maintien de la discipline. Son pontificat de quatre ans ne vit point d'événements importants, sinon en Allemagne; mais ils appartiennent au siècle suivant. Nous devons cependant signaler ici la lettre de

1. Gerbertus autem, intelligenes quod injuste pontificalem suscepisset dignitatem, pœnitentia ductus est. — Voy. *Aimonii Continuat.*

2. Nous ne citerons pas la lettre célèbre qui porte son nom et qu'il aurait adressée à son ancien rival, l'archevêque Arnoul, à cause des doutes élevés sur son authenticité.

Sylvestre II, écrite en 999, au nom de l'Église de Jérusalem, à l'Église universelle. Les victoires des Grecs, sous Nicéphore, Zimiscès et Basile, en Asie et en Syrie, avaient irrité le Sarrasins, qui se vengèrent sur les chrétiens et les lieux saints : ils brûlèrent les monastères à Jérusalem, et exercèrent de grandes vexations sur les habitants. Ces nouvelles affligèrent tout l'Occident; mais le pape Sylvestre s'éleva, lui, à la haute pensée d'une croisade. Faisant donc parler l'église de Jérusalem, il conjure, dans les termes les plus pathétiques, tous les fidèles d'Occident d'accourir en armes pour la délivrer d'un joug également impie et cruel, et de lui porter tous les genres de secours. Ainsi Gerbert, la merveille de son siècle, eut encore la gloire d'avoir le premier prêché la croisade [1]. Sylvestre II mourut en 1003, et laissa grand nombre de traités sur des matières ecclésiastiques et profanes, et beaucoup de lettres curieuses pour l'histoire contemporaine [2].

LEÇON CXII.

1. Le légat Léon, envoyé par le pape Jean XV pour le rétablissement d'Arnoul, était encore chargé d'une mission plus délicate. Le roi Robert avait épousé sa parente, Berthe, fille de Conrad, roi de Bourgogne. Il était donc question pour le légat d'obliger Robert à rompre ce mariage incestueux, et le prince, sans résister ouvertement, ne se montrait nullement disposé à obéir. Le pape Grégoire V fut obligé d'en venir à l'excommunication, et le

1. Voy. Muratori, *Rerum ital. scriptores*, t. III, part. 1 ; — Saccar., an 1001, n, 14.

2. Sur Gerbert ou Sylvestre II et ses écrits, voy. sa Vie, par Baronius, et ses Lettres : — l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénéd. ; — D. Cellier, Dupin, etc.; — Longuev., liv. XIX ; — Noël Alex., sæc., 10e, cap. I, art. 26 ; — D. Marlot, liv. IX ; — M. Ampère, pour les études profanes de Gerbert.

prince chrétien, respectant la censure, fit cesser enfin le scandale en renvoyant Berthe. — Un des négociateurs de cette affaire à Rome fut saint Abbon, abbé de Fleury, qui avait alors toute la confiance du roi Robert. C'était un homme de science et en grande réputation de sainteté. Il eut toutefois de longs démêlés avec l'évêque d'Orléans, contre lequel il obtint du pape Grégoire la confirmation des priviléges de son monastère. Il mourut victime de son zèle en établissant la réforme dans le monastère de la Réole, en Gascogne (1004). Il a laissé quelques opuscules et plusieurs lettres.

2. Un réformateur monastique plus célèbre était saint Mayeul, deuxième successeur de saint Odon à Clugni. Ses vertus, ses belles qualités et notamment sa douceur, le firent chérir de tous les princes et portèrent sa congrégation au plus haut degré de splendeur. Avant sa mort, arrivée en 995, il fit élire pour son successeur saint Odilon, qui gouverna Clugni avec non moins de gloire. — Saint Romuald, issu des ducs de Ravenne, était déjà célèbre, dans les dernières années du dixième siècle, par sa sainteté et son étonnante austérité. — Saint Nil de Calabre ranimait par une vie admirable la discipline monastique dans l'Italie méridionale, et mourut révéré de tous en 1002. — D'autres saints, sortis du siècle, la plupart du cloître et devenus évêques, contribuaient plus efficacement encore à la réformation des mœurs dans tous les ordres. Nous citerons saint Volfang, qui prit l'habit monastique à l'abbaye d'Einsiedlen, dans les montagnes de la Suisse, et fut évêque de Ratisbonne; — saint Brunon, frère de l'empereur Othon le Grand et archevêque de Cologne, illustre plus encore par ses vertus, par son amour de l'étude et ses autres qualités, que par sa haute naissance; il mourut en 965; — saint Udalric, évêque d'Augsbourg, mort en 973, et canonisé par le pape Jean XV, au concile de Rome (993), sur la demande de Luitolphe, l'un de ses successeurs. Après avoir entendu la preuve de ses vertus

et des miracles opérés par son intercession, le pape le mit au rang des saints honorés d'un culte public, par un acte formel qui en fut dressé. C'est le premier acte régulier de canonisation par un pape[1]. — Saint Adalbert, évêque de Prague, fut d'abord martyr de l'indocilité de son peuple : il se vit obligé deux fois de s'en éloigner, ce qui le décida à se vouer à la conversion des païens. Il se rendit donc chez les Prussiens, qu'il évangélisa pendant deux ans, en baptisa grand nombre et reçut enfin la couronne du martyre (997).—Rathier, évêque de Vérone, puis de Liége, fut chassé, lui, de ces deux siéges à cause de la dureté de son gouvernement et de la bizarrerie de son caractère. Ce savant homme mourut à Namur en 974, et laissa plusieurs écrits dont les titres seuls prouveraient déjà la singularité de leur auteur. Il y fait une peinture des mœurs de son clergé qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Le plus important est une lettre sur l'Eucharistie, où il défend contre un certain Patric la présence réelle. — Atton, évêque de Verceil, était moins savant, mais plus judicieux et plus modéré que Rathier. Il se plaignit à ses clercs de leurs propres déréglements, et y remédia avec efficacité par ses pressantes exhortations et de sages règlements. Il fit plusieurs ouvrages, et mourut vers l'an 960. — Flodoard, prêtre et chanoine de l'église de Reims, fut l'ornement du clergé de France par sa science et ses vertus. Il eut à souffrir à l'occasion de l'élection de Hugues pour le siége de Reims, contre laquelle il se déclara généreusement, et passa ses dernières années dans un monastère du diocèse. Nous avons de Flodoard l'*Histoire de l'église de Reims*, une chronique de près de cinquante années, qu'il conduit jusqu'à sa mort, c'est-à-dire à l'an 966. Il composa en vers l'*Histoire abrégée des Papes*

1. Sur la canonisation des saints dans l'Église, voy. Benoît XIV, son grand ouvrage *de la Canonisat. des saints ;* — Mabillon, *Præf. in* v *sæcul.*, § 6, p. 410 : il est très-étendu ; — Palma, t. II, cap. XVII, qui combat surtout les attaques des Protestants.

depuis Grégoire II jusqu'à Léon VIII, et quelques autres opuscules tant en vers qu'en prose. Les critiques s'accordent à reconnaître dans Flodoard, à un degré éminent, les qualités qui concilient à l'historien la confiance, et dans ses écrits la source la plus pure pour tous les faits dont il a parlé[1]. — Ils traitent bien différemment Liutprand, évêque de Crémone, que nous avons suffisamment caractérisé plus haut (CVII, 3). Nous avons de cet écrivain l'histoire de son temps, surtout pour l'Italie et la relation de ses deux ambassades à Constantinople. On peut placer sa mort vers l'an 970. — Nous passons plusieurs auteurs et saints personnages moins considérables, ou qui ne peuvent trouver place dans un abrégé aussi succinct. Mais nous devons au moins mentionner sainte Mathilde, mère d'Othon le Grand, et sainte Adélaïde, sa femme, et enfin la religieuse Horwistha[2], du couvent de Gandersheim, dans le diocèse d'Hildesheim. Sans sortir de son monastère, elle apprit le latin, le grec, la philosophie d'Aristote et les arts libéraux. Elle composa l'histoire ou le panégyrique des Othons, huit poëmes en vers latins, et cinq ou sept comédies en prose, de manière à pouvoir être jouées par les religieuses.

Saint Dunstan, l'un des plus grands évêques qu'ait eus l'Angleterre, travaillait de son côté avec le plus de zèle à réformer le clergé et à relever les monastères. Dans un concile général de toute l'Angleterre (969), assemblé avec l'assentiment du pape Jean XIII, il fut décidé contre les clercs concubinaires, ou qu'ils se corrigeraient et mène-

1. Sur Flodoard, voir D. Marlot (t. II, p. 783), qui l'appelle Floard. — La chronique de Flodoard a été continuée par Alois. Christ. Ferrucius, depuis Étienne VIII jusqu'à Nicolas V. Cette continuation est en vers également, et dédiée au cardinal Gousset, archevêque de Reims, la patrie de Flodoard.

2. Voy. sur Horwistha, l'*Université catholique*, t. VI, p. 418, où l'on trouve une pièce entière de cette religieuse poëte ; — M. Rohrbacher, liv. LXI, qui indique encore D. Cellier, t. XIX, et la *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1839. — Sur tous ces saints et hommes illustres, voir les histoires littéraires, Noël Alex., sæc. 10e ; — Longueval pour les Français.

raient une vie pure et régulière, ou qu'ils se retireraient du saint ministère et céderaient leur place à des moines. Saint Dunstan, aidé de deux saints évêques, Éthelvode de Vinchestre et Osvald de Worchestre, pressa partout l'exécution de cette ordonnance, et d'autant plus efficacement, que le pieux roi Edgar les secondait de toute son autorité. La réforme fut encore favorisée par la paix dont jouissait alors l'Angleterre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans une nouvelle assemblée à Londres (970), Edgar accorda aux moines de Glaston, à perpétuité, le droit d'élire leur abbé et de n'être jugé que par eux, se réservant seulement de leur donner le bâton pastoral; et ces priviléges furent confirmés par le pape Jean XIII. Saint Dunstan mourut en 988, après avoir renouvelé l'église d'Angleterre par ses grands et persévérants travaux. Il composa une concorde des règles monastiques, dans laquelle il montre l'accord des anciennes règles avec celle de Saint-Benoît, ainsi que déjà l'avait fait saint Benoît d'Aniane. Le roi Edgar, qui avait travaillé à la réforme du clergé par ses ordonnances et ses exhortations, était mort dès l'an 975; son fils Édouard, encore enfant, fut assassiné, au bout de trois ans de règne, par sa belle-mère, la reine Elfride, qui fit passer ainsi la couronne sur la tête de son propre fils Éthelred. Ce règne, commencé par un si horrible forfait, fut malheureux en tous points : les troubles au dedans, les Danois et leurs nouvelles incursions, la mauvaise administration, la peste et la famine, tout se réunit alors pour accabler la malheureuse Angleterre. — L'état politique de l'Espagne chrétienne n'était pas dans une meilleure situation. Ramire III eut à souffrir des Normands et de ses sujets. Après sa mort, tous les grands reconnurent Vérémond (983). Sous ce prince, le célèbre Almansor, roi de Cordoue, remporta une longue suite de victoires sur les Chrétiens, et les resserra dans leurs anciennes montagnes des Asturies. Enfin, les Chrétiens, divisés jusqu'alors, se réunirent et, par un dernier et suprême effort, ils gagnèrent

la mémorable bataille de Calatagnazor sur Almansor, qui ne put survivre à sa défaite (968). Vérémond mourut l'année suivante et laissa la couronne à son fils Alphonse V. — Ainsi se termina le dixième siècles.

LEÇON CXIII.

I. *Résumé du dixième siècle*. Le dixième sièele nous offre un grand mélange de bien et de mal dans les événements qui se succèdent sur les différents points de l'Occident. L'anarchie continuait dans l'empire, dont le sceptre était disputé à Rome entre les deux grands partis politiques des Italiens et des Allemands. La chaire apostolique, jouet des familles les plus puissantes, recevait le contre-coup de ces mouvements et de ces guerres civiles. Trois femmes célèbres pour leurs intrigues conspirent surtout contre l'honneur du souverain pontificat en le faisant tomber aux mains de leurs créatures. Et cet état de choses se prolongea même au delà du siècle, tandis que l'empire se relevait sous Othon le Grand et se soutenait dans l'illustre maison de Saxe. La puissance de ces princes ne put toutefois arrêter les ravages horribles que les Hongrois commirent en Allemagne, dans la Bavière, la Lombardie et la Lorraine : ils semblaient choisir les provinces où les Normands n'avaient pu pénétrer avec leurs petits navires. Pour la France, elle se ravageait elle-même par les guerres civiles qui mirent fin à la branche des rois carlovingiens et placèrent enfin sur le trône (987) Hugues Capet, fils de Hugues le Grand. Cet événement permit aux Français de terminer le siècle en paix. L'illustre église de Reims demeura seule agitée. Déjà, au commencement du siècle, Hugues et Artaud s'étaient disputé ce grand siége ; mais la guerre fut plus vive encore entre Arnoul et le fameux Gerbert, qui ne devint

pape, sous le nom de Sylvestre II, que pour désavouer et réparer ses écarts.

Les choses allaient dans un sens inverse en Angleterre et en Espagne. Durant la moitié et même les trois quarts du siècle, les Anglo-Saxons se maintinrent glorieusement contre les Danois ou Normands; mais cette prospérité, qui remontait au règne d'Alfred le Grand, disparut enfin, laissant cette malheureuse monarchie en proie à tous les fléaux. Il en fut de même dans le royaume des Asturies. Après avoir humilié les Maures et fondé le royaume de Léon, les Espagnols se virent à la fin refoulés jusque dans leurs anciennes montagnes par le roi de Cordoue Almansor, et n'échappèrent à une ruine entière que par la célèbre victoire de Calatagnazor (998).

En Orient, Léon le Sage donnait aux Grecs le scandale de ses quatrièmes noces, ce qui causa un grand trouble dans l'église de Constantinople et un schisme de quinze ans avec l'Église romaine. Sous les successeurs de ce prince, les Grecs, conduits par des généraux habiles et pleins de valeur, remportèrent de grandes victoires sur les Arabes ou Sarrasins, auxquels ils reprirent une partie de leurs conquêtes, et sur les peuples du Nord. Au milieu de tant de gloire, la cour de Byzance ne fut pas moins agitée par les intrigues et les conspirations, et les peuples, écrasés d'impôts, n'en furent pas plus heureux. Ces victoires des Grecs s'expliquent aussi par les divisions qui affaiblirent l'empire des Arabes en brisant l'unité du califat et en le partageant entre plusieurs nouvelles souverainetés indépendantes.

2. *État de l'Église. — Occident.* Au premier coup d'œil que l'on jette sur l'Occident, on est attristé à la vue des ravages causés par les Hongrois, ainsi que de l'anarchie et des guerres civiles qui agitent l'Allemagne, l'Italie et la France; mais en pénétrant un peu plus à fond, on y trouve plus d'un sujet d'espérance et de consolation. Et d'abord, l'histoire mieux appréciée des papes de cette époque rend

plus de justice au plus grand nombre de ceux qu'elle avait jusqu'ici décriés. Si elle ne les réhabilite pas tous, elle constate du moins que, même sous les pontifes les plus indignes, l'Église romaine n'a souffert ni dans sa doctrine et sa morale, ni dans sa discipline, ni même dans son administration. On ne trouve pas un seul acte émané du saint-siége, en ces temps d'épreuves, que le saint-siége et l'Église aient eu besoin de désavouer. Tout ce qui forme, dans la conduite de ces papes nés de l'intrigue et de la violence, un juste sujet de reproche et de douleur, se concentre dans leur vie privée et dans les agitations d'une politique dont ils sont quelquefois les instruments et presque toujours les jouets et les victimes. Jamais la main de Dieu, qui soutient l'Église, n'avait paru si à découvert, et on ne peut douter que la Providence n'ait laissé tant de liberté aux causes secondes, en pareilles circonstances, que pour rendre plus sensible à tous son action divine.

3. Cette action se répandait de la tête ou du sommet de l'Église dans toutes les parties de ce grand corps, en celles même qui semblaient plus malades. Ainsi la fécondité de l'Église ne s'arrêtait ni en Allemagne, ni dans les régions du Nord, où ses missionnaires ranimèrent le Christianisme presque éteint. Nous parlons de la Scandinavie. Il fut régularisé et affermi par de nouveaux évêchés dans la Bohême, et en général chez les peuples slaves, notamment en Pologne sous l'influence de deux illustres princesses. En France, les terribles Normands rendaient les armes en recevant le baptême, et relevaient sur les deux rives de la Seine les ruines qu'ils avaient faites. Les ravages des Hongrois leur avaient succédé comme pour compléter cette œuvre de dévastation, et les courses perpétuelles des Sarrasins ruinaient partout les écoles et la discipline. Ajoutons les guerres intestines qui perpétuaient sur tous les points, à l'intérieur, toutes les causes de l'ignorance et des désordres, et nous pourrons nous faire quelque idée de l'état des qeuples en Occident. Le mal semblait triompher partout;

mais aussi partout l'Église, c'est-à-dire les évêques et les saints personnages que Dieu suscitait, portait remède aux plaies qu'il avait faites, et en paralysait du moins le progrès. C'était là le but de tant de conciles assemblés pour le rétablissement de la discipline ou pour corriger quelque désordre particulier : de là ces réformations monastiques dont les plus célèbres sont celles de Cluny, où saint Odon et saint Mayeul s'illustrèrent, et celles exécutées en Angleterre par un autre saint Odon de Cantorbéry, mais plus encore par saint Dunstan. L'apparition seule d'hommes tels que ceux que nous venons de nommer, et auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, saint Volfang de Ratisbonne, saint Brunon de Cologne, le frère de l'empereur Othon Ier, saint Adalbert de Prague, Flodoard, etc. ; l'apparition, disons-nous, de ces grands hommes prouverait seule l'intarissable fécondité de l'Église.

Nous avons parlé des guerres intestines. Elles se lient essentiellement au système féodal, ainsi que plusieurs autres grands faits des siècles suivants. Ce fut d'ailleurs au dixième siècle que la féodalité reçut son plein développement. De là pour nous une double raison d'en dire ici quelque chose.

1. *La féodalité*. — Sans nous arrêter aux différentes opinions des publicistes sur la véritable origine du système féodal, nous résumerons ce que ces opinions ont de plus vrai à nos yeux, en le faisant remonter aux invasions du cinquième siècle et des suivants.

Les chefs des bandes germaniques, une fois maîtres du pays par la conquête, ne purent tellement se l'approprier, qu'ils ne se vissent en même temps dans la nécessité d'en faire part aux guerriers qui les avaient suivis et secondés. Ils partageaient donc différentes portions du territoire conquis entre les chefs secondaires de l'expédition, mais en y mettant certaines conditions de soumission, de fidélité et de secours. Ces conditions n'étaient que la conséquence de la haute souveraineté ou *suzeraineté* que le pre-

mier chef proclamé roi conservait sur toutes les parties du nouvel État. Le territoire ainsi concédé s'appelait *bénéfice* ou *fief*, *feudum*, et le chef qui en était investi devenait, par le fait, le *vassal* du suzerain, son *feudataire*, son *leude*, ou son sujet, son *homme*. Les terres qui demeurèrent à leurs anciens propriétaires, ou ne furent grevées d'aucune redevance ni servitude, reçurent le nom d'*alleu*, *alodium*, de *franc-alleu*, opposé au fief.

Les fiefs furent d'abord viagers ou à vie; mais sous des princes faibles, les grands et puissants vassaux surent les rendre héréditaires. La puissance qu'ils s'arrogèrent sur les terres et les habitants de leurs fiefs s'éleva en proportion; ils parvinrent à y exercer tous les droits de la souveraineté, levant les impôts, rendant la justice, battant monnaie, faisant la paix, la guerre, etc. Avec une telle indépendance, ces grands feudataires organisèrent leurs petits États sur le modèle même du royaume. Ils les partagèrent en plusieurs fiefs qu'ils concédèrent à des conditions semblables à celles qui les liaient au roi; et les grands vassaux eurent leurs propres vassaux. Ceux-ci furent les arrière-vassaux du premier suzerain, et leurs bénéfices des arrière-fiefs de la couronne. Lorsque les concessions en terres eurent épuisé le territoire, le roi, et à son exemple ses ducs, ses comtes, c'est-à-dire ses feudataires immédiats, surent se créer d'autres vassaux dont les bénéfices consistaient en pensions sur le trésor du suzerain, ou en emplois, en dignités dans son gouvernement. Les terres de franc-alleu finirent par disparaître elles-mêmes par le fait des grands feudataires, qui forcèrent les propriétaires à les tenir en fiefs. Ce fut souvent aussi le fait de ces propriétaires, qui ne trouvaient guère moyen de se soustraire aux hostilités et aux ravages des guerres intérieures, qu'en se mettant, eux et leurs propriétés, sous la sauvegarde d'un puissant suzerain.

Telle était la hiérarchie qui rattachait en un corps politique le prince, premier suzerain, et les degrés divers de

la noblesse de ses États. Dans cette chaîne ascendante, l'inférieur et le supérieur sont liés entre eux par un contrat et des engagements réciproques. Le vassal fait hommage à son suzerain; il lui promet assistance, fidélité, dévouement; il devient enfin son *homme lige*, si ce dévouement devait être porté jusqu'à le défendre envers et contre tous. De son côté, le suzerain doit justice et protection à son vassal. Enfin, cette hiérarchie arrive au peuple, qui en forme comme le premier degré. L'homme du peuple devient le vassal, l'homme lige par excellence de son seigneur, et on pourrait dire de son souverain immédiat. Pour apprécier la condition du peuple dans le système féodal, il faut se souvenir que ce système fut le résultat de la conquête, et que la servitude, à des degrés divers, devenait le partage des peuples conquis. La religion et la civilisation qu'elle ébauchait adoucirent sans doute la condition des vaincus; mais les peuples, ou plutôt chaque population, n'en demeuraient pas moins dans la dépendance complète du seigneur. Sous ce point de vue, les peuples de la Germanie se trouvaient mieux du système féodal. Comme il ne s'y était point introduit par la conquête, mais simplement par une sorte d'extension du régime patriarcal ou de famille, qui était pour ces régions un régime traditionnel, les peuples germains conservèrent plus de liberté et de dignité. Pour eux la féodalité était plus à la lettre un gouvernement paternel, et le fief une grande famille. Nous disons *plus à la lettre*, par la raison que ce caractère de paternité inhérent au système féodal ne disparut pas entièrement dans les pays de conquêtes, ou que du moins il ne tarda pas à y reparaître sous la double influence des traditions germaniques et de la religion.

Le système féodal, avons-nous dit, commença, dans les différentes régions de l'empire d'Occident, au siècle des premières invasions, dont il fut le résultat. Il se développa plus ou moins activement dans les différents États et avec diverses modifications; ainsi il dut marcher plus vite en

Italie, où il fut d'abord implanté par le fait des ducs lombards qui se rendirent indépendants dans leurs gouvernements, qu'en France ou en Espagne. Toutefois il ne fut pleinement constitué avec toutes ses lois qu'au dixième siècle, qui vit les derniers Carlovingiens succomber sous leurs trop puissants vassaux. — S'il n'est pas dans notre plan d'examiner ici les avantages ou les inconvénients intrinsèques du système féodal, nous devons du moins marquer la place qu'il tient dans la marche de la civilisation moderne au moyen âge. Il fut, comme le dit avec raison M. Guizot, un premier pas hors de la barbarie. Nous y voyons la famille agrandie, une transition entre le régime patriarcal et la grande unité d'un gouvernement national. Cette forme devait disparaître; mais, en attendant, il fallait que les peuples en subissent toutes les chances : heureux avec des seigneurs vraiment pères de leurs sujets et de leurs vassaux, malheureux au contraire sous des maîtres durs et oppresseurs; malheureux encore de tous les caprices de ces maîtres, de toutes leurs querelles et de toutes leurs guerres. L'homme lige, le serf attaché à la glèbe, tous ceux en un mot qui se trouvaient ainsi liés à la destinée du feudataire ou seigneur, en partageaient toutes les vicissitudes. En France, à l'époque où nous sommes arrivés, ces vicissitudes étaient désastreuses, au milieu des guerres pour la couronne et de celles que les grands et petits vassaux se faisaient entre eux. Nous avons vu d'autres guerres en Italie autour du trône pontifical. Elles éclataient infailliblement partout où manquait un premier suzerain assez puissant pour maintenir ces petits souverains secondaires et s'opposer à leurs violences. Et n'importe de quel côté se trouvât la victoire, le malheureux peuple était toujours foulé et victime. Mais il y eut encore un plus fâcheux résultat. Les hommes du seigneur, ceux qui cultivaient ses terres comme ceux qui gardaient les tours de son château, n'eurent bientôt plus d'autres pensées que la guerre; ils s'accoutumèrent à la violence et au pillage; ils ne con-

nurent plus enfin que la force et les armes pour se faire rendre justice, pour se venger ou s'enrichir. De là ces désordres qui désolèrent partout les États nouveaux formés par les barbares conquérants, désordres qui ne firent que croître et se prolonger dans le siècle suivant, comme nous allons le voir bientôt[1].

La féodalité, en Allemagne, se lie, au moins indirectement, au système d'élection qui commence avec Conrad (CVII, 2) et finit par arriver plus tard aux sept grands électeurs. Cette question rentre éminemment dans l'histoire de l'Église par la haute autorité que les papes exerçaient sur le choix des empereurs. L'étude de toute cette matière revient aux deux problèmes ci-joints[2].

5. *Discipline*. — Les règles canoniques pour le gouvernement des églises se maintenaient comme principe par le zèle des évêques et des conciles où ils se réunissaient fréquemment. Mais l'absence d'un pouvoir fort et vraiment souverain, un état politique qui approchait de l'anarchie et les désordres qui s'ensuivaient, rendaient souvent ces règles inutiles. Un des plus grands abus était l'entrave mise

1. Sur le système féodal, voir les historiens étendus de la France et de l'Allemagne, et en général les grands travaux historiques sur le moyen âge; — voir en particulier M. Guizot, *Civilisation en Europe*, leçon IV, que nous avons le plus suivi, et Hallam, *l'Europe au moyen âge*.

2. PROBLÈMES.

1° *Les sept électeurs de l'empereur d'Allemagne ont-ils été institués par Grégoire V?*

Pour la *négative* : Noël Alex., s° x, Dissert. XVII, qui discute avec érudition l'époque très-incertaine de cette institution; — la plupart des critiques modernes.

Pour l'*affirmative* : Bellarmin, *Lib. de Translatione Imperii*; — Platina, *Vita Gregorii V*, et plusieurs autres cités par Noël Alex.

2° *Le droit des électeurs allemands leur est-il venu des papes?*

Pour la *négative* : Tous les auteurs en général qui combattent les droits du pape sur l'empire d'Occident. Noël Alex., *ibid.*, cite les paroles du docteur Fr. Feu, de Paris.

Pour l'*affirmative* : Bellarmin, *ibid.*; — Roncaglia, *Nota* in Nat. Alex., *ibid.*; — le droit allemand au moyen âge : voy. dans M. Gosselin, 2° édit., p. 624, etc. C'est une conséquence de la nature de l'empire chrétien.

aux élections épiscopales par les princes ou les hommes puissants. Louis le Débonnaire y mit ordre en rétablissant la liberté de ces élections; ce fut tout un mouvement et comme une grande réaction contre l'usurpation de la puissance séculière. — Les mauvais choix pouvaient être encore arrêtés par l'autorité qui donnait l'institution aux évêques élus; mais les métropolitains, en possession jusque-là de cette autorité, se trouvaient trop faibles contre les intrigues du dedans ou les violences du dehors; les papes le comprirent et commencèrent dès lors à ressaisir sans bruit, sans décret, et presque insensiblement, un droit qui leur appartenait, et qu'eux seuls étaient en mesure désormais d'exercer d'une manière efficace. Ils commencèrent par instituer un grand nombre d'évêques, et menacèrent par le fait tous les choix irréguliers, dont ils pouvaient ainsi se réserver l'institution[1]. Ce fut par suite de ces actes des papes que les évêques arrivèrent tout naturellement, et avec le temps, à se dire évêques *par la grâce de Dieu et du saint-siége*, ce qui passa en formule de chancellerie[2].

6. *Orient*. — Le dixième siècle s'y présente sous une face bien différente. Ce n'est plus le siècle de fer, mais un siècle de grands exploits et de gloire. Une foule de grands hommes de guerre se succédèrent sur le trône et autour du trône. Mais tant de victoires ne purent relever l'empire. Elles n'arrêtèrent point le cours des intrigues et des crimes de l'ambition; les peuples furent foulés, et le caractère moral des Grecs ne fut point renouvelé par un siècle de mouvement et de surexcitation. — Il se passa quelque chose d'analogue dans l'Église grecque. A part le trouble causé par les quatrièmes noces de Léon le Sage, elle de-

1. Voy. *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, t. III, p. 1 et suiv.

2. Sur la discipline du dixième siècle, voir les mêmes sources que pour les siècles antérieurs; — Labbe et Mansi, pour les conciles; — les capitulaires, le P. Thomassin, *Discipline;* — Noël Alex., sæc. 10°; — Mabillon, *in* v *sæcul. Bened.*

meura dans la paix de l'unité et dans la pureté de l'orthodoxie. C'était là aussi une époque de gloire pour elle; mais ce ne fut aussi qu'une époque transitoire. Les Grecs, ce qui s'entend surtout du clergé, demeurèrent dans l'union avec Rome par une sorte d'inaction ; les esprits ne se retrempèrent point dans l'amour sincère de l'unité; les préjugés, devenus si puissants depuis Photius, ne firent que sommeiller en attendant le moment d'un funeste réveil.

7. *Littérature.*—On est tenté de sourire lorsqu'on entend parler de lettres et de littérature à propos du dixième siècle. Ce siècle ne fut pas sans doute un siècle de lumière, d'après le sens que nous attachons ordinairement à cette expression; mais il ne fut pas non plus un siècle de ténèbres au point qu'on le dit communément. Il faut, pour la littérature comme pour les autres points de vue, distinguer les régions. En Orient, malgré les guerres continuelles toujours si funestes aux lettres, les études se soutinrent jusqu'au milieu du siècle, où elles s'élevèrent avec un certain éclat sous le règne de Constantin Porphyrogénète ou Constantin VII. Ce prince cultiva les lettres avec succès, fonda des chaires publiques de philosophie, de rhétorique, de géométrie et d'astronomie, encouragea les hommes savants par des récompenses et des distinctions, et compléta ainsi l'auréole de gloire qui environnait alors les Grecs.

En Occident, la décadence, commencée dans la deuxième moitié du neuvième siècle, se continue dans la première moitié du siècle suivant. Toutefois ni les Normands d'abord, ni les Hongrois ensuite, ni les Sarrasins, ne purent détruire tous les monastères ni toutes les écoles. On retrouve debout les plus célèbres en Allemagne, où les études se soutinrent et se ranimèrent sous le règne du grand Othon, comme en Angleterre sous Alfred le Grand. La France elle-même, notamment dans le Nord, où l'action de Charlemagne s'était fait sentir davantage, voyait ses établissements les plus renommés, Fleury-sur-Loire, Paris, Lyon, jeter encore

un grand éclat. L'école de Reims, où l'on vit Gerbert, s'éleva surtout au plus haut degré de célébrité. Les études tombèrent inévitablement en beaucoup de localités; l'ignorance y devint universelle, mais les grands centres d'études subsistèrent, et avec eux se conservèrent les livres, les bibliothèques, l'enseignement, en un mot toutes les traditions littéraires. L'œuvre de Charlemagne ne périt point; la décadence ne fut qu'une éclipse, et une éclipse locale; la nuit était chassée sans retour[1].

Si le dixième siècle eut ses désordres et ses ténèbres, l'Église du moins n'eut à réprimer aucune erreur sérieuse. Car nous ne parlons pas des Anthropomorphistes mentionnés par Rathier de Vérone. C'était là plutôt le désordre d'une imagination grossière qu'une erreur raisonnée de l'esprit. Nous pourrions encore ranger parmi les erreurs populaires et superstitieuses de l'époque la persuasion où l'on était alors que le monde finirait en l'an 1000, c'est-à-dire avec le dixième siècle. Cette opinion touchant la fin prochaine du monde semblait renaître en chaque siècle sous des formes diverses, en s'appuyant ordinairement sur quelque fausse interprétation de certains passages de l'Apocalypse; mais cette circonstance que l'an mil terminait le cinquième *Millenium* depuis la création, jointe à quelques idées populaires sur la durée du monde, frappa tellement les imaginations, que ce ne fut plus une crainte vague et superstitieuse, mais un effroi général. On croit communément que le découragement fut tel, qu'on négligea la réparation des anciennes églises, loin de songer à en construire de nouvelles[2].

1. Sur les écoles et la littérature au dixième siècle, voir Theiner, *Seconde période;* il ne précise pas assez les époques; — *Hist. littér. de la France*, par les Bénédict.; — M. Ampère, *Hist. de la France avant le douzième siècle*, liv. III, t. III, ch. XIV, p. 260.

2. Voy., sur cette vaine croyance à la fin prochaine du monde, Glaber, lib. III; — Abbo Floriac., *in Apologetico*, où il la combat; — Hurter, *Tableau des Inst. de l'Église au moyen âge*, t. III, p. 288.

Tel se présente à nous le dixième siècle, avec ses différentes faces. C'est en le considérant ainsi dans son ensemble qu'on peut l'apprécier équitablement.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur les papes Sergius III et Jean X, p. 227 ;
2° Sur Métaphraste, p. 237 ;
3° Sur le synode d'Othon et la déposition de Jean XII, p. 239 ;
4° Sur une constitution attribuée à l'antipape Léon VIII, p. 240 ;
5° Sur l'institution des électeurs de l'empereur d'Allemagne, p. 259.

SUJET DE DISSERTATION.

Justifier le dixième siècle contre l'accusation exagérée de siècle de fer et de ténèbres.

FIN DU DIXIÈME SIÈCLE.

LEÇON CXIV.

1. Les premières années du onzième siècle ne tardèrent pas à rassurer les peuples contre la vaine terreur qui s'était répandue touchant la fin du monde. Il faut croire que les esprits, voyant que tout se passait après l'an 1000 comme auparavant, reprirent courage. On se mit tout d'abord à bâtir de nouvelles églises, même dans les lieux où il n'en était pas besoin. On démolissait les anciens édifices pour en élever de plus grands et de plus magnifiques; il y avait une grande émulation entre les localités, chacune voulant l'emporter sur les autres. Ce fut ainsi que l'on commença, au onzième siècle, à élever ces belles cathédrales, ces basiliques qui feront l'admiration de tous les siècles. — Ce zèle pour élever des églises s'explique aussi et plus naturellement par la raison que, les Normands et les Hongrois ayant ruiné la plupart des églises dans leurs dévastations,

et la sécurité étant revenue, on en bâtit de nouvelles plus belles que les anciennes, ce qui aura piqué d'émulation les possesseurs des anciens édifices; de là cet entraînement. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après l'an mil les choses continuèrent, en Occident, de marcher comme dans la dernière moitié du dixième siècle. Il y avait de grands désordres partout, et partout des tentatives sérieuses, mais non décisives, de réformation.

2. Le pape Sylvestre II mourut en 1003, et eut pour successeurs Jean XVI ou XVII, mort dans la même année, puis Jean XVIII, qui tint le siége cinq ans et cinq mois. Sergius IV lui succéda (1009), et mourut en l'année 1012. Il est probable que Sergius avait été élu lui-même, comme ses prédécesseurs, par l'influence des comtes de Tusculum. A sa mort, les Romains se partagèrent : les uns élurent Jean, évêque de Porto, fils du comte Grégoire de Tusculum, qui prit le nom de Benoît VIII; les autres, opposés à la faction des comtes, choisirent un certain Grégoire. Mais Benoît prévalut, et son compétiteur alla demander en vain l'appui du roi d'Allemagne [1]. Benoît VIII gouverna l'Église jusqu'à l'année 1024.

3. Ce roi d'Allemagne était Henri II, que les seigneurs allemands avaient élu après la mort d'Othon III (1002). Sa haute piété et ses autres vertus lui ont mérité d'être honoré comme saint dans l'Église, ainsi que sa femme sainte Cunégonde, avec laquelle il garda une parfaite continence. Un autre saint régnait en Hongrie. C'était Étienne, fils de Geisa; il acheva et affermit la conversion de ses sujets en appelant des ouvriers évangéliques et en divisant le pays en dix évêchés, dont Strigonie fut la métropole. Il envoya demander au pape la confirmation de ces évêchés et pour lui la dignité royale (1000), afin de travailler avec

1. Presque tous les auteurs disent que ce fut Benoît qui alla se réfugier en Allemagne; et ils le disent même en citant Ditmar, ainsi qu'il est arrivé à Baronius et à Saccarelli, an 1012. Or Ditmar dit précisément le contraire, comme le remarque très-justement M. Rohrbacher, t. XII, liv. LXII, p. 400.

plus d'autorité à la conversion de son peuple. Sylvestre II lui accorda volontiers la couronne, et y ajouta pour lui et ses successeurs le privilége de faire porter la croix devant eux. Enfin, d'après la lettre du pape, saint Étienne avait offert la Hongrie à saint Pierre comme un fief dont il faisait hommage au saint-siége. Le nouveau roi donna à ses États une organisation politique régulière, et devint ainsi à la fois le fondateur du royaume de Hongrie, l'apôtre et le législateur des Hongrois [1]. En ce même temps, les Polonais s'élevaient au-dessus de tous les autres peuples slaves, sous le duc Boleslas Ier, qui prit le titre de roi et fonda le siége métropolitain de Gnesen, avec quatre évêchés suffragants. Saint Brunon (ou Boniface) prêchait alors l'Évangile aux Russiens ou Prussiens, et reçut dans cette mission la couronne du martyre, lui et ses dix-sept compagnons. — Il y eut, à la même époque, une grande révolte et d'autres martyrs en plus grand nombre dans le pays des Slaves, qui habitaient au nord de la Saxe, entre l'Elbe et l'Oder. Aigris par les vexations du duc Bernard, ils profitèrent des divisions qui affaiblirent l'empire après la mort d'Othon III, et des victoires remportées par les Polonais, pour se soulever également contre le gouvernement impérial et le Christianisme. En retournant au Paganisme, ils renversèrent les églises et tous les monuments chrétiens; tous ceux qui persévérèrent furent cruellement mis à mort, surtout les ecclésiastiques, auxquels ces peuples féroces et furieux firent souffrir d'horribles supplices (1013). C'était leur seconde apostasie depuis Charlemagne. Soumis de nouveau et rappelés au Christianisme par un de leurs chefs, Gottschak, ils se soulevèrent une troisième fois (1065), firent mourir le prince généreux qui était devenu leur apôtre, et avec lui tous les prêtres et enfin tous les Chré-

1. Sur saint Étienne et la conversion des Hongrois, voy. surtout Palma, t. II, cap. xviii, qui prouve contre Schwartz que l'établissement de l'Église de Hongrie et la couronne royale ne vinrent point de Constantinople et des Grecs aux Hongrois, mais de Rome et des Latins.

tiens qui refusèrent de prendre part à cette troisième apostasie universelle [1].

4. Cependant le roi Henri II eut à soutenir plusieurs guerres en Allemagne, où il n'eut pas toujours l'avantage. Il fut plus heureux en Italie. Le marquis d'Ivrée, Hardouin, s'était tout d'abord emparé de la Lombardie après la mort d'Othon. Henri n'en fut pas moins sacré roi d'Italie (1004); il régla ensuite le gouvernement du pays, et repassa en Allemagne. Hardouin releva son parti, et Henri rentra en Italie, appelé par le pape Benoît et les seigneurs du parti allemand. Le marquis d'Ivrée se retira encore, et Henri alla recevoir à Rome la couronne impériale (1014). L'empereur, ayant remarqué que les Romains ne chantaient pas le Symbole après l'Évangile, s'en plaignit aux prêtres. Ils répondirent qu'il n'était pas nécessaire de chanter ainsi le Symbole dans l'Église romaine, toujours pure dans sa foi, comme dans les autres Églises qui s'étaient laissé quelquefois souiller par l'hérésie. Les Romains toutefois s'accoutumèrent dès lors à le chanter eux-mêmes à la messe, au lieu de le réciter simplement, comme ils avaient fait jusqu'à ce temps [2]. — Saint Henri confirma toutes les donations faites à l'Église romaine depuis Pepin, assura la liberté de l'élection des papes, selon les clauses mentionnées dans les décrets d'Eugène II et de Léon IV [3]. Le pape Benoît VIII et les Romains rappelèrent une dernière fois Henri II en Italie contre les Grecs et les Sarrasins.

5. Ce fut dans cette campagne que le pieux empereur voulut s'entretenir avec le célèbre Romuald, qui habitait alors dans les montagnes de Sitrie. Nous n'avons point suivi ce père de la vie érémitique dans ses nombreuses

1. Voyez les chroniques du temps, les histoires d'Allemagne et celles des peuples slaves en particulier.

2. Voy. sur ce fait Saccarelli, an 1014.

3. Muratori et Mabillon suspectent ce diplôme de Henri II; mais d'autres le justifient assez bien. Voy. Saccarelli, an 1014, n. 5 et 6.

migrations. Voici seulement deux traits qui peignent les mœurs de l'époque. Saint Romuald était passé dans l'Aquitaine avec plusieurs de ses compagnons; là il eut avis que son père Sergius, entré récemment dans un monastère près de Ravenne, s'était dégoûté de sa vocation, et pensait à rentrer dans le monde. Il se prépara en conséquence à partir pour porter secours à son père; mais les habitants du pays, qui le vénéraient comme un saint et voulaient le conserver à tout prix, envoyèrent des hommes pour le tuer, afin d'avoir au moins ses reliques pour la sauvegarde du pays (984). Saint Romuald leur échappa facilement; mais lui, arrivé près de son père, il lui mit les entraves aux pieds, le chargea de chaînes pesantes et le frappa rudement, jusqu'à ce qu'il eût maté le corps et la nature pour sauver l'âme. Sergius mourut en effet saintement quelque temps après ce dur traitement, auquel il avait bien voulu se soumettre. La plus importanto fondation de saint Romuald est celle du monastère des Camaldules, dans les hauteurs de l'Apennin, vers l'an 1009. Cette maison devint un chef d'ordre et le fondement de la congrégation de ce nom. La règle des Camaldules est celle de Saint-Benoît, à laquelle saint Romuald ajouta quelques nouvelles observances. Ce fut dans le but de faire pratiquer à ses disciples la vie érémitique jointe au régime des cénobites. Saint Romuald parvint à une grande vieillesse, et mourut en 1027[1]. —A son retour d'Italie, Henri II visita saint Odilon (1014), successeur de saint Mayeul à Clugni dès l'année 994. Saint Odilon était un homme savant et un saint religieux. Il fut honoré, durant sa longue administration, de l'estime et de l'amitié de tous les papes et de tous les souverains de son temps. Il établit la fête de la Commémoration des morts, fixée au 2 novembre, écrivit la vie de sainte Adé-

1. Sur saint Romuald et les Camaldules, voir sa Vie par saint Pierre Damien, Hélyot; — les Bolland., 7 février, et les historiens des Camaldules indiqués dans Godescard, 7 février.

laïde, femme d'Othon le Grand, et celle de saint Mayeul, composa des hymnes et des sermons, et mourut dans une grande vieillesse (1049)[1].

6. L'empereur Henri avait encore un ami digne de lui et de sa piété dans le roi Robert. Ce prince, qui avait eu Gerbert pour maître, était savant pour son temps, et composa plusieurs hymnes; ses pèlerinages, ses libéralités envers les pauvres, les églises et les monastères, sa bonté et son humilité, le firent aimer pendant sa vie et vénérer après sa mort, qui arriva en 1031. Le zèle du roi Robert pour la foi parut dans l'affaire des hérétiques d'Orléans. Une femme avait apporté d'Italie dans cette ville les erreurs et les infamies des Manichéens. Elle y forma une secte, séduisit plusieurs ecclésiastiques, entre autres deux clercs distingués, nommés Étienne et Lisoius. Ces sectaires rejetaient l'autorité des deux Testaments, surtout pour la Trinité et la création; les mystères de la naissance, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, le Baptême, l'Eucharistie, l'invocation des saints, les bonnes œuvres, enfin les récompenses et les peines éternelles. Une telle doctrine ne pouvait qu'accréditer ce qu'on disait de leurs réunions, qu'ils y commettaient les infamies des anciens Gnostiques. La secte hypocrite ayant été découverte par un gentilhomme normand, Robert accourut à Orléans avec les évêques (1022), et ces malheureux, convaincus et obstinés, furent condamnés au feu par l'ordre du prince. Deux ans plus tard, la même secte pénétrait à Arras, où l'évêque Gérard fut assez heureux pour ramener à la foi et à l'Église ceux qui s'étaient laissé séduire. Ce fut en plein synode qu'il réfuta leurs erreurs qui attaquaient tous les sacrements, le sacerdoce, la hiérarchie et l'autorité, le mariage, le culte de la croix, la prière pour les morts, etc.

1. Sur saint Odilon, voir ses deux Vies, par Jotsaldus et saint Pierre Damien, qu'on trouve dans les Bolland., 1er janv., et dans Mabillon, *Annales*; — Longuev., liv. XIX et XX.

Cette énumération est importante[1]. Elle nous montre la vie du Manichéisme et la guerre qu'il préparait à l'Église de Dieu en Occident et dans les temps modernes. Si les monuments ne présentent pas toujours une énumération aussi étendue, cela tient au secret dont la secte savait s'envelopper; partout où l'on retrouve quelque chose de cette secte infernale, il faut dire qu'elle y est tout entière. On trouva de ces Manichéens à Toulouse et en d'autres endroits de l'Aquitaine, et le duc Guillaume les fit condamner au concile de Charroux[2]. — Tous les chefs de ces Manichéens venaient d'Italie, où peut-être ils osaient moins se hasarder[3]. — Nous les avons vus chassés d'Afrique par l'invasion des Visigoths au cinquième siècle, puis reparaître au huitième en Arménie, sous le nom de Pauliciens. Plusieurs empereurs grecs essayèrent en vain de les expulser ou de les détruire. Cependant, en 970, Zimiscès en transporta un grand nombre d'Arménie en Thrace, d'où ils répandirent leurs erreurs et leurs infamies d'abord parmi les Bulgares, leurs voisins, et de là dans l'Occident, par l'Italie, dès le commencement du onzième siècle[4].

L'Angleterre commençait ce même siècle au milieu des guerres et des ravages. Le roi Éthelred, ne pouvant suffire à repousser les Danois, qui avaient recommencé leurs invasions, en ordonna le massacre le jour de la fête de saint Brice, et attira une cruelle vengeance sur la Grande-Bretagne. Le roi Sveyn accourut de Danemark, et la remplit de sang et de ruines. Après sa mort (1014), son fils Canut lutta trois ans contre le brave Edmond, le fils d'Éthelred, et se vit enfin possesseur paisible de toute l'Angleterre.

1. Voy. ce synode dans Mansi, t, XIX, p. 423.
2. Voy. Longuev., liv. XIX et XX, t. VII, p. 140.
3. Muratori (*Annal.*, t. VI) parle, d'après Glaber, d'un château de Montfort, dans le diocèse d'Asti, habité par des Manichéens. Voy. *Hist. de Milan*, liv. II, ch. XXVII, par Landulphe l'Ancien, dans Saint-Marc, *Abrégé chr. de l'hist. d'Italie*, an 1028, t. III, p. 16.
4. Sur ces migrations des Manichéens, voy. Moneta, *Dissert. hist. de Catharis*, cap. II; — Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. LXXV, n. 30.

Canut, au sein de la paix, se montra un homme nouveau. Il devint chrétien fervent, roi bon et juste. Il sut maintenir l'union entre les deux peuples, renouvela le code d'Edgar et l'enrichit de bonnes lois; aux royaumes d'Angleterre et de Danemark il ajouta celui de Norvége par la conquête (1030), proscrivit partout le Paganisme, mit fin aux expéditions aventureuses des Normands, et mérita à tant de titres le surnom de Grand, consacré par l'histoire. — Canut laissa à chacun de ses trois fils un royaume (1035); Harold, puis son frère Henri Canut, occupèrent successivement le trône d'Angleterre, et, comme ils ne laissèrent point de postérité, les Anglais rappelèrent de Normandie Édouard, le septième fils d'Éthelred (1042). Sous le règne pacifique de saint Édouard, dit le Confesseur, l'Angleterre acheva de se relever. On continua de rebâtir les églises et les monastères, et l'on ne manqua pas de faire revivre les règles canoniques en même temps que les lois civiles. Du reste, l'Église d'Angleterre ne nous offre plus dans tout ce demi-siècle aucun événement digne de remarque. — Lorsque Canut le Grand s'empara de la Norvége, saint Olaüs II combattait les magiciens et le Paganisme; il donnait à son peuple de bonnes institutions et établissait des écoles, tandis que son beau-père Olaüs, roi de Suède, travaillait lui-même avec zèle à la conversion de ses sujets. Saint Olaüs de Norvége fut tué durant la guerre contre Canut, et il est honoré comme martyr. — La Pologne était alors dans une grande confusion. Après la mort de Miecislas Ier et de Boleslas, les Polonais se divisèrent, et la guerre civile désola le pays. Le prince Casimir, fils de Miecislas, s'échappa et se fit moine à Clugni (1034). Sept ans après, les Polonais, n'ayant plus d'espoir qu'en lui, obtinrent de Benoît IX la dispense de ses vœux monastiques et du diaconat, et lui décernèrent la couronne (1041). Casimir Ier rétablit l'ordre partout, et rendit son royaume tributaire du saint-siége.

L'Église d'Espagne n'a rien de remarquable durant cette

première moitié du siècle. Alphonse V, roi de Léon, rebâtit sa capitale ruinée par Almansor, et mourut après un règne de vingt-huit ans (1027), sans avoir rien entrepris de considérable contre les Maures. Il bornait son ambition à être le père et l'idole de ses sujets. Vérémond III, son fils, succomba dans la lutte qu'il eut à soutenir contre Sanche le Grand, roi de Navarre. Avec Vérémond s'éteignit la race des rois goths (1037), et le royaume de Léon fut réuni à celui de Castille, érigé en 1033. Mais il est temps de passer en Orient.

LEÇON CXV.

1. Les vingt-cinq premières années du onzième siècle sont remplies en Orient par les campagnes brillantes de l'empereur Basile II en Bulgarie. Ce prince mourut après un règne de cinquante ans de guerres et de victoires au dehors et de tyrannie sur ses sujets (1025). Les règnes de son frère Constantin, de Romain Argyre, de Michel Paphlagonien, de Michel Calaphate, de Constantin Monomaque, furent faibles, malheureux, commencés et terminés par le crime. De meilleurs jours commencèrent sous le règne de Théodora (1054).

L'état des Chrétiens en Orient n'était pas, au commencement du siècle, aussi prospère que les armes des Grecs. Nous les avons vus, à la fin du siècle précédent, victimes du ressentiment que les conquêtes des empereurs avaient inspiré aux Sarrasins. Cette situation se rattache à la tyrannie de Hakem, qui commença à régner en l'année 996. Hakem, troisième calife fatimite, résidait au Caire, qu'on appelait aussi Babylone, d'où le nom de prince de Babylone a été donné au calife d'Égypte. Également cruel, impie et extravagant, il tourmenta de toutes manières les Juifs, les Mahométans eux-mêmes, et surtout les Chrétiens. Il fit

plusieurs martyrs, abattit l'église du Saint-Sépulcre, ou de la Résurrection, à Jérusalem, ainsi qu'un grand nombre d'autres églises et de monastères. Puis, vers l'an 1017, changeant tout à coup, il rendit à tous la liberté religieuse, tandis que sa mère, qui était chrétienne, contribua elle-même à la reconstruction de l'église de Jérusalem. On put soupçonner la cause de ce changement lorsqu'on entendit un imposteur nommé Darari, ou Darasi, prêcher ouvertement la divinité de Hakem. Il disait qu'il était le Dieu créateur de l'univers, et le prouvait par la métempsycose. Darari ayant été tué, Hamza, autre imposteur, donna plus de développement à ce système de religion, aussi absurde et impie dans son symbole qu'immoral dans ses maximes. La nouvelle religion, si toutefois on peut l'appeler ainsi, se répandit en Égypte et en Syrie, et surtout dans les montagnes du Liban, où elle est encore aujourd'hui la religion des Druses. Hakem ne rougissait pas de la protéger hautement, et ce fut pour lui préparer en quelque sorte les voies qu'il cessa de tyranniser les peuples. Ce calife fut assassiné en 1020 par les ordres de sa sœur, qu'il avait voulu faire mourir[1].

3. Tandis qu'on maltraitait les Chrétiens en Palestine, le bruit se répandit en Occident que le prince de Babylone n'agissait qu'à l'instigation des Juifs. Il n'en fallait pas plus pour soulever les populations, et les Juifs furent chassés de plusieurs villes et maltraités[2]. — Les désastres de l'Église de Jérusalem et la lettre du pape Sylvestre II avaient ému l'Occident. Dès que la liberté fut rendue aux

1. Sur le calife Hakem et les Hakémites, ou les Darasiens, voy., outre les histoires arabes des califes, d'Heberlot, *Biblioth. orient.* v. *Dararium*; — Renaudot, *Hist. patriarchatus Alex. Jacob*.; — Sylvestre de Sacy, *de la Religion des Druses*; — et *Vie d'Hakem*. Ce savant pense, avec Renaudot, que cette religion des Druses remonte aux Hakémites. Voy. *Hist. universelle*, t. XVI, p. 334, où cette opinion est combattue; — et M. Rohrbacher, liv. LXII, t. XIII, p. 352, qu l'admet.

2. Voy. Glaber, lib. III, cap. VII, dans Saccar., an 1099; — Longuev., liv. XIX, p. 118.

Chrétiens de la Palestine, les pèlerinages aux lieux saints, déjà très-fréquents auparavant, reprirent avec une nouvelle ardeur qui alla croissant. On voyait arriver à Jérusalem des troupes nombreuses de pèlerins de toutes conditions, ayant à leur tête des princes, des évêques[1]. C'était comme de petites armées chargées d'aumônes et de secours pour les Chrétiens qui gardaient les lieux saints. L'ancienne charité des fidèles pour l'Église de Jérusalem semblait revivre et s'étendre dans une immense proportion[2]. — Le pèlerinage de la terre sainte n'était pas le seul fréquenté. Depuis longtemps ceux de Rome et de Saint-Jacques en Espagne étaient célèbres. Il y en avait grand nombre d'autres qui attiraient plus ou moins de pèlerins en certaines églises, auprès des reliques de quelques saints. — Ces voyages, sanctifiés par leur but religieux, étaient fort du goût de ces peuples encore demi-barbares, et consumaient sans danger leur fougue naturelle et leur infatigable activité.

4. L'empereur saint Henri mourut en 1024, et fut le dernier souverain allemand de la maison de Saxe. Les états, dans une assemblée solennelle sur les bords du Rhin, lui donnèrent pour successeur Conrad II, surnommé *le Salique*, qui fut le premier roi de la maison de Franconie. Après avoir pacifié toute l'Allemagne, Conrad vint en Italie, et reçut la couronne de fer, ou du royaume Lombard, à Milan (1025), malgré un nombreux parti qui voulait se soustraire aux rois allemands. Deux ans plus tard, il se rendit à Rome, où il fut sacré empereur (1027). Le pape Benoît VIII était mort (1024); il avait vécu saintement, et montré un grand zèle pour rappeler à leur devoir les ecclésiastiques qui oubliaient les saintes règles.

1. Vers 1026, le B. Richard, abbé de Saint-Vannes, à Verdun, et le pèlerinage de Jérusalem avec sept cents compagnons défrayés par Richard, duc de Normandie. — Longuev., t. VII, p. 176.

2. Sur ces pèlerinages, voy. Glaber, lib. IV, et Saccar., an 1035; — Longuev., liv. XX, t. VII, p. 225.

Dans un concile qu'il célébra à Pavie, il fut défendu aux clercs et aux évêques d'avoir chez eux aucune femme ni concubine, et, par un autre canon, les enfants des clercs furent déclarés serfs de l'Église [1]. Jean XIX succéda à son frère Benoît VIII, lui n'étant encore que laïque, dit Glaber, et après avoir gagné les électeurs à force d'argent. Cette accusation est infirmée par quelques auteurs, et nous paraît au moins douteuse [2]. Quoi qu'il en soit, ce fut au commencement de son pontificat qu'il reçut de l'empereur et du patriarche de Constantinople une ambassade solennelle et de grands présents. Les Grecs lui demandaient pour le patriarche de Constantinople la confirmation du titre de patriarche œcuménique ou universel en Orient. Le pape ne se pressa point de répondre. Durant son silence, la nouvelle de l'ambassade se répandit, et tout l'Occident s'en émut. De toutes parts on écrivit au pape les lettres les plus énergiques pour l'engager à repousser la demande des Grecs. Jean XIX, fort de cette démonstration universelle, refusa en effet le consentement qu'on sollicitait, et cette démarche ne servit qu'à prouver authentiquement qu'alors les Grecs de Byzance reconnaissaient la suprématie romaine.

Vers le même temps, Gui d'Arezzo, moine dans le monastère de Pompose, près de Ravenne, inventa les six notes de la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qu'il emprunta aux six premières syllabes des six premiers versets de l'hymne de saint Jean-Baptiste, *Ut queant laxis*. Cette découverte fit une heureuse révolution dans la musique : elle mettait un enfant en état d'apprendre en quelques mois ce qui demandait auparavant à un homme plusieurs années d'application.

5. L'empereur Conrad, après son couronnement, se mon-

1. Voy. Labbe, t. IX, et Mansi, t. XIX, p. 343.

2. Voy. Mabill., *Annal.*, lib. LV, n. 42 ; — Saccarelli, an 1024 ; — M. Rohrbacher, liv. LXIII, t. XIII, p. 426.

tra dans l'Italie méridionale, où il confirma les Normands dans leurs possessions du comté d'Aversa, et leur confia la garde du pays. Encouragés par cet acte, d'autres Normands en plus grand nombre passèrent en Italie, et, s'étant unis à leurs compatriotes, ils conquirent la Pouille sur les Grecs (1045), et se rendirent dès lors redoutables aux Italiens eux-mêmes.

Le pape Jean XIX éprouva l'insubordination des Romains dans sa dernière année, et mourut après un pontificat de neuf ans (1033). Avant de mourir, il confirma la décision des conciles de Limoges et de Bourges touchant l'apostolat de saint Martial. Il était question de savoir si le saint devait être mis au rang des apôtres, ou parmi les confesseurs. Le débat fut grand dans les églises des Gaules ; mais les deux conciles prononcèrent en faveur de l'apostolat (1031); le pape donna sa sanction et tout s'apaisa [1].—Ce fut durant ces mouvements que mourut Fulbert de Chartres (1028). L'épiscopat français n'avait point alors de plus grand et de plus saint évêque. Auditeur du fameux Gerbert à Reims, Fulbert fut mis à la tête de l'école de Chartres, et eut lui-même un grand nombre de disciples. Il se vit élevé, encore jeune, à l'épiscopat, et sut mériter par sa science, son zèle et sa vertu, l'estime et l'affection des princes, des évêques et de son peuple. Il a laissé plusieurs sermons, dont trois contre les Juifs, des proses et surtout des lettres bien écrites.

Le successeur de Jean XIX fut Benoît IX, son neveu, fils du comte Albéric. Il parut alors plus que jamais que les comtes de Tusculum prétendaient fixer le souverain pontificat dans leur famille, et cela à la honte comme au détriment de l'Église. Benoît n'avait que douze ans ou peut-être quinze, et il ne cessa de se déshonorer par le dérèglement de ses mœurs. Glaber atteste encore qu'une élection aussi irrégulière avait été le prix de l'or répandu

1. Voy. Longuev., lib. XX ; — Saccar., an 1031.

par la famille du nouveau pape, et ce fut un double malheur pour l'Église. Deux grands désordres la faisaient gémir sur une partie du clergé, savoir, la simonie et l'incontinence, et un pape tel que Benoît IX ne pouvait que les autoriser par le scandale de ses mœurs ajouté à celui de son élection. Néanmoins tout l'univers catholique se soumit à l'indigne pape, et durant douze années de son pontificat, il ne fut fait aucune atteinte ni à la foi, ni aux règles canoniques (CIX, 2). Toutefois les Romains se lassèrent eux-mêmes du scandale, et chassèrent Benoît (1044). Mais comme il n'intervint aucun acte régulier de déposition, Sylvestre III, qu'ils mirent à sa place, est regardé comme antipape. Benoît, rentré dans Rome, se rendit enfin justice à lui-même; il consentit à se retirer dans ses terres, et, moyennant une somme, il céda le pontificat à l'archidiacre Jean Gratien, homme vertueux, qui prit le nom de Grégoire VI (1045).

6. L'empire avait aussi changé de chef. Conrad II était mort dès l'an 1039, après avoir pris fait et cause pour les communes naissantes en Lombardie. L'archevêque Herbert gouvernait la ville de Milan en vice-roi, c'est-à-dire en souverain, sous l'autorité de l'empereur. Les petits vassaux, décidés à secouer ce joug, formèrent l'association de la *Motta* (émeute); mais le peuple se déclara contre eux, et ils furent chassés de la ville. Des associations semblables se formèrent en d'autres villes lombardes, et ce fut pour apaiser ces mouvements que Conrad se rendit en Italie. Il se déclara contre les évêques, qu'il fit enfermer, et essaya en vain de faire triompher la Motta. Les choses en étaient là lorsqu'il mourut. La guerre recommença entre les nobles et le peuple, et, après trois ans d'hostilités, il y eut un accord entre les deux partis. L'archevêque avait en quelque sorte disparu de la lutte. Le peuple, c'est-à-dire les artisans, les négociants et le bas peuple, obtinrent des libertés et constitutions communales qui finirent par les affranchir de l'autorité seigneu-

riale de leurs évêques. Grand nombre de villes lombardes s'affranchirent de même, et ce fut là l'origine des *communes*.

Henri III, dit le Noir, fils et successeur de Conrad, eut d'abord des guerres à soutenir en Pologne et en Hongrie, et vint enfin en Italie (1046). Le pape Grégoire VI, dont l'élection était suspecte de simonie, abdiqua de lui-même, et l'évêque de Bamberg, qui accompagnait le roi d'Allemagne, ayant été élu à Rome, fut seul reconnu pour vrai pape sous le nom de Clément II. Henri III, sacré empereur par le nouveau pape, décréta qu'aucun pape ne serait élu qu'avec le consentement de l'empereur. Ce décret, dont parle saint Pierre Damien[1], mit fin sans doute à la funeste influence des comtes de Tusculum, et jusqu'à un certain point aux brigues des Romains; mais, en attribuant ce droit de confirmation aux empereurs d'Allemagne, il blessait le droit des Romains, et mettait le souverain pontificat à la merci des Allemands. La chaire apostolique n'était pas délivrée; elle ne faisait que changer de maître et d'oppresseur. Henri III l'entendait bien ainsi, et il ne tarda pas à le prouver.

Clément II, après avoir célébré contre les simoniaques un concile à Rome, puis un autre en Germanie, où il avait suivi l'empereur, mourut à Bamberg (1047). Henri, sans se mettre en souci du clergé et du peuple romain, désigna l'évêque de Brixen, qui fut ordonné à Rome, et prit le nom de Damase II. Dans l'intervalle, Benoît IX était rentré sur le siége apostolique, qu'il quitta enfin pour aller faire pénitence. Damase II étant mort lui-même après vingt-trois jours de pontificat, l'empereur fit élire dans la diète ou assemblée de Worms Brunon, évêque de Toul et son parent, qui n'accepta qu'en réservant le droit du clergé et du peuple romain. Brunon fut parfaitement accueilli à Rome, et prit

1. Voy. son opuscule *Gratissimus*, et aussi la *Chronique* de saint Bénigne, dans Saccar., an 1047, n. 1 et 2, et an 1048.

le nom de Léon IX (1049). Avec ce saint pape commença une ère nouvelle pour le saint-siége.

LEÇON CXVI.

1. Cependant le Christianisme, qui avait ruiné le Paganisme barbare et arrêté le mahométisme, n'avait pu encore donner aux mœurs individuelles cette douceur et cette charité qui fait le fond de la civilisation chrétienne. La barbarie demeurait au fond de ces natures de fer; elle semblait dévorer les entrailles mêmes de la société. Au sein de la paix, ces hommes, encore demi-barbares, étaient toujours en armes, toujours sur l'offensive ou sur la défensive. Trois causes concouraient à cet état de choses : 1° le système féodal remplissait le pays de seigneurs, de vassaux, de châteaux forts. La faiblesse des rois, comme puissance et comme gouvernement, avait permis aux maîtres des fiefs de se rendre indépendants; de là des guerres perpétuelles et sans nombre entre ces petits souverains qui couvraient le pays, et ne laissaient aucun repos aux populations (CXIII, 4); 2° les lois barbares, qui permettaient aux individus de se faire justice par la force, n'étaient point abrogées. De là une infinité de combats d'homme à homme, de famille à famille; la vengeance, la jalousie, les petites causes, mettaient les armes à la main à des hommes qui ne savaient pas terminer autrement leurs querelles; 3° enfin, l'amour du pillage. C'était un autre reste de la Barbarie. Les seigneurs donnaient l'exemple en grand, en pillant les biens des églises et des monastères; lorsque l'évêque du lieu était mort, sa maison était

1. Voy. *Conc. Papiense*, 876, can. 14; — *conc. Rom.*, 900, can. 11; — *conc. Trosleianum*, 909, can. 14; — *conc. Roman.*, 1059, can. 2; — *conc. Nemausense* (Nîmes), 1096, can. 5; — *conc. Claromontan.*, 1095, can. 31; — *Rhemanse*, 1131. Voir Lab., t. IX et X.

livrée au pillage, comme on le voit par plusieurs conciles[1]. A Rome, dit Grégoire VI, on enlevait même les dons faits à l'église des Apôtres jusque sur le tombeau de saint Pierre.—Ces trois causes existaient partout plus ou moins, mais surtout dans les Gaules et dans l'Italie, à cause de l'absence d'un pouvoir un, fort et respecté. On conçoit maintenant quels désordres elles devaient enfanter. Les maisons, les chemins, les villes, les campagnes, étaient sans cesse troublés par quelques scènes sanglantes. Il n'y avait de sûreté ni pour les biens ni pour les personnes. L'agriculture, l'industrie, les études, tout souffrait et tombait en ruine. Les peuples surtout en étaient victimes de toutes manières. Enfin, on craignait que la société ne fût à l'agonie, prête à mourir dans l'anarchie. Loin cependant d'être mourante, la société en Occident n'était que jeune, mais d'une jeunesse orageuse qu'il fallait dompter. Dieu mit en œuvre à cette fin plusieurs moyens, qui peuvent se résumer dans les trois suivants : 1° les pèlerinages; 2° la trêve de Dieu; 3° la chevalerie. —Déjà nous avons parlé des pèlerinages (CXV, 3). Venons aux deux autres.

2. 1° *La trêve de Dieu*[1]. — Les évêques d'Aquitaine, pressés par les clameurs des peuples, et ne sachant plus comment arrêter les désordres intérieurs, firent dans le concile d'Elne en Roussillon (1027) une ordonnance qui défendait à toute personne d'attaquer son ennemi depuis l'heure de none du samedi jusqu'à l'heure de prime du lundi, pour que le dimanche fût bien observé.—A la suite d'une horrible famine de trois ans (1030-1033), suivie d'une grande mortalité et d'une abondante récolte, les évêques profitèrent de la bonne disposition où ils virent les esprits. Ils s'assemblèrent partout, en Aquitaine, en Bourgogne, et enfin dans toute la France, et décidèrent que tous garderaient la paix de Dieu, que personne ne se

1. Sur la trêve de Dieu, voir Longuev., liv. XX; — Balmès, *Protest. comparé*, ch. xxx; — Philips, t. II, p. 17.

vengerait et ne pillerait, tellement que tout le monde pût sortir et voyager sans armes et sans péril. On faisait jurer l'observation de cette paix sur les reliques apportées dans ces conciles, et les violateurs de la paix et de leur serment étaient exceptés seuls du droit d'asile attribué de nouveau aux églises. Les évêques ordonnèrent aussi à perpétuité l'abstinence du vin le vendredi et celle de viande le samedi; avec l'obligation, pour ceux qui seraient empêchés, de nourrir trois pauvres pour chaque jour non observé. C'était un usage reçu alors de suppléer au jeûne en nourrissant quelques pauvres.

La *paix de Dieu*, appelée aussi *pax Gallicana*, fit d'abord un grand bien; mais cette pieuse ardeur tomba, et les violences recommencèrent. Les évêques, voyant que ce remède était trop fort pour leurs peuples, transigèrent en quelque sorte avec les passions et les habitudes barbares. Ils convertirent la *paix de Dieu* en la *trêve de Dieu*. D'après ce nouveau règlement, toute hostilité était défendue depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin durant l'année; et de plus tout l'avent et le carême et aux fêtes solennelles; les églises et les cimetières, avec le terrain à trente pas autour des croix isolées[1], les clercs, les moines et les religieuses furent mis sous la sauvegarde de la *trêve*. Les laboureurs et l'agriculture eurent aussi leurs priviléges[2]. Ces règlements de la paix ou de la trêve variaient dans les détails, avec le même fond. Ainsi, en Roussillon, les femmes rendaient inviolable l'homme qui les accompagnait. En général, la trêve protégeait tout ce que la religion ou la faiblesse rend sacré au yeux des hommes. La paix de Dieu avait trouvé de l'opposition de la part de Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai. La trêve de Dieu en rencontra en Normandie, durant les troubles causés par la

1. C'est-à-dire que ces lieux étaient des *lieux d'asile*. Pour la croix, voy. le concile de Clermont (1095), can. 29.

2. Voy., entre autres, le concile de Rouen (1096), can. 2, et plus tard le concile de Latran, IIe gén., can. 22.

minorité de Guillaume le Bâtard. Les prédications de l'abbé Richard de Verdun et la maladie dite le *feu sacré* triomphèrent de cette résistance : la trêve de Dieu fut dès lors reçue, non-seulement dans toute la France, mais encore successivement en Italie et en Allemagne, vers l'an 1043; elle épargna à l'Europe bien du sang et des crimes. — Ce *feu sacré*, dont la présence en France se révèle ici, était une sorte d'érésipèle, d'un caractère si violent, qu'il desséchait le membre qui en était affecté et le faisait tomber. Les malades s'adressèrent au saint abbé Richard, qui leur faisait jurer la trêve et les guérissait[1].

3. 2° *La chevalerie*[2]. — Cette admirable institution remonte au onzième siècle, aux premiers rois de la troisième race. Elle se liait assez naturellement au système féodal, et donnait à l'état militaire une perfection qui l'élevait au-dessus de lui-même. Le chevalier était le soldat de la *société chrétienne*, et la chevalerie une sorte de sacerdoce. De même que l'empereur ou le roi était aux yeux de l'Église l'évêque du dehors, ainsi le chevalier était le prêtre du dehors, chargé de protéger de son épée les intérêts et les personnes auxquelles le prêtre doit se dévouer lui-même comme ministre de l'Église. Aussi le candidat devait-il se préparer par un long noviciat à la cérémonie qui le faisait chevalier. Il entrait, dès l'âge de sept à neuf ans, dans la maison d'un chevalier, qui devenait son maître et le formait aux habitudes et aux exercices de la chevalerie. Le jour qui précédait la cérémonie, il s'y disposait par le jeûne, la veille, la prière, le bain, symbole de la pureté

1. Voy. Longuev., liv. XX; — Trévoux, v. *Feu sacré*.

2. Sur la chevalerie, voir *Dissert. histor, sur la chevalerie*, par le P. Honoré de Sainte-Marie; — les divers traités du P. Ménestrier; — et, enfin, les cinq *Mémoires* sur la chevalerie, par M. de Sainte-Palaye, extraits des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, et réunis en deux volumes. Cet écrivain très-érudit ne distingue pas assez les premiers temps de la chevalerie de ceux où elle commença à se corrompre. Voy. aussi Mabillon, *Præfat. in* III *sæcul. Ben.*, n. 96, p. 152; — et M. Mœller, *Précis de l'hist. au moyen âge*, p. 320.

intérieure, par la confession, la communion, etc.; enfin, dans la cérémonie même[1], le nouveau chevalier se dévouait avec serment à la défense de la foi catholique, des églises, des veuves, des orphelins, des faibles en général et des opprimés.

4. Ainsi, l'activité de ces hommes, aux mœurs encore demi-barbares, s'usait dans les pèlerinages lointains; la violence de leurs passions, enchaînée par la trêve de Dieu, venait se briser devant tout ce que la religion a de plus sacré, et enfin la chevalerie leur apprenait l'usage qu'ils devaient faire de leur épée, en leur présentant des modèles à imiter dans le vrai *soldat chrétien*.

5. Telle était la divine fécondité de l'Église pour le bien, dans les temps mêmes où la grandeur du mal rendait inutiles tous les remèdes humains. Cette fécondité se voit encore par les hommes et les œuvres qui s'élevèrent alors. A ceux que déjà nous avons signalés, ajoutons les suivants : Ditmar, évêque de Mersebourg, qui composa l'histoire des cinq empereurs saxons (1019); — Bouchard, évêque de Worms, auquel nous devons une Collection de canons, de décrétales et de constitutions civiles (1026);— Aimoin, moine de Fleury, auteur d'une Histoire des Francs et d'une Vie de saint Abbon. — Adhémar, moine de Saint-Martial de Limoges, fit seulement une Chronique ou continuation de la même histoire depuis l'an 829 à 1029. — Glaber (Rodolphe), moine de Clugni, écrivit l'histoire de son temps depuis l'année 990 jusqu'à 1046. Il est souvent cité et n'est pas toujours sûr. Glaber composa aussi la Vie de saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et mourut vers l'an 1050. — Saint Siméon, moine du mont Sinaï, passa une partie de sa vie en pèlerinage, et mourut reclus à Trèves (1035). Sur la relation de ses miracles opérés à son tombeau, faite par Poppon, archevêque de

1. Voy. les plus anciennes formules dans le *Pontifical romain*, imprimé en 1516 sous Léon X, fol. 32, verso.

Trèves, le pape Benoît IX canonisa saint Siméon (1041), et c'est le deuxième acte connu de canonisation. On peut dire que dès lors cet acte important fut réservé exclusivement aux papes[1].

Un noble florentin fondait alors la célèbre congrégation de Vallombreuse. C'était saint Jean Gualbert, qui pardonna au meurtrier de son frère, et reçut de Dieu en récompense la vocation monastique. S'étant retiré dans une vallée ombragée de saules pour y pratiquer la vie érémitique, il lui vint une foule de disciples ; il se vit donc obligé de bâtir un monastère, où il établit la règle de Saint-Benoît dans toute son austérité (1039). Tel fut le commencement de Vallombreuse (*Vallis umbrosa*), qui devint en Italie une réformation de Saint-Benoît, mais plus sévère que Clugni[2]. Saint Jean admettait, outre les religieux de chœur, des frères convers pour les fonctions extérieures. C'est la première fois qu'on trouve cette distinction[3].

LEÇON CXVII.

1. [4] Les discussions touchant l'adorable mystère de l'Eucharistie soulevées au neuvième siècle n'étaient qu'assoupies ; Bérenger les réveilla. Cet hérésiarque était natif de Tours ; il suivit à Chartres les leçons de Fulbert, qui, par un pressentiment de ses erreurs, les réfuta d'avance dans une lettre à Adéodat, où il établit la présence réelle. De retour dans sa ville natale, Bérenger y enseigna les lettres

1. Sur ces illustres personnages, voir l'*Hist. littér. de la France* ; — Longueval, t. VII, *passim* ; — Noël Alex., sæc. 11e, cap. v.

2. Sur saint Jean Gualbert, voy. Mabill., *Act. SS.*, etc. ; — Bolland., 12 juill. ; — Hélyot.

3. Voy. Saccarel., an 1073, n. 35, t. XXI ; — et Mabill., *Præf.*, *in* VI *sæc.*, § 11.

4. Sur Bérenger, voir les auteurs plus bas, p. 286.

avec réputation, et fut en même temps archidiacre d'Angers. On remarquait dans le célèbre professeur plus de subtilité que de fond; c'était un bel esprit qui aimait les applaudissements, et les recherchait par de nouvelles interprétations de mots, c'est-à-dire par le piquant et la singularité de son langage. Bérenger était, du reste, éloquent et régulier dans ses mœurs.

La Providence ménageait aussi à la fois un puissant défenseur dans la personne de Lanfranc. Il avait étudié avec grand succès à Pavie, sa patrie, et était passé en France. Il eut occasion de s'entreprendre avec Béranger à Tours sur un point assez futile, probablement sur quelque subtilité de la dialectique. Bérenger eut le dessous, et ce fut une plaie faite également à son orgueil et à sa considération. Cependant Lanfranc poursuivit son voyage, et finit par se rendre moine dans le pauvre monastère du Bec, en Normandie, que l'abbé Herluin venait de fonder. Il fut chargé de l'école, et sa réputation acheva de dépeupler celle de Tours. Ce fut alors que, dégoûté des arts libéraux, c'est-à-dire des études profanes, Bérenger se rejeta sur les saintes Écritures. Il y porta malheureusement le même esprit novateur, la même recherche de la renommée, et ce fut ce qui le perdit.

2. Si nous en croyons deux adversaires de Bérenger, il aurait combattu le baptême des enfants et le mariage; mais ces deux erreurs tombèrent d'elles-mêmes, et ne tinrent aucune place dans les discussions qui s'engagèrent. Toute la polémique se concentra sur l'Eucharistie; elle fut comme le développement de celle que nous avons signalée au neuvième siècle. Bérenger prit ouvertement le sentiment de Jean Scot, et n'admit, contre Paschase et la présence réelle, qu'une présence figurée du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Quelques graves critiques, entre autres Mabillon, ont prétendu que Bérenger n'avait erré que sur la transsubstantiation, qu'il rejetait, disent-ils, en reconnaissant la présence réelle du corps de Jésus-Christ, sous

la substance permanente du pain et du vin. Dans ce sentiment, Bérenger défendait l'*impanation*, et devenait le précurseur de Luther, au lieu d'être celui de Calvin. Les deux sentiments se concilient en disant, ce qui est très-vraisemblable, que Bérenger, poussé à bout sur la présence réelle, se rabattit à combattre la transsubstantiation[1]. Sur l'un comme sur l'autre article, la tradition était formelle; Bérenger se rejeta donc sur la raison et le raisonnement. Il subtilisa, varia dans ses opinions, n'écoutant toujours que l'orgueil en toutes ses démarches; il eut des disciples qui se divisèrent eux-mêmes; en un mot, Bérenger, qui renouait en Occident la chaîne interrompue des hérésies, reproduisait en lui-même tous les caractères de l'hérétique tels que Tertullien les avait dépeints neuf siècles plus tôt.

3. Bérenger commença à répandre son erreur parmi les disciples qui lui demeuraient fidèles; mais Lanfranc en fut bientôt informé. Il n'hésita point à combattre Scot Érigène, mis en avant, et à défendre la présence réelle avec Paschase. Bérenger s'en plaignit à lui-même, comme à un ami, et lui en écrivit deux fois. Cependant le bruit de l'erreur s'étendait; Hugues, évêque de Langres, écrivit pour la combattre, et le pape saint Léon IX assembla un premier concile à Rome (1050), où Bérenger fut condamné sur sa seconde lettre à Lanfranc. Compromis lui-même par cette lettre qu'il n'avait point reçue, Lanfranc se justifia parfaitement. Le pape cita le novateur dans un nouveau concile plus nombreux à Verceil; mais, au lieu de s'y rendre, Bérenger cherchait à semer ses erreurs dans la

1. PROBLÈME.

Bérenger a-t-il attaqué non-seulement la transsubstantiation, mais encore la présence réelle?

Pour la *négative* : Mabillon, *Præfat. in* VI *sæcul. Bened.*, part. 2, § 3; — Mansi, *Nota* in Natal. Alex., sæc. 11°, dissert. I, art. 3; — Pluquet, *verbo* Bérenger.

Pour l'*affirmative* : Noël Alex., *loco cit.*, et généralement les historiens et les théologiens.

Normandie, et succombait dans une dispute publique à Brionne. Il revint à Chartres, et écrivit aux clercs de cette église une lettre pleine d'injures contre le pape Léon et l'Église romaine, qu'il accuse d'erreur[1]. Au concile de Verceil, on lut le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie : il fut condamné et brûlé. On renouvela contre Bérenger la première sentence de Rome ; et celui, dit Lanfranc, qui voulait priver l'Église de la communion du corps de Jésus-Christ fut exclu lui-même de la communion de l'Église.

La nouvelle erreur était née au centre de la France ; toute la France se souleva contre elle et son auteur. Les évêques, les seigneurs, les abbés, les hommes les plus savants du clergé, se réunirent de toutes parts à Paris, et là, en présence du roi Henri, on condamna d'une voix unanime Bérenger et ses disciples, et on déclara que, s'ils ne se rétractaient, l'armée de France, ayant en tête le clergé en habit ecclésiastique, irait les chercher partout où ils seraient, et les forcerait à se soumettre, sous peine d'être mis à mort. — Enfin, les anciens amis de Bérenger et d'autres hommes doctes et zélés s'efforçaient de le rappeler à la vraie doctrine par leurs lettres pressantes.

Telle fut, au début même de cette hérésie, l'activité que le pape, les évêques, les ecclésiastiques, les moines, tous les ordres, déployèrent pour la combattre. Jamais peut-être rien de semblable ne s'était passé dans l'Église, tant était vive, universelle et ancienne, c'est-à-dire apostolique, la foi de l'Église et des peuples au dogme sacré attaqué par une poignée de novateurs[2].

1. Bérenger n'appelait plus le pape Léon IX *Pontifex*, mais *Pompifex*, par une sotte moquerie, et l'Église romaine, non pas *catholique*, mais *satanique*. Voy. dans M. Alzog, t. II, p. 249. — C'était un avant-goût du style de Luther, parlant de Léon X.

2. Sur ces commencements de Bérenger et de son erreur, voir Noël Alex., sæc. 11°, dissert. I ; — Mabill., *Præf. in* VI *sæc.*, part. 2 ; — Pluquet ; — Longuev., liv. XX, et toutes les histoires étendues de l'Église. — Voir aussi Lupus, *In Concilium secundum Concil. roman.*, p. 499, où, en traitant de l'hérésie de

4. Le pape saint Léon, qui vit le premier éclat de Bérenger, eut encore la douleur d'apprendre la nouvelle révolte des Grecs de Byzance contre l'Église romaine. Nous avons vu les patriarches de Constantinople aspirer constamment à la suprématie spirituelle sur tout l'Orient chrétien, et faire tous leurs efforts pour obtenir des papes ce titre de patriarche œcuménique, qu'ils s'étaient arrogé de leur propre autorité. D'autre part, le dogme de la primauté romaine était si incontestable, si apostolique, que les patriarches n'osaient généralement l'attaquer ni le méconnaître ouvertement. C'était une lutte pénible entre la conscience et la passion, entre la soumission et la révolte. Cette lutte avait ses crises, et nous sommes arrivés à celle qui fut décisive. Michel Cérulaire (le cirier), d'abord impliqué dans une conspiration et exilé, s'était fait moine, et avait été tiré de son monastère pour le siége patriarcal de Constantinople par l'empereur Constantin Monomaque (1043). L'ambition, l'orgueil, le faste, un esprit brouillon, formaient le fond du caractère de ce nouveau patriarche. Un homme de cette trempe ne vit plus dans l'Église romaine qu'une supériorité odieuse dont il chercha à secouer le joug à tout prix. Reprenant tous les griefs que Photius avait déjà objectés aux Latins (LIV, 2), il en ajouta de nouveaux, tels que de ne pas chanter l'*Alleluia* en carême, de manger des viandes suffoquées, de baptiser par une seule immersion, de consacrer avec du pain azyme, point sur lequel il insista le plus, de ne pas honorer les images et les reliques des saints, de se couper la barbe, etc. Il fit faire au moine Nicétas un écrit contre ces usages des Occidentaux, et Michel commença à exécuter son projet de séparation en fermant les églises des Latins et leurs monastères, jusqu'à ce qu'ils se conformassent au rit des Grecs. Les choses en étaient là, lorsque Michel écrivit à l'évêque

Bérenger, il expose les erreurs des hérétiques antérieurs sur l'Eucharistie ; et encore Noël Alex., sæc. 10ᵉ, dissert. XV, sur la foi de l'Église au dixième siècle.

de Trani dans la Pouille une lettre dans laquelle il articula plusieurs de ces griefs qu'il faisait aux Occidentaux, et qui fut remise au pape Léon par le cardinal Humbert. Le saint pape répondit à Cérulaire une longue lettre où il réfutait les Grecs, justifiait l'Église romaine avec autant de force et de science que de convenance ; il exhortait, enfin, le patriarche à la paix et à l'unité. L'empereur Constantin Monomaque, qui voulait ménager le pape, lui écrivit et lui fit écrire des lettres de conciliation qui réjouirent le saint pontife. Il s'empressa donc d'y répondre, et envoya trois légats à Constantinople. Constantin les accueillit avec honneur ; mais le patriarche refusa de les voir et leur interdit les églises. Le cardinal Humbert, chef de cette ambassade, fit un écrit contre celui du moine Nicétas, qui se rétracta de bonne foi ; il déposa finalement sur le grand autel de Sainte-Sophie une sentence d'excommunication contre Michel Cérulaire ainsi que contre Léon d'Acride, métropolitain des Bulgares, et contre leurs adhérents.

Cérulaire, furieux, traita d'abord les légats comme des imposteurs sans mission ; mais dès que la faiblesse du gouvernement ou la raison politique lui eut permis d'agir en liberté, il ne garda plus de mesure. Il assembla quelques évêques, excommunia les trois légats de Léon IX, ôta des diptyques le nom du pape, et écrivit aux trois patriarches d'Orient tout ce que la haine et l'orgueil lui dictèrent pour les détacher de la communion de l'Église romaine. On ignore l'effet de ces lettres sur les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem. Celui d'Antioche répondit en justifiant les Latins sur plusieurs points, en les blâmant sur d'autres, mais pas au point d'y voir une raison de rompre l'unité qu'il défendait. Michel Cérulaire, au contraire, ne cessa d'agir pour étendre et affermir son schisme sous les règnes assez courts de Théodora et de Michel Stratonique (1054-1057) ; il devint plus entreprenant encore sous Isaac Comnène, dont il avait favorisé l'usurpation, et causa ainsi sa propre ruine. Comnène, en effet, ne pou-

vant plus supporter son exigence, le relégua dans l'île de Proconnèse (1059), où il mourut la même année. Le schisme ne mourut point avec Michel Cérulaire, et ne fut point toutefois consommé. Il n'y eut rien de formulé contre la primauté romaine; mais si l'Église grecque ne fut pas alors entièrement séparée, elle n'en était pas moins pleine de schismatiques et descendue à un état désespéré. Dépourvue de sa séve divine, et réduite à une existence politique et humaine, elle n'eut plus dès lors, et encore par intervalles, qu'un simulacre d'unité et de vie [1].

5. L'empire retombait lui-même plus faible que jamais. Une nouvelle puissance s'élevait alors sur l'empire divisé des Arabes et commençait à insulter les frontières des Grecs. Nous parlons des Turcs, peuples d'origine tartare, et établis sur les bords de la mer Caspienne. Les uns habitaient les villes et avaient des demeures fixes, tandis que les autres vivaient en aventuriers, sous la conduite des chefs auxquels ils s'attachaient. Le plus brave et le plus heureux de ces chefs fut Seljouk, qui s'empara du Khorassan, embrassa l'Islamisme, et fonda la célèbre dynastie

1. Sur Michel Cérulaire et sur le schisme renouvelé par lui, voir Maimbourg. *Hist. du schisme des Grecs*, liv. III; — Noël Alex., sæc. 11e, cap. IV, art. 3; — Grabeson, sæc. 11e, *Colloq.* 3, p. 42; — Allatius, *de Consensione eccles. occid. et orient.*, lib. II, cap. IX; — Palma, t. II, cap. XXVI, qui s'attache surtout à justifier saint Léon IX contre Mosheim.

PROBLÈME.

L'unité catholique fut-elle définitivement rompue par Michel Cérulaire?

Pour l'*affirmative* : Maimbourg, et on peut dire la foule des historiens et des critiques qui parlent toujours du schisme consommé par Cérulaire.

Pour la *négative* : Noël Alex. et Mansi, *loc. cit.*

L'histoire de Cérulaire, après le départ des légats de saint Léon IX, est assez obscure. Notre résumé ressort des récits divers conciliés ensemble.

Sur les griefs des Grecs contre les Latins, il faut voir surtout Lupus, *Dissert. de sancti Leonis IX actis adversus schisma Cerularii*, etc., t. III, p. 648. Il y traite des azymes avec assez d'étendue. Cette question fournit matière à un problème assez compliqué sur l'usage des Grecs et des Latins touchant les azymes avant le onzième siècle. Nous l'avons déjà indiqué sur les premiers siècles, leçon XXXIII, n. 3. Il faut ajouter Lupus aux auteurs indiqués pour l'usage constant du pain azyme dans l'Église latine.

des Seljoucides. Son fils, Togrul Bek, porta le secours de ses armes au calife de Bagdad, Kaïem, qui le fit émir-al-omra et l'investit de toute l'autorité. Il s'empara de la plus grande partie de la Perse, et fut le premier sultan de sa dynastie. Son neveu, Alp Arslan, recueillit son héritage (1062), continua ses conquêtes et se trouva ainsi en face des Grecs [1].

Telle était la puissance qui allait succéder aux Arabes et rajeunir en quelque sorte la guerre que l'Islamisme avait déclarée à la société chrétienne. Les Turcs Seljoucides arrivaient à ce haut degré de puissance précisément dans le temps que Michel Cérulaire entraînait l'Église grecque plus loin dans la voie du schisme sous Constantin Monomaque. Il y avait sans doute de graves désordres en Occident; mais l'Église, pure dans sa doctrine comme dans sa discipline, y demeurait fidèle à l'unité. Aussi Dieu, qui lui appliquait ses promesses faites à la chaire de Pierre, lui avait préparé, non des exterminateurs, mais cette suite de grands et saints papes qui devaient l'élever assez haut pour sauver la société.

LEÇON CXVIII.

1. Les désordres de l'Occident étaient dans les mœurs, et, pour y remédier, il fallait avant tout guérir le clergé. Une double plaie le dévorait : la simonie et l'incontinence. Ce sera donc sur ces deux articles que les papes que Dieu donna alors à son Église ne cesseront d'assembler des conciles et de faire des règlements, ou plutôt de faire re-

1. Sur ces commencements des Turcs et de leurs conquêtes en Asie, voir l'*Hist. universelle*, t. XVII; — *Hist. des Arabes*, de l'abbé Marigni, t. III, sur le calife Kaïem; — Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. LXXIX, et les auteurs arabes et grecs indiqués par ces historiens modernes.

vivre les anciennes règles et d'en presser partout l'exécution. Mais deux hommes furent suscités plus particulièrement pour travailler à cette importante réformation : le B. Pierre Damien et saint Grégoire VII, que nous ne pouvons différer plus longtemps de faire connaître à nos lecteurs. — [1] Pierre, surnommé Damien, nom de l'un de ses frères qui lui servit de père, naquit à Ravenne vers l'an 1006, se voua à cette vie érémitique qui s'unissait à la vie cénobitique, et devint abbé de Font-Avellane, en Ombrie. Il établit plusieurs autres monastères avec la règle très-austère d'Avellane. Son zèle tout apostolique l'avait déjà poussé, au temps de saint Léon IX, à écrire et à prêcher contre les désordres du temps ; et il devint dès lors le grand coopérateur des papes dans l'œuvre de la réformation. — [2] Grégoire VII, Romain d'origine, fut élevé et instruit avec soin dans le monastère du mont Aventin ; il eut aussi pour maître le prêtre Gratien, le pape Grégoire VI depuis, qu'il accompagna en Allemagne après son abdication. Hildebrand, c'était son nom, se fit estimer à la cour de l'empereur Henri III et remarquer de Léon IX ; ce pape voulut l'avoir avec lui lorsqu'il alla prendre possession à Rome, et le fit cardinal sous-diacre. Dès ce moment il ne se fit plus rien d'important dans le gouvernement de l'Église sans l'avis et les conseils d'Hildebrand. Tout s'inclina devant le génie de cet homme extraordinaire, que la Providence avait divinement façonné pour relever la société penchée sur le précipice. — Tel était le célèbre Hildebrand, qui fut déjà l'âme de tout le pontificat de Léon IX.

2. Ce saint pape, poussé par son propre zèle, s'occupa sans délai de la réforme du clergé, et attaqua sans ménagements les clercs simoniaques et concubinaires. Ce fut dans ce but qu'il célébra, aussitôt après son installation, une suite de conciles (1049) à Rome et à Pavie, à Reims et

1. Sur saint Pierre Damien, voir les sources indiquées plus loin, p. 297.
2. Sur saint Grégoire VII, voir les sources indiquées plus loin, p. 310 et 311.

à Mayence, dans lesquels on insista principalement contre la simonie, qui était comme la racine du mal; car elle peuplait le sanctuaire de clercs violateurs des canons, souvent incapables et toujours indignes. On procéda contre les coupables en même temps qu'on faisait revivre les saintes règles[1]. De retour en Italie, le pape Léon condamna, comme nous l'avons vu, Bérenger dans les conciles de Rome et de Verceil, et excommunia l'évêque de Dol, ainsi que les autres évêques de Bretagne, pour le refus qu'ils faisaient de reconnaître l'archevêque de Tours pour le métropolitain[2]. Dans un nouveau voyage en Allemagne, il réconcilia Henri III avec André, roi de Hongrie, et en obtint des secours contre les Normands d'Italie. Ces étrangers avaient conquis la Pouille sur les Grecs et attaquaient Bénévent, qui était au saint-siége. Les Allemands furent battus (1053), et le pape, qui attendait l'issue du combat dans un château du pays, demeura lui-même au pouvoir des Normands. Les vainqueurs tombèrent à ses pieds, lui firent hommage de leurs conquêtes sur les Grecs, et reçurent d'avance une sorte d'investiture de ce qu'ils conquerraient encore. Ce ne fut pas en vain. Les deux illustres frères, Robert Guiscard et Roger, achevèrent, dans cette deuxième moitié du siècle, de conquérir tout ce qui restait aux Grecs, y joignirent la Sicile, qu'ils enlevèrent aux Sarrasins, et fondèrent ainsi le royaume des Deux-Siciles, dont ils firent hommage au pape.

Ce fut immédiatement avant cette expédition que le pape saint Léon décida que la primatie de l'Afrique devait demeurer à l'évêque de Carthage. De toute la malheureuse Église d'Afrique, si florissante autrefois, il ne restait que cinq évêques; et encore ils étaient divisés pour la préséance ! — Le pape saint Léon mourut, aussitôt après son retour à Rome, avec la réputation méritée d'un grand et

1. Voy., sur ces conciles, Labbe, t. IX, et Mansi, t. XIX ; — Longuev., liv. XX.
2. Longuev., liv. XIX, p. 284.

saint pape (1054)[1]. Les Romains, au lieu d'élire un pape, envoyèrent à Hildebrand en Allemagne un message pour lui remettre le soin de choisir lui-même un sujet et de le faire agréer à l'empereur. Hildebrand se rendit en conséquence près de Henri le Noir, désigna Guébéhard, évêque d'Aichstet, qu'il conduisit, malgré lui et malgré l'empereur, à Rome, où il fut intronisé sous le nom de Victor II (1055).

3. Le nouveau pape, marchant sur les traces de son illustre prédécesseur, assembla sans retard un concile à Florence contre les spoliateurs des églises et Bérenger. De son côté, Hildebrand, son légat dans les Gaules, procédait avec vigueur contre les simoniaques au concile de Lyon (1055), et à celui de Tours contre Bérenger, qui ne put éviter d'y comparaître. Confondu par Lanfranc, il rétracta son erreur par écrit et avec serment. Les conciles de Rouen, sous l'archevêque Maurille, et de Toulouse, proscrivirent également la simonie et l'incontinence.

Le pape Victor mourut (1057) après deux ans d'un pontificat qui donnait les plus belles espérances. Son successeur, le cardinal Frédéric, fut sacré sans aucun délai sous le nom d'Étienne IX. L'empereur Henri III était mort en cette même année, et avait laissé son fils Henri, enfant de six ans, sous la tutelle de l'impératrice Agnès. Henri, n'étant encore que roi de Germanie, n'avait aucun droit à exercer sur l'élection du pape. Étienne IX continua d'assembler des conciles pour la réformation du clergé, créa saint Pierre Damien évêque d'Ostie et premier cardinal, fit Hildebrand archidiacre, et, l'ayant envoyé en Allemagne, il ordonna aux Romains, dans le cas où il mourrait, d'attendre son retour pour lui donner un successeur. Étienne mourut, en effet, à Florence avant le retour d'Hildebrand (1058); mais, au lieu de l'attendre, et malgré les cardi-

1. Voy. sa Vie, écrite par trois auteurs contemporains, dans Bolland., 19 ap.; — Mabill., VI *sæcul. Act. Bened.*

naux, plusieurs seigneurs proclamèrent l'évêque de Velletri, qui prit le nom de Benoît V. Hildebrand revint à la hâte, désigna Gérard, évêque de Florence, qui fut Nicolas II (1059). Benoît, déposé au concile de Sutri, se soumit et fut reçu à la communion laïque. Pour prévenir un semblable désordre à l'avenir, Nicolas II fit, dans le grand concile qu'il assembla à Rome, un décret qui attribuait aux cardinaux-évêques la première part dans l'élection des papes, et leur en donnait l'initiative. Ils délibéraient les premiers, appelaient ensuite les cardinaux inférieurs, puis le reste du clergé et le peuple pour donner leur consentement, sans préjudice du droit personnel de Henri, qui est présentement roi, dit le pape, et que Dieu, nous l'espérons, nous donnera pour empereur. C'est de ce décret que date la prépondérance des cardinaux dans l'élection des papes, dont ils finirent par être les seuls arbitres. Comme toutes les grandes institutions, celle des cardinaux a eu des commencements faibles et s'est développée lentement. Le nom de *cardinal* (*cardo*, le pivot) était commun à tous les évêques, prêtres et diacres titulaires. Ce fut au commencement du neuvième siècle que les sept évêques voisins de Rome, ou suburbicaires, reçurent plus particulièrement le nom de *cardinaux*, en qualité d'assesseurs ou conseillers du saint-siége; et au onzième le pape Nicolas leur donna cette autorité prépondérante dont nous venons de parler[1].

Dans ce même concile de Rome (1059) on renouvela les ordonnances des conciles précédents, et Bérenger, qui y comparut, signa et jura de nouveau une profession de foi catholique, brûla de sa propre main ses écrits et ne laissa pas de se parjurer encore. Le pape passa ensuite dans le midi de l'Italie, où il se concilia les princes normands et en fit des vassaux et des défenseurs du saint-siége. Le

1. Sur l'institution des cardinaux, voir Thomass., *Discipl.*, part. 1, liv. II, ch. 113 ; — Muratori, *de Cardinal. institut.*; — et notre *Introduction*, sect. 3, § 84.

mal était grand surtout dans l'église de Milan, ainsi que dans toute la Lombardie. Deux hommes zélés, saint Ariald, diacre de Milan, qui fut martyrisé, et saint Herlembald, laïque, se déclarèrent ouvertement contre l'archevêque et ses clercs, et se virent soutenus d'une grande partie du peuple. Deux légats envoyés sur les lieux amenèrent enfin ce malheureux clergé à des sentiments de pénitence. L'année suivante, le cardinal Étienne promulgua les mêmes mesures dans les conciles de Tours et de Vienne, et ce fut au milieu de ces soins que mourut Nicolas II à Florence (1061).

4. Les Romains se divisèrent pour donner un successeur au pape Nicolas. Les cardinaux, le clergé et la plus grande partie de la noblesse élurent, sous l'influence d'Hildebrand, l'évêque de Lucques, Anselme, homme régulier et zélé, qui prit le nom d'Alexandre II; tandis que les évêques lombards et quelques seigneurs romains, soutenus par la cour, firent nommer Cadaloüs, évêque de Parme. — Cet antipape, qui se fit appeler Honorius II, était digne de ses électeurs, c'est-à-dire simoniaque et concubinaire comme les évêques lombards. Saint Annon de Cologne fit casser l'élection schismatique en Allemagne (1062); mais le schisme ne fut terminé que par le concile de Mantoue en 1067.

Dès qu'il fut installé, Alexandre II créa l'archidiacre Hildebrand chancelier de l'Église romaine, et le mit ainsi à la tête de toutes les affaires. Avec l'aide d'un tel ministre, il continua efficacement la guerre déclarée à la simonie et à l'incontinence, et ne cessa d'assembler des conciles par lui-même ou par ses légats. L'affaire qui fit alors le plus de bruit fut celle de Pierre, évêque de Florence. Saint Jean Gualbert et les moines de Vallombreuse l'accusèrent de simonie à haute voix dans les rues, disant qu'on ne pouvait recevoir de lui les sacrements. Ni le cardinal Damien ni le concile de Rome ne purent apaiser les troubles qui s'ensuivirent. Il fallut enfin en venir à l'épreuve du

feu, proposée par les moines. L'un d'entre eux, nommé Pierre, passa, par l'ordre de son abbé, entre deux bûchers enflammés, et en sortit sain et sauf, aux acclamations d'une foule immense accourue à ce spectacle (1068). L'évêque de Florence fut déposé en conséquence, et le moine Pierre, qui devint cardinal-évêque d'Albano, est demeuré dans l'histoire sous le nom de Pierre *Ignée*.

5. Parmi les désordres du temps, il faut ranger l'*hérésie des Incestueux*. Elle consistait à compter les degrés de consanguinité par le nombre des personnes comprises dans les deux lignes collatérales. Ainsi les cousins germains étaient au quatrième degré. Cette manière était conforme au droit civil ; tandis que, dans le droit canonique reçu jusqu'alors, on marquait le nombre des degrés par celui des personnes prises dans une seule ligne. Ainsi les cousins germains n'étaient qu'au deuxième degré. Il suivait de là que les hommes de loi, ou du moins plusieurs, tout en n'autorisant le mariage qu'au septième degré, comme faisait l'Église, le permettaient en réalité au quatrième. Ces mariages étaient donc, aux yeux de l'Église, incestueux ; et ce fut contre ce système irrégulier, dont les suites pouvaient avoir de la gravité, que Pierre Damien fut envoyé à Ravenne, où la question avait été principalement agitée. Mais la décision n'intervint qu'au concile de Rome (1065), où Alexandre II condamna l'erreur des jurisconsultes[1].

6. Cependant le cardinal Damien obtint du pape Alexandre la permission de renoncer à son évêché pour sa chère solitude d'Avellane, qu'il fut obligé de quitter encore plus d'une fois pour le service de l'Église. Il mourut à Faenza (1072), en revenant de sa dernière légation à Ravenne. Le B. Pierre Damien, d'un caractère austère, parlait à tous, aux grands comme aux petits, avec une li-

1. Voy. *Epistola XXVIII ad episcop., clericos et judices Italiæ*; — les canonistes, sur les empêchements dirimants ; — et aussi *Analyses des conciles*, par le P. Richard, t. III, p. 602, et t. IV, p. 307.

berté apostolique. Il était éloquent, savant pour son temps; il a laissé beaucoup de petits Traités, des sermons et grand nombre de lettres importantes pour l'histoire contemporaine. On y remarque une teinte d'exagération et quelquefois un défaut de critique[1].

Pierre Damien contribua particulièrement par ses écrits, ses discours et son exemple, à introduire l'usage fréquent de la discipline ou flagellation volontaire; en quoi il était merveilleusement secondé par saint Dominique l'Encuirassé, mort en 1063. Il écrivit la vie et rapporta avec complaisance les effrayantes austérités de ce célèbre pénitent, qui avait été son disciple. L'usage de la flagellation favorisa le grand changement qui se fit alors dans la pénitence publique. L'ancienne discipline, déjà très-mitigée au neuvième siècle, tombait de plus en plus; et d'ailleurs l'application en devenait impossible au milieu de tant de crimes et de violences. On n'aurait plus trouvé en certains pays que des pénitents, des hommes séquestrés en quelque sorte du corps des fidèles et de la société. Pour sauver donc la discipline et les coupables, l'Église se prêta aux commutations, et préféra s'accommoder jusqu'à un certain point au goût du siècle, et on peut dire aux besoins du temps. A des hommes durs, grossiers et d'une activité inquiète, les disciplines, les pèlerinages lointains, les grandes aumônes, convenaient, soit pour dompter cette nature de fer, soit pour faire réparer tant de pillages, ou punir l'avarice des simoniaques. Ainsi on rachetait tant d'années de pénitence par tant de milliers de coups de discipline, par tant de dons faits aux pauvres, aux églises ou aux monastères, ou par tel pèlerinage. Au moyen de cette facilité, on pouvait imposer de longues années de pénitence dont on s'acquittait au moyen des compensations.

1. Sur le B. Pierre Damien, voir les Bolland., 23 fév., et D. Mabillon, *sæculo* VI *Bened.*, où l'on trouve sa Vie, par Jean de Lodi, son disciple. Voir surtout les ouvrages mêmes et les lettres de ce saint. La dernière édition de ses écrits est de Venise, 1783, 3 vol. in-4.

Ce fut ainsi que Pierre Damien imposa cent ans de pénitence à Gui, le trop fameux archevêque simoniaque de Milan. — Quelques esprits ont critiqué l'usage de la discipline ou flagellation volontaire; mais l'Église l'a suffisamment justifié en le canonisant avec les saints qu'il a sanctifiés, en même temps qu'elle en a condamné l'excès ou les abus, comme nous le verrons dans la suite de son histoire[1].

7. Nous avons laissé l'Angleterre sous le sceptre pacifique de saint Édouard le Confesseur. Ce sage prince fit un recueil des meilleures lois, surtout de celles favorables au peuple, et en composa un code célèbre dans l'histoire des Anglais[2]. Édouard étant mort sans enfants, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, et Harold disputèrent sa succession dans la fameuse bataille d'Hastings, où Guillaume demeura vainqueur (1066). En prenant possession de l'Angleterre, le Conquérant, ainsi fut surnommé Guillaume, introduisit dans ses nouveaux États la langue française et grand nombre de lois et de coutumes de France. Il rétablit l'ordre partout; mais il montra une grande partialité pour les Normands, auxquels il distribua beaucoup de terres et la plupart des emplois. Il suivit la même politique pour les évêchés, et nomma, entre autres, à l'évêché d'York, Thomas, chanoine d'Évreux, et au siége primatial de Cantorbéry le célèbre Lanfranc, qui était devenu abbé de Saint-Étienne de Caen.

En Espagne, Ferdinand, roi de Léon et de Castille depuis la mort de Vérémond III (1037), eut d'abord des troubles intérieurs à pacifier; puis il tourna ses armes contre les Maures (1044), qu'il ne cessa d'humilier et rendit

1. Sur ces commutations de pénitence, voy. les Lettres du B. Pierre Damien; — Saccarelli, an 1055, n. 3, t. XXI. — Sur l'usage de la discipline, on peut lire *Historia flagellantium*, du docteur Boileau, qui le combat, et la *Critique de l'Hist. des flagellants*, du docteur Thiers, qui le justifie en réfutant Boileau.

2. Voy. ces lois dans Labbe, t. IX, et Mansi, t. XIX, p. 713; — et aussi Lingard, *Hist. d'Anglet.*, pour la constitution et les mœurs des Anglo-Saxons.

tributaires. Ce grand prince profita de son repos pour rétablir la discipline. Le concile de Coyança, convoqué par ses ordres (1050), fit treize canons qui concernent surtout la vie des clercs et l'uniformité dans les monastères. — Plusieurs historiens espagnols rapportent que, Ferdinand Ier ayant pris le titre d'empereur, Henri III, empereur d'Allemagne, s'en était plaint par ses députés au concile de Tours (1055), et que le pape ayant jugé juste sa réclamation, le roi de Castille s'était soumis à la décision pontificale[1]. Les trois fils de Ferdinand se disputèrent ses États après sa mort (1065). Alphonse VI réunit enfin les royaumes de Castille et de Léon, et régna jusqu'à l'an 1109 avec un mélange de grandes actions et de traits qui déshonorent sa politique comme sa mémoire. Les rois de Navarre, et surtout ceux d'Aragon, combattirent aussi avec succès contre les Maures. Le cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II, présida plusieurs conciles en Espagne, où l'on décréta l'observation de la trêve de Dieu, l'extirpation de la simonie et le changement du rit mozarabe pour le rit romain. Ce dernier point ne fut exécuté qu'avec lenteur et ménagement. Le légat régla encore quelques affaires locales en Aquitaine; mais l'orage se préparait en Allemagne.

8. Le jeune roi Henri IV, doué d'une nature flexible et mêlée de bonnes comme de mauvaises qualités, ne sembla grandir que pour développer ce qu'il y avait de plus déréglé dans ses penchants. Une mauvaise éducation contribua grandement à ce fâcheux résultat. Dès que le prince se vit en liberté, il ne connut plus d'autre règle que sa volonté et ses passions. Les actes les plus tyranniques sur ses sujets, la vente des évêchés et des abbayes, lorsqu'il

1. Voy. Mansi, t. XIX, p. 839; — Baron., an 1055; — et surtout *Vindiciæ hispanicæ*, par Chifflet, cap. XI. — Toutefois, le fait de la soumission des rois d'Espagne à une décision de ce genre est repoussé, comme non prouvé, dans l'*Abrégé chron. de l'hist. d'Esp.*, an 1058. Voy. aussi Lupus, *in Concilium. Turonense*, t. IV, p. 16.

ne les abandonnait pas comme une proie à ses courtisans et compagnons de débauche, un libertinage sans frein qui ne respectait aucune loi : telle était la conduite de Henri, conduite peu royale assurément, qui fournit déjà à un grand nombre de seigneurs, à ceux surtout de la Saxe et de la Thuringe, une cause ou un prétexte pour secouer un joug si honteux. Et afin qu'il ne manquât rien au scandale d'une telle vie, Henri songea à renvoyer sa jeune épouse, Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie. Mais la demande qu'il en fit fut repoussée par l'ordre du pape dans un concile. Cependant les Allemands, ne pouvant plus supporter les excès de Henri, s'adressèrent d'abord à lui-même, puis au pape, qui lui écrivit en conséquence. Il l'appelait à Rome pour s'y justifier sur l'article de la simonie et sur quelques autres points. Cet acte, le premier de ce genre à l'égard d'un roi, n'eut point de suite, Alexandre II étant mort peu de temps après l'envoi de ses lettres (1073). Il avait gouverné l'Église pendant onze ans et demi avec beaucoup de prudence, de zèle et de fermeté.

Les efforts soutenus et éclairés de cinq papes durant vingt-quatre ans avaient échoué contre les deux grands désordres qui déshonoraient alors le clergé. Le mal, loin de céder, n'avait fait que grandir; et, soutenu presque partout par les puissances séculières, notamment par celui dans lequel on voyait le chef de l'Empire, il en était venu à un degré désespéré. Il n'y avait plus d'espoir que dans les remèdes extrêmes, dans le déploiement de toute la puissance que Dieu a donnée à son Église pour sauver la société. Mais il fallait aussi un homme extraordinaire pour mettre cette puissance en exercice, et cet homme, la Providence le préparait depuis vingt-quatre ans dans Hildebrand.

LEÇON CXIX.

1. C'était le 22 avril, en l'année 1073; tout le peuple romain se pressait dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens pour y célébrer les funérailles du pape Alexandre II, lorsque tout à coup un cri général s'élève : « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi! » disent toutes les voix par une acclamation unanime. Hildebrand se trouble; pour la première fois il chancelle, et pour la première fois les Romains sont indociles à sa voix. Malgré sa résistance, ils le revêtent de la robe de pourpre et de la tiare, et l'élèvent sur le siége de saint Pierre. Une dernière ressource demeurait à Hildebrand. D'après le décret de Nicolas II, le privilége de confirmer l'élection du pape était réservé personnellement au roi Henri IV. Hildebrand fit différer la cérémonie de son ordination, et écrivit sans délai à Henri; il le priait de refuser son consentement, ne lui laissant pas ignorer que, s'il était pape, il ne laisserait pas impunis les excès auxquels il se livrait. Les évêques de Lombardie et d'Allemagne, que le seul nom d'Hildebrand avait fait trembler, pressèrent eux-mêmes le roi de refuser. Mais toutes ces démarches échouèrent. Henri, touché de la modestie et de la déférence du pape élu, consentit volontiers à sa consécration, qui fut faite en présence de ses commissaires. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire VII, qu'il rendit à jamais célèbre dans les fastes de la papauté.

Personne aussi bien que Grégoire ne connaissait les maux de l'Église et de la société, et les difficultés que devaient rencontrer les remèdes nécessaires. Aussi, dès le jour de son élection, il embrassa d'un coup d'œil sa tâche immense, se dévoua comme une victime à la cause de l'Église et de l'humanité, et se mit à l'œuvre.

2. Dans un premier concile très-nombreux tenu à Rome (1074), le pape Grégoire VII fit rendre un décret qui inter-

disait toutes fonctions aux clercs simoniaques ou concubinaires, ne laissant à ces derniers que l'alternative de garder une parfaite continence ou de quitter les fonctions du sacerdoce. Il défendait de plus aux fidèles de fréquenter les offices des prêtres coupables et rebelles. Ce décret n'avait rien de nouveau ; mais le nom d'Hildebrand le rendait terrible, et il s'éleva de toutes parts un cri de douleur et de révolte. Les clercs concubinaires, comme s'ils eussent perdu la raison avec la conscience, allèrent jusqu'à traiter le pape d'hérétique, et à chercher leur justification dans les Écritures. Ils citaient, entre autres textes, ces paroles de saint Paul : *Melius est nubere quam uri*, et prétendaient d'ailleurs que la continence était au-dessus des forces humaines, faite pour les anges et non pour les hommes. D'autres se fondaient sur la coutume et le silence des évêques précédents. Telles étaient les raisons des clercs concubinaires : elles montrent mieux que tout le reste, avec la grandeur du mal, l'urgence et la difficulté des remèdes.

La clause qui concernait les fidèles effraya surtout. Aussi ce fut contre cette disposition que les évêques des Gaules, d'Italie et d'Allemagne s'élevèrent avec plus de passion. Ils s'efforcèrent même de présenter cette partie du décret comme s'il eût fait dépendre l'efficacité des sacrements de la sainteté du ministre : il était cependant bien clair que le décret ne détournait les fidèles d'assister aux offices des prêtres scandaleux que pour les couvrir d'une confusion salutaire et les forcer, par cet abandon même, de rentrer en eux-mêmes, sans toucher aucunement à leurs pouvoirs[1]. Cette calomnie, recueillie par Sigebert, partisan de Henri, fut réfutée dans le temps même par un anonyme.

1. Ut qui pro amore Dei et officii dignitate non corriguntur, verecundia seculi et objurgatione populi resipiscant. » Voy. Muratori, t. III, *Rerum italicarum*, p. 324 ; — Saccarelli, an 1074, n. 2, t. XXII, et Mansi, t. XX, p. 401, sur ce concile et ce d...

Grégoire, qui prévoyait cette opposition, avait accompagné son décret de lettres pressantes pour les princes et les évêques. Il l'envoya en Allemagne par ses légats, chargés de le promulguer dans un concile. Le roi Henri leur fit bon accueil; mais ils ne purent parvenir à réunir les évêques, et leur mission fut sans résultat. En France les choses n'allaient guère moins mal. Ce fut donc seulement en Angleterre que le roi Guillaume et l'archevêque Lanfranc travaillèrent franchement à l'exécution du décret romain, toutefois avec les tempéraments commandés par la grandeur même du mal.

3. C'était là le premier pas, le remède appliqué immédiatement sur la plaie. Grégoire VII, voyant son inefficacité, comprit qu'il fallait aller à la source du mal et abolir les *investitures*. On appelait ainsi l'acte par lequel le prince mettait l'évêque ou l'abbé élu canoniquement en possession de son évêché ou de son abbaye, en lui donnant la crosse et l'anneau. Cet usage s'était introduit assez naturellement à l'époque où les évêques devinrent, par le bienfait des princes, possesseurs de fiefs et leurs vassaux. Aussi dans les premiers temps tout se passait sans contredit; l'élection des évêques et l'investiture marchaient ensemble sans choc ni querelle. Cependant les deux puissances se trouvaient comme unies dans le même nœud, de même que le temporel et le spirituel s'unissaient dans un même homme. La position était délicate; elle fut bientôt troublée. Profitant des passions humaines, la puissance civile s'empara des évêchés et des abbayes au moyen de l'investiture, de telle sorte que les élections n'étaient plus qu'une vaine formalité, lorsqu'elles avaient encore lieu. Les ambitieux, se tournant dès lors vers le pouvoir civil, n'eurent plus d'autres soucis que d'acheter sa faveur, et l'argent leur tenait lieu de science et de vertu. Ainsi, au moyen des investitures, le droit du clergé et du peuple devenait illusoire, le sanctuaire se peuplait de mauvais prêtres, et l'Église opprimée voyait toute sa discipline tom-

ber en ruine avec sa liberté. Il n'y avait plus à balancer pour l'Église : il fallait ou abolir les investitures, ou périr. Ajoutons que l'investiture donnée par le bâton pastoral et l'anneau, c'est-à-dire par les signes du pouvoir spirituel, avait encore, outre l'inconvenance, le danger de faire croire, ce qui arriva en effet avec le temps, que l'autorité épiscopale dérivait de la puissance civile.

Pour toutes ces raisons, le pape saint Grégoire aurait pu s'attaquer immédiatement aux investitures; il préféra néanmoins tenter d'abord de remédier aux désordres qu'elles avaient enfantés, et ce ne fut qu'après l'avoir tenté en vain qu'il se résolut à faire le second pas. Il assembla donc un nouveau concile à Rome (1075), et rendit un second décret qui « défendait, sous peine d'anathème, à « toute personne séculière, quelle que fût sa dignité, em« pereur, marquis, etc., de donner, et à tout clerc, évêque, « prêtre, etc., d'en recevoir l'investiture d'un évêché ou de « toute autre dignité ecclésiastique. » Grégoire envoya ce décret au roi de France, avec menace d'excommunication s'il ne s'y conformait. Lorsqu'il parvint en Allemagne, le roi Henri était occupé à réduire les Saxons. Grâce à cette circonstance, il montra des dispositions pacifiques; mais à peine fut-il délivré des inquiétudes que lui causait cette guerre, il jeta le masque et ne tint aucun compte des décrets du pape. Grégoire lui écrivit en vain de nouvelles lettres plus pressantes; il le menaça enfin de l'excommunication, et le manda au nouveau concile qu'il devait tenir à Rome pour s'y justifier des crimes dont il était accusé 1075).

Pour apprécier le courage de cet acte, il faut remarquer que Robert Guiscard, duc de Pouille, le cardinal Hugues le Blanc, Cencius, fils du préfet de Rome, et plusieurs autres personnages ou évêques, avaient été frappés d'excommunication par le pape Grégoire pour différentes raisons. L'intrépide pontife se trouvait ainsi entouré d'ennemis mortels, qui poussèrent les choses jusqu'à conspirer

contre sa vie ou sa liberté. Le chef du complot était Guibert, archevêque de Ravenne, qui aspirait à la papauté, et Cencius se chargea de l'exécution. Dans la nuit de Noël, il le fit arracher de l'autel même par ses satellites et enfermer dans sa tour. Toute la ville s'émut, et le saint pape, délivré incontinent par le peuple, fut reconduit à l'autel, où il acheva le saint sacrifice. Ce fut au milieu de telles circonstances, bien connues du roi de Germanie, que Grégoire VII envoya l'acte de citation dont nous venons de parler. La colère du prince fut extrême; il chassa les légats et convoqua une grande assemblée à Worms (1076). Hugues le Blanc ayant formulé dans ce conciliabule une accusation, c'est-à-dire une série d'atroces calomnies contre le pape Grégoire, les évêques prononcèrent en conséquence sa déposition. Cette sentence, aussi nulle qu'injuste, fut approuvée par acclamation à Pavie, où Guibert de Ravenne avait réuni les évêques lombards, et le roi Henri osa la faire signifier au pape lui-même.

4. Saint Grégoire reçut cet insolent message du roi de Germanie dans le concile même, où Henri aurait dû se présenter. La lecture de pareilles dépêches causa une telle indignation, que le porteur eût payé de sa vie son audace, si Grégoire ne lui eût fait un rempart de son corps (1076). Le pape ensuite remit la délibération au lendemain, afin de donner aux esprits le temps de se calmer. A l'ouverture de la séance, Grégoire rappela sommairement tout ce qu'il avait tenté pour faire revenir le roi de ses égarements; puis, arrivant à la sentence, il excommunia Henri et délia ses sujets du serment de fidélité. Il excommunia aussi les évêques lombards, l'archevêque de Mayence, quelques autres encore de plus coupables, et menaça de la même censure tous les autres qui avaient assisté à l'assemblée de Worms, s'ils n'en témoignaient du repentir. — Ce fut là le troisième et dernier pas que faisait le pape Grégoire dans la lutte engagée alors pour sauver l'Église en sauvant sa liberté

La sentence du pape n'était pas absolue, et Henri pouvait encore se relever en donnant satisfaction. Elle fit toutefois une profonde sensation, surtout en Allemagne. Les principaux seigneurs de l'empire se réunirent à Tribur, près de Mayence, avec les légats romains, et ils eussent procédé immédiatement à l'élection d'un autre roi, s'ils n'eussent respecté les instructions de Grégoire. Ils se laissèrent donc fléchir par les supplications de Henri, qui prit l'engagement de se soumettre au jugement du pape dans une grande assemblée tenue en Allemagne, et de se faire absoudre de l'excommunication avant l'expiration de l'année. Au lieu d'attendre le pape en Germanie, Henri vint au-devant de lui jusqu'à Canosse, dans les États de la comtesse Mathilde. Le pape se rendit d'abord difficile, et consentit enfin à lever la censure, sans préjudice toutefois de l'assemblée où Henri s'était engagé à se présenter. Le prince attendit son absolution durant trois jours qu'il passa, en habits de deuil, dans la deuxième enceinte de la forteresse. C'était là assurément une bien courte épreuve, trois jours de jeûnes et de supplications, quand on pense aux crimes de Henri et à la discipline du temps. Le pape d'ailleurs pouvait-il moins exiger pour s'assurer des dispositions si suspectes de ce prince, et justifier sa propre indulgence aux yeux des seigneurs allemands? Voilà cependant la conduite que grand nombre d'écrivains *ont osé* et osent encore taxer, dans Grégoire VII, de hauteur, de tyrannie même et de cruauté. Pour les schismatiques de Lombardie, ils déchargèrent leur colère sur Henri lui-même; mais au fond ils ne désiraient qu'une chose : un pape autre que Grégoire VII. Henri, voyant leur mécontentement, après sa sortie de Canosse, ne songea plus qu'à les regagner; il oublia donc tous ses serments, chercha à s'emparer de la personne même du pape, et se déchaîna de nouveau contre lui.

5. Cependant les seigneurs allemands, instruits peut-être de ce qui se passait en Italie, élurent tout d'une voix

pour roi d'Allemagne Rodolphe, duc de Souabe. Cet acte déplut au pape et changea la situation. Médiateur entre les deux partis, Grégoire ne put, ni par ses conciles ni par ses légats, empêcher la guerre civile. Forcé enfin par les justes plaintes des Saxons, le pape renouvela dans son septième concile romain (1080) la double sentence d'excommunication et de déposition contre un prince fourbe et obstiné. Plus exaspéré que jamais, Henri fit excommunier le pape par dix-neuf évêques réunis à Mayence. Sur ces entrefaites, le roi Rodolphe mourut des suites d'une blessure, en même temps que les Lombards remportaient une victoire sur l'armée de la comtesse Mathilde. Triomphant par ce double événement, Henri ne garda plus de mesure. Trente évêques à ses ordres renouvelèrent à Brixen (1081) la condamnation de Grégoire VII, et élurent pour pape Guibert de Ravenne, qui fut sacré dans une assemblée plus nombreuse à Pavie, et proclamé sous le nom de Clément III. Pour soutenir son antipape, Henri écrivit à tous les princes et ne put les ébranler; de son côté, le pape légitime était défendu par de zélés apologistes, et lui-même éclairait les fidèles dans une encyclique adressée à tous, et les soutenait contre les événements. Alors commença une lutte sanglante dont Rome fut le théâtre pendant plusieurs années. Henri tenta vainement, à trois reprises différentes, de s'emparer de cette capitale du monde chrétien; on entama des négociations et on tint un concile (1083) qui n'eurent pas plus de succès. Enfin l'or de Henri lui livra une grande partie de la ville et le palais de Latran, où il intronisa l'antipape et reçut de lui la couronne impériale (1084). Le pape saint Grégoire, assiégé dans le château de Saint-Ange, se trouvait en grand péril; mais Dieu ne l'abandonna point. Le duc des Normands, Robert Guiscard, qui lui avait fait sa soumission, n'eut pas plutôt appris la situation critique du pape, qu'il accourut avec une armée et força les Allemands à la retraite. Grégoire célébra alors son dixième concile, où il renouvela

toutes les sentences contre Henri et Guibert. L'antipape en faisait autant contre Grégoire VII dans ses conciliabules. L'Allemagne n'était pas moins troublée depuis le retour de Henri et l'élection du roi Herman, que le parti saxon donna pour successeur à Rodolphe. Les Catholiques et les schismatiques n'ayant pu s'entendre dans une assemblée mixte en Thuringe, ils s'assemblèrent séparément et s'anathématisèrent de nouveau. Les deux partis se balançaient en Italie comme en Allemagne, grâce au zèle et à la puissance de la comtesse Mathilde. Cependant saint Grégoire VII, ne se croyant pas sûr dans Rome, se retira avec les Normands d'abord au mont Cassin, puis à Salerne (1085), où il trouva la fin de ses combats. Mais avant d'assister à la mort de ce grand homme, passons au moins en revue les autres actes de son immortel pontificat.

6. Aussitôt après son élection, saint Grégoire VII chercha de puissants auxiliaires aux Chrétiens d'Espagne contre les Maures et aux Grecs contre les Turcs. Le puissant comte de Roucy et plusieurs autres seigneurs français s'étant présentés pour l'Espagne, le pape, qui revendiquait ce royaume comme un ancien fief du saint-siége, leur donna d'avance toutes les terres qu'ils conquerraient sur les infidèles; c'était à la condition d'une petite redevance, à laquelle la plupart des États chrétiens s'étaient soumis, sous le nom de *denier de Saint-Pierre*. Nous ignorons les exploits du comte de Roucy; mais un peu plus tard, vers 1085, nous voyons d'autres grands seigneurs de France, entre autres Raymond, comte de Toulouse, combattre vaillamment dans les rangs de l'armée espagnole, sous Alphonse VI, contre les Maures. Ce furent là les premiers *croisés*, c'est-à-dire les premiers soldats volontaires dans une guerre sainte. Grégoire avait préparé aux Grecs un secours de cinquante mille hommes prêts à le suivre pour combattre les Musulmans et délivrer les saints lieux (1074). C'était une véritable croisade bien organisée, dont l'effet

fut empêché alors par la malheureuse lutte qui s'engagea entre le sacerdoce et l'Empire. — Grégoire VII ne cessa d'exercer une action constante sur tous les pays du Nord. Il donna le titre de roi à Démétrius, duc de Croatie et de Dalmatie, et à Michel, prince des Slaves (ou Serviens), et reçut du fils du roi des Russes l'hommage de son royaume. Les Hongrois, les Polonais et les Danois furent davantage encore les objets de son zèle. — Mais n'oublions pas Bérenger. Cet hérésiarque, repoussé avec indignation du concile de Poitiers (1073), signa dans deux conciles romains, vers l'an 1076, deux professions de foi, dont la dernière surtout ne laissait aucun subterfuge. Saint Grégoire s'y fia et lui donna un témoignage favorable pour le garantir des violences dont il avait failli être victime en France. Bérenger en abusa encore, et, toujours relaps, il comparut une dernière fois au concile de Bordeaux (1080), où il signa une dernière rétractation, que l'on peut croire plus sincère. Elle fut du moins suivie du silence et de la retraite de Bérenger dans l'île de Saint-Côme et Saint-Damien, près de Tours, où il passa les huit dernières années de sa vie[1]. La modération de saint Grégoire VII à l'égard de Bérenger fut calomniée par les schismatiques; ils osèrent l'accuser de pencher pour l'erreur de cet hérétique. Cette calomnie, évidemment absurde, n'en a pas moins été répétée par plusieurs Protestants.

7. Nous avons laissé le grand pape à Salerne, où il tomba gravement malade. Pour répondre au désir des cardinaux et des évêques qui l'entouraient, il désigna trois sujets qu'il croyait les plus propres à lui succéder dans les circonstances critiques où se trouvait l'Église, savoir, Didier, abbé du Mont-Cassin, Othon, évêque d'Ostie : et Hugues, archevêque de Lyon. Didier toutefois devait être élu de préférence, parce qu'il était sur les lieux. — Il déclara aussi lever les censures sur tous les excommuniés,

1. Voy. sur Bérenger et les auteurs indiqués plus haut, p. 286.

n'exceptant de cette espèce d'amnistie canonique que Henri et Guibert. — Avant de rendre le dernier soupir, il dit ces mots qui résument toute sa vie : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; voilà pourquoi je meurs en exil. » — Ainsi mourut Grégoire VII, le plus grand pape que Dieu ait donné à son Église et à la société chrétienne (1085). Dieu glorifia ses vertus par plusieurs miracles, et l'Église les a canonisées en le mettant au nombre des saints. Nous avons de cet illustre pontife une collection très-précieuse de lettres sur toutes sortes d'affaires ; elles sont le document le plus important pour l'histoire de sa vie et de son époque.

Grégoire VII et son pontificat, qui fut de douze ans, ont été appréciés bien diversement. Les hétérodoxes peuvent le critiquer à leur aise[1] ; mais les Catholiques, qui reconnaissent à l'Église le droit de canoniser les saints, ne peuvent en conscience lui refuser la sainteté ; et comme il n'est point mort en homme qui se rétracte et fait pénitence, tout au contraire, ils ne peuvent donner, comme plusieurs l'ont fait et le font encore, l'ambition et l'orgueil pour base de sa conduite et pour mobile de ses actions. — Il est passé en coutume chez nos écrivains français d'attribuer à Grégoire VII ce qu'on appelle son système et ses principes, comme s'il les eût inventés. Il est clair, au contraire, qu'il n'a fait que mettre en pratique les principes mêmes sur lesquels nous avons vu reposer essentiellement la constitution de la société chrétienne ; et, loin de les avoir conçus ou seulement adoptés comme un système favori et de son choix, toute la suite de sa vie publique, qui commence avec le pontificat de Léon IX, prouve qu'il n'en fit l'application qu'après avoir épuisé tous les autres remèdes, et pour obéir à sa conscience[2].

1. Pour être juste, nous devons reconnaître que plusieurs doctes Protestants ont rendu eux-mêmes justice à Grégoire VII.

2. Sur saint Grégoire VII et son pontificat, voir ses biographes, Paul Bernried, *de Vita Greg. VII*, et Voitg, *traduit et annoté par M. l'abbé Jager* ; — Bernold,

LEÇON CXX.

1. Le cardinal Didier, élu d'une voix unanime, d'après le vœu de saint Grégoire VII, ne céda qu'après un an de résistance, et prit le nom de Victor III (1087). Il renouvela dans le concile de Bénévent les décrets contre les investitures et la sentence contre l'antipape Guibert. Il mourut quatre mois après son ordination. L'événement le plus remarquable de ce trop court pontificat fut l'expédition d'une armée d'Italiens contre les Sarrasins d'Afrique, à laquelle le pape accorda l'indulgence plénière. Les Sarrasins furent battus et soumis à un tribut. Le saint-siége vaqua six mois, et l'évêque Othon d'Ostie, Urbain II, fut élu (1088). Othon ou Odon était né à Châtillon-sur-Marne ou peut-être à Reims, où il eut pour maître saint Bruno, dans la cé-

Historia sui temporis; — Bonizo, *de Persecutione Ecclesiæ*; — Donizo, *Vita Mathildis*; — Bruno, *de Bello saxonico*; — les chroniques du temps, qui sont souvent partiales. Nous ne parlons pas du cardinal schismatique Bennon, qui ne fut que l'écho des infâmes calomnies des ennemis de saint Grégoire. Voy. aussi Noël Alex., sæc. 11°, cap. II, et dissert. II, avec les notes de Roncaglia et Mansi; — Lupus, *in Concilia*, tout le t. V; — Labbe, t. X, et Mansi, t. XX, pour les Lettres de saint Grégoire VII et les conciles; — Palma, t. II, cap. XXIII, sur Bérenger, p. 159 et seqq., où il justifie Grégoire VII contre Mosheim. Voy. aussi Mabillon, *Præf. in* VI *sæc.*, § 7, et M. Gosselin, 2e part., ch. III.

Un sujet intéressant de dissertation serait la justification de la vie et du caractère de saint Grégoire VII contre ses détracteurs anciens et modernes.

PROBLÈME.

Le fameux Dictatus *est-il une pièce apocryphe, faussement attribuée au pape Grégoire VII?*

Nota. — Le *Dictatus* est une série de vingt-huit sentences ou maximes exprimant les droits des papes comme le pape Grégoire était censé les entendre. On trouve cette pièce à la suite de la 55e lettre, liv. II des *Lettres de saint Grégoire VII*. Voy. Mansi, t. XX, p. 166; — Labbe, t. X; — Baron., an 1075, n. 31.

Pour la *négative* : Baronius; — le P. Hardouin, *Concilia*; — Lupus, *in Concilia*, t. V.

Pour l'*affirmative* : Noël Alex., sæc. 11°, dissert. III, *de Greg. VII Dictatus*, contre Lupus, Launoi et autres. C'est le sentiment le plus commun.

lèbre école de cette ville[1]. Après cette heureuse élection, les deux partis se balancèrent encore quelque temps. Mais enfin les Catholiques prirent le dessus par la ligue de Conrad, fils du roi Henri IV, avec Mathilde et Welf, son époux (1093), et le pape Urbain demeura en possession du palais de Latran.

2. Ce fut dans ces temps difficiles que le pape manda près de lui son ancien maître, l'illustre saint Bruno. Né à Cologne de parents nobles, Bruno voulut achever ses études dans l'école de Reims, dont il eut ensuite la direction. Dégoûté du siècle, il vint avec six compagnons demander à saint Hugues, évêque de Grenoble, le désert de la Chartreuse, où il fit son premier établissement vers l'an 1085. Forcé de se rendre près du pape (1090), le saint fondateur passa quelques années à Rome, et se retira à Squillace en Calabre (1093), où il bâtit deux monastères et mourut saintement (1101). — La règle que saint Bruno donna à ses religieux était pour le fond celle de Saint-Benoît, avec des modifications telles qu'on peut dire qu'elle formait une règle particulière. Les chartreux se rapprochaient beaucoup de Vallombreuse et des camaldules. C'était toujours la vie érémitique unie à la vie cénobitique. Chaque chartreux avait sa cellule, où il passait la semaine en solitude et ne retrouvait la communauté que le dimanche. Un silence presque perpétuel, des jeûnes rigoureux, une abstinence sévère, la pauvreté et l'austérité en tout, la prière et la contemplation, tel était le régime des chartreux. Ces pénitents contemplatifs formaient comme une communauté de reclus, et faisaient revivre au moyen âge les prodiges des anciens solitaires de l'Égypte et de la Syrie[2]. — D'autres pénitents, rassemblés autour de saint

1. Voy. sa *Vie*, en latin, par D. Ruinart, dans le t. III des Œuvres posthumes de D. Mabillon et de D. Ruinart.

2. Sur saint Bruno et les chartreux, voir les Lettres du saint ; — les chroniques de la Chartreuse ; — Mabillon, *Annal. ben.*, t. V, et *Præf. in* VI *sæc. Bened.*, § 10 ; — Longueval, t. VII et VIII, liv. XXI et XXII ; — *Hist. littér. de la France*,

Étienne, gentilhomme d'Auvergne, formaient une congrégation également austère, sauf l'article du silence (1076). Ils se fixèrent d'abord sur la montagne de Muret, à quatre lieues de Limoges. Mais après la mort de saint Étienne (1024), ses disciples furent obligés de se retirer sur une montagne voisine appelée Grandmont, dont le nom devint celui de la congrégation[1]. — En Allemagne on vit des réunions nombreuses de laïques des deux sexes qui embrassaient la vie commune, sous la direction des prêtres ou des moines. Ils mettaient leurs biens en commun, conservaient l'habit séculier, et se vouaient au service des communautés régulières des clercs et des moines. Le pape Urbain approuva formellement ce genre de vie, qui tenait une sorte de milieu entre les frères lais ou convers et les tiers ordres[2]. Dans les campagnes, grand nombre de filles renonçaient au mariage et se mettaient sous la conduite de quelques prêtres; on voyait des villages entiers embrasser cette dévotion et rivaliser de ferveur. — Ce mouvement se communiqua au clergé, et la règle des chanoines fut adoptée dans un grand nombre d'églises[3]. — C'était ainsi que Dieu consolait son Église de tant de pertes que lui causait le schisme.

Ainsi, dans les dernières années du onzième siècle, la règle de Saint-Benoît se trouvait comme débordée dans les deux sens, par des règles plus austères et par des règles où le régime de la vie religieuse était très-tempéré. Ce résultat était inévitable. Toute sage qu'elle était, cette

— et surtout la *Vie de saint Bruno*, par le P. de Tracy. — En voyant saint Bruno bâtir deux monastères à Squillace en Calabre, on croit revoir Cassiodore fondant aux mêmes lieux les deux monastères de Viviers et de Castel (LXXIII, 6).

1. Sur saint Étienne et la congrégation de Grandmont, voy. la *Vie* du saint et sa règle dans D. Martène, *Veter. script. nova collect.*, t. VI; — D. Mabillon, *Ann. Bened.*, lib. LXIV, et *Præf. in* VI *sæc.* § 9; — Hélyot, *Hist. des ordres religieux*; — Longueval, liv. XXI et XXIV.

2. Voy. Bertholdus, dans Saccarelli, an 1091, n. 9; — Mabillon, *Annales*, lib. LIX.

3. Voy. Saccarelli, an 1092.

règle ne pouvait satisfaire à tant d'attraits variés, tant ceux de la nature que ceux de la grâce. Les bénédictins ne purent se maintenir eux-mêmes dans une parfaite uniformité. Pour en citer, entre plusieurs exemples, l'un des plus remarquables, saint Robert, abbé de Molesme, au diocèse de Langres, fonda la célèbre abbaye de Cîteaux avec vingt-huit religieux décidés comme lui à pratiquer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur primitive (1098). Ses deux premiers successeurs, le B. Albéric et saint Étienne Harding, achevèrent son œuvre par leurs règlements, où nous remarquerons seulement la couleur des habits, qui étaient blancs. De là les moines blancs (Cîteaux) et les moines noirs (Clugni)[1].

3. Un autre mouvement se faisait dans les esprits, ou plutôt se réveillait dans l'esprit humain. Nous parlons de la philosophie, réduite depuis longtemps à la dialectique Bérenger s'était rejeté, comme tous les hérétiques, sur la raison et le raisonnement, et Lanfranc l'avait surtout combattu par l'autorité et la tradition. D'autre part, les écoles et les disputes revivaient. Le Breton Roscelin, chanoine de Compiègne, mit en avant cette opinion, qu'il n'y avait de réalité que dans les individus, et qu'en conséquence les idées générales, ou ce qu'on appelait les *universaux*, les genres, les espèces, les différences, les rapports, n'étaient que des mots auxquels rien de réel ne correspondait dans les objets. De là les *Nominalistes*, qui eurent pour adversaires les *Réalistes*. Cette dispute n'était qu'une affaire d'écoles, dont l'Église se serait fort peu préoccupée; mais Roscelin eut le tort très-grave d'appliquer son système à la théologie dogmatique, et de le substituer à l'enseignement traditionnel touchant la foi catholique. C'était une première erreur fondamentale, celle qui constitue le *rationalisme* de

1. Sur la fondation de Cîteaux, voir Longueval, liv. XX; — Hélyot, quatrième partie, ch. XXXIII, t. V; — la *Vie de saint Étienne Harding*, par Dalgairns, éditée par le R. P. Newman.

tous les temps. Raisonnant donc à sa manière sur le mystère de la sainte Trinité, il admit trois réalités individuelles et substantielles, ou le trithéisme. Condamné au concile de Soissons (1092), Roscelin se rétracta et se retira en Angleterre, où il reprit son erreur. Mais Dieu avait préparé contre lui saint Anselme.

4. [1] Cet illustre docteur, né en Savoie, dans la ville d'Aoste, vers l'an 1033, de parents très-nobles, passa en Normandie, où la réputation de Lanfranc l'attira à l'abbaye du Bec. Il y prit l'habit monastique (1060), et en devint prieur, puis abbé à la mort d'Herluin (1078). Lanfranc mourut lui-même l'année suivante, après avoir travaillé avec zèle à relever l'église d'Angleterre. Il écrivit plusieurs ouvrages, surtout contre Bérenger, et s'illustra par ses vertus comme par son génie [2]. Guillaume le Roux, qui avait succédé à son père le Conquérant, tyrannisait l'État encore plus que l'Église. Par un autre abus des investitures, il s'emparait des bénéfices vacants, auxquels il refusait de nommer. Ce fut ainsi qu'il laissa plusieurs années sans titulaire le siége primatial de Cantorbéry; mais, étant tombé gravement malade, il nomma enfin saint Anselme (1093).

5. Tel était l'état des choses en Angleterre, lorsque Roscelin s'y réfugia. Il en fut expulsé comme il l'avait été de France, où il rentra en faisant sa soumission. Mais saint Anselme s'attaqua au principe de l'hérésie, et le fit en vrai philosophe chrétien. Repoussant les Nominalistes, qu'il appelait les *hérétiques de la dialectique*, il leur montra comment il était permis à la raison d'opérer sur la doctrine, et renoua ainsi les fils de la philosophie chrétienne, interrompus par l'invasion des barbares. Les ouvrages où il va plus explicitement à ce but sont le traité *de la foi de*

1. Sur saint Anselme, voir les sources indiquées plus loin, p. 334.

2. Sur Lanfranc, voy. l'édit. de ses Œuvres, par le P. d'Achery, in-fol., où l'on trouve la *Vie* de Lanfranc; — D. Cellier, t. XXI; l'*Hist. litt. de la France*, t. X.

la Trinité et de l'Incarnation contre Roscelin; et celui: « Pourquoi Dieu s'est-il fait homme? *Cur Deus homo?* » Dans la préface de l'un et de l'autre, il déclare ne chercher que l'intelligence des choses que nous voyons : *Ad eorum quæ credimus rationem intuendam.* — Ce qu'on demande de nous, dit-il, ce n'est pas de parvenir à la foi par la raison, mais de jouir par l'évidence et la contemplation des choses que nous croyons : *Quod petunt non ut per rationem ad fidem accedant; sed ut eorum quæ credunt, intellectu et contemplatione delectentur.* Il accuse même de négligence, comme d'une indifférence coupable, ceux qui ne cherchent pas cette connaissance raisonnée des choses profondes reçues inébranlablement par la foi; de même que l'ordre parfait consiste d'abord à croire les choses profondes de la foi avant de prétendre les discuter par la raison : *Sicut rectus ordo exigit ut profunda christianæ fidei credamus, priusquam ea præsumamus ratione discutere; ita negligentia mihi videtur, si postquam confirmati sumus in fide, non studemus quod credimus intelligere*[1]. — Voilà bien la philosophie chrétienne telle que l'entendait à son début Clément d'Alexandrie, et deux siècles plus tard saint Augustin.

Saint Anselme ne perdait rien de son énergie dans l'étude. Il lutta avec une grande fermeté contre les nouveaux excès de Guillaume le Roux, et défendit avec zèle, contre l'antipape Guibert, la cause d'Urbain II, qui n'était pas encore reconnu en Angleterre. Mais les autres évêques ne le secondaient point, et le primat, voyant ses efforts inutiles, se retira près du pape Urbain. Il en fut reçu avec les plus grands égards, parut avec distinction dans plusieurs conciles, revint à Lyon, et fut rappelé en Angleterre par Henri Ier, après la mort tragique de Guillaume le Roux (1100).

1. Opp. S. Anselmi, *de Fide Trinitatis et de Incarnat.*, Præf., et *Cur Deus homo?* cap. I et II.

Un autre scandale troublait alors la France. Le roi Philippe I[er] répudia Berthe, sa femme légitime, et enleva Bertrade, femme de Foulques, comte d'Anjou (1092). Malgré tous les efforts du prince égaré, les évêques, soutenus par le plus illustre de tous, Ives, évêque de Chartres, et par le pape Urbain, s'opposèrent à cette union doublement adultère. Excommunié successivement dans les conciles d'Autun (1094), de Clermont (1095) et de Poitiers (1100), Philippe fut enfin absous au concile de Paris (1104) et persévéra [1].

6. C'est au temps de cette triste et dangereuse affaire que remontent les commencements du B. Robert d'Arbrissel. Né dans le diocèse de Rennes, il quitta la dignité d'archidiacre dont il était revêtu, pour se vouer à la prédication. Le pape Urbain, l'ayant entendu, lui ordonna de prêcher partout la pénitence; et il le fit avec un fruit extraordinaire. Des multitudes d'hommes et de femmes, touchés de ses discours pathétiques, le suivaient jour et nuit sans pouvoir le quitter. Pour prévenir tout désordre, le saint missionnaire leur bâtit d'abord des cabanes séparées, et enfin il établit à une lieue de la Loire, entre l'Anjou et le Poitou, au désert de Fontevrault, deux grands monastères, l'un, cloîtré, pour les femmes, et dédié à la sainte Vierge, et l'autre pour les hommes, et dédié à saint Jean l'Évangéliste (1099). La pensée du pieux fondateur étant de faire rendre à la sainte Vierge, dans la personne des religieuses, l'honneur que saint Jean lui avait rendu sur la terre, les rapports des deux monastères eurent pour base le respect, les égards et le dévouement que les religieux devaient avoir pour les religieuses, qu'ils considéraient comme leurs mères. Ce serait en conséquence de cette pensée que Robert aurait soumis les religieux mêmes à l'autorité de l'abbesse, si toutefois il le régla ainsi, ce que plusieurs bons critiques contestent. Le B. Robert fut ca-

1. Voy. Labbe, t. X; — Mansi, t. XX; — et Longueval, liv. XX.

lomnié, lui et son œuvre. On l'accusa de familiarité et d'indiscrétion dans ses relations avec les femmes qu'il dirigeait. Geoffroi, abbé de Vendôme, son ami, l'avertit de ces bruits, et ne lui conserva pas moins d'estime et d'amitié. Mais toutes ces calomnies, semées par les mauvais prêtres que le saint missionnaire n'épargnait point, tombèrent devant les vertus, la sainteté et la réputation de l'homme apostolique. — Le B. Robert mourut en 1117, après avoir mis la dernière main à cette célèbre fondation [1]. — On doit rapporter à ces dernières années du siècle l'un des plus beaux établissements de la charité chrétienne. Le B. Bernard de Menthon, noble savoisien et archidiacre d'Aoste, fit bâtir au sommet des Alpes, dans le Valais, sur le pic appelé depuis le Grand Saint-Bernard, un monastère et un hospice pour y recueillir les voyageurs. Ce fut ainsi qu'un lieu sauvage, toujours couvert de neiges et de glace, et plein de précipices, devint dès lors le théâtre d'une suite non interrompue d'actes héroïques de dévouement [2].

1. Sur le B. Robert d'Arbrissel, voir sa *Vie*, par Baldric, évêque de Dol; — Mabillon, *Annales*, lib. LXIX; — Hélyot, t. VI; — Longueval, liv. XXII et XXIII; — Saccarelli, an. 1100 et 1117.

PROBLÈME.

La lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, à Robert d'Arbrissel est-elle authentique ?

Pour la *négative* : Bollandus, 25 février; — le P. Jean de Mainferme, dans ses deux *Dissert.* sur cette lettre.

Pour l'*affirmative* : le P. Noël Alex., sæc. 10°, dissert. V, art. 1; — le P. Sirmond, l'éditeur de cette lettre.

Une autre lettre, attribuée à Marbode, évêque de Rennes, est rejetée communément. Voy. Noël Alex., *ibid.*, art. 2.

On trouve dans ces différents auteurs la justification du B. Robert; — voy. surtout la *Dissertat. apologétique pour le B. Robert et l'ordre de Fontevrault*, contre l'art. *Fontevrault* du Dictionn. de Bayle, par un religieux de cet ordre; Anvers, 1701; — et de plus le P. de Mainferme, son *Bouclier de l'ordre de Fontevrault*, et le P. Piquet, jésuite.

2. Voy. les deux *Vies* de saint Bernard de Menthon, dans Bolland., juin, t. II. On y voit que le Paganisme avait encore conservé une idole de Jupiter et des prêtres dans ces lieux inaccessibles. — Baillet, 15 juin.

7. Le parti de Guibert continuait de s'affaiblir en Italie, au point que le pape Urbain eut la liberté de convoquer un grand concile à Plaisance (1095), au centre de la Lombardie et des schismatiques. On y renouvela tous les décrets et toutes les censures contre Guibert et ses adhérents, contre les simoniaques et les clercs concubinaires; mais une question nouvelle et la plus grave, celle d'une grande expédition en Orient contre les infidèles, y fut traitée en présence des députés de l'empereur grec.

LEÇON CXXI.

1. Nous avons laissé l'empire de Byzance sous le sceptre de l'impératrice Théodora. Après sa mort (1056), nous voyons Michel Stratonique, prince incapable; Isaac Comnène, qui releva l'administration; le trop pacifique Constantin Ducas; le brave et malheureux Romain Diogène, brisé au commencement d'un règne qui eût relevé la gloire et fait le bonheur de l'Empire; Michel Parapinace et Nicéphore Botoniate, l'un et l'autre faibles et sans capacité; enfin Alexis Comnène, neveu d'Isaac (1081). Ce prince, brave, habile et âgé seulement de trente-trois ans, n'eut que trop d'occasions de déployer sur le trône, durant un long règne, ses hautes qualités. — Pour l'Église grecque, elle conservait un simulacre d'unité avec l'Église romaine. Ainsi Alexandre II avait eu un apocrisiaire à Constantinople pendant un an, et Grégoire VII avait excommunié Nicéphore Botoniate comme usurpateur.

En Asie, les Turcs Seljoucides avaient enlevé la Palestine et la Syrie aux Arabes Fatimites, et l'Asie Mineure aux Grecs. Après la mort de Malek-Schah, le fils d'Alp Arslan, ses États formèrent les trois royaumes ou sultanies d'Iconium, d'Alep et de Damas (1092), sans y comprendre Jé-

rusalem et la Palestine que les Fatimites d'Égypte reprirent aux enfants d'Orthok (1095), l'un des généraux de Malek-Schah. Ainsi le nouvel empire musulman, qui s'élevait sur les ruines de l'empire des Arabes, touchait par la Propontide aux portes de Constantinople, et le danger ne pouvait être plus grand ni plus imminent pour les Grecs. Personne ne devait le sentir plus vivement que l'empereur Alexis. Aussi il en écrivit des lettres pressantes au pape et aux princes de l'Occident, et envoya des députés au concile de Plaisance.

2. Les Chrétiens de Jérusalem furent aussi représentés au concile. Les Turcs avaient appesanti sur eux de toutes manières le joug sous lequel ils gémissaient depuis la conquête des Arabes. Partout l'Alcoran et l'Islamisme humiliaient insolemment la Croix et l'Évangile, sans compter les exactions et les avanies prodiguées aux Chrétiens. La tyrannie des Turcs s'étendait aussi sur les pèlerins : ils augmentèrent le tribut que ceux-ci leur payaient, et ils l'exigeaient impitoyablement. Cependant les vexations et les périls semés sur la route dans les pays infidèles, loin de ralentir, ne firent qu'accroître la dévotion des peuples pour les lieux saints. On comptait les pèlerins par milliers. Un jour on en vit trois mille partir de Picardie (1054), et plus tard sept mille des bords du Rhin. Ces pèlerins, témoins des malheurs de la Terre sainte, les peignaient à leur retour sous les couleurs les plus vives. Mais un homme les surpassa tous par le feu de son zèle et sa rude éloquence. Pierre l'Ermite, né en Picardie, fut pénétré jusqu'au fond de l'âme à la vue des lieux saints, si indignement profanés. Il s'aboucha avec le patriarche, s'engagea à porter ses lettres en Europe et à y prêcher une expédition pour la délivrance de Jérusalem et du tombeau de Jésus-Christ. Le pape Urbain accueillit Pierre comme l'envoyé de Dieu, et lui donna mission de prêcher partout la guerre sainte. Pierre obéit, et eut tous les succès qu'on pouvait attendre d'un apôtre. Partout il excita les grands,

enflamma les multitudes et prépara merveilleusement les voies au pape.

3. Tel était l'état des choses et la disposition des esprits, lorsque le pape Urbain convoqua le concile de Plaisance. Deux cents évêques, quatre mille ecclésiastiques et trente mille laïques y accoururent. On s'assembla en plein air : les lettres et les députés d'Alexis émurent vivement, et grand nombre d'assistants s'engagèrent déjà et avec serment à prendre part à l'expédition. Urbain toutefois ne prit point encore de résolution. Il voulut fonder une entreprise de ce genre sur le courage et l'ardeur des Français, ses compatriotes, et convoqua un nouveau concile à Clermont (1095).

L'affluence n'y fut pas moins grande qu'à Plaisance. Tous les pays de l'Europe s'y trouvèrent représentés par quelques évêques ou par leurs députés; et il y eut une telle foule, que la ville et les villages au loin en furent encombrés. Les premières sessions furent consacrées à la discipline, à la trêve de Dieu, dont on étendit les priviléges, et à quelques affaires particulières. Nous mentionnerons seulement l'ordre ou la congrégation de saint Antoine de Viennois. Les reliques de saint Antoine apportées de Constantinople en France et déposées près de Vienne dans l'église de la Motte, qui a pris depuis le nom de Saint-Antoine, opéraient de nombreuses guérisons sur les malades atteints du feu sacré (CXVI, 2). Le concours était considérable : ce qui détermina deux gentilshommes, le père et le fils, qui avaient été guéris eux-mêmes, à se consacrer, eux et leurs biens, au service des pèlerins. Ils eurent bientôt des compagnons, et ainsi commença l'ordre hospitalier des *Antonins*, qu'Urbain II approuva au concile de Clermont [1]. Après ces préliminaires, on s'assembla sur la grande place. Pierre l'Ermite parla le premier et raconta

1. Sur l'ordre de Saint-Antoine, voir Hélyot, t. II, ch. XVI, p. 108; — Longueval, liv. XXII.

avec sa parole de feu les douleurs de la Terre sainte. L'immense auditoire fondait en larmes; mais lorsque le pape Urbain eut montré imminente l'invasion des Turcs dans l'empire grec, dernier boulevard de l'Occident, qu'il eut remis devant les yeux de tous la profanation des lieux saints et les humiliations de la religion, et qu'enfin il eut exposé avec une sainte énergie tous les motifs les plus capables d'émouvoir des Chrétiens et des guerriers, tous se lèvent par un mouvement soudain et s'écrient : *Dieu le veut!* (*Deus lo volt!*) et ce cri, porté au loin par la foule, va retentir jusque dans les échos des montagnes.

Urbain, voyant les esprits préparés comme il souhaitait, ajouta plusieurs dispositions concernant ceux qui prendraient part à l'expédition. Ils furent mis tous sous le privilége de la trêve de Dieu durant le temps de leur vœu. Le pape leur accorda l'indulgence plénière, ou la remise de toutes les peines canoniques dont l'expédition tenait lieu; il mit aussi leurs biens et leurs familles sous la protection spéciale de l'Église. Il étendit aux clercs l'obligation de réciter le petit office de la Vierge, déjà en usage parmi les ermites du B. Pierre Damien. Enfin une croix rouge, placée sur l'épaule, devait être le signe distinctif des soldats de la guerre sainte. De là les *croisés* et les *croisades*. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, et après lui plusieurs autres évêques, les seigneurs présents et la plupart des assistants, prirent la croix; le pape nomma Adhémar son légat et chef spirituel de l'expédition, et fixa le départ des croisés au premier août de l'année suivante 1096.

4. Ne pouvant entrer dans les détails de ces fameuses expéditions connues sous le nom de Croisades, nous nous bornerons à en marquer les phases principales et les résultats les plus importants pour l'Église. Mais, avant d'aller plus loin, répondons à une question qui appartient encore aux préliminaires : *Les croisades furent-elles une guerre juste?* A ceux qui seraient tentés d'hésiter nous demande-

rons si le Christianisme avait le droit de pourvoir à sa conservation en repoussant par la force un ennemi qui lui avait déclaré une guerre mortelle, et si, à plus forte raison, la grande société chrétienne, qui embrassait les Grecs et les Latins, pouvait justement défendre son existence contre une société rivale qui la poursuivait et la menaçait de mort? Or tel était le double caractère des croisades contre la nation conquérante et fanatique des Turcs; elles étaient à la fois une guerre sainte et une guerre nationale, et à ce double titre une guerre juste. Ajoutez tout ce que les Chrétiens et les lieux saints avaient à souffrir, tout ce que leur situation avait d'instable et de précaire, et, loin d'hésiter sur le caractère moral des croisades, nous y verrons un des plus beaux mouvements que la vraie piété, qui suppose la vraie foi, et un noble dévouement aient jamais inspirés à des âmes droites et généreuses. Ne jugeons point des croisades par l'exécution et le succès. Les motifs humains, intéressés ou pervers, qui inspirèrent un grand nombre de croisés indignes de ce nom; les rivalités, les divisions, les circonstances imprévues, les fautes des chefs, les trahisons, les excès et les passions qui retardèrent ou compromirent les résultats, toutes ces choses sortent de la question de principe et ne peuvent changer la nature de la guerre sainte [1].

1. PROBLÈME.

Les croisades furent-elles des guerres justes?

Pour la *négative* : les Vaudois, non en tant qu'ils condamnaient la guerre en principe, mais parce qu'ils niaient aussi l'application du principe aux croisades; — Basnage, *Hist. de l'Église réformée*; — B. Accoltius, *de Bello sacro contra infideles*, lib. I; — Vertot, *Hist. des chevaliers de Malte*, t. I; — Baillet, *Hist. des démêlés de Boniface VIII*, etc. — Ajoutons les esprits forts, qui ne voient qu'une ardeur fanatique dans les croisades.

Pour l'*affirmative* : Moneta, *Catharos et Valdenses* (lib. V, cap. XIII, p. 531). Son argumentation n'est pas assez concluante; mais nous pouvons citer presque tous les auteurs catholiques qui pensent des croisades, considérées comme guerres, ce que les papes et les évêques, ou plutôt ce que l'Église en pensait au moyen âge. Voy. notamment Palma, t. II, cap. XXIV.

Ce serait un parallèle intéressant que celui qui rapprocherait les croisés chré-

5. Ces considérations s'appliquent d'elles-mêmes à la première croisade. Pierre l'Ermite, égaré par son zèle, se mit à là tête d'une foule immense de croisés, dont il ne put recueillir que des débris devant Constantinople. D'autres bandes, encore plus indisciplinées, se jetèrent d'abord sur les Juifs, et se firent exterminer par les Hongrois et les Bulgares. Pour l'armée sérieuse des croisés, elle partit sous la conduite d'illustres chefs et de vaillants capitaines, dont le plus vaillant et le plus illustre était Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine. Six cent mille hommes les suivaient. L'empereur Alexis en fut effrayé pour lui-même, et alors commencèrent ces défiances, ces rivalités, ces trahisons qui contribuèrent tant à la ruine des Grecs et des Latins en Orient. Les siéges, les batailles, les désertions, les garnisons, l'établissement de deux États latins, savoir, la principauté d'Édesse et celle d'Antioche, les saisons, les maladies, réduisirent cette formidable armée à vingt-cinq mille combattants qui arrivèrent devant Jérusalem (1099). Après cinq semaines de siége, la ville sainte fut prise d'assaut, le brave et pieux Godefroy de Bouillon, élu le roi de Jérusalem, enfin deux patriarches établis successivement, l'un à Jérusalem et l'autre à Antioche. Ainsi s'élevèrent en même temps un royaume latin et une église latine en Orient, et ce furent les résultats de la première croisade.

Le pape Urbain II ne put en recevoir la consolante nouvelle : il mourut en cette même année 1099, après un pontificat de onze ans que les croisades ont immortalisé. Il avait célébré deux nouveaux conciles : celui de Bari (1097), où saint Anselme disputa contre les Grecs et établit savamment que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, et le concile de Rome (1098), qui confirma tous les décrets de Plai-

tiens, marchant contre les infidèles pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ, et les Grecs réunis pour aller venger sur les Troyens l'injure d'Agamemnon. Il serait facile de montrer dans cette dissertation combien les croisés du moyen âge l'emportent en tous points sur les Grecs d'Homère. Voy. Balmès, t. II, ch. XLI.

sance et de Clermont. Pascal II (le cardinal Rainier) succéda au pape Urbain, et eut tout d'abord la consolation de voir s'affaiblir de jour en jour le schisme; car après la mort de Guibert, arrivée en 1100, les trois successeurs que ses partisans essayèrent de lui donner ne firent que passer. Ainsi le schisme prit fin avec le siècle.

LEÇON CXXII.

1. *Résumé du onzième siècle.* — La France commence le onzième siècle comme elle avait fini le dixième, avec la paix au dehors et mille violences au dedans. Aussi ce fut en France qu'on s'occupa plus vivement à y remédier par la paix ou la trêve de Dieu. Ce règlement admirable, qui mettait sous la sauvegarde de l'Église tout ce que la religion et la faiblesse ont toujours rendu inviolable aux yeux des peuples, ne tarda pas à se répandre dans tout l'Occident; car partout la religion et l'humanité avaient à gémir plus ou moins des mêmes désordres. Les deux partis, allemand et italien, se disputaient toujours le saint-siége; tandis que l'Allemagne se divisait après la mort d'Othon III et se réunissait sous le sceptre de l'empereur saint Henri. L'Empire ne demeura pas moins affaibli, ainsi que l'attestent les échecs qu'il éprouva dans la guerre contre la Pologne, et la grande révolte des Slaves qui habitaient au delà de l'Elbe. Il se releva sous les princes franconiens; mais la conduite de l'empereur Henri IV et ses démêlés avec le pape et les seigneurs agitèrent l'Allemagne durant le dernier quart du siècle. — L'Angleterre eut encore de plus grandes vicissitudes. Ravagée d'abord par les Danois accourus pour venger le meurtre de leurs compatriotes, puis par les guerres civiles, elle respira enfin sous le règne réparateur du Canut le Grand, fils de son farouche vainqueur. Le règne du pacifique Édouard acheva de relever

tant de ruines; mais la mort de ce saint roi fut le signal d'une grande révolution. Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, passa dans l'île pour y soutenir ses droits, et triompha à la bataille d'Hastings (1066). Ainsi l'Angleterre passa dès lors sous le sceptre des rois normands. — L'Espagne ne nous présente toujours que la continuation de la guerre contre les Maures, interrompue seulement par les guerres civiles qui en paralysaient trop souvent les succès.

Si nous passons en Orient, nous voyons les Grecs poursuivre leurs brillants exploits jusqu'à la mort de l'empereur Basile (1025). L'empire de Byzance retomba ensuite sous des princes faibles, indignes ou incapables. L'Église grecque fit un nouveau pas, un pas décisif vers l'abîme où elle allait se précipiter; tandis qu'une nouvelle puissance, celle des Turcs, s'élevait sur les ruines de l'empire arabe, et commençait à menacer de près la capitale même de la nation rebelle à l'Église et à l'unité catholique. Le sort des saints lieux était déplorable : les Chrétiens de la Palestine, et surtout ceux de Jérusalem, eurent à souffrir et des victoires des Grecs, qui irritaient les Sarrasins, et des victoires des Turcs, qui appesantirent encore l'ancien joug sur ces malheureux Chrétiens. Les pèlerinages, qui exposaient à de plus grands périls qu'au temps des Arabes, loin de se ralentir, ne firent que se multiplier. Ces milliers de pèlerins, que l'amour des saints lieux entraînait si loin, peignirent leur état de désolation avec des couleurs de feu; Pierre l'Ermite les surpassa tous et acheva d'embraser l'Europe du feu qui le brûlait lui-même. Le pape Urbain II, profitant de ces dispositions favorables qu'il avait su préparer, assembla le concile de Plaisance, puis celui de Clermont où la croisade fut résolue (1095). Jérusalem, prise d'assaut (1099), devint la capitale d'un nouvel État dont l'illustre Godefroy de Bouillon fut nommé roi par ses compagnons d'armes. Deux patriarches latins, de Jérusalem et d'Antioche, devinrent en même temps les métropolitains de l'Église latine qui se forma autour du trône des croisés.

2. *État de l'Église. — Occident.* — En Occident, le onzième siècle fournit à l'Église l'occasion de mettre dans toute son évidence l'une des plus belles missions qu'elle ait à remplir sur la terre, celle de soutenir la société humaine et de la sauver dans ses plus extrêmes périls. Qu'était devenu le territoire romain par l'invasion? Il se trouvait partagé entre un grand nombre de chefs barbares, et ces nouveaux États se trouvaient eux-mêmes divisés en une infinité de petites souverainetés sous le nom de *fiefs* par le système féodal. De là une infinité de guerres, la violence, le droit de la force partout. Le clergé, soumis à tant de maîtres et démoralisé depuis longtemps au milieu des ravages des Sarrasins, des Normands et des Hongrois, avait perdu, une grande partie du moins, le souvenir des règles ecclésiastiques et les saintes habitudes du sanctuaire. La chaire de Pierre continuait d'être elle-même à la merci des comtes de Tusculum, et le jouet des partis politiques. C'était comme un abaissement de toutes les classes. Aussi le siècle fut rempli des mesures que Dieu inspira à son Église pour relever les ordres de la société ainsi déchue. Nous avons vu les pèlerinages, la trêve de Dieu, la chevalerie, les austérités corporelles, pour mater ces natures de fer, pour en maîtriser la fougue et l'user en de rudes exercices. Tous ces remèdes commencèrent en France, où le mal était plus grand ou plus senti; ils furent l'œuvre des évêques et des conciles. Mais, pour guérir le clergé lui-même, le chef de l'Église et du clergé pouvait seul intervenir avec efficacité. Aussi, lorsque le temps en fut venu, et que tout se trouva en quelque sorte préparé pour cette grande action de la papauté, le parti impérial délivra le saint-siége de son long asservissement, et dès lors commença, avec Léon IX, une suite de saints et grands papes. Les deux plaies du clergé étaient la simonie et l'incontinence; mais la racine du mal se cachait dans l'investiture donnée par les princes; et elle était d'autant plus difficile à détruire, qu'il fallait lutter contre la puissance séculière,

et attaquer un usage moins répréhensible en lui-même que par l'abus qu'en faisaient les princes corrompus. Aussi la guerre fut vive, elle fut longue, et il fallut le plus grand homme d'action, et le plus intrépide, le plus dévoué qui se soit assis sur la chaire de Pierre : il fallut, en un mot, Grégoire VII. S'il ne termina pas la lutte, il assura du moins la victoire à ses successeurs. — Ainsi, au milieu de cette décadence universelle qui enveloppait le clergé lui-même, ce fut encore le clergé qui sauva la société et releva l'honneur du sanctuaire. Nous expliquons cette espèce de phénomène en disant qu'il était demeuré dans l'ordre ecclésiastique une partie saine considérable, pleine de zèle et de foi, et que dans tous les rangs, même dans les multitudes, on retrouvait encore au fond des esprits la foi vive et la piété ardente des premiers siècles. C'étaient là de puissants secours; mais restait ce morcellement sans fin que l'invasion et le système féodal, poussé jusqu'à l'indépendance des fiefs, avaient fait de l'ancien empire romain; restait l'anarchie, qui en était la conséquence. Pour y rappeler l'unité politique, il fallait une immense action qui dominât toute l'Europe chrétienne; ce fut l'œuvre des croisades que le onzième siècle vit commencer et dont nous parlerons plus convenablement dans les siècles suivants. — Les croisades devaient affaiblir la féodalité en entraînant au loin les populations, seigneurs et vassaux; l'établissement des communes l'attaquait en face à l'intérieur. Nous avons vu les premières en Lombardie; mais elles ne furent, elles aussi, qu'un commencement, le premier pas des peuples dans la voie de l'affranchissement. Nous ne parlons pas de la discipline. Tous les conciles du onzième siècle sont occupés à faire revivre les anciennes règles, d'abord contre la simonie et l'incontinence, puis sur l'usage des bénéfices et tout ce qui tient à la vie cléricale. La trêve de Dieu, une fois reçue en quelques provinces, tint dès lors une grande place dans tous les conciles jusqu'à la fin du siècle. Nous avons trouvé cependant un article nou-

veau, celui de la canonisation, qui fut dès le onzième siècle exclusivement réservée aux papes[1].

3. *Philosophie; écoles.* — La conversion des Normands, puis celle des Hongrois, jointes aux prescriptions de la trêve de Dieu contre les désordres intérieurs, permirent aux études de prendre quelque développement. Nous remarquons surtout un réveil inquiet de la raison. Depuis plusieurs siècles, elle ne servait qu'en sous-ordre, si on peut parler ainsi, et encore dans la sphère si restreinte des études d'alors, où la philosophie tenait si peu de place, lorsque toutefois elle en obtenait une quelconque. L'essai de Scot Érigène au neuvième siècle, pour sortir de cette inaction, fut malheureux; il ne fut qu'un écart contre la foi, et un écart aussitôt comprimé. Cet état, qui n'était pas naturel, devait cesser dès qu'il serait donné aux esprits de s'appliquer aux études avec moins d'alarmes et plus de liberté; et c'est ce qui arriva au onzième siècle. Fatigués des aridités de la dialectique, ils voulurent enfin l'appliquer aux idées, et on vit renaître aussitôt les systèmes et les écoles. L'histoire mentionne les nominalistes et les réalistes leurs adversaires. Roscelin, le chef des premiers, eut le double tort de vouloir appliquer la théorie nominaliste au mystère de la Trinité, et de ne pas rendre hommage à l'autorité divine de la foi, lorsqu'il fut condamné. Cette conduite de Roscelin renfermait deux choses : l'une dangereuse, savoir, l'application de sa théorie à la notion d'un mystère de la foi, et l'autre criminelle. Celle-ci n'était rien moins que la révolte de la raison contre les droits de la foi. Le système lui-même n'était pas coupable; il ne l'était pas plus que le système des réalistes, qui eussent pu tomber eux-mêmes en d'autres erreurs par une exagération en sens opposé. Néanmoins, le nominalisme fut seul compromis alors par la condamnation de son chef. Ce fut,

1. Sur la discipline du onzième siècle, voir Labbe et Mansi, pour les conciles; — Noël Alex.; — Graveson, *Colloquium* VI.

en effet, contre le nominalisme que les docteurs les plus sages se déclarèrent. Nous avons vu saint Anselme s'attaquer droit au principe même de l'erreur, et rétablir la véritable notion de la philosophie chrétienne. Le réveil des écoles et des systèmes, l'erreur de Roscelin et les écrits de saint Anselme signalent le retour de la philosophie, c'est-à-dire l'un des événements les plus graves du onzième siècle. Mais n'anticipons pas sur les considérations que nous aurons bientôt lieu de faire sur toute cette seconde période.

4. *Littérature; hommes illustres.* — Ce que nous disons de la philosophie convient également aux lettres, aux arts, aux écoles considérées comme centres d'études. Les anciennes écoles revivent ou reçoivent un nouveau lustre, telles que celles de Paris, de Lyon, de Tours, de Chartres. Nous ne parlons pas de Reims, dont l'éclat dominait déjà le dixième siècle. De nouvelles écoles s'élèvent, surtout en Normandie, et notamment celle de l'abbaye du Bec, qui surpassa toutes les autres. En Allemagne, les anciennes écoles de Fulde, de Cologne, de Gembloux, etc., se soutiennent ou prennent un nouvel essor. Nous en devons dire autant de l'Angleterre, où les études et les écoles se relevèrent sous les règnes du grand Canut et de saint Édouard. Tout en reconnaissant ce mouvement, nous devons avouer que les études elles-mêmes n'étaient pas pour cela plus élevées; la plupart des écoles s'en tenaient encore au *trivium;* les plus avancées ajoutaient le *quadrivium* (XCV, 2), et cultivaient avec plus de zèle les anciens, les arts et le chant ecclésiastique. La philosophie, qui se relevait avec des prétentions déjà menaçantes contre la foi, se perdait dans des subtilités souvent inintelligibles. L'architecture religieuse, qui se montra si active et à laquelle nous devons plusieurs de nos cathédrales, fit un grand pas, mais toutefois un pas de transition. — Si nous passons maintenant aux savants, aux hommes illustres du onzième siècle, nous ne trouverons guère que des théologiens et des canonistes,

tels que Lanfranc, Fulbert de Chartres, Bouchard, saint Pierre Damien, etc. Deux hommes font exception : saint Anselme, dont le génie philosophique ouvrit les voies à la vraie scolastique, et saint Grégoire VII, qui releva la société et lui donna une invincible impulsion [1].

5. *Hérésies.* — La chaîne des hérésies, interrompue pendant les deux siècles précédents, est renouée par le Manichéisme. Nous avons vu cette grande secte se rattacher aux premières hérésies gnostiques, qu'elle avait recueillies et comme refondues dans sa propre constitution. Nous l'avons vue se modifier elle-même et se réformer pour mieux se répandre. Le Manichéisme se répandit en effet, et nous le voyons enfin arriver en France au onzième siècle. Il n'apparaît encore qu'avec réserve, on le voit sourdre çà et là comme l'eau d'un égout souterrain. Cependant il est déjà facile de reconnaître l'état de transformation où il est arrivé; on voit nettement que la lutte nouvelle qu'il engage contre l'Église catholique sera tout entière contre le culte et le sacerdoce. Le clergé ne favorisait que trop ce mouvement hostile par les désordres et la vie séculière d'un grand nombre de ses membres. Quel poids ces scandales ne donnaient-ils pas aux déclamations d'une secte qui affichait en tous points l'austérité et l'esprit de réformation! — L'histoire soupçonne, mais elle n'ose affirmer que Bérenger ait été engagé dans la secte manichéenne. Il est du moins très-vraisemblable que les influences qu'exerçait déjà une secte qui étendait partout ses ramifications occultes contribuèrent puissamment à le jeter dans la voie où il s'égara. Car son erreur était l'une des erreurs fondamentales du nouveau Manichéisme; en niant la présence réelle, Bérenger attaquait le dogme divin, qui est le centre même du culte catholique, et la raison première ou la cause finale

1. Voy. *Annales ordinis S. Ben.*; — l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénédictins, t. VII, *Introduct.* au onzième siècle; — Launoy, *de Scholis celebrioribus... per Occidentem instauratis*; — Theiner, *Hist. des Institut.*, sec. période.

du sacerdoce. Il n'en était pas ainsi de Roscelin. Son erreur tenait immédiatement à un système, à une école. Le chef des nominalistes marquait le retour du rationalisme en substituant sa raison et son système à la règle de foi.

6. Ainsi au onzième siècle, en Occident, tout commence ou recommence. Nous avons vu les grands remèdes appliqués aux grandes plaies de la société, aux désordres du peuple, des nobles et des clercs; la vraie philosophie, qui est la philosophie chrétienne, et le rationalisme qui en est l'abus; les études, les lettres, les arts; l'hérésie manichéenne qui renferme la malignité des anciennes erreurs; l'affranchissement des communes; les croisades avec le système fédératif qui relie en un vaste corps social toutes les branches de la grande famille chrétienne; toutes ces choses, bonnes ou mauvaises, apparaissant au onzième siècle avec une vie dont les développements ne s'arrêteront plus désormais. Il est bien vrai que ce mouvement vital a pris naissance dans l'invasion même, et que chaque siècle a contribué au travail de fusion et d'organisation de tant d'éléments divers; mais ce travail a été lent, souvent occulte, insensible; il a été presque continuellement paralysé, quelquefois refoulé en arrière par des obstacles majeurs et inattendus. Le bien finit enfin par l'emporter, aux temps où nous sommes arrivés. Les obstacles ont disparu en partie par la conversion des Normands et des Hongrois; les principes d'ordre, les idées morales, les lumières de la science, apparaissent plus distincts et prennent un ascendant décisif. En un mot, le onzième siècle fut par excellence un siècle de renaissance. C'était le contraire en Orient.

7. *Orient.* — L'empire de Byzance, après un siècle et demi, non pas de bonheur pour les peuples, mais d'exploits et de gloire, et encore d'une paix peu soutenue au dedans, retombait par ce mouvement de décadence qui l'entraînait depuis longtemps, et ne devait plus s'arrêter désormais jusqu'à sa ruine entière. L'Église, qui aurait dû soutenir la

vie de l'État par sa propre vie, allait elle-même d'un pas plus rapide encore se perdre dans l'abîme ouvert devant elle. Le schisme semblait endormi dans les esprits, nous parlons surtout du clergé; Michel Cérulaire le réveilla brusquement, sans y être poussé par aucune raison personnelle, comme l'avait été Photius; et, cédant uniquement à un orgueil sans mesure, ce patriarche reprit l'affaire du schisme comme on reprend un procès encore pendant, une poursuite commencée. Il rompit donc avec tout l'éclat possible le lien de l'unité catholique, entraîna la foule des esprits dans cette séparation de fait, et le schisme fut sans remède. Nous verrons la politique des empereurs de Constantinople faire par intervalles des efforts pour ramener leurs sujets à l'unité, et échouer constamment devant cet esprit schismatique qui finit par n'être plus qu'un fanatisme insensé. C'était là une grande révolte contre l'Église de Dieu, un crime national. Mais tandis qu'un misérable ambitieux y entraînait la nation, les vengeurs de l'Église, les Turcs, arrivaient en Asie, s'emparaient des conquêtes des Arabes et s'avançaient jusqu'aux portes de Constantinople. Dès ce moment, c'est-à-dire dès les dernières années du onzième siècle, les Grecs furent constamment tremblants du côté de l'Asie et suppliants vers l'Occident pour en implorer des secours, lorsqu'ils n'avaient point à se défendre des Latins eux-mêmes, comme il arriva au temps des croisades; ils furent enfin toujours sourds aux avertissements et toujours opiniâtres devant les occasions favorables que la Providence leur prodiguait pour les rappeler à l'unité. Ce fut là une agonie de trois siècles et demi, et cette agonie commença au onzième siècle.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur Bérenger, ci-dessus, p. 286;
2° Sur Michel Cérulaire, p. 289.
3° Sur le *Dictatus*, attribué à Grégoire VII, p. 311;

SUJETS DE DISSERTATIONS.

FIN DU ONZIÈME SIÈCLE.

LEÇON CXXIII.

1. Le douzième siècle commença au milieu des troubles que les investitures avaient fait naître entre le sacerdoce et l'Empire. Saint Anselme, qui était rentré en Angleterre depuis l'avénement de Henri Ier (1100), eut bientôt à lutter contre le nouveau roi lui-même. Ce prince s'arrogea le droit d'investiture, et le primat, qui s'y opposa avec une juste fermeté, se vit forcé de s'exiler de nouveau. Pressé toutefois par les lettres de Pascal, et encore plus sans doute par le tort que l'exil de ce grand homme causait à ses affaires mal affermies, Henri rappela saint Anselme. Content de recevoir l'hommage des évêques élus, il renonça à donner l'investiture par l'anneau et la crosse. Cet accord fut sanctionné dans le concile de Londres (1107), où l'on dressa aussi plusieurs canons contre l'incontinence des clercs.—Saint Anselme mourut deux ans plus tard, en 1109, après avoir écrit de savants et profonds ouvrages pour la défense de la saine doctrine, et combattu généreusement pour la discipline et les droits de l'Église. Cet illustre docteur eut la gloire de restaurer la philosophie chrétienne et d'inaugurer la théologie scolastique[1].

1. Sur saint Anselme, voir sa *Vie*, par son disciple Eadmer. On la trouve à la suite de la bonne édition des Œuvres du saint docteur, par D. Gabr. Gerberon, 2e édit., *Parisiis*, 1721.— Voir aussi les histoires littéraires, entre autres M. Ampère, t. III, qui a saisi et bien présenté le caractère de la philosophie de saint Anselme.

2. Les choses allaient mieux dans l'Église de France sous le règne de Louis le Gros, qui avait succédé au roi Philippe Ier, son père (1108), tandis que l'Italie et l'Allemagne étaient toujours agitées. Le jeune roi Conrad, fils aîné de l'empereur Henri IV, étant mort (1101), son frère Henri se déclara à son tour contre son père et le schisme, renonça aux investitures et fit les plus belles promesses. Gagnés par ces actes du fils, les seigneurs et les évêques le reconnurent, et le malheureux père, abandonné de tous, déposa forcément, puis reprit les insignes du pouvoir, et mourut enfin à Liége (1106), âgé seulement de cinquante-cinq ans. Henri V, se voyant maître absolu, ne tarda pas à se démentir. Il revendiqua impérieusement les investitures, et ne se relâcha un instant que pour obtenir à Rome la couronne impériale. Il fut convenu que le pape rendrait à l'empereur tous les fiefs possédés par les églises, et qu'à ce prix Henri renoncerait aux investitures. Mais, au moment même de la cérémonie, Henri refusa de ratifier le traité convenu, emmena captifs le pape et la plupart des cardinaux, extorqua enfin de Pascal, à force de violences, la concession des investitures, et fut couronné empereur (1111).

Cette concession forcée excita partout de vives réclamations en Italie, en Germanie et en Gaule, au point que le pape se vit obligé, pour se justifier, d'assembler un nombreux concile à Latran (1112), et un plus nombreux encore quatre ans plus tard, dans lesquels, après avoir déclaré nul le privilége que lui avait arraché l'empereur, il renouvela tous les décrets contre les investitures. Pascal voulut même renoncer au souverain pontificat, mais les évêques ne le permirent point. Son légat dans les Gaules, Gui, archevêque de Vienne, n'eut pas plutôt appris les violences de Henri, qu'il assembla un concile, y fit condamner les investitures, et porta contre le prince allemand une sentence d'excommunication que Pascal ratifia à Rome. Dès lors on ne tint plus de concile sans renouveler l'anathème

contre l'empereur Henri V. Nous citerons les conciles de Beauvais, de Reims, de Cologne, de Châlons, etc. Tout en la bravant, l'empereur ne laissait pas de s'inquiéter de cette sentence. Il revint à Rome, n'oublia rien pour gagner les Romains et le clergé, et notamment Bourdin, archevêque de Prague, que le pape avait laissé en qualité de légat. Bourdin, à défaut du clergé qui avait refusé, donna la couronne à l'empereur excommunié, et fut bientôt frappé lui-même d'excommunication par le pape, retiré à Bénévent. Pascal ne rentra dans Rome que pour y mourir (1118), après avoir gouverné l'Église durant dix-huit ans au milieu de difficultés qu'il légua à son successeur Gélase II.

3. Le pontificat de Pascal II eut aussi ses consolations. Il vit naître l'ordre célèbre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Lorsque les croisés se rendirent maîtres de cette ville, elle possédait, entre autres établissements, un hôpital fondé pour les pèlerins, dont le B. Gérard était alors directeur. Le nombre des malades et des blessés s'accrut nécessairement depuis la conquête des croisés; les ressources de l'hôpital s'étendirent aussi, ainsi que la charité des hospitaliers. Ceux-ci embrassèrent la vie monastique et formèrent une congrégation approuvée d'abord par le pape Pascal II (1113). Après la mort du B. Gérard, Raymond du Puy, que les frères hospitaliers lui donnèrent pour successeur (1118), porta le premier le titre de grand maître. Il donna à l'ordre naissant des statuts écrits où l'on trouve quelques points de la règle de Saint-Augustin, et s'offrit au roi de Jérusalem pour combattre avec ses frères contre les infidèles. Par cette nouvelle destination, l'ordre devint militaire, et les frères de l'hôpital furent armés chevaliers. En conséquence, ils ajoutèrent aux trois vœux de religion l'engagement de défendre les pèlerins et de combattre les infidèles, et Raymond divisa tous les membres de l'ordre en trois classes. La première fut celle des nobles destinée à porter les armes pour la défense de

la foi et des pèlerins : c'étaient les chevaliers proprement dits ; la deuxième, celle des prêtres ou chapelains, et enfin celle des servants d'armes qui devaient aussi accompagner les chevaliers à la guerre. Les hospitaliers portaient une croix blanche à huit pointes fixée sur leur habit noir et sur leur manteau.

Nous ne parlons pas des chanoines gardiens du saint sépulcre, dont ils desservaient l'église, comme d'un ordre militaire, ainsi que plusieurs l'ont prétendu sur des pièces apocryphes. Établis d'abord par Godefroy de Bouillon, ils devinrent chanoines réguliers de Saint-Augustin l'an 1114, sous Baudoin I[er], et ce ne fut que dans le quinzième siècle que l'on vit des chevaliers du Saint-Sépulcre, lorsque la congrégation des chanoines fut dissoute.

Les Templiers, au contraire, naquirent en quelque sorte chevaliers. Hugues des Payens, Geoffroy de Saint-Omer et sept autres gentilshommes, étant allés en pèlerinage à Jérusalem, eurent le dessein de se consacrer à la défense des pèlerins et de la religion contre les infidèles. Ils firent en conséquence les trois vœux de religion entre les mains du patriarche (1119), et saint Bernard leur donna plus tard, au concile de Troyes (1128), une règle qui les affilia à l'ordre de Cîteaux, dont ils prirent l'habit blanc. Eugène III y ajouta une croix rouge en 1146. La bravoure fut comme la vertu dominante de ces preux de la religion. On voit, par le serment que le grand maître prêtait après son élection, que les chevaliers juraient entre autres choses de ne jamais fuir en présence des ennemis, lorsqu'ils ne seraient pas plus de trois contre un; ou plutôt d'après les maximes de l'ordre, jamais les Templiers ne demandaient combien il y avait d'ennemis, mais seulement où ils étaient, et il leur était défendu de fuir ou même de se retourner sans l'ordre du maître[1].

1. Sur ces premiers ordres militaires, voir le P. Honoré de Sainte-Marie, *Dissert. historique* ; — le P. Hélyot, t. III, ch. XII, p. 72, pour les Hospitaliers de

Ce fut ainsi que les croisades donnèrent naissance aux ordres militaires. Les chevaliers étaient comme des armées régulières et permanentes de croisés : ils élevèrent la chevalerie à l'état de perfection, à la hauteur de la vie monastique ; ils étaient les gardes du corps dans la société chrétienne.

4. En Occident, l'ancien ordre de Saint-Benoît se soutenait par les réformes et les nouvelles congrégations qui s'élevaient de toutes parts. Deux compagnons du B. Robert d'Arbrissel dans la vie érémitique, saint Bernard de Tiron et Vital de Mortain, fondèrent des maisons qui devinrent chefs d'ordre et propagèrent la réforme monastique, savoir, le monastère de Tiron, dans le Perche (1109), et celui de Savigny dans la basse Normandie (1112)[1]. Nous citerons encore le monastère de Chézal-Benoît en Berry, fondé par l'abbé André, ancien prieur de Vallombreuse en Toscane[2].

Cependant Cîteaux, cette maison qui devait effacer toutes les autres, languissait. L'abbé Étienne s'affligeait de voir qu'aucun sujet ne se présentait pour entrer dans sa communauté, lorsqu'un jour, en l'année 1113, un jeune seigneur, âgé de vingt-deux ans, suivi de trente autres seigneurs, tous ses frères ou ses amis, se présenta à la porte du monastère. Nos lecteurs ont nommé saint Bernard[3]. Il était né à Fontaines, près de Dijon, avec tous les avantages qui promettent à un jeune homme une carrière brillante dans le monde. Bernard n'en vit que les dangers, et, résolu de s'y soustraire, il se décida à prendre l'habit monastique. Il commença par être l'apôtre de sa famille et de ses plus

Saint-Jean de Jérusalem ; — t. II, ch. XVII, p. 114, pour les chanoines du Saint-Sépulcre ; — t. VI, ch. III, p. 21 ; — Hurter, *Tableau des institutions de l'Église au moyen âge*, t. III, ch. XVI, §§ 1 et 2.

1. Voy. Longuev., liv. XXIII, t. VIII, p. 304. En particulier, sur le B. Bern. de Tiron, voy. *B. Bernardi... Vita*, auctore coætaneo Gaufrido Grosso, in-4.

2. Longueval, *ibid.*, p. 266.

3. Sur saint Bernard, voir les sources indiquées plus loin, p. 361.

intimes amis, qu'il entraîna. Entré à Cîteaux, il devint dès son noviciat le modèle des religieux les plus fervents, et deux ans s'étaient à peine écoulés, que l'abbé Étienne l'envoya avec douze moines fonder un nouveau monastère dans le diocèse de Langres (1115). Le comte de Champagne avait donné pour cette fondation un lieu désert habité par des voleurs, et nommé tristement la *Vallée d'absinthe*. Bernard et ses compagnons y menèrent une vie angélique et en firent la *Vallée illustre*, *Clara vallis*, ou Clairvaux. Le jeune supérieur reçut la bénédiction abbatiale de Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, avec lequel il contracta dès lors une étroite amitié. Cette fondation de Clairvaux avait été précédée et fut suivie immédiatement de plusieurs autres ; tellement que l'abbé Étienne put tenir à Cîteaux, dès l'an 1116, un chapitre général où saint Bernard assista. Le chapitre général est la réunion de tous les abbés de monastères qui remontent, par leur fondation, à une même maison mère qu'on appelle *chef d'ordre*. L'abbé de ce premier monastère préside cette assemblée, dans laquelle on décide toutes les choses importantes. On trouve quelque chose d'équivalent au *chapitre* dans la règle de Saint-Pacôme : on en rencontre de rares exemples dans l'histoire. Ce ne fut donc qu'au commencement du douzième siècle que la réunion, ordinairement annuelle ou triennale, des chapitres s'établit dans les congrégations sous une forme stable et régulière ; et l'ordre monastique en fut principalement redevable à Cîteaux[1].

En cette même année 1115 mourut le célèbre Yves de Chartres, illustre entre tous les évêques de son temps. Il se trouva mêlé à toutes les affaires de l'Église gallicane, et toujours il montra une vertu à toute épreuve et un noble caractère. Il fut surtout habile dans la connaissance des canons et des lois ecclésiastiques, dont il a laissé un re-

1. Voy. D. Martène, *de Antiq. Monach. ritibus*, lib. III, cap. XXVII.

cueil assez ample sous le nom de Décret. Nous avons encore de ce grand évêque près de trois cents lettres pleines de décisions et de détails importants pour l'histoire. Yves composa aussi des sermons et une chronique des rois de France [1].

5. Guillaume de Champeaux, l'ami de saint Bernard, avait professé à Paris avec une grande réputation. Mais un rival était venu lui ravir une partie de sa gloire [2]. Abailard, né à Palais (1079), près de Nantes en Bretagne, vint à Paris se perfectionner dans l'étude des sciences et des lettres, surtout de la philosophie. Il fut le disciple, puis le rival de Guillaume; il enseigna lui-même à Melun, puis à Corbeil, et enfin à Paris avec un succès croissant. Il voulut encore entendre le célèbre Anselme à Laon, dont il fut peu satisfait. Forcé de revenir à Paris, et toujours suivi par la renommée, il fut prié par le chanoine Fulbert de donner des leçons à sa nièce, la jeune Héloïse, que déjà l'opinion célébrait comme un prodige de science. Abailard fut accueilli dans la maison même de Fulbert, et on ne sait que trop quelles furent les malheureuses suites de ce dangereux séjour. Héloïse mit au monde un fils, et Abailard contracta avec elle un mariage clandestin. Vaine précaution : le mariage secret devint bientôt public, et ce fut pour arrêter les railleries qu'on en faisait qu'Héloïse fut envoyée par son époux au couvent d'Argenteuil. Fulbert, irrité de nouveau par cet éloignement de sa nièce, se vengea en faisant mutiler cruellement Abailard, qui alla cacher sa honte et ses larmes dans le monastère de Saint-Denis. Les moines, voulant éloigner un homme qui les reprenait trop librement, le forcèrent, sous d'honnêtes prétextes, à reprendre ses leçons publiques dans leur prieuré de Deuil. Sa réputation y attira des écoliers de tous

1. Voy. Longuev., liv. XXIII, t. VIII, p. 287; — Saccarelli et Baron., an 1104, sur les plaintes d'Yves de Chartres contre les abus des appellations.

2. Sur Abailard, voir les sources indiquées plus loin p. 356.

les pays de l'église latine et de Rome même, jusqu'au nombre de trois mille, selon quelques auteurs. Ce fut là qu'il composa son *Introduction à la théologie*, qu'on l'obligea de brûler de sa propre main au concile de Soissons (1121), où il avait été cité. Après quelques mois de détention au monastère de Saint-Médard de Soissons, il rentra à Saint-Denis. Contraint de nouveau d'en sortir, pour avoir soutenu que saint Denis de Paris n'était pas l'Aréopagite, il chercha un asile près de Provins, où nous viendrons bientôt le reprendre.

LEÇON CXXIV.

1. Gélase II, le successeur de Pascal, était encore, avec les cardinaux, le clergé et le peuple, dans l'église même où l'élection avait eu lieu, lorsqu'il en fut arraché de la manière la plus violente par Censius Frangipane (1118). Délivré par les Romains, le nouveau pape s'éloigna et fut sacré à Gaëte. Henri V, qui n'avait détrôné son père que pour marcher sur ses traces, vint à Rome, fit élire Bourdin, sous le nom de Grégoire VIII, et recommença le schisme. Gélase fut reconnu presque généralement; il excommunia l'empereur et son antipape, et se retira en France. Partout bien accueilli, Gélase se rendit à Clugni, où il mourut (1119) après un an de pontificat. Les cardinaux présents lui donnèrent pour successeur Guy, archevêque de Vienne, et parent de l'empereur et des rois de France et d'Angleterre. Cette élection rapprocha les esprits; elle fut approuvée en Allemagne, et l'empereur promit de se trouver au grand concile convoqué à Reims par le nouveau pape. On y compta plus de quinze archevêques et plus de deux cents évêques. Callixte II y renouvela la trêve de Dieu et les autres décrets d'Urbain II; la simonie, les investitures, l'usurpation des biens de l'Église, l'hérédité des

bénéfices et l'incontinence des clercs y furent de nouveau condamnées; enfin le pape, ayant échoué dans la conférence de Mouson, excommunia, avec l'antipape et les schismatiques, l'empereur, dont il délia les sujets de leur serment de fidélité, s'il ne venait à résipiscence [1]. La sentence fut prononcée avec l'extinction des cierges renversés, d'après la formule canonique. Callixte traita encore quelques affaires particulières, et se rendit à Rome, où la joie de son retour acheva d'abattre le parti de Bourdin. Cet antipape fut pris par les Normands, livré au pape, et relégué dans le monastère de Cave.

2. En Allemagne, l'empereur, menacé d'une guerre civile, comprit qu'il était temps pour lui-même de terminer cette lutte impie qu'il prolongeait contre l'Église. Après de longs pourparlers, tout fut conclu dans l'assemblée de Worms (1122). L'empereur renonça aux investitures, et fut absous des censures par les légats, lui, l'armée et tous ceux qui avaient adhéré au schisme. Un concordat renferma toutes les conditions de cette paix. L'empereur renonçait à donner l'investiture par la crosse et l'anneau, donnait toute liberté aux églises de faire les élections selon les règles canoniques; de son côté, le pape permettait qu'après l'élection canonique faite en présence de l'empereur, sans simonie ni violence, l'évêque élu reçût du prince l'investiture par le sceptre de tous les fiefs ou des régales, c'est-à-dire des droits royaux dus à la munificence des princes. — Tel était en substance le fameux traité qui réconcilia enfin le sacerdoce et l'Empire [2].

3. Pour rendre cette paix plus solennelle et plus inviolable, le pape Callixte convoqua un grand concile de Latran, le neuvième œcuménique (1123). Plus de trois cents évêques et six cents abbés s'y rendirent. Le concordat de

1. Voy. Labbe, t. X, p. 878.

2. Voy. la double formule des concessions de l'empereur et de celles du pape, dans Labbe, t. X, p. 901, et Mansi, t. XXI. Voir aussi Philips, t. III, p. 77 et 78.

Worms y fut sanctionné, et on dressa vingt-deux canons. Ces canons annulaient les ordinations faites par Bourdin et les schismatiques; ils renouvelaient tous les décrets touchant la simonie, l'incontinence des clercs, la trêve de Dieu et l'indulgence des croisades.

Le pape Callixte II mourut l'année suivante, et Honorius II lui succéda, non sans quelque trouble de la part des Frangipanes, qui l'imposèrent. Les cardinaux, touchés de l'humilité d'Honorius, rendirent canonique ce qui avait été fait en le ratifiant.—L'empereur Henri V mourut aussi (1125), et Lothaire II, élu par tous les seigneurs, jura d'observer le concordat de 1122 sur les investitures. De son côté, le pape Honorius le soutint de toute son autorité, en excommuniant deux frères, les ducs Frédéric et Conrad, qui lui disputèrent la couronne.—Durant cette guerre civile, saint Othon de Bamberg rentra en Poméranie pour y prêcher de nouveau le Christianisme. Déjà ces peuples en avaient reçu les premières semences dans le siècle précédent; le saint évêque de Bamberg, à la suite des victoires de Boleslas, duc de Pologne, leur avait annoncé lui-même l'Évangile, après en avoir reçu la mission du pape Callixte; mais ces peuples, comme tous les autres peuples du Nord, retombaient facilement. Saint Othon réveilla la foi où elle était éteinte, l'annonça à ceux qui ne l'avaient pas encore reçue, établit un siége épiscopal dans la ville de Vollin, et mourut enfin (1130) avec le titre d'apôtre de Poméranie, mérité par tant de travaux[1].

4. La ville de Magdebourg avait alors pour archevêque un autre apôtre, plus célèbre encore. Saint Norbert, né de parents très-nobles, dans le pays de Clèves, vers l'an 1085, avait quitté le monde et reçu la prêtrise. Il se voua à la prédication, se fit autoriser d'abord par Gélase II, puis au concile de Reims (1119), par Callixte II, et s'acquitta de cette fonction en homme apostolique. L'évêque de Laon,

1. Sur saint Othon, voy. Bolland. et Butler, 11 juillet.

qui voulait le retenir dans son diocèse, lui accorda le désert de Prémontré, ou l'illustre missionnaire s'établit avec ses premiers compagnons. Saint Norbert était chanoine, ainsi que ses disciples. Il donna donc la préférence à la règle de Saint-Augustin, à laquelle il ajouta des constitutions plus austères. Les chanoines réguliers de Prémontré vivaient dans la plus grande pauvreté, jeûnaient toute l'année, gardaient un silence perpétuel, et portaient un habit de laine de couleur blanche, comme les clercs. Le nouvel institut s'étendit rapidement, et Honorius l'approuva par une bulle en 1126. Peu de temps après, le saint fondateur fut élevé, malgré sa résistance, sur le siége de Magdebourg, où il continua de vivre en apôtre, et mourut saintement (1134)[1].

5. Tandis que l'ordre naissant de Prémontré donnait cette édification à l'Église, un ancien et célèbre monastère l'affligeait d'un grand scandale. Pons, abbé de Clugni, ayant quitté sa charge et sa résidence, les moines lui donnèrent pour successeur Pierre, dit depuis le Vénérable, homme d'une vertu solide et d'une grande sagesse, doué également de science, de douceur et de modestie. L'abbé démissionnaire voulut rentrer dans son abbaye, et s'en empara à main armée (1125). Pierre était alors en Aquitaine; les moines s'enfuirent, l'abbaye fut pillée, et la guerre civile ne cessa que par le jugement du pape et la déposition de Pons, qui mourut en prison.

Une autre guerre, mais plus pacifique, avait lieu alors entre Clugni et Cîteaux. Les moines de Cîteaux reprochaient à ceux de Clugni leur mollesse et les adoucissements apportés à la règle de Saint-Benoît; les moines de Clugni reprochaient aux Cisterciens leurs innovations, notamment dans l'habit. Les deux abbés, Pierre le Vénérable et saint

1. Sur saint Norbert et les Prémontrés, voir sa *Vie*, par Hugues, son premier disciple, abrégée par Hélyot; — les Bolland., 6 juin, et la *Vie de saint Norbert*, par le P. Ch.-L. Hugues, abbé d'Estival, et *Annales ordinis Præmonstratensis*, par le même.

Bernard, firent l'apologie de leurs moines et de leurs ob servances et conservèrent le lien de la charité.

6. En Espagne, Alphonse VI, surnommé le Grand, pro longea son règne et ses victoires sur les Maures jusqu' l'année 1109. Son gendre, Alphonse le Batailleur, gagn encore de nombreuses batailles contre les Moravides nouvelle dynastie venue du Maroc; mais il perdit la der nière, celle de Fraga, et en mourut de chagrin (1134). Le croisés français et les chevaliers des nouveaux ordres con tribuèrent beaucoup au succès des Chrétiens sous ces deu règnes et sous les suivants. Alphonse VII, roi d'Aragon profitant des nouvelles divisions survenues entre les Sar rasins, poussa ses conquêtes, qui ne furent arrêtées qu par sa mort (1154) et par l'arrivée de la dynastie de Mohabes qui s'établit sur les ruines des Moravides. – L'Angleterre avait souvent gémi sous le sceptre de Henri Ie tyran habile et heureux dans ses entreprises. Il déposséd Robert, son frère aîné, et en fut durant trente ans le geôlie Nous l'avons vu céder sur les investitures; mais il refus constamment l'entrée de son royaume aux légats de papes, s'il ne les avait appelés lui-même. Cette politiqu servit mal l'Angleterre; déjà séparée du continent par l mer, elle se trouvait ainsi plus séparée encore et comm à moitié isolée du mouvement et de la vie de l'Église. La mort de Henri (1138) fut suivie d'une guerre civile de dix huit ans entre son neveu Étienne de Boulogne et sa fill Mathilde. Étienne laissa en mourant (1154) la couronn d'Angleterre à Henri II, le fils de Mathilde, qui, en réunis sant l'apanage de sa femme Éléonore d'Aquitaine au États de son père Geoffroi Plantagenet, se vit maître d tiers de la France. C'était la assurément un dangereu voisinage.

La France, heureuse sous le sceptre de Louis le Gros (1108), et sous l'administration de l'abbé Suger, son mi-nistre, continuait néanmoins d'être troublée par les guerres intestines entre les seigneurs. Ce fut pour se défendre

contre l'abus qu'ils faisaient de leur puissance que s'établirent les premières *communes*. Elles se composaient, en France comme en Lombardie, des bourgeois et des corps de métiers d'une ville, qui s'associaient à l'effet d'obtenir le privilége d'être jugés et administrés par des magistrats choisis par eux, et de délibérer ensemble sur les intérêts communs. Le besoin, quelquefois une insurrection, ou d'autres circonstances que nous ne pouvons plus apprécier, donnaient naissance à la commune. Le privilége était toujours au profit de l'autorité royale, à laquelle la commune ressortissait en proportion de ce qu'elle échappait aux seigneurs. Chaque corporation formait un corps auxiliaire qui marchait aux ordres du roi, le curé et la bannière de de l'église en tête de la paroisse. Aussi les rois Louis le Gros et son fils Louis VII favorisèrent généralement l'établissement des communes; ils signaient volontiers les chartes qui consacraient leurs droits, et consolidèrent d'autant le pouvoir monarchique en France. Les premières communes du douzième siècle s'établirent en Belgique, puis dans le nord de la France, à Laon, Amiens, etc., et malheureusement des rixes violentes ensanglantèrent plus d'une fois leur berceau[1].

Suger[2], qui fut l'âme des deux règnes que nous venons de citer, avait été offert à l'âge de dix ans aux moines de Saint-Denis (1091) par sa famille pauvre et obscure. Il plut singulièrement au jeune prince Louis, fils du roi Philippe Ier, par ses belles qualités; son mérite supérieur le fit distinguer également de son abbé, et, après avoir passé par différentes charges, il fut élu abbé de Saint-Denis (1122). Il suivit d'abord son goût pour le faste et le monde; mais enfin il songea sérieusement à se réformer lui-même et à réformer son monastère, et saint Bernard l'en félicita. Tel

1. Sur les communes, voy. Longueval, liv. XXIII, p. 240; — *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, dans Saccarelli, an 1108; — surtout M. Mœller, *Précis de l'Hist. du moyen âge*, p. 381. — Voy. encore M. Guizot, *Civilis. en France*, leçon VII.
2. Sur l'abbé Suger, voir plus loin les auteurs indiqués, p. 361.

était Suger, dont Louis le Gros fit son ministre et le précepteur de son fils.

8. L'Église romaine respirait, lorsque la mort du pape Honorius II (1130) vint la replonger de nouveau dans les horreurs de la guerre civile et du schisme. Le cardinal Grégoire, Romain, ayant été élu sous le nom d'Innocent II par une partie des cardinaux, les autres procédèrent le même jour à l'élection de Pierre de Léon, qu'ils nommèrent Anaclet II. Les deux élus écrivirent à tous les princes; mais l'élection d'Innocent fut généralement reconnue pour canonique, et dès lors celle d'Anaclet pour schismatique. Cependant l'antipape se fit tant de partisans par l'or et l'argent qu'il enlevait aux églises, que le pape Innocent fut obligé de se retirer en France. Saint Bernard était déjà en grande réputation, et contribua puissamment, dans les conciles assemblés à cet effet, à faire reconnaître Innocent II. Lothaire, roi d'Allemagne, voulait profiter de la circonstance, et mettre pour condition de son adhésion le rétablissement des investitures, ce qui n'était que trop ordinaire aux princes en de telles conjonctures; mais Lothaire ne put résister à saint Bernard, et se décida Il ne resta définitivement dans le parti d'Anaclet que le roi d'Écosse, les ducs d'Aquitaine et de Sicile, et quelques églises particulières : par exemple, l'église de Milan était pour Anaclet, tandis que celle de Ravenne, sa rivale, suivait Innocent. Durant son séjour en France, le pape assembla un grand concile de près de trois cents évêques à Reims, où il fut solennellement reconnu et l'antipape excommunié, s'il ne revenait à résipiscence (1131). Pour témoigner plus d'amitié à saint Bernard, il voulut visiter en personne son monastère de Clairvaux, où il fut très-édifié du recueillement et de la pauvreté qui régnaient dans cette admirable communauté. Il visita aussi Clugni, et rentra enfin à Rome avec le roi Lothaire, qu'il couronna empereur (1133). Il accorda de plus à ce prince, moyennant un cens, l'hommage et le retour de la propriété après sa mort, l'alleu, ou la jouissance des biens

que la comtesse Mathide avait donnés à l'Église romaine. La célèbre comtesse avait fait cette donation à saint Grégoire VII (1077), et l'avait renouvelée à Pascal II (1102), qui fut empêché par l'empereur Henri IV d'en prendre possession à la mort de Mathilde (1115). Cette donation occasionna encore des dissensions entre le saint-siége et l'Empire; et à la fin les papes en ont retiré les terres qui constituent le patrimoine de Saint-Pierre [1].

9. Saint Bernard, qui accompagnait toujours le pape, réconcilia les Pisans et les Gênois entre eux, et les Milanais avec Innocent et Lothaire. Il assista au grand concile de Pise (1134), où l'antipape et les schismatiques furent de nouveau anathématisés. Dans l'intervalle, l'abbé de Clairvaux fit un voyage en France, alla convertir le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, et retira cette grande province du schisme. Roger, roi de Sicile, demeurait seul dans le parti d'Anaclet, qui allait toujours en déclinant, et qui s'éteignit enfin par la mort de cet antipape (1138). Roger lui-même, ayant fait Innocent prisonnier, en obtint l'investiture du royaume de Sicile et des duchés de Pouille et de Capoue (1139), et tout fut pacifié.

Cependant le pape Innocent avait convoqué, aussitôt après la mort d'Anaclet, un grand concile qui fut le deuxième de Latran et le dixième œcuménique (1139) Mille évêques y assistèrent; ils dressèrent trente canons,

1. Voy. la bulle ou le diplome d'Innocent II dans Baronius, an 1133; — Muratori, *Rerum Italic.*; — Saccarelli, an 1133.

PROBLÈME.

La conduite de Grégoire VII et de ses successeurs a-t-elle été répréhensible touchant la donation et la succession de Mathilde?

Pour l'*affirmative :* De Saint-Marc, *Abrégé chron. de l'hist. d'Italie*, t. IV, digression, § 20, p. 276. — Il est très-partial et très-injuste à l'égard des papes.

Pour la *négative :* Fiorentini, édité par Mansi, où se trouvent toutes les pièces; — Baronius, et en général les auteurs catholiques.

Ce problème et tout ce qui concerne cette célèbre dotation complètent toutes les questions traitées plus haut touchant le temporel des papes.

presque tous renouvelés des conciles précédents, contre les désordres du clergé et des laïques, et condamnèrent enfin les erreurs qui allaient infester les temps modernes, erreurs dont il est temps d'entretenir nos lecteurs[1]. Notons encore toutefois la mort du pape Innocent, qui arriva en l'an 1143. Son successeur Célestin II mourut l'année suivante, et Lucius II, qui vint ensuite, ne tint lui-même qu'un an le saint-siége. Bernard, abbé de Saint-Anastase à Rome, et ancien disciple de saint Bernard à Clairvaux, lui succéda sous le nom d'Eugène III (1145).

LEÇON CXXV.

1. Un mouvement sourd vers l'indépendance s'était déjà fait sentir au onzième siècle; mais il prit un caractère plus décidé au douzième. Cette indépendance était tout ensemble celle de l'esprit par l'émancipation de la raison, et celle du cœur par l'émancipation de la volonté. Toute émancipation emporte l'idée de liberté, l'affranchissement d'une autorité, d'un pouvoir supérieur. Or l'autorité, en fait de religion, de doctrine et de morale, réside essentiellement dans le clergé, et dans les temps dont nous parlons, plus souverainement qu'en un autre temps. Les esprits, impatients du joug de l'autorité, durent donc s'élever contre le clergé, conspirer contre ses droits et contre son influence, et tel fut en effet le crime ou l'erreur de toutes les sectes, de tous les hommes qui donnèrent dans quelques écarts, à peu d'exceptions près, depuis les premières années du douzième siècle. Mais dans cette lutte, renouvelée des premiers temps, il faut distinguer deux sortes d'adversaires : les uns, déclarés, se révoltent ouver-

1. Labbe, t. X, et Mansi, t. XXI; — Saccarelli, an 1139, t. XXIV.

tement et proclament avant tout l'émancipation de la volonté, la liberté d'action; les autres respectent encore, ou paraissent respecter l'autorité, et ne revendiquent que l'émancipation de la raison une certaine liberté de penser.

2. Tous les sectaires qui appartiennent à la première catégorie descendent du Manichéisme paulicien ou réformé (LXXXV, 5), et ne font que continuer la chaîne des hérétiques d'Orléans, d'Arras, de Toulouse, etc. Nous avons vu, dans l'énumération de leurs erreurs touchant les deux Testaments, la création et les mystères de la religion, l'élément dogmatique de la vieille secte de Manès; et dans ce qu'ils avançaient contre les sacrements, le mariage, le sacerdoce, la hiérarchie, le culte de la croix, l'invocation des saints, la prière pour les morts, etc. (CXIV, 6), nous trouvons l'élément encore manichéen de la vie pratique, mais élément qui se développe plus activement et tend visiblement à tout absorber. Malheureusement les circonstances ne pouvaient être plus favorables à ce funeste mouvement. Le clergé s'était dégradé lui-même par les désordres publics qu'on reprochait à un grand nombre de ses membres; ce qui entraînait deux conséquences déplorables : la dépravation des mœurs publiques et le mépris du sacerdoce et des prêtres. Voilà ce qui explique toutes ces sectes populaires qui pullulent de toutes parts, et ne sont néanmoins que les ramifications de la grande secte qui les enfante. Les noms qui les distinguent ne sont ordinairement que les noms des chefs qui président aux multitudes qu'ils ont séduites. Pour les différences qu'on remarque dans leurs symboles ou leurs usages, elles viennent des précautions plus grandes dont les plus habiles s'enveloppaient, ou de l'ignorance des autres, ou de la timidité qui en arrêtait plusieurs devant les dernières conséquences. Mais c'était toujours le même fond; toujours on y retrouve la trace du double élément manichéen. Nous n'aurons donc point à nous arrêter à ces différentes sectes; il nous suffira, en les énumérant, d'y ajouter les particularités qui les touchent, si elles

sont importantes, et surtout d'en suivre la marche et d'en marquer le progrès et la transformation.

3. Le premier nom que nous rencontrons est celui de Pierre de Bruys; de là les *Pétrobrusiens*, qui se répandirent dans la Provence et surtout dans le Languedoc, sous la protection du comte de Toulouse. Henri de Lausanne et les *Henriciens* n'étaient que les disciples de Pierre de Bruys, mais répandus en Suisse et dans plusieurs provinces de l'ouest de la France que Henri avait parcourues. — A Anvers, en Belgique, un fanatique nommé Tanchelme se mit à déclamer contre le clergé, et nia l'efficacité des sacrements. Il avait beau jeu, si on peut parler ainsi; toute la ville d'Anvers ne formait qu'une paroisse; elle n'avait qu'un seul prêtre, et ce prêtre était scandaleux! Les disciples de Tanchelme se répandirent dans la Flandre et sur les bords du Rhin. Ceux-là ou d'autres infestèrent le diocèse de Cologne. Ils affectaient une vie pauvre et austère, s'élevaient contre le pape et toute la hiérarchie, contre les possessions du clergé, empêchant le peuple de payer les dîmes; ils faisaient dépendre la vertu des sacrements du mérite et de la sainteté des ministres. Pour eux, ils se disaient les pauvres du Christ, les imitateurs des apôtres, enfin les *Apostoliques*. Le Périgord eut aussi ses Apostoliques, qui n'étaient sans doute que des Pétrobrusiens ou des Henriciens affectant un extérieur plus pauvre pour mieux en imposer au peuple.

Arnaud de Bresse mérite une mention particulière. Il avait entendu les leçons d'Abailard en France, et était rentré dans la Lombardie l'esprit exalté par les erreurs alors semées de toutes parts dans les Gaules. Lui aussi il voulut jouer un rôle, et avec d'autant plus d'éclat et d'avantage qu'il allait s'attaquer à Rome, au pape et aux cardinaux. Il était lecteur : il se revêtit d'un habit monastique, prit tous les dehors de la sainteté, combattit l'Eucharistie et le baptême des enfants, et s'éleva enfin à son rôle spécial, celui de tribun (1138). Il se mit à déclamer contre tous

les ordres du clergé et les moines, contre leurs propriétés et leurs fiefs, disant que toutes ces possessions ne devaient appartenir qu'aux princes séculiers. D'après ce que nous avons vu, la haute Italie et Rome ne renfermaient que trop d'esprits disposés à bien accueillir de tels discours, et le trouble y fut grand en effet[1].

Les nouveaux sectaires, qui avaient commencé en quelque sorte avec le douzième siècle, en étaient là, lorsqu'ils furent frappés par le concile de Latran (1139). Cette sentence chassa de l'Italie le séditieux tribun; mais les Romains n'en devinrent pas plus sages. Sous le pape Lucius II (1144), ils pensèrent à rétablir l'ancien état politique de Rome. Ils créèrent en conséquence, avec le sénat, un patrice, dignité qu'ils déférèrent à Jordanus, fils de Pierre de Léon, et prétendirent que le pape, abandonnant tous ses droits de suzerain, se contenterait désormais, comme dans les premiers siècles, des dîmes et des oblations. Ces troubles firent mourir de chagrin Lucius, et les Romains devinrent plus séditieux encore sous le pontificat d'Eugène III. — Passons maintenant aux libres penseurs, aux hommes qui ouvrirent les voies au rationalisme.

4. Nous n'entendons point parler ici de ces hommes qui, repoussant ouvertement la règle de foi, n'en appellent qu'à leur raison pour se construire, non un symbole, mais un système de croyance et de religion. Ils sont en révolte contre l'Église, et appartiennent à la classe des hérétiques ou des déistes. Ceux que nous avons en vue maintenant n'ont point l'intention de sortir de l'orthodoxie; seulement ils sortent des lois de la philosophie chrétienne. Ils ne partent pas du symbole catholique, mais du doute méthodique dont on ne s'est bien rendu compte que depuis Des-

1. Sur toutes ces sectes manichéennes, voir Othon de Frisingue, *Chronicon*; — la lettre ou le traité de Pierre le Vénérable; — les lettres de saint Bernard; — d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. I; — Noël Alex., sæc. 12°; — Graveson, sæc. 12°, colloq. 2; — Longueval, liv. XXII-XXV, t. VIII et IX.

cartes; et après avoir isolé leur esprit de toute vérité, ils prétendent reconstruire l'édifice dogmatique avec la raison. Nous avons vu saint Anselme reprendre fidèlement la tradition de la philosophie chrétienne; nous allons voir Abailard entrer dans la voie périlleuse du rationalisme mitigé.

Nous avons laissé ce célèbre docteur à Provins; il ne tarda pas d'en sortir pour se retirer près de Nogent-sur-Seine, dans un lieu désert qu'il nomma depuis le Paraclet (lieu de consolation). Ses disciples, qui l'avaient suivi à Provins, le vinrent retrouver au Paraclet, rangèrent leurs cabanes autour de la sienne, et firent de ce désert une sorte de Thébaïde philosophique. Abailard leur échappa encore pour aller au diocèse de Vannes, où les moines de Saint-Gildas l'avaient élu abbé de leur monastère. Il fit donation du Paraclet (1129) à Héloïse, alors prieure d'Argenteuil, où elle avait pris le voile. Abailard visita plusieurs fois le nouveau monastère, auquel il donna des règlements particuliers, et ainsi commença la célèbre abbaye du Paraclet. L'abbé de Saint-Gildas quitta plus tard ses moines incorrigibles, et vint se fixer près d'Héloïse et de ses filles. Il n'y fut pas longtemps en paix. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, près de Reims, dénonça à saint Bernard sa théologie comme renfermant des propositions hérétiques sur la Trinité, l'Incarnation et la Grâce. Une première entrevue entre saint Bernard et le docteur accusé n'ayant point eu de résultat, Abailard demanda à défendre son orthodoxie contre l'abbé de Clairvaux dans le concile qui devait s'assembler, et qui eut lieu effectivement à Sens (1140). Il s'y présenta, en effet; mais il ne retrouva plus son assurance. Pressé par saint Bernard de désavouer les erreurs qu'on lui objectait, ou de les corriger, ou enfin de répondre aux raisons et aux témoignages des Pères qu'on lui opposait, le subtil dialecticien garda le silence et sortit de l'assemblée avec ses partisans, après en avoir appelé au pape. Si on en croit ce qui se

disait alors, Abailard aurait avoué lui-même aux siens qu'il s'était troublé dans le concile, au point de perdre la mémoire et la présence d'esprit[1]. Les évêques, arrêtés par cet appel, épargnèrent la personne d'Abailard; mais ils condamnèrent les propositions dénoncées, et en écrivirent à Innocent II, qui confirma leur sentence. Aussitôt après le concile, Abailard envoya au Paraclet sa confession de foi, entièrement opposée aux erreurs qu'on lui imputait; il publia une Apologie, et se mit en chemin pour aller suivre son appel à Rome. Il était à Lyon lorsqu'il apprit le jugement d'Innocent II contre lui. Il se rendit en conséquence à Clugni, où Pierre le Vénérable lui persuada de se désister et de se soumettre. Il le réconcilia avec saint Bernard, par la médiation de l'abbé de Cîteaux, et, après en avoir obtenu la permission du pape, il le retint à Clugni. Là il oublia des succès qui avaient trop flatté son orgueil et donné trop de présomption à sa raison; il y vécut de la manière la plus sainte, et mourut deux ans après (1142) au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. Pierre le Vénérable composa son épitaphe, donna son corps au Paraclet, où il fit un voyage en personne, et montra dans tout ce qu'il fit pour Abailard et et Héloïse, son épouse, une charité au-dessus de tout éloge.

5. Abailard fut l'un des plus savants hommes de son temps, et le plus célèbre par ses aventures et ses malheurs. Il écrivit beaucoup sur la philosophie et la théologie; mais ses écrits sont encore en partie manuscrits. Nous avons, outre ses Lettres et l'*Histoire de ses malheurs*, quelques commentaires, son Introduction à la théologie et sa Théologie. On pourrait dire peut-être avec plus de vérité qu'Abailard ne fit point de théologie, mais de la philosophie sur la théologie. Il prétendait suivre la méthode d'Origène, avec lequel il avait plus d'un rapport, et conduire ses auditeurs à la théologie chrétienne par la phi-

1. Voy. Labbe, t. X, p. 1018.

losophie; mais en réalité il philosophait sur tout. Ce qu'il y a pour nous de plus remarquable, c'est la méthode même de cette philosophie. Nous la trouvons formellement exprimée dans un ouvrage encore inédit, le *Sic et Non*. Dans les fragments que nous connaissons[1], Abailard pose le doute comme le premier pas dans la voie de la sagesse : *Dubitando enim ad inquisitionem venimus, inquirendo veritatem percipimus*. D'ailleurs tout l'ouvrage, à en juger déjà par le titre, n'a d'autre but que de créer ce doute, en donnant sur toutes les questions le pour et le contre, le oui et le non, *sic et non*. C'est ici le point capital, celui qui sépare la méthode d'Abailard de celle du philosophe vraiment chrétien. Celui-ci, fidèle à suivre les traces des Pères depuis Clément d'Alexandrie jusqu'à saint Augustin, part du Symbole, qu'il ne cesse d'avoir pour base, et qui demeure ainsi inséparable de toutes les conceptions qu'il élève au-dessus et qu'il en fait sortir; tandis qu'Abailard efface ce symbole, sinon de sa foi et de l'intime de son âme, au moins de sa pensée actuelle; il l'efface par le doute, et c'est sur cette table rase qu'il entreprend de rebâtir philosophiquement tout l'édifice des vérités religieuses. Voilà sans doute ce qu'il appelait sa théologie, et comment il entendait rendre raison de tout, même des choses au-dessus de la raison: *Et dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quæ sunt supra rationem præsumit et contra fidem*[2]. Un tel système d'assertions n'était rien autre qu'une philosophie humaine, étrangère au principe de foi. Cependant Abailard n'était point un enfant rebelle à l'Église. C'était un Catholique hardi, téméraire, mais en dernier résultat soumis à l'autorité de l'Église, comme il le prouva au concile de Sens par son appel au pape et par sa soumission au juge-

1. Voy. les *Fragments philosophiques*, t. II, de M. Cousin, qui a publié le *Sic et Non*, en 1836. Il faut voir encore l'*Introduction à la théologie*.
2. *Ep.* 99 *D. Bernard. ad Innocent.*

ment d'Innocent. Abailard tomba dans quelques erreurs contre la foi qui nous semblent avoir été exagérées en son temps; mais son premier tort fut d'engager la raison dans les voies du rationalisme, et de préparer de loin tous les écarts de l'orgueil philosophique [1].

6. Gilbert de la Porée suivit de près Abailard. Comme lui il avait fréquenté les écoles, entre autres celle du fameux Anselme de Laon, et comme lui il voulut philosopher ou plutôt subtiliser sur le mystère de la sainte Trinité. On lui reprochait quatre propositions, dont voici les deux plus intelligibles : *La Divinité n'est pas Dieu. — La nature divine ne s'est pas incarnée.* Gilbert était devenu évêque de Poitiers. Deux de ses archidiacres déférèrent ses erreurs au pape, qui était alors en chemin pour la France. Ces erreurs furent examinées en présence d'Eugène III, d'abord dans le concile de Paris (1147), puis dans le grand concile de Reims, où saint Bernard pressa Gilbert, qui se soumit à la sentence du concile [2].

1. Sur Abailard, voy. ses Lettres et les histoires littéraires; — Noël Alex., sæc. 12e, dissert. VII; — *Vie d'Abailard*, 2 vol., par D. Gervaise. Il faut être encore ici en garde contre son exagération et son mauvais esprit. Longueval, liv. XXIII et XXV.

PROBLÈME.

Abailard a-t-il été coupable de toutes les erreurs condamnées au concile de Sens, et y fut-il opiniâtre jusqu'à son entrée à Clugni ?

Pour l'*affirmative :* saint Bernard et les autres adversaires contemporains d'Abailard. C'est le sentiment suivi assez communément par les auteurs catholiques, dont plusieurs toutefois, tels que le P. Noël Alex., *loc. cit.*, art. 6, justifient le sens mal saisi de ce docteur dans plusieurs propositions.

Pour la *négative :* Bérenger, qui fit l'apologie de son maître Abailard, et se montra injuste envers saint Bernard. — D. Gervaise.

Pour nous, nous croyons qu'Abailard a été sincère dans sa profession de foi, et que dès lors on doit regarder cette pièce comme l'explication de certains articles et la rétractation ou le désaveu des autres.

Abailard, quoique bien inférieur à Origène, avait cependant plus d'un rapport avec lui sous le point de vue du génie, des études et de la philosophie, et aussi pour les persécutions que ses opinions lui suscitèrent. Le parallèle entre ces deux grands hommes serait un sujet intéressant de composition.

2. Sur Gilbert de la Porée, voir Longuev., liv. XXVI, et Noël Alex., sæc. 12e,

Nous ne parlons pas d'Éon de l'Étoile, gentilhomme breton, qui se croyait le fils de Dieu, juge des vivants et des morts. C'était un fou qui se faisait suivre, et que pour cette raison le concile fit renfermer.

Saint Bernard arrivait du Languedoc lorsqu'il fut appelé au concile de Reims. Il y avait accompagné le légat Albéric, envoyé dans l'Aquitaine pour y combattre les sectes manichéennes et désabuser les populations. Les discours et encore plus les miracles éclatants de saint Bernard rendirent cette mission féconde en conversions, et confondirent les hérétiques (1147).

Dans ce même temps, Arnaud de Bresse triomphait en Italie. Les Romains, toujours plus rebelles, avaient forcé le pape Eugène, à peine sacré, à se retirer à Viterbe. Ce fut un signal pour Arnaud. Il accourut et échauffa tellement les esprits par ses discours séditieux, que les Romains abolirent la dignité de préfet de Rome et pillèrent les palais des cardinaux. Eugène rentra dans Rome par le secours des Tiburtins, et finit par se retirer en France (1147), comme nous venons de voir.

LEÇON CXXVI.

1. Eugène III était encore à Viterbe lorsqu'il reçut la nouvelle de la prise d'Édesse (1144) par Zenghi, prince de Mossoul, dont le fils Noureddin menaçait Antioche. De nouveaux corps de croisés étaient venus en Palestine depuis la première expédition; mais ils n'avaient eu que de faibles succès, et il fallait de nouveaux et prompts secours. Ce fut pour les provoquer que l'évêque de Gabale se ren-

cap. IV, art. 9, et dissert. IX, avec les notes de Roncaglia sur l'incident qui divisa momentanément, au concile de Reims, les cardinaux d'Eugène III et les évêques français.

dit en Europe. Eugène III, touché de son récit, écrivit au roi de France et à d'autres princes, et saint Bernard, par son ordre, prêcha la croisade. Sa parole et ses miracles produisirent un ébranlement universel. Le roi Louis VII et Conrad III, qui avait succédé à l'empereur Lothaire II (1138), partirent l'un après l'autre (1147), chacun à la tête d'une nombreuse armée. — L'empereur Alexis Comnène était mort en l'année 1118, après avoir régné trente-neuf ans avec gloire et sagesse au milieu des plus grandes difficultés. Nos historiens lui reprochent sa conduite intéressée et peu loyale envers les croisés; Anne Comnène, sa fille et son historien, le justifie et accuse les croisés à son tour. Il est aussi difficile de démêler la vérité sur ce point aujourd'hui, qu'il l'était alors de tenir une conduite approuvée des Grecs et des Latins. Nous devons ajouter que la religion d'Alexis fut sincère; il conserva l'unité avec l'Église romaine, et montra un grand zèle contre les *Bogomiles*. Ces hérétiques étaient de vrais Pauliciens; ils mêlaient à ce qui fait le fond des erreurs manichéennes plusieurs absurdités qui rappellent encore celles des Gnostiques. Le médecin Basile, chef de la secte, fut condamné au feu, sur ses propres aveux, et ses principaux disciples enfermés[1]. Ceci arrivait dans les premières années du douzième siècle, lorsque les sectes manichéennes prenaient un si grand développement en Occident. — Jean Comnène, fils d'Alexis, régna lui-même avec gloire jusqu'à l'année 1143, qui fut celle de sa mort. Son quatrième fils, Manuel Comnène, lui succéda, et remporta, lui aussi, de nombreuses victoires sur tous les ennemis de l'Empire. Mais sa politique perfide à l'égard des croisés a flétri en partie ses lauriers. Trahis par ce prince, Conrad et Louis VII perdirent leurs armées dans l'Asie Mineure, et, après avoir échoué dans leur dernière tentative, le siége de Damas, ils revin-

1. Voy., sur les Bogomiles, les mêmes auteurs indiqués plus haut sur les sectes manichéennes.

rent en Europe sans soldats et sans gloire. Ce mauvais succès affligea l'Occident, aigrit même l'opinion contre saint Bernard, l'apôtre de la croisade, qui eut besoin de faire son apologie. Il lui fut facile de montrer que ces désastres ne devaient être imputés ni à lui ni aux auteurs de la croisade, mais avant tout aux péchés et aux fautes des croisés, à leurs déréglements et à leurs divisions.

Tout ce grand armement ne fut pas toutefois absolument sans résultat. Un détachement de quatorze mille Français, Allemands et Anglais s'était embarqué pour se rendre par mer à Jérusalem. Cette flotte de croisés arriva devant Lisbonne, alors assiégée par les Chrétiens. Les croisés n'hésitèrent pas à se joindre aux assiégeants, et par leur secours Lisbonne fut enlevée aux Maures, ainsi que plusieurs autres villes moins importantes. — Les Saxons s'étaient dirigés contre les païens du Nord, qui continuaient d'inquiéter les frontières. Leur armée, jointe à celle des Danois, entra donc dans les pays slaves non encore chrétiens, où elle commit beaucoup de dégâts. Les peuples, pour avoir la paix, promirent de se faire chrétiens, ne tinrent point parole ou se démentirent la plupart, et ce fut là tout le fruit de cette première croisade contre le Nord[1].

2. Durant ces expéditions lointaines, le pape Eugène tenait des conciles en France. Le plus célèbre fut celui de Reims, où nous avons vu condamner Gilbert de la Porée (1148). On y comptait plus de mille prélats, évêques ou abbés; le pape y régla plusieurs affaires particulières, et on y dressa dix-huit canons de discipline, la plupart répétés des conciles précédents[2]. Avant le concile de Reims, le pape s'était rendu à Trèves, où, sur l'avis de saint Bernard et de plusieurs évêques, et sur ce qu'il en connut par lui-

1. Ce n'était pas une croisade proprement dite, caractérisée principalement par l'indulgence attachée à celle de la Terre sainte.

2. Labbe, t. X; — Longueval, liv. XXVI, p. 170.

même, il autorisa sainte Hildegarde à écrire ses révélations et à fonder le monastère du mont Saint-Rupert, près de Mayence[1]. Eugène se rendit de Reims à Clairvaux, son ancien monastère, qu'il édifia par son humilité et sa mortification, assista au chapitre de Cîteaux et se rendit en Italie (1149). Il fut encore forcé de séjourner à Tusculum, et ce ne fut qu'après deux ans de guerres et de négociations qu'il put enfin rentrer dans Rome (1152). Il y mourut en odeur de sainteté l'année suivante, autant pleuré après sa mort par les Romains qu'il en avait été persécuté durant ses huit années de pontificat. Avant de mourir, le pape Eugène III reçut de Frédéric, surnommé Barberousse, la notification de son élection après la mort de Conrad III (1152). Les électeurs le choisirent pour cette raison, entre autres, que, descendant par le sang des deux familles les plus puissantes du royaume teutonique, savoir, des Guelfes et des Gibelins, on espérait mettre fin à la jalousie qui existait déjà entre elles. Le jeune roi avait de grandes qualités, et il conclut avec Eugène un traité pour sauvegarder leurs droits par un appui mutuel. — Eugène eut encore la consolation d'apprendre que la foi chrétienne avait commencé à s'établir parmi les Finlandais, grâce au zèle d'Éric, roi de Suède. Saint Henri, évêque d'Upsal, ayant suivi le prince dans une expédition armée, devint l'apôtre et le martyr de cette mission.

3. Le pape Eugène avait demandé à saint Bernard des instructions pour sa conduite; l'abbé de Clairvaux lui adressa, en conséquence, ses cinq livres *De la Considération*, qui forment un grand et admirable traité et le plus important de ses ouvrages. L'illustre maître suivit de près au tombeau son illustre disciple, étant mort en la même année 1153. Jamais homme ne fut autant et plus justement célèbre durant sa vie et ne mérita mieux la grande place qu'il tient dans l'histoire de tous les siècles chrétiens que

1. Longueval, liv. XXV, p. 166.

saint Bernard. Il fut à la lettre le thaumaturge du douzième siècle et l'oracle de tous ses contemporains : papes, rois, ministres, évêques, tous s'inclinaient sous l'ascendant irrésistible de son génie et de sa sainteté. Outre ses livres *De la Considération*, saint Bernard écrivit des sermons, des traités ascétiques, des opuscules et près de cinq cents lettres, qui sont la meilleure histoire de son temps. Il écrivait comme il parlait, avec force et autorité, avec le feu et la douceur de la charité. Sa manière en tout était celle des anciens Pères, parmi lesquels il figure au premier rang pour la doctrine, quoiqu'il en soit le dernier dans l'ordre des temps. Après saint Bernard, la méthode scolastique régna exclusivement, et la chaîne scientifique de la tradition catholique fut remise en quelque sorte par les Pères entre les mains des théologiens [1].

4. Suger mourut deux ans avant saint Bernard (1151), et Pierre le Vénérable trois ans après (1156). Suger, chargé du gouvernement de l'État pendant la croisade, fut l'un des plus grands ministres qui aient dirigé les affaires sous nos rois [2]. — Pierre le Vénérable écrivit contre les Pétrobrusiens, les Mahométans et les Juifs, et grand nombre de lettres importantes ; il laissa à Clugni des statuts raisonnés, et en lui s'arrêta cette suite remarquable de grands hommes qui gouvernèrent la célèbre congrégation. Après Pierre le Vénérable, Clugni, épuisé, ne fit que déchoir, et ne sut plus vivre que de sa gloire passée [3].

1. Sur saint Bernard, voir ses Lettres et ses nombreux biographes, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, ses deux continuateurs, et les autres qu'on trouve à la suite des Œuvres du saint docteur ; — Lami, de Villeforce, et surtout M. l'abbé Ratisbonne chez les modernes. — La meilleure édition de saint Bernard est celle des Bénédictins, reproduite par MM. Gaume.

2. Voy. sur l'abbé Suger les histoires de France, et sa *Vie*, par D. Gervaise, 3 vol. in-12. Il a fait quelques écrits ; mais on doit regretter surtout la perte de la plus grande partie de ses lettres.

3. Sur Pierre Maurice, dit le Vénérable, voir sa *Vie*, par le moine Radulphe ; — l'*Hist. littéraire de la France*, et Longueval, liv. XXVI, p. 264, et *passim*. Un sujet intéressant de composition serait le parallèle de ces trois célèbres ab-

Le douzième siècle est l'époque où l'on voit sensiblement se relever les études et les lettres. Les écrivains ecclésiastiques se multiplient, et un abrégé concis ne trouve plus de place que pour quelques noms plus célèbres. Nous mentionnerons donc à ce titre les suivants, dont nous n'avons pas eu occasion de parler dans cette première moitié du siècle. — Hildebert, archevêque de Tours (1133), a laissé des lettres, des sermons et des poésies. — Rupert, abbé de Duits, près de Cologne (1135)[1]. Nous avons de lui des Commentaires sur l'Écriture sainte, des livres sur la Trinité et les divins Offices[2]. — Hugues de Saint-Victor, chanoine régulier de Saint-Victor à Paris (1142), fut surnommé la Langue de saint Augustin. Parmi ses nombreux écrits on loue surtout un Traité des sacrements. — Nous trouvons chez les Grecs Euthymius, qui florissait sous Alexis Comnène, et écrivit une Panoplie. — Anne Comnène, fille d'Alexis, dont elle composa l'histoire. — Zonaras, célèbre annaliste, écrivait en ce même temps. Ses annales s'arrêtent à l'an 1118, ainsi que celles plus célèbres encore de Glycas, que les uns placent au douzième et les autres au quinzième siècle. — Pierre, né à Novarre, en Lombardie, d'où lui vient le surnom de *Lombard*, écrivait alors son livre des *Sentences*. Venu en France sous les auspices de saint Bernard, il avait étudié à Reims et à Paris, et avait été mis à la tête de l'école de cette dernière ville. La théologie, traitée alors par des dialecticiens, n'était remplie que

bés, saint Bernard, Suger et Pierre le Vénérable, qui tiennent une place si grande et si glorieuse dans l'histoire de cette première moitié du douzième siècle. M. Lorain, dans son *Hist. de Cluny*, s'est plu à mettre en parallèle saint Bernard et Pierre le Vénérable. Voy. surtout le ch. XIV.

1. Cette date marque toujours celle de la mort de chaque personnage.

2. PROBLÈME.

L'abbé Rupert a-t-il admis l'impanation dans l'Eucharistie?

Pour l'*affirmative* : Baronius, an 1111 ; — Bellarmin, *de Scriptoribus*, etc.

Pour la *négative* : Pagi, Mabillon, Noël Alex., sæc. 11°, cap. VI, art. 8, § 2, qui l'expliquent dans un sens orthodoxe.

d'arguments et trop souvent d'arguties. Pierre Lombard y fit entrer les textes ou *Sentences* des Pères sur les divers articles de la doctrine catholique, et ce fut sur ce plan qu'il composa son livre. Cet ouvrage, qui eut deux cent quarante-quatre commentateurs, n'était pas, à beaucoup près, sans défauts ni même sans erreur. Il rendit toutefois à la scolastique l'immense service de tempérer, par la théologie positive, ce goût exclusif de l'argumentation qui l'engageait dans une voie fausse et périlleuse. Pierre Lombard fut élu évêque de Paris et mourut la même année (1160). Il écrivit aussi des commentaires sur les psaumes et les épîtres de saint Paul, en citant également les textes des Pères, et il est demeuré célèbre dans l'histoire sous le nom de *Maître des Sentences* [1]. — Pierre Lombard cherchait à concilier les textes des Pères qui semblent opposés ; Gratien, que l'on croit avoir été moine bénédictin, fit la même chose sur les décrets des papes et les canons des conciles, dont il composa une ample collection avec ce titre : *Discordantium concordia canonum*. Cette grande compilation forme la première partie du droit canon, sous le nom de Décret ; mais, faite d'abord sans critique, elle a subi depuis de nombreuses corrections, dues à nos plus savants canonistes et au zèle de plusieurs papes. Gratien mourut vers l'an 1160 [2].

5. Eugène III eut pour successeur Anastase, qui mourut après un an de pontificat (1154). Le premier acte d'Adrien IV, Anglais de naissance [3], qui suivit, fut de mettre la ville de Rome en interdit à l'occasion d'un attentat commis sur un cardinal, ce qui obligea les Romains à chasser Arnaud de Bresse et sa faction. L'année suivante, le sectaire séditieux fut arrêté et brûlé à Rome par l'ordre du préfet de la ville. — Adrien couronna empereur Frédéric Barbe-

1. Sur Pierre Lombard, voir Longueval, liv. XXVI et XXVII ; — Saccarelli, an 1179, n. 9 ; — Dubois, *Histor. eccles. Parisiens.*, lib. XIII, cap. xi.

2. Sur ces divers auteurs, voir les histoires littéraires, D. Cellier, Noël Alex., Cave, sæc. 12e, etc.

3. C'est le seul pape que l'Angleterre ait produit.

rousse; mais la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre le prince et le pontife. Elle allait éclater lorsque la mort du pape suspendit tout (1159). Ce fut sous le pontificat d'Adrien qu'on découvrit la sainte robe dans le monastère d'Argenteuil (1156), et à Cologne les reliques de sainte Ursule et de ses compagnes. — Les cardinaux élurent le chancelier Roland, qui prit le nom d'Alexandre III. Le cardinal Octavien, soutenu de deux autres cardinaux seulement et d'une faction, se revêtit lui-même de la chape rouge et se prétendit le vrai pape, sous le nom de Victor III. Le pape et l'antipape envoyèrent des lettres et des légats aux princes et aux évêques pour se faire reconnaître. L'empereur, qui n'aimait pas le cardinal Roland depuis sa légation à Besançon, fit reconnaître Victor et condamner Alexandre dans un concile à Pavie. Toute l'Allemagne suivit ce mouvement, à l'exception de deux ou trois évêques plus éclairés ou plus courageux que les autres. L'Italie méridionale, la France et l'Angleterre reconnurent Alexandre, et un nouveau schisme déchira l'Église. Nous n'en suivrons pas tous les incidents : il y eut plusieurs conciliabules assemblés par l'antipape pour y justifier son élection et condamner Alexandre. De son côté, le pape excommunia Frédéric, Octavien et les schismatiques, et il y eut grand nombre de conciles tenus à cet effet, surtout en Italie et en France. Il y eut aussi, entre les princes, plusieurs négociations sans résultat, et Rome, toujours à la merci des factions, fut tour à tour au pouvoir de l'antipape et du pape légitime. Alexandre finit par se rendre en France (1162), d'où il revint à Rome (1165), pour en être chassé encore par Frédéric (1167). Octavien mourut à Lucques en l'année 1164. Les schismatiques élurent successivement, après lui, Guy de Crême (Pascal III), qui canonisa Charlemagne (1165); Jean de Strum (Calixte III) (1168), que Frédéric abandonna et qui se soumit lui-même à Alexandre (1177); enfin Lando (Innocent III), que le pape fit renfermer avec quelques séditieux qui le suivaient.

6. Durant le schisme, l'empereur grec, Manuel Comnène, envoya plusieurs députations au pape Alexandre pour lui offrir ses services contre Frédéric. Il voulait, disait-il, rétablir l'union entre les Grecs et les Latins, et demandait pour lui-même de rentrer en possession de l'empire d'Occident. Le pape envoya des légats à Constantinople, et ces négociations n'eurent d'autre résultat que de montrer que la rupture entre les deux Églises n'était pas entièrement consommée.

Une affaire qui fit plus de bruit se passait en Occident. Henri II avait pour chancelier et pour favori Thomas Becket, archidiacre de l'église de Cantorbéry, que ses éminentes qualités faisaient estimer et aimer du roi et de toute l'Angleterre. Nommé au siége primatial de Cantorbéry (1162), et forcé d'accepter, Thomas prévit ce qui ne manqua pas d'arriver. Ayant cru devoir s'élever contre tous ceux qui opprimaient l'Église en usurpant ses biens, en foulant aux pieds les immunités du clergé et en prolongeant la vacance des siéges épiscopaux, la plupart des seigneurs et Henri le premier, qui se sentaient coupables, s'irritèrent des prétentions de l'archevêque. Le roi en appela aux coutumes du royaume, qu'il voulut imposer comme une loi à tout le clergé. Ces coutumes, rédigées en seize articles, consacraient les abus signalés par le primat; elles n'étaient au fond qu'un système habile d'oppression et de tyrannie contre l'Église. Le saint archevêque refusa invinciblement de les observer, et le pape, auquel il les envoya, en jugea de même. La querelle s'envenima de jour en jour; tous les évêques, à l'exception de deux, succombèrent par lâcheté ou flatterie, tellement que le primat, abandonné et menacé, se vit contraint de chercher sa sûreté en France. Il y eut dès lors des négociations sans fin. Le roi de France, Louis VII, y fit le rôle de médiateur. Alexandre, plein de ménagements d'abord pour le roi Henri, se décida enfin à en venir aux voies de rigueur. Vaincu par la crainte d'un interdit général sur tous ses

États, Henri finit lui-même par abandonner les coutumes et se réconcilia avec le primat. Le saint pontife était rentré dans son église; mais il refusait d'absoudre l'archevêque d'York, que le pape avait excommunié. Ce fut à la suite de ce refus, dans un accès de colère, que le roi Henri prononça ces malheureuses paroles que quatre courtisans prirent pour un ordre indirect. Croyant donc faire leur cour au prince, ces quatre scélérats passèrent la mer, se rendirent à Cantorbéry et massacrèrent l'archevêque dans son église, sur les degrés mêmes de l'autel (1170).

Ainsi mourut ce grand homme que Dieu a glorifié par les miracles opérés à son tombeau, que l'Église honore comme le héros et le martyr de la liberté, et que tous les hommes non prévenus admirent comme un modèle de fermeté et de grandeur d'âme [1].

LEÇON CXXVII.

1. Durant ces guerres, suscitées dans l'Église par le despotisme de quelques princes, la secte manichéenne ou paulicienne ne cessait de s'accroître et de s'étendre. Ses déclamations contre l'autorité et les possessions du clergé ne pouvaient manquer de plaire aux seigneurs, qui avaient envahi une partie de ces possessions en tant d'endroits, et contre lesquels les évêques et les conciles ne cessaient de réclamer. Cette disposition devait entraîner et entraîna effectivement dans la secte même plusieurs de ces usurpateurs. Toulouse, Alby et tous ces quartiers étaient surtout infestés, et ce fut là aussi que la secte trouva des protecteurs puissants. Il fallut déjà employer contre eux la force

1. Voir la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, par Jean de Salisbury, son ami; — et, dans les temps modernes, cette même *Vie*, par de Pontchâteau, sous le pseudonyme de Beaulieu. Voy. Godescard, 29 décembre.

des armes, et s'emparer de leurs forteresses. Leur chef le plus accrédité, au temps dont nous parlons, était un seigneur nommé Moran, qui se convertit. La secte n'en fut point ébranlée. Plus nombreux, plus puissants et plus audacieux dans le pays d'Alby que dans les autres cantons, les sectaires commencèrent dès lors à être désignés sous le nom d'*Albigeois*. On les voyait surgir tantôt dans une province, tantôt dans une autre, toujours les mêmes et presque toujours avec des noms divers. Ils s'appelaient *Cathares* (purs), *Potarins*, *Poplicains*, etc. Les bonshommes étaient les *parfaits* parmi les Albigeois; les simples adeptes étaient les *croyants*. Cependant un élément, l'esprit de révolte contre le clergé, se développait de plus en plus parmi tous les autres éléments manichéens qui constituaient cette renaissance du Gnosticisme. Tout concourait, comme nous l'avons vu, à nourrir cet esprit et à le faire prédominer. La secte manichéenne en était enfin venue à ce point d'avoir, comme autrefois les Donatistes, ses circoncellions. Exaltés par les violentes déclamations des sectaires, des hommes comme il y en avait tant alors se mirent à faire une guerre de brigandage aux prétendus abus qu'on leur signalait, abattant sur leur passage et pillant les églises et les monastères. Ces troupes fanatiques, renforcées par tous les voleurs et les scélérats du pays, n'épargnaient ni l'âge ni le sexe, et se conduisaient en païens. On les appelait de différents noms : *Cottereaux*, *Brabançons*, *Aragonais*, *Corriers*[1], etc. De pareils apôtres ne pouvaient pas assurément accréditer la révolte comme principe ni comme moyen de faire revivre les mœurs apostoliques. Mais une secte qui se formait alors sut bien y pourvoir. C'était la secte des Vaudois.

2. Un riche marchand de Lyon nommé Valdo, frappé de la mort d'un de ses amis, et des textes où la pauvreté est

1. Voy. le P. Pinchinat, *Dictionn. des hérésies*, verb. *Corriers*; Bergier, verb. *Albigeois*.

relevée dans l'Évangile, donna tous ses biens aux pauvres, s'habilla pauvrement, marchant avec des sandales, et résolut de rétablir sur la terre la vie des apôtres, qu'il cherchait à imiter. Ayant fait traduire l'Évangile en langue vulgaire, il se mit à l'enseigner aux autres, et enfin à prêcher (vers 1180). L'autorité ecclésiastique se crut obligée d'arrêter le prédicateur sans sacerdoce et sans mission. Valdo condamna à son tour l'autorité ecclésiastique. Il répéta toutes les déclamations contre le clergé et ses richesses; lui et ses disciples se crurent des hommes apostoliques; il attribua aux laïques le pouvoir de prêcher et de consacrer; prétendit que l'Église romaine n'était plus la vraie Église depuis le temps du pape saint Sylvestre, lorsqu'elle commença à posséder quelque chose en propre; enfin il arriva à toutes les erreurs débitées alors par les Pauliciens contre les sacrements et le culte extérieur, contre le caractère sacerdotal et les fonctions ecclésiastiques. Ces nouveaux sectaires furent appelés *Vaudois* (disciples de Valdo), les *Pauvres de Lyon* et *Léonistes*.

On présente ordinairement les Vaudois comme une secte entièrement nouvelle et étrangère aux sectes manichéennes. Nous croyons, au contraire, qu'elle est de la même origine et vient de la même source que ces dernières. Elle eut son chef, ses dissidences; mais, enfin, elle était manichéenne. En dehors de l'Église catholique on ne respirait alors que l'air du Manichéisme réformé. Valdo avait vécu dans cette atmosphère, et toute sa conduite nous montre en lui un homme tout préparé à entrer, à la première occasion, dans l'infernale et vaste conspiration qui se formait alors contre l'ordre ecclésiastique et l'Église romaine. Le marchand de Lyon eut de bons commencements, nous le croyons; mais dès qu'il fut sectaire, il fut Manichéen; il eut ce caractère des *Apostoliques*, qui était le caractère dominant alors et qui entrait pour moitié dans la guerre faite au clergé. Ne fallait-il pas soutenir les déclamations d'usage contre ce clergé, contre ses richesses, son orgueil

par un extérieur humilié, pauvre et austère? Voilà ce que furent d'abord les Pauvres de Lyon. Ils n'adoptèrent pas de suite le symbole, et encore moins les infamies de la grande secte; ils n'en vinrent là qu'un peu plus tard, et toutefois assez rapidement pour donner à plusieurs historiens lieu de croire les Albigeois du siècle suivant nés des Vaudois. Ce qu'ils en prirent surtout, ce fut la révolte ouverte contre l'Église, contre le sacerdoce et les prêtres. C'était là la partie saillante et la plus dangereuse du nouveau Manichéisme; la partie qui tendait alors à se dégager des vieux éléments pour former l'esprit nouveau de l'erreur, l'âme de toutes les hérésies modernes. Valdo et les siens, en adoptant cet élément vivace et envahisseur, sans passer par aucune initiative, donnèrent à cet élément redoutable sa formule propre, et eurent ainsi la triste gloire de marquer dans les fastes du Manichéisme une nouvelle époque, celle de sa dernière transformation[1].

3. Telles étaient les sectes qui commençaient à se répandre, de l'Aquitaine et de la France, en Angleterre, en

1. Sur les Vaudois et les Albigeois, voir les auteurs indiqués déjà plus haut (CXXV, 3); — d'Argentré, p. 48, où l'on trouve la Somme de Rainier sur les Vaudois; — Moneta; — Pierre des Vaux de Cernai, *Historia Albigensium*; — Noël Alex., sæc. 12°. cap. IV, art. 13, et sæc. 13° pour les Albigeois; — le P. Langlois, *Hist. des croisades contre les Albigeois*; — *Recherches sur la véritable origine des Vaudois*, anonyme (par Mgr Charvaz, évêque de Pignerol).

PROBLÈME.

La secte des Vaudois est-elle manichéenne?

Pour la *négative* : Lazseri, dissert. *de Hæresi Albigensium*, et en général tous les auteurs assez nombreux qui distinguent les Vaudois des Albigeois comme deux sectes différentes, étant reconnu assez généralement que les Albigeois étaient manichéens.

Pour l'*affirmative* : Graveson, sæc. 12°, *Colloq*. 3, t. IV, p. 142, où il présente les Albigeois comme nés des Vaudois; — et tous les auteurs, assez nombreux également, qui confondent ces sectes.

Il nous semble qu'il y a, sur l'origine et l'identité ou la distinction des deux sectes, beaucoup de malentendus, que nous n'avons pas le temps d'éclaircir ici. On peut voir encore Bossuet, *Variations*; — Bergier, *Dictionn.*; — Ruttenstock et Chérier, *Institutiones*, etc., t. III; — Palma, t. II, cap. XI.

Germanie et en Italie, lorsque le pape Alexandre III convoqua le troisième concile de Latran, onzième œcuménique (1179). On y compta plus de trois cents évêques, parmi lesquels se trouvaient huit évêques latins d'Orient, entre autres, le célèbre Guillaume, archevêque de Tyr. Dans les vingt-sept canons qu'on y dressa, il fut statué que les deux tiers des voix des cardinaux seraient requis et suffiraient pour l'élection des papes; ce qui attribuait définitivement aux cardinaux le droit d'élection. On annula toutes les ordinations et les autres actes des antipapes; on renouvela les prescriptions des conciles antérieurs sur la trêve de Dieu, contre la simonie, l'incontinence, et sur plusieurs autres points de discipline; les tournois furent défendus, sous peine pour les contrevenants d'être privés de la sépulture ecclésiastique; enfin, le dernier canon excommunie les Albigeois, les Cathares et Patarins. Quant aux Brabançons, Aragonais, Cotteraux, etc., on peut dire que le concile les met au ban de la société chrétienne, eux et leurs fauteurs. Il confisque leurs biens, délie leurs sujets du serment de fidélité, ce qui ne pouvait s'appliquer qu'à de grands seigneurs, et proclame la guerre sainte contre eux, accordant à ceux qui y prendraient part l'indulgence et les priviléges des croisades. Il faut remarquer ici que c'est un concile œcuménique qui punit ces sectaires violents et leurs fauteurs par la privation de leurs biens et de leurs droits. — On déféra au concile de Latran cette proposition : « Que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas quelque chose. » Le concile ne prononça rien contre la proposition, qui était de Pierre Lombard, et le pape Alexandre III, voyant qu'on s'échauffait en France, se contenta d'ordonner à l'archevêque de Reims de la faire examiner et condamner par les évêques et les docteurs réunis, ce qui ne paraît pas avoir eu de suite.

4. Henri, abbé de Clairvaux, avait été créé cardinal au concile de Latran. Il revint en Bourgogne avec la qualité de légat, et s'occupa sans délai de l'exécution du dernier

canon de cette sainte assemblée. Il entra dans le Languedoc avec une grande armée, prit Lavaur, et reçut la soumission de plusieurs seigneurs qui renoncèrent à l'hérésie. Ce fut la première expédition contre les Albigeois (1181). Le grand pape Alexandre mourut en cette même année, après un pontificat de vingt-deux ans, durant lesquels il gouverna l'Église avec une sagesse d'autant plus admirable que les circonstances étaient plus difficiles. Il fut, a dit Voltaire lui-même, l'un des papes qui mérita le plus du genre humain[1]. Lucius III, successeur d'Alexandre, retrouva la faction des Arnaldistes à Rome, et fut forcé de se retirer à Vérone, où il célébra un grand concile (1184). Il y publia, de concert avec l'empereur Frédéric présent, une constitution remarquable contre les hérétiques, qui se répandaient de plus en plus dans les Gaules, en Allemagne et en Italie, savoir, les Cathares, les Humiliés ou Pauvres de Lyon, les Passagins, etc. Lucius ordonna aux évêques de rechercher les coupables, de les examiner et de livrer au bras séculier ceux qui, étant convaincus, demeureraient obstinés. Cette ordonnance jetait, comme l'on voit, les bases de l'inquisition, et montrait le concours mutuel des deux puissances dans la répression des hérétiques.

5. On vit aussi au concile de Vérone le patriarche de Jérusalem et les deux maîtres des Hospitaliers et des Templiers. Ils étaient envoyés par Baudoin IV, roi de Jérusalem, pour solliciter de nouveaux et prompts secours en Occident. Le péril, en effet, ne pouvait être plus grand. Les conquêtes de Noureddin et les divisions intestines avaient singulièrement affaibli les Chrétiens de la Palestine; tandis que Saladin, un héros ambitieux, qui s'était emparé de l'Égypte à la mort de Noureddin, envahissait

1. Voy. le résumé de son *Hist. générale*. — Sur Alexandre III, voir trois anciennes vies recueillies par Muratori, *Script. rer. Italicar.*, t. III; — le chev. Artaud, *Hist. des souverains pontif.*, t. II.

tous les autres États de ce prince et cernait de toutes parts le petit royaume de Jérusalem. Alexandre III avait déjà écrit des lettres pressantes aux souverains. Lucius en adressa de nouvelles aux rois de France et d'Angleterre. Mais les députés de Baudoin, qui en étaient chargés, ne recueillaient que de belles paroles. Cependant Saladin n'attendait qu'une occasion; il la trouva dans l'infraction d'une trêve, et entra dans la Palestine à la tête d'une armée formidable. Les Chrétiens trahis perdirent la trop célèbre bataille de Tibériade, et Jérusalem retomba au pouvoir des infidèles (1177). Cette nouvelle consterna l'Occident, et le pape Urbain III, qui avait succédé à Lucius (1185), en mourut de douleur. Grégoire VIII ne fit que passer, et Clément III (1187) reprit vivement l'affaire de la croisade. L'empereur Frédéric partit le premier à la tête d'une armée de croisés, triompha de la perfidie des Grecs de Constantinople et du sultan, et se noya en traversant à cheval une petite rivière de Cilicie, le Calycadnus (1190). Le roi de France, Philippe-Auguste, et celui d'Angleterre, Richard Cœur-de-lion, se rendirent par mer en Palestine. Ils aidèrent aux Chrétiens d'Orient à reprendre l'importante ville de Saint-Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs; puis, les divisions touchant un royaume qu'il fallait reconquérir ayant continué parmi les chefs, tout ce grand armement se dissipa sans autre résultat.

Richard, le plus brave chevalier de son temps et le héros de la croisade, échoua, à son retour, sur les côtes de Dalmatie, et tomba entre les mains de Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait offensé en Palestine. Celui-ci le livra à l'empereur Henri VI, au mépris du privilége de la croisade. Henri, homme cruel et sans principes, régnait en tyran. Il retint Richard, contre tout droit divin et humain, et ne le relâcha, après un an de captivité, qu'en lui extorquant une énorme rançon. Célestin III, qui avait succédé à Clément III (1191), excommunia Léopold et Henri, et fit prêcher une nouvelle croisade. C'était pour profiter de la

mort de Saladin (1193). Une nouvelle armée de croisés allemands reprit plusieurs villes maritimes en Palestine, et se dispersa. L'empereur Henri VI mourut, après avoir enlevé aux Normands la Sicile, qui passa ainsi aux Allemands; quoiqu'il ne laissât qu'une mémoire abhorrée, sa mort toutefois arrêta le mouvement de la croisade. Le pape Célestin III étant mort lui-même cassé de vieillesse, tous les suffrages du sacré collége lui donnèrent pour successeur Innocent III (1198), dont l'immortel pontificat appartient surtout au siècle suivant.

LEÇON CXXVIII.

1. Sous les derniers pontifes du siècle que nous terminons, la religion fit de nouveaux progrès dans le Nord. La Livonie eut pour apôtre saint Meinard, chanoine de Sigbert, qui fut premier évêque de Riga. Les papes Célestin et Innocent III encouragèrent deux croisades pour réduire les Slaves encore païens de cette contrée qui inquiétaient souvent les Chrétiens, ce qui donna lieu un peu plus tard (1204) à l'évêque de Riga, Albert, d'instituer l'ordre militaire des Frères du Christ, appelés aussi les Frères du glaive. — Le Christianisme, que les Nestoriens avaient fait pénétrer chez les Tartares Mongols, y faisait alors des progrès sensibles. Ils avaient un roi qui était un prêtre chrétien, mais nestorien, célèbre dans les anciens historiens sous le nom de prêtre Jean. Alexandre III lui écrivit ou plutôt lui répondit pour lui accorder un autel dans l'église de Saint-Pierre à Rome, et un dans l'église de la Résurrection à Jérusalem. Le prince indien voulait y envoyer des hommes sages qui s'y instruiraient plus à fond de toute la doctrine catholique. Ces heureuses ouvertures n'eurent pas toutes les suites qu'on pouvait en espérer [1]. — Les Turcs eux-mêmes

1. Voy. Herbelot, *Bibl. orient.*; — *Epist.* 48 *Alex. III*, dans Labbe et Mansi; — Abel Rémusat, *Nouv. Mélang. asiat.*

se montraient accessibles à la foi; le sultan d'Iconium envoya au même pape Alexandre des lettres et des ambassadeurs pour connaître la religion. Alexandre lui répondit longuement. Le sultan se fit baptiser secrètement à Constantinople, mais cette démarche demeura sans résultat pour son peuple. — Parmi les sectes musulmanes, la plus fanatique était celle des *Assassins*, ou *Ismaéliens*, dont le chef est appelé par nos historiens le *Vieux de la Montagne*. Ce chef était redoutable surtout par l'obéissance aveugle dont ses sectateurs faisaient profession pour ses ordres[1]. Un de ces chefs, au temps dont nous parlons, sous le pontificat d'Alexandre III, s'était dégoûté des rêveries de l'Alcoran en lisant l'Évangile, et s'en ouvrit au roi de Jérusalem pour se faire baptiser. Il demandait seulement la remise d'un tribut que quelques-uns de ses sujets payaient aux chevaliers du Temple. Mais un Templier tua l'envoyé du prince des Assassins, et cet horrible attentat arrêta la négociation. On voit que les Hospitaliers et encore plus les Templiers étaient déjà grandement dégénérés; ils donnaient lieu aux plaintes les plus grandes de la part des Chrétiens comme des Musulmans[2]. — L'Église était plus heureuse chez les Maronites et les Arméniens. Ceux d'entre ces peuples qui s'étaient laissé entraîner dans l'erreur l'abandonnèrent et rentrèrent dans l'unité[3].

2. L'Église ne s'arrêtait point au dedans. L'ordre des Carmes commença, dans les dernières années du douzième siècle, par Brocard Berthold, prêtre calabrois, qui, étant allé en pèlerinage au mont Liban, se fixa dans les ruines d'un monastère, au lieu même où l'on voit encore la caverne du prophète Élie. Berthold s'y consacra avec ses compagnons à la vie érémitique et contemplative. Plus tard, en 1209, Albert, patriarche de Jérusalem, leur donna

1. Voy. *Hist. de l'ordre des Assassins*, par Hammer, traduit de l'allemand.
2. Voy. les *Hist. des croisades*.
3. Lequien, *Oriens christianus*; — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*.

une règle qui leur prescrivait la prière, le jeûne et l'abstinence, le silence et la solitude, à un degré qui rappelait la plus grande ferveur des anciens anachorètes du désert. Elle fut approuvée par Honorius III (1224), et confirmée par Grégoire IX (1230)[1]. — Vers l'an 1177, un prêtre de Liége, Lambert le Bègue, réunit en communauté des femmes et des filles résolues de garder la continence et de se sanctifier par la prière et le travail, loin des périls du monde. Ces femmes furent désignées sous le nom de *Béguines*, nom qui venait probablement du surnom de leur fondateur, qui était *bègue*. Les Béguines ne faisaient point de vœux; elles rappelaient le souvenir de ces réunions libres de laïques pieux dont nous avons parlé plus haut (CXVI, 2). C'était un pas de plus. — La Lombardie avait dans le même temps ses *Humiliés*. Des gentilshommes lombards, prisonniers de guerre en Allemagne, leur donnèrent naissance dans le douzième siècle. Rendus à la liberté, ils continuèrent dans leur patrie, et toujours dans un esprit d'humilité, à travailler en commun, principalement à fabriquer des étoffes en laine. D'après les conseils de saint Bernard, une partie des Humilités formèrent des communautés séparées d'hommes et de femmes, et portèrent l'habit blanc. Enfin saint Jean de Méda, peu de temps après, en fit des religieux proprement dits, avec la règle de Saint-Benoît, sous le pontificat d'Alexandre III, qui les approuva. Saint Jean de Méda prêcha avec de grands succès. Les Humiliés, à son exemple, se livrèrent à la prédication, même les laïques, mais toujours avec l'autorisation des évêques. Ainsi ils confondaient les Manichéens par leurs discours comme par leurs exemples[2].

1. Sur les Carmes, voir *Bibliotheca carmelitana* (Introduction, p. 228); — Hélyot, t. I, — Bolland., *Mense aprili*; — le P. Delle, *Antiquité de l'état monastique*. On y trouve, ainsi que dans Hélyot, et surtout dans le Bollandiste Papebroch, la réfutation de l'opinion insoutenable des Carmes qui prétendaient remonter jusqu'au prophète Élie. Voy. aussi Holsten., *Regul Codex*.

2. Sur les Humiliés, voy. Tiraboschi, *Vetera Humiliator. monumenta*; — Hélyot, t. VI, 4e part. ch. XIX; — Bolland., 26 septembre.

Nous avons parlé des ordres militaires enfantés par les croisades. Ce fut dans la troisième expédition, au siége de Saint-Jean d'Acre, que l'ordre Teutonique, hospitalier et guerrier, fut fondé par de riches marchands de Brême et de Lubeck. Ils voulurent procurer aux croisés et pèlerins allemands la ressource d'un hôpital en Palestine, et se consacrèrent à leur service. Ils reçurent la règle de Saint-Augustin, ou plutôt leur règle fut tirée de celle des Hospitaliers et des Templiers. Ils portaient l'habit blanc et une croix noire, et furent approuvés par Célestin III (1192)[1]. — En Espagne, où la croisade était perpétuelle, on ne pouvait manquer de voir s'élever et se multiplier les ordres militaires. Nous ne citerons que les trois suivants, savoir : 1° les chevaliers de Calatrava, fondés en 1158 par un abbé et un moine de Cîteaux pour la défense de la ville de Calatrava contre les Maures, et approuvés par Alexandre III (1164); 2° les chevaliers d'Alcantara, dont l'origine est très-obscure. Ils s'élevèrent, dans le royaume de Léon, à l'imitation des chevaliers de Calatrava, dont ils prirent la règle, qui était celle de Saint-Benoît mitigée, et furent approuvés eux-mêmes par Alexandre III (1177); 3° enfin les chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée, que le même pape approuva en 1173 : ils se consacraient à la défense des pèlerins de Saint-Jacques à Compostelle contre les Maures, et reçurent la règle de Saint-Augustin, modifiée notamment par un article qui leur permettait de se marier, avec certaines conditions. Nous ne ferons que nommer les chevaliers d'Avis (1162), et ceux de l'Aile de Saint-Michel (vers 1171), qui furent fondés en Portugal et ne durèrent pas longtemps[2].

Nous avons vu que, parmi ces ordres de chevalerie, la plupart étaient en même temps hospitaliers, et avaient com-

1. Voy. St. Duell., *Hist. equit. Teutonicor.*; — Hélyot, t. III, 3e part., ch. XVI.
2. Voir Hélyot, t. II, 2e partie., ch. XX; — t. VI, 4e part.; — Hurter, *Tableau des Instit.*, etc., t. III, ch. XVI, § 4.

mencé par le dévouement aux malades et aux devoirs de l'hospitalité. C'était là que résidait l'esprit évangélique par excellence. Aussi on vit en même temps s'élever partout et en plus grand nombre des ordres purement hospitaliers, uniquement destinés à fonder des hôpitaux et à y servir les malades et les pèlerins. Ne pouvant en donner ici aucun détail, nous nous contenterons de mentionner l'ordre du Saint-Esprit, l'un des plus célèbres; il remonte à un gentilhomme, Guy, seigneur de Montpellier. Il fonda un hôpital dans cette ville, et y consacra ses biens et sa personne. Guy eut bientôt des associés, et le nouvel ordre comptait déjà grand nombre de maisons ou hôpitaux, lorsqu'il fut approuvé par Innocent III, en 1198. Six ans après, le même pape appela Guy à Rome pour lui donner la direction de l'hôpital de Sainte-Marie, *in Saxia* (en Saxe), nommé depuis du Saint-Esprit. Cette maison devint chef d'ordre et prit dans les siècles suivants des proportions gigantesques. Toutes les misères humaines y trouvaient un asile et des secours abondants; car, outre les malades pauvres, nobles ou clercs, on y voyait des enfants exposés des deux sexes et leurs nourrices, sans compter ceux qu'on plaçait dans les campagnes; des enfants sevrés, des adolescents et des filles de même âge, qui ne sortaient que lorsqu'ils étaient en état de se suffire; on y voyait encore des pièces séparées pour les blessés, pour les frénétiques, pour ceux qui se trouvaient atteints de maladie contagieuse. Les détails presque fabuleux qu'on en donne ne conviennent littéralement qu'à la maison telle qu'elle fut rebâtie par Sixte IV au quinzième siècle; mais ce pape n'en changea point le caractère; il ne fit que l'étendre avec une magnificence royale[1]. — C'étaient d'admirables dévouements; mais la charité chrétienne avait encore des inspirations plus héroïques.

1. Voy. Hélyot, t. II, 2e part., ch. xxx ; — Hurter, *Tableau*, etc., t. II, ch. xxi, p. 492, et *Vie d'Innocent III*, t. III, p. 443.

3. Par suite des guerres continuelles contre les Musulmans, tant en Orient qu'en Espagne, grand nombre de Chrétiens faits prisonniers par les infidèles couraient de grands dangers pour le corps et pour l'âme. Deux hommes embrasés du feu de la charité, saint Jean de Matha, né à Faucon en Provence, et alors docteur de Paris, et saint Félix de Valois, célèbre ermite dans le diocèse de Meaux, se dévouèrent au rachat des esclaves chrétiens détenus chez les infidèles. Pressés par la grâce et par de saintes visions, ils résolurent de fonder un ordre qui aurait pour objet le rachat de ces malheureux captifs. Encouragés d'abord par Innocent III, ils lui présentèrent leur règle, qu'il approuva sur la fin de l'année 1198. D'après cette règle, qui était austère, toutes les églises de l'ordre devaient être sous l'invocation de la sainte Trinité, à laquelle tout l'institut était consacré; et le tiers de tous les dons et de tous les revenus de l'ordre devait être rigoureusement appliqué au rachat des captifs. Les *Frères de la Trinité*, ainsi furent-ils appelés, portaient un habit blanc et une croix d'étoffe rouge et bleue sur la poitrine. Cette croix, marque distinctive de l'ordre, convenait bien à ces chevaliers de la charité, qui allaient, non sans péril, recueillir et sauver leurs frères que l'épée n'avait pu défendre [1].

Toutes ces œuvres héroïques ne pouvaient encore satisfaire la charité. Après avoir préparé aux malades et aux pèlerins des maisons de refuge richement dotées, elle voulut encore en plusieurs endroits se mettre à la suite des voyageurs pour les secourir dans le chemin et suppléer à l'impuissance de l'administration et à la faiblesse du pouvoir civil. Ce fut ainsi que l'on vit les chanoines hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas ou de Lucques se fixer

1. Sur les *Trinitaires*, voir la *Vie de saint Jean de Matha*, par Robert Gaguin ; — *Annales ordinis SS. Trinitatis*, par Bonav. Baro ; — Hélyot, t. II, 2e part., ch. XLV ; — Hurter, *Tableau*, etc., t. II, ch. XX, p. 482 ; — Longueval, liv. XXVIII.

de préférence près des rivières et dans les endroits les plus périlleux, pour y établir des bacs ou même des ponts, et y donner toutes sortes de secours aux voyageurs. De là le nom de religieux *Pontifes* ou faiseurs de ponts donné à ces hospitaliers ou du moins à plusieurs de leurs maisons, notamment à celle qu'ils eurent à Avignon, et qu'on appelait l'hôpital du Pont. Ce fameux pont avait été bâti sur les instances et sous la direction d'un jeune enfant de douze ans, nommé Bénézet, qui prouva par plusieurs miracles qu'il accomplissait en cela une mission divine. Les hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas obtinrent, avec l'hôpital, les droits de péage sur le pont et sur le Rhône. C'est là surtout ce qui les fit appeler *Pontifes* [1].

Revenons à saint Jean de Matha. Touchés de son exemple, quatre autres docteurs de Paris se retirèrent dans une vallée, sur le diocèse de Langres (1200), et y fondèrent un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ils y transportèrent les usages de la célèbre maison de Saint-Victor de Paris, et cet institut ayant attiré une multitude d'écoliers, qui venaient y retrouver leurs maîtres, il en prit le nom de l'*Ordre du val des Écoliers* [2]. — Vers l'an 1192, un frère convers chartreux, nommé Viard, avait établi en ce même diocèse de Langres, dans le val de Choux, l'ordre qui en a pris le nom. C'était la règle déjà si austère des Chartreux, renforcée par des pratiques plus austères encore. Cet ordre peu praticable compta néanmoins plusieurs maisons de son observance [3].

4. La fondation du val des Écoliers se rattachait, comme à une de ses causes occasionnelles, à un grand tu-

1. Voy. Hélyot, t. II, 2e part., ch. XLI et XLII, où l'on voit que l'origine de ces religieux pontifes est embrouillée dans l'histoire. — Voir aussi Baillet, 14 avril, pour saint Bénézet.

2. Voy. Longueval, ou plutôt le P. Fontenay, premier continuateur du P. Longueval, liv. XXVIII, t. X.

3. Voy. toujours le P. Hélyot sur toutes ces fondations ; — le P. Fontenay, liv. XXVIII, t. X, p. 108.

multe arrivé dans l'université de Paris (1200). Les études n'avaient fait que se développer dans le cours de ce douzième siècle. Plusieurs villes devinrent, par la célébrité de leurs écoles, des centres littéraires ou scientifiques. Les étrangers y affluaient, les professeurs s'y multipliaient en proportion; enfin, ces écoles se transformèrent en autant de corporations qui eurent leurs lois et leurs priviléges. L'enseignement plus développé embrassa plusieurs branches des sciences et des lettres, et les corporations prirent le nom d'*Université*. Dans ces premiers temps, toutes les facultés ne pouvaient être poussées également. Ainsi Salerne était réputée pour la médecine. On allait à Bologne pour le droit; mais rien n'égalait dès lors l'éclat de l'université de Paris. La théologie et la dialectique y attiraient un immense concours de Français et d'étrangers, qui élevaient presque de moitié la population de la ville. Trois causes contribuaient à ce concours : 1° la nature des études et la réputation des professeurs. La scolastique était dans la plus grande vogue, et on peut dire qu'elle trônait à Paris. Aussi tous les hommes qui aspiraient à la science et à la réputation accouraient à l'université, où enseignaient les disciples de Guillaume de Champeaux, d'Abailard et de Pierre Lombard; 2° l'importance que la ville même de Paris avait acquise, et qui l'élevait déjà au dessus de toutes les autres villes, après Rome; 3° enfin, les priviléges dont les rois Louis VII et Philippe-Auguste commencèrent à doter un établissement qui donnait un tel relief à leur capitale. Tels furent les commencements de la fameuse université de Paris. Outre les trois villes que nous avons nommées, savoir, avec Paris, Salerne et Bologne, d'autres villes encore, tant en France que dans les autres parties de l'Occident, avaient aussi leurs écoles publiques, qui étaient déjà ou qui devinrent dans le siècle suivant des universités[1].

1. Sur les universités et sur celle de Paris en particulier, voir Meiner, *Hist.*

Les études ne pouvaient se relever avec cet éclat sans produire grand nombre d'hommes célèbres par leurs ouvrages. Voici encore quelques noms remarquables qui nous restent à mentionner dans cette dernière moitié du douzième siècle : Othon, évêque de Frisingue (1158), auteur d'une chronique importante, continuée par Othon de Saint-Blaise jusqu'à l'an 1190; — saint Malachie d'Irlande, qui mourut près de son ami saint Bernard, à Clairvaux (1148); — Richard de Saint-Victor (1173), auteur de commentaires et d'écrits ascétiques; — Jean de Salisbury (1182), évêque de Chartres, l'ami et le biographe de saint Thomas de Cantorbéry; il écrivit grand nombre de lettres et plusieurs ouvrages, tant en vers qu'en prose, qui montrent en lui un homme d'un grand sens et le plus bel esprit de son temps; — Guillaume de Tyr (vers 1184), célèbre par son Histoire des Croisades, *de Bello sacro*, où il se montre prévenu contre les Hospitaliers et le pape Adrien IV; — Pierre de Blois (vers 1200), qui s'acquit une grande réputation par sa vertu et son habileté à traiter les affaires, par ses lettres et ses autres écrits très-variés; — sainte Hildegarde, dont nous avons les relations et plusieurs lettres. Nous ne citerons parmi les Grecs schismatiques que Théodore Balsamon, l'un de leurs plus célèbres canonistes, — et Théophylacte, connu par ses Commentaires sur les livres saints [1].

Les commencements d'Innocent III furent marqués par la conclusion de deux affaires qui n'avaient pas été sans difficultés ni sans scandale.

des écoles supérieures; — Hallam, *Hist. de la littérature de l'Europe*, etc., ch. I : très-savant, mauvais esprit; — F. Crevier, *Hist. de l'université de Paris*; — *Hist. littéraire de la France*, par les Bénédictins; — Hurter, *Tableau*, etc., t. II, ch. XXXV. Sur la ville de Paris, voir le *Tableau de Paris*, par M. de Saint-Victor, et le volume récent sur le même sujet, par M. de la Gournerie : c'est un résumé intéressant.

1. Voy. le P. Fontenoi, continuateur du P. Longueval, t. X, liv. XXIX, où il reprend toute la suite de ce grand débat.

Philippe-Auguste, roi de France, avait répudié, sous prétexte de parenté, Ingerburge, sœur de Canut, roi de Danemark, et épousé Agnès de Méranie. Cette scandaleuse affaire, commencée sous le pape Célestin III, nécessita plusieurs légations. Le roi Philippe ne céda qu'à un interdit jeté sur la France par le légat d'Innocent (1200) et finit par se soumettre. — L'année précédente, ce même pape mit fin à la longue et opiniâtre prétention des évêques de Dol. Les députés de l'archevêque de Tours et l'évêque élu de Dol, accompagné de plusieurs de ses chanoines, plaidèrent vivement leur cause en présence des cardinaux et du pape lui-même, qui prononça enfin en faveur des droits métropolitains de l'archevêque de Tours, et les Bretons se soumirent[1].

Ainsi finit le douzième siècle que nous allons résumer.

LEÇON CXXIX.

1. *Résumé du douzième siècle.* — La grande querelle touchant les investitures continua d'agiter l'Église et l'État dans les premières années du douzième siècle, et fut enfin terminée par le concordat de Worms (1122). Pour consolider cette paix conclue entre le sacerdoce et l'Empire, le pape Callixte célébra le premier concile de Latran, neuvième œcuménique, qui acheva de réparer tous les maux du schisme. Ce calme dura huit ans. Un nouveau schisme fut étouffé par l'appui que saint Bernard donna au droit d'Innocent II, dans le deuxième concile de Latran, dixième général. — Ce grand concile condamna pour la première fois les sectes manichéennes qui s'élevaient alors contre le culte et le sacerdoce (1139). Ces sectaires, qui jouaient la vie apostolique, se répandirent surtout dans

1. Sur ces auteurs, voy. Noël Alex., sæc. 12b, et les hist. littéraires.

les pays de Toulouse et d'Alby, d'où ils reçurent le nom d'*Albigeois,* auxquels les disciples de Valdo, de Lyon, vinrent s'unir sous le nom de *Vaudois*. Alexandre III assembla contre ces sectes antisociales le concile de Latran, onzième œcuménique, où elles furent frappées d'anathème, et où l'on renouvela toutes les mesures prises dans les conciles antérieurs contre les abus du temps (1179). — Cependant la grande question chrétienne était alors le secours à porter au royaume de Jérusalem, si faible et si menacé de toutes parts par les infidèles. Une nouvelle croisade, la deuxième, partit à la voix de saint Bernard (1138), sous les ordres de l'empereur Conrad III et du roi de France Louis VII. Mais ce grand armement échoua par la trahison des Grecs de Constantinople et par les propres divisions des croisés. Jérusalem, insuffisamment secourue, succomba enfin devant l'armée victorieuse de Saladin, après la funeste bataille de Tibériade (1177). L'Occident est consterné, mais non découragé. Une troisième croisade s'organise (1187); trois armées conduites par l'empereur et les rois de France et d'Angleterre arrivent successivement en Orient et n'ont guère plus de succès. — Frédéric Barberousse se noie dans le Calycadnus, en Cilicie, et les autres princes confédérés, après avoir repris Saint-Jean-d'Acre, se dissipèrent eux-mêmes par suite de leurs discordes. — Si nous jetons un coup d'œil sur chaque grand État, nous ne rencontrerons aucun événement considérable ; en France, des guerres intestines, qui contribuèrent à l'érection des premières communes sous Louis le Gros; en Allemagne, c'était le schisme et la guerre contre l'Église romaine ou le dévouement à cette même Église, selon que les empereurs régnaient d'après leurs caprices, ou qu'ils se conformaient aux principes de la constitution chrétienne. Les guerres se perpétuent entre les deux trop célèbres factions des Guelfes (les partisans politiques des papes) et les Gibelins (les impériaux), qui ensanglantèrent si longtemps la malheureuse Italie. L'Angleterre eut aussi

ses guerres civiles; mais l'Église y eut surtout à souffrir de la tyrannie de Henri I[er], qui persécuta saint Anselme, et Henri II, sous lequel saint Thomas mourut martyr de la liberté de l'Église. Enfin l'Espagne continuait, malgré quelques revers, de prendre un ascendant toujours plus marqué sur les Maures. — En Orient, nous retrouvons encore de la valeur dans les Grecs de Byzance et de la gloire sous les Comnènes. On voit quelques campagnes brillantes, quelques beaux faits d'armes, sous Alexis, Jean et Manuel; mais ces princes, surtout Manuel, ternirent l'éclat de cette gloire par leurs perfidies envers les croisés latins.

2. *État de l'Église.* — *Occident.* — On peut dire que le douzième siècle ne fut que le premier développement de tout ce que le onzième avait commencé. Il continua d'appliquer les mêmes remèdes aux plaies du sanctuaire et de la société. La chaire de saint Pierre fut dignement remplie, mais les papes qui l'occupèrent furent souvent troublés dans leur possession par les antipapes et les schismes qui avaient régulièrement leur source et leur appui en Allemagne. Trois conciles œcuméniques, les trois premiers de Latran, ainsi qu'une foule de conciles particuliers, ne sont occupés qu'à combattre les schismatiques, à remédier aux maux du schisme, et enfin à faire revivre tous les canons des conciles antérieurs contre la simonie et l'incontinence des clercs, sur la trêve de Dieu et les affaires de la croisade; car tout ce siècle fut comme une croisade continuelle. Sans cesse il fallait songer aux nécessités de tous genres qu'entraînait le départ d'une armée de croisés, ou aux préparatifs d'une nouvelle expédition. Tous ces soins tombaient constamment sur les papes. Ils étaient l'âme de ces guerres saintes; ils luttaient avec une infatigable énergie contre tous les obstacles, dont la plupart venaient des divisions entre les rois et les seigneurs chrétiens; et lorsqu'ils avaient réussi à lever tous ces obstacles, ils demeuraient les défenseurs naturels de tous les intérêts des croisés.

3. *État religieux.* — La vie monastique apparut dans un jour nouveau au douzième siècle. Les Béguines du pays de Liége, et les Humiliés de Lombardie, marchant sur les traces de ces nombreuses réunions de laïques que nous avons vues en Allemagne, sur la fin du onzième siècle, se former en communautés, présentaient une sorte de milieu entre la vie purement séculière et la vie monastique. Cette idée conduisait à ne voir aucune incompatibilité entre les vœux de religion et les œuvres de la charité chrétienne, et dès lors, au milieu des besoins variés et immenses des peuples, on vit s'élever une foule de congrégations religieuses ayant pour objet de pourvoir à quelques-uns de ces besoins. Les plus urgents comme les plus étendus étaient : 1° les malades, les orphelins et les voyageurs : de là les ordres hospitaliers ; 2° les pèlerins dans les lieux exposés aux avanies des infidèles sur toutes les frontières de l'Europe chrétienne ; de là tous ces ordres militaires ou de chevalerie qui se forment en Palestine et en Espagne, et qui se propageront bientôt dans les contrées du Nord ; 3° enfin, les captifs chez les infidèles ; de là l'ordre de la Rédemption, ou les Trinitaires, ne tarderont pas à avoir des imitateurs. — L'ordre de Saint-Benoît n'était pas délaissé, à côté de tant de nouvelles fondations si éloignées de sa règle prise à la lettre. En France seulement, on en vit sortir plusieurs congrégations réformées, Tyron, Savigni, et surtout Clairvaux, la plus illustre fille de Cîteaux, que la sainteté, la grandeur même de son fondateur, saint Bernard, éleva au-dessus de toutes les autres maisons. — Ainsi les ordres contemplatifs se soutinrent durant le douzième siècle ; mais les ordres actifs, occupés d'œuvres extérieures, s'élevèrent avec faveur sur tous les points, et la charité ouvrit cent nouveaux débouchés, si on peut parler ainsi, à la vie religieuse.

4. *Écoles ; philosophie ; rationalisme ; hérésies.* — Les études prirent une grande extension durant le douzième siècle, ou du moins l'ardeur pour la science y fut extrême.

On finit par dépasser les limites du *trivium* et du *quadrivium*; les professeurs et les élèves se multiplièrent dans les grands centres d'études : ils s'y trouvèrent liés d'intérêts, et déjà en plusieurs lieux, à Paris, à Bologne, etc., ils formaient de fait une corporation ou *université* avant que les deux puissances eussent consacré cet état de choses par quelque acte de reconnaissance légale. Chaque science cherchait à se faire jour; mais les sciences pratiques d'une application plus indispensable, comme la médecine et le droit, l'emportaient naturellement. La théologie continuait de tout dominer et de servir tout à la fois de base, de centre et de faîte à cet édifice de la science. La philosophie ne subissait ce joug salutaire qu'avec impatience. Avant cette transformation des écoles en universités, ou corps enseignants, qui n'arriva que sur la fin du siècle, les professeurs jouissaient de fait d'une grande indépendance. Leurs écoles étaient des écoles libres où chaque maître ne devait qu'à sa renommée ses succès. C'était le bon temps pour la philosophie, et elle en profita. Ainsi, nous avons vu les élèves accourir de toutes parts à Laon pour y entendre le fameux Anselme, et à Paris, autour de Guillaume Champeaux, plus fameux encore. Abailard les surpassa tous et les supplanta. Tout était bien jusque-là, si la philosophie se fût maintenue avec l'humilité chrétienne dans ses limites légitimes. Mais non : l'orgueil et la présomption l'aveuglèrent, au point de croire la raison capable d'atteindre par elle-même à toutes les vérités, même à celles qui sont plus particulièrement du ressort de la foi et de la théologie. Ce fut là le premier essai sérieux de rationalisme comme nous l'entendons ici; s'il n'eut point de suite alors, c'est que la Providence avait suscité en face l'un des plus dignes et des plus grands représentants du principe d'autorité. Saint Bernard, qu'on a appelé *le dernier des Pères*, réduisit Abailard au silence; mais il ne put étouffer le germe fatal que la parole du subtil discoureur avait réchauffé dans tant de jeunes âmes qui

l'écoutaient si avidement. L'existence légale des universités comprima l'élan que venait de prendre la raison vers l'indépendance; mais cet esprit de liberté ne cessa dès lors de s'agiter sourdement au fond des corporations enseignantes, et même de se manifester par intervalles, jusqu'au moment où la raison pourra s'émanciper librement.

Les lettres eurent aussi leurs progrès; car elles faisaient partie des sept arts libéraux sous les titres de grammaire et de rhétorique. Mais la philosophie en travail, la théologie et les sciences pratiques absorbaient presque toutes les forces intellectuelles. Nous avons eu toutefois de grands noms, saint Bernard, le plus grand de tous, dont l'éloquence était toute d'inspiration; Abailard, qui devait tant à sa dialectique; Pierre le Vénérable, l'abbé Suger, etc.

L'hérésie n'attendit pas pour s'affranchir du lien de l'autorité. Les sectes manichéennes résumées dans les Albigeois et les Vaudois proclamèrent tout d'abord la déchéance du sacerdoce et du clergé. Ces hérétiques niaient tout ce qui tenait au culte et donnait de l'importance à l'ordre ecclésiastique. En déclamant contre les richesses du clergé, ils préludaient à l'attaque du droit même de propriété; mais dans ces premiers jours de l'insurrection, on ne voyait pas si loin, et plusieurs parmi les nobles accueillaient de telles doctrines pour s'emparer de ces richesses. Avec leur appui, les sectaires devinrent redoutables dans les pays de Toulouse et d'Alby; les plus fanatiques d'entre eux commencèrent une guerre antisociale, et déjà il fallut opposer une croisade à ces nouveaux barbares. — Tels furent les débuts sanglants de la grande hérésie moderne, le droit de révolte contre l'autorité.

5. *Orient.* — La première croisade avait engagé l'empire de Byzance dans une position difficile. Il n'y avait pour les Grecs qu'un moyen, une seule politique pour s'en tirer avec avantage, et même avec gloire : c'était de s'unir franchement aux croisés, de favoriser leurs expéditions, et

de n'élever, du moins avec opiniâtreté, aucune prétention capable de rompre cet accord. Les Grecs firent tout le contraire, et même plus d'une fois ils s'entendirent avec les infidèles pour ruiner les Latins. Il en résulta des défiances réciproques qui rendirent plus irréconciliable la haine que les deux peuples se vouaient depuis longtemps; le schisme se fortifia de toutes ces dispositions; et lorsque les princes de Byzance, poussés à l'extrémité, voudront ramener forcément leurs peuples à l'unité catholique, pour obtenir la faveur des papes et les secours de l'Occident, ils ne réussiront qu'à rendre cette unité plus odieuse à leurs sujets. C'est ce que nous verrons dans les temps qui vont suivre. — Au milieu de tant de guerres et de préoccupations les études durent souffrir notablement chez les Grecs; aussi nous n'ajouterons aux auteurs que nous avons déjà cités que le moine Euthymius, qui écrivit sa Panoplie contre toutes les hérésies et les erreurs, et Jean Tzetzès, poëte et littérateur fécond. — Les Arabes eurent le célèbre Averroès, médecin et philosophe de Cordoue, qui donna en arabe la première traduction complète d'Aristote, traduction qui fut traduite elle-même en latin. Malgré ses nombreuses inexactitudes, elle se répandit en Europe et y eut cours jusqu'au quinzième siècle. Averroès n'avait aucune religion et mourut en 1198. — Plusieurs rabbins s'illustrèrent chez les Juifs au douzième siècle par leurs travaux sur la Bible et le Talmud. Nous ne citerons que Aben-Esra et Moïse Maimonides.

En résumé, le douzième siècle fit marcher tout ce que le siècle précédent avait remis en mouvement. Mais il était réservé au treizième siècle de porter toutes les choses du moyen âge, ses institutions, sa scolastique et ses écoles, ses arts, ses mœurs, de les porter, disons-nous, à leur apogée. Jetons maintenant, avant d'aborder l'âge suivant, un coup d'œil sur toute la deuxième période que nous terminons avec le douzième siècle.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur quelques papes et la donation de Mathilde, p. 348;
2° Sur Abailard, p. 356;
3° Sur l'abbé Rupert, p. 362;
4° Sur le Manichéisme des Vaudois, p. 369.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Parallèle entre Abailard et Origène, p. 356;
2° Parallèle entre saint Bernard, Pierre le Vénérable et Suger, p. 361.

FIN DU DOUZIÈME SIÈCLE.

LEÇON CXXX.

1. *Coup d'œil sur la deuxième période. — Mouvement général dans l'Église et la société chrétienne.* — Depuis la chute de l'empire romain en Occident, le Paganisme n'avait cessé de s'effacer de la société, alors si agitée par l'invasion des barbares. Les lettres et les arts, les mœurs et les habitudes, les lois, tout ce qui tenait au monde antique disparaissait rapidement et faisait place à un monde nouveau, le monde moderne, que l'Église renfermait dans son sein. Cette œuvre d'épuration, qui s'accomplissait souvent par la ruine et la destruction, se trouva consommée à la fin du sixième siècle. Ainsi, au commencement de notre deuxième période et du septième siècle, l'Église se trouva comme dégagée de cet élément faux et incompatible avec ses propres éléments. Les barbares, ces peuples neufs et simples, s'offraient à elle comme devant former le corps de la nouvelle société; mais ils s'offraient avec tous les caractères de l'enfance et de la première jeunesse, l'ignorance, l'effervescence, les fantaisies, etc. C'était donc sur ces masses que l'Église allait agir, et qu'en agissant elle allait

poser les bases de l'ordre nouveau, c'est-à-dire de la société purement chrétienne. Ce sera d'abord l'obscurité du berceau. Puis nous arrivons au règne brillant de Charlemagne. Il y eut un progrès sensible; mais bientôt les invasions normandes et hongroises, jointes à la décadence intérieure, couvrent de nouveaux nuages l'horizon de la société. Ces nuages passent avec le dixième siècle, et la lumière reparaît au siècle suivant avec un nouvel éclat. Le douzième siècle affermit cette belle renaissance et poussa plus loin le progrès chrétien. La deuxième période fut ainsi marquée par le mouvement progressif de la société chrétienne marchant avec ses seules forces, et dégagée des éléments et des influences étrangères ou ennemies. Nous y voyons des points d'arrêt, des retours, une sorte d'ondulation; vous diriez la mer montante.

En Orient, il y eut aussi mouvement, ondulation; mais c'était la mer descendante. Au dedans, les Grecs ne cessèrent de descendre au fond de l'abîme du schisme qu'ils creusaient depuis longtemps : ils s'arrêtent par intervalles, même après l'éclat de Photius; mais après celui de Cérulaire, il n'y eut plus de halte : ils en furent aux crises de l'agonie. Même décadence au dehors; ils succombent à l'Orient sous les premiers coups de l'Islamisme armé, et en Occident ils s'abandonnent eux-mêmes, et laissent passer leurs dernières possessions aux mains des pontifes romains, dont ils reniaient les droits spirituels. Après tant d'affaiblissements, ils se relèvent au dixième siècle contre les Sarrasins et les peuples du Nord. Ce fut un siècle d'exploits heureux et de gloire, hélas! suivi bientôt d'un nouvel affaiblissement qui ne s'arrêtera plus.

2. *Doctrine; morale; hérésie; schisme.* — Le symbole catholique ne fut attaqué sérieusement en aucun de ses articles durant la deuxième période, sinon au onzième siècle par Bérenger et au douzième par les sectes manichéennes. L'Adoptianisme ne fut qu'une erreur passagère qui ne se rattachait nullement à l'époque. Sur le culte des images, il

n'y eut en Occident qu'ignorance et malentendu. Nous ne trouvons donc que Bérenger, auquel avait préludé, non un théologien, mais un philosophe du neuvième siècle, Scot Érigène, nullement compétent sur un article de l'enseignement catholique. Bérenger attaqua la présence réelle, et ne réussit qu'à prouver combien ce dogme était clairement renfermé dans la tradition de l'Église et cher au cœur des fidèles. L'éclat qu'il fit servit toutefois de préparation aux sectes qui se glissaient déjà sourdement en Europe dans le même temps, et qui apparurent au grand jour dans le siècle suivant, sous les noms d'Albigeois, de Vaudois, etc. La guerre n'était plus sur les premiers mystères . on attaquait le culte, le sacerdoce, l'autorité; on tendait à l'indépendance de tout pouvoir. C'était la révolte avouée. Les Grecs de Byzance ne firent que suivre leurs anciennes voies lorsque, par un dernier raffinement des vieilles erreurs, ils se jetèrent dans le Monothélisme. Le gros de la nation fut moins coupable dans les excès des Iconoclastes : c'était une erreur en quelque sorte toute militaire et brutale. Mais ce qui tua l'Église grecque, ce fut le schisme, dont Photius au neuvième siècle et Michel Cérulaire au onzième siècle furent les représentants; elle n'eut plus, dès ce moment, qu'un souffle de vie entretenu par les fils imperceptibles qui la faisaient encore communiquer avec le centre de l'unité catholique.

3. *Théologie; études; écoles.* — Jamais la tendance constante de l'Église vers la science et les études n'a été si marquée que dans la période que nous parcourons. Dans les temps les plus difficiles, lorsque l'influence des barbares, ennemis naturels des lettres, où leurs ravages ne laissaient ni lieu ni repos aux hommes d'études, — nous parlons surtout des septième et dixième siècles, — l'Église ne laissait pas de soutenir, de relever, de multiplier les écoles dans les maisons épiscopales [1] et dans les monas-

1. Aux auteurs déjà cités sur les écoles, il faut ajouter le *Traité historique des*

tères. Elle maintenait aussi une sorte d'estime traditionnelle de la science et lui ménageait des temps meilleurs. Le cercle des études ne s'étendait pas au delà des sept arts libéraux; et ils eussent bien suffi alors, si chaque partie n'avait été fort restreinte elle-même. On peut dire que tout rentrait dans la dialectique pour la philosophie, et dans la théologie pour toutes les études morales et intellectuelles. Charlemagne et son académie ne dépassèrent guère l'ancien cercle; mais les études furent alors mises à l'ordre du jour, des écoles furent fondées et assurées. C'est de là qu'après le dixième siècle nous voyons sortir enfin ces études développées qui amenèrent tout naturellement les universités. Ces corps enseignants se constituèrent dès le commencement du douzième siècle [1], ils ne cessèrent de se multiplier, et l'enseignement scientifique fut affermi dans la voie du progrès.

4. *Philosophie.* — La philosophie proprement dite, c'est-à-dire le raisonnement appliqué à tous les objets de la science sans en excepter la théologie, avait été constamment négligée, oubliée. Elle se releva elle-même au onzième siècle, et ce fut un moine, un grand évêque, saint Anselme, qui la rappela tout d'abord à sa formule chrétienne. Il le fit non-seulement pour sa propre satisfaction, mais encore pour répondre au désir qu'un grand nombre de fidèles lui avaient souvent manifesté par écrit et de vive voix, savoir : de connaître par la raison naturelle ce que déjà ils connaissaient par la foi. La résurrection de la philosophie ne fut donc point en saint Anselme un fait isolé, personnel, mais le résultat d'un besoin qui se faisait sentir. C'était la raison qui se réveillait partout et réclamait ses droits, qui sont ceux mêmes de la science chrétienne. Saint Anselme croyait devoir d'autant plus donner satisfaction à la raison, qu'il voyait déjà apparaître dans

Écoles épiscopales, etc., de Claude Joly. Il s'occupe surtout de l'école de Paris.

1. Voy. l'énumération des universités dans Alzog, t. II, p. 427.

Roscelin les prétentions funestes auxquelles l'orgueil humain allait la pousser de nouveau. Ces prétentions ne furent toutefois formulées qu'au siècle suivant par Abailard. Nous l'avons vu poser en principe le doute méthodique, et prétendre arriver à toutes les vérités chrétiennes par les seules forces de sa raison. C'était renier la philosophie chrétienne qui part de la foi, et rouvrir à la philosophie humaine les voies de l'erreur et du doute, où l'avait jetée anciennement le Paganisme. Ainsi vers la fin de notre seconde période la philosophie se remet en marche par un double point de départ : celui de la foi, représenté par saint Anselme, et celui du doute par Abailard. Deux méthodes se retrouvèrent dès lors en présence : celle de la *démonstration*, qui enfanta la scolastique, et celle du doute ou d'*inquisition*, qui renferme éminemment le rationalisme [1]. C'est ainsi que l'illustre Balmès l'entend lui-même lorsqu'il oppose si justement Roscelin, Abailard, Gilbert de la Porée, prenant leur raison pour règle et pour guide, à saint Anselme, saint Bernard, Pierre Lombard, etc., qui s'appliquent d'abord à recueillir les enseignements de la tradition. Il y reconnaît formellement deux études; il se plaît à les opposer et à faire ressortir la méthode catholique comme plus favorable au progrès et à l'intelligence [2].

1. Voyez, sur ces deux méthodes ou philosophies, le P. Ventura, dans ses *Conférences prêchées à Paris en 1851, sur la raison philosophique et la raison catholique*, 2e confér., p. 117.

2. Voy. Balmès, *le Protestantisme comparé...*, t. III, ch. LXVI, p. 466. Cf. ch. LXIX, p. 417 (édit. in-8), et *passim*. On se demande maintenant comment, avec ces idées, Balmès a pu dire, dans le même ouvrage, que l'Église n'avait condamné aucune méthode, et que saint Anselme avait devancé Descartes de cinq cents ans. (Voy. *ibid.*, ch. LX, p. 442 ; — ch. LXI, p. 460.) Nous ne pouvons nous l'expliquer qu'en disant qu'il a cédé en cet endroit, sans s'en apercevoir, à l'entraînement de sa thèse contre M. Guizot.

Nous voyons ici la matière d'une dissertation intéressante, mais un peu difficile. Elle consisterait à bien fixer la méthode de saint Anselme et le caractère de sa philosophie, et à montrer l'identité de cette philosophie avec celle des Pères depuis Clément d'Alexandrie jusqu'à saint Augustin. Il faudrait bien fixer aussi le caractère de la philosophie d'Abailard, exposer sa méthode, en montrer l'identité

ment le septième siècle, abonde de ces âmes éminemment évangéliques qui s'oublient elles-mêmes, et ne pensent plus qu'à Dieu et au prochain; qui crucifient la nature, et ne vivent plus que de l'esprit de foi et d'amour. Or c'est à ces âmes de foi que doit appartenir surtout le don des miracles, d'après la parole même de notre divin Maître[1]. Ce sera donc pour nous une chose toute naturelle d'en trouver, dans la vie de ces saints, un assez grand nombre. Si, d'autre part, nous faisons réflexion qu'une fois jetés dans le merveilleux et l'admiration, nous tendons naturellement aussi à l'exagération, surtout lorsque les règles d'une sévère critique nous font défaut, nous devons bien présumer que les miracles racontés dans ces mêmes vies ne seront pas tous également vrais et authentiques. Que fera alors le philosophe chrétien, l'homme raisonnable et éclairé? Examiner les faits soumis à sa critique; admettre ceux en qui il trouve réunies les conditions essentielles à la certitude historique; rejeter ceux qui manquent évidemment de ces conditions, et laisser enfin tous les autres faits demeurés douteux à la dévotion en quelque sorte de chacun des lecteurs[2]. — La philosophie rationaliste prend une autre marche. Après avoir posé en fait et comme en principe, au moins tacitement, qu'il n'y a point de miracle, que le miracle ou fait surnaturel est impossible, elle a dû chercher les moyens d'expliquer ces récits qu'elle traite de fabuleux sous le nom de *légendes*. Et ici, comme ailleurs, nos rationalistes arrangent leur système comme il leur plaît. Les uns n'aperçoivent que des mythes dans nos légendes[3], et ils méritent peu d'attention. L'histoire est là pour les démentir. D'autres, plus fidèles aux traditions du dix-huitième siècle, ne voient dans ces miracles que des faits na-

1. Voy. Luc, XVII, 6. — Jean XIV, 12.

2. Voy. dans notre *Introduction à l'étude de l'hist. ecclés.*, p. 550, *Pièces additionnelles*, ce que nous disons des légendes douteuses.

3. Nous pouvons citer M. Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge.*

turels qu'ils expliquent à leur manière[1]. Ceux-ci ne sont guère plus dangereux que les partisans du mythe. Enfin, plusieurs ne voient dans les légendes qu'une pieuse composition faite avec un art qui a ses lois et qui subit les influences de chaque époque. Ce dernier système, présenté avec une certaine modération, est le plus dangereux. On y retrouve davantage le mélange du vrai avec le faux, et nos critiques de l'école de Baillet, Fleury et autres ne lui prêtent que trop un point d'appui spécieux. A la réfutation générale donnée ci-dessus, nous ne pouvons ajouter une réfutation particulière de ce dernier système. Pour la faire accepter de ses auteurs, nous aurions à refaire toute leur éducation chrétienne : il nous faudrait les rappeler aux premières notions de la théologie catholique, et les introduire notamment dans les mystérieuses lois de la grâce divine. Or, une pareille tâche dépasse les bornes de notre ouvrage[2].

7. *Superstitions.* — Ce que l'hérésie est aux époques d'études et de raisonnements, la superstition l'est aux époques de sentiment et d'action : elle en marque l'excès et l'abus. Si donc nous avons rencontré peu d'hérésies dans le cours de notre deuxième période, il semble que nous devons y trouver par compensation un grand nombre de superstitions, fruits naturels de l'ignorance et de la crédulité. A toutes celles que déjà le Paganisme romain avait pu léguer aux classes ignorantes, venaient s'ajouter, après

1. On peut rapporter à cette classe ceux qui ne voient dans les visions et les extases qu'un pur effet de l'imagination exaltée. C'est ainsi que M. Cousin a expliqué sainte Thérèse. Un grand cœur, voilà pour lui *la première source des miracles*. Voyez l'*Ami de la Religion*, 26 juin 1852, qui renvoie à la *Revue des Deux Mondes*.

2. Le plus séduisant adversaire de nos légendes est M. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, liv. II, ch. XIV et suiv. La défense des légendes, ou plutôt de nos saints et de leurs miracles authentiques, serait le sujet d'une dissertation intéressante et d'une haute importance. On peut voir sur les légendes notre *Introduction*, *Pièces additionnelles*, § 3, p. 548 ; — le P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur la critique ;* — D. Pitra, *Histoire de saint Léger*, introduction, § 5.

l'invasion et la conversion des Barbares, celles qu'avait enfantées la mythologie du Nord, notamment les traditions scandinaves. C'est de là, en effet, que vinrent les fées, les sorciers, les loups-garous, etc. [1]. Et toutefois, en parcourant les conciles de nos six siècles, zélés, comme toujours, à combattre les superstitions quelconques, nous remarquons que ces superstitions n'envahissaient pas les populations autant qu'on pourrait se l'imaginer. A part le concile de Septines (743), tenu dans les premiers temps des grandes missions au delà du Rhin, nous ne voyons plus de superstitions signalées que de loin en loin dans les conciles, lesquelles se réduisent ordinairement à la magie et au culte des arbres ou des fontaines. Nous trouvons ce culte prohibé par le concile de Francfort (794), canon 43e, ainsi que le culte de nouveaux saints (canon 42e) que leurs souffrances ou leurs vertus n'ont point fait reconnaître et approuver dans l'Église. Ainsi ces siècles si obscurs, si livrés au sentiment, ne paraissent point avoir été voués aux pratiques superstitieuses plus que les autres siècles : tant est ferme l'enseignement essentiel de l'Église dans tous les temps ; tant est constant son zèle à maintenir dans tous les esprits sa doctrine et son culte purs de tout alliage. — En les précautionnant contre la superstition, l'Église ne pouvait pas également leur donner subitement cette délicatesse qui est le fruit d'une civilisation plus avancée. L'histoire nous montre beaucoup de traits qui trahissent la grossièreté des mœurs. Les pratiques religieuses devaient infailliblement en ressentir l'influence ; et c'est ce que nous remarquons dans ces plaids ou audiences qu'on tenait dans les églises en certains jours, dans les chansons que des femmes y chantaient quelquefois avec des danses ; enfin, dans la fête des fous qui dépara pendant plusieurs siècles la cathédrale de Paris et plusieurs autres en France [2].

1. Voy. M. Ampère, *Hist. littér.*, liv. II, ch. II.

2. La fête des fous était une imitation *chrétienne* des anciennes saturnales. Le jour de la circoncision, les sous-diacres et les clercs au-dessous, couverts d'orne-

Les papes, les évêques, les facultés de théologie s'élevèrent contre ces usages si indécents par eux-mêmes, mais que nous ne devons pas juger toutefois avec nos mœurs actuelles [1].

8. *Architecture. Art chrétien.* — Ne pouvant nous étendre autant qu'il faudrait pour être suffisamment clair sur cet article intéressant, nous nous contenterons de quelques lignes, pour mémoire, et aussi afin de donner plus de facilité à nos lecteurs qui voudront suppléer à notre laconisme par leurs propres études. Lorsque les Chrétiens élevèrent leurs premières églises, et durant plusieurs siècles, ils ne pouvaient qu'adopter l'architecture latine, celle de l'empire au sein duquel ils vivaient. L'architecture byzantine modifia celle des Latins dans le plan et certains détails; mais le caractère commun à ces deux styles est le plein cintre. Il y eut décadence comme en tout le reste; les deux formes se mêlèrent et s'unirent en une forme moyenne, le style *romano-byzantin*. Pour l'exprimer avec l'idée de sa décadence, on l'appelait simplement architecture *romane*. Cette forme abâtardie suivit les phases des autres parties de la science. Depuis le cinquième siècle jusqu'au onzième, elle dégénéra, reprit quelque éclat sous Charlemagne, et retomba au dixième pour se relever au onzième siècle. Il y eut alors plus qu'une *renaissance*; il y eut tendance, prélude à une forme nouvelle toute chrétienne, la forme *ogivale*. La transition continua au siècle suivant, mais d'un pas plus rapide; et sur la fin de ce

ments analogues, ayant à leur tête l'évêque des fous, en habit épiscopal, simulaient une fête où ils remplissaient toutes les fonctions qui appartiennent aux grands dignitaires, et y mêlaient mille bouffonneries. Voy. Hurter, *Tableau*, etc., t. III, p. 388.

1. Voyez, pour les superstitions, les canons des conciles; — Labbe, t. VI, et suiv.; — le P. le Brun, *Hist. des pratiques superstitieuses;* — Thiers, *Traité des superstitions;* — le *Dictionn. infernal* de Collin de Plancy, édit. de 1844; — *Recherches historiques sur les sorts appelés par les païens* sortes homericæ... *et sur ceux connus parmi les Chrétiens sous le nom de* sortes sanctorum; par l'abbé du Resnel, dans les mémoires de l'Académie, t. XXXI, p. 98, édit. in-12.

douzième siècle, l'ogive se trouva pleinement installée avec le style gothique qu'elle avait enfanté. Le plan, les ornements analogues suivirent, et ce fut alors que s'élevèrent ces magnifiques églises, ces cathédrales éternelles, qui semblent s'élancer par toutes leurs parties vers le ciel, et y entraîner l'âme avec ses pensées [1].

Ainsi l'architecture, l'art chrétien, ainsi tous les autres éléments de l'Église et de la société chrétienne, suivent les phases du mouvement général que nous avons fait remarquer dans la seconde période. Durant les six siècles qu'elle renferme, ces diverses parties constitutives de la société moderne fermentent en quelque sorte dans les entrailles du Christianisme. Ce travail occulte est troublé par intervalle, mais jamais entièrement interrompu. Enfin, un résultat sensible se montre au onzième siècle, que nous avons appelé un siècle de *renaissance*. Mais en le considérant dans un mouvement général de toute la période, ne devrions-nous pas l'appeler le siècle de la *naissance?* car c'est alors que le fruit de ce travail interne des quatre siècles précédents arrive au grand jour avec une vie assurée. Ce sont vraiment là les premiers jours de la civilisa-

1. Sur l'architecture chrétienne, voir M. de Caumont, *Hist. de l'architecture religieuse*; — et les excellents *Manuels* ou *Cours d'archéologie* de MM. Bourassé, de Tours; — Gareiso, professeur d'archéologie catholique au séminaire de Nîmes; — Brune, ancien directeur du séminaire de Rennes; — Godard, professeur d'histoire ecclésiastique et d'archéologie au séminaire de Langres; — Oudin, curé de Bourron. Voir aussi Hurter, *Tableau des institut.*, etc., t. III, ch. XXXVIII. On trouvera dans ces mêmes ouvrages, et dans ceux qu'ils indiquent, ce qu'il est plus important de savoir touchant la peinture sur verre, la mosaïque, la sculpture. Ce serait un exercice fort utile pour les élèves, nous dirions presque indispensable dans les séminaires qui n'ont pas de cours d'archéologie sacrée, d'exposer les différents genres d'architecture adoptés pour les églises à diverses époques, et de bien faire ressortir l'art purement chrétien qui a enfanté la forme ogivale et nos édifices gothiques.

Les manuels ci-dessus suffisent; mais, pour pousser cette étude plus loin, il faudrait étendre ses lectures. On trouvera dans M. Oudin, à la fin de son manuel, une liste assez abondante d'ouvrages à consulter; et dans M. Gareiso, une sorte d'onomasticon ou dictionnaire très-utile, et une pièce additionnelle curieuse pour la connaissance des inscriptions païennes.

tion nouvelle. Au douzième siècle, nous la voyons déjà vigoureuse et dans la vivacité de la première jeunesse; nous voyons tous les éléments anciens, païens, grecs, romains, nous les voyons se retirer et faire place aux arts, aux lettres, aux idées chrétiennes. Et c'est ainsi qu'après un premier travail d'établissement dans l'empire, durant notre première période; après un second travail d'assimilation avec les peuples nouveaux ou barbares, le Christianisme, *affermi* en tous points, se trouve en possession des éléments qui vont, sous sa main, dans la période suivante, constituer la société et la civilisation moderne[1].

SUJETS DE DISSERTATION SUR LA II° PÉRIODE.

1° Sur la philosophie de saint Anselme et sur celle d'Abailard, voir plus haut, p. 393;
2° Sur les légendes, p. 395;
3° Sur l'architecture chrétienne, p. 400.

Outre ces sujets particuliers, chacun des articles de cette dissertation peut fournir la matière d'une discussion spéciale, conformément à l'idée que nous avons émise dans une note à la fin de la première période, p. 32, t. II.

1. Voy. notre *Introduction*, sect. VII.

FIN DE LA DEUXIÈME PÉRIODE.

TROISIÈME PÉRIODE.

RAISONNEMENT. AN 1198-1853.

LEÇON CXXXI.

1. Lorsque le cardinal Lothaire fut élevé sur la chaire de Saint-Pierre, sous le nom d'Innocent III, les affaires les plus graves étaient en quelque sorte pendantes. Nous avons vu, depuis la mort de saint Grégoire VII, l'anarchie régner presque continuellement à Rome. Les soins du nouveau pape furent de rentrer en possession de toutes les villes et provinces qui constituaient le domaine du saint-siége. Tout se fit paisiblement ; les Romains, cédant à son autorité, lui prêtèrent serment, et tout le gouvernement fut remis dans un état régulier. Il n'en fut pas ainsi du côté de l'Allemagne. Après une guerre de dix ans contre son compétiteur, Philippe, duc de Souabe, tué en 1208, Othon était venu recevoir à Rome la couronne impériale, et avait juré, selon l'usage, de respecter tous les droits de l'Église romaine. Mais il oublia vite son serment, et refusa de rendre les terres de la comtesse Mathilde. N'ayant pu en obtenir justice, Innocent l'excommunia. Othon irrité se porta à de nouveaux excès, et s'attira enfin une sentence de déposition (1211). Une partie des seigneurs allemands se réunirent en conséquence, et lui donnèrent pour successeur le fils de Henri VI, Frédéric II. De là une nouvelle guerre civile, qui se termina par la mort d'Othon (1218).

L'Angleterre gémissait alors sous la tyrannie de Jean sans Terre, frère et successeur de Richard Cœur de Lion. Ce prince, le fléau de ses sujets et la honte de l'humanité,

ne pouvait manquer d'opprimer l'Église. La mort de l'archevêque Humbert de Cantorbéry lui en fournit l'occasion. Après deux élections frappées de nullité, les moines de Cantorbéry qui se trouvaient à Rome procédèrent, sur l'ordre du pape, à une nouvelle élection, et leurs suffrages tombèrent sur un Anglais, le cardinal Langton. Le roi Jean refusa de le reconnaître, déchargea d'abord sa colère sur les moines, puis sur les églises et le clergé. Le pape fit jeter l'interdit sur toute l'Angleterre (1208), et après de longues et inutiles remontrances, il délia enfin les Anglais du serment de fidélité (1212). Jean ne se rendit qu'à la vue des Français prêts à passer le détroit pour exécuter la sentence pontificale. Il se déclara par un acte authentique, et du consentement de ses barons, le vassal du pape pour ses deux couronnes d'Angleterre et d'Irlande, répara les torts faits aux églises, et tout fut pacifié. La plupart de nos historiens attaquent cet acte, et blâment le roi Jean d'avoir ainsi aliéné ses droits de souverain; mais ils oublient sans doute que le consentement des barons intervint, et que d'ailleurs cet hommage qu'il fit au pape était reconnu déjà antérieurement, notamment par le fier Henri II[1].

En Espagne, le pape Innocent força Alphonse, roi de Léon, à rompre un mariage incestueux. Il couronna à Rome Pierre II, roi d'Aragon, qui lui fit hommage de son royaume. En Sicile, Innocent mit un nouvel ordre dans le gouvernement, et pourvut avec une grande sagesse aux intérêts du jeune prince Frédéric, orphelin et son pupille. —Au nord, il apaisa les guerres civiles et les révoltes en Norwége et en Hongrie; il négocia avec les Bulgares, qui voulaient se détacher des Grecs; enfin, il travailla à rétablir partout l'ordre et la paix. Mais la grande affaire, celle qu'il avait plus à cœur, était la croisade.

2. Les Chrétiens de la Palestine étaient toujours dans l'état

1. Voy. la lettre de Henri II au pape Alexandre III, en 1173, dans Baronius.

le plus précaire, et ne cessaient d'implorer de nouveaux secours d'Occident. Un autre Pierre l'Ermite, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prêcha une nouvelle croisade, et les multitudes s'émurent encore. Malheureusement tout céda dans cette expédition à des motifs politiques, et la Terre sainte fut oubliée. Une armée de croisés français, embarqués sur des vaisseaux vénitiens, prit Zara sur les Hongrois, qui l'avaient enlevée à la république, et marcha de là sur Constantinople. L'empire de Byzance avait subi de grandes révolutions depuis Manuel Comnène. Le fils de ce prince, Alexis Comnène II, fut renversé du trône et tué par Andronic Comnène (1183), qui expia cet attentat et ses autres cruautés trois ans plus tard. Isaac l'Ange est détrôné à son tour par son frère Alexis l'Ange, qui le gardait étroitement après lui avoir fait crever les yeux. Les choses en étaient là lorsque les croisés débarquèrent devant Zara. Le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, leur persuada d'attaquer Constantinople pour rétablir son père, qui deviendrait, disait-il, leur fidèle allié. La ville impériale fut prise en effet, l'usurpateur mis en fuite et Isaac rétabli. Cependant les Grecs, en haine des croisés, se soulevèrent contre les deux empereurs, Isaac et son fils Alexis, et proclamèrent Alexis Ducas, surnommé Murzufle. Les croisés, irrités contre les Grecs et l'usurpateur, prirent d'assaut Constantinople, pillèrent cette grande capitale et fondèrent un empire latin. Le vaillant comte de Flandre, Baudoin, réunit tous les suffrages et fut le premier empereur (1204). Le pape Innocent, qui avait tonné en vain pour empêcher les croisés de se détourner pour aucune raison de la route de Jérusalem, ne vit plus dans cette conquête que la réunion des Grecs à l'Église romaine et un moyen de procurer des secours plus assurés à la Terre sainte. Mais il en fut autrement. La haine des Grecs contre les Latins en devint plus implacable. Ils se retirèrent en grand nombre, les uns à Nicée avec Théodore Lascaris, d'autres avec David Comnène à Trébisonde, et fondèrent

dans ces deux villes deux simulacres de l'empire grec. Pour l'empire latin, il ne subsista qu'un demi-siècle, se soutenant à grand'peine, et réclamant sans cesse des secours d'Occident, loin d'être un auxiliaire pour la délivrance de Jérusalem. Il y eut, durant cette même période de temps, une suite de patriarches latins et comme une église latine au milieu des Grecs.

3. Une autre croisade se préparait contre d'autres ennemis, et les plus dangereux pour l'Église catholique. Les sectes manichéennes, si répandues vers la fin du siècle précédent, semblaient réunies et comme concentrées dans le Languedoc. Cathares, Patarins, Vaudois, etc., tous se confondaient sous le nom d'Albigeois. Ce n'était pas une confédération, mais une secte unique n'ayant qu'un symbole, qu'une discipline et qu'une action. A cette force de l'unité elle ajoutait la force matérielle qu'elle tirait d'un grand nombre de seigneurs qui la soutenaient, et à la tête desquels se trouvait le seigneur suzerain, le comte de Toulouse, fils de l'ancien comte Raymond. En un mot, la secte manichéenne était devenue une puissance. Or cette puissance faisait à l'Église une guerre fanatique et mortelle; combattant sa doctrine, sa morale, sa discipline, son culte, renversant ses temples et ses autels, ses croix, ses images, détruisant son sacerdoce et se révoltant contre son gouvernement, ses ministres et toutes ses institutions. Il fallait évidemment convertir par la parole une telle secte ou la ruiner par les armes; et ce fut la pensée du grand pape. Innocent envoya dans le Languedoc des légats, ou bien plutôt de nouveaux missionnaires pris dans la réforme de Cîteaux, auxquels se joignit le saint évêque d'Osma, D. Diégo, accompagné d'un autre saint nommé Dominique, chanoine régulier de sa cathédrale. Ces hommes apostoliques conférèrent avec les hérétiques, en convertirent plusieurs; mais la secte demeurait debout, et le comte de Toulouse continuait de la favoriser. Il alla jusqu'à autoriser, sinon à commander le meurtre du légat,

chef de la mission, le B. Pierre de Castelnau tué par deux de ses gens (1207). A cette nouvelle, Innocent écrivit avec force aux évêques et aux seigneurs du pays, et il en vint à la pensée d'une croisade. Une députation des évêques intéressés, qui ne voyaient plus d'autre remède, lui en firent la demande formelle et la croisade fut résolue. Le pape y attacha l'indulgence et les priviléges des autres croisades durant le temps que chaque homme devait passer dans les rangs de l'armée. Ce temps était de quarante jours seulement, et la croix portée sur la poitrine distinguait les nouveaux croisés. Le comte de Toulouse prit lui-même la croix. Enfin, l'armée des croisés, tous Français, entra dans le Languedoc (1209). Après le sac de Béziers et la prise de Carcassonne, les croisés élurent malgré lui pour chef supérieur de l'expédition l'illustre comte de Montfort, qu'ils déclarèrent dès lors seigneur de tous les domaines qui seraient enlevés aux hérétiques rebelles et à leurs défenseurs. Toute la campagne fut une suite d'attaques de villes et de châteaux, et encore plus de conciles et de réunions d'évêques. Le comte Raymond retomba, manquant à tous ses serments; il appela à son secours Pierre, roi d'Aragon, son beau-frère, et ces deux chefs, suivis de cent mille hommes, furent complétement défaits par l'héroïque comte de Montfort et ses huit cents croisés à la célèbre bataille de Muret (1213)[1]. — Cependant, Dieu, dans sa

1. Voyez plus haut (leçon CXXVI, 3) les auteurs indiqués sur les Albigeois, et notamment le P. Langlois, *Histoire des croisades contre les Albigeois*.

PROBLÈME.

La guerre contre les Albigeois fut-elle une guerre juste?

Pour la *négative* : les Protestants, en général ; — Mosheim, *Instit.*, sæc. 12°, etc. Les Albigeois, selon eux, étaient les défenseurs de la vraie doctrine. Joignons-leur plusieurs d'entre les Catholiques, qui blâment toutes les peines temporelles employées contre les hérétiques.

Pour l'*affirmative* : les Catholiques généralement. Voy., entre autres, Noël Alex., sæc. 13°, *Dissert. tert. in tert. can. Later.*, art. 2. Dans l'article précédent, il prouve que l'Église a eu le droit de livrer les Albigeois au bras séculier, pour les punir selon les lois.

miséricorde et sa sagesse, destinait d'autres secours à son Église.

LEÇON CXXXII.

1. Saint François, né dans la ville d'Assise, en Ombrie, renonça à l'héritage de son père, et se voua spécialement à la pratique de la pauvreté et de l'humilité. Il composa en ce sens pour ses premiers disciples une règle que le pape Innocent approuva de vive voix (1210). Le saint fondateur donna à ses religieux le nom de *Frères Mineurs*, et ils reçurent après sa mort celui de *Franciscains*. On les avait d'abord appelés les *Pauvres Mineurs*. Le but que se proposa saint François fut de travailler au salut des âmes par la prédication et encore plus par l'exemple. Il envoya donc ces religieux prêcher partout la pénitence, jusque dans les pays des infidèles; ils allaient toujours nu-pieds, et ne vivaient que d'aumônes.

Deux ans après l'approbation de sa règle (1212), saint François recevait une jeune vierge de dix-huit ans, qu'il revêtit d'un sac de pénitence dans son église de la Portioncule, berceau de son ordre. C'était sainte Claire, qui fonda l'ordre des *Pauvres Clarisses*. Saint François leur donna une règle et l'église de Saint-Damien, où fut établi le premier monastère de cet ordre pénitent. — Enfin le bienheureux fondateur ajouta à son institut un tiers ordre en faveur des personnes des deux sexes, qui, ne pouvant quitter le monde, désiraient néanmoins s'y sanctifier dans les exercices d'une vie pénitente et régulière. Saint François composa une règle adaptée à cette fin (1221), et trouva ainsi moyen de faire pénétrer dans l'état séculier quelque chose de la vie monastique; il faisait de cette manière re-

vivre, même au milieu du monde, la ferveur des temps primitifs[1].

2. Saint Dominique, né en Espagne, à Calaroga, au diocèse d'Osma, se préparait, dans la mission des Albigeois, à fonder aussi un nouvel ordre d'hommes apostoliques, destinés principalement à combattre par la prédication les hérétiques et à convertir les pécheurs. Il prit la règle de Saint-Augustin, y ajouta des constitutions particulières empruntées principalement à celles des Prémontrés, et embrassa, comme saint François, une stricte pauvreté. Cet institut des *Frères prêcheurs*, ou Dominicains, commencé avec l'assentiment d'Innocent III en 1215, fut approuvée par Honorius III l'année suivante[2]. — Le saint fondateur établit aussi des religieuses appelées depuis Dominicaines. La maison de Prouille est la première en date (1206); mais le premier couvent régulièrement constitué avec l'habit fut celui de Saint-Sixte, à Rome (1219). Enfin, saint Dominique fonda l'ordre de la Milice de Jésus-Christ, composé de laïques qui portaient l'épée, et s'en servaient dans l'occasion contre les hérétiques. Après la mort du saint, les religieux et religieuses de l'ordre de la Milice formèrent le tiers ordre de Saint-Dominique.

Ces deux nouveaux ordres, Franciscains et Dominicains, ne possédaient rien, étaient très-soumis et très-dévoués au saint-siége, et répondaient ainsi aux Vaudois, aux Albigeois. Ils montraient à ces prétendus imitateurs des apôtres la pratique de la pauvreté, de la sincère humilité, en un

1. Voir la *Vie de saint François*, par saint Bonaventure, et plusieurs autres indiquées dans Godescard, 4 octobre ; — les *Vies* plus récentes, par le P. Chalippe et par M. Émile Chavin ; — *Annales Minorum*, par le P. Wading. Voy. *Introduct.*, p. 227. Le P. Hélyot, t. VII, 5e partie.

2. Voir les cinq *Vies* indiquées dans Godescard, 4 août, et Chronique du P. Jourdain ; — la *Vie de saint Dominique*, par le P. Tournon, et *Annales ordin. Prædicator.*, par Mamachi ; — Hélyot, t. III, 3e partie, ch. XXIV, XXVIII et XXIX ; — Noël Alex., sæc. 13e, cap. VII, art. 5, § 5, etc. ; — enfin, la *Vie de saint Dominique*, par le R. P. Lacordaire, que le nom de son auteur recommande suffisamment.

mot la vie véritablement apostolique. En unissant, comme ils faisaient, la vie active à la vie contemplative, ils étaient pour le clergé déchu un moyen de sainte émulation, et relevaient en l'honorant le caractère sacerdotal dans l'esprit des peuples. Telle fut l'heureuse influence que les ordres mendiants exercèrent alors sur la société. — Ces observations s'appliquent encore, par le fond, à l'ordre des Carmes, dont nous avons parlé, et à celui des *Augustins*, ou *Ermites de Saint-Augustin*, deux instituts qui formèrent, avec ceux de Saint-François et de Saint-Dominique, ce qu'on appela les quatre ordres mendiants. L'Espagne eut aussi ses *Pauvres-Catholiques* fondés par deux Vaudois convertis et approuvés par Innocent III (1215)[1].

3. Le pape Innocent, qui voyait s'élever ces nouvelles milices pour la cause de Dieu et la défense de son Église, s'occupait dans le même temps des préparatifs d'un grand concile pour remédier par la voie de l'autorité aux désordres qui travaillaient l'ordre social. Ce concile fut le quatrième de Latran, douzième œcuménique (1215). Jamais plus auguste assemblée n'avait représenté l'Église. Quatre cent douze évêques, les patriarches d'Orient et leurs légats, une multitude d'abbés, de prieurs, de députés des chapitres, ainsi que les ambassadeurs des deux empereurs d'Allemagne et de Constantinople et ceux des autres princes la composaient, sous la présidence du grand pape Innocent III. On y dressa trente canons, tant pour condamner les hérétiques, tous manichéens alors, et les vouer, eux et leurs fauteurs obstinés, au bras séculier, que pour rétablir la discipline sur les points les plus essentiels. Ces règlements du grand concile de Latran formèrent la base de la discipline des temps modernes. La tenue annuelle des conciles provinciaux et la réunion triennale des chapitres dans les mo-

1. Sur ces ordres religieux, et en général sur tous les instituts nés dans le treizième siècle, voir Hélyot, Noël Alex., sæc. 13[e], cap. VII, art. 5 ; — Hurter, *Tableau*, etc., t. II et III.

nastères, les écoles des cathédrales, la prédication de la parole de Dieu, la prohibition de nouveaux ordres religieux, le célibat des clercs, la décence et la sainteté de leurs mœurs, la proscription de la simonie, la confession annuelle et la communion pascale, les élections et les procédures ecclésiastiques, les priviléges des églises, la condamnation des mariages clandestins et les empêchements pour cause de parenté restreints au quatrième degré, la correction des abus touchant les reliques, les quêtes et les indulgences, quelques mesures à l'égard des Juifs et des païens, tels furent les principaux points qui firent la matière des canons de Latran. La Terre sainte ne pouvait être oubliée. Le pape donna une bulle pour ranimer le zèle de la croisade, et imposer sur les biens des clercs une décime destinée aux frais d'une nouvelle expédition [1].

4. Le deuxième canon du concile de Latran condamne nommément le livre que Joachim, abbé de Flore en Calabre, avait composé contre la doctrine incriminée de Pierre Lombard. L'abbé Joachim voyait dans la Trinité une certaine unité suprême, distincte des trois personnes, ce qui emportait une quaternité et était une erreur formelle. Toutefois, comme l'abbé de Flore, qui mourut en 1202, avait soumis son livre au jugement de l'Église, il n'est point et ne doit pas être compté parmi les hérétiques [2]. Mais des hommes, profitant de la haute et juste estime qu'on avait pour sa mémoire, et abusant de son nom vénéré, enseignèrent que le Nouveau Testament avait fait son temps comme l'Ancien, qu'à l'Évangile de Jésus-Christ allait succéder un autre évangile qui serait la loi de l'es-

1. Sur le concile IV de Latran et ses canons, voir Labbe, t. XI, et Mansi, t. XX, Noël Alex., sæc. 13°, qui a discuté notamment le canon *Utriusque sexus* sur la confession annuelle *proprio sacerdoti*, et très-savamment. Voy. dissert. IV; — Palma, t. II, cap. XLII.

2. Sur l'abbé Joachim, voir surtout d'Argentré, p. 119; — Noël Alex., sæc. 13°, dissert. II; — Graveson, sæc. 13°, *Colloq.* 3, t. IV, p. 145; — Palma, t. II, cap. XLII.

prit, qu'à la vie active succéderait la vie contemplative, etc.; et l'abbé Joachim, disaient-ils, marquait précisément le commencement de cette époque de l'esprit et de la perfection. — D'autres hommes, également condamnés par les Pères de Latran, développaient à leur manière le même fonds d'erreurs et dans le même temps à Paris. Leur chef à eux était Amauri, professeur de logique dans l'Université. Cet Amauri avait enseigné cette proposition, que « tout chré« tien est obligé, sous peine de damnation, de se croire « membre de Jésus-Chrit aussi fermement qu'il est obligé « de croire aux mystères de Jésus-Christ. » Le professeur, condamné par les docteurs à Paris (1204), puis à Rome, se rétracta et mourut de chagrin. Mais ses disciples allèrent plus loin. Ils distinguaient trois époques de la religion, ou plutôt trois règnes, savoir : le règne du Père sous la loi mosaïque, le règne du Fils sous la loi évangélique, depuis les apôtres jusqu'a leur temps; enfin le règne du Saint-Esprit, qui commençait en eux. C'était le règne parfait de la charité, qu'ils entendaient de la manière la plus abominable, prétendant que tous actes, même les plus grands péchés, cessaient d'être mauvais dès qu'ils étaient faits avec la charité. On croit retrouver ici dans ce règne du Saint-Esprit le dogme fondamental des Montanistes; et dans cette impeccabilité attribuée à ceux qui étaient animés de la charité, nous reconnaissons les traces sensibles de la catégorie des *Spirituels* ou *Pneumatiques*, des *Élus*, ou *Parfaits*, des anciens comme des récents Gnostiques. Nous verrons bientôt le développement de ce côté de la secte d'Amauri. Mais l'élément actif du manichéisme, celui de la révolte, s'y manifesta sans aucun retard. Un orfévre, nommé Guillaume, qui jouait le rôle de prophète, comme avaient fait les chefs des Montanistes, déclama ouvertement contre l'Église romaine, la Babylone, contre le pape, qui était l'Antechrist, et contre les évêques, membres de cet Antechrist. — Nous devons ajouter que le système théologique ou philosophique d'Amauri et de David de Dinant,

son plus sérieux disciple, aboutissait à un panthéisme formel : *Omnia esse Deum... Deum esse omnia.* Nous verrons aussi la fécondité de ce principe dans les faux mystiques, auxquels les disciples d'Amauri préludaient par de prétendues extases. Plusieurs furent brûlés à Paris vers l'an 1212[1]. — Ces erreurs des prétendus disciples de l'abbé Joachim et de ceux d'Amauri furent consignées dès lors, ou peut-être seulement vers le milieu du siècle, dans un livre anonyme intitulé l'*Évangile éternel.* Il a été attribué par plusieurs à Jean de Parme, général des frères Mineurs; mais c'était une erreur ou une calomnie. Alexandre IV condamna l'*Évangile éternel* en 1255[2].

LEÇON CXXXIII.

1. Le grand pape Innocent III ne survécut pas longtemps au concile de Latran. Il mourut (1216), après un pontificat de dix-huit ans, glorieux en tout point, et par les vertus et les qualités personnelles du pontife, et par les événements accomplis sous son administration. Nous avons de lui un grand nombre de lettres et de décrétales, six livres *de Sacro altaris Mysterio*, etc. On lui attribue avec toute vraisemblance la prose *Veni, Sancte*[3]. Hono-

1. Voy. d'Argentré, *Collect. judicior.*, p. 126 et suiv.; — Graves, t. IV, p. 50; — Noël Alex., sæc. 13°; — Pluquet, V. *Amauri*; — Longueval, continuateur, t. X, p. 309.

2. Voyez, sur l'*Évangile éternel*, d'Argentré, p. 162; — Noël Alex., sæc. 13°, cap. III, art. 4, p. 67, t. VIII.

3. Sur Innocent III, voir les historiens étendus et sa *Vie* par Hurter, encore protestant. Cette circonstance explique plusieurs erreurs ou inexactitudes, relevées d'ailleurs la plupart par ses traducteurs. Pour ses écrits, D. Cellier, t. XXIII, et Gavant-Merati, t. I, p. 1216. — Ce grand pape a été l'objet de plusieurs accusations, principalement touchant sa politique et l'usage qu'il a fait de son autorité pontificale. La justification peut être le sujet d'une dissertation intéressante. Voir Hurter, Noël Alex., sæc. 13°, cap I, art. 1, § 20, et les notes de Roncaglia.

rius III, son successeur, confirma les Dominicains et les Franciscains; il soutint les nouveaux Chrétiens de Prusse et de Livonie contre les païens qui les persécutaient et qui furent alors vaincus par une armée de croisés. En Espagne, il permit d'employer à la guerre contre les Maures une partie de l'argent recueilli pour la croisade de la Terre sainte. Ces croisades partielles d'Espagne et du Nord contre les infidèles, et de la France contre les Albigeois, tout utiles qu'elles étaient, ne laissaient pas que de diminuer d'autant le nombre des croisés destinés à l'Orient. Aussi, malgré tous les mouvements que le pape se donna, André de Hongrie fut le seul roi à se croiser pour la Palestine (1217). Il y remporta quelques avantages sur les Turcs; mais, faute de plan, ces succès partiels étaient sans résultat. Cette raison, jointe aux divisions des croisés, rebuta André, et ce prince rentra dans ses États. — Une autre armée de croisés, Allemands, Brabançons, Norvégiens, permit aux Chrétiens latins deux ans plus tard, de faire une entreprise plus considérable. Ils assiégèrent Damiette (1219), qu'ils prirent après un siége célèbre, et qu'ils rendirent forcément deux ans après.

2. Cependant Frédéric II, le fils de Henri VI, dont l'enfance et les droits avaient été si paternellement protégés par Innocent III, trompait les grandes espérances que le pape Honorius avait fondées sur lui pour le secours de la Terre sainte. Ce prince avait reçu du pontife la couronne impériale (1218), et avait pris la croix. Mais il avait plus à cœur encore de réaliser le plan de sa famille, qui était d'établir à son profit une grande monarchie absolue et héréditaire. Il sacrifia tout à ce projet, sa parole et ses serments, les droits d'autrui comme les intérêts de l'Église, même son honneur de chrétien, par ses rapports avec les Musulmans. Les papes, défenseurs naturels des intérêts et des droits de tous, s'y opposèrent invinciblement : de là une suite de nouveaux et sanglants démêlés entre le sacerdoce et l'Empire, dont nous ne pourrons que marquer les

phases principales. D'abord Frédéric envahit impunément en Sicile les droits garantis du pays et ceux du saint-siége. Il abusa indignement de la bonté du pape Honorius, qui consentit jusqu'à trois fois à ses délais affectés touchant l'accomplissement de son vœu et son départ pour l'Orient. Dans cet intervalle, son confident, Pierre des Vignes, lui rédigeait un code pour la Sicile, dans lequel les deux puissances étaient séparées, ce qui faisait disparaître la constitution primitive du nouvel empire d'Occident et de la société chrétienne. Les deux partis si célèbres des Guelfes et des Gibelins [1] se partageaient alors l'Italie, et surtout la Lombardie. Les Guelfes tenaient pour la liberté italienne et la domination pontificale; ils étaient représentés par la ligue des villes lombardes, Milan en tête, contre les empereurs. Les Gibelins formaient le parti impérial et allemand. Les papes protégeaient néanmoins la paix encore plus que le parti guelfe, et Honorius venait de conclure un armistice entre l'empereur et la ligue lombarde, lorsqu'il mourut (1227).

3. Un vieillard, Grégoire IX, succéda à Honorius, et déploya sur le saint-siége une vigueur qui dut étonner ceux qui ne le connaissaient pas. Frédéric voulut se jouer de lui aussi; il fit semblant de s'embarquer, et, prétextant une maladie, il refusa encore d'accomplir son vœu. Cent mille croisés s'étaient rendus en Italie pour marcher sous ses ordres. Le nouveau pape, justement irrité, en vint à l'excommunication, que le prince avait méritée depuis longtemps, par une suite de crimes que Grégoire énumère dans sa bulle (1228) [2]. Frédéric répondit par un manifeste violent, et, sans se faire absoudre de la censure, il partit enfin pour la Palestine. Il était peu accompagné, et tout se passa en négociations. Le sultan Mélédin lui céda la ville

1. Voy. les histoires d'Allemagne, Palma, t. II, cap. XLV; — Moeller, *Hist. du moyen âge*, p. 376; — M. Ozanam, *Dante*, dans les *Recherches supplémentaires*, § 1, p. 272 (1re édit.).
2. Voy. Raynaldus et Labbe, t. XI, p. 413.

de Jérusalem, mais à la condition qu'il n'en relèverait pas les fortifications; et Frédéric se retira, après avoir conclu un traité aussi humiliant pour les conditions qu'illusoire dans ses résultats (1229). Rentré en Italie, il se fit absoudre, promit beaucoup, et fut tellement infidèle à ses promesses, que le pape se vit de nouveau forcé de l'excommunier et déposer (1239). Frédéric marcha sur Rome en demandant un concile. Le pape l'avait convoqué; mais l'empereur l'empêcha, et retint prisonniers plusieurs évêques qui s'y rendaient. Grégoire, presque centenaire, en mourut de douleur (1241). Il avait fait recueillir par le B. Raymond de Peñafort ses Décrétales et celles de ses prédécesseurs. Elle forment la deuxième et la plus importante partie du droit canonique[1]. Le B. Raymond composa aussi une Somme de cas de conscience, et mourut en 1275.— Sous ces deux derniers pontificats, on vit encore fleurir le célèbre Alexandre de Halès (1245), franciscain, surnommé le Docteur irréfragable. Il a laissé une grande Somme, ou abrégé de théologie, et des commentaires sur l'Écriture sainte. Un autre franciscain, saint Bonaventure. né en Toscane (1221), et saint Thomas d'Aquin, né au château d'Aquin, en Campanie (1227), d'une illustre famille, et la gloire des Dominicains, entraient la même année en religion (1243). Saint Antoine de Padoue (1231), franciscain, se rendit célèbre surtout par ses sermons et sa sainteté. — Jacques de Vitri, cardinal (1244), est connu principalement par son Histoire orientale et occidentale. — Rodrigue Ximénès (1245), archevêque de Tolède, écrivit l'histoire d'Espagne, et abrégea celle des Goths, des Vandales et des Arabes. — Guy des Vaux de Cernai, l'ami du comte de Montfort, mort évêque de Carcassonne vers 1219, travailla beaucoup à la conversion des Albigeois et en a laissé une bonne histoire.

1. Voyez, sur ces Décrétales, Palma, t. II, cap. XLVI, et les histoires du droit canon.

4. Le comte de Montfort avait terminé lui-même sa glorieuse carrière en 1218. Sa mort divisa les croisés, et ranima le comte de Toulouse et les Albigeois. Le prince Louis, fils du roi Philippe-Auguste, était venu une première fois se joindre aux croisés (1215), puis une seconde fois après la mort du chef de la croisade (1218), et enfin une dernière fois la troisième année de son règne. Il se rendit maître d'Avignon et de presque tout le Languedoc. assiégea Toulouse, et mourut peu de temps après (1226), laissant en bas âge son fils Louis IX sous la tutelle de la reine Blanche. Amauri, fils du comte de Montfort, trop mal soutenu pour conserver les conquêtes de son père, en fit cession au roi Louis VIII. Mais le jeune comte Raymond, qui avait succédé à son père en 1222, se défendait avec d'autant plus d'avantage qu'il était aimé et estimé. Il fut néanmoins excommunié lui-même (1226); mais il se fit absoudre à des conditions auxquelles il demeura fidèle (1228). Cependant la secte manichéenne reconnaissait alors un prétendu pape résidant en Bulgarie. Ainsi, loin de se dissoudre, elle ne cherchait au contraire qu'à se fortifier en complétant sa hiérarchie. La secte ne cessait donc pas d'être redoutable aux yeux du pape et des princes, et ce fut pour la réduire entièrement que Grégoire IX établit l'Inquisition [1].

5. Ce terrible tribunal, dont on a dit tant de mal, n'était que la création d'une sorte de magistrature consacrée à faire, à l'égard des hérétiques, ce que déjà les évêques étaient chargés de faire dans leur diocèse depuis la constitution du pape Lucius [2], et le dernier canon du troisième concile de Latran. Les évêques devaient, d'après cette constitution, rechercher les hérétiques, imposer aux repentants des pénitences convenables, et livrer au bras séculier ceux qui, étant bien convaincus, demeureraient

1. Voy. Longueval, liv. XXX, et les auteurs indiqués sur les Albigeois.
2. Voy. Labbe, t. XI, et Mansi, t. XXI, p. 476; — *Epist. 3 Lucii papæ.*

obstinés. Or, le pape Grégoire IX confia (1233) ces pouvoirs d'une manière particulière aux Dominicains, nés en quelque sorte sur le champ de bataille dans la guerre des Albigeois, et dévoués par leur institut à l'extirpation de l'hérésie. Ils les exercèrent d'abord dans le Languedoc, puis ailleurs et partout où les sectes antisociales se montrèrent. Ce tribunal n'innovait rien ; il n'était qu'un moyen d'appliquer la législation du temps, et d'assurer plus efficacement la répression d'une secte que déjà la puissance civile, même entre les mains des empereurs païens, n'avait cessé de poursuivre de ses arrêts dans les Manichéens [1].

6. La foi continuait de faire des progrès dans le Nord. Mais la lutte continuait aussi en Prusse contre les païens opiniâtres; on ne crut pouvoir les dompter que par une croisade perpétuelle, et on y appela les chevaliers de l'ordre Teutonique. Ils s'y rendirent de la Palestine, établirent leur siége principal à Marienbourg, vers 1230, et finirent par réduire ces peuples et les peuples voisins, tandis que des missionnaires dominicains les éclairaient par leurs prédications. Ils pénétrèrent dès lors dans la Courlande, et avec eux la foi chrétienne. — En Espagne, sous Ferdinand III, roi de Castille, et Jacques Ier, roi d'Aragon, les armes des Chrétiens prenaient enfin un ascendant définitif sur les Maures. Les villes les plus importantes, Cordoue, Séville, etc., tombèrent en leur pouvoir, ainsi que les îles Majorque; et partout les siéges épiscopaux et les églises se relevaient. On peut dire que la charité avait aussi ses progrès. Saint Pierre de Nolasque, touché du malheur des chrétiens captifs chez les Maures, et averti en même temps par la sainte Vierge dans une vision, institua l'*ordre de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs*. Le roi Jacques et saint Raymond de Peñafort, chanoine alors

1. Sur l'origine de l'Inquisition, voir tous les monuments sur l'ordre des Dominicains; — *Mémoire pour le rétablissement en France des frères Prêcheurs*, par le P. Lacordaire; — M. Rohrbacher, liv. LXX, p. 424, 1re édit.; — M. Moeller, *Moyen âge*, p. 405.

de Barcelone, favorisés de la même vision, se dévouèrent eux-mêmes à cette belle œuvre, le roi par ses libéralités et sa haute protection, et Raymond en la dirigeant et en donnant au nouvel ordre ses premiers règlements. Il fut d'abord approuvé de vive voix par le pape Honorius III, puis par Grégoire IX (1235), qui leur donna la règle de Saint-Augustin. Les religieux de la Merci s'obligèrent, par un quatrième vœu héroïque, d'engager leur propre personne et de demeurer en captivité, s'il était nécessaire, pour la délivrance des captifs. Ils portaient un habit blanc, les armes du roi d'Aragon et une croix d'argent. Les laïques étaient, au moins dans les premiers temps, religieux et chevaliers en même temps, veillant à la garde des côtes, et leur habit ordinaire avait la forme des habits séculiers[1].

7. Les frères Mineurs rendaient de grands services à l'Église; mais la division s'introduisit dans l'ordre, du vivant même de saint François, et fit craindre dès lors les désordres qui éclatèrent plus tard. Tandis que le bienheureux fondateur était allé prêcher aux Musulmans en Orient, frère Élie, qu'il avait établi son vicaire général, laissa introduire quelque relâchement dans l'observation de la règle, et en donnait lui-même l'exemple. A son retour, saint François le déposa, et l'établit toutefois ministre général en 1221. Après la mort du saint patriarche, qui arriva en 1226, deux ans après avoir reçu les sacrés stigmates, frère Élie se prononça plus librement contre l'austérité de la règle, disant qu'elle n'était praticable que pour des hommes d'une ferveur angélique, comme était saint François. Élie eut ses partisans et ses adversaires. De là, plus tard, les *Conventuels*, vivant dans de grands couvents avec la règle mitigée, et les *Observantins*, ou observateurs

1. Sur saint Pierre de Nolasque et l'ordre de la Merci, voir la *Vie* du saint, par Olibano, et la Chronique de l'ordre, par Bern. de Vargas; — Enfin, l'*Histoire de la Merci*, par Alphonse Romain; — Hélyot, t. III, 3e part., ch. XXXIV.

rigides de la règle primitive, appelés en France *Cordeliers* (ceints d'une corde). Frère Élie, dénoncé au pape Grégoire IX par ces derniers, fut déposé (1230), puis réélu, et déposé encore (1239). Il se retira en dernier lieu près de l'empereur Frédéric, fut excommunié, séparé de l'ordre, réconcilié enfin quelques jours avant sa mort (1253) [1].

8. Les Manichéens, comprimés en France, repullulaient au dehors; en Lombardie et à Rome même, en Germanie et principalement dans la Frise. Ceux de la basse Saxe, nommés Stadinghs, de la ville de Staden, au duché de Brême, se livraient au culte du démon et à toutes les abominations reprochées aux Manichéens les plus corrompus. Ils en vinrent à commettre tous les brigandages dont s'étaient rendus coupables les Corriers et les Cottereaux du Languedoc, pillant et brûlant les églises et les châteaux; au point que le pape Grégoire IX fut obligé de faire prêcher une croisade dans le pays, où ils furent enfin exterminés (1253). La Souabe, un peu plus tard, avait ses *Circoncellions*, qui se rattachaient au parti de l'empereur Frédéric, et déclamaient contre l'Église romaine, le pape et le clergé [2].

Le pape Grégoire crut devoir sévir aussi contre le Talmud, ou code de droit civil et canonique des Juifs. On lui dénonça cette énorme compilation, qui remonte au cinquième siècle, comme étant le plus grand obstacle à la conversion des Juifs, et comme renfermant d'ailleurs nombre d'erreurs grossières et de blasphèmes. Grégoire fit donc examiner le Talmud par les docteurs, le condamna, et ordonna d'en faire la recherche dans les synagogues et partout pour le brûler (1238) [3].

Le zèle que les papes et les évêques déployaient contre les hérétiques et leurs erreurs n'empêchait pas le soin qu'ils

1. Voy. le P. Chalippe, liv. V, p. 566; — Godescard, 4 octobre.
2. Sur les Stadinghs et les Circoncellions, voir d'Argentré, p. 188; — Noël Alex., sæc. 13e, cap. III; — les *Dictionn.* de Pinchinnat et Pluquet.
3. D'Argentré, p. 146.

devaient donner à la discipline et aux mœurs. Les principaux conciles réunis alors furent ceux d'Oxford de toute l'Angleterre (1222); d'Écosse (1225); de Mayence (1224); de Château-Gontier (1231); de Londres, national, pour l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse (1237). Ces conciles s'occupèrent surtout de règlements disciplinaires touchant la vie des clercs et des moines, la bonne administration des bénéfices et la répression des abus qui déshonoraient le culte et les églises, tandis que ceux tenus à Rome ou en Italie dans le même temps avaient ordinairement pour objet de renouveler les censures contre Frédéric, et de prêcher la croisade contre les infidèles et les hérétiques. Pour les conciles du Languedoc et de Paris, ils s'occupaient de la guerre des Albigeois et de négociations avec le comte de Toulouse [1].

Cependant Célestin IV, qui succéda à Grégoire IX (1241), ne fit que passer sur la chaire apostolique. Le saint-siége vaqua ensuite vingt-trois mois, par suite des obstacles divers que l'empereur Frédéric mettait à l'élection. Les murmures des peuples et les réclamations des princes triomphèrent enfin de cette tyrannie dont souffrait tout l'univers chrétien, et Innocent IV fut élu (1243).

LEÇON CXXXIV.

1. L'élection d'Innocent IV parut à l'empereur Frédéric II une circonstance favorable à ses projets. Ayant donc fait plusieurs avances pour gagner le nouveau pape, il consentit aux conditions d'un accord; mais il ne tarda pas à y manquer, et força finalement le pontife à chercher

1. Mansi, t. XXIII, et Labbe, t. XI; — Raynaldus, continuateur de Baronius; — le P. Richard, *Analyse de Conc.*, t. II; — le P. Fontenay, continuateur du P. de Longueval, t. X et XI, liv. XXX et XXXI.

un asile en France. Arrivé à Lyon, Innocent convoqua un grand concile, qui fut le treizième œcuménique (1245). Cent quarante évêques y assistèrent, avec les patriarches latins d'Orient, Baudoin II, empereur de Constantinople, Raymond, comte de Toulouse, et les députés de l'empereur Frédéric, ainsi que ceux des autres princes. Il y eut trois sessions, dans lesquelles on s'occupa des secours à procurer à l'empire latin de Constantinople presque mourant; de la croisade pour délivrer la Terre sainte et sauver l'Europe elle-même de l'invasion des Tartares. Ces Tartares ou Mongols avaient conquis toute la Tartarie, la Perse et une partie de la Chine sous leur roi Gengis-Kan. Ce fameux conquérant étant mort (1227), ses fils achevèrent la conquête de la Chine, et se jetèrent sur la Russie, la Pologne et la Hongrie (1237), qu'ils pillèrent et rendirent tributaires. Les Mongols n'étaient point hostiles au Christianisme : il y avait des Chrétiens parmi eux; et même les papes entretinrent quelques relations amicales avec plusieurs de leurs chefs, et leur envoyèrent à différentes reprises des Franciscains et des Dominicains en qualité de députés ou de missionnaires. Les Tartares n'en ravageaient pas moins en barbares tous les pays où ils portaient leurs armes, et n'en menaçaient pas moins tout l'Occident [1]. Les Choresmiens, peuples féroces et inconnus, fuyant devant l'armée conquérante, se jetèrent sur la Palestine; ils prirent Jérusalem, profanèrent tous les saints lieux, massacrèrent les Chrétiens, et rendirent le pays presque désert. Le besoin d'une croisade qui eût remis tout l'Occident sous l'étendard de la croix était donc imminent, et le pape chercha dans le concile de Lyon à réveiller l'ancienne ardeur des Chrétiens pour la guerre sainte. Mais l'empire chrétien était lui-même dans un état déplorable, par suite de la conduite de Frédéric. Espérant y mettre fin par une sen-

1. Sur les Mongols ou Mogols, ou Tartares, voy. l'*Histoire universelle*, t. XVII et XVIII, in-4; — Raynald. et Spond., ad an. 1237.

tence plus solennelle, Innocent exposa dans le concile les crimes dont il accusait l'empereur, l'excommunia de nouveau et le priva de la dignité impériale. Tout se fit en pleine séance, les Pères du concile tenant, comme le pape, des cierges allumés, qu'ils éteignirent en les renversant. Quelques auteurs modernes, distinguant ici deux sentences, l'une d'excommunication et l'autre de déposition, ont prétendu que la déposition fut prononcée en présence du concile, mais non avec son approbation. Or, il est clair, en lisant la formule même de l'acte, qu'il n'y eut point de distinction dans l'esprit des Pères, et qu'ils approuvèrent l'acte tout entier. D'ailleurs leur silence serait déjà une approbation tacite, d'autant plus que le pape dit qu'il en a délibéré avec eux. Aussi les auteurs du temps ne l'entendirent pas autrement; ils disent formellement que la sentence fut portée avec l'approbation du concile [1]. — Les députés de Frédéric et Frédéric lui-même, reconnaissant la compétence du juge qui avait prononcé, en appelèrent de ce jugement à un autre pape et à un concile général; sur quoi Innocent se contenta de répondre aux députés que le concile où ils se trouvaient était un concile général.

L'affaire de l'empereur Frédéric fut la plus importante de toutes celles que le concile eut à décider. Les Pères firent dix-sept canons, qui roulent la plupart sur la forme des procédures ecclésiastiques, et les derniers ont pour objet la

1. Voy. Raynald., an 1245, n. 33-45; — Mansi, t. XXIII, et Labbe, t. XI; — M. Gosselin, *Pouvoir du Pape*, etc., p. 492 et suiv., 2e édit.

PROBLÈME.

La sentence du pape Innocent IV contre Frédéric II fut-elle prononcée avec l'approbation formelle du concile général de Lyon?

Pour la *négative* : Bossuet, *Defens. Declarat.*, lib. IV, ch. VIII; — Noël Alex., sæc. 13e, dissert. V; — Fleury, liv. LXXXII, n. 29, et les auteurs qui ont écrit avec les mêmes opinions.

Pour l'*affirmative* : Roncaglia, *Animadversiones in Nat. Alex.*, sæc. 11e, dissert. II, § 3, et les Ultramontains, appuyés sur les auteurs du temps; — M. Gosselin, *loc. cit.*, et M. Receveur, *Hist. de l'Église* (liv. XXXII, t. VI, p. 71, in-8), qui explique cet acte dans le sens de M. Gosselin.

croisade, ou plutôt les croisades contre tous les ennemis de la société chrétienne. — Ce fut dans le premier concile de Lyon que le pape Innocent ordonna que le chapeau rouge serait à l'avenir l'un des ornements distinctifs des cardinaux[1].

2. Les cinq années que l'empereur Frédéric survécut au concile de Lyon se passèrent pour lui dans les guerres civiles et les chagrins. Ce prince, mis au rang des ennemis publics, avait vu la croisade prêchée contre lui-même, par les ordres du pape. Il mourut enfin au milieu de tant de troubles, en 1250. La France était heureuse alors sous le sceptre du plus brave comme du plus saint de ses rois. Louis IX, ou plutôt saint Louis, avait pris la croix dans une très-grave maladie, et demeura fidèle à son vœu, malgré toutes les raisons que sa mère, l'illustre reine Blanche, et les seigneurs purent faire valoir pour l'en dissuader. Ses préparatifs terminés, saint Louis se rendit en Égypte (1248), où il s'empara de Damiette; les maladies lui enlevèrent une partie de son armée, et, après avoir fait une résistance inutile au combat de la Massoure, le roi demeura prisonnier avec les vingt mille hommes qui lui restaient. Durant sa captivité, les Mamelucks massacrèrent Almohadan, dernier sultan de la race d'Ayoub, et remirent en liberté le roi et ses guerriers, moyennant la restitution de Damiette et une forte rançon. Saint Louis emporta l'estime et l'admiration des Musulmans, qu'il étonna par son courage et sa grandeur d'âme. Ce prince passa quatre ans en Palestine, occupé à réparer quelques places fortes, et revint en France après la mort de la reine Blanche (1254).

3. En l'année 1215, vingt mille enfants français et allemands, s'étant pris de zèle pour la croisade, se réunirent et se mirent en route pour la Terre sainte. Les uns périrent dans les chemins et les forêts; beaucoup furent volés, en-

1. Voy. Palma, t. II, cap. XLIII.

levés et même vendus aux Sarrasins, et les autres en petit nombre rentrèrent confus dans leurs familles. Un moine hongrois, apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, avait, dit-on, fomenté cette levée d'enfants. Quoi qu'il en soit de ce premier fait, il profita, au temps où nous sommes arrivés, de la consternation générale produite par la captivité de saint Louis; il souleva la multitude en disant que c'était non la noblesse, mais les pauvres, les laboureurs et les bergers qui délivreraient le roi et triompheraient des infidèles. Beaucoup d'hommes simples prirent la croix, auxquels se joignirent tous les gens décriés et sans aveu; ils se trouvèrent cent mille *Pastoureaux*, ainsi furent-ils appelés, à la suite de Jacob, portant partout le pillage et la terreur. La régente ayant ordonné de leur courir sus, un boucher tua Jacob d'un coup de hache; le prestige tomba avec lui, et ces dangereux fanatiques furent dispersés. De tels faits peignent l'époque[1].

4. Les Flagellants donnaient alors en Italie un spectacle plus édifiant. Des hommes effrayés des crimes qui se commettaient de toutes parts, et pénétrés d'une vive crainte des jugements de Dieu, s'armèrent de fouets, et, nus depuis la ceinture en haut, ils se frappaient jusqu'au sang. Ils allaient ainsi, prêtres et fidèles, en procession par centaines et par milliers, se frappant et poussant de profonds gémissements. Les femmes, même les plus nobles, se disciplinaient également, mais dans leurs chambres. Ces pénitents publics se répandirent de Pérouse à Rome et dans toute l'Italie, puis dans la Germanie; mais cette dévotion, après avoir eu quelques bons résultats pour les mœurs, dégénéra vite en superstition et en hérésie. Les Flagellants prétendirent que, pour obtenir la rémission de ses péchés, il était nécessaire de faire leurs exercices pendant trente-trois jours; ils se confessaient les uns aux au-

1. Sur ces Pastoureaux, voy. d'Argentré, p. 161; — Fontenai et Brumoy, continuateurs de Longueval, liv. XXXII, p. 339.

tres et se donnaient l'absolution, quoique laïques, ce qui était contre le sacerdoce. Ces erreurs firent condamner la secte par les évêques et les princes, et bientôt elle tomba pour reparaître plus tard.

5. Durant l'absence de saint Louis, l'Université de Paris se trouva dans un grand trouble, qui remontait jusqu'à la minorité de ce prince. A la suite d'une querelle survenue entre quelques habitants du faubourg Saint-Marceau et les écoliers, ceux-ci et leurs professeurs, également mécontents du gouvernement, sortirent de Paris, laissant les chaires et les écoles désertes (1249). Le pape Grégoire IX s'interposa, donna de sages règlements, et les chaires et les écoles se repeuplèrent. — Les enfants de Saint-Dominique et de Saint-François entrèrent aussi dans l'Université, et la jalousie amena d'autres querelles. Ces nouveaux religieux, chéris de saint Louis, brillaient par leur savoir au-dessus des anciens moines, ce qui blessa d'abord l'amour-propre et finit par exciter une heureuse émulation. Les Cisterciens commencèrent et eurent les premiers un collége à Paris, celui des Bernardins, en 1246. Les Carmes, les Augustins et les Chartreux suivirent. Un chapelain de saint Louis, Robert de Sorbon ou Sorbonne, c'était le nom de son pays, fonda aussi en faveur des pauvres étudiants en théologie un collége qui devint le plus célèbre dans l'Université (1250). Alors commença un différend considérable entre l'Université et les deux ordres mendiants. Les Dominicains et les Franciscains avaient des priviléges et des exemptions, et de plus ils s'exemptaient d'eux-mêmes de suivre l'Université dans certains usages, quelquefois même en certaines démarches, comme de suspendre leurs leçons lorsqu'ils étaient mécontents du gouvernement; enfin, ils avaient plus de succès. Il n'en fallait pas tant pour fâcher les anciens docteurs. Ils firent tout pour exclure de l'Université les Dominicains, les plus coupables sans doute à leurs yeux. L'un d'entre eux, Guillaume de Saint-Amour (petite ville de Jura), alla plus loin. Il publia contre les or-

dres mendiants un libelle plein d'injures et d'erreurs, que saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure réfutèrent, et qui fut condamné par Alexandre IV (1256)[1]. Enfin, un accord intervint en 1260 : l'Université admit les frères Prêcheurs, et le débat s'arrêta.

6. L'Université de Paris, ainsi que celle d'Oxford, qui avait eu aussi ses troubles, ou plutôt tous les grands centres d'études étaient travaillés alors à l'intérieur par le mouvement rationaliste que nous avons vu déjà sensible dans le siècle précédent. Il entraînait les esprits plus hardis à formuler une foule de propositions, la plupart subtiles, obscures ou inintelligibles, mais plusieurs aussi formellement hétérodoxes. Les évêques de Paris, Guillaume d'Auvergne, homme aussi savant que pieux et zélé[2], mort en 1248, et Étienne Tempier, qui fut aussi un grand évêque et mourut en 1279[3], ces deux évêques, disons-nous, secondés par les maîtres de l'Université, condamnèrent un certain nombre d'erreurs ayant principalement la nature de Dieu et son action pour objet. Mais on a recueilli un nombre beaucoup plus considérable de ces propositions émanées de quelques docteurs, et condamnées tant à Paris qu'en Angleterre. On en trouve sur presque tous les points de la philosophie. Nous ne ferons remarquer que ce qui concerne la philosophie elle-même. Elle est relevée au-dessus de tout; l'Écriture sainte et la foi, c'est-à-dire l'autorité, y sont présentées comme insuffisantes sans le secours de l'évidence naturelle[4]; on y voit en un mot

1. Sur Guillaume de Saint-Amour et son liv. *de Periculis novissimorum temporum*, voir d'Argentré, p. 168, et Noël Alex., sæc. 13e, cap. III, art. 7.

2. Sur Guillaume de Paris, voir Dubois, *Hist. ecoles. Parisiensis*, lib. XV, t. II; — Longueval, liv. XXXII, t. XI, p. 285.

3. Sur Étienne Tempier, Dubois, lib. XVII, cap. I, t. II.

4. Voy. ces propositions et ces erreurs dans d'Argentré, p. 150, 175 et 184. A la page 199, nous trouvons ces propositions : « Quod non est excellentior status « quam vacare philosophiæ; quod homo non debet esse contentus auctoritate ad « habendum certitudinem alicujus quæstionis. — Quod non est curandum de fide, « si dicitur, aliquid esse hæreticum, quia est contra fidem. — Quod nihil est

l'attitude menaçante que la philosophie prenait déjà à l'égard de la foi et de l'autorité.

Cette hardiesse et ces écarts de la raison, ou plutôt du raisonnement humain, provoquaient naturellement la réaction, la défiance et quelquefois l'injustice. On se défiait des livres d'Aristote à mesure qu'on les connaissait; plusieurs les proscrivaient[1]. Saint Thomas contribua le plus à les faire absoudre par l'usage éclairé qu'il en fit. Mais saint Thomas lui-même n'échappa point à la censure de quelques docteurs, qui reprirent dans ses écrits des propositions approuvées plus tard ou mieux comprises[2].

7. Cependant, la mort de l'empereur Frédéric, arrivée en 1250, ne pacifia ni l'Allemagne ni l'Italie. Le pape Innocent IV confirma l'empire à Guillaume, comte de Hollande, revendiqua le royaume de Naples et de Sicile contre Conrad, fils de Frédéric, et mourut en 1254[3]. Son successeur, Alexandre IV, prit la défense des ordres mendiants contre l'Université de Paris, termina le différend qui les divisait, réunit sous la règle de Saint-Augustin cinq congrégations d'ermites en une seule, qui forma le quatrième ordre mendiant, et se donna de grands mouvements pour arrêter les incursions des Tartares. Ils avaient continué leurs conquêtes en Asie, où ils saccagèrent Bagdad et firent mourir le calife Mostazem. Ce calife fut le

« credendum per se notum, nisi ex per se notis possit declarari. » *Ex capitib.* 16, 17 et 19.

1. D'Argentré, p. 288.

2. *Id.*, p. 218

3. PROBLÈME.

La conduite des papes Grégoire IX et Innocent IV à l'égard de l'empereur Frédéric II a-t-elle été injuste?

Pour l'*affirmative* : les historiens protestants et les catholiques qui condamnent les actes de saint Grégoire VII à l'égard de l'empereur Henri IV.

Pour la *négative* : tous les auteurs catholiques qui suivent une ligne opposée; ils justifient le caractère moral de Grégoire IX et d'Innocent IV contre la plupart de nos historiens français.

dernier des Abassides, et avec lui finit la suite des califes ou chefs spirituels de l'Islamisme (1258). Cette espèce de pontificat suprême avait été jusqu'alors le caractère distinctif de la souveraineté. En disparaissant, il emporta l'ombre d'unité religieuse et politique qui restait aux Musulmans. — Les Chrétiens, au lieu de se relever sur les ruines des Turcs d'Asie, ne cessaient de s'affaiblir eux-mêmes par leurs propres divisions. Les Hospitaliers et les Templiers en vinrent aux mains, et se firent une guerre acharnée qui mettait à la merci du sultan d'Égypte le peu de possessions demeurées aux Chrétiens en Palestine. — L'empire latin de Constantinople était plus faible encore. Il ne fallut qu'une poignée de Grecs pour se rendre maîtres de cette capitale par surprise en l'année 1261. L'empereur Baudoin II et le patriarche s'enfuirent par mer, et ainsi finit cet empire, qui avait subsisté cinquante-sept ans. Les Romains, de leur côté, se révoltèrent contre Alexandre IV, qui se retira à Viterbe, où il mourut abreuvé de soucis et de chagrins (1261). Urbain IV ne gouverna l'Église que trois ans. Il institua la fête du Saint-Sacrement (1264), dont l'origine remonte un peu plus haut. La bienheureuse Julienne, religieuse hospitalière du mont Cornillon, près de Liége, fut pressée, durant vingt-deux ans, par une inspiration particulière, de demander l'établissement de cette solennité. Elle réussit d'abord pour l'église de Liége, fut ensuite traitée de visionnaire, et laissa, par sa mort, le soin d'achever une telle œuvre à une intime amie, la recluse Ève, qui en fit écrire au pape. Urbain se souvint qu'étant archidiacre de Liége, il avait connu la recluse, et dressa, selon son vœu, la bulle d'institution. Il s'adressa ensuite à saint Thomas d'Aquin, qui composa par ses ordres l'office admirable du Saint-Sacrement que nous récitons encore. Toutefois, la mort d'Urbain, qui suivit de près, arrêta l'effet de la bulle. Elle ne fut mise à exécution qu'après avoir été confirmée par le concile général de Vienne (1312), et revêtue de toutes les formalités nécessaires qua-

tre ans plus tard que Jean XXII[1]. Le successeur d'Urbain, Clément IV (1265), investit Charles d'Anjou, frère de saint Louis, du royaume de Naples, et l'opposa à Mainfroy, fils naturel de Frédéric II, qui s'en était emparé. La lutte fut vive, mais courte; Mainfroy succomba, et le prince français se trouva paisible possesseur. L'Allemagne était dans une sorte d'anarchie. Les seigneurs divisés avaient fait deux élections, et l'Empire demeura toutefois sans chef jusqu'à l'année 1273. Ils élurent enfin Rodolphe de Hapsbourg, qui commença l'illustre maison d'Autriche. — La mort du pape Clément IV, arrivée en 1268, fut suivie d'un interrègne de près de trois ans, qui ne fut pas sans événements.

LEÇON CXXXV.

1. Le roi saint Louis, que le triste état de la Terre sainte touchait sensiblement, avait pris la croix et se disposait à une nouvelle expédition. Parmi les mesures qu'il prit pour assurer le bon ordre dans ses États, on met la fameuse Pragmatique sanction (1268). On appelle ainsi une ordonnance qui renferme cinq articles touchant les collations des bénéfices, les élections et autres matières canoniques, pour lesquelles la Pragmatique ne fait que sanctionner le droit commun comme il existait alors. Elle est publiée ordinairement avec un sixième article dirigé contre les exactions de la cour romaine. On y défend de lever aucun décime dans le royaume, sinon pour des raisons graves et avec la permission du roi et du clergé. Cet article est très-difficile à concilier avec les circonstances dans lesquelles on suppose qu'il aurait été dressé. Aussi de graves critiques, fondés sur cette raison des circonstances et sur d'au-

1. Voy. Godescard, *Fêtes mobiles*, t. II.

tres encore, soutiennent que la Pragmatique sanction est une pièce apocryphe, ou que du moins l'article en question n'est point de saint Louis[1].

Après avoir tout réglé, l'auguste croisé se rendit d'abord à Tunis, en Afrique (1270), dans l'espoir qu'il avait conçu de la conversion du roi maure. Mais tandis qu'il assiégeait Tunis, la peste se mit dans l'armée, et enleva le pieux roi lui-même (1270). Ainsi mourut ce grand homme qui fut et qui est encore l'un des plus beaux modèles que l'on puisse proposer aux chrétiens, aux chefs des peuples et aux guerriers[2]. — Philippe le Hardi, fils de saint Louis, et Charles d'Anjou, roi de Sicile, conclurent une trêve à des conditions favorables pour la religion, et ramenèrent l'armée en France. — L'un des plus nobles croisés, le brave Édouard, fils aîné de Henri III, roi d'Angleterre, s'était joint à saint Louis. Après la mort de ce prince, il poursuivit sa route pour la Palestine, où il remporta quelques avantages; mais trop faible pour soutenir la guerre, il conclut lui-même une trêve avec le soudan d'Égypte, et rentra dans sa patrie (1272).

2. Ainsi se termina la huitième et dernière croisade. Tous les efforts tentés depuis par les papes pour remettre sur pied une armée de croisés furent stériles; et les Chré-

1. Voyez cette Pragmatique sanction dans Labbe, t. XI, et Mansi, t. XXIII, p. 1259.

PROBLÈME.

La Pragmatique sanction de saint Louis est-elle authentique avec ses six articles?

Pour l'*affirmative* : nos jurisconsultes, canonistes et historiens français.

Pour la *négative* : Roncaglia, *in Nat. Alex.*, sæc. 13° t. VIII, p. 229, édit. Venet.; — Charlàs, *Lib. Gall.*, lib. I, cap. XV; — Thomass., *Discipl.*, part. 2, cap. XXXV, et part. 3, cap. XLIV.

L'opinion la plus commune est que cette pièce est au moins douteuse, ce qui suffit pour en détruire toute la force. Voy. surtout Mgr Affre, *Appel comme d'abus*, p. 46.

2. Voir la *Vie de saint Louis*, par le sire de Joinville; — et Godescard, 25 août.

tiens de Palestine, abandonnés à leur propre faiblesse, succombèrent enfin sous la puissance des Mamelucks. Ils perdirent successivement les villes et châteaux qu'ils possédaient encore sur le littoral; et la ville d'Acre ayant été prise d'assaut, brûlée et rasée, les Chrétiens qui survécurent à tant de ruines se retirèrent dans l'île de Chypre (1291).

Si on ne jugeait les croisades que par ce triste résultat, on n'y verrait qu'une suite de malheureuses expéditions, de désastres et de guerres inutiles. Ainsi les ont jugées et les jugent encore les esprits superficiels ou étrangers à ces lois supérieures de la Providence que la doctrine catholique peut seule nous révéler. Déjà nous avons prouvé que les croisades furent des guerres justes. Pour les apprécier maintenant dans leurs résultats, il faudrait montrer l'influence que ces expéditions lointaines et religieuses exercèrent sur les peuples en domptant leur énergie encore barbare, sur les grands en les forçant à la paix intérieure, sur toute l'Europe en lui donnant l'unité politique par la fusion des populations et par une communauté de vues et d'intérêts, et enfin sur le commerce et l'industrie en établissant des communications fréquentes et régulières entre l'Orient et l'Occident, nous pourrions dire entre presque tous les peuples. Tels sont les vrais points de vue sous lesquels il convient d'envisager les croisades pour apprécier, en dehors des considérations purement chrétiennes, les immenses avantages que l'humanité et la civilisation en ont retirés [1].

1. Il y a une infinité d'ouvrages sur les croisades, mais le très-grand nombre dans un mauvais esprit. Pour l'histoire des faits, il faut voir les histoires de Jacques de Vitry et de Guillaume de Tyr; — Maimbourg et Michaud, et tous les travaux de M. Poujoulat, l'ami et le compagnon de voyage de Michaud. Nous n'avons rien, parmi les modernes, de plus complet et d'aussi bien écrit. — Pour l'appréciation des croisades, voir Palma, t. II, cap. XXV; — M. Moeller, *Hist. du moyen âge*, p. 413, qui n'a qu'un défaut, trop de brièveté; — M. Wouters, *Compendium hist. ecclesiast.*, t. II, p. 280; — M. Rohrbacher, *passim*, entre les liv. LXVI

3. Les cardinaux, partagés depuis si longtemps, arrivèrent enfin à un accord, et tous les suffrages se portèrent sur Thibaud, archidiacre de Liége, qui était alors en pèlerinage à la Terre sainte (1271). Il prit le nom de Grégoire X, et eut surtout deux grandes affaires à cœur : une nouvelle croisade, pour secourir les Chrétiens de la Palestine, et la réunion des Grecs. Cette réunion semblait se préparer de loin. L'empereur grec, Michel Paléologue, qui avait repris possession de Constantinople, redoutait singulièrement Charles d'Anjou, roi de Sicile. Soit motif politique, et afin d'engager le pape à s'interposer, soit désir sincère de rentrer et de faire rentrer ses sujets dans l'unité, il se donna les plus grands mouvements pour amener ses évêques à des pensées de conciliation. Quoique secondé par le docte Veccus, ancien cartophylax, qui rentra sincèrement dans l'unité et la défendit savamment, Michel ne réussit qu'à intimider les esprits sans les convertir. Cependant le pape avait conçu de grandes espérances, et sa première pensée fut de convoquer un concile général, qui s'assembla à Lyon (1274). On y compta cinq cents évêques, mille prélats inférieurs, les ambassadeurs des empereurs

LXXVI. Pour les faits et l'appréciation, on trouvera le plus grand secours dans le *Dictionnaire des croisades* de M. Duhault-Dumesnil, édité par M. Migne.

PROBLÈME.

Tout compensé, les croisades ont-elles été un bien pour l'Église et la société chrétienne?

Pour la *négative* : tous les auteurs qui ont écrit sous l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, influence dont Michaud se ressent lui-même dans plusieurs de ses appréciations, et il n'est pas le seul Catholique à qui on puisse faire ce reproche.

Pour l'*affirmative* : Palma; — MM. Wouters, Moeller, Rohrbacher, et autres critiques modernes, parmi les Catholiques.

Ce sujet laisse encore une matière abondante pour une dissertation où l'on s'étendrait sur les avantages que les lettres, l'industrie et le pouvoir monarchique ont retirés des croisades, et où l'on combattrait ce qu'il y a d'erroné et d'exagéré dans l'influence que plusieurs doctes Protestants, tels que Heeren, *Essai sur l'influence des Croisades*, part. I, sect. 11, leur attribuent sur la puissance et les richesses des papes et du clergé.

d'Orient et d'Occident et ceux des autres princes chrétiens. Le concile eut six sessions présidées par le pape. Les ambassadeurs de Michel Paléologue y reconnurent, au nom des Grecs, la procession du Saint-Esprit et la primauté de l'Église romaine ; on ordonna la levée d'une décime, ou dixième des revenus ecclésiastiques, pour la guerre sainte ; enfin on y dressa trente et un canons ou constitutions, la plupart touchant les élections, les promotions et procédures canoniques. Nous remarquons seulement le deuxième canon, qui règle les conclaves de manière à accélérer l'élection du souverain pontife. Il ordonne de ne servir aux cardinaux qu'un plat à dîner et à souper durant cinq jours, si l'élection n'est pas faite dans les trois premiers. Après cinq jours, on ne doit plus leur servir que du pain, du vin et de l'eau jusqu'à l'élection. — Le douzième canon défend, sous peine d'excommunication, d'étendre aux églises où il n'existait pas le droit de régale, c'est-à-dire ce droit en vertu duquel les princes s'attribuaient, à droit ou à tort, les revenus des églises durant la vacance du siége. — Le vingt-troisième canon défend l'établissement de nouveaux ordres religieux, et révoque tous les ordres mendiants établis et non approuvés depuis le troisième concile de Latran. Les frères Prêcheurs, les frères Mineurs, les Carmes et les Ermites de Saint-Augustin furent formellement conservés.

4. Les *Servites*, ou Serviteurs de la Vierge, échappèrent à cette espèce de proscription. Bonfilia Monaldi, Florentin, avait fondé cet ordre en 1133, sur le mont Senaire, avec la règle de Saint-Augustin. Saint Philippe Béniti, qui en fut le cinquième général et comme le second fondateur, assistait au concile de Lyon, et en obtint l'approbation de son ordre. — Pierre de Mouron, qui fut depuis le saint pape Célestin, avait pris ses précautions. Il obtint de Grégoire X, avant la tenue du concile, l'approbation de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il venait de fonder dans la Pouille, sur le mont de Magelle. Les disciples de Pierre, appelés depuis

les *Célestins*, menaient la vie érémitique sous la règle de Saint-Benoît.

5. Le deuxième concile de Lyon marque aussi l'époque de la mort des deux plus grands hommes qu'ait produits la scolastique. Saint Thomas d'Aquin mourut en s'y rendant, à Fossa-Nova, dans un monastère de Cîteaux. Il commenta l'Écriture sainte, le livre des Sentences et Aristote. Mais le plus célèbre de ses nombreux ouvrages est sa *Somme de théologie*, chef-d'œuvre de la méthode scolastique, également admirable par sa profondeur, son étendue et sa précision[1]. Et ce que nous admirons plus encore dans le Docteur angélique, c'est son humilité et sa modestie, qui semblaient l'élever au-dessus de son propre génie. — La mort enleva saint Bonaventure durant la tenue même du concile. Il commenta aussi les Écritures et le livre des Sentences; mais les ouvrages ascétiques du Docteur séraphique forment la partie la plus importante et la plus précieuse de ses écrits[2]. — Ne séparons point de saint Thomas son illustre maître Albert le Grand, le plus fécond écrivain du moyen âge; il devint évêque de Ratisbonne, reprit ensuite sa chaire et ses études, et mourut en 1280. — Avant le concile de Lyon, nous trouvons Mathieu Pâris (1250), bénédictin anglais, très-savant, mais si passionné dans ses histoires contre les papes et les ordres mendiants, que plusieurs penchent à les croire altérées. — Vincent de Beauvais, dominicain (1259 ou 1264), composa un répertoire, une vraie encyclopédie divisée en quatre miroirs, qui devaient réfléchir tout ce que l'on savait alors sur les créatures visibles, sur la doctrine, sur la morale et sur l'histoire. — Le cardinal Henri de Suze

1. Sur saint Thomas d'Aquin, voir sa *Vie*, par Barthélemy de Lucques, Guillaume de Toco, le P. Touron, et celle toute récente par M. l'abbé Bareille. Voy. Noël Alex., sæc. 13°, sur la Somme.

2. Sur saint Bonaventure, voir sa *Vie*, par Pierre Galésini; — les *Annales des frères Mineurs*, et le P. Boule, *Histoire abrégée de la vie, des vertus et du culte de saint Bonaventure.*

(1271) fut un canoniste estimé; le dominicain Reynier écrivit contre les Vaudois, qu'il connaissait bien, et mourut vers 1200[1].

6. Le saint pape Grégoire X ne survécut au concile de Lyon que huit mois, étant mort au commencement de l'an 1276. Huit papes se succédèrent après lui en moins de vingt ans, savoir, Innocent V (1276), Adrien VI (1276), Jean XXI (1277), Nicolas III (1280), Martin IV (1285), Honorius IV (1285), Nicolas IV (1292), Célestin V, Pierre de Mouron, qui fut élu après un interrègne de deux ans, et abdiqua la même année, enfin Boniface VIII, élu en l'année 1294. Tous ces papes furent animés généralement de la pensée d'une nouvelle croisade pour secourir la Palestine, et ne cessèrent de travailler à éteindre toutes les dissensions politiques qui arrêtaient les princes croisés. La dignité impériale fut confirmée par Grégoire X et Nicolas III à Rodolphe, qui renouvela toutes les donations faites à l'Église romaine depuis Louis le Débonnaire. —L'Allemagner espirait, mais la Sicile était en feu. Pierre, roi d'Aragon, gendre de Mainfroi, fomenta le mécontentement des Siciliens, qui en vinrent à cet horrible massacre des Français connu dans l'histoire sous le nom de *Vêpres siciliennes* (1282). La lutte se prolongea et se termina enfin, malgré les anathèmes et les interdits de Martin IV contre les Aragonais et les Siciliens, par l'expulsion des princes français.

7. Michel Paléologue soutenait au moins de ses vœux tout ce qui se fit alors pour chasser Charles d'Anjou de la Sicile. Les députés de ce prince au concile de Lyon étaient revenus à Constantinople comblés d'honneurs et de présents. Michel fit des efforts qu'on peut croire sincères pour faire accepter l'union, et éleva l'illustre Veccus sur le siége épiscopal; mais le parti du schisme ne céda qu'à la force. Placé ainsi entre les schismatiques et le pape,

1. Voy. Noël. Alex., sæc. 13°.

qu'il croyait avoir intérêt de ménager également, l'empereur grec se conduisit envers les deux partis d'une manière double et astucieuse, qui les irrita au lieu de les gagner. Le pape Nicolas le pressa, par une nouvelle députation, d'exécuter franchement le décret d'union, tandis que les schismatiques se soulevaient pour le repousser. Enfin, Martin IV, sur des rapports peut-être exagérés, excommunia Michel Paléologue (1282), comme fauteur des Grecs schismatiques, et ceux-ci lui refusèrent la sépulture chrétienne en haine de l'union (1283). Andronic, fils de Michel, tout entier pour le schisme, exila le patriarche Veccus, et ainsi s'évanouirent les dernières espérances qu'avait fait naître le concile[1].

Les conciles généraux avaient, entre autres avantages, celui de ranimer le zèle des évêques pour remédier à tous les besoins de leurs provinces et de leurs diocèses particuliers. Celui de Lyon fut suivi, en effet, d'un grand nombre de conciles tenus dans les Gaules, en Angleterre, en Germanie, et jusque dans la Hongrie et la Pologne. La plupart de leurs règlements de discipline roulent toujours sur le choix des clercs et les mœurs du clergé, sur les droits et les biens des églises, et aussi sur l'administration et le bon usage des sacrements[2]; mais l'esprit de séduction, cet esprit aux mille formes, qui paraît quelquefois sommeiller et ne dort jamais, se réveilla aussi avec de nouvelles armes.

LEÇON CXXXVI.

1. Nous avons vu deux partis se former au sein des Franciscains. Certaines idées fermentèrent dans quelques

1. Raynaldi, an 1282, etc.; — Leo Allatius, *de Eccles. orient. et occid. consensu*, lib. II.
2. Voy. Labbe et Mansi.

esprits exaltés parmi les rigides. Ils apostasièrent et arrivèrent enfin aux folles erreurs des disciples d'Amauri et de ceux de l'abbé Joachim. Pierre-Jean Olive, du diocèse de Béziers et bachelier dans l'Université de Paris, formula ces dangereuses absurdités, disant que saint François et sa règle, telle qu'il l'avait donnée, marquaient l'époque de la perfection chrétienne; que l'Évangile abrogé devait faire place à cette règle, et que l'autorité ecclésiastique ne pouvait en conséquence y toucher. L'Église romaine n'était plus que l'église des charnels, la Babylone, qui devait disparaître elle-même devant l'église des Spirituels. On voit, par tout ce que nous avons dit sur Amauri et ses disciples, ce que ce système, sans en excepter le règne du Saint-Esprit qui animait les nouveaux parfaits, devait être dans la bouche du frère Mineur, ou du moins dans celle de ses disciples qui en étalèrent les conséquences. Deux frères Mineurs apostats répandirent en Italie les erreurs de Pierre-Jean Olive comme une doctrine révélée; ils séduisirent une foule de peuples par un extérieur d'austérité et de pauvreté plus imposant, et formèrent enfin la secte des *Frères Spirituels*. Ceux qui en faisaient partie s'appelaient communément *Fraticelles*, s'ils avaient été moines de Saint-François, et *Frérots* s'ils étaient séculiers. Nous avons vu les communautés pieuses des Béguines en Belgique. Les *Frères Spirituels* d'Allemagne prirent ou reçurent ce nom pour les femmes, et celui de Béguards pour les hommes. Ces prétendus Spirituels affectaient une telle pauvreté, qu'ils refusaient même de travailler, de peur d'acquérir droit à quelque chose. Des gens qui condamnaient le mariage et le travail, qui repoussaient l'autorité et se prétendaient impeccables, ne pouvaient manquer de tomber dans une affreuse corruption; ce qui arriva d'autant plus vite que la secte vit bientôt accourir dans ses rangs tous les fainéants et les désœuvrés de tous les états, charmés de trouver ainsi moyen de vivre sans travailler. Ainsi on vit d'abomi-

nables maximes et d'horribles pratiques dans quelques hommes plus audacieux et plus pervers, tels que furent Herman Pongilupus de Ferrare, Gérard Ségarelle de Parme, et Dulcin, son disciple. Ces chefs et leurs sectateurs faisaient revivre les turpitudes des plus infâmes Gnostiques et enseignaient que tout devait être commun, même les femmes. C'était là ce que ces nouveaux imitateurs des Apôtres appelaient le règne du Saint-Esprit ou de la charité. Ces prétendus *Frères Spirituels* ou *Apostoliques* furent condamnés, sous un nom ou sous un autre, par les papes Honorius IV (1285), Nicolas IV (1290) et Boniface VIII (1296 et 1300)[1].

2. Les apostats de l'ordre de Saint-François n'étaient qu'une écume impure; mais il restait encore dans l'intérieur même de l'institut un levain de discorde qui eut plus tard des suites déplorables. Les Frères de la rigide observance prétendaient que la pauvreté qu'ils devaient pratiquer excluait toute espèce de propriété, même celle des choses qui se consument par l'usage, comme le pain, le vin, etc. Pour terminer par une sorte de transaction, le pape Nicolas III donna la bulle *Exiit qui seminat*, et, laissant aux Frères l'usage des choses, il en attribuait le domaine au saint-siége. A ces épreuves domestiques venaient s'ajouter celles du dehors. Nous avons vu les efforts de l'Université de Paris contre les ordres mendiants. Le clergé séculier, et notamment les curés, ne s'élevèrent pas avec moins de passion contre les priviléges des frères Mineurs et des frères Prêcheurs dans l'exercice du saint ministère. Ils en firent des plaintes aux évêques mécontents eux-mêmes; il y eut même à Reims et à Rouen des réunions à ce sujet vers 1287[2]; mais rien ne réussit : le pape Nico-

1. Voy. d'Argentré, p. 226 et 232; — Noël Alex., sæc. 13e, cap. III, art. 9, 10 et 11; — Pluquet, Raynaldus, an 1294, n. 20, et 1297, n. 55; — le P. Brumoi, continuateur de Longueval, liv. XXXV, t. XII, p. 248 et 461; — Papencordt, *Rienzi et Rome*, ch. V.

2. Le P. Brumoi, liv. XXXV, t. XII, p. 200.

las IV, qui avait été frère Mineur, loin de restreindre, ne fit qu'étendre les priviléges des Franciscains.

3. Ce fut sous le pontificat de Nicolas IV que les Chrétiens, comme nous l'avons dit, furent entièrement chassés de la Terre sainte (1291). Cette nouvelle consterna l'Occident. Le pape en écrivit à tous les souverains de l'Europe, aux Grecs, aux Arméniens, jusqu'aux Tartares; il voulait armer contre la tyrannie des Turcs l'univers entier, et former comme une immense croisade. Mais son zèle échoua partout; il sembla même que Dieu abandonnait, lui aussi, la Palestine aux infidèles, par la translation faite par les anges de la maison de la sainte Vierge, de Nazareth, d'abord en Dalmatie, puis en Italie, dans la Marche d'Ancône, à l'endroit où s'est élevée la ville de Lorette[1].

Les Chrétiens étaient alors si loin de rentrer en possession de la Terre sainte, que la puissante nation des Turcs allait reparaître plus redoutable que jamais dans une nouvelle dynastie, celle des Ottomans. Aladin II, sultan d'Iconium, avait mis à la tête de ses troupes, avec le titre de généralissime, le jeune Othman, ou Osman, fils d'Ertogrul et petit-fils de Soliman-Schah, fameux par ses exploits. Othman, également sage et brave, commença à se faire un petit État dans l'Asie Mineure, en s'emparant de quelques places sur les Grecs. Après la mort d'Aladin, Othman se trouva maître de ses États avec le titre de sultan. C'était en l'année 1300, que l'on peut regarder comme la première du nouvel empire dont les progrès rempliront les siècles sui-

1. Sur cette translation, voy. Martorell., *Theatrum historicum domus Nazareth*; — Sandin, *Hist. famil. sanct.*; — Raynaldus, ad an. 1291 et 1294; — surtout le pieux et savant M. Caillau, *Hist. critique et religieuse de N.-D. de Lorette*; — et M. Rohrbacher, liv. LXXVI, t. XIX, p. 328. — Cette même translation a fourni au P. de Lecca, jésuite, la matière d'un poëme en vingt-neuf livres, intitulé : *Iter Lauretanæ domus*. — Le miracle de cette translation n'est pas de foi, sans doute, mais il est plus facile de le nier que de répondre aux preuves historiques qu'on en donne.

vants, et menaceront longtemps toute l'Europe chrétienne[1].

4. Le pape Boniface VIII gouvernait alors l'Église; mais les événements les plus importants de son pontificat appartiennent au siècle suivant, où nous les reprendrons dans leur ensemble. Avant d'y passer, voyons quelques noms encore parmi ceux qui ont illustré les dernières années du treizième siècle. — Martin, surnommé le Polonais, *Polonus* (1278), est auteur d'une chronique qui arrive depuis Jésus-Christ à l'année 1277. — Roger Bacon (1284), franciscain et docteur d'Oxford, fut le Gerbert de son siècle par l'étendue de ses connaissances dans les sciences physiques. Ses découvertes en optique, sur le microscope, le télescope et le miroir ardent le firent soupçonner de magie. Il fut condamné par son supérieur général, et renfermé quelque temps pour avoir poussé à l'excès la curiosité dans l'étude des secrets de la nature. — Duranti, évêque de Mende, et surnommé *Speculator* (1296), a laissé de savants ouvrages sur le droit, et son *Rationale divinorum officiorum*. — Le B. Jacques de Voragine, frère Prêcheur et archevêque de Gênes (1298), est célèbre surtout par sa *Légende dorée*, ou Vie des saints. Cet ouvrage sans critique ne laisse pas d'être curieux et même important, considéré comme répertoire de pieuses traditions[2]. — Nous ne mentionnerons parmi les Grecs que deux zélés défenseurs de l'union, savoir, Jean Calécas, dominicain, et Veccus, patriarche de Constantinople, qui écrivirent surtout contre les erreurs et le schisme des Grecs après le concile de Lyon[3].

1. Sur les commencements des Turcs Ottomans et pour la suite de leur histoire, voir l'*Hist. de l'empire ottoman*, par Démétrius Cantimir, prince de Moldavie ; — celle de Sagredo, traduite de l'italien et de l'abbé Mignot ; — et l'*Abrégé chronologique*, par Delacroix. Voy. aussi M. Moeller, p. 415.

2. Voy. le P. Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*. Baillet et l'auteur du vol. supplém. de Godescard en ont exagéré la critique.

3. Voy. Noël Alex., s° XIII, Ruttenschlock ou Cherier, p. 327, et les histoires littéraires.

Terminons le siècle par le jubilé séculaire de 1300. Boniface VIII accorda par une bulle l'indulgence plénière à tous les étrangers qui visiteraient en cette dernière année du siècle, durant quinze jours, les basiliques des apôtres (saint Pierre et saint Paul), ordonnant en même temps que le même jubilé se renouvellerait à la fin de chaque siècle. Le jubilé de 1300 attira plus de deux cent mille pèlerins à Rome.

Nota. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'ajouter désormais, à la fin de chaque siècle, une leçon ou dissertation consacrée au résumé de ce siècle et aux considérations diverses que son ensemble et les points les plus importants à relever peuvent inspirer. D'ailleurs les élèves du *Cours* ne sauraient s'exercer d'une manière plus utile sous tous les rapports qu'en faisant eux-mêmes cette dissertation à l'*instar* de celles qui précèdent sur les douze premiers siècles. Pour leur faciliter ce travail, nous aurons soin de tracer nous-même, à la fin de chaque siècle, une sorte de canevas, indiquant tous les points sur lesquels nous croyons qu'ils auront besoin d'insister.

DISSERTATION GÉNÉRALE SUR LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Sommaire. 1° Résumé du siècle. — 2° La fin des croisades. Montrer parmi leurs avantages celui d'avoir fait dominer l'esprit de la chevalerie bien entendu, et provoqué cette foule d'ordres religieux armés pour la défense des Chrétiens contre les Infidèles. Ce fut par cette attitude guerrière, sanctifiée par la religion, que la société européenne et chrétienne fut préservée de nouvelles irruptions et prit un ascendant définitif sur l'Islamisme. On étendit les croisades à tous les ennemis de la foi et de l'Église. Pour apprécier équitablement celles que les papes firent prêcher contre quelques princes déposés, Frédéric II, Pierre d'Aragon, etc., il faut se transporter aux temps et comme sur les lieux où se passaient ces choses. Aux yeux des papes, des évêques, et même de l'opinion, ces souverains déposés et non soumis n'étaient plus que des usurpateurs, des perturbateurs de la société chrétienne, des ennemis publics. — 3° Les Franciscains et les Dominicains, les ordres mendiants opposés aux sectes manichéennes qui affectaient la pauvreté évangélique. — 4° L'Inquisition. En rétablir le caractère si souvent calomnié. — 5° Les universités. Elles se multiplient. Toujours le pape intervient dans leur fondation et dans leurs règlements et

leurs priviléges. Cette action de l'autorité religieuse était comme l'aromate qui préservait de la corruption l'enseignement. — 6° La scolastique. Saint Thomas d'Aquin. La philosophie chrétienne rappelée par saint Anselme. Ne point confondre les abus dans la scolastique avec elle-même. — 7° L'architecture gothique et chrétienne portée à la perfection. — 8° Le quatrième concile de Latran : discipline moderne tirée des siècles antérieurs. — 9° Faire ressortir le caractère général du treizième siècle, qui est d'élever à l'apogée le bien qui apparaît au onzième siècle et que le douzième continue de développer. — Voir, outre les histoires ecclésiastiques étendues, Hurter, *Vie d'Innocent III* et *Tableau des institutions au moyen âge*; M. de Montalembert, *Introd.* à la *Vie de sainte Élisabeth*.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur la guerre des Albigeois, voir plus haut, p. 406;
2° Sur la déposition de Frédéric II au concile de Lyon, p. 422;
3° Sur la conduite des papes Grégoire IX et Innocent IV à l'égard de ce prince, p. 427 ;
4° Sur la pragmatique de saint Louis, p. 430;
5° Sur les résultats des croisades, p. 432.

SUJETS DE DISSERTATION.

1° Sur Innocent III, p. 412 ;
2° Sur les avantages des croisades, p. 432 ;
3° Dissertation générale sur le treizième siècle.

FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

LEÇON CXXXVII.

1. Un déplorable débat ouvrit le quatorzième siècle. Le pape Boniface, poursuivant, à l'exemple de ses prédécesseurs, le projet d'une puissante croisade pour délivrer une seconde fois les saints lieux, mit tout en œuvre pour rétablir la paix, troublée sur plusieurs points entre les princes chrétiens. Le roi d'Angleterre, Édouard, et Philippe le Bel,

roi de France, se faisaient alors une guerre acharnée. Pour subvenir aux frais, ils avaient recours à des impôts extraordinaires, et commettaient à l'égard des églises et du clergé de grandes exactions. De cette manière, les revenus ecclésiastiques et les décimes destinées à la guerre sainte se trouvaient détournés de leur destination sacrée pour entretenir des guerres sanglantes au sein de la société chrétienne. Le pape Boniface crut devoir arrêter un si pernicieux abus; il donna la bulle *Clericis laicos*, et défendit, sous peine d'excommunication, d'exiger ou de payer aucune décime sans le consentement du siége apostolique. Blessé de cet acte, le roi de France défendit à son tour d'emporter ou d'envoyer hors du royaume aucun argent; le pape s'en plaignit, adoucit sa constitution en l'expliquant, et le débat parut apaisé. Mais Philippe n'en recommença pas moins ses exactions, et, sous prétexte des régales, il s'empara des revenus de plusieurs églises. Le pape envoya un légat, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, pour s'en plaindre et presser le roi touchant l'expédition de la Syrie (1301). On prétend, mais sans preuves, que le légat menaça le roi d'une sentence de déposition. Quoi qu'il en soit, il fut mis en prison pour être jugé. Le pape Boniface envoya un autre légat avec de nouvelles dépêches pour défendre les droits de l'Église, réclamer son nonce, et mander les prélats à un concile convoqué à Rome. Mais loin de se rendre aux vœux du pape, Philippe ordonna au légat de sortir du royaume avec l'évêque de Pamiers, défendit à tous les évêques de se rendre à Rome, et les lettres du pape furent jetées au feu. Boniface, voyant cette obstination, retira tous les priviléges accordés aux rois de France, et écrivit la fameuse lettre *Ausculta fili*. C'était une exhortation ferme et paternelle adressée au roi sur ses torts, qu'il le presse de réparer. A cette lettre, le chancelier Pierre Flotte substitua une autre lettre de sa façon, conçue en termes blessants. Le falsificateur faisait surtout entendre que le pape traitait le royaume

de France comme un fief de l'Église romaine. Un autre conseiller de Philippe formula un réquisitoire contre le pape Boniface, et l'accusa d'hérésie, de simonie et des crimes les plus énormes. Ce conseiller était Guillaume de Nogaret, d'une famille entachée de Manichéisme, et successeur de Pierre Flotte dans la charge de chancelier. Les trois états, noblesse, clergé et tiers état, écrivirent en conséquence au pape et aux cardinaux. Le roi écrivit aussi, mais sa lettre était également indigne d'un prince et d'un chrétien. Boniface et les cardinaux expliquèrent dans leurs réponses le vrai sens des lettres pontificales, sens qui n'avait rien de contraire à l'indépendance temporelle du roi et du royaume de France. Enfin, une partie des évêques français s'étant rendus à Rome, malgré la défense de Philippe, le pape publia dans le concile la célèbre bulle *Unam sanctam*. Il y marque nettement la distinction des deux puissances, leurs rapports, ainsi que la subordination de la puissance temporelle à la spirituelle, à raison du péché. Cette doctrine, qui n'était contestée par personne, ressortait, comme nous l'avons vu, des principes constitutifs de la société chrétienne. Dans une autre bulle datée du même jour, le pape excommuniait quiconque empêcherait ceux qui allaient à Rome. Plusieurs négociations suivirent et ne firent qu'envenimer ce triste débat. On renouvela l'acte d'accusation contre Boniface, qu'on chargeait de crimes même absurdes; on demanda la convocation d'un concile général pour le déposer; enfin, on appela à ce concile général et au pape légitime futur. Dans l'intervalle, un nouveau légat étant venu en France pour tenter encore d'amener le roi à donner satisfaction au saint-siége, ou l'excommunier s'il demeurait opiniâtre, les dépêches de ce légat furent arrêtées avec le courrier qui en était chargé. On en vint alors aux dernières extrémités. Guillaume de Nogaret, accompagné de Sciarra Colonne, ennemi personnel de Boniface, et de trois cents cavaliers, se rend à Anagni, envahit la maison où résidait le pape, s'empare violem-

ment de sa personne, et le tient captif trois jours. Boniface, délivré par les habitants de la ville, rentre dans Rome, où il meurt peu de temps après des suites de l'attentat commis sur lui, un vieillard de quatre-vingt-six ans (1303).

2. Il est peu de faits dans l'histoire racontés avec autant de partialité que ce trop fameux démêlé où Philippe le Bel joua un si triste rôle. Dans ces récits passionnés, la doctrine, la conduite et le caractère de Boniface VIII sont bassement calomniés, tandis qu'on relève avec éloge dans le roi Philippe un despotisme odieux. Les ministres de ce prince furent plus coupables encore, et parmi les évêques, il n'y en eut que trop qui, dans ces circonstances pénibles, sacrifièrent à la peur. Les ennemis de Boniface ont insulté jusqu'à ses derniers moments, en disant qu'il était mort en se rongeant les bras et les mains; mais son corps fut trouvé, trois siècles plus tard, parfaitement conservé, même les mains et les bras[1]. — Le pape Boniface VIII était un grand canoniste; il ajouta aux cinq livres des Décrétales de Grégoire IX une nouvelle collection renfermant les Décrétales publiées depuis, et qui forme le *Sexte* dans

1. Voir sur Boniface VIII le bénédictin Jean de Rossi, *de Vita et rebus gestis Bonifacii VIII pars altera, pars altera defendit*, in-4; — Raynaldi, ad an. 1303; — le P. Brumoi, liv. XXXV.

PROBLÈME.

Dans le fameux démêlé entre Boniface VIII et Philippe le Bel, les torts furent-ils du côté de ce pape?

Pour l'*affirmative :* tous les historiens français parlementaires et les auteurs gallicans, tels qu'Alex. Noël, sæc. 14°, dissert. IX, et autres, à la suite de Sponde, continuateur de Baronius, an. 1300-1303; — de Dupuy, *Hist. du différend de Boniface VIII*, etc., où l'on trouve beaucoup de pièces; — et enfin de Baillet, *Hist. des démêlés de Boniface VIII*. C'est un libelle contre ce pape.

Pour la *négative :* les auteurs ultramontains, à la suite de Raynaldi, qui a continué aussi Baronius. Voir, entre autres, Mansi, p. 33 et 386, sur la profession de foi et sur l'altération des lettres de Boniface; — et Roncaglia, p. 394, sur l'appel du roi Philippe au concile, dans leurs notes *in Natal. Alex.*, sæc. 14°; — Palma, t. II, cap. XLVII, qui s'étend sur tout le pontificat de Boniface VIII : MM. Rohrbacher, liv. LXXVII; — Moeller, *Hist. du moyen âge*, p. 448, et Wouters, *Compendium*, t. II, p. 386.

le code de droit canon. C'est à lui que la France doit la canonisation de saint Louis.

3. Le successeur de Boniface, saint Benoît XI, homme d'une grande prudence et d'une grande modération, ne pensa qu'à pacifier les esprits. Il leva toutes les censures encourues par le roi Philippe ainsi que par une partie du clergé et des autres ordres, et restreignit l'application de la bulle *Clericis laicos* pour la levée des décimes. Mais il déclara excommuniés Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonne pour l'attentat commis sur la personne de son prédécesseur, et les anathématisa lui-même. Ce saint pape mourut après neuf mois seulement de pontificat (1304). — Les cardinaux furent un an à s'entendre, les uns voulant un pape italien favorable à la mémoire de Boniface VIII, les autres un français qui fût dévoué à Philippe le Bel. Les voix se réunirent enfin sur Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V. Les historiens expliquent ordinairement cette élection par une ruse du cardinal de Prat, et par des engagements secrets que l'archevêque Bertrand aurait pris avec Philippe le Bel, pour prix de la tiare. Mais ce récit, emprunté à Villani, ne peut soutenir l'épreuve de la critique, et mérite d'être abandonné [1].

Le nouveau pape manda les cardinaux en France et se fit sacrer à Lyon. Il renouvela tout ce que Benoît XI avait déjà accordé au roi Philippe touchant les bulles et les censures de Boniface VIII, et lui accorda de plus une décime durant cinq ans sur les revenus ecclésiastiques. Ce n'était pas assez : le roi prétendait se venger sur les cendres mêmes de Boniface, et faire condamner sa mémoire. Clément V, très-embarrassé, voulut paraître s'occuper encore de cet article; il entendit les accusateurs et les défenseurs,

1. Voy. cette anecdote de Villani, rapportée par l'abbé de Vertot, *Hist. des chev. de Malte*, etc., et réfutée par Mansi, *in Natal. Alex.*, sæc. 14e, p. 86, et par Doellinger, *Manuel d'hist. ecclés.*, t. II.

puis laissa l'affaire à la décision du siége apostolique, et le roi, satisfait sur le reste, abandonna enfin cette poursuite. Le pape français fixa sa résidence à Avignon (1309), et, après avoir confirmé l'élection de Henri VII faite en Allemagne, il le fit sacrer empereur à Rome en 1312 par une commission de cardinaux.

4. En ce temps on eut des nouvelles de Jean de Montcorvin, frère Mineur, qui prêchait avec succès la foi chez les Tartares Mongols. Clément V le créa archevêque de Cambalich, le fit son légat en Tartarie, et lui envoya sept nouveaux frères de son ordre, tous revêtus du caractère épiscopal, afin qu'il les établît dans ces vastes régions comme ses suffragants. — Les choses n'allaient pas aussi bien à Constantinople, où Andronic II persécutait le faible parti qui tenait encore à l'union; le pape l'excommunia et autorisa Charles de Valois et les Vénitiens à tourner leurs armes contre les Grecs pour y rétablir l'empire latin. — Les Grecs se déchiraient eux-mêmes par les schismes qui les divisaient, tandis que le sultan des Turcs, Othman Ier, poursuivant ses premiers succès, leur enlevait la plupart des villes qu'ils possédaient encore dans l'Asie Mineure. — Au milieu de tant de soucis, la grande pensée de Clément V était toujours le recouvrement de la Terre sainte. Les chevaliers Hospitaliers s'étaient emparés de l'île de Rhodes sur les Musulmans (1309); ils s'y tenaient comme aux avant-postes, tout prêts à se joindre à la première expédition qui aurait lieu pour rentrer dans les lieux saints. Il n'en était pas ainsi des Templiers.

LEÇON CXXXVIII.

1. Les chevaliers du Temple, répandus sur la surface de l'Europe, dans leurs immenses possessions, s'étaient laissé corrompre par leurs richesses, et avaient substitué le

luxe, l'arrogance et les délices à l'esprit primitif de leur institut. On les accusait, entre autres crimes, de renoncer à Jésus-Christ, d'outrager la croix et de commettre des abominations entre eux. Impatient d'agir contre cet ordre déchu, Philippe le Bel fit arrêter tous les Templiers le même jour en France (1307). Ils furent ensuite cités et interrogés, les uns par le pape lui-même et les cardinaux, d'autres par les inquisiteurs. Ils firent de grands aveux, soit librement, comme il arriva à un nombre assez considérable d'entre eux, soit forcément, dans les douleurs de la torture. Les plus coupables subirent la peine du feu, entre autres le grand maître Jacques Molay et Gui, commandeur d'Aquitaine, qui rétractèrent leurs premiers aveux et furent brûlés comme relaps par l'ordre du roi. Les autres furent renfermés et punis diversement, et ceux qu'on reconnut innocents entrèrent dans d'autres ordres. Tandis que ces procédures se poursuivaient contre les Templiers, le pape préparait un grand concile qu'il avait convoqué, et dans lequel cet ordre célèbre fut supprimé et ses grands biens adjugés aux Hospitaliers [1].

2. Ce grand concile, dont les matières furent prévues et comme préparées dans la conférence de Poitiers (1307), s'assembla en effet à Vienne (en Dauphiné) en 1311, et se

1. Sur le procès et la suppression des Templiers, voir Raynaldi, an 1307, etc.; — Dupuy, *Hist. de la condamnation des Templiers*; — Baluze, *Hist. des Papes d'Avignon* (elle est à l'index); — Longueval, c'est-à-dire son continuateur le P. Brumoi, liv. XXXVI, t. XII, p. 389; — Hurter, *Tableau*, etc., t. III.

PROBLÈME.

Les Templiers ont-ils été justement condamnés?

Pour la *négative* : Mosheim, *Institutiones hist. eccles.*, sæc. 14e; — Voltaire, *Essai sur l'hist. génér.*, et d'autres auteurs, la plupart appartenant à la classe des hommes qui aiment trouver les papes et même les conciles œcuméniques en défaut.

Pour l'*affirmative* : le P. Noël Alex., sæc. 14e, dissert. X, *Quæstio secunda*, p. 399 : elle est très-savante et très-complète; — le P. Brumoi, liv. XXXVI; — Palma, t. II, cap. XLVIII; — Moeller, *Hist. du moyen âge*, p. 476; — le protestant Wilcke, *Hist. des Templiers*, etc.

termina l'année suivante. Les patriarches latins, près de trois cents évêques et un nombre considérable de prélats inférieurs y assistèrent, ainsi que les députés des princes, et le roi de France Philippe le Bel, qui s'y trouva en personne. Outre l'affaire des Templiers, qui était la plus grave, le concile s'occupa dans ses trois sessions, présidées par le pape, de la croisade pour la Terre sainte : le roi Philippe promit de passer en Palestine; de leur côté, les évêques français offrirent une décime pendant six ans; mais tous ces beaux projets échouèrent. Clément V publia ensuite dans la troisième session plusieurs constitutions.

L'une des plus importantes fut dirigée contre les faux Mystiques, qui se trahissaient de plus en plus. C'était le tour que nous avons vu prendre aux sectes manichéennes, sous les noms de Fraticelles, Béguards, Béguines, Bizoques, Dulcinistes, etc. Elles étaient arrivées au quiétisme le plus impur, et disaient que l'homme pouvait parvenir à un tel degré de grâce et de perfection qu'il ne puisse s'élever plus haut ni pécher; qu'arrivé à ce degré, il ne devait plus s'exercer dans la pratique des vertus, ni jeûner, ni prier; qu'il n'était plus soumis à aucune loi humaine, à aucune autorité, en vertu de la liberté qui se trouve partout où est l'esprit de Dieu; qu'enfin il pouvait donner aux sens et à la nature toutes les jouissances possibles, sans recevoir dans son âme ainsi perdue en Dieu aucune souillure. Tel était le nouveau développement, le dernier mot de ces sectes infâmes qui, par un abus impie des plus sublimes idées de la morale évangélique, en faisaient comme un assaisonnement raffiné de leurs plus grossières voluptés. Mais, nous le répétons, ce n'était là toujours que la continuation des anciens Gnostiques, les anciens faux Mystiques qui se disaient les Spirituels (ou pneumatiques) de l'espèce humaine. — Quelques propositions attribuées à frère Pierre-Jean Olive, étrangères à celles des faux Mystiques, furent condamnées aussi dans le concile. Mais le grand mal pour les frères Mineurs était toujours dans leurs divisions.

3. Les plus rigides observateurs de la règle de Saint-François avaient obtenu, en Italie, du pape saint Célestin V, la permission de se réunir et de suivre l'étroite observance, sous le nom de *Pauvres Ermites*. Partout ils cherchaient à se séparer. Nous avons vu les plus exaltés d'entre eux et les plus orgueilleux devenir apostats et former la secte manichéenne des Fraticelles, des Frères de la vie pauvre et des Frères spirituels, tandis que les Béguards et les Béguines d'Allemagne se disaient du tiers ordre de Saint-François. De leur côté, les mitigés tombaient dans l'abus et le relâchement, toujours sur l'article de la pauvreté.

Ainsi les deux partis avaient leurs torts et leurs dangers. Le concile chercha, par une constitution modérée, à retrancher les usages abusifs des monastères, et à y faire rentrer ceux qui s'en étaient séparés. Mais ces sages mesures n'eurent point d'effet, et la division continua. — Les communautés laïques de Béguines, dont nous avons parlé au siècle précédent, souffrirent elles-mêmes du voisinage et d'une ressemblance apparente avec les faux Mystiques. L'orgueil avait fait de la plupart de ces dévotes des théologiennes et des disputeuses. Les Pères du concile condamnèrent leur manière de vivre et autorisèrent seulement celles qui voudraient s'appliquer aux saints exercices dans leurs maisons. L'intention du concile était de frapper seulement les abus; aussi les communautés des Béguines, qui avaient conservé la confiance de leurs évêques, purent encore se perpétuer en Belgique.

4. Le concile de Vienne décréta encore, dans sa troisième session, l'érection de chaires nouvelles dans les universités de Paris, Oxford, Bologne, Salamanque, et dans les lieux où serait la cour romaine, pour y enseigner les langues orientales. C'était dans le but de préparer des hommes pour les missions qui s'étendaient et prospéraient en Orient. Raymond Lulle avait passé sa longue vie à poursuivre l'établissement de telles chaires. Cet homme extraordinaire, par ses voyages continuels, par ses écrits sans

nombre, par son zèle pour la foi et pour la conversion des Musulmans, par la bizarrerie de son caractère et par ses aventures, était né en Catalogne vers l'an 1235; il entra dans le tiers ordre de Saint-François, et mourut en Afrique par la main des Mahométans (1315). Un inquisiteur dominicain lui a attribué des centaines d'erreurs. Les Franciscains l'ont défendu, et il est honoré comme martyr dans l'île de Majorque[1].

Plusieurs règlements particuliers sortirent du concile de Vienne, sur l'administration des hôpitaux, sur les priviléges des ordres mendiants, qui faisaient toujours ombrage au clergé séculier, sur la fête du Saint-Sacrement (CXXXII, 7°), etc. Enfin le concile déclara que Boniface VIII avait été catholique et pape légitime[2].

5. Telle fut l'issue du grand concile de Vienne, quinzième œcuménique. Il avait été précédé et fut suivi encore d'un grand nombre de conciles particuliers, les uns pour rétablir la discipline, et les autres pour informer contre les Templiers. Clément V mourut peu de temps après la promulgation des décrets de Vienne (1314), ayant gouverné l'Église près de neuf ans[3]. Villani, et en général les Italiens ainsi que les défenseurs des Templiers, ont fort mal traité ce pape. Tout en repoussant ces jugements passionnés, nous devons dire que Clément V fit une grande faute en établissant son séjour à Avignon. Ce qui donna à cette détermination toute sa gravité, ce fut la création d'un nombre assez considérable de cardinaux français, pour leur assurer la majorité dans le conclave. En séjournant

1. Sur Raymond Lulle, voy. Brumoi, liv. XXXVI, t. XII, p. 475; — Feller, v° *Lulle*.

2. Sur le concile de Vienne, voy. Labbe et Mansi; — et le P. Brumoi, liv. XXI, t. XII; — Noël Alex., sæc. 14°, dissert. X.

3. Voy. le P. Berthier, contin. de Longueval, *Discours sur le pontificat de Clément V*, en tête du tome XIII de l'*Hist. de l'Église gallicane*. Il y a, dans ce fait du séjour des papes à Avignon, matière à une dissertation qui ne serait pas sans à-propos aujourd'hui. On y insisterait sur les inconvénients de tout séjour des papes hors de Rome et de leurs États temporels.

ainsi loin de Rome, dont ils demeuraient essentiellement les évêques titulaires, Clément et ses successeurs donnaient un exemple fâcheux pour la résidence des évêques : ils laissaient Rome et l'Italie livrées sans ressource aux factions qui la déchiraient; ils se livraient eux-mêmes à une puissance particulière, aux rois de France, et diminuaient en proportion leur propre influence sur les autres souverains, dont ils excitaient ainsi la jalousie et les défiances. Privés de la plus grande partie des revenus de leurs domaines d'Italie, les papes d'Avignon se virent obligés de recourir aux décimes, aux annates, expectatives, etc., pour les besoins de la cour pontificale. Ces sortes d'impôts extraordinaires, souvent traités d'exactions, ne pouvaient manquer d'exciter des murmures et d'abaisser, dans l'opinion publique, la majesté du souverain pontificat.

LEÇON CXXXIX.

1. Après la mort de Clément V, les cardinaux, qui étaient à Carpentras, furent deux ans avant de pouvoir s'entendre. Les Italiens voulaient un pape de leur nation, et les cardinaux de France voulaient un Français. Ces derniers l'emportèrent enfin, et le cardinal de Porto, Jean d'Euze, natif de Cahors, fut élu (1316). Le nouveau pape, qui prit le nom de Jean XXII, donna ses premiers soins aux affaires intérieures des États chrétiens. Il se déclara naturellement pour les Guelfes contre les Gibelins, et nomma son vicaire impérial en Italie Robert II, roi de Naples et comte de Provence, sur les terres duquel se trouvait Avignon. Frédéric, duc d'Autriche, et Louis, duc de la basse Bavière, entre lesquels les électeurs s'étaient partagés, se disputaient alors l'Empire. La bataille de Muhldorf (1322) décida

en faveur de Louis de Bavière, qui se déclara dès lors ouvertement contre le pape Jean et pour les ennemis du saint-siége. — Ce fut durant ces démêlés que la Confédération suisse commença dans les cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden, d'où elle s'étendit à Lucerne (1332), puis à Zurich, Glaris et Berne (1351-53).

2. Les frères Mineurs, au contraire, se divisaient de plus en plus, et toujours sur la pratique de la pauvreté absolue. Les Observantins ou Cordeliers prétendaient qu'on devait porter des habits étroits, et n'avoir aucune réserve de vins ni de blé. Ils décidèrent aussi dans un chapitre général (1322) que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien eu en propre, mais seulement l'usage des choses, et s'autorisaient de la bulle de Nicolas III. Le pape condamna ce sentiment dans la bulle *Ad Conditorem*, où il explique celle *Exiit* du pape Nicolas, en l'entendant des choses qui se consument par l'usage même [1]. Il prononça plus solennellement encore par la bulle *Cum inter nonnullos*, après avoir consulté l'université de Paris et les plus célèbres docteurs. Toutes ces bulles et ces mesures ne purent triompher de l'orgueil de quelques hommes qui se trouvaient à la tête du parti. Nous parlons du général même de l'ordre, Michel de Césène, et de deux provinciaux, Bonnegrâce et le fameux Ockam. On s'étonne de voir figurer ici Michel de Césène, qui s'était montré zélé à poursuivre les faux Spirituels quelques années auparavant. Il formait, lui et ses adhérents, comme un tiers parti entre les Fraticelles répandus surtout en Sicile, ainsi que dans la province de Narbonne,

1. PROBLÈME.

La bulle Exiit qui seminat, *de Nicolas III, et celle* Ad Conditorem, *de Jean XXII, sont-elles opposées entre elles et contradictoires ?*

Pour l'*affirmative :* Bossuet, *Defens. Declarat.*, part. 2, lib. XIV, cap. XLII, et plusieurs autres adversaires de l'infaillibilité du pape.

Pour la *négative :* Bellarmin, *de Sum. P.;* — Noël Alex., sæc. 14e, dissert. XI, art. 1 ; — et Roncaglia, note *ibid.*, Il faut voir le P. Berthier, continuateur du P. Longueval, liv. XXXVII, t. XIII, p. 45.

et le corps de l'ordre, qui demeura glorieusement fidèle à l'humilité et à l'obéissance[1]. Ces chefs égarés, cités par le pape, se retirèrent près de Louis de Bavière, ennemi déclaré de Jean XXII. Ils y trouvèrent deux légistes, Marsile de Padoue et Jean de Gand, ou Jaudun, déjà vendu aux intérêts du prince allemand. Ceux-ci, dans un ouvrage intitulé *le Défenseur de la paix*, qu'ils lui adressèrent, enseignèrent une doctrine qui renversait tous les principes fondamentaux de la constitution de l'Église et de la société chrétienne, détruisant la hiérarchie par le presbytérianisme, et attribuant à l'empereur le droit d'établir et de déposer les évêques, en un mot, de régler tout le ministère ecclésiastique. Ces erreurs choquantes ruinaient la doctrine et les principes. Michel de Césène et Ockam se chargèrent, eux, d'attaquer la personne du pape, qu'ils accusèrent et calomnièrent à leur aise. Avec de tels appuis, le roi Louis se crut assez fort pour se venger de la sentence d'excommunication et de déposition portée contre lui par Jean XXII (1327). Il entra en Italie avec une armée, se fit couronner d'abord à Milan, puis à Rome, par des évêques excommuniés; il tint une grande assemblée composée d'apostats et de gens frappés de censures, dans laquelle il fit juger, condamner et déposer le pape Jean. Enfin, il lui opposa un antipape, Pierre de Corbière, encore un Franciscain, qui prit le nom de Nicolas V (1328). L'antipape couronna empereur Louis de Bavière et excommunia Jean XXII et tous ceux qui le reconnaissaient. Mais tout ce grand appareil de révolte s'écroula, et passa vite. Le pape Jean anathématisa Pierre de Corbière et ses adhérents, et ordonna des prières publiques, tandis que les Romains abandonnaient l'antipape et que Louis de Bavière se retirait devant l'armée de Robert de Naples (1329). Pierre de Corbière vint se jeter aux pieds de Jean XXII, qui lui pardonna. Pour le roi Louis, il allait recommencer le

1. Voy. le P. Berthier, liv. XXXVII, t. XIII.

schisme, lorsque le pape mourut (1334), après un pontificat de dix-huit ans.

3. Jean XXII a été attaqué par des ennemis passionnés. Il n'en est pas moins vrai de dire qu'il eut de grandes qualités, et que les circonstances ne lui manquèrent pas pour les déployer. Dans ses dernières années, en parlant sur la vision intuitive, il avait paru incliner vers le sentiment de ceux qui ont cru que les bienheureux n'en jouiraient qu'après le jugement général. Ses ennemis, qui déjà l'accusaient d'hérésie sur l'article de la pauvreté de Jésus-Christ, saisirent avec empressement cette nouvelle occasion de décrier le pontife qui les avait frappés. Mais Jean XXII se disculpa lui-même en disant qu'il n'avait rien prononcé sur la question, et pour achever de détruire toutes les calomnies répandues à ce sujet, il fit publiquement au lit de la mort sa profession de foi, très-catholique, touchant la vision béatifique. — Tout en frappant les frères Mineurs rebelles, Jean XXII n'en défendit pas moins les priviléges des Mendiants. Un docteur de Paris, Jean de Poilli, soutenait que ni les évêques, ni même le pape, ne pouvaient exempter les pénitents de s'adresser à leur propre curé, selon le concile de Latran, au moins pour en obtenir la permission de se confesser à un autre prêtre (1321). Le docteur relevait ainsi la juridiction du propre curé aux dépens de celle des évêques, et même aux dépens de la juridiction universelle du pape, qu'il disait n'être pas de droit divin. Le pape Jean condamna ses erreurs par une bulle solennelle à laquelle le docteur et la faculté de théologie de Paris adhérèrent[1]. Par les soins du même pape, la foi fit de nouveaux progrès en Orient, en Arménie, en Perse, parmi les Tartares et en Chine; il érigea de nouveaux évêchés dans ces vastes contrées, et continua d'y placer des frères Mineurs et des frères Prêcheurs. Jean de Montcorvin était alors archevêque de Cambalich (Péking),

1. Voy. le P. Berthier, liv. XXXVII, t. XIII, p. 11.

où résidait le grand Khan; il mourut vers la fin du pontificat de Jean XXII, et eut pour successeur un autre Franciscain, frère Nicolas. Le même pape érigea aussi de nouveaux évêchés dans le midi de la France, où ils étaient peut-être moins nécessaires qu'en Tartarie, mais plus faciles à remplir.

4. Tant de soins et de soucis ne firent pas oublier entièrement la Terre sainte. Philippe le Bel était mort en 1314. Son fils, Louis le Hutin, le suivit en 1316, et eut pour successeur, à défaut d'enfant mâle, son frère Philippe le Long. Charles le Bel, troisième fils de Philippe le Bel, succéda à ses frères (1322), et laissa lui-même la couronne à Philippe de Valois (1328). Ce fut sous le règne de ce prince que commença cette guerre de succession avec l'Angleterre, guerre funeste qui dura cent ans et mit la France à deux doigts de sa perte. Venons maintenant à la croisade. Le concile général de Vienne en avait pressé l'exécution, et Jean XXII ne cessa depuis, à l'exemple de ses prédécesseurs, de travailler à rétablir la paix en Europe, ainsi qu'à ménager des sommes pour les frais de l'expédition. Philippe le Long avait pris la croix; mais le pape, croyant que le moment favorable n'était pas encore venu, crut devoir modérer son empressement. Ce retard occasionna une nouvelle levée de Pastoureaux (1320). Des bergers, des artisans et autres gens du peuple se réunirent comme au temps de la captivité de saint Louis, et se crurent les instruments dont Dieu voulait se servir pour délivrer les saints lieux. Un prêtre interdit et un moine apostat échauffèrent cette multitude, à laquelle tous les vagabonds et gens sans aveu ne manquèrent pas de se joindre. Les Pastoureaux ainsi recrutés se trouvèrent au nombre de près de quarante mille, hommes, femmes et enfants; ils se mirent à parcourir la France et l'Aquitaine, se jetant sans miséricorde sur les Juifs qu'ils massacraient, pillant ensuite et commettant des meurtres partout indistinctement: heureusement ces bandes étaient peu en état de résister à

une attaque régulière; elles se dissipèrent promptement devant la force publique[1].

5. Nous voyons toujours les Juifs exposés les premiers aux fureurs populaires dans les croisades et dans les calamités publiques. Cette haine des peuples chrétiens s'explique humainement par les trois causes suivantes : 1° l'antagonisme qui n'a cessé d'animer les Juifs contre les Chrétiens en Orient, et leur union avec les Païens et les Musulmans contre le Christianisme; 2° les profits usuraires que grand nombre d'entre eux tiraient de la misère du peuple : ce qui a porté plus d'une fois les souverains à les bannir de leurs États; 3° certaines pratiques abominables, comme de tuer un enfant le vendredi saint, pratiques qu'on leur reprochait, et que l'on disait avoir été découvertes en plusieurs endroits par miracle. Il serait peut-être difficile de prouver aucun de ces faits avec une parfaite évidence; mais ces accusations, reproduites en tant d'endroits et durant plusieurs siècles, sont au moins un préjugé terrible. Dans tous les cas, ces bruits vrais ou faux, s'ils ne peuvent justifier les excès populaires, les expliquent du moins parfaitement. Terminons sur le compte des Juifs en ajoutant que les papes les protégèrent toujours, même par des actes, contre les effets de la haine publique[2].

6. Pour la croisade, le projet se perpétuait sans être plus avancé. Il passa ainsi successivement de Philippe le Long à Charles le Bel, puis à Philippe de Valois, et finit par être abandonné, la France ayant bien d'autres soucis dans la guerre contre Édouard, roi d'Angleterre. — Ce ne fut pas la faute du pape Jean XXII, qui était plein de zèle et de piété. C'est à lui que nous sommes redevables de l'indulgence de l'*Angelus*. Il était aussi homme d'étude et très-savant, surtout dans le droit canon, qu'il enrichit des

1. Voy. le P. Berthier, t. XIII, p. 2.

2. Sur l'état des Juifs au moyen âge, outre les histoires ecclésiastiques, voir *Historia judaica*, de Salomon, fils de Virga, et traduite de l'hébreu par Gentius; — *Hist. des Juifs*, par Basnage, liv. IX, et la dissert. VII de Boissy.

constitutions publiées dans le concile de Vienne, jointes aux décrétales de Clément V (*Clementinæ*) et des siennes propres (*Extravagantes*). C'était la science dominante alors, nécessaire dans les conflits qui commençaient à s'élever plus sérieusement entre les deux puissances. Nous avons vu la doctrine des légistes de Louis de Bavière. Dans le même temps, les seigneurs formulèrent des plaintes en France contre les évêques, relativement à l'exercice de leur juridiction. Ces plaintes furent discutées dans une suite de conférences tenues à Vincennes par ordre du roi Philippe de Valois (1330). Pierre de Cugnières porta la parole pour les seigneurs; l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun défendirent le clergé, et le roi qui était présent fit droit aux prélats, moyennant la correction des choses reconnues abusives. Cette solennelle discussion donna lieu à plusieurs écrits et à quelques conciles touchant la juridiction ecclésiastique[1].

Au milieu de ces attaques du dehors, les évêques ne s'endormaient pas sur la discipline intérieure. Le grand concile de Vienne fut en effet suivi d'une foule de conciles, tous occupés à faire revivre les saintes règles, ou à en établir de nouvelles pour les nouveaux besoins et contre les nouveaux abus, touchant la bonne administration des sacrements, des bénéfices et des revenus des églises, la juridiction ecclésiastique, les ordinations et les mœurs des clercs, les études et les écoles, la décence chrétienne à garder dans le culte, aux funérailles, etc. Tels furent les trois conciles de Ravenne (1311, 1314 et 1317), les conciles de Valladolid (1322), de Tolède (1323), d'Avignon (1326), de Londres (1342); un nouveau concile d'Avignon (1337), qui ajouta aux règlements du concile de l'an 1326 quelques nouveaux canons où nous remarquons l'obligation faite aux clercs bénéficiers et dans les ordres sacrés de s'abstenir de

1. Voy. le P. Berthier, liv. XXXVII, t. XIII, p. 106; — Phillips, *du Droit ecclés.*, t. III, p. 152.

viande le samedi, ce qui prouve qu'il n'y avait point encore de loi universelle qui imposât cette abstinence, qui était d'ailleurs parfaitement dans l'esprit de l'Église[1]. En 1339, Benoît XII défendit aussi l'usage de la viande, le samedi, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin[2].

LEÇON CXL.

1. Le cardinal de Sainte-Prisque, évêque de Mirepoix, succéda à Jean XXII sous le nom de Benoît XII (1334). Il a laissé plusieurs constitutions pour établir et maintenir la régularité dans les monastères. Nous remarquons celle qui concerne les études. Chaque maison devait envoyer un sujet sur vingt dans l'université qu'il désigne pour chaque région : Bologne pour les Italiens, Salamanque pour les Espagnols, Oxford pour les Anglais, etc. Par une glorieuse exception, fondée sur la réputation de l'université de Paris, toutes les maisons devaient y envoyer quelques sujets[3]. Ce pape mourut en 1342, et eut lui-même pour successeur Clément VI, auparavant archevêque de Sens. Il tint le saint-siége jusqu'à l'année 1352, qui fut celle de sa mort. Ces deux pontifes suivirent avec zèle les grandes affaires que leur avait léguées Jean XXII. Benoît XII avait espéré ramener Louis de Bavière ; mais le parti était pris de renverser la constitution de l'empire chrétien. Les électeurs, assemblés à Francfort, déclarèrent que l'empereur serait constitué dans sa dignité et ses droits par le seul fait de l'élection, sans attendre le consentement et la confirmation du pape (1338). Cette décision ruinait les bases

1. Voy. Labbe, Hardouin et Mansi ; — Berthier, liv. XXXVIII, t. XIII ; — et *Analyse des Conciles*, t. II, sæc. 14°.

2. Voy. sa Constitution, n. 27, dans Labbe, t. XI, p. 1834.

3. Voy. *Bullar. magn.*, t. I ; — Berthier, liv. XXXVIII.

mêmes du nouvel empire d'Occident. Ce n'était pas là assurément le moyen, pour Louis de Bavière, de mériter son absolution du pape. Aussi lorsqu'il la demanda à Clément VI, le pontife, qui ne pouvait abandonner l'idée chrétienne, y mit des conditions qui furent rejetées dans une nouvelle assemblée de Francfort (1344), et le pape renouvela contre Louis la sentence d'excommunication et de déposition. En conséquence de cet acte, Charles IV de Luxembourg fut opposé à Louis par une partie des électeurs (1346), et la guerre civile était imminente lorsque Louis de Bavière mourut subitement à la chasse (1347).

2. En Orient, les Tartares paraissaient toujours bien disposés. Leur grand khan, ou empereur, envoya des ambassadeurs au pape pour lui recommander les Chrétiens de ses États et lui demander pour lui-même sa bénédiction et ses prières (1333). Le pape Benoît XII, qui reçut les députés tartares, les chargea de présents et de lettres pour le khan, et les fit suivre de ses nonces et de nouveaux missionnaires, tous choisis parmi les Franciscains. — L'empereur de Constantinople, Andronic III, envoya aussi des députés pour traiter de l'union des deux églises dans un nouveau concile général (1339), mais au fond les Grecs, resserrés de plus en plus par les Turcs, ne cherchaient qu'à obtenir des secours d'Occident. Ces démarches n'aboutirent qu'à une expédition des Vénitiens croisés, qui prirent Smyrne avec le secours des Hospitaliers, alors chevaliers de Rhodes. Ils furent ensuite surpris, défaits et chassés par les Turcs (1344).

Les Grecs, qui parlaient tant d'union, ne s'entendaient guère plus entre eux qu'avec les Latins. Des moines fanatiques du mont Athos, près de Thessalonique, renouvelant l'erreur des Hésicastes, priaient dans les ténèbres, en fixant leur nombril et retenant leur souffle (vers 1341). Dans cette singulière contemplation, ils prétendaient voir une lumière, qu'ils disaient être la lumière incréée de Dieu, et goûter une souveraine félicité. C'était ainsi qu'ils

s'imaginaient être parvenus ici-bas à une sorte de vision intuitive par la sublimité de leur oraison. Pour s'autoriser dans une si absurde prétention, ils enseignaient que la lumière resplendissante du Thabor était cette lumière incréée et que les apôtres avaient pu contempler de leurs propres yeux. Le chef de ces faux mystiques était un moine nommé Palamas, de là les *Palamites*. Une autre erreur de ce moine, qui devint évêque de Thessalonique, consistait à dire que la nature divine était distincte de son acte; ce qui ne manquait pas d'affinité avec les opinions des Réalistes d'Occident, poussées à l'excès. Ces diverses erreurs se répandirent parmi les moines; la politique s'en mêla, et les Quiétistes du mont Athos se virent tour à tour condamnés, absous, tout-puissants à Constantinople, qu'ils remplirent de troubles[1]. Les Quiétistes d'Occident étaient plus dangereux et plus répandus, et toutefois l'Église n'en était pas plus troublée ni agitée. C'est qu'il y avait là une autorité toujours agissante et indépendante de tout pouvoir politique, dont l'action une et constante s'étendait partout avec les évêques et les inquisiteurs. Ainsi se trahissait à chaque incident la différence fondamentale qui sépare toute église schismatique et acéphale de la seule et vraie Église catholique. — L'église d'Arménie sentait mieux que celle de Byzance le crime et les suites de la séparation. Benoît XII leur ayant envoyé une instruction sur plusieurs points pour les ramener à la doctrine et à l'unité catholiques, leur patriarche, nommé le Catholique, et ses évêques, crurent qu'ils avaient été calomniés auprès du pape et eurent à cœur de se justifier. Comme leur réponse se trouva un peu embarrassée et obscure sur la primauté romaine, le pape Clément VI leur adressa de nouveaux articles plus précis sur ce dogme[2].

1. Sur les Palamites, voir Noël Alex., sæc. 14o;—Pluquet, verbo *Hésicastes*; — Allatius, *de Consensione*, etc., lib. II. cap. xvii; — Labbe, t. XI, p. 1872.
2. Noël Alex., sæc. 14°, cap. ii, art. 3 et 4.

4. L'an 1348, une peste effroyable, apportée du Levant en Sicile, parcourut toute l'Europe, qu'elle semblait vouloir dépeupler. Clément VI étendit partout sa sollicitude dans cette cruelle calamité. Il donna l'indulgence plénière aux mourants pénitents et à ceux qui les administraient. Il vint aussi au secours des Juifs, que les populations accusèrent de ce fléau, prétendant qu'ils avaient empoisonné l'air et les eaux. Cette opinion populaire n'était qu'une réminiscence du complot des Lépreux, qui avaient tenté effectivement d'empoisonner les fontaines sous Philippe le Long (1321); complot dans lequel les Juifs se trouvaient gravement compromis, à tort ou à raison[1]. Pour Clément VI, il prit leur défense dans la circonstance dont nous parlons, et défendit même de les forcer à recevoir le baptême.

5. Les Flagellants, à l'occasion de la même peste, reparurent avec leurs singuliers exercices et aussi avec de nouveaux excès, se jetant sur les Juifs, sur les propriétés des laïques comme sur celles du clergé, et ne respectant aucune autorité. Ils se répandirent surtout dans la Germanie, où déjà auparavant (1338), à l'occasion d'une hostie trouvée ensanglantée devant la demeure d'un Juif, les peuples s'étaient soulevés contre les Juifs, et en avaient massacré un grand nombre. Ce soulèvement des paysans allemands rappelle les Pastoureaux de France, et il fallut de même les dissiper par la force.

6. Cependant Rome expiait durement tant de séditions formées dans son sein contre ses pontifes. Dédaignée alors des pontifes leurs successeurs, et laissée à elle-même, Rome tomba dans une sorte d'anarchie, tandis que les factions armées des Gibelins et des Guelfes devenaient plus acharnées l'une contre l'autre. Dans cet état critique, les Romains envoyèrent à Clément VI, aussitôt après son élection (1342), une solennelle députation pour le prier de

1. Voy. le P. Berthier, contin. du P. Longueval, liv. XXXVII, t. XIII, p. 30.

venir résider à Rome, et d'accorder l'indulgence plénière du jubilé au milieu du siècle, sans attendre la fin, comme l'avait réglé Boniface VIII. Le pape Clément consentit volontiers au dernier point : le jubilé fut ouvert en l'année 1350, et l'indulgence attira plus d'un million de pèlerins à Rome. Il est probable que la peste de 1348 ne fut point étrangère à cette grande ferveur. Sur l'article de la résidence, Clément VI aimait trop la France pour se rendre aux vœux des Romains. Ceux-ci insistèrent par de nouvelles députations, où nous voyons figurer deux hommes célèbres, Pétrarque et Rienzi. Pétrarque, le plus grand poëte de son temps, poëte accueilli de tous les princes, unissant de grandes qualités à de grands vices, se présenta donc à Avignon au nom des Romains. L'ayant fait sans succès, il se déchaîna contre le pape et sa cour, et mourut en 1374[1]. — Rienzi, fils d'un cabaretier et d'une lavandière, fit néanmoins de solides études, et devint l'ami de Pétrarque. Il trouva moyen de se faire députer vers Clément VI, qu'il charma par son éloquence (1346). Après l'avoir humilié et disgracié, le pape finit par le renvoyer avec la charge de notaire apostolique. De retour à Rome, Rienzi parla aux Romains de leur ancienne liberté, il échauffa les esprits, et se fit mettre à la tête du gouvernement avec le titre de tribun. Tout-puissant sur le peuple, et secondé par le vicaire du pape qu'il avait pris pour collègue, Rienzi rétablit partout l'ordre et la sécurité. Il était béni et tout lui réussissait, mais une telle prospérité l'aveugla et en fit un tyran. Il avait fait entendre aux Romains qu'à eux appartenait, comme autrefois, le droit de décider de l'Empire; il osa donc, en conséquence, citer devant lui les deux compétiteurs, Louis de Bavière et Charles de Luxembourg, et traita sur le pied de l'éga-

1. Ce siècle fut aussi celui du Dante, que sa *Divine Comédie* a rendu plus célèbre encore que Pétrarque. Il était en politique gibelin et ennemi des papes; il mourut en 1321. Voir les auteurs qui ont écrit sur les lettres au moyen âge, et notamment les études intéressantes de M. Ozanam sur le Dante, 1 vol. 2e édit.

lité avec tous les souverains. Le tribun s'était déclaré contre les familles les plus puissantes; il manquait d'ailleurs de cette force d'esprit plus nécessaire encore pour se soutenir à une grande hauteur que pour y arriver; il succomba donc, et fut livré à Clément VI, qui le retint prisonnier. Son successeur, Innocent VI, rendit la liberté à Rienzi, le sénateur, et le renvoya à Rome, où il fut enfin tué dans une émeute par ce même peuple qui l'avait idolâtré (1354). Ainsi finit cet homme extraordinaire qui réunissait en lui les qualités les plus opposées, et fut avec sa bizarre fortune comme l'ébauche d'un grand homme[1].

7. Cette première moitié du quatorzième siècle, si rempli d'événements, fut en proportion féconde en écrivains, la plupart appartenant aux Dominicains ou aux Franciscains. Jean Duns Scot (ou Écossais) (1308), frère Mineur, professa avec beaucoup de réputation, et fut surnommé le Docteur *subtil*, qualification qu'il ne méritait que trop par la subtilité de son argumentation et de la plupart de ses opinions. Il semblait s'attacher à prendre le contre-pied des sentiments de saint Thomas d'Aquin : ce qui a mis souvent aux prises dans l'école les Franciscains et les Dominicains, sous les noms de Scotistes et de Thomistes. — Pierre Auréole (1322), célèbre dans l'Université de Paris, ainsi que François Mayron (1325), frère Mineur.—Durand de Saint-Pourçain (1334), évêque de Meaux, penchait vers le Rationalisme; et l'Anglais Thomas Bradwardin, le Docteur *profond*, professeur à Oxford, tournait au Prédestinatianisme. — Guillaume Ockom (1349), que nous avons vu si déclaré pour Louis de Bavière et la puissance séculière contre les papes et l'autorité pontificale, était disciple de Duns Scot, et ranima l'école des Nominalistes. — Un autre Franciscain, plus fidèle aux vertus propres de sa vocation,

1. Voy. *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi*, par le P. du Cerceau, et surtout l'excellente histoire qu'en a donnée Papencordt, sous le titre de *Rienzi et Rome à son époque*. C'est la meilleure histoire de Rome au quatorzième siècle.

Nicolas de Lire (1340), Normand, s'appliqua constamment à l'Écriture sainte et en fut un des plus illustres interprètes. — Chez les Grecs, nous mentionnerons seulement Nicéphore Callixte, moine à Sainte-Sophie. Il composa une *Histoire ecclésiastique* qui arrive à l'an 911, et dans laquelle on retrouve, avec les erreurs des Grecs, beaucoup de faits apocryphes[1].

LEÇON CXLI.

1. Étienne Aubert de Limoges, cardinal d'Ostie, succéda à Clément VI (1352), et prit le nom d'Innocent VI. Le nouveau pape, qui aimait la régularité en tout, commença par retrancher de la cour pontificale le luxe et les dépenses non nécessaires; il remit en vigueur les saintes règles sur la résidence des évêques et des autres bénéficiers, supprima les commandes et réforma d'autres abus touchant les bénéfices. A l'extérieur, de grandes difficultés avaient été aplanies, surtout en Allemagne, où Charles IV régnait paisiblement. Couronné à Milan, puis à Rome (1355), comme empereur, par un légat, Charles n'en fut pas plus puissant; et la malheureuse Italie continua de se déchirer au milieu de l'anarchie et des factions. De retour en Germanie, ce prince donna la célèbre *Bulle d'or*, ou charte constitutionnelle par laquelle tout ce qui concernait le nombre, les droits et les priviléges des électeurs de l'Empire, fut définitivement réglé. — En Espagne, Pierre, roi de Castille et de Léon, surnommé *le Cruel*, et qui méritait encore d'être appelé le Débauché, déshonorait le trône et le nom chrétien, et s'était même allié avec les Maures. Le pape fut

1. Sur tous ces auteurs et ceux que nous passons, voir les histoires littéraires et Noël Alex., sæc. 14°, sans compter Raynaldi et les autres histoires ecclésiastiques étendues. Voir surtout l'*Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXXV et suiv.

obligé, pour le réduire, d'envoyer sur les lieux un légat, qui l'excommunia et jeta l'interdit sur le royaume de Castille. Son frère, Henri II de Transtamare, le déposséda avec le secours de Duguesclin et de ses *grandes compagnies*. — La France se trouvait alors dans le plus triste état : le roi Jean était prisonnier en Angleterre, tandis que le régent, son fils, luttait à l'intérieur contre Charles le Mauvais, roi de Navarre, et le prévôt des marchands, le trop fameux Marcel; contre les paysans et la *Jacquerie*[1]; enfin, contre le brigandage des soldats mercenaires répandus dans les provinces. Le roi Jean recouvra sa liberté par le traité de Bretigny (1360); mais la France ne se releva que sous le règne de son fils Charles V, qui mérita le glorieux surnom de *Sage* (1364).

2. L'Angleterre triomphait par les armes victorieuses d'Édouard III et de son fils, le célèbre prince de Galles. Ce fut sous ce règne, si glorieux pour les Anglais, qu'il y eut en Angleterre un grand mouvement du clergé séculier contre les ordres mendiants et leurs privilèges. Nous y retrouvons les mêmes plaintes qui déjà s'étaient fait entendre en France, où elles n'étaient pas encore apaisées. L'affaire ayant été portée au tribunal du pape, Richard, archevêque d'Armagh, en Irlande, plaida la cause du clergé; mais Innocent différa de prononcer, et ordonna qu'en attendant une décision, les Mendiants ne fussent pas troublés dans les droits dont ils étaient en possession. — Le parti des *faux Spirituels* était battu : nous entendons celui de Michel de Césène. Il fallut cependant sévir encore contre quelques frères isolés et opiniâtres, qui furent livrés au bras séculier.

La situation de l'Orient était encore la même; mais elle ne tarda pas à empirer. Jean Paléologue, qui avait succédé

1. On appela *Jacquerie* la révolte des paysans en Picardie, en Champagne, et dans quelques autres provinces, contre les nobles et les seigneurs, durant la captivité du roi Jean. Ce nom leur venait des nobles mêmes, qui donnaient souvent aux paysans le sobriquet de *Jacques Bonhomme*. Voy, les hist. de France.

à Andronic III (1341), se voyant de plus en plus pressé par les Turcs, s'adressa au pape Innocent pour lui demander des secours en lui promettant de travailler sincèrement à la réunion des Grecs. Le pape envoya un légat à Paléologue; mais il ne put, malgré tous ses efforts, lui envoyer une armée, et la négociation s'arrêta.

3. Les affaires d'Orient en étaient là lorsque le pape Innocent mourut (1362), et eut pour successeur Guillaume, abbé de Saint-Victor, à Marseille. Il prit le nom d'Urbain V. Marchant sur les traces d'Innocent, il travailla avec zèle à rétablir partout la discipline et les mœurs; il rappela aux métropolitains les anciennes règles touchant la tenue des conciles provinciaux, et ce fut ensuite de ses lettres pressantes que plusieurs conciles se réunirent en effet. Nous ne citerons que le concile d'Angers (1365), qui fit trente-quatre canons, et celui de Lavaur (1368), pour les provinces de Narbonne, Toulouse et Auch. Ce dernier dressa jusqu'à cent trente-trois décrets, dont le premier embrassait la foi, les sacrements, le Décalogue, presque toute la vie chrétienne. Les suivants insistent sur l'assistance régulière au concile provincial. Les autres canons roulent sur la juridiction, la liberté des églises, sur les causes matrimoniales, sur la bonne administration des bénéfices, la résidence, etc. La plupart de ces règlements étaient renouvelés des conciles antérieurs, et avaient pour objet principal le rétablissement ou le maintien des saintes règles dans le clergé. Il en était ainsi dans tous les autres conciles[1].

Le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, vint à Avignon pour solliciter une croisade. Le roi Jean s'y rendit lui-même, prit la croix et mourut. Lusignan et Urbain sollicitèrent en vain les princes : toute la croisade se borna à quelques troupes que leva le roi de Chypre, à la prise et au pillage d'Alexandrie (1395).

1. Labbe t. IX; — Mansi, le P. Berthier, liv. XL, t. XIV; — *Analyse des Conciles*, quatorzième siècle.

4. Cependant le pape Urbain ne fut pas sollicité en vain par les Romains. Malgré les instances du roi de France et des cardinaux français, qui voulaient le retenir, il s'embarqua pour l'Italie, et entra en triomphe dans Rome (1367). Il se remit aussi en possession de tous les domaines de l'Église romaine par le secours de l'empereur Charles IV, qui confirma toutes les donations et les anciens priviléges des empereurs précédents. Deux ans plus tard, l'empereur Paléologue vint trouver lui-même le pape à Rome. Amurat Ier, fils d'Orchan et petit-fils d'Othman, avait conquis la Thrace et fait d'Andrinople sa capitale (1368). Il cernait Constantinople, et la regardait déjà comme une proie assurée. La position des Grecs n'avait jamais été aussi critique, ni l'Europe aussi sérieusement menacée. Paléologue vint donc supplier le pape et tout l'Occident ; lui et les Grecs de sa suite accordèrent tout ce qu'on voulut pour l'union des deux Églises, et ce fut encore une fois tout le résultat de cette démarche. Malgré l'intérêt qui pouvait l'inspirer aux Grecs, il paraît que Jean Paléologue se réunit sincèrement à l'Église, et plusieurs princes grecs suivirent son exemple.

5. Ce fut au milieu de ces soins que le pape Urbain V eut la pensée de retourner à Avignon, dans l'espérance d'y travailler plus efficacement à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. L'illustre sainte Brigitte, célèbre par ses révélations et ses pèlerinages, se trouvait alors à Rome. Ayant vainement tenté de dissuader le pontife de son dessein, elle lui prédit sa mort prochaine, et l'événement vérifia la prédiction. Le pape mourut, en effet, en arrivant à Avignon (1370). Sainte Brigitte était venue demander la confirmation de l'ordre du Saint-Sauveur, qu'elle avait fondé pour des religieuses dans le monastère de Vastein, au diocèse de Lincopen, en Suède, sous la règle de Saint-Augustin. Elle y joignit un monastère de religieux, prêtres chargés de donner les secours spirituels aux religieuses, desquelles ils dépendaient pour le temporel. C'é-

taient des chapelains réunis en communauté. En ce qui regarde les révélations de sainte Brigitte, presque toutes sur les circonstances de la passion du Sauveur, elles reçurent au concile de Bâle cette approbation, qui n'emporte autre chose, comme s'exprime Benoît XIV, sinon qu'il est permis d'y croire d'une foi humaine, et de les publier pour l'édification des fidèles[1].

Urbain, qui confirma, selon la demande de sainte Brigitte, l'ordre du Saint-Sauveur, approuva encore la congrégation des *Jésuates* (1367), fondés par un noble Siennois, saint Jean Colombin, et ainsi appelés du saint nom de Jésus, qu'ils avaient fréquemment à la bouche. — Les *Cellites*, dont les origines sont très-obscures, mais dont on rapporte les commencements aux temps où nous sommes arrivés, se dévouaient au service des malades, des pestiférés et des morts, auxquels ils procuraient la sépulture[2].

6. Grégoire XI, auparavant Pierre Roger de Limoges, cardinal de Beaufort, succéda au pape Urbain, et donna ses premiers soins à la répression des hérétiques. Il condamna d'abord quelques articles contraires à la présence permanente du corps de Jésus-Christ dans la sainte hostie, articles soutenus en Espagne par Jean de Latone et quelques autres Franciscains. En France et en Flandre, il fallut sévir contre la secte manichéenne, qui repullulait çà et là, et toujours sous quelques nouveaux noms. Les faux Mystiques reçurent alors celui de *Turlupins;* ils n'avaient rien de plus que les Béguards, les Albigeois, les Vaudois, les Fraticelles, sinon peut-être que, s'étant plus familiarisés avec les conséquences de leurs principes subversifs, ils ne rougissaient plus des actes les plus infâmes, toujours couverts et comme sanctifiés par la charité[3]. La rigueur

1. Hélyot, t. IV, suite de la troisième partie, ch. IV, et Godescard, 8 octobre, où l'on trouve indiquées les sources pour la vie de la sainte et pour l'histoire de ses révélations.

2. Voyez, sur ces ordres, Hélyot, t. III, 3e part., ch. LV et LIV.

3. *Dictionn.* de Pinchinnat, verbo *Dabantonne.*

exercée contre quelques chefs ne les empêcha pas de se multiplier encore, et notamment les Vaudois dans les montagnes du Dauphiné et de la Savoie [1].

Le pape Grégoire s'appliqua également à soutenir la discipline, à exciter le zèle des évêques, à rétablir partout la paix. Elle était troublée depuis longtemps à Milan par Bernabo Visconti, contre lequel il fallut conduire une armée de croisés. Les Florentins s'étaient révoltés aussi contre le pape, et se trouvaient sous le poids de l'excommunication. La célèbre sainte Catherine de Sienne intercéda pour eux; mais ils ne méritèrent leur grâce qu'après la mort de Grégoire XI. Sainte Catherine intercéda aussi pour les Romains, et contribua puissamment par ses lettres et de vive voix à la décision que prit enfin le pape de résider à Rome. Le roi de France et les Français firent tous leurs efforts pour le retenir; mais Grégoire demeura inébranlable et fut reçu dans la capitale du monde chrétien aux acclamations du peuple (1377). Ainsi fut rétablie à Rome la résidence des papes, après soixante-dix ans d'interruption, que les Romains appelaient les Soixante-dix années de la captivité de Babylone.

7. L'un des premiers actes de Grégoire XI, depuis son entrée à Rome, fut de réprimer une secte redoutable qui se formait en Angleterre. Wiclef, professeur d'Oxford et curé de Lutervolts, en était chef. Ayant été privé de la charge de directeur du collége de Cantorbéry, qui appartenait de droit aux moines, et qui leur fut confirmée par le pape auquel en avait appelé Wiclef, ce docteur plein d'orgueil et de fiel se déchaîna dès lors contre l'autorité pontificale, contre le clergé et les moines, surtout les moines mendiants. Sur Dieu et l'homme, Wiclef admettait une sorte de panthéisme et un vrai fatalisme, qui emportait toutes nos actions; Dieu lui-même était nécessité en toutes choses : en créant les hommes, il avait prédestiné les uns à bien faire et au salut, les autres à pécher et à la damna-

1. Berthier, liv. XL, t. XIV, p. 142.

tion; tellement que le péché était nécessaire et que Dieu en était le premier auteur. Ainsi Wiclef rejetait la liberté de contradiction; mais il ne s'arrêtait point à ces blasphèmes et à ces principes subversifs. Il combattait la hiérarchie et les possessions du clergé, et se déchaînait contre le pape, les cardinaux et les évêques; il attaquait en quelque chose tous les sacrements, niait la présence réelle, et soutenait de plus que les prêtres perdaient leurs pouvoirs et leur juridiction par le péché mortel. Il ajoutait que la puissance séculière avait alors le droit de les dépouiller de leurs possessions, et les paroissiens celui de leur refuser les dîmes. Il rejetait avec les indulgences la nécessité de la confession auriculaire, combattait les vœux monastiques, et réduisait la règle de foi à l'Écriture sainte, qu'il traduisit en langue vulgaire. Nous abrégeons; mais toutes ces erreurs ne se produisirent pas en même temps, et Wiclef, qui avait été d'abord orthodoxe, se contredit plus d'une fois. C'est surtout dans son Trialogue qu'il exposa son système d'opposition à l'Église et à la doctrine catholique, système que l'orgueil et la vengeance firent éclore, et qui n'était toutefois lui-même que la reproduction des doctrines antisociales semées sur le continent.

Les Lollards se répandaient alors en Angleterre. On appelait ainsi les disciples de Gauthier Lollard, l'un des principaux chefs des Fraticelles ou Béguards en Allemagne, vers 1315. Arrangeant, lui aussi, à sa manière le Manichéisme réformé, il semblait avoir à cœur de rappeler davantage le vieux système, ayant comme Manès ses douze apôtres qui parcouraient la Germanie chaque année pour faire des prosélytes. Or, ce fut principalement par ces Lollards que la secte naissante en Angleterre se rattacha à la grand secte manichéenne, à laquelle Wiclef donna aussi sa couleur. Il la dégagea des éléments qui pouvaient la compromettre davantage dans les esprits plus éclairés et plus honnêtes; il sut la rendre plus attrayante pour les seigneurs et les laïques opulents, souvent jaloux de l'or-

dre ecclésiastique, en même temps qu'il eut soin de l'envelopper d'un certain langage scolastique, subtil et obscur, capable d'embarrasser ses adversaires. Ce fut ainsi que Wiclef se fit un parti puissant à la cour d'Édouard, et qu'il se concilia surtout la faveur du régent, le duc de Lancastre. Aussi le concile de Londres (1376), assemblé par l'archevêque de Cantorbéry, n'osa rien statuer contre le novateur, devant l'opposition des seigneurs laïques. Le pape Grégoire XI, ayant pris connaissance des erreurs reprochées à Wiclef, s'était empressé d'en écrire au primat, pour les faire condamner; de son côté, le docteur d'Oxford, se sentant soutenu, devenait de jour en jour plus audacieux contre ses juges et contre l'Église. Il est probable que, par prudence, l'hérésiarque ne fit pas à l'ordre civil, à toute possession indistinctement, l'application de ses principes contraires à l'autorité et aux possessions du clergé; nous entendons une application formelle, qui eût infailliblement excité l'attention des esprits. Mais, outre que cette application, appelée par la logique et les passions, était inévitable, nous trouvons parmi les propositions attribuées à Wiclef les suivantes : « Que quiconque tombe en péché mortel ne peut être possesseur légitime d'aucune chose [1]. — Que nul n'est possesseur, nul « n'est évêque, quand il est en péché mortel [2]. — Qu'une « simple vieille femme pouvait être roi et pape, si elle était « meilleure et plus vertueuse que le pape et que le roi [3]. — « Enfin, que l'on n'est pas obligé d'obéir aux lois humaines, lorsqu'elles ne sont pas dans l'Écriture [4]. » Cette dernière proposition est remarquable; elle transporte dans

1. Quod ad verum dominium sæculare requiritur justitia dominantis sic, quod nullus in peccato mortali est dominus alicujus rei. Voy. *Conc. Lond.* (1396); — Labbe, t. XI, p. 2081; — d'Argentré, *Collectio judicior.*, t. I, part. 2, p. 23.

2. Nullus est dominus, simul nullus episcopus, dum est in peccato mortali. D'Argentré, *ibid.*, p. 8.

3. Voy. Bossuet, *Variat.*, liv. XI, n. 154.

4. Ubi leges humanæ non fundantur in Scriptura sacra, subditi non tenentur obedire. D'Argentré, *ibid.*

le domaine civil le principe fondamental du système de la réforme, qui vint plus tard et que Wiclef poussait déjà loin : du même coup il sape l'État comme l'Église. Si ces propositions n'ont pas été toutes formulées par Wiclef, elles se trouvent néanmoins dans ses écrits, où ses principes sont plus ou moins enveloppés, mais assez faciles à reconnaître. Aussi, les seigneurs qui protégèrent d'abord Wiclef contre les évêques, prouvèrent en cela qu'ils étaient non-seulement de mauvais chrétiens, mais encore des insensés. Ils durent toutefois déjà ouvrir les yeux lorsque, du vivant même de Wiclef, en 1381, ils virent entrer dans Londres près de deux cent mille paysans, ayant pour chef Jean Ballé, un Franciscain, disciple de Wiclef. Ces séditieux massacrèrent le chancelier et l'archevêque de Cantorbéry, et extorquèrent plusieurs concessions au jeune roi. Après un tel avertissement, les évêques eurent sans doute plus de liberté pour condamner, comme ils firent en effet en deux nouveaux conciles de Londres, l'un en l'année 1387, qui fut celle de la mort de l'hérésiarque, et l'autre en 1396, pour condamner, disons-nous, les erreurs d'une secte que déjà Grégoire XI leur avait signalée comme tendant à ruiner la société civile non moins que l'Église : *Quæ statum totius Ecclesiæ, et etiam sæcularem politiam subvertere et enervare nituntur*[1]. Le pape Grégoire XI était mort dès l'an 1378, année fatale, de laquelle date l'une des plus grandes épreuves auxquelles Dieu a permis que son Église fût soumise, nous parlons du grand schisme d'Occident.

LEÇON CXLII.

1. La mort surprit Grégoire XI lorsqu'il pensait à retourner en France. Les Romains, persuadés que tout pape

1. Voy. d'Argentré, *ibid.*, p. 2 ; — Labbe, t. XI, p. 2038 et seqq.; — *Histoire du Wicléfisme*, in-18 ; — *Vie de Wiclef*, publiée à Nuremberg.

français pencherait pour la résidence d'Avignon, demandèrent à grands cris un pape romain, ou du moins italien, et menacèrent le conclave. Soit par suite de ces menaces, soit autrement, les cardinaux élurent unanimement l'archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Délivrés de toute crainte après l'élection, les cardinaux n'élevèrent aucune contestation sur sa légitimité, et reconnurent publiquement le nouveau pape par les devoirs qu'ils lui rendirent et par les lettres de notification qu'ils adressèrent aux cardinaux absents et aux princes. Urbain VI était austère et régulier; sa première pensée se porta donc sur le sacré collége, pour y mettre la réforme et bannir de sa cour le luxe et les autres abus dont on se plaignait. Cette réforme effraya les cardinaux; ils se retirèrent à Anagni, sous prétexte de se soustraire aux chaleurs qui les incommodaient à Rome, et là ils firent une protestation contre l'élection d'Urbain, élection nulle, disaient-ils, par défaut de liberté dans le conclave. Pour être plus en sûreté, ils se rendirent à Fondi, au royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne, et procédèrent, le 27 septembre, à une nouvelle élection. Leur choix tomba sur le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII (1378) et se retira à Avignon. Dès le jour funeste de cette élection, il y eut deux papes : l'un à Avignon, reconnu par la France et par les rois d'Écosse, de Naples, d'Aragon, de Castille et de Navarre; et l'autre à Rome, reconnu par le reste de l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la plupart des autres États chrétiens. La neutralité eut aussi ses partisans : les deux pontifes écrivirent à tous les princes, cherchèrent à se fortifier par des promotions de cardinaux, s'excommunièrent réciproquement, eux et leurs adhérents, exercèrent enfin l'un contre l'autre tous les actes d'hostilité qui étaient en leur pouvoir.

2. Nous n'entrerons point dans les détails affligeants de cette guerre intestine; voici seulement quelques observations que nous croyons propres à faire apprécier ce schisme

déplorable, tant en lui-même que dans ses suites : 1° Le plus grand tort, le tort fondamental, si on peut parler ainsi, était assurément du côté des cardinaux français, auxquels il faut joindre le cardinal d'Aragon, Pierre de Lune. En supposant l'élection d'Urbain aussi forcée qu'ils le prétendirent plus tard, il est certain qu'ils l'avaient ratifiée en pleine liberté, et que dans leurs premières lettres ils avaient présenté ce pape comme très-légitime. Mais cette violence dont ils se plaignirent, il ne paraît pas, d'après les monuments authentiques, qu'elle ait influé efficacement sur leur choix, déjà arrêté avant de la subir. Ainsi, de toutes les manières, les cardinaux, en prononçant la déchéance d'un pape qu'ils avaient reconnu eux-mêmes, dépassèrent tous leurs pouvoirs, en même temps qu'ils prirent sur eux la terrible responsabilité du schisme qui fut la suite de cet acte illégal. — 2° Le pape Urbain eut aussi ses torts. Au lieu de ménager les esprits, il les aigrit par ses paroles et ses procédés blessants. Au lieu de se concilier l'estime et la confiance générales, il sacrifia le repos du royaume de Naples, en grande partie, aux intérêts de sa famille, et, tout en usant peut-être de ses droits stricts, il poussa la rigueur jusqu'à la cruauté, en faisant mourir plusieurs cardinaux accusés de conspiration contre lui. — 3° Si le droit d'Urbain nous paraît évident aujourd'hui, il ne se présentait par de même dans les premiers temps. L'accord de tous les cardinaux contre la validité de son élection dut faire une grande impression, que la conduite personnelle d'Urbain lui-même, abandonné de toute sa cour, n'était pas propre à diminuer. On pouvait donc adhérer de bonne foi à l'obédience de Clément VII comme à celle d'Urbain VI, et, en effet, on vit des saints et des saintes à miracles dans les deux partis. Aussi, quoique en droit Urbain VI et ses successeurs aient été les seuls pontifes légitimes, et qu'ils figurent seuls comme tels dans le catalogue des papes reçu dans l'Église, toutefois le nom flétrissant d'antipape, que méritaient au fond Clé-

ment VII et son successeur, leur fut épargné par les conciles et même par les papes de Rome, dans les négociations qui eurent lieu plus tard. Ainsi ce doute, qui faisait en quelque sorte la force du schisme par la difficulté de reconnaître alors le vrai pape, avait ce bon effet, de le rendre moins préjudiciable au salut des âmes.

3. Une circonstance qui soulage encore dans le récit de ces déchirements, est le zèle avec lequel les hommes sages et désintéressés travaillèrent partout à l'extinction du schisme. L'Église de France, et notamment l'université de Paris, se distinguèrent principalement par leurs efforts constants et persévérants. Urbain VI étant mort en 1392, ses cardinaux élurent pour lui succéder le cardinal Tomacelli, qui prit le nom de Boniface IX. Le nouveau pape, d'un caractère plus conciliant que son prédécesseur, envoya deux députés en France pour prier le roi de travailler à la paix de l'Église. Ces députés, mal reçus de Clément VII à Avignon, furent bien accueillis du roi Charles VI, qui promit de concourir de tout son pouvoir à l'extinction du schisme. L'université de Paris proposa trois moyens, savoir : la *cession* pure et simple, les deux prétendants renonçant à la papauté; le *compromis*, qui consistait à remettre la décision définitive entre les mains de plusieurs arbitres; enfin, le concile général, qui prononcerait souverainement. Ces propositions, portées à Avignon par les députés de Paris, irritèrent Clément, mais les cardinaux les prirent en considération; ce que voyant Clément, il en conçut tant de chagrin, qu'il tomba dans une espèce de consomption, et mourut d'apoplexie la même année (1394). Cette mort fit concevoir de grandes espérances. Le roi de France, les princes étrangers, et au-dessus de tout l'université de Paris, mirent tout en œuvre pour empêcher une nouvelle élection; malheureusement les cardinaux d'Avignon ne l'entendaient pas ainsi. Ils crurent avoir assez fait en signant dans le conclave une pièce par laquelle celui qui serait élu s'engageait à se prêter à tous les moyens jugés nécessaires pour pro-

curer la paix de l'Église. Or, cet élu fut Pierre de Lune, cardinal d'Aragon, c'est-à-dire l'homme le moins disposé à tenir cet engagement, et le plus habile à s'y soustraire, et à se maintenir envers et contre tous. Il se fit appeler Benoît XIII, et ce fut sous ce nom qu'il soutint une véritable guerre durant plus de vingt ans pour conserver les insignes du pontificat. Il est très-entendu que cette guerre fut une guerre de paroles, de mémoires, d'assemblées, de députations. L'université de Paris, qui figura en première ligne dans ce genre de combat, comptait alors plusieurs docteurs que ce grand et trop long débat rendit célèbres pour la part qu'ils y prirent. Nous mentionnerons seulement Pierre d'Ailly, né à Compiègne, qui devint successivement docteur en 1430, chanoine de Noyon, directeur du collége de Navarre à Paris, chancelier de l'Université, évêque de Cambrai, et enfin cardinal; Jean Gerson, né près de Rethel, au diocèse de Reims, fut disciple de Pierre d'Ailly et son successeur à la dignité de chancelier de l'Université, après avoir reçu le bonnet de docteur en 1392; enfin Clémangis, du diocèse de Châlons-sur-Marne, qui compta Gerson parmi ses maîtres, et qui se fit également admirer par son éloquence et son beau style, et redouter par son humeur satirique[1]. — Les premières négociations qui suivirent l'élection de Benoît XIII eurent pour résultat la soustraction de la France à son obédience (1398). On essaya néanmoins encore d'amener le pontife à la cession; mais Pierre d'Ailly, envoyé à cet effet à la cour d'Avignon, échoua devant l'opiniâtreté du pontife et il fallut dès lors songer à le réduire par la force. La Navarre et la Castille avaient suivi l'exemple de la France; les cardinaux d'Avignon, à l'exception de cinq, une partie des officiers de la cour pon-

1. Sur ces trois célèbres docteurs, voir toutes les histoires qui traitent avec quelque étendue du grand schisme d'Occident et du concile de Constance; — le P. Berthier, liv. XLI et XLII; — Noël Alex., sæc. 15°. Ellies Dupin, dans sa *Biblioth. ecclés.*, quinzième siècle, t. I, analyse leurs écrits; on connaît son mauvais esprit.

tificale, enfin les bourgeois de la ville abandonnèrent eux-mêmes la cause de Benoît, et se joignirent au corps d'armée du maréchal Boucicaut. Loin de se rendre, Benoît changea son palais en forteresse, et y soutint un siége en règle avec quelques centaines de soldats aragonais. Cependant les esprits s'adoucissent et se divisent, les négociations recommencent, et le palais de Benoît, cessant d'être une citadelle, devient sa prison (1399). C'est là que nous le retrouverons encore au siècle suivant [1].

4. Les Français, en renonçant à l'obédience de Benoît XIII, n'en étaient pas mieux disposés à l'égard de Boniface IX. Son prédécesseur, Urbain VI, avait réduit le jubilé à la trente-troisième année et attaché l'indulgence à l'an 1390. Les Français, regardant comme non avenue la bulle d'un pontife qu'ils traitaient d'antipape, s'en tinrent à celles de Boniface VIII et de Clément VI, et remirent leur pèlerinage de Rome à l'année 1400. Une multitude de personnes se mirent en route à cette époque; mais la plupart de ces pèlerins périrent en chemin, soit par la peste qui ravageait l'Italie, soit par les gens de guerre, ou plutôt par les gens de désordre et de pillage répandus partout.

5. La confusion régnait alors sur presque tous les

1. Sur le grand schisme d'Occident, voir Raynaldi et Sponde, an 1378; — le P. Berthier, continuat. de Longueval, liv. XL et suiv., t. XIV et XV; — du Boulay, *Hist. de l'Académie de Paris*; — Maimbourg, *Hist. du grand schisme d'Occident*; elle est à l'index, etc. — Toute la question du schisme reposant en définitive sur l'élection d'Urbain VI, on comprend l'importance du problème suivant.

PROBLÈME.

L'élection d'Urbain VI fut-elle légitime et canonique?

Pour la *négative* : tous les écrivains qui soutinrent dans le temps Clément VII contre Urbain VI; et, depuis, les auteurs français, Dupuy, Maimbourg, etc., qui tiennent au moins pour douteuse l'élection d'Urbain.

Pour l'*affirmative* : tous les auteurs qui ont soutenu Urbain contre Clément; et, depuis, Raynaldi, an 1378; — Palma, t. II, cap. L, qui s'étend principalement sur cette élection; — M. Rohrbacher, liv. LXXXI. C'est l'opinion commune parmi les ultramontains.

points en Occident et en Orient. Le duc de Lançastre et les Anglais détrônèrent, en haine de la France, leur roi Richard II, qui avait épousé Isabelle, fille du roi de France Charles VI, les Allemands détrônèrent, en haine de ses crimes, l'empereur Wenceslas, tyran odieux, qui fit mourir saint Jean Népomucène, et mérita d'être appelé le Caligula de son siècle. Ils lui donnèrent pour successeur le comte palatin Robert, qui ne put rendre à l'Empire son autorité déchue. Ce n'était partout en Allemagne, comme depuis longtemps en Lombardie, que ligues et confédérations des villes libres et des seigneurs, les unes contre les autres[1]. — Enfin le royaume de Naples échappa de nouveau à la famille d'Anjou, pour passer à Ladislas, fils de Charles de Duras. Il faut remarquer que toutes ces révolutions politiques se firent partout au profit de Boniface et de ceux qui le reconnaissaient pour le pape incontestablement légitime. Cette circonstance éloigna l'espoir que la France avait conçu d'abord de voir l'Angleterre et l'Allemagne agir avec elle pour amener ces deux papes à un acte de cession.

6. L'Orient était dans un état incomparablement plus critique encore. Bajazet, fils d'Amurat et son successeur (1390), s'empara des provinces de l'empire grec, qu'il réduisit presque à la seule ville de Constantinople. La funeste bataille de Nicopolis, où périrent tant de seigneurs français, avait effrayé tout l'Occident (1395). L'Europe et l'Asie tremblent au nom de Bajazet ; mais la Providence attendait le superbe conquérant. Timour, ou Tamerlan, se trouvait alors comme autrefois Gengis-Khan, à la tête de tous les Tartares Mongols, et, semblable à un torrent impétueux, il parcourait l'Asie en renversant tout sur son passage, les villes et les armées. Après avoir conquis la Perse et rasé Bagdad, il entra dans l'Asie Mineure à la tête six cent mille hommes. Bajazet réunit toutes les forces de

1. Voy. M. Moeller, *Hist. du moyen âge*, p. 478.

son empire, et oppose à Tamerlan plus de trois cent mille combattants. Ces deux armées innombrables accoutumées à la victoire et conduites par deux conquérants, les plus grands capitaines de leur siècle, se rencontrèrent dans les plaines d'Ancyre (1401). Jamais choc plus effroyable. Bajazet fit des prodiges de valeur; mais le nombre accabla les Turcs, et le fier sultan, demeuré prisonnier, mourut dans la captivité, expiant ainsi son orgueil et sa cruauté[1]. Tamerlan se retira, après avoir ravagé l'Asie Mineure, et laissa les fils de Bajazet recueillir les débris de leur empire.

7. Laissons les Grecs respirer un instant après la défaite de Bajazet, et rentrons dans l'université de Paris, pour y entendre débattre une question d'autant plus intéressante qu'elle approche du moment de recevoir du souverain pontife sa dernière solution.

Nous parlons de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Cet article, caché en quelque sorte dans les replis de la tradition chrétienne, n'y apparaissait que comme un sentiment pieux qui se manifestait çà et là, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, mais cependant avec un progrès sensible. Au douzième siècle, les chanoines de Lyon établirent la fête de la Conception. Saint Bernard leur en écrivit, et se plaignit qu'ils l'eussent fait de leur propre autorité, ajoutant qu'il s'en rapportait lui-même sur ce point comme sur les autres au jugement du saint-siége (1140). Au siècle suivant, saint Thomas d'Aquin admit dans Marie un privilége semblable à celui de Jérémie et de saint Jean-Baptiste, sanctifiés dans le sein maternel après leur conception, mais non celui d'avoir été préservée du péché originel. Ce sentiment s'accrédita naturellement parmi les Dominicains, tandis que les Franciscains embrassant, à la suite de Duns Scot, la thèse contraire, défendaient le pri-

1. Les historiens ne sont point d'accord sur plusieurs circonstances de la célèbre bataille d'Ancyre et de la captivité de Bajazet. Voy. surtout l'*Histoire universelle*, par une société d'Anglais, t. XXII, p. 436, édit. in-4.

vilége de la Conception immaculée dans la sainte Vierge.

La pieuse croyance défendue par les Franciscains continua de s'étendre et de prendre racine dans les esprits. Au temps où nous sommes arrivés, elle était déjà devenue dominante parmi les théologiens et populaire parmi les fidèles. En effet, un Dominicain espagnol, Jean de Montson, docteur et professeur de Paris, ayant osé soutenir « qu'il était contre la foi de dire que Marie avait été conçue sans péché, » la Faculté de théologie, ou plutôt toute l'Université, se souleva contre lui, condamna cette proposition comme fausse et scandaleuse, et excommunia son auteur obstiné (1387). Les Dominicains eurent l'imprudence de se plaindre de la sentence, injurieuse, disaient-ils, à saint Thomas et s'attirèrent tellement la colère du peuple et des écoliers, qu'ils n'osaient plus paraître dans les rues. Un siècle plus tard, Sixte IV approuva l'office de l'Immaculée-Conception, et défendit toutefois de traiter d'hérésie l'une ou l'autre opinion. L'université de Paris en 1497, et à son exemple celles de France, d'Angleterre, de Germanie et d'Espagne décidèrent qu'aucun candidat ne serait admis au grade de docteur qu'après avoir juré qu'il défendrait la doctrine de l'Immaculée Conception. Paul V fit défendre de soutenir dans aucun acte public la thèse contraire; enfin, Grégoire XVI et Pie IX, qui gouverne glorieusement l'Église, ont marqué une prédilection particulière pour cet article, que l'on peut espérer voir prochainement au nombre des articles définis[1].

1. Ce serait un sujet intéressant de composition, un sujet de circonstance, que le tableau de la tradition et des actes de l'Église touchant l'article de l'Immaculée Conception. Voir à cet effet, outre les théologiens et les historiens de l'Église, *passim*, Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXV, t. IX, p. 64; — liv. XLI, t. XIV, p. 296, et *passim*; — Crévier et du Boulay, *Históría universit. Paris*, t. IV; — Benoît XIV, *de Festis, B. M. V.* cap. XV, LXXXVIII; — d'Argentré, t. I, part. 2, p. 60, 62 et suiv.; — Ruttenstock, *Institutiones hist. eccles.*, t. III, p. 255, et Chérier, *Institut.*, t. III, p. 361; — Wouters, *Compendium*, t. II, p. 354; — enfin, quelques dissertations récentes et spéciales de Son Éminence Lambruschini, et autres écrivains contemporains.

8. Durant ces discussions, le duc de Lithuanie, Jagellon, devenait l'apôtre de son peuple (1386). Ayant embrassé la foi et reçu le baptême en Pologne, où il épousa la reine Hedwige, il n'oublia rien pour retirer ses sujets de leurs grossières superstitions et les amener au Christianisme. La politique sans doute ne fut pas étrangère à cet événement; mais il n'en fut pas moins heureux d'abord pour les peuples eux-mêmes, et ensuite pour la paix désormais assurée entre la Pologne et la Lithuanie.

En achevant notre siècle, mentionnons encore quelques contemplatifs qui n'ont point trouvé place dans l'histoire. Nous avons parlé de sainte Brigitte. — Taulère (1361), Dominicain allemand, vécut surtout à Strasbourg et à Cologne, où il se fit admirer par ses prédications. Il a laissé grand nombre d'ouvrages mystiques, la plupart en allemand et traduits par Surius. — Rusbroc (1381), né au village de ce nom, non loin de Bruxelles, fut d'abord et assez longtemps vicaire de Sainte-Gudule à Bruxelles, puis prieur d'un monastère de chanoines réguliers à Grœendat. Avec peu d'études, mais beaucoup de méditation, il devint le plus célèbre mystique de son temps. Surius a également traduit en latin ses écrits, composés dans la langue vulgaire, le flamand. — Le B. Henri Suzo (1366), Dominicain des environs de Constance, ne sembla s'inspirer, dans ses écrits mystiques, que de l'amour de Jésus-Christ qui l'embrasait. — Sainte Catherine de Sienne (1380), du tiers ordre de Saint-Dominique, fut le prodige de son siècle par l'austérité et la sainteté de sa vie, par les sacrés stigmates qu'elle reçut, et par les autres dons surnaturels dont Dieu l'enrichit, enfin par ses légations et toutes les démarches qu'elle fit pour prévenir ou arrêter le schisme[1].

1. Voy. les *Hist. littér.*; — Noël Alex., sæc. 15°; — les Bolland. et Godescard pour ces deux saintes.

DISSERTATION GÉNÉRALE SUR LE XIVe SIÈCLE.

Sommaire. — 1° Résumé. — 2° Philippe le Bel contre Boniface VIII; réaction violente du pouvoir temporel contre l'autorité spirituelle et papale; réaction commencée dans le siècle précédent par Frédéric II et son confident Pierre des Vignes, et continuée dans notre quatorzième siècle par Louis de Bavière et ses jurisconsultes. La constitution de l'empire chrétien tombait déchirée par la passion et la révolte; la force matérielle l'emportait sur la puissance du droit. Cette réaction contre le pouvoir exercé par les papes descend vite aux évêques, que les seigneurs attaquent dans l'exercice de leur juridiction en France, sous Philippe de Valois. — 3° Séjour des papes à Avignon. Graves inconvénients de cette détermination de Clément V, Rienzi. — 4° Grand schisme d'Occident. Tort des cardinaux français. — 5° Concile général de Vienne. Abolition des Templiers. Les faux Spirituels arrivent à un infâme Quiétisme. Les Quiétistes grecs, ou Palamites, n'étaient que des insensés, et troublaient l'Église et l'empire à Constantinople. Les Lollards allemands et le Manichéisme en Angleterre. Le docteur Wiclef donne au système manichéen une plus grande puissance en le dégageant plus nettement de ses éléments les plus grossiers. Il en fait surtout un système de révolte et de spoliation contre le clergé, que les passions populaires ne tardèrent pas à étendre à toute autorité et à toute possession. Montrer ici surtout que les papes, par tout ce qu'ils firent contre les sectes manichéennes, Albigeois, Vaudois, faux Mystiques, Wicléfites, furent autant les défenseurs de l'ordre social que les gardiens de la foi et des bonnes mœurs. — 6° Les Mongols ou Tartares : Tamerlan, Bajazet; faiblesse des Grecs. — 7° Caractère général du quatorzième siècle : réaction contre la puissance spirituelle : décadence.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur le démêlé de Boniface VIII, etc., voir plus haut, p. 445;
2° Sur l'abolition des Templiers, p. 448;
3° Sur les bulles de Nicolas III et de Jean XXII, p. 453;
4° Sur l'élection d'Urbain VI, p. 478.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Sur le séjour des papes à Avignon, p. 451;
2° Sur la tradition touchant l'Immaculée Conception, p. 481;
3° Dissertation sur le quatorzième siècle.

FIN DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

LEÇON CXLIII.

1. Nous avons laissé Benoît XIII enfermé dans le château ou palais d'Avignon. Ennuyé de sa prison, il trouva moyen de s'échapper et de se rendre en Espagne (1403), d'où il envoya deux cardinaux reprendre les négociations à la cour de France. Les princes se divisèrent à cette occasion, l'Université s'adoucit, et la restitution de l'obédience fut enfin décidée. Les députations et les harangues recommencèrent; mais Benoît échappait toujours aux instances des partisans de la réunion. Cette obstination, jointe aux taxes qu'il prétendait encore lever sur le clergé français, fit renaître le projet de la soustraction d'obédience, qui fut publiée de nouveau en 1408. Benoît négociait en même temps avec beaucoup de bruit et aussi peu de sincérité du côté de Rome. Il avait envoyé des députés à Boniface IX, qui mourut sur ces entrefaites (1404). Les cardinaux de son obédience prétendirent eux-mêmes lier le pape qui serait élu, et l'obliger à travailler sincèrement à l'extinction du schisme. Après avoir pris cette précaution, ils élurent le cardinal Cosmat de Méliorati, qui ne tint le saint-siége que deux ans, sous le nom d'Innocent VII, et mourut en 1406. Le cardinal Corrario, qui lui succéda sous le nom de Grégoire XII, parut d'abord vouloir se conformer franchement au nouveau compromis signé dans le conclave avant son élection, et ne tarda pas à se démentir lui-même par ses tergiversations. Enfin, après une infinité de nouvelles négociations toujours inutiles, les cardinaux des deux obédiences, mécontents des deux papes, convoquèrent le concile général qui se réunit à Pise (1409). On y compta les trois patriarches latins d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, cent quatre-vingts archevêques et évêques, beau-

coup de prélats, de députés, et les ambassadeurs des princes. Il y eut vingt-trois sessions. On y cita les deux papes, qui, n'ayant point comparu, furent déclarés schismatiques, hérétiques, dégradés et déposés. Dans la dix-neuvième session, les cardinaux entrèrent en conclave et élurent un nouveau pape, le cardinal de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V. Il présida aux dernières sessions, régularisa les actes émanés des deux papes durant le schisme, et remit la grande affaire de la réformation à un nouveau concile général qui devait être assemblé trois ans plus tard.

2. Cependant Grégoire XII et Benoît XIII, loin de se présenter à Pise, avaient assemblé eux-mêmes chacun son propre concile : savoir, Benoît à Perpignan, où il réunit jusqu'à cent vingt évêques qui se séparèrent sans avoir pris aucune résolution; et Grégoire à Austria, dans le royaume d'Aquilée. Il s'y trouva à peine quelques prélats, et Grégoire se vit obligé de se retirer lui-même pour sa sûreté à Gaëte, sur les terres de Ladislas, roi de Naples. Il conserva dans son obédience une partie de l'Italie et de l'Allemagne; Benoît, de son côté, gardait l'Espagne, tandis que les Français, les Anglais et une partie des Allemands et des Italiens reconnaissaient Alexandre. Ainsi, trois papes au lieu de deux : tel fut le résultat le plus positif du concile de Pise. Les théologiens ne sont pas d'accord sur la question *si le concile de Pise fut œcuménique*. Le sentiment commun est que l'œcuménicité de ce concile est au moins douteuse, ce qui équivaut à dire que son autorité est nulle en ce sens. En effet, un concile n'a d'autorité que comme loi dans ses définitions et ses règlements; or, une loi douteuse est une loi nulle: *Lex dubia, lex nulla*. Nous n'en reconnaissons pas moins qu'il fut une preuve du zèle des gens de bien pour l'extinction du schisme, et un premier pas pour y arriver[1].

1. Sur le concile de Pise, voir Labbe et Mansi; — Raynaldi et Sponde, an 1409; Berthier, liv. XLIV. Voy. liv. XLIII pour tout ce qui précéda le concile, t. XV; —

3. Le pape Alexandre V ne survécut pas longtemps au concile de Pise, et le cardinal Balthazar Cossa, qui l'avait dominé durant son pontificat, lui succéda après sa mort (1410). La secte des Hussites s'élevait alors en Bohême. Nous avons vu les Wicléfites, enhardis d'abord par la faveur des grands, se porter à des excès qui ouvrirent les yeux à tous. La secte, bravant les anathèmes des conciles de Londres, ne cessait de se fortifier, tellement qu'au commencement du nouveau siècle, elle était devenue une affaire d'État, une puissance. Le roi Henri IV comprit le danger : il réunit son parlement (1401) et fit dresser contre eux un statut sévère qui les livrait au bras séculier. Cet arrêt en dispersa plusieurs et les jeta sur le continent. Pour le malheur de la Bohême, un gentilhomme de ce pays qui avait séjourné à l'université d'Oxford, et l'Anglais Pierre Payne, tous deux Wicléfites, portèrent les livres et les erreurs de leur maître à Prague. L'université de cette ville comptait alors, parmi ses bacheliers et maîtres ès arts, un prêtre nommé Jean, né à Hussinets (1370), de parents pauvres et inconnus, lequel, selon l'usage, on appela Jean de Hussinets ou Jean Hus. Il était éloquent, plein de feu, hardi et ami des nouveautés. Il goûta celles de Wiclef, en les adoucissant d'abord, et au moyen du trouble arrivé alors dans l'université de Prague, dont il devint recteur, il les répandit dans toute la Bohême, tant par ses discours

enfin *Hist. du conc. de Pise*, par Jacques Lenfant, ministre protestant. Voy. notre *Introd.*, p. 177.

PROBLÈME.

Le concile de Pise est-il œcuménique?

Pour l'*affirmative* : Gerson, *de Auferibilitate Papæ ab eccles.*; — Bossuet, *Defens. Declarat.*; — Noël Alex., sæc. 15°, dissert. II, t. IX, p. 267, et assez généralement les auteurs qui mettent le concile œcuménique au-dessus du pape.

Pour la *négative* : saint Antonnin, *Chron.*; — Roncaglia, *in Natal. Alex.*, p. 276. Voir aussi Mansi, *ibid.*, p. 285, sur le concile de Pise; — Orsi, et en général les auteurs qui mettent le pape au-dessus du concile.

Palma, t. III, cap. II, donne les raisons pour et contre, ainsi que Raynaldi. Ces critiques, Muzzarelli et grand nombre d'autres, tiennent le concile pour douteux.

artificieux que par la traduction en langue vulgaire de Trialogue. Jean Hus attaquait l'Église en la restreignant aux seuls prédestinés et aux justes; l'origine divine de l'autorité du pape; les droits et pouvoirs ecclésiastiques, qu'il faisait dépendre de l'état de grâce; les censures et les possessions du clergé; il attaquait la liberté de l'homme par la prédestination absolue qui ressortait du fatalisme de Wiclef, et la tradition, en donnant aux fidèles l'Écriture sainte pour la règle absolue de la foi. Jean Hus enseignait encore avec Wiclef que tout pouvoir, même dans l'ordre civil, cessait par le péché mortel : *Nullus est dominus civilis, nullus est prælatus, dum est in peccato mortali*[1]. Plus tard, Pierre Dresde, professeur interdit de la

1. Voy. les propositions de Jean Hus condamnées par le concile de Constance, art. 30, apud Labbe, t. XII, p. 131; — Cf. p. 122, où l'on trouve un plus grand nombre d'erreurs attribuées à Wiclef et à Jean Hus, notamment celles contre la liberté et la puissance de Dieu, et celle du Panthéisme, erreurs dénoncées au concile de Constance. Parmi les quarante-cinq propositions condamnées formellement dans le même concile, comme étant de Wiclef, la dix-septième donne aux peuples le droit de corriger leurs maîtres, quand ils sont en faute : *Populares possunt ad suum arbitrium dominos delinquentes corrigere*. Labbe, *ibid.*, p. 46. C'est tout simplement le droit de la révolte. Jean Hus traita d'inique la condamnation de ces quarante-cinq articles de Wiclef, p. 131. Il paraît que le disciple de l'hérésiarque anglais soutenait ou abandonnait certains articles de son maître selon les circonstances, et que peut-être aussi on lui attribuait des propositions émises seulement par ses disciples. Des témoins qui l'avaient entendu l'accusèrent d'erreur, par exemple, sur l'Eucharistie, ce qu'il désavoua formellement. De là il résulte un doute réel sur certaines erreurs, que les uns attribuent à Jean Hus, tandis que d'autres l'en disculpent. On ne doit sans doute lui imputer que les erreurs prouvées; mais, en prenant l'ensemble de tout ce qui se passait alors en Bohême autour de Jean, on doit y voir une véritable secte de Wicléfites et aussi de Vaudois, comme l'affirme Ænéas Sylvius de plusieurs des principaux de la secte. De là il suit que ceux qui faisaient partie de cette secte, surtout les chefs, étaient au moins fauteurs des articles wicléfites qu'ils n'adoptaient pas eux-mêmes, fauteurs d'un système hérétique qui ruinait les bases mêmes de tout gouvernement et de toute société. C'est là, nous semble-t-il, le point de vue du pape Martin V lui-même dans sa bulle contre Wiclef et Jean Hus : il les condamne, ainsi que Jérôme de Prague, comme ayant, sur différents points de foi, entre autres sur la sainte Eucharistie et les autres sacrements, une autre doctrine que celle de l'Église romaine. — Voir sur Jean Hus et les Hussites Labbe, t. XII; Noël Alex., sæc. 15e, cap. II, art. 1; d'Argentré surtout, t. I, part. 2, p. 158, 167 et 172; *Historia Hussitarum*, par Cochlée.

nouvelle université de Leipsick, insinua à un partisan de Wiclef, Jacobel, curé de Saint-Michel à Prague, et célèbre prédicateur, que c'était uue erreur et une injustice de la part du clergé de refuser aux fidèles l'usage du calice, c'est-à-dire la communion sous les deux espèces. Jacobel disputa, prêcha en conséquence, et les esprits s'échauffèrent tellement sur cet article, que les disciples de Jean Hus le défendirent dans la suite avec plus d'acharnement qu'aucun autre.

Tel était le sectaire qui fut dénoncé au pape Alexandre V, à l'époque du concile de Pise. Ses deux plus fameux disciples étaient Jérôme, né à Prague, maître ès arts dans trois universités où il avait étudié, et Jacobel. Alexandre V ordonna à l'archevêque de Prague d'arrêter le progrès des doctrines de Wiclef; mais Jean Hus et ses partisans ne tinrent aucun compte des ordres de l'archevêque, qui mourut sur ces entrefaites. Wenceslas mit sur le siége de Prague un prélat aussi indigne qu'on pouvait le craindre d'un prince si corrompu. Les sectaires, soutenus dès lors par les deux puissances, méprisèrent la sentence de Jean XXIII contre les erreurs et les écrits de Wiclef (1412) et l'interdit qu'il jeta sur la ville de Prague. Mais ce n'était là qu'un prélude.

LEÇON CXLIV.

1. La grande affaire, au temps où nous sommes arrivés, était le nouveau concile què l'on devait tenir pour remédier au schisme et aux autres maux de l'Église. Jean XXIII, de concert avec l'empereur élu, Sigismond, le convoqua à Constance, où il s'ouvrit en effet le 5 novembre de l'année 1414. Quatre patriarches, trois cents évêques, grand nombre de prélats et l'empereur Sigismond lui-même, y assistèrent. Le pape Jean XXIII présida aux deux premières

sessions; mais le concile ayant exigé de lui la promesse d'abdiquer le pontificat si la paix de l'Église l'exigeait, il promit en effet, puis s'échappa secrètement de Constance. Le concile n'en continua pas moins ses séances, présidées par un cardinal, et, pour en assurer l'autorité, il fit dans la quatrième session, et confirma dans la cinquième, ce fameux décret qui déclarait « que le concile général tenait son autorité immédiatement de Jésus-Christ, et qu'en conséquence toute personne, même le pape, était obligée de lui obéir en ce qui touchait la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Église dans son chef et dans ses membres. » Les sessions suivantes furent consacrées en grande partie à l'extinction du schisme. Jean XXIII, déposé, finit par se soumettre à la sentence du concile, et Grégoire XII, représenté par son ambassadeur, abdiqua volontairement. Pour Benoît XIII, retranché à Péniscola dans l'Aragon, il demeura opiniâtre jusqu'au ridicule et fut déposé et excommunié. Enfin, les cardinaux réunis en conclave, dans la quarante et unième session, élurent pape le cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V (1417). Ce pape présida aux sessions suivantes, et, dans la quarante-cinquième et dernière, il confirma de son autorité tout ce que le concile avait décrété en matière de foi, selon les règles observées dans les conciles : *Ut decreta in materia fidei per præsens concilium* conciliariter *tenerentur et inviolabiliter observarentur*.

2. Le pape Martin V a-t-il entendu sanctionner, par ces paroles, le décret des quatrième et cinquième sessions, qui soumet le pape au concile général? Ces deux sessions ont-elles l'autorité d'un concile œcuménique, soit par suite de la sanction qu'elles auraient reçue du pape Martin, soit autrement? Les Gallicans répondent affirmativement aux deux questions, et en concluent que le concile général est supérieur au pape, même au pape certain. Les ultramontains sont pour la négative et disent que le concile de Constance, formé alors seulement de l'obédience de Jean XXIII,

ne représentait pas l'Église universelle dans les quatrième et cinquième sessions; que le décret qui y fut dressé et promulgué n'était point au nombre des décrets sanctionnés par le pape Martin V, ce qui est évident par le contexte même de ses paroles[1], et que, dans tous les cas, il ne regardait, dans l'intention même du concile, que le pape douteux et le temps de schisme. Sans entrer dans la discussion, nous indiquerons seulement les observations suivantes :

1° L'œcuménicité des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance est au moins douteuse; personne ne le conteste. Or, ce que nous avons dit du concile de Pise revient ici : *Lex dubia, lex nulla;* 2° ou l'autorité œcuménique des sessions susdites dépend de la sanction du pape Martin V, et il y a contradiction avec le décret qui élève le concile au-dessus du pape; ou elle en est indépendante, et alors la question de principe demeure après le concile ce qu'elle était avant; car on ne peut donner une force absolue au décret non confirmé par le pape, sans supposer la question elle-même, c'est-à-dire sans supposer qu'avant le concile de Constance la supériorité du concile général était déjà une vérité reconnue dans l'Église. Or, une pareille supposition serait plus que gratuite. Nous avons vu que, jusqu'au concile de Constance, il n'est pas un seul concile général, pas un seul décret qui ait subsisté dans l'Église sans l'approbation, et à plus forte raison contre le jugement du pape.

1. Le pape Martin ne prononça ces paroles que pour répondre aux ambassadeurs du roi de Pologne et du prince de Lithuanie, qui le supplièrent de sanctionner de son autorité, avant la dissolution du concile, la condamnation que déjà les députés pour les matières de foi, les nations et le collége des cardinaux avaient faite de la doctrine hérétique de Jean de Falkenberg touchant le régicide. Ce fut donc pour satisfaire à leur demande que le pape confirma tous les décrets du concile en matière de foi. Assurément Martin V ne mettait point au nombre des hérésies le sentiment qui ne reconnaît point de concile œcuménique sans le pape, et surtout contre le pape reconnu et certain. Que de papes il eût de ce coup condamnés comme hérétiques ! Voy. Labbe, t. XII, p. 258.

3. Il est vrai que plusieurs théologiens, surtout les théologiens français appartenant à l'université de Paris, écrivirent avant le concile et parlèrent ou lurent des mémoires en présence du concile, dans le sens du décret de Constance; mais les sentiments de ces théologiens ne représentaient nullement la doctrine reçue dans l'Église. Gerson déclare même que l'opinion de la supériorité du concile au-dessus du pape aurait été auparavant considérée comme hérétique[1]. Préoccupés uniquement de la pensée d'éteindre le schisme malgré la résistance des trois papes douteux qui se partageaient alors l'Église, ils s'appliquèrent à prouver le droit qu'on avait dans l'Église de faire cesser cet état violent et exceptionnel, aussi imprévu dans le code ecclésiastique, qu'inouï et inconnu dans les fastes du Christianisme. En se renfermant dans ce but, ils demeuraient dans le vrai, et leurs propositions étaient toutes susceptibles d'une application légitime. Malheureusement ils dépassèrent ce but plus d'une fois; ils se jetèrent dans l'exagération et même dans plusieurs erreurs manifestes et très-dangereuses. Prenons pour exemple les deux plus illustres d'entre ces théologiens, tous deux Français et chefs successivement de l'université de Paris, tous deux exerçant aussi la plus puissante influence sur le concile de Constance; savoir : Pierre d'Ailly, qui était alors évêque de Cambrai et cardinal, et Jean Gerson, son disciple et son successeur dans la dignité de chancelier de l'Université.

Pierre d'Ailly, le plus modéré des deux, suppose toujours dans ses raisonnements et gratuitement que le concile général est complet sans le pape. Ce fut lui qui persuada au concile de Constance d'étendre pour la question du schisme le droit de suffrage à tous ses membres, même aux laïques : ce qui était au moins contraire à l'esprit de la constitution de l'Église. Filastre, autre cardinal français, voulait qu'on étendît ce même droit jusqu'aux diacres,

1. Voy. dans Phillips, *du Droit ecclés. dans ses sources*, p. 298.

pour les matières de foi : ce qui était une grave erreur, et elle n'était pas seule dans son mémoire ; il renfermait, dit le P. Berthier, des propositions formellement hérétiques. Pierre d'Ailly se laissa entraîner encore à plusieurs autres grandes inexactitudes, toujours dangereuses dans ces sortes de discussion[1]. — Gerson allait bien plus loin encore. Il tourna en tous sens cette thèse, que l'*Église peut déposer le pape*. Il en fit le sujet d'un traité particulier, qu'il intitula : *De Auferibilitate papæ ab Ecclesia*. Constamment il oppose l'Église au pape, comme si le pape n'appartenait pas essentiellement à sa constitution, et que l'Église pût marcher sans ce chef visible. On trouve dans ce même traité des propositions très-fausses, très-dangereuses, même très-scandaleuses, dit encore l'historien très-modéré de l'Église gallicane[2].

Tels étaient les excès auxquels un zèle très-louable en lui-même entraînait ces hommes illustres, qui n'en admettaient pas moins, au fond de leur âme, le dogme de la primauté romaine. Nous aurions tort de nous en scandaliser trop vivement; c'était heureusement la première fois que l'Église subissait une si douloureuse épreuve; c'était donc la première fois que l'on avait dans l'Église à chercher les moyens d'en sortir. Or, nous avons reconnu, comme une sorte de loi générale, la loi même de notre faiblesse naturelle, qu'en chaque nouvelle controverse dans l'Église, ses plus doctes et plus saints docteurs, entraînés par la discussion, et privés des antécédents qui eussent pu les diriger, tombaient ou paraissaient tomber par leurs expressions

1. *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLV, t. XV, p. 387.

2. Berthier, *Hist.*, etc., liv. XLIV, t. XV, p. 276. Le traité *De la Réformation de l'Église* renferme des propositions beaucoup plus excessives encore. Elles ont fait dire à un ministre protestant, après les avoir citées, que « Jean Hus ne s'éloi« gnait pas du sentiment des plus habiles docteurs de ce siècle au sujet de l'Église « romaine et du pape. » *Hist. du concile de Constance*, par Lenfant, t. I, p. 426, 2e édit. — Mais plusieurs critiques rejettent cet écrit comme indigne de Gerson, quoique Ellies Dupin, qui a édité ses Œuvres, soutienne qu'il est de lui. Voy. aussi P. Berthier, liv. XLV, p. 335.

inexactes ou erronées dans les exagérations, quelquefois même dans les erreurs opposées à celles qu'ils combattaient. Ainsi arrivait-il aux théologiens du concile de Constance; et un plus grand tort que celui qu'ils purent avoir serait de regarder ici leurs discours et leurs opinions comme l'expression exacte de l'enseignement catholique, ou de les appliquer à un autre temps qu'à celui du schisme.

4. Après la question du schisme venait celle de la foi. Le concile dans sa huitième session condamna Wiclef, sa mémoire et ses erreurs renfermées en quarante-cinq articles. On procéda ensuite contre le rejeton de l'hérésiarque anglais. Jean Hus, muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond, pour se rendre en sûreté à Constance et s'y justifier, s'y rendit en effet, et comparut plusieurs fois devant le concile. Il ne cessait de protester, à la manière de tous les hérétiques, qu'il était prêt à se rétracter si on le convainquait d'erreur. Cependant ses partisans s'agitaient à Prague. Les seigneurs, l'archevêque lui-même, écrivaient en sa faveur, tellement qu'on crut devoir le garder plus étroitement. Enfin, tous les efforts tentés par les plus éminents personnages pour l'amener à la soumission ayant échoué, ce malheureux subit la peine du feu, décernée alors contre les hérétiques (1415). — Les Protestants et plusieurs Catholiques ont accusé les Pères de Constance et l'empereur Sigismond d'avoir violé la foi jurée en faisant arrêter Jean Hus, muni d'un sauf-conduit. Mais on leur a répondu que, loin de mettre le chef des Hussites à l'abri d'un jugement, le sauf-conduit ne lui avait été donné, et il ne l'avait demandé lui-même que pour aller à Constance subir ce jugement avec ses conséquences[1]. — Jérôme de

1. PROBLÈME.

Les Pères du concile de Constance ont-ils violé le sauf-conduit de Jean Hus, en faisant emprisonner et en jugeant cet hérésiarque?

Pour l'*affirmative* : généralement tous les Protestants. Voy. entre autres Lenfant, *Hist. du conc. de Const.*, liv. II, t. I, p. 286; — liv. IV, p. 491, 2e édit.

Pour la *négative* : généralement les auteurs catholiques. Voy. Bergier, verbo

Prague, son plus célèbre disciple, ayant été arrêté lui-même, comparut à son tour devant le tribunal du concile, abjura, puis se rétracta, et subit avec la même obstination le même supplice que son maître (1416).

Avec Jean Hus, les Pères de Constance condamnèrent trente articles extraits de ses ouvrages, et les condamnèrent *in globo*, c'est-à-dire sans les qualifier en particulier. Ils dressèrent aussi des conclusions contre Jacobel et la communion sous les deux espèces. Enfin ils proscrivirent, à la poursuite surtout de Gerson, cette proposition « qu'il « était permis à tout particulier de tuer un tyran, par une « voie quelconque, et nonobstant tout serment qu'on aurait « fait. » Cette proposition représentait la doctrine que Jean Petit, docteur de l'université de Paris, avait soutenue pour justifier le duc de Bourgogne accusé de l'assassinat du duc d'Orléans.

5. Il restait toujours la grande affaire de la réformation. Le pape Martin proposa quelques articles, et tout se borna alors à des concordats passés avec chaque nation ; il confirma l'élection de Sigismond et son couronnement, indiqua la ville de Pavie pour la tenue d'un nouveau concile général, et déclara celui de Constance terminé (1418)[1]. Benoît s'obstina jusqu'à sa mort, qui arriva en 1424 ; ses

Hussites ; — Lesiere d'Aubigny, *Hist. des doctrines et des actes de la Compagnie de Jésus*, t. I, le seul paru ; — Pluquet, verbo *Hussites* ; — MM. Rohrbacher, liv. LXXXI, et Alzog, t. II, p. 560, etc.

1. Sur le concile de Constance, voir Labbe, t. XII, et Mansi, t. XXVII et XXVIII, et notamment t. XXVIII, p. 703, où Mansi indique dans une préface tous les monuments ; le recueil le plus célèbre pour les pièces qui concernent ce concile est celui de Von der Hart ; — *Hist. du conc. de Const.*, par Lenfant, ministre protestant, 2e édit. : c'est la plus complète ; — et celle par Bourgeois du Chastenet. Sur ces deux historiens, voyez notre *Introd.* ; — le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLV et XLVI, t. XV et XVI ; — enfin, les histoires ecclésiastiques étendues.

PROBLÈME.

Les sessions IV et V du concile de Constance ont-elles un caractère œcuménique ?

Pour l'*affirmative* : en général, les théologiens gallicans, qui en faisaient comme

deux cardinaux lui donnèrent un successeur sous le nom de Clément VIII; mais ce n'était là qu'un parti faible ou plutôt absurde, et l'on peut dire que l'élection de Martin V mit réellement fin au schisme. Il n'en était pas de même des troubles de Bohême.

En effet, le supplice de Jean Hus mit en fureur ses partisans. Ils lui décernèrent les honneurs du martyre, puis, courant aux armes, ils commencèrent sous Wenceslas, qui mourut en 1419, et continuèrent sous Sigismond, son frère, cette guerre fanatique qui couvrit la Bohême de sang et de ruines. Zisca, capitaine habile et audacieux, se mit à la tête des Hussites, les rendit invincibles, amena Sigismond à un traité honteux, et mourut au moment d'en recueillir les fruits. Durant la guerre, Zisca avait bâti une forteresse sur une montagne qu'il appela le *Thabor :* de là les *Thaborites*, ou sectateurs rigides de Jean Hus. Les autres, plus modérés au moins dans le principe, se bornaient presque à réclamer l'usage antique de la communion sous les deux espèces, c'est-à-dire la coupe ou le calice, ce qui les fit appeler *Callixtains*. Après la mort de Zisca, les Thaborites se divisèrent eux-mêmes. Les plus exaltés ne voulurent plus élire que des chefs temporaires, et se disaient *Orphelins* depuis qu'ils avaient perdu Zisca.

La Bohême ne suffisant point aux Hussites, ils se répandirent en Allemagne et en Pologne, où l'on assembla quelques conciles contre eux. D'autres conciles se réunirent tant en Germanie qu'en France (1420-1424) pour la réformation. Ils étaient comme le complément du concile de Constance. Cependant le nouveau concile général, qui devait

une thèse officielle. Voy. Bossuet, *Defens. Declarat.*; — Noël Alex., sæc. 15e, dissert. IV, t. IX, p. 286, édit. Venet. Il traite très au long la question de fait et celle de droit, etc.

Pour la *négative* : Emman. Schelstrate, *Tractatus de sensu... decretor. Const. conc.*, etc.; — Roncaglia, *in Natal. Alexandrum*, *loc. cit.*, p. 339 et 355; — Palma, t. III, cap. IV; — Phillips, *du Droit ecclés. dans ses sources*, § 29; — *Sources du Droit canon moderne*, p. 297.

donner le grand coup à cette réformation tant demandée, allait se réunir enfin, non plus à Pavie ni à Sienne, où il y eut seulement une ou deux sessions, mais à Bâle, lorsque le pape Martin V mourut (1431) et eut pour successeur Eugène IV.

LEÇON CXLV.

1. Avant d'aborder les nouveaux débats qui vont s'ouvrir à Bâle, et dans lesquels l'Église gallicane jouera encore un grand rôle, il est bon de rappeler à nos lecteurs que la France était alors dans la situation la plus critique dont il soit parlé dans nos annales. Un roi malade, Charles VI; une reine indigne comme épouse et comme mère, Isabelle de Bavière; deux chefs politiques se disputant les rênes du gouvernement, savoir, le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, ce dernier ligué avec l'Angleterre, assassin du duc d'Orléans et assassiné lui-même; la France envahie par les Anglais; leur roi Henri V déclaré héritier de la couronne de France, et son fils Henri VI, âgé de neuf mois, proclamé roi de France à Paris, après la mort de son père et celle de Charles VI (1422); le Dauphin, devenu Charles VII, le roi légitime des Français, réduit à fuir devant ses ennemis, qui livrent la France à l'étranger; les Anglais enfin prêts à se rendre maîtres d'Orléans et du royaume : tel était l'état de France, lorsqu'une pauvre bergère de Lorraine, jeune fille de dix-huit ans, née à Domremy, près de Vaucouleurs, se présente au roi, alors à Chinon (1429). Elle lui dit qu'elle avait mission du Ciel pour faire lever le siége d'Orléans, et le conduire lui-même à Reims pour y être sacré. C'était là une rude épreuve pour la prudence humaine. Cependant, après avoir fait longtemps examiner Jeanne d'Arc (ainsi s'appelait-elle), le roi et son conseil se rendirent à l'évidence. La jeune

fille, armée en chef de guerre et montée sur un cheval de bataille, part à la tête d'une petite armée, fait lever le siége d'Orléans, et conduit le roi à Reims, où il est sacré. Là finissait la mission de l'héroïne. Malheureusement on ne lui permit pas de retourner à son village : elle continua donc de combattre, mais le ciel ne la couvrait plus de sa protection miraculeuse. Elle fut prise dans une sortie devant Compiègne (1430), et les Anglais l'ayant achetée à grand prix, ils la firent condamner lâchement et brûler comme sorcière à Rouen (1431). Ainsi, au lieu de venger leurs défaites et leur honte passées, les Anglais et le parti français, alors traître à la France, se couvrirent d'une honte éternelle. Quatorze ans après la mort de Jeanne, le pape Callixte III ordonna, sur la demande de la famille, un procès de révision dont il chargea l'archevêque de Reims. L'innocence de celle qui avait sauvé la France fut reconnue, et sa mémoire glorieusement réhabilitée. — L'histoire de la Pucelle d'Orléans est une des plus merveilleuses dont il soit fait mention. Les esprits forts, croyants ou incroyants, refusent tout caractère surnaturel à la mission de Jeanne d'Arc; mais en se jetant, pour l'expliquer naturellement, dans les suppositions les plus gratuites, et même les plus incroyables, ils achèvent de prouver la thèse qu'ils combattent [1].

1. Sur Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, voir ses biographes et les histoires de France; — le P. Berthier, liv. XLVII; — et surtout l'excellente *Histoire de Jeanne d'Arc*, publiée récemment en 2 vol. par M. l'abbé J. Barthélemy.

PROBLÈME.

La mission de Jeanne d'Arc fut-elle surnaturelle?

Pour la *négative :* les critiques et historiens modernes de l'école rationaliste, et plusieurs autres qui en subissent peut-être l'influence sans lui appartenir. — Rapin-Thoyras a fait une dissertation spéciale pour expliquer les exploits de la Pucelle d'Orléans par l'artifice et la politique.

Pour l'*affirmative :* les anciens historiens; et parmi les modernes, le P. Berthier, dans une dissert. particulière à la fin de son XVI[e] vol. de l'*Hist. de l'Église gallicane*; — M. Rohrbacher, liv. LXXXII, p. 282-407; — M. Barthélemy, qui cite d'ailleurs beaucoup d'auteurs pour et contre.

2. Les choses en étaient là en France, lorsque le concile de Bâle s'ouvrit (1431) sous la présidence du cardinal Julien, légat d'Eugène IV. Le grand objet de ce concile était la réformation, la pacification des États chrétiens et en particulier de la Bohême, toujours troublée par les Hussites, enfin la réunion des Grecs. Mais, après la première session, le pape Eugène signifia à son légat qu'il transférait le concile de Boulogne. Les Pères et le légat lui-même, irrités de cette injonction, s'autorisèrent du décret de Constance, et déclarèrent, dans leur deuxième session, que le concile de Bâle, légitimement convoqué et commencé, ne pourrait être dissous, sans son consentement, même par l'autorité du pape. Dans la troisième session, ils allèrent jusqu'à signifier au pape qu'il eût à révoquer le décret de translation, et à se rendre au concile, lui en personne ou ses légats, dans le terme de trois mois. Sur son refus, les Pères accumulèrent, dans les sessions suivantes, décret sur décret pour prévenir tous les actes d'autorité qu'ils pouvaient craindre du pape, et par conséquent pour le restreindre dans ses droits, toujours en vertu du décret qui soumettait le pape au concile œcuménique. Le pape Eugène cassa par une constitution toutes ces citations et tous ces actes; les Pères de Bâle répondirent en le menaçant de lui interdire toute administration, et les choses ou plutôt les esprits en étaient là, lorsque le pape, sur l'avis de Sigismond, qu'il couronna à Rome, révoqua par une bulle le décret de translation, et autorisa la continuation du concile (1433). Cette bulle fut lue dans la dix-septième session, à laquelle les légats d'Eugène assistèrent. On fit, dans les sessions suivantes, plusieurs décrets de réformation sur la continence des clercs, sur la fuite des excommuniés, sur les annates[1] qui furent abolies, malgré l'opposition des légats,

1. Les annates étaient, dans l'origine, les revenus de la première année des bénéfices vacants. Voy. la dissert. du P. Berthier en tête du XV[e] vol. de l'*Hist. de l'Eglise gallicane*; — Noël Alex., sæc. 15°, dissert. IX, p. 476.

sur les réserves et les expectatives également supprimées. Enfin le décret de Constance, touchant l'autorité du concile général au-dessus du pape, fut renouvelé dans la dix-huitième session, en l'absence des légats.

3. Avant ces décrets, on avait reçu dans le concile les députés des Hussites, ayant à leur tête leurs plus fameux chefs depuis Zisca, savoir, Roquezane et Procope. Ces sectaires, alors maîtres de la Bohême, s'étaient rendus redoutables à l'Empire, et élevaient d'autant plus leurs prétentions. Leurs députés se retirèrent sans avoir rien conclu, et furent suivis de deux envoyés que le concile leur députa à son tour. Ceux-ci trouvèrent moyen de diviser les Hussites et d'armer la noblesse et les bourgeois contre les Thaborites et les Orphelins, qui succombèrent. On arriva enfin à un accord, les Hussites s'étant réduits au seul article de la communion sous les deux espèces, qu'ils obtinrent.

4. Les Grecs paraissent eux-mêmes tendre à se réunir. Ayant toujours tout à craindre des Turcs et de leur sultan Amurat, Jean Paléologue continuait d'implorer l'appui des Occidentaux et de travailler à l'extinction du schisme. Déjà les Grecs s'étaient présentés au concile de Constance; ils députèrent de nouveau à celui de Bâle, à l'effet d'obtenir une ville plus commode pour y traiter la grande affaire de la réunion des deux Églises. Le concile fut, en conséquence de leur demande et par le fait des légats et du pape, transféré à Ferrare (1438). Le cardinal Julien, si prononcé jusqu'alors contre Eugène, finit par se rendre près de lui. Les autres cardinaux et une partie des évêques l'imitèrent, tellement qu'il ne resta plus à Bâle, avec un petit nombre d'évêques qui alla toujours diminuant, que la foule des ecclésiastiques du second ordre, et des gens ayant encore moins de titres pour délibérer dans un concile. Tout ce parti, qui s'était déjà prononcé auparavant contre ce qu'on pourrait appeler la partie aristocratique du concile, avait pour chef un Français, le cardinal d'Allemand, archevê-

que d'Arles. Ce prélat avait, avec de grandes et bonnes qualités, deux défauts qui l'engagèrent dans une fausse voie et l'y retinrent assez longtemps : il manquait, en certaines circonstances, de tact et de jugement, et était d'une opiniâtreté invincible. En se mettant à la tête du parti populaire, si on peut l'appeler ainsi, le cardinal d'Arles crut n'être que conséquent au décret de Constance, tant de fois renouvelé ou invoqué à Bâle. Et il faut avouer qu'en rigueur il raisonnait plus juste que ceux qui, après avoir déclaré l'omnipotence du concile général sur le pape, se conformaient ensuite à une bulle de translation non acceptée solennellement par le concile. Le vrai tort du cardinal, après ses premières démarches, fut de ne pas s'apercevoir, comme firent tous ses collègues, que le parti qui faisait la foule dans le concile, et qui n'en pouvait canoniquement constituer l'autorité, devenait de plus en plus entreprenant et intraitable.

Ce caractère turbulent et ces prétentions du parti en question éclatèrent surtout dans cette circonstance de la translation, et déterminèrent la scission. Dès la vingt-sixième session, le concile commença à procéder contre le pape Eugène; il le cita, le jugea, le condamna, le déposa, traita d'assemblée schismatique son concile de Ferrare, et consomma cette série d'énormités, dans la trente-huitième session, par l'élection d'un antipape. Le choix du conclave improvisé à Bâle tomba sur Amédée VIII, duc de Savoie, retiré alors à Ripailles, charmante solitude sur les bords du lac de Genève (1439). Le duc, demi-souverain, demi-religieux, peut-être demi-épicurien, accepta la dignité équivoque qui lui fut ainsi déférée, prit le nom de Félix V, et devint un demi-pape. Ainsi le schisme fut consommé, et ce fut là la première application du décret de la quatrième session de Constance, vingt-quatre ans après qu'il eut été porté. — De son côté, le pape Eugène n'avait pas manqué d'annuler tous ces actes comme autant d'attentats commis contre sa personne, contre son autorité et contre l'unité et

la paix de l'Église. Il avait donc cassé toutes les procédures et sentences de Bâle, ainsi que l'élection de l'antipape, et excommunié tous ceux qui y avaient pris part.

5. Pour les princes, nous devons dire qu'ils furent sincèrement affligés en voyant renaître le schisme avec tous ses troubles. Nous parlons surtout de l'Allemagne et de la France, qui avaient une action plus immédiate sur le concile de Bâle et le pape Eugène. L'empereur Sigismond mourut au commencement des nouveaux débats qui allaient s'engager (1437). Les successeurs de cet excellent prince, Albert II, duc d'Autriche, mort en 1439, et Frédéric III, son cousin germain, d'une part, et, de l'autre, Charles VII, roi de France, s'interposèrent comme médiateurs entre le pape et le concile, et gardèrent une sorte de neutralité. Il y eut cependant cette différence, que l'Allemagne garda plus strictement cette neutralité, tandis que la France montrait plus de penchant pour le concile, où les Français dominaient. Le roi Charles VII fit même à Bourges, dans une grande assemblée des princes du sang et des plus hauts dignitaires de l'Église et de l'État, un acte qui dut flatter les Pères de Bâle : nous parlons de la fameuse Pragmatique sanction. C'était un règlement touchant l'autorité du concile général, les matières bénéficiaires, les jugements ecclésiastiques et autres points; lequel règlement, emprunté aux décrets du concile de Bâle, semblait en être la promulgation. On y déclarait, entre autres choses, que le concile général était supérieur au pape ; on supprimait les annates, les réserves et expectatives, et on rétablissait les élections. Cette manière d'arranger les affaires ecclésiastiques sans la participation du pape, partie essentiellement intéressée, ne pouvait que déplaire souverainement à Eugène. Cependant, les Français le consolèrent eux-mêmes en demeurant inébranlablement dans son obédience, même après l'élection de Félix V. Cet antipape n'avait guère pour lui que la Savoie, la Suisse, quelques villes d'Allemagne, et les universités de Paris, de Cologne,

de Vienne, d'Erford et de Cracovie. Cette prédilection des Universités pour Félix s'explique par la multitude de docteurs qui formaient à Bâle la grande majorité du concile, et qui ne manquaient pas de présenter aux Académies dont ils étaient membres les actes de cette assemblée sous le jour le plus favorable.

6. L'Allemagne eut aussi ses réunions. L'empereur Frédéric et les princes cherchèrent, dans plusieurs diètes, les remèdes au schisme, et constamment ils s'arrêtèrent à l'idée d'un nouveau et troisième concile qui mettrait fin à la rivalité des deux autres. Ils ne laissaient pas d'ailleurs, tout en prétendant conserver la neutralité, de traiter le pape Eugène avec des égards qu'ils n'avaient pas pour Félix. Ainsi l'antipape se trouvait comme confiné dans sa chétive obédience. Pour comble de malheur, il se brouilla avec son concile, qui le voulait tenir dans une continuelle dépendance, et se retira à Lausanne (1442). Le concile de Bâle languissait lui-même. Il célébra encore quelques sessions, et enfin la quarante-cinquième et dernière (1442), dans laquelle il fixa le terme de trois ans et la ville de Lyon pour le nouveau concile général, qu'il considérait comme la continuation de celui de Bâle. Ainsi se termina cette assemblée que l'on a tenue longtemps en France pour un concile œcuménique. Mais lorsqu'on en suit l'histoire avec attention, on trouve difficilement toutes les conditions requises dans l'Église pour cette œcuménicité. Il lui manque, entre autres, la confirmation du pape et l'assentiment général, qui ont suppléé quelquefois à l'absence des autres conditions. On dit, il est vrai, que le pape Eugène lui aurait donné son consentement en autorisant sa continuation; mais cet acte ne tombait que sur la reprise des sessions, sur cette continuation elle-même, et non sur les décrets de l'assemblée[1]. — Mais il est temps

1. Sur le concile de Bâle, voir les pièces dans Labbe, t. XII, et Mansi, t. XXIX, XXX et XXXI. — Pour l'histoire du concile, Mansi, t. XXX; — Noël Alex.,

d'arriver au concile qui représentait vraiment alors l'Église universelle.

LEÇON CXLVI.

1. Le pape Eugène avait transféré, comme nous l'avons vu, le concile de Bâle à Ferrare. Le concile s'y réunit en effet en l'année 1438; mais la peste s'étant déclarée l'année suivante dans cette ville après la seizième session, le pape le transféra à Florence, où furent célébrées ses dix dernières sessions. C'est de cette ville, où il fut terminé, qu'il a pris la dénomination de concile de Florence. Ne pourrait-on pas entendre sous cette même et unique dénomination, non-seulement le concile de Ferrare, mais encore tout ce qui est demeuré des vingt-cinq premières sessions de Bâle, avec l'approbation directe ou indirecte du pontife romain? De cette manière, le concile de Florence comprendrait même le concile de Bâle, moins ses décrets et ses actes contre le pape et les droits du siége apostolique. — Quoi qu'il en soit, les deux Églises grecque

sæc. 15o, dissert. VIII, où il fait d'abord l'histoire du concile de Sienne, mis par plusieurs au nombre des conciles œcuméniques; — le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLVII et XLVIII; — Palma, t. III, cap. XXXV.

PROBLÈME.

Le concile de Bâle est-il œcuménique?

Ce problème doit s'entendre surtout des vingt-cinq premières sessions, la plupart des auteurs convenant que le concile ne fut plus ensuite qu'un conciliabule.

Pour l'*affirmative* : Bossuet, *Defensio Declarat.*, lib. VI; — Noël Alex., dissert. VIII, art. 4, t. IX, p. 533; — de la Luzerne, et en général les auteurs gallicans. — Nous ne parlons pas de Mosheim, *Instit. H. E.* sæc. 15[e], et autres Protestants; ni de Fébronius et de son école, repoussés de tous les vrais Catholiques.

Pour la *négative* : Orsi, contre la *Déclarat.*; — Roncaglia, *in Natal. Alex.*, *loc. cit.*, p. 461, édit. Venet.; — Palma, et en général tous les auteurs ultramontains.

et latine se trouvèrent encore une fois en présence, sous la présidence du pape. En effet, on vit au concile de Florence l'empereur grec, Jean Paléologue, le patriarche de Constantinople, et un certain nombre de métropolitains et d'évêques d'Orient. Aussi la grande question agitée dans cette auguste assemblée fut la réunion des Grecs à l'Église romaine. Les discours et les discussions remplirent la plus grande partie des sessions. Les Latins, et notamment le cardinal Julien, s'y distinguèrent par leur science, leur logique, leur éloquence, et étonnèrent même les Grecs, qui n'en avaient pas, à beaucoup près, une si bonne idée. On remarqua aussi, du côté des Grecs, Bessarion, archevêque de Nicée, dont le génie était encore relevé par une grande droiture de cœur; et Marc, archevêque d'Éphèse, qui dégrada au contraire son talent par une triste et invincible opiniâtreté. La discussion roula sur le purgatoire, sur le pain azyme, comme matière de l'Eucharistie, sur la vision béatifique, sur la procession du Saint-Esprit, avec l'addition du *Filioque* au symbole, enfin sur la primauté du pape. On s'entendit facilement sur les premiers articles; mais les débats furent vifs et longs sur la procession du Saint-Esprit. Les Grecs se rendirent, ayant enfin compris que les Latins n'admettaient qu'un seul principe du Saint-Esprit; car les Latins disaient alors ce qu'ils avaient toujours dit, que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, *tanquam ab uno principio*. L'article de la primauté romaine passa sans discussion quant au principe même de la primauté; mais les Grecs n'entendaient pas que le pape pût tenir un concile œcuménique sans y convoquer l'empereur et les patriarches, ni dans les cas d'appel évoquer les causes à Rome, au lieu de les faire juger sur les lieux. Tout s'arrangea, et de cet accord sortit ce beau décret qui résumait toute la tradition sur la primauté d'honneur et de juridiction dont les papes ont constamment joui dans l'Église. D'après ce décret, les Grecs comme les Latins reconnaissaient dans *le pontife romain la pleine puissance reçue de*

Jésus-Christ, de paître, régir et gouverner l'Église universelle.

2. L'union fut enfin conclue, et tous, l'empereur et les évêques, en signèrent le décret, à l'exception de Marc d'Éphèse, qui demeura comme un brandon de discorde pour rallumer l'incendie à Constantinople. En effet, les Grecs étant rentrés dans cette capitale (1439), ils y furent mal accueillis par le clergé et le peuple, où dominaient pleinement les ennemis de l'union. Marc, au contraire, devenu un héros et presque un martyr à leurs yeux, se trouva tout-puissant sur ces esprits déjà si mal disposés. Métrophane, successeur sur le siége de Constantinople du patriarche Joseph, mort à Florence, se vit en butte aux attaques des patriarches et des autres schismatiques, et mourut de douleur (1443). L'empereur était trop faible pour soutenir son patriarche catholique; on fut donc trois ans avant de pouvoir donner un successeur à Métrophane. Enfin Grégoire IV, surnommé Mélissène, accepta, et bien malgré lui. Il combattit, lui aussi, pour l'union; mais l'empereur Jean Paléologue étant mort en 1448, les schismatiques en devinrent plus puissants et plus hardis, et le patriarche Grégoire se retira à Rome (1451). Son successeur, grand partisan du schisme, ne fut installé que sur les ruines de l'empire; mais avant d'arriver à cette dernière catastrophe, retournons à Florence.

3. Au moment où les Grecs quittaient cette ville, on y vit arriver les légats du patriarche d'Arménie. Ils venaient aussi pour se réunir à l'Église romaine, et s'instruire dans la vraie foi. Eugène les accueillit avec joie; il leur donna, avec le symbole de Constantinople et l'addition *Filioque*, une exposition assez étendue de la doctrine catholique sur la procession du Saint-Esprit, sur les deux natures et les deux volontés en Jésus-Christ, et sur les sept sacrements; il y joignit le symbole de saint Athanase, le décret d'union avec les Grecs, et les congédia.

L'abbé André, envoyé par les Jacobites d'Égypte, reçut

de même en leur nom et avec une égale soumission, à Florence, le décret d'union et l'exposition de la foi (1441). — L'archevêque d'Édesse, Adalas, légat du patriarche des Syriens et des Chrétiens de Mésopotamie, abjura, au nom de sa nation, les erreurs d'Eutichès et des Monothélites, fit sa profession de foi, et rentra dans l'unité. Les Chaldéens députèrent également pour l'union; mais ces belles négociations n'eurent que des résultats passagers et partiels. La réunion des Maronites, retombés en partie dans le Monothélisme, fut plus sérieuse et demeura (1445). — Eugène reçut la soumission de ces derniers peuples à Rome, où il avait transféré une dernière fois le concile de Florence (1442). Il cessa dès lors évidemment d'être œcuménique; mais les critiques sont partagés sur les cinq sessions tenues à Florence après le départ des Grecs, les uns les regardant comme œcuméniques, et les autres prétendant le contraire. Cette question n'est pas sans intérêt, à cause de l'importance du décret *aux Arméniens* fait dans une de ces sessions. Nous entendons toutefois un intérêt secondaire; car, pour n'être pas revêtu de la sanction solennelle d'un concile œcuménique, le décret d'Eugène IV ne laisse pas de demeurer comme la vraie expression de la doctrine catholique[1].

4. Ici se présente une double réflexion. 1° On s'étonne de voir, dans ces dernières années de la première moitié du quinzième siècle, ce mouvement simultané de toutes les

1. Sur le concile de Florence, voir Mansi, t. XXXI; — Labbe, t. XIII; — Noël Alex., sæc. 15°, dissert. X.

PROBLÈME.

Le concile de Florence a-t-il cessé d'être œcuménique après le départ des Grecs?

Pour la *négative* : Palma, t. III, cap. vi, qui insiste sur cette thèse contre Noël Alex.; — Roncaglia, *in Natal. Alex.*, sæc. 15°, dissert. VIII, p. 461, § 3, p. 466.

Pour l'*affirmative* : Noël Alex., *loc. cit.*, art. 3, t. IX, p. 500, et plusieurs théologiens, etc.

différentes branches de l'Église orientale vers l'unité. Toutes les circonstances prouvent qu'on ne peut l'attribuer à la raison politique. Les Grecs étaient cependant à la veille du dernier jour de leur empire; que voulait donc la Providence, dont l'œil embrassait tous les temps, sinon amener les Grecs aux pieds du chef de toute l'Église, et leur faire saluer une dernière fois la primauté romaine avant de disparaître comme peuple indépendant? Les âmes droites profitèrent de cette dernière grâce, tandis que les autres, ce qui s'entend surtout de la classe éclairée, achevèrent de s'endurcir et de mériter le châtiment qui allait tomber sur leur malheureuse Église. — 2° Moins d'un siècle plus tard, une immense insurrection devait éclater en Occident contre l'autorité suprême de l'Église, ainsi que contre la foi et le culte catholique. La Providence voulait donc confondre d'avance les novateurs du seizième siècle par un témoignage solennel de l'univers chrétien rendu aux doctrines et aux institutions de l'Église romaine, l'Église grecque, avant de mourir, fit cet appel à toutes ses branches, même les plus dissidentes, pour s'inscrire en faux contre ces mêmes novateurs.

5. Eugène IV eut encore la consolation de voir l'Allemagne sortir de la neutralité qu'elle avait prétendu garder entre les deux papes, comme entre les deux conciles, et se déclarer ouvertement pour lui (1447). Il mourut dans la même année, après seize ans de pontificat et d'agitation. Nicolas V, son successeur, trouva tout préparé à la conciliation. Par un nouveau concordat conclu avec l'empereur, les annates supprimées au concile de Bâle lui furent rendues, ainsi que quelques autres droits; du reste, on laissa subsister les premiers concordats signés à Constance par le pape Martin V, et pour dernier gage de la paix, le pape Nicolas couronna à Rome l'empereur Frédéric et l'impératrice (1452). Déjà l'affaire du schisme était terminée. L'antipape Félix V avait déposé les insignes du pontificat (1449), et reconnu Eugène IV, qui le créa évêque de Sabine

et légat perpétuel du saint-siége en Savoie. Les Pères de Bâle, réduits à un très-petit nombre, avaient continué à Lausanne un simulacre de leur simulacre de concile. Ils firent eux-mêmes leur soumission au pape, qui, de son côté, confirma tous les actes faits en faveur des personnes par le concile ou par Félix, leva toutes les censures, reçut en grâce l'intrépide cardinal d'Arles, dont il fit son légat dans la basse Allemagne; enfin, la réconciliation fut universelle. Elle causa une grande joie dans toute l'Église, et fit honneur en particulier à la France et au roi Charles VII, qui y avait eu la plus grande part. Cette joie fut comblée par celle du Jubilé, que le pape ouvrit pour l'année 1450, et qui attira une foule immense de pèlerins à Rome.

6. La Bohême seule était encore agitée. Les Hussites voulaient Roquesane pour archevêque de Prague; mais le traité conclu avec les députés du concile de Bâle n'avait pas changé le fond de ces sectaires. Ils firent de nouvelles demandes, et l'ambitieux Roquesane ne fournissait que trop de motifs au pape pour retarder l'expédition de ses bulles. Le pape Nicolas V y envoya un légat (1448), qui fut obligé de se retirer, et les troubles recommencèrent. — D'autres guerres ensanglantaient les frontières chrétiennes du côté de l'Orient. Amurat II régnait depuis longtemps sur les Turcs en prince brave et habile. Maître des provinces de l'empire grec, il avait menacé l'Europe en assiégeant Belgrade (1437). Mais Belgrade et l'Europe furent défendues par un héros, le célèbre Hunniade, vaïvode de Transylvanie et général des armées de Ladislas, roi de Hongrie. Ladislas ayant été tué à la sanglante bataille de Varna (1444), Hunniade fut établi régent de son jeune fils, et continua de se rendre la terreur des Turcs. Un autre grand capitaine, le fameux Scanderbeg, fils du roi d'Albanie, sut reconquérir l'héritage de son père (1443), et se maintenir durant plus de vingt ans dans son petit État contre toute la puissance ottomane.

7. L'Église respirait enfin sous le pape Nicolas V, à la

fin de cette première moitié du quinzième siècle. Durant cette période, plusieurs hommes s'élevèrent et illustrèrent les grands débats qui les avaient en quelque sorte fait naître. Nous avons parlé suffisamment des deux plus célèbres, Pierre d'Ailly, qui mourut en l'année 1425[1], et Jean Gerson (1429). Le zèle avec lequel Gerson combattit la doctrine du tyrannicide, contre le docteur Jean Petit, lui attira la haine du duc de Bourgogne, et l'obligea de chercher un asile en Allemagne, où il se rendit déguisé en pèlerin. Il se retira ensuite à Lyon et y passa ses dernières années à instruire les enfants et à édifier par sa piété et son humilité[2]. — Nicolas Clémengis (vers 1430), dont nous avons aussi parlé, a laissé des lettres bien écrites, trop souvent satiriques, et un traité *de Studiis theologicis*. — Thierry de Niem (1417), l'historien du grand schisme et du pape Jean XXIII, fut un critique chagrin et exagéré qu'on ne doit point prendre à la lettre. — Saint Vincent Ferrier (1419), Dominicain, né à Valence en Espagne, fut par excellence l'homme apostolique de son temps; confesseur de Benoît XIII, son compatriote, il honora son obédience par son adhésion, et n'en travailla pas avec moins de zèle à l'extinction du schisme: n'ayant pu vaincre l'obstination de Benoît à l'époque du concile de Constance, il s'en sépara et contribua à en détacher les Espagnols. Cet homme de Dieu mourut à Vannes, en Bretagne, après avoir évangélisé tout cette contrée. — Thomas de Valden (1430), Carme anglais, se distingua à Constance contre les Wiclefistes et les Hussites. — Saint Bernardin de Sienne (1444),

1. Pierre d'Ailly a laissé des commentaires sur les Psaumes, sur le Cantique des cantiques et sur le Maître des sentences, une concorde de l'astronomie avec la théologie et l'histoire, où il se montre trop crédule sur l'astrologie; — des sermons, un traité *De la réforme de l'Église*, son ouvrage le plus important, et quelques opuscules. Voy. Launoi, *Hist. du collége de Navarre*; — Noël Alex., sæc. 15°.

2. Jean Gerson, dont le vrai nom était Charlier, écrivit surtout sur le schisme et sur les moyens d'en sortir. Ses nombreux ouvrages, divisés en quatre classes, forment 5 volumes in-fol. dans l'édition de Dupin; qui est la plus complète.

célèbre par sa sainteté et ses sermons, fit revivre la ferveur primitive dans l'ordre de Saint-François, tandis que le B. Colette Boilet (1447), de Corbie, en Picardie, mettait la réforme chez les Clarisses.

LEÇON CXLVII.

1. Nous entrons dans la deuxième moitié du quinzième siècle par une lugubre catastrophe. Amurat II étant mort en 1451, son fils, Mahomet II, lui succéda et commença à l'âge de vingt et un ans cette suite de guerres et de conquêtes qui l'ont placé au premier rang parmi les conquérants du monde et parmi les fléaux de l'humanité. Les Grecs furent les premiers menacés. Tout leur annonçait une dernière ruine : les immenses préparatifs du nouveau sultan; leur opiniâtreté dans le schisme, que ni le cardinal Isidore, légat du pape Nicolas, ni l'exemple et les efforts de l'empereur Constantin, successeur de Jean Paléologue (1448), ne purent fléchir, ni enfin de sinistres prédictions. Depuis les Juifs et la ruine de Jérusalem, on n'avait rien vu de semblable en fait d'aveuglement et de fanatisme. Mahomet vint enfin, avec plus de trois cent mille hommes, mettre le siége devant Constantinople. Le pape Nicolas avait fait prêcher la croisade, mais en vain; et si l'on excepte quelques centaines de Vénitiens et de Génois qui purent entrer dans la ville, les Grecs se trouvèrent réduits à toute leur faiblesse. Ils avaient à peine dix mille soldats à opposer à une immense armée commandée par Mahomet II. La ville ne fut cependant emportée d'assaut qu'après dix mois de siége et une résistance héroïque. L'empereur Constantin se fit tuer en rendant le dernier combat, et Constantinople éprouva toutes les horreurs dont une armée d'infidèles était capable. Mahomet lui épargna toutefois l'incendie; loin de la détruire, il mit ses soins à

réparer ce qui était en ruine, il y ajouta de nouvelles fortifications, y bâtit un palais, et en fit sa capitale (1453).

Ainsi tomba l'empire grec, après avoir subsisté onze cent vingt-trois ans, depuis le grand Constantin. La chute de Constantinople entraîna celle des villes et des petites principautés qui restaient aux Grecs. Le faible empire de Trébisonde, composé des anciennes provinces de Cappadoce et de Pont, disparut comme de lui-même huit ans plus tard (1461), et, avec lui, David Comnène, le dernier prince de cette illustre famille[1].

2. La fin de l'empire grec annonce celle du moyen âge et le commencement des temps modernes. Les Grecs se partagèrent : les uns, ceux surtout dont l'esprit était plus cultivé, se retirèrent avec leurs livres, leur idiome et leur littérature en Occident, le plus grand nombre à Rome et en Italie. Les études y étaient déjà en honneur et en progrès; mais les Grecs contribuèrent beaucoup à y épurer le goût, à polir en quelque sorte cette littérature encore grossière et un peu barbare, en y rendant vulgaire l'étude de la belle antiquité. Malheureusement ils ranimèrent avec les études antiques les idées du Paganisme. L'esprit païen de l'ancienne civilisation se releva en effet; il vint altérer sur tous les points la littérature et les arts, et les arracher en quelque sorte du moule des idées chrétiennes, où ils se formaient lentement. Ce fut là le résultat le plus positif de cette émigration des Grecs qui repoussèrent le joug des Musulmans. Pour les autres, ceux qui acceptèrent ce joug, on peut dire le gros de la nation, ils devinrent une race de parias au milieu de leurs superbes vainqueurs. Cependant Mahomet II eut assez de politique pour être modéré et assurer les fruits de sa conquête. Il prétendit même se donner comme le successeur, jusqu'à un certain point, des empereurs grecs et en exercer les droits. Ayant su que le

1. Voy. les historiens du Bas-Empire et ceux de l'empire ottoman indiqués plus haut.

siége patriarcal de Constantinople était vacant, il fit procéder à l'élection, et donna au patriarche élu l'investiture, avec le cérémonial et la formule en usage sous les empereurs. Ainsi, ces fiers patriarches *œcuméniques*, qui s'étaient soustraits à l'autorité tutélaire du successeur de saint Pierre, du Vicaire de Jésus-Christ, se virent abaissés à ce point de recevoir le bâton pastoral des mains d'un prince infidèle et barbare, pour en être ensuite les vils jouets.

3. Cependant la prise de Constantinople eut encore un autre résultat, le plus grand de tous : elle acheva de fonder l'empire turc. Jusque-là, cet empire n'offrait qu'un ensemble de provinces conquises, non encore réunies en un seul État par un centre fort, imposant et dominant, en un mot, par une vraie capitale. Andrinople ni aucune autre ville n'aurait pu acquérir cette importance à côté de Constantinople. C'était là la pensée des premiers sultans : ils voyaient dans la grande ville qui constituait alors presque tout l'empire grec leur capitale future. Ils la tenaient cernée comme une proie et n'attendaient que le moment favorable pour s'en emparer. Mahomet II fut l'exécuteur de ce plan. En enlevant Constantinople aux Grecs, il substitua l'empire turc à leur empire ; les Ottomans devinrent une puissance de l'Europe, mais une puissance essentiellement ennemie, et la guerre entre l'Évangile et l'Alcoran eut dès lors pour champ de bataille les frontières des États chrétiens et de la Turquie européenne. Désormais l'histoire nous parlera constamment et des efforts des Turcs pour envahir l'Europe et des efforts des papes pour les repousser et les abattre.

4. Le pape Nicolas V ouvrit cette guerre sainte par tout ce qu'il fit pour former de tous les princes chrétiens une grande ligue contre Mahomet II. Au moment où il allait y mettre la dernière main (1455), il mourut après avoir glorieusement travaillé pour l'Église et pour les lettres. Son successeur, Callixte III (Alphonse Borgia), suivit ce dessein avec une grande activité. L'effroi que la prise de Constan-

tinople avait répandu dans toute l'Europe le favorisait; mais les guerres et les animosités qui divisaient les princes lui opposèrent des difficultés toujours renaissantes. Aussi, lorsque Mahomet se présenta devant Belgrade (1456) avec cent soixante mille hommes, il n'y eut, pour sauver une seconde fois Belgrade et l'Europe, que le brave Hunniade et sa petite armée. Le grand capitaine fut toutefois merveilleusement secondé par saint Jean de Capistran. Déjà ce célèbre Franciscain, né dans l'Abruzze (1385), s'était illustré par ses prédications en Bohême contre les Hussites, en Allemagne et ailleurs. Il était révéré des peuples comme un prophète, et le pape ne trouva point de meilleur chef aux croisés qu'il envoya en Hongrie. Au moment de l'assaut et tandis que Hunniade faisait des prodiges de valeur contre les assaillants, saint Jean, armé de la croix, et lui-même sur la brèche, communiquait aux soldats chrétiens un courage surhumain. Tout plie devant ces héros, et le fier Mahomet, blessé lui-même, se retire en frémissant avec les débris de son armée. Les deux libérateurs moururent l'un et l'autre dans l'année même de leur triomphe[1].—Les années précédentes avaient vu mourir saint Laurent Justinien (1455), premier patriarche de Venise, qui a laissé quelques ouvrages ascétiques; et Alphonse Tostat (1454), illustre Espagnol, auteur de savants commentaires sur l'Écriture. — Quelques années plus tard, l'Église perdit encore saint Antonin (1459), archevêque de Florence, sa patrie, et l'une des gloires de l'ordre de Saint-Dominique. Il a écrit trois Sommes : l'une historique, l'autre théologique, et la troisième sur la morale. Le cardinal Nicolas de Cuza (1464), fils d'un pauvre pêcheur, que son grand mérite éleva à la pourpre romaine, lorsqu'il eut abandonné le concile de Bâle, a laissé des lettres, une réfutation de l'Alcoran, et plusieurs autres écrits.

5. Cependant on redoutait une nouvelle campagne des

1. Sur saint Jean de Capistran, voy. Godescard, 23 octobre.

Turcs contre Belgrade, et d'autant plus, que Mahomet était plus irrité de l'échec qu'il avait reçu devant cette ville. Le pape Callixte III se donna de nouveaux mouvements pour ménager aux Hongrois le secours des princes chrétiens. Il accorda, pour le succès de cette croisade, une indulgence à tous ceux qui réciteraient, au son de la cloche, trois fois l'Oraison dominicale et la Salutation angélique. Il mourut (1458) avec le chagrin de n'avoir que faiblement réussi, et eut pour successeur le célèbre Ænéas Sylvius. Cet ancien secrétaire du concile de Bâle s'était réconcilié avec le pape Eugène, et avait été fait cardinal par Callixte III. Devenu pape sous le nom de Pie II, Ænéas Sylvius rétracta tout ce qu'il avait pu dire et faire au concile de Bâle de contraire aux vrais principes, et condamna, sous peine des plus graves censures, l'appel des sentences du pape au concile général. Ces appels, disait-il avec toute raison, n'étaient propres qu'à entretenir l'esprit de révolte contre le saint-siége et à ruiner toute la hiérarchie[1]. Pie II obtint du roi Louis XI, qui succéda à Charles VII (1461), l'abrogation de la Pragmatique sanction. Mais le parlement de Paris et les circonstances politiques ne cessèrent d'arrêter l'effet de cet acte et de le rendre illusoire. La Pragmatique demeura comme une arme dont les rois de France se servirent pour intimider ou fléchir les papes, jusqu'à son entière abolition, au siècle suivant. Les Franciscains et les Dominicains avaient alors renouvelé la dispute touchant la question si l'on devait rendre un culte de latrie au sang du Sauveur, séparé de son corps dans la Passion. Les frères Mineurs soutenaient vivement la négative; mais le pape arrêta la dispute en imposant silence aux deux partis.

6. Le grand souci de Pie II était la guerre sainte contre les Turcs, de plus en plus redoutables par leurs progrès et leur acharnement contre les États chrétiens. Après des efforts inouïs et en grande partie stériles, il avait enfin réuni

1. Voy. ces Constitutions dans le Bullaire, t. I.

à Ancône une armée de croisés prêts à s'embarquer, lorsqu'il mourut (1464). Son successeur, Paul II, continua de travailler à la croisade. Il parvint à mettre la paix entre les princes d'Italie, et à faire conclure un traité entre les Polonais et les chevaliers Teutoniques (1466), dont les Prussiens opprimés avaient secoué le joug (1454) en se donnant à la Pologne. L'état de la Bohême était loin d'être aussi favorable. Les Hussites y dominaient complétement, ayant pour roi Pogebrac, et Roquesane pour archevêque de Prague. Souple et dissimulé, Pogebrac avait longtemps amusé la cour de Rome, lorsque enfin le pape Paul II se vit forcé de sévir. Il l'excommunia, le déposa, et offrit la couronne au fils d'Hunniade, Mathias, roi de Hongrie, que les catholiques reconnurent.

De son côté, Mahomet II ne se ralentissait point : il avait fait vœu d'exterminer les Chrétiens, et n'accomplissait que trop souvent cet horrible engagement. La mort de l'invincible Scanderbeg, arrivée en 1466, l'avait délivré d'un puissant ennemi. Depuis cet événement, il avait saccagé l'île de Négrepont et fait d'autres conquêtes, tant dans l'archipel que du côté de la Hongrie. Ces désastres donnèrent une nouvelle impulsion au zèle de Paul II. Sur ses instances, l'empereur Frédéric III tint une grande diète à Ratisbonne (1471). Les espérances que les résolutions de cette assemblée lui donnèrent ne servirent qu'à consoler ses derniers jours, la mort l'ayant enlevé peu de temps après la diète.

7. Ce fut sous ce pontife que saint François de Paule, ainsi appelé de la ville de Paule en Calabre, sa patrie, fonda l'ordre des *Minimes*. Le saint s'était retiré dans la solitude pour y mener la vie érémitique : il y eut bientôt des disciples qui élevèrent le premier monastère de l'ordre. Le peuple les appela les Ermites de Saint-François ; mais l'humble fondateur voulut qu'ils portassent le nom de *Minimes*, pour leur apprendre à se regarder comme les derniers d'entre les religieux. La règle de Saint-François était très-austère, et imposait, par un quatrième vœu, à ceux qui la suivaient,

l'abstinence quadragésimale rigoureuse et perpétuelle. Il la perfectionna avec le temps et en composa une deuxième pour les religieuses de son institut, et une troisième pour le tiers ordre. L'archevêque de Cosenza approuva le nouvel institut (1471), et le pape Sixte IV le confirma en 1474. Le saint fondateur ayant reçu ordre de ce pape de se rendre près du roi de France malade, Louis XI, qui le demandait avec instance, il s'y rendit en effet (1482), et y mourut dans son monastère de Plessis-les-Tours (1508), à l'âge de quatre-vingt-onze ans[1].

LEÇON CXLVIII.

1. Le pape Sixte IV, successeur de Paul II (1471), remua de nouveau toute l'Europe, par ses légats, pour amener les princes à la grande expédition contre les Turcs, et exécuter les résolutions prises dans l'assemblée de Mantoue sous Pie II, en 1459. Toutes ces démarches n'aboutirent qu'à une expédition maritime des Vénitiens et des Napolitains, qui firent une descente sur les côtes de l'Asie sans aucun résultat sérieux. — Étienne, vaïvode de Moldavie et de Valachie, fut plus heureux : il défit une nombreuse armée de Turcs qui étaient venus l'attaquer (1475). — Les Ottomans se vengèrent sur la malheureuse Albanie, qu'ils dévastèrent cruellement (1477); mais ils échouèrent devant Rhodes, où les chevaliers Hospitaliers et leur grand maître, Pierre d'Aubusson, firent une héroïque défense (1479). Les Turcs irrités se jetèrent sur l'Italie, s'emparèrent d'Otrante, rava-

1. Sur saint François de Paule et les Minimes, voir la bulle de canonisation et autres pièces dans les Bollandistes, 1er avril; — la *Vie* du saint, par le P. de Coste, Minime, et les dissertations du P. Giry, autre Minime; — Hélyot, t. VII, 5e part., ch. LVI, p. 441, pour la règle. — Godescard, 1er avril.

gèrent la Calabre et répandirent l'effroi jusque dans Rome. La mort de Mahomet II (1481) vint enfin rassurer l'Italie et l'Europe, qu'il avait tant de fois alarmée.

2. Le pape Paul II avait décidé par une bulle (1470) que le jubilé aurait lieu tous les vingt-cinq ans, et l'avait fixé, en conséquence, à l'année 1475. Sixte IV l'ouvrit, en effet; mais tant de guerres au dehors et au dedans empêchèrent qu'il n'y eût cette fois à Rome un concours de pèlerins aussi considérable que dans les jubilés précédents. L'esprit d'erreur avait paru suspendre lui-même sa marche. Cependant l'inquisiteur de la foi fut obligé de procéder, à Mayence, contre Jean Richard de Wesel, qui niait l'infaillibilité de l'Église, la hiérarchie, le péché originel, les indulgences, les cérémonies, etc. (1479). Le docteur se rétracta et fut relégué dans un couvent d'Augustins pour y faire pénitence. — Pierre d'Osma, professeur de théologie à Salamanque, avait avancé neuf propositions contre la pénitence et la confession des péchés. Il niait, entre autres choses, que le pape pût accorder l'indulgence et dispenser des lois de l'Église universelle. Ces deux erreurs formaient les sixième et huitième propositions de Pierre d'Osma. Dans la septième, il enseignait que l'Église de la ville de Rome peut errer: *Quod Ecclesia urbis Romæ errare potest*. L'archevêque de Tolède, chargé par le pape d'informer contre le docteur, prononça une première sentence solennelle contre son livre et les neuf propositions que les docteurs en avaient extraites pour les déférer au primat d'Espagne. Sixte IV évoqua ensuite cette affaire à son propre tribunal, nomma une commission, et confirma la sentence de l'archevêque de Tolède par la bulle *Licet ea*, revêtue de toutes les formalités judiciaires qui caractérisent un jugement solennel et une sentence dogmatique (1478). Le pape y condamna ces propositions toutes et chacune, *omnes et singulas propositiones prædictas*, comme fausses, contraires à la foi catholique, aux décisions des Pères et aux constitutions apostoliques, comme erronées, scandaleuses et renfermant une hérésie

manifeste[1]. — On se demande pourquoi tout ce déploiement d'autorité et de formes judiciaires contre Pierre d'Osma, qui paraissait s'éloigner de la doctrine catholique, et de l'Église beaucoup moins qu'une foule d'autres hérétiques, et notamment que le docteur allemand Jean de Wesel, dont nous venons de parler? Celui-ci fut, l'année suivante, condamné seulement par l'inquisiteur, sans que le pape ait cru devoir intervenir. Pour comprendre cette conduite de Sixte IV, il suffit de lire sa bulle même contre Pierre d'Osma, Il y mentionne toutes les propositions extraites du livre de ce docteur, à l'exception de la septième contre l'infaillibilité de l'Église de la ville de Rome. Il passe celle-ci sous silence à cause de son énormité, dit-il, et afin de n'en pas réveiller le souvenir dans ceux qui la connaissent, ou de peur d'en donner l'idée à ceux qui l'ignorent. Mais pourquoi maintenant cette horreur du pape pour une telle proposition? N'était-ce pas une erreur plus grave encore que de nier, comme faisait Jean de Wesel, l'infaillibilité de l'Église universelle ou des conciles généraux? — Nous convenons que l'erreur était plus grave, mais elle était beaucoup moins dangereuse. En attaquant directement l'Église, elle ne pouvait faire que peu ou point d'illusion, et portait ainsi son remède avec elle. Il n'en était pas de même de la proposition de Pierre d'Osma. Pour bien comprendre son danger et toute la pensée du pape, il faut nous reporter à saint Cyprien et à sa doctrine sur la chaire de Pierre et le centre de l'Église. Nous avons vu le grand évêque de Carthage, décrivant la constitution divine de l'Église, reconnaître dans la chaire de Pierre ou l'Église de Rome le sommet et en même temps le centre suprême et vivant, la clef de voûte de cette divine construction. Nous avons remarqué également que saint Cyprien n'était, dans cet enseignement, que l'écho de la tradition universelle et apostolique[2]. L'his-

1. Voy. d'Argentré, t. I, part. 2, p. 298.
2. Il faut revoir ici la leçon XLII.

toire de l'Église, à mesure qu'elle s'est déroulée devant nous avec les siècles, n'a fait que confirmer cet enseignement et le développer. Il suit de là évidemment que nier l'infaillibilité de cette Église de Rome, de cette chaire de Pierre, c'est ruiner le sommet, la tête, le centre, la clef de voûte, la pierre angulaire, en un mot, la pièce principale de cet édifice divin que Jésus-Christ a élevé lui-même sur Pierre, *super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* Or, cette prérogative du centre catholique, quoiqu'elle soit une vérité traditionnelle et incontestable en elle-même, n'est pas néanmoins aussi éclatante que ces propositions plus étendues, savoir, que l'Église catholique est infaillible, que les conciles généraux ne peuvent pas errer. On peut attaquer ces propositions, mais on ne peut les obscurcir, tandis que la prérogative du centre romain n'est point à l'abri, du moins au même degré, du sophisme des préjugés ou des passions. De là cet effroi naturel des papes, lorsqu'on s'attaque à l'Église de Rome; de là l'horreur que Sixte IV exprime dans sa bulle contre la septième proposition de Pierre d'Osma.

3. Nous avons passé diverses propositions erronées, avancées par des moines ignorants ou des docteurs subtils, dans le cours de ce siècle. Elles furent condamnées dans les conciles ou les facultés de théologie[1]. Mais en 1478 le pape Sixte IV fut obligé d'intervenir en Allemagne, et de maintenir les droits des curés contre les prétentions des ordres mendiants. Il imposa sagement silence aux Franciscains et aux Dominicains, en guerre cette fois sur les stigmates de sainte Catherine de Sienne[2], et plaça les premiers livres imprimés dans la bibliothèque du Vatican. L'art d'imprimer, découvert d'abord à Strasbourg (vers 1436) par Gutenberg, fut développé à Mayence par le même Gutenberg, natif de cette ville, et par ses deux

1. Voy. d'Argentré, t. I, et Noël Alex., sæc. 15°, cap. II, art. 5.
2. Voy. Benoît XIV, *de Canonizat. SS.*, lib. IV, cap. VIII.

associés, Fust et Schœffer. Les premiers produits de cet art merveilleux commencèrent dès lors à se multiplier et à se répandre en ne cessant de se perfectionner [1]. Sixte IV étendit la fête de la Conception de la Vierge à toute l'Église; il y attacha des indulgences, sans toutefois la rendre obligatoire (1476), et mourut en 1484, laissant le trône pontifical à Innocent VIII.

4. L'Italie et la Hongrie ne furent pas longtemps rassurées du côté des Turcs. Bajazet II, reprenant les projets de son père Mahomet II, donna de nouvelles alarmes aux Chrétiens, que les guerres intestines ne cessaient d'affaiblir. Le nouveau pape, à l'exemple de ses prédécesseurs, mit tout en œuvre pour rétablir la paix et opposer des forces considérables au sultan. Quoiqu'il ne réussît qu'en partie, les Turcs ne purent faire toutefois de grands progrès. Ils échouèrent contre la Sicile; mais le royaume de Naples n'en fut pas moins ensanglanté par une guerre cruelle. Le roi Ferdinand provoqua par sa conduite une sentence d'excommunication et de déposition, que le pape Innocent prononça (1489) en appelant le roi Charles VIII et les Français en Italie. Ce pape fut plus heureux en Allemagne, en Danemark et en Angleterre où il contribua à rétablir la paix. En Bohême, il procura la conversion d'un grand nombre d'Hussites, au point que la secte commença dès lors à s'éteindre. Il condamna plusieurs propositions extraites des neuf cents conclusions *de omni re scibili* que renfermaient les thèses de Pic de la Mirandole, jeune seigneur de vingt-trois ans. Il confirma la censure de la Faculté de théologie de Paris contre les erreurs de Jean Lallier, qui attaquait la hiérarchie ecclésiastique à tous ses degrés (1486) [2]; il approuva l'institut des religieuses de la Conception, établi à Tolède avec la règle de Sainte-Claire (1484),

1. Sur cette merveilleuse découverte, voy. *Hist. de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*; — Maittaire, *Annales typograph.*
2. P. Berthier, t. XVI, p. 193.

et la confrérie de la Miséricorde, instituée à Rome (1490) pour assister les condamnés à mort.

5. Une institution plus célèbre fut celle d'un nouveau tribunal d'inquisition en Espagne. Par suite des conquêtes que les Espagnols n'avaient cessé de faire sur les Maures, plusieurs Mahométans et grand nombre de Juifs se faisaient chrétiens; mais grand nombre aussi qui n'avaient obéi en cela qu'à des motifs humains, apostasiaient en secret. Ce fut pour remédier à ce désordre ainsi qu'aux nombreux abus et à la grande corruption de mœurs qui s'étaient introduits au milieu de tant de guerres[1], que le gouvernement d'Espagne substitua à l'Inquisition romaine un nouveau tribunal (1480), moitié ecclésiastique, moitié civil, plus astreint aux lois du royaume, en un mot, une Inquisition espagnole. Les royaumes d'Aragon et de Castille étaient alors réunis par le mariage de Ferdinand avec Isabelle, tandis que les Maures étaient divisés entre eux: deux circonstances favorables dont les Chrétiens profitèrent. Ils chassèrent successivement les Maures de leurs possessions, se rendirent enfin maîtres de la grande ville de Grenade, leur capitale, et mirent fin à la domination des Musulmans (1492), qui avait duré près de huit cents ans. Les peuples vaincus ne se soumirent qu'à la force; ils tentèrent donc plusieurs fois de se soulever, et il fallut définitivement en venir à ne leur laisser que l'alternative de se faire chrétiens ou de se retirer en Afrique, leur ancienne patrie. Les Juifs s'étaient attiré aussi les rigueurs du gouvernement, et en cette même année (1492) le sol espagnol fut interdit à tous ceux qui refusèrent le baptême. Tant de nouveaux convertis ne pouvaient manquer d'augmenter le nombre des hypocrites et des apostasies secrètes. Les raisons qui avaient motivé d'abord l'établissement de la nouvelle Inquisition parurent plus graves en proportion, et affermirent d'autant son autorité. Un tel tribunal se trouva

1. Voy. les conciles de Madrid et d'Aranda, en 1473, dans Labbe, t. XIII.

naturellement en butte aux Juifs : ils organisèrent une conspiration et firent assassiner Pierre d'Albuésa, l'un des inquisiteurs, dans la cathédrale même de Saragosse, dont il était chanoine (1485). Ce crime souleva le peuple, et les Juifs n'échappèrent à un massacre que par la prudence de l'archevêque, qui apaisa le soulèvement. L'Inquisition espagnole était beaucoup plus sévère que celle de Rome, à laquelle les accusés en appelaient souvent, certains qu'ils étaient d'y être traités avec plus d'indulgence. Aussi c'est surtout ce tribunal qu'on s'est plu à peindre des couleurs les plus exagérées, et trop souvent les plus fausses et les plus injustes[1].

La prise de Grenade et le rétablissement de la religion dans toute l'Espagne réjouirent le pape Innocent dans ses derniers jours. Mais d'autres événements non moins heureux se préparaient encore pour l'Espagne sous le pontificat suivant.

LEÇON CXLIX.

1. Le cardinal Borgia succéda au pape Innocent sous le nom d'Alexandre VI (1492). Nous abordons ici un nom flétri dans l'histoire, et à peine ose-t-on se demander si ce pape n'aurait pas été calomnié, lui aussi, par l'histoire. D'abord il faut distinguer dans Borgia l'homme privé, ou plutôt le jeune homme qui s'abandonna à ses passions, et le pape qui ne le céda en rien à la plupart des papes par son activité, son zèle et sa prudence, et par les choses qui s'accomplirent durant son pontificat. La première de ces choses, dans l'ordre chronologique, suffirait à elle seule

1. Sur l'Inquisition d'Espagne, voir Mariana, *Hist. d'Espagne*; — Héfele, *le Cardinal Ximénès et son temps*; — Fléchier, *Hist. du cardinal Ximénès*; — de Maistre, *Lettres sur l'Inquisition*; M. Moeller, p. 569; — Balmès surtout, *le Protestantisme comparé*, etc., t. II, ch. XXXVI.

pour illustrer plusieurs siècles. Nous parlons de la découverte du nouveau monde.

Les Portugais ayant porté la guerre chez les Maures, dans les royaumes de Fez et de Maroc, s'avancèrent dans l'Océan, en explorant les côtes occidentales de l'Afrique et les îles. A leur suite, des missionnaires entrèrent dans la Guinée, le Congo, le Sénégal, et le Christianisme commença de nouvelles conquêtes. Les premiers succès des Portugais piquèrent d'émulation un Génois, Christophe Colomb, génie étendu, ferme et entreprenant; il obtint de Ferdinand et d'Isabelle trois vaisseaux, et découvrit, dans un premier voyage, les îles Lucayes (1492). Ce succès lui mérita de grands honneurs à la cour d'Espagne, et une flotte avec le titre de grand amiral. Il continua ses explorations et ses découvertes. Les Portugais découvrirent à leur tour le Brésil. Ce fut dès lors, entre les deux puissances maritimes, à qui découvrirait de nouvelles terres; mais Ferdinand ayant obtenu du pape Alexandre VI l'investiture de tous les pays découverts ou que l'on parviendrait à découvrir encore, Jean II, roi de Portugal, réclama, et, pour arrêter un conflit qui allait devenir une guerre, le pape traça sur la carte une ligne de *marcation*, qui coupait en deux moitiés le nouveau monde. Il attribua la partie orientale aux Portugais, et la partie occidentale aux Espagnols. Cette ligne fut changée, l'année suivante, en une autre qu'on appela la ligne de *démarcation*. La condition la plus importante imposée par le pape aux possesseurs de nouveaux pays fut qu'on y enverrait en même temps des missionnaires et des hommes savants pour éclairer les Indiens et les gagner au Christianisme. Cette condition eût fait le bonheur de ces pauvres populations et eût justifié l'invasion; mais elle fut mal remplie. Les Bénédictins, les Franciscains et les Dominicains, qui pénétrèrent dans le nouveau monde à la suite des Espagnols et des Portugais, trouvèrent les plus grands obstacles à leur mission dans les vices et les violences des Européens. —

Améric Vespuce, noble florentin, enflammé à son tour par les succès de Colomb, fit plusieurs voyages sur les vaisseaux fournis par l'Espagne ou le Portugal (1497, etc.); il découvrit le nouveau continent et eut la gloire de lui donner son nom [1].

2. A l'intérieur, une grande affaire, la guerre de Charles VIII pour le royaume de Naples, donnait de graves embarras au pape. Alexandre VI, opposé à cette expédition, fit à Rome une paix forcée avec le roi de France, et se ligua peu de temps après contre lui. Charles VIII conquit et perdit en moins d'une année le royaume de Naples (1495), et mourut en 1498, laissant la couronne, à défaut d'enfants mâles, au duc d'Orléans, Louis XII. Ce prince avait épousé Jeanne, fille de Louis XI; mis il fit casser son mariage, et la pieuse reine délaissée s'étant retirée à Bourges, elle y fonda l'ordre des *Annonciades* ou religieuses de l'*Annonciation de la sainte Vierge* (1500), que le pape Alexandre confirma [2]. — Parmi les victimes de la politique dont les intérêts étaient alors si changeants, nous mettons le fameux Jérôme Savonarole, né à Ferrare, et prieur des Dominicains du monastère de Saint-Marc, à Florence. A des mœurs austères Savonarole joignait cette brûlante éloquence qui entraîne et les autres qualités qui rendent un homme dominant. Le moine dominicain dominait, en effet, à Florence et conduisait même

1. Voy. les histoires d'Espagne et de l'Amérique, et en particulier J.-B. Labat, *Relation de l'Éthiopie occidentale*; — J.-F. Lafiteau, *Hist. des découvertes... les Portugais dans le nouveau monde*, t. I; — Osorius, *de Gestis Emmanuelis*; — le P. Charlevoix, *Hist. de Saint-Domingue*; — Mamachi, *Originum... christian.*, t. II, *de Introducta per gradus in Americam religione christiana*; — de Barros, *Hist. Asiæ et Indiarum*; — Maffei, *Hist. Indiarum*; — *Vie de Christophe Colomb*, par Ferdinand Colomb, son fils; — et beaucoup d'autres pièces sur ce grand homme indiquées dans les biographies : *Vie d'Améric Vespuce*, par Bandini; — *Hist. de l'Amérique*, par le P. Touron. — *Dissertation sur la manière dont l'Amérique a été peuplée*, dans le t. XIII, p. 116, de l'*Hist. universelle*.

2. Sur sainte Jeanne de Valois et les Annonciades, voir les *Vies* de la sainte, par André Fremiot et autres; — Hélyot, t. VII; — Godescard, 4 février.

le gouvernement. La position était difficile, dans ces temps de factions, pour un homme qui appelait les Français contre les Médicis, et parlait sans aucune réserve. Il déclamait surtout contre le clergé, contre le pape et sa cour, et demandait à grands cris un concile général et une réforme. Il était impossible que le Père Jérôme ne laissât pas échapper quelque proposition répréhensible et ne donnât prise sur lui, d'autant plus qu'il se mêlait encore de faire des prédictions. Aussi fut-il dénoncé au pape et cité à Rome. Savonarole prétexta une maladie et ne comparut point. Alexandre VI lui interdit la prédication, et le Père Jérôme remonta en chaire sans tenir plus de compte de l'excommunication qui suivit. Enfin, une commission le jugea sur les lieux, et le condamna, lui et deux de ses compagnons, à être pendus et brûlés; ce qui fut exécuté la veille de l'Ascension (1498). Telle fut la fin tragique d'un homme qui eut, avec de grandes qualités et des vertus, le tort et le malheur de pousser le zèle jusqu'au fanatisme et à l'indépendance[1].

3. Cependant l'année sainte était arrivée (1500), et Alexandre ouvrit le trésor des indulgences, non-seulement pour les pèlerins qui visiteraient Rome, mais encore pour les personnes qui en seraient empêchées, moyennant une certaine somme. Cette facilité permit à un plus grand nombre de fidèles de gagner l'indulgence du jubilé; mais elle diminua nécessairement l'affluence des pèlerins à Rome. — La somme imposée comme compensation du pèlerinage était destinée à une expédition contre les Turcs. Bajazet, empêché par la guerre contre le soudan d'Égypte en Syrie, et d'ailleurs tenu en échec par la crainte de son frère Zizim, réfugié en Europe et gardé par le pape, ne fit pas d'entreprises sérieuses contre les frontières chrétiennes. On parle

1. Sur Savonarole, voir Noël Alexandre, sæc. 15o, cap. IV, art. 3, t. IX, p. 137; — M. Audin, *Vie de Léon X*; — M. Rohrbacher, liv. LXXXIII, t. XXII, p. 223 et 332.

seulement d'une armée de soixante-dix mille Turcs qui ravagèrent la Russie (1498) et périrent, le plus grand nombre par le froid, les autres par les mains des Valaques dans leur retraite. Alexandre VI fit des efforts sérieux pour amener les princes à une croisade, et ne réussit qu'à envoyer un secours aux Vénitiens, qui soutenaient alors tout le poids de la guerre. Ce pape mourut, non d'un poison destiné par lui ou par son fils à un cardinal, comme on le dit vulgairement, mais d'une maladie naturelle qui l'enleva en huit jours (1503) [1]. Il fut un grand politique et servit l'Église et l'Italie, même dans ce qu'il fit pour l'établissement de ses fils. C'est surtout, en effet, depuis son pontificat que les papes ont commencé à figurer comme puissance séculière, et que l'Italie a vu son unité se rétablir sur les ruines d'une foule de petits souverains qui s'étaient partagé son territoire.

4. L'Église avait besoin avant tout d'un pape réformateur qui songeât à rétablir la discipline et les mœurs; et ce fut la pensée qui préoccupa les cardinaux dans le conclave. Ils en prirent d'avance l'engagement solennel pour le pape élu, et leur choix tomba ensuite sur le cardinal qui donnait les plus légitimes espérances pour l'accomplissement de ce grand dessein. Mais le saint pape sorti de ce scrutin, Pie III, mourut vingt-six jours après son élection. — Jules II, élu dans un nouveau conclave, se montra tellement politique et guerrier, que l'on oublie souvent qu'il s'occupa aussi de la réformation. Un de ses premiers soins fut de recouvrer les domaines usurpés sur le saint-siége par différents princes, et surtout par les Vénitiens. La fameuse ligue de Cambrai fut signée contre ces derniers entre le pape, l'empereur Maximilien, qui avait succédé à son père Frédéric III en 1493, et les rois de France et d'Espagne (1508). Battus par les Français, les Vénitiens fléchirent le

1. Voy. Raynaldi, an 1503; — le Journal de Bucard; — et M. Rohrbacher, liv. LXXIII, t. XXII, p. 325.

pape à force de soumission, et la ligue fut rompue. Le roi Louis XII n'en voulut pas moins demeurer en Italie et soutenir le duc de Ferrare, vassal rebelle du saint-siége. De son côté, Jules II, blessé dans ses droits de suzerain, excommunia le roi et forma une nouvelle ligue contre lui. Et ce fut là le signal d'un nouveau schisme. Louis XII, irrité, ne songea plus en effet qu'à trouver les moyens de se soustraire à l'autorité du pape. Il assembla ses évêques à Orléans, puis à Tours, et leur soumit quelques questions dont les réponses, basées sur les conciles de Bâle et de Constance, conduisirent les prélats à cette conclusion, que le pape Jules serait averti et sommé de convoquer le concile général, et que s'il refusait on aviserait au moyen d'y pourvoir (1510). L'année suivante, le roi de France défendit à son clergé tout rapport avec la cour de Rome, et se concerta avec l'empereur Maximilien pour la tenue d'un concile général. Trois cardinaux, Brissonnet, Carvajol et Borgia le convoquèrent à Pise, où se fit, en effet l'ouverture d'un conciliabule (1511) composé de quatre ou cinq cardinaux, de quelques évêques et archevêques, et d'un plus grand nombre de députés, de jurisconsultes et docteurs, tous Français. Le clergé allemand ne voulut y être représenté en aucune manière. Nulle part, même en France, on ne prit au sérieux ce prétendu concile, et moins encore à Pise qu'ailleurs. Après les trois premières sessions, les membres de cette assemblée, ne se croyant plus en sûreté au milieu des Pisans, se réfugièrent à Milan, où ils ne furent pas mieux accueillis. Ils y tinrent encore cinq sessions, puis se retirèrent à Asti, et de là à Lyon, où le *concile œcuménique* de Louis XII mourut comme il avait vécu, d'ennuis et de ridicule. Il est inutile de dire que tous ses décrets ne furent que des procédures contre le pape Jules : citations, admonitions, condamnations, suspension, rien ne fut oublié; c'était le concile de Bâle au petit pied.

5. Tandis qu'une politique toute profane, aidée de faux principes passés en préjugés, entraînait un bon roi et un

bon clergé à cette triste parodie, le pape Jules II frappa de censure et annula l'assemblée schismatique, jeta l'interdit sur le royaume de France, et convoqua le concile général à Rome pour l'année 1512. On y compta plus de cent évêques, archevêques et patriarches, et grand nombre de docteurs, de chefs d'ordre et d'abbés. Dans les cinq premières sessions, présidées par Jules II dans l'église de Latran, on condamna les cardinaux rebelles et tout le conciliabule de Pise, ainsi que la Pragmatique sanction. On déclara nulle toute élection simoniaque du Pape; et ce décret, porté dans la cinquième session, fut le dernier de Jules II, qui mourut en 1513. Ce pontife, qui avait l'âme grande, entreprit de relever l'église de saint Pierre au Vatican, et accorda des indulgences à tous ceux qui contribueraient à cette immense construction. Il en sortit un chef-d'œuvre, Saint-Pierre de Rome, la première église du monde. Jules défendit aussi le duel dans les États romains, sous peine d'excommunication. Avec quelques qualités de moins, s'il eût été moins guerrier, moins politique, moins intrépide, toutes les opinions lui rendraient plus volontiers justice, en le regardant comme un grand pape.

LEÇON CL.

1. Les cardinaux donnèrent pour successeur à Jules II le cardinal Julien de Médicis, Léon X, âgé seulement de trente-six ans. Il y eut dès lors un premier rapprochement entre la France et le saint-siége. Les cardinaux de Pise firent leur soumission, le roi Louis XII renonça à son conciliabule et envoya plusieurs évêques au concile de Latran (1514). Ce prince mourut l'année suivante, et laissa la couronne à son gendre, le duc de Valois, François Ier. Les négociations continuèrent entre les États chrétiens pour arriver à la paix. La plus importante, entre le nouveau pape

et le nouveau roi de France, fut celle qui eut pour résultat un concordat substitué à la Pragmatique sanction. Ce traité avait été ébauché dans la fameuse entrevue de Boulogne, où François Ier et ses courtisans donnèrent à Léon X tant de marques de respect. L'article le plus considérable du concordat fut l'abolition des élections pour les siéges épiscopaux. Il attribuait au roi la nomination aux siéges vacants, moyennant la ratification du pape, après les informations faites sur le sujet présenté. Le concordat fut approuvé dans le concile de Latran, mais en France il éprouva la plus vive résistance de la part du clergé, du parlement et de l'université. François Ier fut obligé de parler en maître pour le faire enregistrer à la cour du parlement, et les opposants, cédant à la contrainte, se retranchèrent dans les protestations et l'appel au futur concile. Le temps seul put arrêter ces mouvements en calmant les esprits.

2. Au milieu de tant d'affaires, Léon X avait surtout à cœur de terminer le concile de Latran. Il célébra la sixième session, en avril 1513, et y présida, ainsi qu'aux suivantes, jusqu'à la douzième, qui fut la dernière (1517). Outre les actes contre les schismatiques de Pise et la Pragmatique sanction, le concile condamna, dans la huitième session, quelques philosophes qui soutenaient que l'âme était mortelle, ou qu'une seule âme existait pour tous les hommes. Plusieurs philosophes, que les Pères de Latran traitent de téméraires, ajoutaient, pour se disculper peut-être, que ces assertions étaient vraies, au moins d'après la philosophie : *Nonnulli temere philosophantes secundum saltem philosophiam verum id esse asseverant*[1]. C'était supposer que la même assertion pouvait être vraie, d'après la philosophie, et fausse d'après la foi. Le concile, après avoir posé le principe que la vérité ne peut être opposée à la vérité, déclara absolument fausse toute assertion contraire à une vérité de foi. Cette décision n'est point encore sans applica-

1. Voy. Labbe, t. XIV, p. 187.

tion de nos jours, où il n'est pas rare d'entendre opposer, au moins indirectement, la philosophie à la théologie ou à la foi. — La neuvième session fut consacrée à la réformation de la cour pontificale et de divers abus. Dans la dixième, le concile autorisa les monts-de-piété, et établit la censure pour les livres avant leur impression. Le censeur désigné par l'évêque doit, d'après ce décret, examiner et approuver de sa main, sans rétribution et sans délai, le livre ou manuscrit qui lui est soumis, lorsque rien n'empêche sa publication. La session suivante règle la manière d'annoncer la parole de Dieu, ainsi que l'examen que le prédicateur, ce livre parlant, doit subir avant d'être admis à cette sublime fonction.

3. Enfin, le concile de Latran, partageant les vues de Jules II et de Léon X, ordonna la levée des décimes pour la guerre contre les Turcs. Sélim Ier, prince féroce et bourreau de sa famille, avait succédé à son père Bajazet en 1512. Il avait conquis l'Arménie, la Syrie (1517), et était à la veille de s'emparer de toute l'Égypte, dont, en effet, il se rendit maître l'année suivante. Ces conquêtes du sultan causaient de grandes alarmes aux États chrétiens, et le pape insista pour une expédition dont la paix intérieure était la condition première. — Dans la même bulle où il exhortait à la guerre contre les Turcs, Léon parle des sectaires de Bohême, qu'il rappelle à la foi et à l'unité. Les Thaborites n'avaient pas tellement été détruits par Pogebrac, qu'il n'en restât assez pour devenir une semence. Ces restes des vieux Hussites s'unirent plus étroitement par le nom de *Frères de Bohême*, vers l'an 1504. Ce fut du moins en cette année qu'ils présentèrent leur première confession de foi. Ils se trouvaient encore au nombre d'environ trois mille, et formèrent la transition des sectes antérieures aux sectes qui allaient produire de nouveaux bouleversements. Les Callixtains, plus nombreux, s'unirent contre eux aux Catholiques, dont ils ne différaient que pour la coupe qu'ils jugeaient nécessaire. Tel était l'état de la Bohême au moment du concile de Latran.

4. Une dernière question sur ce concile est son œcuménicité. Les Français, passionnés pour la Pragmatique sanction, lui ont gardé rancune et contesté le titre d'œcuménique. Les papes n'ont pas insisté, pas plus qu'Adrien Ier et ses successeurs n'avaient insisté, au neuvième siècle, pour leur faire recevoir le deuxième concile de Nicée. Le temps et le sens catholique triomphent toujours des Français, et aujourd'hui l'œcuménicité du cinquième concile de Latran n'est guère plus contestée en France que dans le reste du monde chrétien [1].

5. Le concile de Latran termina réellement le quinzième siècle et le moyen âge. La monarchie espagnole, constituée sous Ferdinand et Isabelle, était devenue une grande puissance par l'expulsion des Maures, que le roi Ferdinand, surnommé le Catholique, poursuivit jusqu'en Afrique, et par la découverte de l'Amérique. Tant de succès étaient dus en partie à un grand ministre, le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède. Il fut régent du royaume après la mort de Ferdinand, en 1516, et mourut l'année suivante, disgracié, à l'âge de quatre-vingts ans. Il protégea les Indiens contre la rapacité des Espagnols, sans pouvoir les sauver; il fonda l'université d'Alcala et y fit imprimer la première Polyglotte [2]. — Ferdinand eut pour successeur son petit-fils, l'archiduc Charles de Luxembourg, le fameux Charles-Quint, qui porta la gloire de l'Espagne à son

1. Sur les guerres de Jules II et de Louis XII, sur le concordat et le cinquième concile de Latran, voir le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. L et LI; — Labbe, t. XIV; — Raynaldi et Sponde.

PROBLÈME.

Le cinquième concile de Latran est-il œcuménique?

Pour la *négative* : les théologiens français, au moins la plupart dans les derniers siècles, et tous les auteurs parlementaires.

Pour l'*affirmative* : tous les autres théologiens, et on peut dire aujourd'hui qu'il y a peu ou point d'exceptions; tellement que Bellarmin n'aurait plus lieu de dire, comme en son temps, qu'il est permis d'en douter.

2. Ximénès a eu plusieurs biographes espagnols et italiens, et deux français, l'abbé Marsollier et Fléchier, qui est excellent.

apogée. En Portugal, le grand roi Emmanuel avait aussi, pour le servir, un grand homme, le duc d'Albuquerque, qui lui conquit Goa et Malaca, dans les Indes orientales. Ce héros gouverna ses conquêtes avec le titre de vice-roi, puis mourut disgracié lui-même en 1541. — Henri VIII régnait alors sur l'Angleterre depuis la mort de Henri VII (1509); il avait pour premier ministre le cardinal Wolsey, archevêque d'York, dont le crédit et les richesses immenses ne furent surpassés que par son ambition. L'Allemagne était alors en paix sous le sceptre de l'empereur Maximilien Ier. Le Nord n'était pas troublé sérieusement, sinon dans la Suède, toujours en lutte contre la domination du Danemark. L'Italie, théâtre perpétuel de la guerre, marchait visiblement vers un état plus stable, tandis que la confédération suisse ne cessait de s'affermir. Pour la France, elle s'élevait rapidement à cette unité monarchique qui l'a rendue si puissante entre tous les États de l'Europe.

6. En résumé, l'état politique de l'Europe se présentait sous un jour favorable, mais il avait aussi son mauvais côté. A la suite des scandales donnés par une partie du clergé, à la suite des sectes qui avaient semé partout l'esprit de révolte contre l'Église, les individus et les États tendaient généralement à se rendre plus ou moins indépendants de l'autorité ecclésiastique. Nous avons vu les princes donner l'exemple depuis le treizième siècle, en ruinant la constitution chrétienne de la société, et en brisant, avec le lien de la subordination morale à l'autorité spirituelle, l'unité sociale de l'Europe. Tout l'ordre temporel se sécularisait, et l'esprit de foi se retirait de toutes parts pour faire place à l'esprit du siècle.

7. Cependant on ne parlait partout que de la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. On en parlait dans le clergé comme dans le monde. Mais cette réforme avait comme deux parties : réforme dans les mœurs et réforme dans le gouvernement. La première ne souffrait au-

cune difficulté : elle consistait à faire revivre les saintes règles de l'Église dans le peuple et dans les clercs; et tout le monde en était d'accord. Il en était autrement de la réforme administrative : elle touchait essentiellement aux rapports qui doivent unir le sacerdoce et l'empire. Ces rapports, enfantés par l'idée chrétienne, s'étaient comme établis d'eux-mêmes, et avaient régné dans le moyen âge; mais ils étaient alors troublés, et l'on sentait le besoin d'en faire une sorte de révision pour les accommoder au nouvel ordre de choses. Des abus s'étaient d'ailleurs glissés dans l'exercice des droits. Plus d'une fois il y avait eu abus de l'excommunication, abus dans les annates, dans les réserves, etc. La puissance séculière réclamait contre ces abus, mais elle élevait en même temps des prétentions non moins abusives contre les véritables droits de l'Église, qui réclamait à son tour. Ainsi l'Église demandait la réforme de l'État, et l'État celle de l'Église : ce qui ne touchait et ne devait toucher qu'aux matières de discipline et d'administration.

8. Telle était la double réforme demandée si instamment durant tout le quinzième siècle et au commencement du seizième. La *réforme morale* était en voie d'exécution; on y travaillait dans tous les conciles; le dernier concile de Latran s'en occupa lui-même, et, après lui dans les années suivantes, les conciles de Florence (1517), de Rouen (1522), de Ratisbonne (1524), de Lyon, de Bourges, de Sens, de Cologne, de Mayence, etc. Ces conciles, tenus après l'éclat de Luther, n'étaient que la suite de l'impulsion reçue de l'opinion générale, et avant tout de l'esprit même de l'Église, pour laquelle l'œuvre de la réformation est l'œuvre de tous les siècles. La réforme morale rencontrait des difficultés dans les passions humaines, dans les individus; la réforme administrative trouvait ses obstacles dans les chefs. Les vrais obstacles à cette dernière réforme étaient surtout dans les prétentions des princes; les obstacles apparents étaient dans les papes, qui redoutaient justement ces prétentions et les empiétements dont leurs droits étaient me-

nacés. Toutefois, cette réforme si entravée recevait elle-même un commencement d'exécution dans les concordats avec la France, sous François Ier, dans le cinquième concile de Latran et dans les conciles qui suivirent de près, à la suite de ce premier mouvement.

Ainsi, l'avenir de l'Europe chrétienne se trouvait, au commencement du seizième siècle, comme balancé par deux tendances opposées : l'une vers le mal, tendance à l'indépendance représentée par l'esprit d'insubordination; l'autre, vers le bien, tendance à la réformation, représentée par l'esprit d'ordre et de soumission. Mais il y avait, entre les deux, dans leur action, cette différence, que la tendance vers le mal, ayant pour causes motrices les passions des grands et de la foule, était beaucoup plus vive, plus menaçante que la tendance rivale qui s'appuyait sur l'amour de la justice et sur la froide raison.

9. Les découvertes du quinzième siècle, en donnant au développement social qui s'opérait alors une immense énergie, ajoutaient en proportion aux espérances et encore plus aux craintes qu'inspirait la situation. La boussole, en ouvrant aux Portugais la nouvelle route des Indes, et aux Espagnols celle de l'Amérique, ajouta au monde ancien un monde nouveau; la poudre à canon acheva de ruiner le système féodal en renversant les tours et les châteaux; enfin, l'imprimerie multiplia à l'infini les véhicules de la pensée, et popularisa tous les produits de la science et de la raison. On conçoit que ces découvertes mettaient à la disposition des deux esprits qui se disputaient l'avenir de nouveaux moyens, et les plus puissants, de produire le bien ou le mal, le développement moral et régulier de la civilisation chrétienne, ou le développement désordonné des passions humaines et des intérêts matériels qui les alimentent.

L'Église était à la tête du développement régulier. Elle seule pouvait opérer la vraie réforme; elle la voulait, mais elle la voulait sincère, sage et sans secousse, et, par consé-

quent, lente, fille du temps et des circonstances. Nous avons vu combien de difficultés se rencontraient sur sa route; cependant, forte du secours d'en haut, et forte aussi de l'idée même de la réformation appelée de toutes parts, elle ne pourra manquer de triompher, plus tôt ou plus tard. Mais qu'il se trouve un homme qui, sans autre génie que celui du mal, s'empare des passions de tous, de la cupidité des grands, des grossiers instincts des masses; qu'il leur parle de réforme, qu'il les flatte et les justifie au nom de cette réforme, cet homme-là réunira à la puissance des passions toute la puissance de l'opinion. Tous se lèveront à sa voix contre l'Église, et l'Église aura alors à combattre tous les genres d'ennemis, toutes les attaques réunies et toutes les résistances. Or, cet homme-là s'est rencontré sous le pontificat de Léon X : c'était Martin Luther. En abolissant toute subordination à l'autorité ecclésiastique, toutes les idées d'abstinence, de continence, de privations, c'est-à-dire tout ce qui froisse l'orgueil de la raison, tout ce qui contrarie les penchants les plus grossiers de la nature, et cela sous le nom spécieux de réformation, il a réuni, comme dans sa main, tout ce que l'enfer avait alors de puissance sur la terre; il a engagé contre l'Église la plus grande lutte qu'elle ait eu à soutenir depuis qu'elle combat ici-bas. C'est ce long et terrible combat avec ses résultats qui va devenir le principal sujet de notre récit dans les trois siècles suivants. Mais, avant de nous y engager, reprenons la suite des hommes illustres qui ont jeté plus d'éclat durant cette dernière moitié du quinzième siècle.

10. Le cardinal de Torquemada ou de la Tour-Brûlée (*a Turre-Cremata*) (1468), Dominicain et docteur de Paris, défendit surtout l'autorité des papes contre les attaques de son temps, dans ses écrits. — Laurent Valla ou Valle (1467) s'est rendu célèbre comme philologue. Il excella dans la belle latinité, écrivit contre la donation de Constantin et se fit beaucoup d'affaires par son humeur tracassière. Il se querella surtout avec un autre célèbre latiniste, le Pogge

(1459), qui avait encore de plus graves défauts. — Denis le Chartreux (1471) s'est illustré par des écrits solides sur les saintes Écritures, sur la théologie et la vie spirituelle; et sainte Catherine de Boulogne (1463), par ses révélations. — Thomas à Kempis (1471), chanoine régulier de Saint-Augustin au mont Sainte-Agnès, célèbre mystique auquel on attribue plus communément l'immortel livre de l'*Imitation*. — Le cardinal Bessarion (1472), archevêque de Nicée, demeura dans l'unité et parmi les Latins, après le concile de Florence; il a écrit surtout contre les erreurs des Grecs. — Pic de la Mirandole (1495) fut un prodige de facilité et de fécondité en toutes sortes de connaissances. — Jean Trithémius (1516), Bénédictin, rendit un vrai service aux lettres et à l'histoire en continuant le catalogue des hommes illustres, dont la suite remonte jusqu'à saint Jérôme, par plusieurs continuateurs; il écrivit aussi grand nombre d'autres ouvrages, la plupart historiques. Nous ne mentionnerons parmi les Grecs que George Scholarius, appelé aussi Gennade. D'abord grand et éloquent défenseur de l'union au concile de Florence, il se laissa depuis entraîner par Marc d'Éphèse, fut le premier patriarche de Constantinople installé par le sultan des Turcs, et se retira ensuite (1458), par découragement, dans un monastère où il mourut.

DISSERTATION GÉNÉRALE SUR LE QUINZIÈME SIÈCLE.

Sommaire. — 1° Résumé. — 2° Grand schisme d'Occident, deuxième période. Concile de Pise. Troisième pape. — 3° Concile de Constance. Question de la supériorité du concile sur le pape, ou du pape sur le concile : quatrième et cinquième sessions : opinions erronées de Pierre d'Ailly, de Gerson, etc. Montrer qu'on ne peut fonder sur le concile de Constance aucune doctrine, et encore moins aucun droit contraire à l'autorité que les papes avaient exercée antérieurement sans opposition dans l'Église. Faire ressortir l'inconvenance et les graves conséquences d'une opinion qui supposerait que l'Église enseignante, c'est-à-dire le pape et les évêques, ont ignoré durant nombre de siècles

plusieurs points appartenant à la constitution du gouvernement de l'Église de Jésus-Christ. Faire voir qu'il serait plus grave encore de dire, avec les Protestants et les Rationalistes, que les papes ont usurpé sciemment des droits blessant essentiellement cette même constitution. C'est ramener l'Église, avec laquelle le Sauveur sera jusqu'à la consommation des siècles, aux conditions et aux vicissitudes des sociétés purement humaines. — Jean Hus et Jérôme de Prague au concile de Constance. — 4° Concile de Bâle, qui aboutit au schisme. Il met en relief et presque immédiatement les conséquences des décrets non sanctionnés de Constance. La France achève cette épreuve par la Pragmatique sanction, et par le conciliabule de Pise, au commencement du siècle suivant, sous Louis XII. — 5° A cette série de troubles et de grands mouvements qui n'ont pour leurs auteurs d'autres résultats que la honte de s'y être engagés, il faut opposer tout ce qui se fit dans le même temps par l'autorité des papes Eugène IV et les suivants, savoir : le grand concile de Florence, l'union des Grecs, le concordat entre Léon X et François Ier, et le concile général de Latran. — 6° Guerre acharnée des Turcs contre l'Europe chrétienne. Scanderbeg : Huniade. Prise de Constantinople : fin de l'empire d'Orient : émigration des Grecs. — 7° La Renaissance. Ce qu'on entend par ce terme. Montrer ce qu'elle a produit de bien et de mal; examiner si elle a favorisé le mouvement de la civilisation purement chrétienne, commencée au moyen âge, ou si elle a arrêté ou paralysé ce mouvement; faire voir enfin quelle a été son influence sur les siècles suivants jusqu'à nos jours. Ce seul article de la Renaissance renferme abondamment la matière d'une dissertation particulière.

Les auteurs à consulter sont indiqués dans le texte des leçons sur le quinzième siècle. En particulier sur la Renaissance, en ce qui touche l'art chrétien, on pourra consulter, parmi les auteurs indiqués plus haut (CL, 8), surtout M. Godard, chap. V, page 289, où il s'étend sur ce point et l'apprécie sagement; et M. Bourassé, chap. XV, page 298. — M. Charpentier a fait l'*Histoire de la Renaissance* en 2 volumes; mais nous ne pouvons la conseiller.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur le concile de Pise, p. 486;
2° Sur le sauf-conduit de Jean Hus, p. 493;
3° Sur les quatrième et cinquième sessions du concile de Constance, p. 494
4° Sur Jeanne d'Arc, p. 497;
5° Sur le concile de Bâle, p. 503;

6° Sur le concile de Florence, p. 506;
7° Sur le cinquième concile de Latran, p. 531.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Dissertation générale sur le quinzième siècle;
2° Dissertation particulière sur la Renaissance.

FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

LEÇON CLI.

1.[1] Le pape Léon X, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, avait accordé des indulgences à tous les fidèles qui contribueraient par leurs aumônes à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, commencée par Jules II, et aux frais de l'expédition projetée contre les Turcs. L'archevêque de Mayence, chargé en Allemagne de la publication de ces indulgences, en confia la commission, pour la Saxe, à Jean Tetzel, Dominicain et inquisiteur de la foi. Les ermites de Saint-Augustin, qui se croyaient des droits à cette mission, et Jean Staupitz, leur provincial, furent vivement piqués de cette préférence, et se déclarèrent contre les prédicateurs de l'indulgence. Il y avait alors parmi les moines augustins un jeune docteur, nommé Martin Luther, né à Islèbe, dans la haute Saxe, en 1483. Il professait avec réputation dans l'université de Wittemberg, fondée par Frédéric, électeur de Saxe (1503), lorsque son provincial jeta les yeux sur lui pour l'opposer aux Dominicains. Luther avait déjà montré son goût pour le paradoxe, en publiant une suite de thèses pleines d'erreurs sur la justification, le libre arbitre, et contre les scolastiques. Son orgueil excessif voulait à tout prix du

1. Sur Luther et le Luthéranisme, voir les sources plus loin, p. 543.

bruit et de l'éclat, et, charmé de l'occasion qui s'offrait d'elle-même, il se jeta avec ardeur dans la querelle touchant les indulgences (1517). Il publia tout d'abord quatre-vingt-quinze thèses, releva et exagéra les abus qu'on pouvait reprocher aux prédicateurs des indulgences et aux collecteurs, et avança déjà plusieurs erreurs touchant les indulgences elles-mêmes, la pénitence et l'autorité pontificale. Tetzel répliqua par d'autres thèses; la discussion s'envenima, et bientôt elle retentit dans toute l'Allemagne. Frédéric, qui aimait Luther, se déclara pour lui, ainsi que le docteur Carlostadt, son collègue et archidiacre de Wittemberg.

2. Le pape Léon X, informé de ce qui se passait dans la Saxe, cita Luther à Rome (1518), puis envoya sur les lieux le cardinal Cajetan, qui ne put fléchir son obstination. Loin de se rendre, Luther appela dès lors des sentences qu'on pourrait rendre contre lui au pape mieux informé et au futur concile. — La dispute publique qui eut lieu à Leipsick (1519), et où l'éloquent Eckius, professeur à Ingolstadt, eut tant d'avantage contre Luther et Carlostadt, n'eut point de résultat. Les novateurs, qui avaient invoqué eux-mêmes le jugement de plusieurs universités, furent condamnés par celles de Louvain (1519) et de Paris (1521). Dans l'intervalle, Léon X se prononça lui-même par une première bulle en faveur de la doctrine catholique sur les indulgences, sans nommer Luther; il condamna formellement ses écrits, par une nouvelle bulle (1520), et enfin il l'anathématisa, lui et ses sectateurs, par une troisième sentence (1521). Mais déjà Luther ne gardait plus de mesure. Soutenu de l'électeur et entouré de partisans parmi lesquels on distinguait Philippe Mélanchthon, professeur de langue grecque à Wittemberg, et son plus habile disciple ; enivré par les attaques comme par les flatteries, c'est-à-dire par tout ce bruit qui comblait son orgueil, l'hérésiarque appela de la première bulle, et brûla publiquement la seconde à Wittemberg, avec les décrétales des

papes et les écrits de plusieurs scolastiques. Aux premières erreurs il en ajoutait sans cesse de nouvelles, et n'eut plus pour le pape et l'Église romaine que de grossières et ignobles injures. Luther, l'homme qui se posait en réformateur, alla si loin en ce genre, qu'on ne peut expliquer son dévergondage inouï, auquel le poli et délicat Mélanchthon prêta quelquefois sa plume, que par un dessein particulier de la Providence. Elle permit que le chef même de la grande insurrection contre son Église imprimât de sa propre main ce cachet de réprobation sur son œuvre, et qu'en cherchant la popularité par un cynisme dégoûtant et impie, il apprît aux âges futurs à quel point de dégradation morale étaient descendues les malheureuses populations qu'il a séduites, et dévoilât ainsi lui-même le secret de ses tristes et honteux succès.

3. Cependant Charles-Quint, qui venait d'être élu et couronné empereur (1519) après la mort de Maximilien Ier, comprit qu'il était temps d'arrêter l'incendie. Il assembla la diète de Worms (1531), où Luther fut de nouveau confondu par Eckius. Pressé par le nonce Aléandro, il n'en demeura pas moins obstiné, tant devant l'assemblée que dans les conférences particulières. L'empereur le congédia à la fin, et porta contre lui et ses écrits un édit en exécution de la sentence pontificale. L'électeur de Saxe, d'accord avec Luther, le fit enlever sur le chemin et conduire au château de la Wartbourg. Comme ce fut durant le séjour de dix mois qu'il y fit que le moine allemand rédigea plus méthodiquement son plan de réforme, résumons nous-même ici les erreurs qu'il a successivement adoptées et répandues dans ses écrits. 1° Luther admet, pour l'unique règle de la foi, l'Écriture sainte interprétée par la raison individuelle, c'est-à-dire par la raison de chaque homme. L'Esprit-Saint, sollicité par la prière, éclairait de sa lumière l'esprit du fidèle dans cet examen qui décidait de sa foi. Ainsi, il rejetait toute la tradition avec ses organes, les décrétales, les conciles et les Pères. C'était là le principe

fondamental emprunté à tous les hérétiques, depuis les temps apostoliques. 2° Il détruisait le sacerdoce en l'attribuant à tous, et en rejetant le sacrifice et le sacrement de l'Ordre. La hiérarchie tombait nécessairement, sans laisser même subsister la distinction des clercs et des laïques. 3° La primauté romaine était une usurpation, le pape, l'Antechrist, et Rome, la Babylone de l'Apocalypse. 4° Luther niait le libre arbitre, que le péché avait tué, disait-il. La justification n'était opérée, selon lui, que par la foi dans les mérites de Jésus-Christ, sans que nos bonnes œuvres y aient aucune part. Ces bonnes œuvres d'ailleurs étaient inutiles et sans mérite; bien plus, elles étaient impossibles, puisque toutes nos actions, à en croire Luther, sont autant de péchés; seulement ces péchés ne sont pas imputés à ceux qui ont la foi. De cette impuissance de l'homme, il s'ensuivait que Dieu nous commande des choses qui nous sont impossibles, qu'il est en nous l'auteur de nos péchés comme de nos vertus, et Luther ne craignait pas d'avouer ces blasphèmes. 5° Les sacrements n'avaient donc plus besoin d'opérer, et n'opéraient plus effectivement en nous que la foi, c'est-à-dire toujours la confiance que nos péchés nous sont remis par les mérites de Jésus-Christ. Luther, en conséquence, ne voyait plus dans les sacrements que des signes sensibles qui nous excitaient à cette foi, et il les réduisait à trois, savoir : le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie. 6° La pénitence n'était plus elle-même que la foi en la rémission de nos péchés, sans confession faite au prêtre et sans absolution; deux articles rejetés par Luther. 7° Il conservait la présence réelle, mais il niait la transsubstantiation, et établit la communion sous les deux espèces; il ôta à la messe le caractère de sacrifice, la réduisit aux paroles de la consécration, et abolit les messes privées. 8° Enfin, Luther rejeta comme autant de superstitions et d'inventions du démon les cérémonies de l'Église, le culte et l'invocation des saints, le célibat ecclésiastique, les vœux de religion, notamment

les ordres mendiants; tous les autres vœux, la continence, l'abstinence et le jeûne.

Tel était le corps d'erreurs et comme la substance du système de prétendue réforme imaginé par Luther et soutenu par tous les autres réformateurs venus à sa suite. Ceux-ci y apportèrent les modifications en plus ou en moins qui leur plurent, et que nous signalerons en leur lieu. Nous supprimons une infinité d'articles et de détails; et, néanmoins, nos lecteurs diront avec nous qu'il ne s'était jamais vu un pareil bouleversement de toutes les notions chrétiennes, de toutes les institutions de l'Église, et de toute la discipline ecclésiastique. C'était le résumé complet de toutes les erreurs des sectes manichéennes, depuis leur introduction dans l'Occident, Pétrobusiens, Henriciens, Vaudois, Albigeois, Wicléfites, Hussites, etc. La nouvelle secte résumait elle-même toutes les autres, en empruntant à chacune l'erreur dominante qu'elle avait paru adopter de préférence. C'est ce que la Faculté de Paris fit sagement remarquer dans la condamnation qu'elle prononça contre les erreurs de Luther.

4. Les esprits, comme les idées, étaient bouleversés en Allemagne; mais le foyer du volcan se trouvait à Wittemberg. Tandis que Luther formulait son plan et conférait avec le diable, à la Wartbourg, pour l'abolition de la messe[1], Carlostadt niait la présence réelle, renversait les images et les autels, les études et l'Université. Luther, furieux de se voir devancé, accourut à Wittemberg, et s'opposa au fougueux Carlostadt.

Il paraît que Zwingle, curé d'Einsidlen, en Suisse, avait devancé même les premiers éclats de Luther. On le vit du moins le premier imiter sa révolte à l'occasion des mêmes indulgences; mais, outre les erreurs du docteur saxon, il

1. Voy. dans M. Audin, indiqué ci-dessous, cette conférence, sérieusement racontée par Luther. Luther avait le diable presque constamment dans la pensée, et souvent à la bouche.

rejeta le péché originel, et substitua au dogme de la présence réelle la présence entendue au sens figuré. — L'ancienne doctrine avait aussi ses défenseurs, parmi lesquels nous devons distinguer Henri VIII. Il réfuta Luther dans un écrit trop bien raisonné pour n'avoir pas été dicté par un théologien. Mais, n'importe la source, le livre mérita à son royal auteur le titre de *Défenseur de la foi* (1522), que lui donna Léon X, et dont les rois d'Angleterre n'ont cessé de se parer, même après avoir détruit la foi dans leurs États. — Cet acte fut un des derniers du pontificat de Léon X, qui mourut la même année. Tout en repoussant les calomnies dont cet illustre pape a été l'objet, nous devons dire qu'il fut trop prince dans un moment où il fallait avant tout, à la tête de l'Église, des hommes d'un esprit apostolique[1].

Tel fut le triste début de la prétendue réformation, dont nous allons voir les progrès plus tristes encore[2].

1. Sur Léon X, voir les historiens étendus, Raynaldi, Sponde, etc.; — ses biographes protestants, savoir : l'Anglais Roscoe, *Vie de Léon X*, etc.; — et Rank, Allemand, *Hist. de la papauté aux seizième et dix-septième siècles;* — et surtout le catholique M. Audin, *Hist. de Léon X*.

2. Sur Luther et sa prétendue réforme, voir ses biographes, Cochlée, *Commentar. de actis et scriptis Lutheri;* — Ulenberge, *Historia de vita, moribus, etc., Lutheri;* — et M. Audin, *Hist. de la vie, des écrits, etc., de Martin Luther :* ces trois histoires sont excellentes. — Toutes les hist. ecclés. étendues; — les histoires de Léon X et de Charles-Quint; — l'immortelle *Hist. des variations* de Bossuet; — la *Symbolique* de Moeller; — *la Réforme, son développement intérieur, etc.*, par Doellinger, traduit de l'allemand, ouvrage excellent en trois volumes; — le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. II, t. XVII, pour l'université de Paris; — M. de Ram, recteur de l'université de Louvain, *Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovan. Theologi egerunt anno* 1519. — Pour la nomenclature des erreurs de Luther, voy. d'Argentré, t. I, part. 2, p. 357 : on y trouve les pièces originales; — Noël Alex., sæc. 16°; — Pluquet. — Ces renseignements suffiront pour toute la suite historique du Protestantisme, sauf à y ajouter les indications plus spéciales où il en sera besoin.

LEÇON CLII.

1. Le pape Adrien VI, que les cardinaux élurent (1522) après la mort de Léon X, promettait à l'Église un vrai réformateur; mais ce saint pape ne monta sur la chaire apostolique que pour y mourir de douleur. Ayant exprimé à la diète de Nuremberg (1528) son intention bien formelle de travailler à la réformation, en commençant par la cour pontificale, il ne reçut des Allemands qu'une plainte qui comprenait cent griefs contre le saint-siége. La guerre à l'intérieur l'empêcha de procurer aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem un secours efficace contre les Turcs. Soliman II, successeur de Sélim Ier, son père, s'était déjà rendu maître de Belgrade (1521); il vint, l'année suivante, assiéger la ville de Rhodes, que le grand maître des chevaliers Hospitaliers, faute d'être secouru, fut forcé de rendre par capitulation, ainsi que l'île. Plus tard, l'empereur Charles-Quint leur donna l'île de Malte (1530), où ils sont demeurés jusqu'à l'extinction de l'ordre, sous le nom de Chevaliers de Malte. — Le pape Adrien mourut, l'âme affligée de tant de maux, en 1523, et laissa la tiare, hérissée alors de tant d'épines, à Clément VII, son successeur. Ce pape, engagé dans la guerre qui fut si fatale à François Ier contre Charles-Quint, eut la cruelle douleur de voir Rome prise d'assaut (1527), saccagée sous ses yeux et livrée à la merci des Impériaux durant les six mois qu'il demeura enfermé dans le château Saint-Ange. La paix suivit enfin pour le pape, qui couronna l'empereur à Rome (1530), comme pour la France, par le traité de Cambrai, même année. Mais rien ne put compenser les funestes avantages que les prétendus réformateurs tirèrent de ces malheureuses guerres, à la faveur desquelles ils firent de nouveaux et rapides progrès.

2. La réforme luthérienne étendait, en effet, ses résultats

et portait ses fruits aussi honteux que funestes. Déjà, durant la retraite de Luther à la Wartbourg, Carlostadt s'était marié publiquement, et son exemple, qui n'était pas le premier, entraîna une foule de clercs, de moines, surtout les Augustins, les confrères de Luther, et de religieuses. Ils foulèrent aux pieds leurs engagements les plus solennels et contractèrent des mariages sacriléges. Luther pardonna cette fois à Carlostadt de lui avoir frayé le chemin, et épousa lui-même une religieuse défroquée comme lui, Catherine de Bore (1525). Pour couvrir sa honte, il avait prêché ouvertement contre le célibat et la continence; il avait fait du mariage une obligation de droit divin et de droit naturel; il avait eu enfin le front de faire, dans la grande église de Wittemberg, pleine de fidèles, un sermon sur ce sujet, un sermon scandaleux, qu'on appellerait mieux un propos de mauvais lieux! Ces discours et ces exemples furent le signal donné à tous les genres de libertinage, qui ne manquèrent pas d'inonder tous les lieux dont cette licencieuse réformation prit possession. Le Paganisme n'avait souillé que le culte des divinités impures qu'il avait forgées; Luther et sa secte profanèrent les plus pures et les plus saintes idées du Christianisme, relâchèrent les liens du mariage et de la famille, et relevèrent enfin l'empire de la chair sur l'esprit, et tout cela au nom du vrai Dieu et de son Évangile!... Mais sortons de cette fange... hélas! c'est pour entrer dans le sang.

3. [1] Tandis que Luther donnait au monde le scandale de ses noces, cent mille paysans, armés pour la liberté évangélique qu'il leur avait prêchée, périssaient sur les champs de bataille. Dès l'année 1521, Storch et Muncer,

1. Sur les Anabaptistes, voir H. Ott, *Annales Anabaptistarum*; — Meshovius, *Historia Anabapt.*; — Catrou, *Hist. du fanatisme dans la religion protestante*, ou *Hist. des Anabapt.*; — Noël Alex., sæc. 16o, cap. II; — Pluquet, verbo *Anabaptistes*. — M. Audin, *Vie de Luther*, t. II; — *Hist. de la guerre des paysans au seizième siècle*, par M. de Bussières; — *les Anabaptistes*, par le même.

ses deux disciples, profitèrent de l'absence de leur maître pour jouer, à Wittemberg, le rôle d'hommes inspirés et de prophètes. Partant du principe que chaque individu n'a d'autre règle de foi que le sens qu'il trouve dans l'Écriture, avec la lumière de l'Esprit-Saint, ils en concluaient assez logiquement que cette lumière intérieure était au fond la vraie foi. De là il n'y avait qu'un pas pour transformer en règle et en loi tout ce qu'ils prenaient pour inspiration du Saint-Esprit, et pour se croire eux-mêmes des hommes inspirés. Interprétant en conséquence, d'après leurs lumières ou leurs visions, le Nouveau Testament, ils soutinrent, entre autres erreurs, que le baptême était nul dans les enfants où il ne pouvait opérer par la foi; et par une double suite du même principe, ils ne les baptisaient pas et réitéraient le baptême aux adultes : de là le nom d'*Anabaptistes*. Ils embarrassèrent Mélanchthon, et gagnèrent Carlostadt. Mais bientôt, traitant Luther de demi-réformateur, ils abattirent les croix, les images et les autels; ils prêchèrent partout l'égalité des conditions et l'insurrection contre les souverains et les magistrats, toujours au nom de la liberté évangélique. Ces prédicants exaltés annonçaient un nouveau royaume de Jésus-Christ, composé de justes, c'est-à-dire de leurs disciples; et comme ce royaume ne devait s'établir que sur les ruines des tyrans, ils fanatisèrent une infinité de paysans qui se levèrent à leur voix. Muncer, chassé d'Alstat, parcourut la Souabe, la Suisse, et se retira à Mulhouse, où il avait un grand nombre de partisans. Une multitude de scélérats, qui ne voulaient que la licence et le pillage, s'étant joints aux vrais Anabaptistes, on vit ces bandes armées porter partout le meurtre et la dévastation. Luther, ayant fait une faible et inutile tentative pour calmer les Anabaptistes, excita lui-même les princes à exterminer ces malheureuses populations qui n'avaient fait que tirer la conséquence de ses principes. Ce trait est atroce; c'est ce que nous trouvons de plus odieux dans la vie de Luther : on porte à cent mille les paysans tués dans les combats qui

leur furent livrés (1526). Muncer fut pris lui-même et décapité; mais les Anabaptistes, ainsi battus, ne laissèrent pas de se relever. Ces sanglantes conséquences de la Réforme luthérienne et des principes qui lui servaient de base ne furent une leçon pour personne. Luther continua impunément d'exercer son absolutisme sur tous ceux qu'il arrachait à l'autorité tutélaire de l'Église de Jésus-Christ. Il ne souffrait ni contradiction ni rivalité; il demandait des miracles aux autres, comme s'il en avait fait lui-même, et substituait impudemment son infaillibilité personnelle à celle de toute l'Église.

4. Cette conduite de Luther et le fanatisme des Anabaptistes auraient dû retenir les princes, mais ils avaient aussi leurs motifs. L'électeur Frédéric de Saxe, le landgrave Philippe de Hesse et le prince d'Anhalt se déclarèrent les premiers. On vit ensuite entrer dans la Réforme, et rapidement, les États du Nord, savoir : la Prusse (1523), par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, ce qui entraîna la Livonie et la Courlande; la Silésie (1521), placée sous l'influence des Hussites de Bohême; la Suède (1523), pervertie par son roi Gustave Vasa, et le Danemark, par Christiern II (1520) et par son successeur Frédéric Ier (1523). La Norvége suivit immédiatement, et l'Islande un peu plus tard. Les souverains étaient surtout attirés par les possessions du clergé, que la Réforme leur livrait, avec la liberté des églises. Les nobles convoitaient eux-mêmes les biens des clercs et des moines, le crédit et l'autorité des évêques; les mauvais clercs et les mauvais moines convoitaient la liberté de suivre leurs penchants; les populations, enfin, suivaient aussi par l'entraînement des passions. Ajoutons l'ignorance pour ces peuples, les derniers convertis au Christianisme et négligés par un clergé souvent ignorant lui-même. A ces causes générales venaient se joindre les causes locales, les rivalités, les raisons politiques et autres, même les plus légères, qui décidèrent en plus d'un lieu la révolution religieuse. Malgré

toutes ces causes séparées ou réunies, la Réforme rencontra le plus souvent une opposition qui en retarda le triomphe. Ce ne fut, en certains États, qu'après une lutte de plusieurs années qu'elle parvint à s'y établir définitivement et à s'y maintenir par l'oppression des Catholiques.

5. Cependant la puissance impériale, seule digue capable d'arrêter ce torrent, ne cessait de convoquer des diètes. Celle de Nuremberg (1524) ne fit que confirmer l'édit de Worms, et renvoya l'examen des griefs contre la cour de Rome à une nouvelle assemblée. La diète de Spire (1526) insista sur le concile général, et laissa l'exécution de l'édit de Worms à la conscience des princes. Dans une nouvelle diète, toujours à Spire (1529), on décréta le *statu quo* touchant le même édit, ce qui autorisait les Luthériens à vivre suivant leur prétendue réforme. On voit, par ces concessions timides et progressives, l'attitude de plus en plus menaçante que prenait la secte luthérienne. Et, en effet, elle était devenue une Église, par l'organisation que lui avaient donnée ses chefs dans la Hesse et la Saxe. Luther y faisait lire les Écritures dans sa traduction allemande; il y ajouta son grand et son petit catéchisme pour la jeunesse, et Mélanchthon dressa un formulaire de foi ou symbole. On nomma des intendants, des juges, des inspecteurs ou visiteurs; on régla le service intérieur ou le culte religieux, c'est-à-dire le peu qui en restait. La secte était aussi devenue une puissance par la ligue que les princes de Saxe, de Hesse, d'Anhalt, de Brunswick, etc. (1526), firent à Torgau pour la soutenir.

6. La joie des chefs de la Réforme n'était pas toutefois sans mélange. Les divisions nées en quelque sorte avec la secte ne tardèrent pas à éclater et à lui dévorer les entrailles. Nous avons vu les Anabaptistes en Allemagne et Zwingle en Suisse. Ce dernier était devenu un chef et un rival redoutable. Son système religieux ne fut toutefois qu'un plagiat. Il ne différait guère de Luther qu'en ce qu'il

niait le péché originel et la présence réelle, et qu'il simplifiait encore davantage le culte, en le réduisant presque à rien. En général, Zwingle, esprit sans profondeur et rationaliste par absence de foi, écartait de son symbole les mystères. Il se rendit maître à Zurich, où il abolit la religion catholique (1523). Carlostadt, chassé de Wittemberg, se joignit au chef des nouveaux Sacramentaires, de même qu'Œcolampade, autre prêtre apostat et marié. Ce dernier était curé dans la ville de Bâle, qu'il entraîna (1524).

Mulhouse, Schaffhouse, Appenzell, Berne et Glaris se déclarèrent dans le même sens et à peu d'intervalle. La Suisse fut partagée en deux; la guerre civile ne tarda pas à éclater entre les cantons zwingliens et les cantons catholiques poussés à bout; guerre sanglante, dans laquelle Zwingle fut tué. C'était en l'année 1531, qui fut aussi celle de la mort d'Œcolampade.

7. Mais avant de se battre contre les Catholiques de Suisse, Zwingle et les siens avaient livré de rudes assauts à Luther sur la présence réelle, que l'hérésiarque allemand, au milieu de toutes ses variations, ne put jamais abandonner. Cette lutte fut une torture pour Luther. Toujours rétorqué et poussé à bout par Zwingle, il se vit forcé de recourir aux Pères de l'Église, à cette tradition catholique qu'il avait rejetée avec tant de mépris. Mélanchthon soutenait l'opinion de son maître, et pensait comme Zwingle, son adversaire. Ce fut dans le cours de ces longs débats que parut surtout Bucer, moine apostat et moine marié, deux choses alors inséparables; Bucer pervertissait Strasbourg, où il professait la théologie luthérienne. Son rôle, à lui, fut de s'interposer en médiateur, et il le fit avec une souplesse qui laissa croire aux deux partis qu'au fond il ne croyait rien sur le dogme en question.

8. Les choses étaient dans cet état au temps de la deuxième diète de Spire (1529). Le décret qu'on y dressa pour le maintien du *statu quo* était évidemment une concession. Ce fut cependant contre ce décret que les chefs

politiques, savoir : Jean, électeur de Saxe, Georges, marquis de Brandebourg, Philippe, landgrave de Hesse, deux autres princes et quatorze villes, Strasbourg, Nuremberg, Constance, etc., *protestèrent* par un acte public, d'où leur vint le nom de *Protestants*, nom qui passa à toute la secte et lui est demeuré. L'empereur ayant rejeté cette protestation, les chefs des Luthériens et des Zwingliens sentirent plus vivement le besoin de s'unir ; mais ils ne purent s'entendre à Marbourg, où le landgrave les avait réunis. Chaque chef voulait se distinguer dans son propre parti par quelque article de foi particulier : ainsi, parmi les disciples de Luther, Agricola enseigna l'inutilité de la loi divine et des œuvres, et fut le chef des *Antinoméens ;* Brentius prétendit que le corps de Jésus-Christ était partout, en vertu de l'union hypostatique, et forma la secte des *Ubiquistes*. Osiander enchérit sur Luther et éleva la justification de l'homme jusqu'à la justice dont Dieu est juste lui-même. Et non-seulement les chefs variaient entre eux dans leur foi, mais chacun variait encore avec soi-même, prenant, abandonnant, reprenant, adoucissant, exagérant les mêmes articles, selon le besoin et les circonstances, ou simplement par pure fantaisie et inconstance naturelle. On se demande même si des hommes qui se jouaient ainsi de la foi avaient réellement foi en quelque chose. Qui pourrait dire encore aujourd'hui quelle fut la foi de Mélanchthon, ou de Bucer, ou de Zwingle ; quelle fut même celle de Luther, même sur l'article de la présence réelle, celui qu'il a si bien défendu ? Qui oserait affirmer que Luther l'eût conservé si Carlostadt et Zwingle ne l'eussent attaqué[1] ? Voilà cependant les hommes qui, après avoir foulé aux pieds la tradition, donnaient à tous, pour unique règle de foi, le texte clair, disaient-ils, ou plutôt la lettre morte des saintes Écritures ! Comment un démenti si fla-

1. Sur cette incrédulité des chefs de la Réforme, voy. la curieuse note de Balmès, *le Protestantisme*, etc., t. I, note 13, p. 140, édit. in-8.

grant donné au principe fondamental de la Réforme naissante par les réformateurs eux-mêmes, démenti forcé et qui faisait leur désespoir, comment un tel démenti ne fit-il pas ouvrir tous les yeux? — Mais arrêtons-nous : la Réforme ne cessera de nous fournir, à chacun de ses mouvements, une nouvelle matière à de semblables réflexions. Elles se présenteront d'elles-mêmes à nos lecteurs et nous n'y reviendrons plus.

9. Cependant une diète nouvelle s'ouvrit à Augsbourg, sous la présidence de l'empereur en personne (1530). Le parti protestant s'y rendit avec ses principaux théologiens et une confession de foi. Cette pièce avait été rédigée par Mélanchthon, avec tout l'art dont il était capable. Il avait adouci et pallié les erreurs et fait plusieurs concessions. Les théologiens catholiques, Eckius, Cochlée, Fabre, etc., la réfutèrent; ils eurent ensuite, avec les théologiens luthériens, des conférences régulières où Mélanchthon, après avoir défendu son exposition de foi par une apologie, ajouta de nouvelles concessions, toujours plus apparentes que sérieuses. Luther, encore sous le poids de l'édit de Worms, s'était prudemment arrêté dans la forteresse de Cobourg, où il jetait les hauts cris à chaque pas en avant que faisait son théologien. Crainte bien chimérique, si elle était sincère! Un seul article suffisait pour tout arrêter. La vraie foi traditionnelle et apostolique ne connaît point ces ménagements ni ces concessions, qui ne peuvent convenir tout au plus qu'à un système d'opinions et de philosophie. Aussi Mélanchthon ayant eu ordre de s'arrêter, les conférences furent rompues, et tout espoir d'accord perdu. Quatre villes qui tenaient à l'Empire, Strasbourg, Constance et deux autres, présentèrent aussi leur confession de foi dans le sens zwinglien, sens très-adouci par Bucer, et Zwingle lui-même envoya sa propre confession, mais rédigée sans ménagements. Il ne fut mention de ces pièces, à Augsbourg, que par la réfutation qu'on en fit.—L'empereur Charles termina la diète par un

édit impérial; il proscrivait les erreurs nouvelles, et ordonnait de rétablir partout l'ancienne religion jusqu'à la célébration du concile général. Mais les princes protestants réunis à Smalkalde conclurent une ligue offensive pour se soustraire à l'édit (1531); et l'empereur, menacé par les Turcs, se vit forcé de leur parler d'accommodement. On se réunit donc de nouveau à Nuremberg (1532), et il fut convenu de demeurer de part et d'autre dans le *statu quo* jusqu'au concile.

Telle fut l'issue de la diète d'Augsbourg. Il n'en est resté que la célèbre confession de foi luthérienne, dite la *Confession d'Augsbourg*[1], à laquelle on joint toujours l'*Apologie* de Mélanchthon. Cette pièce ne demeura point, et ne pouvait demeurer comme un symbole inviolable pour des gens qui attribuaient à chacun le droit de régler sa foi à sa manière. Cependant, comme pièce officielle produite dans une circonstance aussi solennelle, elle obtint, au moins quant à la lettre, une sorte de respect public, un respect de convenance. Elle eut par suite ce résultat favorable de maintenir dans le parti luthérien une unité fictive et nominale, et de lui donner des habitudes de modération qu'on ne trouve point dans les autres sectes protestantes.

10. Avant de reprendre l'histoire des autres branches de la prétendue Réforme, reposons-nous sur les sujets de consolation que Dieu donnait alors à son Église si affligée. A l'intérieur, nous trouvons deux instituts de clercs réguliers, savoir : celui des *Théatins*, fondé par saint Gaëtan pour le soin des malades et la prédication, et confirmé par Clément VII (1524), et l'ordre des *Somasques*. Ce dernier eut pour fondateur un noble vénitien, saint Jérôme Émilien (1528), qui se voua, lui et les siens, à l'instruction des orphelins et des gens de la campagne. Un troisième ordre de clercs réguliers fut celui des *Barnabites*, que trois

1. Sur la Confession d'Augsbourg, voir toutes les histoires de la Réforme et de Luther; — Bossuet, *Variations*, liv. III; — Chytræus, *Hist. confessionis August.* Il ne faut pas oublier que c'est un ministre luthérien.

gentilshommes de Lombardie établirent pour se livrer à l'éducation de la jeunesse et aux missions. Clément VII le confirma en 1532 [1]. L'ordre des Franciscains vit sortir de son sein deux réformes fondées naturellement par des Observantins. La première réforme fut celle de Malteo de Bassi, qui obtint de Clément VII (1508) la permission de pratiquer en ermite la règle de Saint-François, de prêcher, et enfin de porter, avec une longue barbe, un capuchon pointu, qui fit donner le nom de *Capucins* à ces mêmes réformés [2]. Les *Récollets*, autres Franciscains rigides, reprirent la règle primitive de Saint-François, pour l'observer dans sa rigueur, et furent approuvés en 1532 par Clément VII [3].

L'Église n'était pas moins consolée en Amérique par les progrès de la foi; de nouvelles églises s'élevaient rapidement par les travaux des Franciscains et des Dominicains dans le Brésil, la Jamaïque et autres pays découverts. Le plus illustre de ces ouvriers évangéliques était le célèbre Las Cases, ancien compagnon de Christophe Colomb, puis Dominicain et évêque de Chiapa; il travailla durant cinquante ans avec une infatigable énergie à convertir les Indiens et à les défendre contre l'oppression des gouverneurs espagnols. — La découverte du Mexique (1520) ouvrit un nouveau champ à la prédication de l'Évangile. Clément VII y envoya un homme apostolique, Martin de Valence, à la tête de douze Franciscains. Le zèle de ces missionnaires, secondé par le célèbre Fernand Cortez, eut tant de succès au milieu de ces malheureux idolâtres, que, dès l'an 1524, il y eut un synode assemblé à Mexico, selon les formes canoniques, pour y régler ce qui concernait la mission et les nouveaux convertis.

1. Voy., sur ces trois instituts et leurs fondateurs, Hélyot, t. IV, suite de la 3e part., ch. XII, XXXVII et XV.

2. Sur les Capucins, voir Boverius, *Annales Capucinor.*; — Hélyot, t. VII, 5e part., ch. XXIV.

3. Voy. Hélyot, t. VII, 5e partie, XIX.

LEÇON CLIII.

1. [1]La Réforme luthérienne avait ses émissaires en France, mais ils n'y faisaient que peu de progrès, étant contenus par la vigilance du gouvernement et l'esprit catholique de la nation. Malheureusement la France eut aussi son Luther. Jean Calvin (son vrai nom était Cauvin) naquit à Noyon en Picardie (1500) d'un tonnelier qui obtint la charge de notaire fiscal et de secrétaire de *l'évêché*. Grâce aux secours qu'il reçut d'une noble famille et de l'Église, il put se livrer à l'étude des lettres et du droit, tant à Paris qu'à Orléans et à Bourges. Si nous exceptons la théologie, qu'il étudia moins, il eut généralement des succès; mais il joignait à un mauvais caractère de mauvaises mœurs, au point que l'histoire l'accuse d'un crime abominable, sur des preuves que l'on n'a point encore détruites. Calvin se rencontra à l'université de Bourges, et se lia avec Théodore de Bèze, de Vézelay en Bourgogne, alors jeune bénéficier comme lui, lequel fut poursuivi comme auteur de poésies très-licencieuses. Des hommes de cette trempe goûtèrent facilement les nouvelles doctrines. Elles leur furent communiquées par Wolmar, un de leurs professeurs à Bourges, et Calvin en devint bientôt un zélé propagateur. Les lois qui le menaçaient en France l'ayant forcé deux fois à s'en éloigner, il voyagea en Allemagne, en Suisse et en Italie. Il s'arrêta surtout à Bâle (1534), où il acheva son grand ouvrage *des Institutions*, et à Genève (1546), près de Farel et Viret. Ces deux prédicants venaient d'y installer la Réforme. Ils s'adjoignirent Calvin comme professeur de théologie, mais bientôt les trois réformateurs français se virent expulsés par l'influence des réformateurs de Berne, dont ils n'avaient pas accueilli les

1. Sur Calvin et le Calvinisme, voir plus loin, p. 556.

usages. Calvin se retira près de son ami Bucer, à Strasbourg, où il professa la théologie et épousa Idelette de Bures, veuve d'un Anabaptiste. Son parti ayant enfin prévalu à Genève, il fut rappelé dans cette ville (1544), et y installa avec une pleine autorité tout son système religieux.

2. Calvin reprit comme en sous-œuvre les doctrines de Luther et de Zwingle; il les poussa plus loin sur plusieurs points, et les rédigea avec plus d'art et de méthode. Il enchérit sur les premiers réformateurs, surtout en trois articles, et d'abord sur le libre arbitre. Non-seulement il le nia, mais il admit cette prédestination absolue, cruelle et impie dont la seule pensée fait horreur. Selon Calvin, Dieu aurait créé les hommes, les uns pour faire le bien et les sauver, et les autres pour faire le mal et subir la damnation éternelle. D'après ce décret, qui nécessitait l'homme en toutes ses actions et faisait en conséquence Dieu auteur du péché, on ne voit pas ce que l'homme peut faire pour sa justification; toutefois l'hérésiarque fit consister cette justification dans la certitude que le fidèle a de son salut; et cette justification une fois acquise, il la déclarait inamissible. — Sur l'Eucharistie, il essaya, avec plus de succès que Bucer, une sorte de moyen terme entre la présence réelle défendue par Luther et le sens figuré de Zwingle. Il enseigna la présence par la foi; c'est-à-dire que, selon lui, le fidèle reçoit réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, au moment même où il croit les recevoir avec les éléments terrestres et symboliques, le pain et le vin. Car alors il descend de l'esprit même du Sauveur une vertu céleste qui se répand sur le fidèle et lui communique les effets spirituels que la présence du corps réel y produirait elle-même. Au moyen de cette manducation spirituelle, comme l'appelait Calvin, le sophiste pouvait appliquer à l'Eucharistie et à la communion toutes les expressions de la présence réelle et du sens figuré, pour faire illusion à tous les partis. — Calvin conserva le culte sec et aride des

Zwingliens; mais, sur le gouvernement ecclésiastique, il dépassa Luther en organisant dans l'Église réformée l'autorité spirituelle, ou plutôt la tyrannie des chefs, que Luther exerçait de plein droit et sans façon comme sans limite. L'astucieux Calvin voulait sauver au moins quelque apparence, dût-il lui en coûter les contradictions les plus flagrantes. Il enseignait donc à Genève, sur l'autorité du ministère visible des pasteurs, et sur la soumission des peuples, la doctrine de l'Église catholique, à peu de chose près, et, s'il n'osa s'attribuer le pouvoir de l'excommunication, il trouva moyen de la remplacer par l'exil, la prison ou la mort. On sait le despotisme absolu et souvent cruel qu'il exerça dans Genève jusqu'à ses derniers jours. — Un dernier caractère de la réforme de Calvin concernait les mœurs. La ruine de l'ancienne foi avait été, à Genève comme ailleurs, le signal de la dissolution. Calvin, qui sentit mieux tout l'odieux qui en rejaillissait sur l'œuvre même de la Réformation, établit un consistoire ou conseil chargé de juger tous les délits contre la morale, en y comprenant la danse, et de surveiller jusqu'aux discours et aux conversations [1].

3. Tel fut Calvin, le réformateur français que l'on a souvent opposé au réformateur allemand. Nous trouvons, nous, qu'il ne lui ressembla que trop. Luther se retrouvait dans Calvin, moins l'audace et la violence, plus l'astuce, l'habileté calculée et la froide cruauté. Ces deux chefs se partageaient la Réforme; ils se la disputèrent comme un empire, en se faisant une guerre d'orgueil et d'injures. Leurs disciples continuèrent à former deux camps, les

1. Sur Calvin et le Calvinisme, outre les auteurs sur Luther, voir l'*Histoire du Calvinisme*, par Maimbourg, et celle de Soulier, bien préférable et plus sûre pour les documents; mais la meilleure est l'*Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, par M. Audin. Les histoires et biographies faites par les Protestants, ainsi que les écrits et les lettres des hérésiarques, sont aussi des sources pour étudier la Réforme et les réformateurs; mais on ne doit puiser à ces sources empoisonnées qu'avec la permission nécessaire et lorsque l'on est en état de faire un juste discernement de ce qu'il peut y avoir de bon à prendre.

Luthériens sous le nom de *Protestants*, les Calvinistes sous celui de *Réformés*, qu'ils affectent particulièrement; mais on leur a donné souvent, surtout parmi les Catholiques, les deux noms indistinctement aux uns et aux autres, et avec raison. Tous ont *protesté* de fait contre l'autorité de l'Église par la révolte, et tous ont déshonoré le nom de *Réforme*, en appelant ainsi la ruine de toute règle dans la foi comme dans les mœurs. — Il ne manquait plus à cette œuvre de honte et de ténèbres que d'avoir pour troisième chef un hérésiarque couronné, et ce fut la malheureuse Angleterre qui le donna à la Réforme.

4. [1] Henri VIII avait vécu dix-huit ans avec son épouse Catherine d'Aragon, sœur de Charles-Quint, et en avait eu cinq enfants, lorsque, pressé par de prétendus scrupules sur la validité de son mariage, il se mit en instances à Rome pour obtenir du pape un acte qui l'annulât. Le cardinal Wolsey, irrité contre Charles-Quint, qui avait trompé les vues de son ambition, favorisa, au moins en s'y prêtant, ces premières démarches du roi; mais le favori ne tarda pas à expier sa lâcheté. Il fut accusé, calomnié, et mourut accablé du poids de ses disgrâces (1533). Pour Henri, la vraie raison de ses scrupules était la passion qu'il avait conçue pour une fille d'honneur de la reine, la trop célèbre Anne de Boleyn. C'est assez dire que Henri poussa vivement l'affaire de son divorce, tant auprès du pape que devant le parlement anglais. Pour le malheur de ce prince, ses passions, même les plus monstrueuses, trouvèrent deux hommes assez corrompus pour les flatter, et d'une grande habileté pour les servir. Nous parlons de Crammer et de Cromwell. Ces deux courtisans, amis d'Anne de Boleyn et partisans secrets des doctrines de Luther, furent, par un

1. Sur Henri VIII et l'Anglicanisme, voir Sanderus et son continuateur, *de Schismate anglicano*; — les biographes catholiques de Henri VIII et d'Élisabeth; Cambden, *Annales d'Angleterre sous le règne d'Élisabeth* : il faut se souvenir qu'Élisabeth était sa bienfaitrice; — le docteur Lingard, *Hist. d'Angleterre*, etc.

nouveau malheur, trop secondés par la servilité du parlement, et trop faiblement combattus par le clergé.

Pour premier essai dans la voie où ils allaient pousser le prince, Cromwell arracha à ce clergé un premier acte dans lequel il reconnaissait au roi le titre de *chef suprême de l'Église et du clergé, autant que le permet la loi du Christ*. C'était frapper à la porte du schisme; mais le clergé crut pouvoir l'accorder avec la clause restrictive, pour apaiser la colère de Henri contre un premier bref de Rome, prohibitif du divorce (1530). Le parlement ajouta ses propres actes, abolit les annates, prétendit suspendre l'effet des censures pontificales, et fit annexer à la couronne la haute juridiction sur tous les statuts et actes du clergé. De son côté, Henri surprit la bonne foi d'un prêtre, et lui fit bénir secrètement son mariage avec Anne de Boleyn, déjà enceinte (1533). Sur ces entrefaites, le vertueux Varam, archevêque de Cantorbéry, mourut, et Crammer, marié secrètement avec la fille d'Osiandre, l'un des chefs de la Réforme luthérienne, osa monter sur le siége primatial, et prêter au pape un serment d'obédience contre lequel il avait protesté. Avec un tel primat, l'affaire du divorce ne coûta plus qu'un simulacre de procédure, à la suite de laquelle Crammer cassa le mariage du roi Henri avec la reine Catherine; sentence inique en toute manière, que le pape cassa à son tour en excommuniant Henri et sa maîtresse, s'ils ne se séparaient dans un délai déterminé. Clément VII, pressé d'un côté par Charles-Quint et les Impériaux qui demandaient justice, et de l'autre menacé d'un schisme imminent par le roi d'Angleterre, était dans la plus cruelle perplexité. Il traînait les choses en longueur, espérant tout du temps; mais enfin, poussé à bout, il lui fallut se prononcer : il porta donc sa sentence (1534), déclara bon et valide le mariage de Catherine, et annula toutes les procédures contraires (1534). Avant que cette sentence définitive fût connue à Londres, l'œuvre du schisme était consommée. En effet, Cromwell avait fait

adopter par le parlement la déclaration de suprématie rendue perpétuelle, avec le droit donné au roi de reviser les statuts concernant l'ordre ecclésiastique; tous les droits du saint-siége, tels que les appels, redevances à la chambre apostolique, grâces spirituelles, et enfin l'institution ou confirmation des évêques, furent supprimés et attribués au roi ou à son gouvernement. Le parlement déclara en outre le mariage de Catherine nul, celui d'Anne valide, et la princesse Élisabeth, qui venait d'en naître, la légitime héritière de la couronne. Par tous ces actes, le royaume d'Angleterre était arraché à la communion romaine, et c'est à tort que plusieurs ont attribué le schisme des Anglais au bref de Clément VII[1].

5. Le pape Clément VII mourut la même année, après un pontificat assez orageux, et eut l'illustre cardinal Farnèse, Paul III, pour successeur (1534). Le schisme prenait alors un plein et libre développement en Angleterre. La suprématie attribuée au roi fut déclarée héréditaire et étendue à la doctrine, au culte, enfin aux choses les plus essentielles du ressort de l'autorité spirituelle. Les annates et les dîmes, contre lesquelles on avait tant réclamé, furent attribuées au roi; ce qui paraissait juste, il était devenu pape de l'Église anglicane. Arriva enfin le moment critique pour le clergé : on lui demanda le serment d'abjuration de la suprématie pontificale, et de toute soumission aux décrets du pape, dont le nom avait disparu de tous les livres d'instruction et de liturgie. La haute noblesse fut mise à la même épreuve; et, il faut le dire avec douleur, le dogme fonda-

1. PROBLÈME.

La sentence de Clément VII contre le divorce de Henri VIII fut-elle la cause déterminante du schisme en Angleterre?

Pour l'*affirmative* : la foule des auteurs catholiques et autres, tels que Bergier, *Dictionn.*, verbo *Anglicanisme*.

P. la *négative* : le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. LIII, p. 221, t. XVIII; — le docteur Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Henri VIII, ch. III; — M. Rohrbacher.

mental de la suprématie romaine se trouva tellement affaibli dans la Grande-Bretagne, région trop isolée du centre catholique, que tous, évêques et nobles, succombèrent. Deux hommes, Fischer, évêque de Rochester, l'ancien précepteur de Henri VIII, et le chancelier Thomas More, firent seuls exception; tous deux, illustres par leur génie et leurs vertus, s'immortalisèrent par une mort héroïque. Ils furent l'un et l'autre décapités (1535), après avoir subi, surtout Fischer, les horreurs de la prison[1]. Toute l'église d'Angleterre fut alors livrée à Cromwell. Le roi-pape le fit son vicaire général, et les évêques, après avoir abjuré *la suprématie* du vicaire de Jésus-Christ, ne furent plus que les simples vicaires d'un laïque impie et d'un roi débauché. L'ordre ecclésiastique était dégradé sans retour; on songea à le dépouiller. Les monastères furent les premiers livrés à la rapacité du tyran. Cromwell et ses agents, qui profitèrent plus largement de tant de dépouilles, arrivèrent à leur but par une suite des plus honteuses manœuvres, toutes sanctionnées par le parlement. Au bruit de la chute des couvents, les fondateurs ou leurs descendants s'émurent: cinq comtés se levèrent dans le nord, s'armèrent pour le *pèlerinage de grâce* (1536), et réclamèrent contre le schisme et la spoliation. Ce mouvement catholique, comprimé par la force, n'eut pas de suite, et l'on put continuer en paix le renversement de l'Église d'Angleterre.

6. L'ancienne doctrine cependant subsista. Henri l'avait défendue contre Luther; elle fut sauvée alors par l'amour-propre comme par la politique du prince. Cependant la Réforme n'en jeta par moins un cri de joie sur le continent. En voyant l'Angleterre détachée de Rome, du centre de l'unité catholique, elle la regarda dès lors comme une proie assurée. Ses émissaires y abordèrent en plus grand nombre, et, favorisés d'ailleurs secrètement par Cromwell

1. Voy. M. Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, ch. vii et suiv.; — *Histoire de Thomas More*, par Stapleton, traduite de l'anglais par M. Alex. Martin.

et Crammer, ils y firent de nombreux prosélytes. Trois partis se trouvèrent alors en face, savoir : le parti catholique, qui demeurait fidèle au dogme de la primauté romaine, et donna à l'Église des milliers de martyrs appartenant à tous les ordres; le parti des Réformés, qui eut aussi ses victimes, mais beaucoup moins que les Catholiques, et enfin le parti schismatique, qui dominait. Nous passons les nouveaux mariages, les nouveaux divorces de Henri, le supplice de deux de ses femmes, et les autres traits d'un despotisme inouï qui dura autant que la vie du tyran. Il légua en mourant (1548) à son fils Édouard, enfant de neuf ans, l'Anglicanisme couvert du sang de ses sujets et une mémoire justement abhorrée.

7. L'avénement d'Édouard VI fut le signal d'une nouvelle révolution religieuse. Les ducs de Sommerset et de Warwick, successivement maîtres du gouvernement, étaient pour les nouvelles doctrines. Crammer, comprimé jusqu'alors, se prononça hautement, et, à sa voix, une foule de prédicants, Bucer, Pierre Martyr, Ochin et autres, accoururent en Angleterre. Après quelques ménagements, ils en vinrent à tous les articles de la Réforme calviniste, changèrent la liturgie et la mirent en langue vulgaire. La grande difficulté pour les réformateurs fut de s'entendre. Les systèmes primitifs de la Réforme n'avaient cessé d'enfanter, avec de nouveaux systèmes, de nouvelles sectes, et toutes se disputèrent alors la nouvelle conquête. Mais ce premier triomphe ne fut pas long.

LEÇON CLIV.

1. En rentrant sur le continent, pour y reprendre la suite des sectes protestantes ou réformées, jetons notre premier regard sur la Providence. Lorsque Luther formulait son plan de révolte contre l'Église, au château de la Wart-

bourg, un jeune seigneur espagnol, nommé Ignace, touché de la grâce, suspendait son épée devant l'image de la Vierge, au Mont-Serrat. Né au château de Loyola, dans le Guipuscoa (1491), Ignace fut élevé à la cour de Ferdinand V, et envoyé en qualité d'officier à l'armée qui eut à défendre la Navarre contre les Français. Il reçut une grave blessure à la jambe en défendant avec une bravoure presque téméraire la citadelle de Pampelune; et cette blessure, qui le mit à deux doigts de la mort, devint l'occasion de son salut. Ennuyé sur son lit de douleur, Ignace avait demandé des romans; ceux qui l'entouraient, n'ayant point de romans sous la main, lui remirent la Vie de Jésus-Christ et des saints. Cette lecture ne fut d'abord pour le malade qu'une distraction; mais bientôt elle le pénétra jusqu'au fond de l'âme. La réflexion vint seconder la grâce, et une fois vaincu, Ignace ne songea plus qu'à pleurer ses péchés. Il commença sa pénitence par le pèlerinage à l'abbaye de Mont-Serrat, où nous avons dit qu'il suspendit son épée: c'était une manière de renoncer à la milice séculière. Mais il entendait se consacrer en même temps à une autre milice; il se dévoua en conséquence à la défense de tous les intérêts de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, et, comme pour marquer qu'il devenait désormais leur *chevalier*, il passa en veille et en prière toute la nuit devant l'autel de la Vierge[1]. Ignace se retira ensuite à Manrese, où il se livra, dans une grotte voisine de cette petite ville, à des austérités et goûta des consolations qui ont rendu ce lieu célèbre. C'est de là qu'il partit enfin pour Jérusalem, dont il fit le pèlerinage avec l'extérieur et les privations de la pauvreté. A son retour, il s'occupa sérieusement de ce qu'il pourrait entreprendre pour la gloire de Dieu, et s'arrêta définitivement à l'idée d'une société dévouée aux intérêts de son Église et au salut des âmes. Il en jeta les fonde-

1. C'était pour se conformer en quelque chose à la manière dont les anciens chevaliers se préparaient immédiatement à recevoir l'ordre de la chevalerie (CXX, 2).

ments à Paris, où lui et ses six premiers compagnons, qu'il avait gagnés dans l'Université, savoir Lefèvre, Xavier, Laynès, Salmeron, Bobadilla et Rodriguez, firent leurs premiers vœux dans la chapelle souterraine de Montmartre, le 15 du mois d'août, fête de l'Assomption de la sainte Vierge (1534). — De là, Ignace et ses disciples se rendirent à Rome, où le pape Paul III approuva le nouvel institut sous le nom de Société ou *Compagnie de Jésus*, et les constitutions qui lui furent soumises (1540). Les religieux de la Compagnie de Jésus, ou les Jésuites, ajoutaient aux trois vœux de religion, et, après une plus longue épreuve, un quatrième vœu, celui d'obéissance absolue au pape, par rapport aux missions. Ils n'ont rien au dehors qui les distingue des autres prêtres, mais ils n'en doivent pas moins pratiquer la pauvreté et la mortification religieuses, et travailler, avant tout, à leur propre sanctification par la prière, l'oraison, de fréquents retours sur leur intérieur, par l'humilité, la modestie, et surtout par une obéissance parfaite. Les œuvres auxquelles le nouvel institut se dévouait spécialement étaient la propagation de la foi chez les infidèles, la défense de cette foi contre les hérétiques au dedans, la conversion des pécheurs par la prédication et la confession, la direction des âmes, enfin l'instruction des jeunes gens dans les colléges.

D'après ce simple exposé, il est clair que l'ordre des Jésuites était la contre-partie de la prétendue Réforme. A cette licence laissée aux passions, à cette révolte contre toute autorité ecclésiastique et notamment contre la primauté romaine, le nouvel institut opposait, avec les règles d'une vie sainte et austère, l'abnégation de la volonté individuelle et un dévouement absolu à l'Église et à son chef visible. A cette liberté sans règle que la Réforme donnait à la raison humaine, l'institut des Jésuites replaçait les études, la science, la philosophie et la raison sur leur base légitime, la foi catholique. Aussi les papes ne cessèrent de donner à la société naissante des marques d'estime et de

bienveillance particulière par leurs bulles de confirmation, et par les priviléges dont ils la comblèrent. Enfin, l'Église assemblée lui donna une sanction solennelle par l'éloge qu'en fit le concile de Trente.

2. Les succès répondirent aux espérances. Avant la mort de saint Ignace (1556), les Jésuites avaient des colléges en Italie, en Allemagne, en Belgique, en France, en Espagne, en Portugal, en Amérique et dans les Indes. —Les colléges des Jésuites, dans ces dernières régions, attestaient les progrès de la foi. Ces progrès étaient tels au Mexique, que le pape Paul III y érigea une *métropole* (1547) avec onze évêchés suffragants. L'église d'Amérique fut alors constituée en province ecclésiastique et détachée de l'Espagne[1]. Saint François Xavier, l'un des premiers compagnons de saint Ignace, et parti dès l'an 1531 pour les Indes orientales, y faisait alors des prodiges de conversion. Sa vie apostolique, ses miracles, ses immenses travaux étendirent le règne de la foi, non-seulement dans les possessions portugaises, mais au loin dans des régions encore toutes idolâtres, et dans les îles. Après tant de conquêtes, il s'embarqua pour le Japon. Cette île, ou plutôt ces îles, car l'empire du Japon se compose de plusieurs îles qui se touchent, sont situées à l'est et non loin de la Chine. La civilisation japonaise n'est et ne doit être en beaucoup de points qu'un reflet de celle du *Céleste* Empire; elle a aussi son originalité. Les Japonais ont leur langue propre, et ils se distinguent des Chinois par leur imagination, leur activité et une certaine générosité naturelle qui donne de la grandeur à leur caractère. Par l'effet de quelques révolutions, le Japon vit deux empereurs à la tête de l'État: l'un, qu'on pourrait appeler *ecclésiastique*, dont l'autorité n'était plus que nominale pour les affaires civiles : c'était l'ancien dairi; l'autre, l'empereur *séculier*, qui avait en réalité toute l'autorité. Cette autorité avait été usurpée par le

1. Voy. l'*Hist. de l'Amérique*, par le P. Touron.

cubo-sama, ou lieutenant général de l'empire, et à son exemple les gouverneurs de province se rendirent eux-mêmes à peu près indépendants, ce qui devenait une source de guerres civiles. Telle était la situation civile et politique du Japon lorsque saint François y aborda en 1549. Sa prédication, soutenue par ses miracles et sa sainteté, eut de grands succès en plusieurs royaumes; mais les guerres civiles, les vieilles habitudes d'idolâtrie et de débauche, les efforts des bonzes ou prêtres des idoles, furent en beaucoup de lieux des obstacles à l'Évangile. A Méaco notamment, la capitale de l'empire, où se trouvait le dairi et le cubo-sama, les préoccupations de la guerre rendirent inutile le voyage qu'y fit le père Xavier. Le saint apôtre sortit enfin du Japon après un séjour de deux ans et quatre mois, et s'en retourna à Goa, tout occupé des moyens de passer dans le vaste empire de la Chine. Il ne réussit qu'à s'embarquer à Malacca sur un navire qui allait à Macao, et qui relâcha à l'île Sancian. Ce fut là que le grand serviteur de Dieu acheva sa course et mourut (1552), comme un autre Moïse, à la vue de cette terre de Chine qu'il brûlait d'évangéliser. Après le départ de saint Xavier, les Jésuites, chargés exclusivement de la mission du Japon, continuèrent d'y prêcher la foi avec des succès croissants. Des bonzes, des princes, des rois, embrassèrent la foi en grand nombre, et, pour mettre le sceau en quelque sorte à cette chrétienté florissante, les rois de Bungo, d'Arima et le prince d'Omura envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, où elle arriva en 1585. Ces députés, prosternés aux pieds de Grégoire XIII, déclarèrent qu'ils venaient des extrémités de la terre reconnaître le vicaire de Jésus-Christ et lui rendre leurs hommages au nom des princes qui les avaient envoyés et en leur propre nom. Ils rendirent les mêmes devoirs à Sixte-Quint, qui succéda à Grégoire XIII durant leur séjour à Rome, et rentrèrent au Japon tout émerveillés de l'accueil qu'ils avaient reçu partout, et notamment des deux papes. Ils trouvèrent dans leur patrie de grands changements tous

plus ou moins affligeants, car ce fut alors que commença cette suite de persécutions que nous verrons plus loin devenir atroces au siècle suivant[1].

3. Les apôtres de l'erreur comptaient aussi leurs succès. La ligue de Smalkalde avait donné aux Protestants l'unité politique (1531); ils fortifièrent cette ligue en 1535 par l'adjonction de plusieurs princes. Les Suisses y entrèrent eux-mêmes, grâce à Bucer, qui les fit enfin accepter par Luther. De leur côté, les princes catholiques allemands resserrèrent leur union par la ligue de Nuremberg (1538), et la lutte était imminente, sans les craintes qu'inspiraient alors les Turcs à toute l'Allemagne. Il y eut donc de nouvelles négociations; mais, avant d'en reprendre la suite, revenons aux Anabaptistes.

4. Après la défaite des paysans à Frankuse, les Anabaptistes répandus en Suisse, à Strasbourg, et en descendant le Rhin jusqu'en Hollande, continuèrent à y faire des prosélytes; ils tentèrent plus d'une fois de se rendre maîtres dans les villes, et ne réussirent qu'à Munster en Westphalie (1533). Les chefs se donnaient pour inspirés, et avaient à leur tête deux hommes d'une incomparable audace, Jean Matthieu, boulanger de Harlem, et Jean Bécold, cordonnier de Leyde, son conseiller et son lieutenant. Dès qu'ils se crurent assez forts, ils achevèrent de ruiner ce que le Pro-

1. Sur saint Ignace et l'institut des Jésuites, et sur saint François Xavier, voir les Bolland. pour saint Ignace, juillet, t. VII; — les *Vies* des deux saints, par Maffei, Bartoli et Bouhours; — les constitutions des Jésuites et les bulles des papes touchant leur institut; — les histoires de la Société de Jésus, par Bartoli, 6 vol. in-fol., en italien; — par Orlandin, et récemment par M. Crétineau-Joly. Il y a un nombre infini d'ouvrages sur les Jésuites, mais il en faut retrancher une bonne partie, ceux que l'esprit de parti ou l'esprit d'impiété a dictés. Sur les missions des Indes et du Japon, voir les *Vies* de saint François Xavier; — *Histoire des Indes*, par Jean de Barros, en portugais; on en trouve l'analyse dans les histoires latines de l'évêque Jérôme Osorio et du P. Maffei; — Lafiteau, *Hist. des conquêtes des Portugais dans les Indes*; — le P. Crasset, *Hist. du Japon*, et le P. Charlevoix, *Hist. de l'établissement, du progrès et de la décadence du Christianisme dans le Japon*; — Godescard, 3 décemb., notes. — On trouve une liste plus complète dans le supplém. *ad Natal. Alex.*, t. II, dissert. III, édit. de Bassano, 1770.

testantisme avait laissé debout; ils s'emparèrent du gouvernement, et chassèrent ou firent mourir ceux qui ne voulurent pas se faire rebaptiser; on ne voyait plus que des prophètes, des gens en extase, et recevant des révélations; les biens furent mis en commun, la polygamie autorisée, et tous les désordres qui devaient s'ensuivre. C'était le chaos, et voilà ce qu'ils appelaient suivre les mouvements de l'Esprit-Saint, établir le règne du Christ sur la terre, et tout ce qu'ils croyaient voir dans l'Apocalypse. Cependant l'évêque Munster, seigneur temporel de la ville, étant venu la cerner, le grand prophète, Jean Matthieu, fut tué dans une sortie. Jean Bécold, s'étant emparé du pouvoir, se proclama roi de la nouvelle Sion; il ne parut plus qu'avec un luxe royal, et continua d'abuser d'un peuple fanatisé, jusqu'au jour où la ville, déjà réduite par la famine, fut surprise et emportée (1535). Le prétendu roi de Sion, Jean Bécold, demeura prisonnier, et mourut, l'année suivante, dans les plus cruelles tortures. Le parti des Anabaptistes ne laissa pas de s'agiter encore, surtout dans la Hollande, d'où il passa en Angleterre. Leur fanatisme éclatait en tout sens et faisait revivre les anciennes sectes gnostiques, ou celles du moyen âge, modifiées à leur manière[1]. Peu de temps après le supplice de Jean Bécold, les Protestants se réunirent dans un grand synode à Hambourg (1536), où toutes les villes protestantes étaient représentées. On y décida que l'hérétique était digne de mort, et on en tira une conclusion pratique contre les Anabaptistes impénitents, principalement contre les ministres.

5. Le landgrave de Hesse, qui avait combattu les Anabaptistes de Munster et écrit contre eux, les imita néanmoins dans un article qui n'était pas le moins scandaleux. Il voulut épouser une seconde femme, tout en conservant la première. Une telle demande faite par le plus zélé protecteur de la Réforme, et faite avec menace, était un cas grave

1. Voy. Pluquet, *Anabaptistes*.

et fort embarrassant. Les grands théologiens du parti, Bucer, Luther, Mélanchthon et six autres en conférèrent, et finirent par accorder la dispense avec la seule condition que ce second mariage se ferait en secret, pour éviter le scandale (1539). Mais en évitant un scandale, ils en autorisaient formellement un autre, celui du concubinage, dont ils donnaient cette raison qu'il n'était pas extraordinaire aux princes de nourrir des concubines. Et c'étaient là les réformateurs évangéliques de l'Église! La Réforme, il faut le dire, en a rougi elle-même; mais la flétrissure n'en est pas moins demeurée indélébilesur le front de ses chefs[1].

6. Nous touchons aux dernières années de Luther; il les passa dans le chagrin et les agitations. Hélas! ce n'étaient pas les salutaires agitations du remords et du repentir. La dernière parole de l'hérésiarque mourant fut une dernière sanction donnée à tous ses attentats contre Dieu et l'Église. En effet, Jonas, l'un de ses disciples intimes, lui demanda, au moment de son agonie, « s'il mourait dans la foi et la doctrine qu'il avait prêchée. » « Oui, » répondit le mourant. Ce fut sa dernière parole! Luther mourut ainsi à Eisleben, en l'année 1546, et fut enterré à Wittemberg. — La sensibilité naturelle dont Luther était doué sema dans sa vie des scènes touchantes qui intéressent; son éloquence passionnée lui donna la puissance et les succès d'un tribun; mais toutes ces qualités naturelles et les autres qu'on pourrait y ajouter encore n'effaceront jamais la honte de l'apostat, le crime de sa rébellion, les traits grossiers et souvent ignobles qui souillent sa vie et ses écrits, enfin tous les maux qu'il a faits à l'Église, aux âmes, à la société et à l'humanité, durant sa vie, et encore plus après sa mort. Les Protestants ont tellement modifié ou effacé les opinions de Luther, qu'on ne reconnaît plus en lui aujourd'hui le

1. Voy. Bossuet, *Variations*; — M. Audin, *Vie de Luther*, t. II, ch. XXVIII, p. 498.

chef de la Réforme; nos rationalistes, au contraire, vénèrent dans Luther leur patron, l'homme qui a émancipé la raison du joug de l'autorité. Or il est également évident pour nous, d'une part, que Luther a été le véritable auteur de la Réforme, et qu'il a vraiment légué cette réforme à ses disciples, qui auraient dû en tenir tous les points pour sacrés et immuables, ou rentrer dans le sein de l'Église; et que, d'autre part, jamais personne ne fut plus antipathique par caractère comme par principe au rationalisme.

LEÇON CLV.

1. Les nouvelles hérésies ne cessaient d'enfanter de nouveaux scandales. Ochin, de Sienne, général des Capucins et homme de grande réputation pour sa piété et sa vie tout apostolique, au moins à l'extérieur, avait aspiré au chapeau de cardinal. Trompé dans son ambition, il embrassa la réforme zwinglienne (1542), se maria, passa en Angleterre, en Germanie, en Pologne, et vint mourir misérablement dans la Moravie, accablé sous le mépris universel. — Hermann, archevêque de Cologne, homme efféminé et sans instruction, passa au Luthéranisme (1543), et essaya en vain d'y entraîner son troupeau. Il fut déposé et chassé de son siége, ainsi que Vergerio, évêque de Capo d'Istria, séduit lui-même après avoir rempli les fonctions de légat en Germanie sous deux papes.

2. De Genève où il régnait, Calvin exerçait sur la France, par ses émissaires, ses lettres et ses écrits, une funeste influence. L'hérésie semblait tourner autour de Paris, où elle voulait surtout pénétrer, mais où elle était plus surveillée. Cependant ce qui était arrivé à Luther, de se voir dépassé dans son système, ne tarda pas d'arriver à Calvin lui-même. Deux hommes obscurs de Lille, Chopin et Quin-

tin, poussant à leurs dernières conséquences les dogmes calvinistes, surtout le décret absolu de la réprobation, et toujours d'après leur manière d'interpréter l'Écriture sainte, enseignèrent qu'il n'y a qu'un esprit infini qui anime tout et qui opère seul dans les hommes le mal et le bien. Ils en concluaient que l'homme n'était pas responsable de ses actions, qu'il n'existait pour lui aucune distinction entre le mal et le bien, et qu'il n'avait dès lors rien de mieux à faire ici-bas que de vivre au gré de tous ses désirs. Ce système monstrueux faisait revivre le panthéisme et le quiétisme des faux Mystiques du moyen âge, et compromettait gravement la Réforme. Calvin le comprit, et comme ces erreurs se répandaient de la Flandre en plusieurs provinces, parmi ses partisans, il prit la plume pour les combattre. La jalousie anima surtout son style contre un cordelier apostat et prisonnier à Rouen, vers l'an 1547. Il avait adopté le système des Quiétistes flamands, qu'on appelait justement *Libertins*, et avait enlevé à Calvin ses plus précieux adeptes en entraînant les dames réformées de cette ville [1].

Il fallait prémunir les peuples contre tant de piéges tendus à leur foi. Ce fut à cette fin que la Faculté de théologie de Paris dressa, par ordre du roi François Ier, un formulaire renfermant vingt-deux articles opposés aux erreurs nouvelles (1542), tant pour s'assurer des gradués qui devaient tous les souscrire, que pour servir de règle à tous les curés chargés d'instruire les fidèles. La Faculté de Louvain fit aussi dans le même but son formulaire en trente-deux articles (1543), que l'empereur Charles-Quint appuya de toute son autorité. — Mais il fallait un remède plus efficace contre les progrès de la Réforme, et on l'attendait du concile général.

1. Sur les *Libertins*, voir leur histoire dans la réfutation même qu'en a faite Calvin; — Audin, t. II, — le P. Berthier, liv. LIII, t. XVIII, p. 414; — et sur les progrès du Calvinisme en France, *ibid.*, p. 413, et *passim*.

3. [1] Ce grand concile avait été convoqué à Mantoue, dès l'an 1536, et toujours de nouvelles difficultés en retardaient l'ouverture. Elle eut enfin lieu dans la ville de Trente (1545), sous la présidence de trois cardinaux, légats du pape Paul III. Le concile devait s'occuper surtout, et avant tout, de la doctrine catholique sur tous les points attaqués par les novateurs, et de la réformation des abus, tant dans l'administration ecclésiastique que dans les mœurs. Pour se montrer également zélée sur ces deux objets, la sainte assemblée s'occupa de l'un et de l'autre dans chaque session, établissant d'abord le dogme, puis anathématisant les erreurs opposées, et terminant les articles de la réformation. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur ce grand concile, dont les actes, faciles à trouver pour tout le monde, doivent être familiers à tous les ecclésiastiques. Nous nous bornerons à en marquer les phases et les principaux incidents.

Après les préliminaires qui remplirent les trois premières sessions, les Pères du concile consacrèrent les quatre suivantes à la doctrine catholique sur les saintes Écritures et les traditions : sur le péché originel, sur la justification, sur les sacrements en général, et sur le baptême et la confirmation en particulier. La cinquième session commença la réformation par un décret pour l'établissement d'un lecteur ou professeur chargé d'expliquer l'Écriture sainte en chaque église collégiale et autres ayant les ressources nécessaires ; ou au moins, dans les endroits dénués de moyens suffisants, d'un maître pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et aux étudiants pauvres. Le même décret régla aussi ce qui concernait la prédication de la parole de Dieu et les quêteurs. Les sessions sixième et septième s'occupèrent principalement de la résidence des bénéficiers, et des visites épiscopales, de la pluralité des bénéfices incompatibles, et des abus à cor-

1. Sur le concile de Trente, voir les sources plus loin, p. 591.

riger dans la même matière. Cependant une maladie contagieuse s'étant déclarée dans la ville de Trente, le concile fut transféré à Bologne (1547). Dans les deux sessions, la neuvième et la dixième, qui y furent célébrées, on ne fit que le décret de prorogation. — Charles-Quint, mécontent de la translation et de la suspension du concile, et d'ailleurs victorieux des princes protestants, eut la pensée d'amener, par sa propre autorité, les esprits à un accord. Ce fut dans cette vue qu'il fit rédiger par deux évêques catholiques et un théologien protestant, le célèbre Agricola d'Islèbe, un formulaire dans lequel la doctrine *était* ramenée à peu près au sens catholique; mais il accordait aux Protestants la communion sous les deux espèces, et à leurs ministres la liberté de conserver leurs femmes. Ce formulaire, qu'on appela l'*Intérim*, parce qu'il n'était que provisoire, au lieu de pacifier, souleva les Catholiques comme les Protestants. Ils écrivirent les uns et les autres contre cette pièce, et la comparaient aux anciens formulaires des empereurs grecs. Les Catholiques accueillirent mieux vingt-deux articles de réformation dressés par Perronet de Granvelle, évêque d'Arras; ils furent reçus notamment dans le concile d'Augsbourg, de Trèves, de Cologne et de Mayence.

4. Le pape Paul III étant mort en l'année 1549[1], son successeur Jules III (1550) rétablit le concile à Trente suivant le vœu de l'empereur. On en reprit les sessions depuis la onzième jusqu'à la seizième (1551-1552), qui fut la dernière sous ce pape. Les treizième et quatorzième sessions furent consacrées à la doctrine touchant la sainte Eucharistie, et les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. Pour la réformation, les mêmes sessions réglèrent ce qui regardait la juridiction, les appels et l'admission aux saints ordres. Dans l'intervalle, les Protestants avaient

1. Voy. le juste éloge de ce pape dans le P. Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. LIII, t. XVIII, p. 449.

reçu leurs saufs-conduits pour se rendre au concile, où ils furent vainement attendus. Au fond, ils ne voulaient point d'un concile catholique, ou plutôt ils n'en voulaient aucun. Les guerres qui agitaient toute l'Allemagne amenèrent une nouvelle suspension du concile (1552) et le traité de Passau. L'empereur Charles, trahi par Maurice de Saxe, qui faillit le surprendre dans Inspruck, et pressé de tous côtés par les autres princes protestants, par le roi de France Henri II et les Turcs, laissa à son frère Ferdinand le soin d'ouvrir de nouvelles négociations. Elles furent commencées à Passau (1552) et terminées à la diète d'Augsbourg (1555). La liberté des cultes fut assurée aux Catholiques et aux Protestants de la confession d'Augsbourg; mais l'article le plus grave de cette *paix religieuse*, comme on l'appela, fut la réserve ecclésiastique (*reservatum ecclesiasticum*). Les biens du clergé, évêchés, abbayes et autres bénéfices, sont la propriété sacrée des Catholiques, et par leurs titres originaux de fondation et de donation, et par les intentions des donateurs et les charges qu'ils y ont annexées. Les Protestants ne pouvaient donc s'en emparer sans manquer à la justice envers les Catholiques, et aux intentions sacrées et inviolables des fondateurs. Toutefois ils ne s'en firent pas scrupule, et nous avons vu que ce fut même surtout par l'appât des possessions du clergé que les réformateurs avaient entraîné tant de princes et de seigneurs. Le traité de Passau ou d'Augsbourg consacrait les spoliations de ce genre faites jusqu'à cette époque, mais il défendait d'en faire de nouvelles à l'avenir. Les princes luthériens ne se soumirent qu'avec peine et après avoir protesté. Le traité n'en demeura pas moins ratifié, signé par eux, et par conséquent obligatoire pour eux. Malheureusement il n'en fut pas moins violé; les spoliations sacriléges des Protestants continuèrent et occasionnèrent les nouvelles guerres sanglantes qui éclatèrent au siècle suivant[1].

1. Voy. *Archives des diètes allemandes*, publiées en allemand par Dilling, ju-

5. La religion catholique fut plus heureuse l'année suivante en Angleterre. Nous l'avons vue exilée sous le règne du roi Édouard VI. Ce jeune prince étant mort sans enfants, la princesse Marie fut proclamée reine par tous les ordres (1553). Elle ne monta sur le trône que pour rappeler les Anglais à l'ancienne religion. Ils y revinrent comme à l'envi, et reçurent humblement du cardinal Polus, légat du pape Jules III, l'absolution de toutes les censures qu'ils avaient encourues par leur apostasie. Il y eut des exécutions toujours regrettables, que le cardinal Polus n'approuva point et que l'esprit de parti a singulièrement exagérées. Crammer expia lui-même par son supplice tant de crimes commis contre la religion et ses engagements sacrés. Le légat effaça autant qu'il était en lui toutes les traces du schisme et de l'hérésie; mais, pour le bien de la paix, il n'inquiéta point ceux qui, durant le schisme, avaient usurpé les biens ecclésiastiques. Hélas! cette heureuse révolution passa comme un songe. La reine Marie mourut elle-même sans laisser de postérité (1558), et la princesse Élisabeth, la fille d'Anne de Boleyn, lui succéda sans opposition.

6. [1] A son avénement, les réformateurs accoururent de nouveau; mais, avant tout, Élisabeth, digne fille de Henri VIII, voulut rétablir le dogme de la suprématie. Le clergé se montra cette fois digne de lui-même. Un seul évêque avait refusé le serment de suprématie à Henri VIII, un seul le prêta à Élisabeth. On chassa de leurs siéges ces évêques fidèles, et l'épiscopat ne fut plus composé que d'intrus. Le docteur Parker, l'ancien aumônier d'Anne de Boleyn, fut mis à la tête de cette nouvelle église schismatique; mais les évêques catholiques ayant refusé de le sacrer, il

risconsulte catholique; — Goldast., *Constitutiones Imperii*, t. II, p. 566; — M. Alzog, t. III, p. 87.

1. Sur Élisabeth et son règne, voir Cambden, *Annales rerum anglicarum et hybernicarum, regnante Elisabeth*; — Lingard, t. VII et VIII; — *Vie d'Élisabeth*, par Mlle Kéralio; — Sandet, *de Schismate anglico*, continuation.

fallut s'adresser à deux évêques sacrés eux-mêmes sous le règne d'Édouard selon le rituel hérétique dressé alors pour les ordinations. Cette circonstance ruinait dans sa base tout l'épiscopat anglican en frappant de nullité l'ordination de son primat Parker. Élisabeth, étant ainsi devenue chef suprême et véritable papesse de l'Église d'Angleterre, songea enfin à lui donner un symbole. Elle nomma à cet effet une commission de théologiens, qui s'appliquèrent, selon les vues qu'elle leur avait communiquées, à si bien ménager les expressions, que tous les partis pussent s'en accommoder. Ce symbole, ainsi élaboré comme une charte politique, embrassa les trente-neuf fameux articles qui sont encore aujourd'hui officiellement la *règle de foi* des Anglicans (1562).

L'Anglicanisme se trouva dès lors constitué. Il offrait dans la doctrine un Calvinisme adouci, une charte religieuse. Dans le clergé et la liturgie, il reproduisait l'Église schismatique de Henri VIII, la suprématie papale du roi ou de la reine, l'épiscopat, la hiérarchie, et une grande partie des rites et cérémonies romaines pour l'extérieur du culte. Système bâtard, fruit d'un despotisme monstrueux, sans conviction comme sans logique, qu'Élisabeth légua à ses successeurs, après l'avoir inondé du sang de ses plus fidèles sujets[1].

7. Nous avons dit que les réformateurs qui avaient fui

1. Sur l'Anglicanisme, voir Sanderus et son continuateur, *de Schismate anglicano*; — les biographes catholiques de Henri VIII et d'Élisabeth, surtout le dernier, M. Audin, qui a donné l'*Hist. de Henri VIII* en deux vol.; — Cambden, *Annales d'Anglet. sous le règne d'Élisabeth* : il faut se souvenir qu'Élisabeth était sa bienfaitrice. — Le docteur Lingard, *Hist. d'Angleterre*; — Pluquet, v° *Angleterre*.

Un sujet important à traiter ici est la *nullité des ordinations anglaises* qu'il faut envisager sous le double point de vue du droit et du fait. Voir le P. Lequien, Dominicain, *Nullité des ordinations anglicanes*; — et le P. Hardouin, jésuite, *la Défense des ordinations anglicanes réfutée*; — les deux contre le P. le Courrayer. — Ceux qui auront sous la main l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle* pourront y voir ce point discuté par l'auteur, ainsi que l'histoire abrégée de l'Anglicanisme, sous le mot *Anglicanisme*.

sous le règne de Marie étaient rentrés en Angleterre. Tout imbus des doctrines calvinistes, ils cherchèrent à les faire prévaloir sur les articles anglicans; les uns, en consentant à reconnaître la suprématie de la reine, l'ordre épiscopal et quelques parties du culte anglican; les autres, en repoussant invinciblement tout ce qui rappelait de près ou de loin la doctrine ou la discipline des papistes, c'est-à-dire de l'Église romaine. Les premiers, les *Anglo-Calvinistes*, ne firent jamais grand bruit; ils ne voulaientq ue se faire tolérer. Pour les seconds, on les nomma *Puritains*, parce qu'ils tenaient la réforme de Calvin, pure ou *dégagée*, disaient-ils, de tous les éléments du papisme, et *Presbytériens*, parce qu'ils n'admettaient que des prêtres dans le gouvernement ecclésiastique et dans le culte, et repoussaient la suprématie du chef de l'État et l'épiscopat anglican. Le gouvernement de leurs églises ne présentait qu'une hiérarchie secondaire de presbytériats, de synodes, d'assemblées composées de prêtres et de laïques, qui exerçaient à divers degrés le droit de censure, de destitution, d'excommunication, etc. La secte calviniste, que ses principes conduisaient à la démocratie politique par la démocratie religieuse, se trouvait à l'aise dans les États fédératifs et républicains, tels que la Suisse, la Hollande; mais elle ne pouvait convenir en Angleterre à Élisabeth. Elle persécuta donc les Puritains sous le nom de *Non-Conformistes*, nom qui marquait leur opposition à l'Église officielle, et qui devint le nom générique de toutes les sectes qui n'adhéraient point au système anglican. On leur imposa des amendes, on les condamna à l'exil, plusieurs même à la mort; mais tout fut inutile : la secte puritaine se montra intraitable, et, loin d'abandonner le sol anglais, elle y prit une consistance telle, qu'elle eût enfin renversé l'Église *établie*, comme on l'appelait, si celle-ci n'avait eu l'appui de la force dans le gouvernement. Pour les Puritains, leur grand point d'appui se trouva en Écosse.

8. Les premières semences de la Réforme furent portées

d'Allemagne en Écosse par Hamilton (Patrice), noble écossais et abbé de Ferme, vers l'an 1524. Le supplice de ce novateur (1527) n'empêcha pas l'erreur de faire des progrès dans les rangs du clergé et de la noblesse. Le primat d'Écosse, Béaton, archevêque de Saint-André, et les autres évêques opposèrent en vain à ce torrent les mesures de rigueur (1539) : la mort du roi Jacques V (1542), qui ne laissait d'enfant que la princesse Marie, âgée seulement de quelques jours, et les embarras d'une régence rendirent les sectaires puissants et intraitables. Quoique poursuivis encore par le primat et le régent Hamilton (Jacques), ils ne tardèrent pas à exercer leur influence sur le gouvernement lui-même. La régence étant passée dans les mains de la reine mère, Marie de Lorraine (1554), ils profitèrent des préoccupations politiques causées par ce changement, auquel ils avaient probablement poussé eux-mêmes, pour faire de nouveaux progrès. Ces progrès furent tels, qu'en 1557, avant de donner leur consentement au mariage de la jeune reine Marie avec le dauphin de France, les lords du parlement, déjà gagnés par la secte, signèrent un *covenant*, ou ligue, et, se donnant le titre de *Congrégation du Seigneur*, ils s'obligèrent, eux et tous les signataires, à combattre jusqu'à la mort pour la cause de leur maître; à défendre au péril de leur vie les fidèles ministres de l'Évangile et toute la congrégation; à se déclarer enfin les ennemis publics de la congrégation de Satan (l'Église catholique) et de ses abominations. C'était la révolte organisée, et la guerre civile éclata. Les sectaires, quoique soutenus par les secours de l'Angleterre, ne la firent pas avec succès. Après une dernière défaite, on en vint à des négociations; mais la régente mourut sur ces entrefaites (1560), et ce fut une grande perte pour les royalistes. Par le traité qui intervint, les troupes françaises et anglaises évacuèrent l'Écosse, circonstance qui fut le triomphe de la secte. Au mépris des articles du traité, l'assemblée des États abolit la juridiction du pape en Écosse, proscrivit le rit catho-

lique du baptême et la messe, le dernier point sous peine de mort, et adopta une confession de foi semblable à celle de Genève, avec expulsion de l'assemblée de tous les membres qui ne l'accepteraient pas à l'instant. Et ce fut dans cet état de proscription que Marie Stuart trouva la religion catholique en Écosse, lorsque l'année suivante, 1561, elle vint de France, après la mort de son époux, François II, prendre possession de son royaume. La jeune reine obtint avec peine une sorte de tolérance pour elle-même et pour le service de sa chapelle. Les Puritains, qui avaient l'immense majorité, ne cessèrent de *l'abreuver* d'outrages, et amenèrent ses derniers malheurs. Ils avaient à leur tête les plus puissants seigneurs et l'indigne comte de Murray, le frère naturel de la reine; mais l'homme qui contribua plus que tout autre à l'établissement du Calvinisme en Écosse et à lui imprimer un cachet particulier, celui d'un fanatisme sombre et farouche, fut le fameux Knox, prêtre écossais, dont les commencements remontent vers l'an 1545. Proscrit et forcé plusieurs fois de s'éloigner, il alla puiser à Genève, près de Calvin lui-même, le poison de ses erreurs, et les fit prévaloir en Écosse avec une audace et une violence sans exemple. Il semblait réunir dans sa personne Luther et Calvin, la doctrine de l'un et les emportements de l'autre. Enflammée par ses discours furibonds, la multitude brisa les autels et les images, pilla et brûla les églises et les couvents, poursuivit les ecclésiastiques fidèles et en fit mourir plusieurs. La chapelle même de la reine fut profanée en son absence par les hommes qu'elle n'eut pas le pouvoir de punir. Knox mourut en 1572; mais ce ne fut qu'en 1592 que les Écossais reçurent la discipline calviniste, et substituèrent

1. Sur les Puritains d'Écosse, voir *Histoire de la Réformation d'Écosse*, et *Histoire de l'Écosse depuis la Réformation jusqu'à la mort de Marie Stuart*, par G. Stuart; — les apologies et histoires de Marie Stuart; — Lingard, *Élisabeth*, ch. I; — les dictionn. biogr., verb. *Hamilton, Patrice et Jacques, Knox* et *Marie Stuart*; — Cherrier, t. IV, p. 262.

au régime épiscopal le Presbytérianisme. Dès cette époque, on peut dire que l'Écosse devint la terre classique du Puritanisme, et que le voisinage de l'Angleterre, joint à la rivalité du système anglican, ne cessa de stimuler le fanatisme des Écossais, sans lui permettre jamais de se ralentir ni de sommeiller [1]. — Cependant les Puritains anglais avaient aussi leurs exaltés, dont voici l'origine.

Vers l'an 1581, un Puritain, nommé Robert Brown, non content de rejeter l'épiscopat, s'éleva, dans le comté de Norwich, contre les prêtres et les synodes; en un mot, contre toute autorité hiérarchique. Pour lui et ses disciples, chaque église, chaque assemblée ou communauté était indépendante des autres, ce qui leur fit donner un peu plus tard le nom d'*Indépendants*. Outre les prédicateurs d'office que la majorité nommait et destituait à son gré, les Brownistes reconnaissaient encore à chacun, aux femmes comme aux hommes, le droit de prêcher, selon qu'ils se sentaient inspirés par le Saint-Esprit. Du reste, la prédication était presque tout ce qu'ils avaient conservé du culte public; ils condamnaient toute prière vocale, même l'Oraison dominicale, pour s'en tenir à la prière intérieure réglée sur l'inspiration. Une secte qui poussait le fanatisme jusqu'à l'anarchie religieuse, et qui déclamait d'ailleurs contre l'établissement épiscopal et contre Élisabeth elle-même, ne pouvait être tolérée longtemps. Les Brownistes furent donc poursuivis, et plusieurs punis de mort; mais la secte ne fut que dispersée. Les Indépendants se réfugièrent surtout en Hollande, où ils se réunirent en liberté. L'un des prédicants, Jean Robinson, ayant tenté vainement d'adoucir l'intolérance de la secte, et de mettre quelques bornes à la liberté de la prédication, repassa en Angleterre avec ses principes mitigés, et rétablit les Indépendants à Londres, où ils furent dès lors supportés (1610) [1].

1. Sur les *Brownistes* ou *Indépendants*, voir Pluquet, verbo *Presbytériens*; —

Les Anabaptistes étaient passés en Angleterre dès le règne d'Édouard VI. Leurs principes avaient beaucoup de rapports avec ceux de Brown : aussi un grand nombre d'entre eux se laissèrent persuader par ses discours et s'unirent aux Indépendants.

Telles furent les principales sectes qui s'élevèrent sous Élisabeth, en Angleterre et en Écosse, sous le même prétexte de réformation. L'Irlande demeura seule fidèle à la foi de ses pères. Le clergé, la noblesse et le peuple résistèrent à tous les efforts que cette reine si puissante et si despote fit pour leur imposer sa suprématie et son système de réforme anglicane.

LEÇON CLVI.

1. Tandis que l'Angleterre enfantait à la Réforme son système le plus despotique, cette même réforme était poussée, sur le continent, à de nouveaux excès d'erreurs et de licence en matière de religion. Nous ne parlons pas des Antitrinitaires, ou Unitaires, qui niaient la distinction ou la divinité des personnes divines, ni de ceux qui rejetaient l'Incarnation, comme faisaient les Anabaptistes, ni de Michel Servet, célèbre par ses dogmes impies renouvelés de Sabellius et d'Arius, plus célèbre encore par son supplice, ayant été brûlé à Genève, en 1553, à la poursuite de Calvin. Nous entendons ceux qui, partant du principe fondamental de la Réforme, posèrent pour règle d'interprétation des saintes Écritures, non la raison éclairée par la grâce et le Saint-Esprit, par l'inspiration, par quelque chose enfin de surnaturel, comme l'enseignaient Luther, Calvin et les autres, mais la raison éclairée par la

Biograph. univ., verbo *Brown* (*Robert*); — et surtout Cherrier, *Institutiones historiæ eccles.*, t. IV, p. 263.

lumière de l'évidence. Ce système prit naissance à Vicence, en Italie. Quarante savants, hommes de lettres, jurisconsultes, philosophes, s'y trouvaient réunis et formaient une académie secrète, dans laquelle ils discutaient les questions religieuses alors agitées de toutes parts (1546). Ils étaient tous pour la prétendue Réforme; mais si, d'une part, ils croyaient trouver des points peu rationnels dans l'Église romaine, ils devaient être pour le moins aussi frappés des absurdités et des divisions qui éclataient chaque jour entre les réformateurs. Dès le moment qu'ils rejetaient l'autorité de l'Église, ces raisonneurs en appelèrent assez naturellement à l'évidence de la raison, plutôt qu'à une lumière intérieure et soi-disant divine qui se contredisait et se détruisait elle-même dans tant de symboles opposés. Ils en vinrent donc à cette conclusion, que le vrai sens de l'Écriture sainte était celui que la raison approuvait par sa lumière naturelle. C'était déclarer la guerre aux mystères, à toutes les vérités inaccessibles à la raison. Et, en effet, les hommes de la réunion de Vicence rejetèrent la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'Incarnation et tous les articles qui se lient à cette divinité, tels que la satisfaction, la grâce, etc. Ils n'eurent pas le temps de formuler leur principe; car, ayant été découverts, ils furent poursuivis et dispersés. Les plus célèbres étaient Lélie Socin, d'une illustre famille de Sienne, et Ochin, son compatriote, dont nous avons parlé; Gentilis de Naples, Blandrat, etc. En se dispersant, ils disséminèrent leur principe subversif partout où ils purent s'arrêter; mais la Pologne fut à cette époque leur principal théâtre. Les sectaires y abondaient sous le règne de Sigismond II, et notamment les Unitaires, qui avaient commencé par un Hollandais. Blandrat, Gentilis, Ochin, et enfin Lélie Socin, y abordèrent. Ils y trouvèrent ces Unitaires, formant déjà une église et disputant avec avantage contre les autres réformés. Ils les fortifièrent de leur adhésion, et les amenèrent facilement à leur principe. Socin dut surtout exercer de l'in-

fluence, mais sans bruit. Il se retira à Zurich, où il mourut.

2. Lélie avait légué ses manuscrits et ses erreurs à son neveu, Fauste Socin. Après avoir vécu douze ans en courtisan chez le duc de Florence, Fauste se ressouvint du funeste héritage de son oncle, et se mit à voyager en dogmatiseur. Suivant les traces de Lélie, il passa trois ans à Bâle et un à Zurich, occupé à écrire et à disputer, et se rendit enfin en Pologne vers 1579. Il y trouva les Unitaires déjà divisés entre eux et formant plusieurs églises. Il leur manquait un principe formulé, et avec le principe un système enchaîné et complet. Fauste Socin leur donna *le système et le principe*; la secte eut dès lors sa consistance, et les sectaires reçurent le nom de *Sociniens*. Mais, il ne faut pas l'oublier, le socinianisme ne consistait point dans le système d'erreurs que les Unitaires reçurent de Fauste, mais dans le principe rationaliste qui en était la base. Un disciple pouvait très-bien modifier ou changer ce symbole du maître, sans être pour cela moins bon Socinien, pourvu que toujours il prétendît ne le faire que d'après les lumières de sa raison [1].

3. Le Socinianisme nous semble compléter les sectes primitives de la prétendue Réforme. Nous appelons ainsi les sectes qui représentent les faces principales du système hérétique, et auxquelles on peut plus immédiatement rapporter les centaines de systèmes et de sectes qui s'élevèrent, toutes avec le même droit, tant du vivant de Luther qu'après sa mort [2]. 1° La secte luthérienne de la confession d'Augsbourg, secte moyenne et la plus modérée, c'est-à-dire la plus inconséquente. Elle s'est conservée en Allemagne et dans le Nord. 2° La secte calviniste, encore

1. Voy. l'*Hist. du Socinianisme*, in-4, anonyme (par le P. Anastase, religieux de Picpus); — Moeller, *Symbolique*, t. II, § 87 et suiv.; — Pluquet; — Noël Alex., sæc. 16°, t. IX, p. 124.

2. Le P. Biner, dans son *Apparatus ad eruditionem*, part. 3, p. 300, compte trente-quatre sectes de réformés avant la mort de Luther, et plusieurs centaines après.

moyenne, mais plus avancée en tous points, et plus rigoriste comme réforme des mœurs. Cette secte s'est soutenue dans la Suisse, la Hollande, en Écosse, et dans plusieurs provinces de France. 3° La secte anglicane, qui ne représente rien que le despotisme en religion; secte stationnaire, toute fondée sur la volonté et les intérêts du pouvoir politique, en dehors de toute sphère intellectuelle. Elle est essentiellement bornée à l'Angleterre, comme partie intégrante de sa constitution depuis le schisme. 4° La secte anabaptiste, qui exalte au plus haut degré l'élément ou principe fanatique impliqué dans le système fondamental de la Réforme; et 5° la secte socinienne, qui pousse à l'autre extrême, au principe rationaliste du même système. Ces deux dernières sectes sont comme les deux pôles de la Réforme prise dans son sens général : elles n'ont pas eu de territoires proprement dits; mais elles se sont reproduites partout plus ou moins isolées, parce que partout tous les genres d'extrêmes ou d'excès doivent nécessairement surgir d'un système religieux flottant lui-même au gré de ses sectateurs[1]. — Dans cette carte générale des pays occupés par la Réforme, l'Italie et l'Espagne ne figurent pas : ces deux régions furent préservées des erreurs et des guerres qui ont causé tant de troubles et versé tant de sang dans les autres États chrétiens. On convient généralement que ces peuples en furent principalement redevables à l'Inquisition. Il faut avouer que ce fut là un bienfait du premier ordre; et l'Inquisition, fût-elle coupable même des excès qu'on lui impute, mériterait encore de trouver grâce devant ses plus sévères adversaires.

4. Pour en finir avec les premiers réformateurs du seizième siècle, ajoutons encore un mot sur plusieurs de ceux qui eurent la malheureuse gloire de se faire un nom aux dépens de la foi et de la société chrétienne. Mélanch-

1 On peut voir les belles observations de Balmès, *le Protestantisme*, etc., ch. VII, VIII et IX.

thon (1560), le disciple intime et si souvent désolé de Luther, fut le chef des *Indifférents* ou *Adiaphoristes*[1], et l'un des grands littérateurs du siècle. — Agricola d'Islèbe (1566), l'un des auteurs de l'*Intérim* d'Augsbourg, fut le chef des *Antinoméens*, qui écartaient la loi ancienne, même le Décalogue de Moïse, comme loi judaïque, pour s'en tenir au seul Évangile. — Osiandre (1552), le disciple de Luther, qui lui ressemblait le plus par la violence de son caractère, s'écarta toutefois de sa doctrine sur l'article de la justification[2]. — Bucer, de Strasbourg (1551), fut le Protée de la Réforme et l'un de ses plus habiles négociateurs en fait de palliatifs et d'équivoques. — Nous ne pousserons pas plus loin ce catalogue des hérétiques, pour accorder une mention aux docteurs catholiques, ces hommes illustres par leurs travaux contre les novateurs, et dignes d'être connus et célébrés autrement que nous ne pouvons le faire ici.

5. Le cardinal Thomas de Vio, surnommé Cajetan (de Gaëte) (1534), légat de Léon X, en Allemagne, pour convertir ou juger Luther. Son principal ouvrage est un grand commentaire de la Somme de saint Thomas. — Eckius, docteur d'Ingolstadt (1545), qui fut le plus infatigable et le plus habile champion de la foi catholique contre les chefs de la Réforme. — Clicthove (1543), docteur de la Faculté de Paris, écrivit le premier contre Luther, et écrivit beaucoup et solidement. — Cochlée (1552), docteur allemand et chanoine de Breslau, moins profond et moins éloquent qu'Eckius, ne fut pas moins intrépide contre Luther et les autres chefs par ses écrits et ses disputes. Il

1. On appela ainsi, chez les Luthériens, ceux qui admettaient l'*Intérim* de l'empereur avec ses concessions.

2. Melchior Adam, Luthérien, a fait la Vie abrégée des cent trente-six théologiens les plus remarquables parmi les Luthériens allemands, au seizième siècle, sous ce titre : *Vitæ germanorum theologorum qui*, etc. — Mosheim entre aussi dans quelques détails sur les docteurs luthériens et sur les réformés ; on comprend dans quel esprit. Voir les biographies catholiques.

a laissé aussi une curieuse histoire des Hussites. — Le noble cardinal Polus (1558) combattit l'Anglicanisme par ses actes, et en général la Réforme par ses doctes écrits. — Nous ne devons pas en séparer un autre Anglais, Sandérus (1580), qui confondit l'Anglicanisme en traçant simplement son histoire. — Ajoutons à ces controversistes le cardinal Jacobatius (1527), dont le savant Traité des conciles fait suite à la collection de Labbe, et Vivès (1537), célèbre docteur espagnol, qui a défendu la vérité de la religion, et commenté la *Cité de Dieu*. Terminons cette liste incomplète par les deux plus fameux littérateurs de leur temps, savoir Reuchlin (1521) et Érasme (1536), qui se donnèrent tous les deux des torts; ils eurent des liaisons avec les réformateurs allemands, mais non toutefois avec leurs erreurs, qu'Érasme finit par combattre en écrivant contre Luther[1].

6. Dieu travaillait aussi pour son Église. Nous avons vu les missionnaires en Amérique, et saint François Xavier dans les Indes orientales. Le patriarche Simon Salaka vint, au nom des Chrétiens qui habitent l'Asie, contre les Indes et l'Euphrate, reconnaître la primauté romaine en demandant la confirmation de son élection et le pallium au pape Jules III (1553). — Dans le même temps, le patriarche grec d'Antioche envoya un député pour rendre le même hommage à l'unité catholique. — L'Éthiopie ou Abyssinie, engagée dans l'hérésie eutychienne, donnait les plus grandes espérances de son retour : déjà douze Jésuites étaient en chemin sous les auspices du Portugal (1555), pour profiter des bonnes dispositions du prince, lorsque tout changea dans le pays et se termina par une cruelle persécution contre les missionnaires et les Catholiques. — En Espagne, saint Jean de Dieu instituait à Grenade ses *Frères hospitaliers*, si répandus dans le monde chrétien et si connus par

1. Voir les biographies; — Noël Alex., sæc. 16°. L'abbé Marsollier a fait l'apologie d'Érasme.

leur charité héroïque. Saint Jean était né à Montemajor, en Portugal, dans la plus grande pauvreté. Il fut d'abord soldat et berger, et se donna enfin à Dieu à l'âge de plus de quarante ans. Brûlant du désir de se consacrer entièrement au service des malades pauvres, il jeta les fondements de l'*ordre de la Charité* ou des *Frères hospitaliers*. L'association formée par le saint ne reçut une règle écrite et ne forma un ordre religieux proprement dit, par l'approbation du pape Pie V, qu'en l'année 1572, vingt-deux ans après sa mort.

7. Le bonheur qui avait presque toujours accompagné les entreprises de Charles-Quint n'avait pu le préserver des ennuis du pouvoir. Il abdiqua sa couronne d'Espagne en faveur de son fils Philippe II, et l'Empire en faveur de Ferdinand I[er], son frère (1556), pour se retirer au monastère de Saint-Just en Estramadure, où il mourut deux ans plus tard, en 1558. — Le pape Jules III était mort dès l'année 1556; le pontificat de Marcel II promettait beaucoup et ne fut que de vingt-deux jours; Paul IV, au contraire, exécuta plus de choses qu'on ne pouvait attendre d'un pape de quatre-vingts ans. Il déploya un grand zèle contre les hérétiques sans en arrêter les progrès. Ces novateurs mettaient à profit la liberté dont la paix religieuse les faisait jouir en Allemagne, et commencèrent à cette époque la publication d'une nouvelle histoire ecclésiastique, dite des *Centuriateurs*, sous la direction de Flaccius Illyricus. Les premiers volumes parurent en 1599 [2]. — Nous avons vu le fougueux Knox bouleverser l'Église et l'État en Écosse. Le Calvinisme gagnait aussi dans les pays-Bas, à la faveur de la haine que le pays vouait à l'Espagne et à Philippe II. De son côté, Philippe le comprimait énergiquement; ce fut à sa prière que Paul IV érigea trois nouveaux siéges métropolitains, savoir, Utrecht, Malines, Cambrai, avec plu-

1. Sur saint Jean de Dieu et ses *Frères hospitaliers*, voir sa Vie, par François de Castro; — Hélyot, t. IV; — les Bollandistes, et Godescard, 8 mars.

2. Voy. notre *Introduction*, sect. 3, p. 142 et 228.

sieurs évêchés. — Les Vaudois, émus par le bruit de la Réforme, remuaient dans les vallées du Piémont et de la Savoie. De même que la branche luthérienne avait absorbé les faibles restes des Hussites en Allemagne, ainsi les restes des Vaudois cantonnés dans les montagnes se jetèrent naturellement dans la branche calviniste. Ils étaient très-nombreux en Provence, à Mérindol, à Cabrières et aux environs; ils y causèrent des troubles à main armée, et furent inhumainement exterminés par les soldats qu'on y envoya (1545).

8. Pour le malheur du royaume et de l'Église de France, l'hérésie de Calvin avait rencontré, dès le principe, un point d'appui dans le Béarn. Au temps où nous sommes arrivés, elle y trouvait deux ardents et puissants protecteurs, la princesse Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et le prince de Condé, frère du roi de Navarre, Antoine de Bourbon. François Ier et, après sa mort (1547), son fils Henri II ne purent, malgré leur zèle, empêcher les sectaires de se multiplier dans l'ombre. Ils tinrent leur premier synode à Paris, en 1559, rédigèrent leur première confession de foi et établirent un consistoire sur le pied de celui de Genève. Trois partis, moitié politiques, moitié religieux, troublèrent le règne de François II et les suivants. Dans le premier parti se trouvaient les Guise, princes de Lorraine, alors maîtres de la cour et du gouvernement: c'était le parti de la cour et des Catholiques; les princes du sang, Antoine de Bourbon, et son frère le prince de Condé, étaient les chefs du parti des princes et du Calvinisme; enfin le parti mixte des Coligny, Calvinistes, et des Montmorency, bons catholiques. Ce parti ne pouvait subsister : les Catholiques rentrèrent dans le parti de la cour, et les Calvinistes dans celui des princes. — Ainsi soutenus, les réformés étaient devenus une puissance; ils aspiraient même à devenir les maîtres de l'État, et ce fut dans ce but qu'ils tramèrent l'horrible conspiration d'Amboise (1560). Le complot n'échoua que parce qu'il fut découvert, et les

conjurés surpris et écrasés. C'est à cette époque que l'on fait remonter le nom de *Huguenots* donné aux Calvinistes de France, sans qu'on en sache bien au juste l'étymologie[1]. Dans la même année, on vit paraître l'édit de Romorantin, qui attribuait aux évêques seuls la connaissance du crime d'hérésie, et, peu de temps après, le roi accorda une tolérance provisoire aux Calvinistes, en attendant le concile. Ces dispositions changeantes montrent combien les intrigues et la politique avaient dès lors d'influence sur la question religieuse. François II survécut peu à ces actes, et laissa le trône agité à son frère Charles IX, enfant de dix ans, sous la tutelle de l'ambitieuse Catherine de Médicis, sa mère (1560).— Les choses en étaient là en France, lorsque Paul IV mourut. C'est lui qui établit l'*Index*, ou catalogue des livres défendus.

LEÇON CLVII.

1. Pie IV, successeur du pape Paul IV (1559), comprit avant tout la nécessité de rétablir le concile général interrompu depuis si longtemps; il le convoqua de nouveau à Trente, et y invita, par ses nonces et ses lettres, les évêques et les princes, les Protestants comme les Catholiques. Les novateurs ne répondirent à cet appel que par le refus et, plus d'une fois, par des injures[2]. Tous les obstacles ayant été vaincus, le concile s'ouvrit enfin de nouveau (1562), et célébra la dix-septième session, la première sous Pie IV. Nous passons mille incidents. Les disputes furent vives,

1. Voy. les histoires de France, et notamment Daniel, sur tous ces faits qui concernent les Calvinistes. Sur le mot *Huguenot*, voy. Soulier, *Hist. du Calvinisme*, p. 15.

2. Voir surtout la relation curieuse de la nonciature et des missions de Commandon en Allemagne et dans le Nord près des Protestants, qu'il embarrassa plus d'une fois. Fléchier a écrit sa vie.

principalement sur l'institution des évêques et sur la résidence. Le cardinal de Lorraine et, à sa suite, les évêques français n'arrivèrent que pour la vingt-troisième session, et ce fut un événement. Le concile, qui les attendait, ne fit rien de considérable jusqu'à la vingt et unième session, où ils s'occupèrent, pour la doctrine, de la communion sous les deux espèces et de celle des enfants; et pour la réformation, ils traitèrent des lettres testimoniales, du titre clérical, de la résidence des bénéficiers et de quelques autres points touchant la bonne administration des sacrements, celle des bénéfices, la régularité des monastères, la publication des indulgences, etc. La vingt-deuxième session eut pour objet le saint sacrifice de la messe et la manière de le célébrer, la vie des clercs, les distributions quotidiennes dans les collégiales, les dispenses épiscopales, les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et enfin la concession de la coupe, que les Pères laissent à la volonté du pape pour l'accorder lorsqu'il en aura de justes raisons. — Le sacrement de l'ordre, la hiérarchie ecclésiastique et l'ordination firent la matière du décret de la foi dans la vingt-troisième session. On y dressa ensuite les règles de discipline touchant les ordinations, l'admission aux ordres et l'approbation des confesseurs; enfin, pour assurer au sanctuaire des sujets bien disposés, le concile ordonna l'érection des séminaires, c'est-à-dire de maisons destinées à l'éducation des jeunes clercs, depuis les premières études jusqu'au sacerdoce. La vingt-quatrième session exposa d'abord la doctrine sur le sacrement de mariage; elle traça ensuite les règles de discipline qui s'y rapportent, et dressa un second décret de réformation sur la promotion des évêques et des cardinaux, sur la tenue des conciles provinciaux et des synodes diocésains et sur d'autres points qui appartiennent à la bonne administration des églises. Enfin, la vingt-cinquième et dernière session fut consacrée aux articles de doctrine touchant le purgatoire, l'invocation et le culte des saints, la vénération des reliques et des saintes images.

Passant ensuite à la réformation, les Pères réglèrent d'abord tout ce qui regardait les réguliers et les religieuses, la clôture, etc. Puis, dans un second décret, ils s'occupèrent des règles de conduite que les cardinaux et les prélats doivent se prescrire au dedans comme au dehors, et sur certains points d'administration, des dîmes, du patronage, des clercs concubinaires, du duel, etc. Cinq nouveaux décrets suivirent sur les indulgences, les abstinences, les fêtes, l'*Index* des livres, le catéchisme, le bréviaire et le missel, enfin sur la fidèle observation des décrets du saint concile, qu'ils terminèrent par leurs acclamations, et en demandant la sanction du pape. — Ainsi finit le saint concile de Trente (1563), dont les décrets furent souscrits par les quatre légats, deux autres cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques et cent soixante-huit évêques, puis par des procureurs, des abbés et des chefs d'ordre; en tout, deux cent cinquante-cinq souscriptions. Le pape Pie IV confirma le concile par une bulle (1564), et résuma en quelque sorte toute sa doctrine dans la formule de profession de foi qui depuis a remplacé toute autre formule. — Les novateurs avaient tout attaqué, doctrine, culte, discipline; le saint concile raffermit tout sur les bases inséparables de l'Écriture sainte et de la tradition. Au cri de réformation poussé de toutes parts, il répond par des règlements marqués au coin de la sagesse, de la piété et de la modération. Ces règlements rétablissaient partout la discipline, corrigeaient les abus, mais sans troubles ni secousses; et s'ils ne s'étendaient pas à tous les points, à tous les détails, ils faisaient du moins pénétrer partout l'esprit de Dieu, dont ils étaient empreints, et, avec cet esprit, la vraie et sainte Réforme chrétienne.

2. Les décrets du concile de Trente touchant le dogme furent reçus sans restriction dans tous les États catholiques. Ceux de discipline souffrirent sur certains points des difficultés en Allemagne, et encore plus en France. La promulgation de ces décrets se fit dans les conciles particuliers

qui s'assemblèrent de toutes parts, et ce fut aussi le moyen que prirent les évêques de France pour suppléer au silence du gouvernement[1]. Ainsi les conciles de Reims (1564), de Cambrai(1565), de Rouen (1581), de Bordeaux et de Tours (1583), de Bourges (1584) et d'Aix (1585) reproduisirent avec plus ou moins de développements les articles de réformation promulgués à Trente. Ces conciles furent tous sanctionnés par le saint-siége, auquel ils ne manquèrent pas de s'adresser pour soumettre leurs décisions et règlements à son jugement. Il faut voir surtout la lettre synodale du concile de Tours au pape Grégoire XIII[2].

Le pape Pie IV partage avec son neveu, l'illustre Charles Borromée, la gloire d'avoir enfin amené le concile de Trente à une si heureuse conclusion. Saint Charles était alors cardinal et archevêque de Milan; il donna l'exemple aux métropolitains et aux évêques, faisant exécuter ponctuellement toutes les saintes ordonnances du concile dans son diocèse et dans l'étendue de sa province. On peut dire même qu'il compléta la réformation de Trente par les beaux règlements qu'il dressa dans une suite de conciles et de synodes qui seront à jamais des modèles en ce genre.

3. Si les prétendus réformateurs avaient voulu sincèrement la Réforme, ils auraient eu lieu d'être satisfaits du concile de Trente; mais sous le prétexte, spécieux en apparence, de faire revivre les premiers siècles, ils voulaient innover et s'élever eux-mêmes sur les ruines de l'Église romaine. Enivrés par des succès inespérés, ils n'opposèrent

1. Sur le saint concile de Trente, voir, pour les pièces, Labbe, t. XIV; — et le P. Plat, *Monumenta historica concilii Tridentini*. — Le P. Pallavicin, depuis cardinal, *Vera concilii Tridentini historia*, traduite de l'italien. Cette excellente histoire réfute celle de fra Paolo, qui est très-mauvaise. Voy. *Introd.* — Il faut ajouter l'histoire de la réception du concile de Trente en France, dans le nouveau continuateur de l'*Hist. de l'Égl. gall.*, le P. Prat, t. I, le seul encore paru, et en Belgique, dans le *Synodicon Belgicum* de M. Ram, recteur de l'université de Louvain.

2. Voy. Labbe, t. XV, p. 1061; — et pour tous ces conciles, voy. *ibid.*, à la able.

que des injures aux décrets du grand concile, et ces hommes qui ne pouvaient s'accorder entre eux, même sur les points les plus importants, tels que l'Eucharistie, avaient l'absurde prétention de mieux connaître la vraie doctrine apostolique, et d'apprécier plus sagement les règles de discipline les plus opportunes, que ce grand nombre d'évêques réunis de tous les États chrétiens, et plus vénérables encore par leurs vertus et leurs lumières que par leur âge. Si jamais on eut le droit de réprimer les hérétiques comme rebelles en vertu du titre de possession dont l'Église se glorifie, ce fut surtout après le concile de Trente, qui mit ce titre dans une nouvelle et si éclatante évidence.

Parmi les détracteurs du grand concile de Trente, le plus violent comme le plus insensé fut Calvin. Non-seulement il publia à la suite des actes du concile une prétendue réfutation, une parodie qu'il intitula l'*Antidote*, mais il prodigua aux vénérables membres de cette illustre assemblée les injures les plus ignobles, les épithètes de stupides, d'ânes mitrés, de bêtes, de pourceaux. Ailleurs il appelle les Pères de Trente « un ramassis de brigands et d'ânes. » On croit entendre Luther contre le pape; il semble que Calvin, toujours jaloux de la *gloire* de Luther, ait prétendu le surpasser en ce point comme dans tous les autres. Cependant la mort, qui devait mettre un terme à tant de dévergondage, faisait sentir son approche à l'hérésiarque accablé de chagrins, de maladies et de douleurs. Calvin, se sentant près de sa fin, fit un testament qui est demeuré comme un monument de sa malheureuse persévérance, et mourut à Genève, âgé de cinquante-cinq ans (1564). Nous achèverons son portrait en disant qu'il fit à l'Église tous les maux dont un sophiste subtil, froid et audacieux était capable [1].

4. La France surtout fut le théâtre et la victime de ces maux enfantés par Calvin et le Calvinisme. Dès l'an 1561,

1. Berthier, liv. LIII, t. XVIII, p. 401.

les Calvinistes avaient obtenu le colloque de Poissy, où le cardinal de Lorraine, et encore plus le père Laynès, deuxième général des Jésuites, confondirent l'erreur défendue par Théodore de Bèze, le coadjuteur de Calvin. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que l'assemblée de Poissy était la réunion des états généraux commencée à Orléans (1560), et continuée à Pontoise et à Poissy (1561). Dans cette dernière ville se trouvait l'assemblée des évêques. On devait s'y occuper, entre autres choses, de la subvention que le clergé devait payer au roi, de la discipline et des troubles de religion. Il était convenu parmi les prélats qu'on ne parlerait pas de la doctrine en présence du concile de Trente réuni de nouveau; mais les Calvinistes se présentèrent et obtinrent la conférence ou colloque dont nous parlons ici. — C'est à cette assemblée de Poissy, pour le dire en passant, que remontent les assemblées proprement dites du clergé. Elles eurent d'abord pour objet de régler les décimes que le clergé devait payer à l'État; mais les prélats ne tardèrent pas à en profiter pour y parler des abus et s'occuper des besoins de la religion[1]. Mais revenons au colloque. — Battus à Poissy, les Réformés n'en furent pas moins entreprenants. Forts de toutes les concessions que la reine mère mettait en avant pour les apaiser, ou pour se maintenir elle-même par l'équilibre qu'elle cherchait à conserver entre les deux partis politiques, ils n'attendaient qu'une occasion. Ils la trouvèrent dans ce qu'ils appelèrent le massacre de Vassy (1563). Les gens du duc de Guise, insultés par les Huguenots, comme on les nommait dès lors, les attaquèrent et en tuèrent plusieurs. Les Calvinistes coururent aux armes, s'emparèrent des plus grandes villes, Lyon, Rouen, Tours, etc., commettant partout des ravages et d'horribles profanations. Ils dévastaient les églises, renversaient les autels,

1. Voy., pour les assemblées du clergé, la collect. des Procès-verbaux, t. I, *Assemblée de Poissy*; — les dictionnaires de droit canon.

pillaient les vases sacrés et les faisaient fondre; ils brisaient les images et brûlaient les reliques des saints. A Tours, ils n'épargnèrent pas même le corps de saint Martin, ces reliques vénérées de la France et de l'univers chrétien. En beaucoup d'endroits, les prêtres et les religieux étaient massacrés. En Dauphiné, le trop fameux baron des Adrets, à la tête des Calvinistes (1562), se distinguait par des actes inouïs de férocité. — Toutes ces horreurs s'étendaient sur les deux tiers de la France; et c'était là le début de la guerre civile que les Calvinistes inauguraient sur le *sol* de la patrie. Qu'on juge maintenant de l'exaspération *des* populations catholiques blessées à ce point. Et à quel titre les nouveaux Iconoclastes venaient-ils renverser ce que le culte antique, le culte en possession, avait de plus sacré? Peut-on s'étonner qu'il y ait eu des représailles, et que les Catholiques se soient jetés sur les Huguenots en plusieurs villes, à Sens, à Amiens, etc.? Si les excès ne justifient pas les excès, du moins ils les expliquent et les rendent quelquefois graciables. Dans cette première guerre civile, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, réuni aux Catholiques, mourut d'une blessure au siége de Rouen (1562), et le duc de Guise, l'un des plus grands hommes de son temps, fut assassiné par Poltrot au siége d'Orléans (1563). L'édit d'Amboise qui la termina, la même année, accordait aux Calvinistes la liberté de leur culte partout où il se trouvait établi. Les hostilités ne recommencèrent pas moins en 1567; et la France catholique perdit à la bataille de Saint-Denis le célèbre connétable Anne de Montmorency (1567). Les Calvinistes perdirent à leur tour le prince de Condé à Jarnac (1569); mais le parti ne demeura pas sans chef. Jeanne, reine de Navarre, qui en était l'âme, mit à la tête des rebelles son propre fils Henri de Bourbon et le fils de Condé, sous la tutelle de l'amiral de Coligny. Les Protestants d'Allemagne envoyèrent de plus grands secours de troupes, et la guerre continua jusqu'au traité de Saint-Germain (1570), qui fit de nouvelles concessions au parti

huguenot. Deux ans plus tard, le roi Charles IX, cédant à sa haine, ou à ses craintes et à un détestable conseil, ordonna dans Paris le massacre de l'amiral de Coligny et des autres Calvinistes (1572). Cette horrible exécution s'étendit à un grand nombre de villes, et fut le signal d'une foule de vengeances particulières commises même sur des Catholiques. Le récit de cet événement, trop connu dans l'histoire sous le nom de la *Saint-Barthélemy*, a été mêlé de beaucoup d'exagérations. En les réduisant, on évalue à moins de deux mille le nombre des victimes. Il est aussi reconnu assez généralement aujourd'hui que ce fut un coup de politique et de vengeance, auquel la religion ne servit que d'occasion et de prétexte, si toutefois elle n'y fut pas entièrement étrangère[1]. Pour sauver au moins les apparences, la cour de France écrivit aux souverains étrangers que le roi avait échappé à une conspiration tramée contre lui-même, et ce fut là le vrai sujet de la procession que le pape Grégoire XIII fit à Rome en actions de grâces après la *Saint-Barthélemy*.

5. Le parti calviniste ne fut point abattu, comme on le pense bien. Les hostilités recommencèrent dans la Saintonge, et finirent encore par un nouveau traité toujours plus favorable aux Huguenots. Charles IX mourut sur ces en-

1. PROBLÈME.

La religion fut-elle étrangère au massacre de la Saint-Barthélemy?

Pour la *négative* : les historiens calvinistes, qui ont traité les victimes comme des martyrs ; — tous les ennemis de la religion, qui aiment lui en faire un grief.

Pour l'*affirmative* : les écrivains catholiques, en ce sens qu'ils tiennent que, si l'on abusa de la religion, elle n'en est pas responsable. Mais on va plus loin généralement aujourd'hui, et les esprits plus éclairés et plus froids ne voient dans la *Saint-Barthélemy* qu'une vengeance et une odieuse exécution amenée par les passions politiques. Il faut voir surtout l'excellente dissertation de l'abbé Caveirac sur la *Saint-Barthélemy*, à la suite de ses *Paradoxes intéressants* ; — de Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. IV.

Caveirac prouve encore, 1° que le massacre ne fut point l'effet d'un dessein prémédité longtemps à l'avance (voir sur ce point Soulier, liv. IV), et 2° que le nombre des victimes fut très-probablement de moins de deux mille. On pourrait faire de ces deux points le sujet d'une dissertation historique et critique.

trefaites (1574), et son frère, le duc d'Anjou, couronné roi de Pologne l'année précédente, revint en hâte pour lui succéder. Ainsi commença le règne de Henri III.

Nous ne parlons pas des Vaudois devenus Calvinistes : ils battirent dans les vallées de la Savoie les troupes du duc, et lui firent la loi sur l'article de là liberté de conscience (1561). — En Écosse, les Puritains, secondés par les intrigues politiques, forçaient la jeune reine Marie Stuart à chercher un asile sur les terres de la cruelle et perfide Élisabeth (1567) ; elle n'y trouva qu'une captivité de dix-huit ans terminée par un échafaud (1587).

6. Ainsi, partout la guerre civile et religieuse avec toutes ses horreurs à la suite des Réformés. Philippe II se flatta en vain d'en préserver les Pays-Bas par les voies de rigueur. Tout, dans ces provinces, favorisait les sectaires. On y détestait la domination espagnole ; on murmurait contre la création des nouveaux évêchés, on y redoutait l'établissement du tribunal de l'Inquisition. Toutes ces causes réunies préparaient dans la nation même un point d'appui aux prétendus Réformateurs. Ils ne pouvaient manquer d'en profiter. Ils se répandirent de la basse Allemagne et de la Hollande, déjà envahie, dans les Flandres et partout. Le duc d'Albe essaya de comprimer par la terreur (1567) ces mouvements politico-religieux : il ne remporta que le triomphe de la force, et Philippe II fut contraint lui-même d'en venir aux concessions. Le duc d'Albe et les troupes espagnoles furent rappelés (1573) ; mais le parti catholique, effrayé des ravages impies des nouveaux Iconoclastes, prit en même temps des mesures pour refouler les sectaires dans les provinces du Nord. Celles-ci, au nombre de sept, ayant à leur tête le prince d'Orange, se constituèrent en république sous le nom de *Provinces-Unies*, et la Réforme s'y établit définitivement sur les ruines sanglantes qu'elle y avait faites (1581)[1].

1. Voy. l'histoire des Pays-Bas dans les auteurs catholiques ; — et Grotius.

Ces guerres et ces révolutions bouleversaient la société chrétienne; elles resserraient en Europe le territoire de l'Église, en lui enlevant ses enfants. Mais son intérieur, invinciblement protégé par son autorité, demeurait pur et inaccessible. L'esprit d'erreur tenta néanmoins d'y pénétrer, et s'il ne put y altérer un seul point de la doctrine, il réussit du moins à y semer un trouble qui dura deux siècles. Ce fut Baïus, docteur de Louvain, qui en marqua la période préparatoire.

LEÇON CLVIII.

1. [1] Les doctrines de Luther et celles plus excessives encore de Calvin sur les conséquences du péché originel, sur le libre arbitre, sur les mystères de la grâce et de la prédestination, avaient été combattues notamment par les universités de Paris et de Louvain. Les théologiens avaient insisté non-seulement sur la doctrine catholique, mais encore et tout naturellement sur les opinions théologiques plus favorables à la liberté, alors en butte à tant d'attaques. Un Dominicain, Pierre Soto, s'en effraya et exposa ses craintes à cet égard au chancelier de l'université de Louvain, Ruard Tapper. Il craignait surtout que l'on ne portât atteinte à la doctrine de saint Augustin et des Pères du cinquième siècle, en admettant qu'il y a une grâce purement suffisante, et que cette grâce est donnée à tous. Les réponses du chancelier furent solides; mais deux jeunes professeurs de l'Université, l'un et l'autre distingués par leur mérite, mais connus aussi par une tendance prononcée vers les nouvelles opinions, se déclarèrent vivement

Annales de rebus Belgicis. — Sur les victimes immolées par les sectaires en Hollande, voy. Estius, *Historia martyrum Gorcomiensium*; — Bolland., t. II, jul., p. 736.

1. Sur le Baïanisme, voir plus loin, p. 601.

pour le Dominicain contre le chancelier. Ces deux docteurs étaient Michel de Bay, vulgairement appelé Baïus, et son ami Hessels ou Jean de Louvain. Il eurent bientôt des partisans et un parti que l'on essaya trop tard de réduire. Le cardinal Granvelle, archevêque de Malines, voulant ramener les deux chefs par des marques d'honneur et de confiance, les envoya au concile de Trente (1563) en qualité de théologiens; mais les procédés furent inutiles, et il fallut recourir à des actes d'autorité. Déjà la Faculté de Paris avait condamné dix-huit propositions qui lui avaient été déférées. Pie IV imposa silence aux deux partis, dans l'espoir d'arrêter en même temps l'erreur et la dispute; et l'affaire en était là lorsque que ce pape mourut (1565). Son successeur, saint Pie V (1566), s'est illustré particulièrement par son zèle pour la défense de la foi et de la république chrétienne. Il fit examiner soigneusement les écrits de Baïus et d'Hessels, et prononça un jugement définitif par sa bulle *Ex omnibus* (1567). Dans cette célèbre constitution, le saint pape frappe, sans nommer les auteurs, soixante-dix-neuf propositions, presque toutes tirées des ouvrages des deux docteurs de Louvain, et il les condamne respectivement comme hérétiques, erronées, suspectes, téméraires et scandaleuses. Les Baïanistes chicanèrent sur une virgule; mais Grégoire XIII leva toute apparence même de difficulté par une nouvelle bulle qui explique et confirme celle de Pie V (1579).

La soumission de Baïus ne fut pas sans tergiversations. Il se soumit toutefois; mais le calme dont l'Université jouit quelques années fut de nouveau troublé en 1586. Le Père Lessius, célèbre professeur du collége des Jésuites à Louvain, fit soutenir plusieurs thèses dans lesquelles il établissait la prédestination en conséquence de la prévision des mérites surnaturels, la volonté générale de Dieu de sauver tous les hommes et l'universalité de la rédemption, la grâce suffisante donnée à tous, et le libre arbitre exempt de nécessité sous l'empire de cette grâce. Baïus,

scandalisé des thèses de Lessius, les fit censurer par l'université de Louvain, dont il était devenu chancelier. Cette censure, jointe à quelques autres pièces qui s'y rattachent, consacrait les propositions contraires à celles du Jésuite, et complétait dès lors le système de Baïus, qu'il importe de saisir dans son ensemble.

2. Le Baïanisme considère la nature humaine dans les trois états d'innocence, de chute et de réparation. L'état d'innocence présente la nature dans une parfaite intégrité. Or, selon Baïus, à cette intégrité appartiennent les dons célestes dont le premier homme fut revêtu, l'immunité de la concupiscence, l'immortalité, la destination à la vision intuitive, la foi, l'espérance, la charité, enfin toutes les grâces nécessaires à cette fin sublime. L'homme avait alors une liberté complète; il pouvait choisir entre le bien et le mal. — La nature a été comme brisée dans sa chute, en perdant tous ses dons avec son intégrité. L'homme, livré à la concupiscence, n'a plus de puissance que pour pécher, et sa liberté n'est plus que volontaire sous l'empire de la nécessité. — A l'état de réparation, l'homme reçoit deux grâces, dont l'une répand le Saint-Esprit ou la charité dans l'âme et la relève au-dessus de la concupiscence; et l'autre est l'imputation même des mérites de Jésus-Christ, pour payer la dette du péché. La première grâce établit l'homme dans une sorte d'équilibre entre la charité et la concupiscence, et en obéissant invinciblement à celle de ces deux forces qui domine, l'homme le fait sans violence ni coaction, c'est-à-dire volontairement, quoique nécessairement : c'est à cela que se réduit toute sa liberté.— Baïus concluait de là qu'il n'est point d'acte moralement bon dans l'ordre naturel; que toutes les actions des infidèles sont des péchés; que Dieu commande l'impossible à ceux qui n'ont pas la grâce. Il suivait de là encore que les bonnes œuvres n'ont aucune efficacité pour nous sauver, soit de la damnation éternelle, soit même des peines temporelles. L'homme, fût-il saint et sanctifié par la charité,

n'échappe à la peine due au péché que par l'imputation des mérites du Sauveur. — Or, cette imputation ne se fait pas à tous; elle se fait, selon le bon plaisir de Dieu, aux seuls prédestinés. D'après Baïus et ses disciples, Dieu a exclu du royaume des cieux, par une volonté absolue et indépendamment de toute prévision des démérites, *tous* les non prédestinés. S'ils disent que la rédemption a *été* suffisante pour la généralité des hommes, ils l'entendent de la valeur intrinsèque du sang de Jésus-Christ, et non d'un secours donné à tous. Admettre ce dernier sens, ce serait, selon eux, reconnaître une grâce purement suffisante, à laquelle l'homme pourrait résister par les forces de son libre arbitre, et tomber dans l'erreur des Semi-Pélagiens.

Tel était le système de Baïus, que deux idées résument tout entier : 1° L'homme, tombé de l'état d'intégrité naturelle dans une impuissance absolue, ne peut plus opérer le bien qu'avec le secours de grâces efficaces et irrésistibles; 2° Dieu ne donne ce secours qu'aux prédestinés, au petit nombre des élus, sans autre raison que son bon plaisir : système désolant, que l'on osait présenter comme la pure doctrine de saint Augustin, et qui n'était en réalité que le système adouci de Luther, et encore plus celui de Calvin. Nous y avons insisté parce qu'il termine le tableau de la Réforme, et qu'il nous dispense de revenir sur la doctrine qu'on trouve toujours à peu près la même au milieu des mille formes dont les Semi-Calvinistes, durant deux siècles, ont su la revêtir. Rentrons maintenant dans l'histoire.

La censure de l'université de Louvain était un manifeste contre les Jésuites, autant qu'un jugement doctrinal. L'aigreur tomba avec le temps, et les esprits revinrent à des sentiments plus conformes à l'enseignement catholique, tellement que le nonce du pape Sixte-Quint, envoyé sur les lieux, put se contenter d'imposer silence aux deux partis et d'éteindre la discussion (1588). Baïus mourut en paix

l'année suivante, et ainsi se termina la première phase du Semi-Calvinisme de la Réforme. N'oublions pas d'ajouter, pour être juste, que la doctrine de Baïus n'avait pas encore été discutée ni jugée par l'Église comme elle le fut plus tard ; il put donc absolument l'adopter de bonne foi, en croyant y voir celle de saint Augustin, et en condamnant Calvin[1].

3. Le saint pape Pie V, au milieu des douleurs que lui causaient les erreurs et les désordres de son temps, avait aussi la consolation de voir l'Église illustrée par des hommes vraiment apostoliques. — Saint Charles Borromée, né au château d'Arone, à quelques lieues de Milan, devint cardinal et archevêque de cette ville (1560). Il contribua puissamment à l'heureuse conclusion du concile de Trente et à l'exécution de ses décrets par tout ce qu'il fit dans son propre diocèse, comme nous l'avons dit. Il mourut en 1584, après avoir brillé dans l'Église par toutes les qualités et les vertus qui font les grands évêques et les grands saints. — D. Barthélemy des Martyrs, né à Lisbonne en 1514, fit profession chez les Dominicains (1529), et fut élevé, malgré sa résistance, sur le siége de Brague (1558), le premier du royaume de Portugal. Il parla à Trente avec la liberté d'un apôtre, et fit dans son diocèse ce que saint Charles faisait à Milan, pour procurer l'exécution des décrets du grand concile. Sur la fin de sa carrière, il obtint de Grégoire XIII la permission de se retirer (1582) et d'aller mourir à Viana, dans un couvent de son ordre (1590). — L'Espagne produisait alors d'illustres réformateurs dans l'ordre monastique. L'immortelle sainte Thérèse, née dans la ville d'Abula (1515), entra chez les Carmélites en 1536, et entreprit la réforme de son ordre avec un courage surhumain. Elle triompha

1. Sur Baïus et le Baïanisme, voir Noël Alex., sæc. 16°, cap. II, art. 14, t. IX, p. 129 ; — d'Argentré, t. II, et III, *Recueil historique des bulles et constitutions*, etc. : on trouve dans cet excellent recueil toutes les pièces sur le Baïanisme ; — *Histoire du Baïanisme*, par le P. du Chesne.

des plus grandes difficultés et mourut à Albe comme elle avait vécu, dans les plus vives ardeurs de l'amour divin (1582). Elle a laissé des ouvrages où l'on admire également le style et la doctrine. Les plus importants sont sa *Vie*, par elle-même, et ses *Lettres*, le *Chemin de la perfection*, et le *Château de l'âme ;* l'*Histoire de ses fondations* est le complément de sa vie. Saint Jean de la Croix, le digne coopérateur de sainte Thérèse dans l'œuvre de la réforme, exécuta dans l'ordre des Carmes ce qu'elle avait fait pour les Carmélites, et mourut lui-même en 1591. Il a laissé la *Montée du mont Carmel*, la *Nuit obscure de l'âme*, la *Flamme vive de l'amour* et le *Cantique du divin amour*. Ces écrits sont tous de la plus haute spiritualité, ce qui les rend obscurs et difficiles à bien entendre. On ne doit pas les conseiller aux personnes d'une imagination trop ardente. Saint Pierre d'Alcantara (1582) avait réformé lui-même les Franciscains; saint François de Borgia (1572) donnait de nouveaux développements à la société des Jésuites, dont il fut le troisième général; saint Philippe de Néri (1595) fondait à Rome la congrégation des Oratoriens. C'était une société de prêtres qui ne se liaient point par des vœux, mais puisaient dans la communauté le zèle apostolique avec lequel ils se dévouaient aux fonctions du saint ministère. — Pour revenir à Pie V, la célèbre victoire que la flotte chrétienne remporta sur celle des Turcs à Lépante (1571) combla de joie le vénérable pontife auquel les Chrétiens en étaient redevables après Dieu. Saint Pie V mourut l'année suivante[1] et eut pour successeur Grégoire XIII.

1. Sur tous ces illustres et saints personnages, voir les biographies; — Noël Alex., sæc. 16° ; — Godescard, en consultant la *Table chronologique* à la fin du dernier volume : il indique les Vies et les ouvrages; — Hélyot, t. I, pour sainte Thérèse, et t. VII, pour saint P. d'Alcantara. Pour le pape saint Pie V, nous recommandons surtout sa Vie par M. de Falloux.

LEÇON CLIX.

1. Le nouveau pape Grégoire XIII (1572) étendit son zèle sur tous les points de l'univers chrétien; il acheva la correction du Décret de Gratien, commencée par ses prédécesseurs; mais la correction du calendrier illustra surtout son pontificat. Une première réforme remontait à Jules César; mais une erreur de onze minutes par an, qui fut commise alors, devint considérable avec les siècles, tellement que, depuis le concile de Nicée (325) à l'année 1582, elle était devenue une erreur de dix jours. Une erreur plus grave encore s'était glissée dans le cycle lunaire. De là devait s'ensuivre une grande perturbation dans la fixation des équinoxes, de la fête de Pâques et des autres fêtes qui en dépendent. — Les inconvénients étaient évidents, mais il était très-difficile, sinon de le réparer pour le moment, du moins d'en prévenir le retour. Aussi Grégoire XIII, pour y réussir, s'adressa aux plus habiles astronomes, entre autres au célèbre Lilio, dont le système a prévalu. Le calendrier ainsi réformé fut publié par une bulle en 1582, et reçu dans les États catholiques; mais les Protestants le repoussèrent alors comme l'œuvre d'un pape.[1] — Sixte V succéda au pape Grégoire XIII (1585), et se rendit plus illustre encore par toutes ses réformes dans l'administration ainsi que par les monuments dont il enrichit Rome et l'État ecclésiastique. Il fit corriger la Vulgate, selon le vœu du concile de Trente, et fixa le nombre des cardinaux à soixante-dix, dont six évêques, cinquante prêtres et quatorze diacres. Peu de papes depuis Grégoire VII avaient tenu le gouvernail de l'Église d'une main aussi ferme et aussi habile. Après Sixte V, mort en 1590, Urbain VII ne

1. Sur cette correction du calendrier, voy. une note étendue et savante dans Godescard, 15 octobre, *Vie de sainte Thérèse*; — et l'apologie de cette réforme du calendrier, par Ugolino Martelli, sous ce titre : *de Anni integra in integrum restitutione*, etc.

dura que treize jours, Grégoire XIV dix mois, et Innocent IX deux mois et deux jours. Clément VIII (1592) arrêta cette mortalité, et gouverna l'Église pendant plus de treize ans. Sous ces différents papes, les Protestants de toutes les communions n'avaient cessé de combattre contre l'ancienne religion, mais avec des succès variés. En Allemagne, les princes luthériens prétendaient dominer partout et faire dominer la Réforme. Ainsi, tandis qu'ils persécutaient plusieurs princes rentrés dans le Catholicisme, ils s'irritaient de voir déposé et chassé de son siége l'électeur-archevêque de Cologne, apostat débauché, qui prétendait forcer son peuple à l'imiter. Les dissensions cependant ne faisaient que croître et discréditer cette même Réforme. La lutte était surtout entre les deux branches principales qu'on essayait en vain de réunir. Le livre de la *Concorde*, rédigé à Torgau dans ce but (1577), ne fit qu'irriter les Calvinistes et augmenter la discorde. — En Suède, il y eut un essai de restauration du Catholicisme sous l'influence de la reine Catherine; mais tout s'évanouit à la mort de cette princesse (1583). — L'imprudente Pologne voyait les Luthériens aux prises avec les Unitaires; ces derniers triomphaient alors par l'habileté de Fauste Socin et devenaient Sociniens, comme nous l'avons vu. — Les disciples de Luther, qui ne pouvaient s'unir entre eux, eurent la pensée d'entraîner les Grecs schismatiques. Quelques ministres luthériens envoyèrent à Jérémie, patriarche grec de Constantinople, la confession d'Augsbourg traduite en grec et essayèrent de l'attirer à eux. Jérémie, fatigué de leurs instances réitérées, mit fin à ses premiers ménagements, et leur reprocha sans détour d'avoir abandonné les dogmes de l'Église, et de prétendre en savoir plus sur la doctrine que l'ancienne et la nouvelle Rome. Telle fut l'issue de cette tentative, qui couvrit de confusion les sectaires[1]. — Si les Calvinistes étaient les plus faibles en

1. Voy. Sponde, an 1574.

Allemagne, ils l'emportaient, par la violence la plus fanatique, sur les Épiscopaux et l'Anglicanisme en Écosse, où leur système religieux fut solennellement déclaré national et dominant (1592). Par compensation, la violence du despotisme faisait triompher les Épiscopaux en Angleterre.

2. La Grande-Bretagne, épargnée dans les persécutions des premiers siècles, avait alors son Dioclétien dans la cruelle Élisabeth, et son ère des martyrs. Cette femme immorale et sans conviction religieuse avait établi un tribunal d'inquisition sous le nom de Haute Commission (1564). Paul IV et Pie IV avaient dissimulé; saint Pie V crut ne pouvoir attendre plus longtemps, et publia la bulle d'excommunication et de déposition (1570), que Sixte V renouvela en 1588. Élisabeth, qui s'inquiétait fort peu des sentences pontificales, en profita habilement, ainsi que de quelques soulèvements partiels inévitables au milieu d'une multitude opprimée et poussée au bout. Les exécutions commencèrent en 1577; mais la persécution devint atroce dès 1581, et les plus horribles tortures furent mises en œuvre contre les Catholiques fidèles, pour en faire des apostats. — On pense bien que la catholique Irlande ne fut pas épargnée; mais il n'était pas facile d'emprisonner une nation entière, qui avait son parlement et ses institutions. Élisabeth employa contre elle la force armée, et provoqua des insurrections locales sans cesse renaissantes. A mesure qu'elle en triomphait, les biens des récalcitrants vaincus étaient aussitôt confisqués. Ce fut alors que l'on proposa à Élisabeth et qu'elle adopta le système infernal de colonisation (1572). Les terres confisquées étaient distribuées en conséquence à des paysans anglais, et par ce moyen on appauvrissait les Irlandais, et on altérait la population. Aussi ces premiers colons ne furent point laissés en paix, et les terres colonisées demeuraient désertes. Ce mauvais succès put ralentir le gouvernement anglais dans l'application du système; mais, loin de l'abandonner, nous verrons le successeur d'Élisabeth, Jacques Ier, le remettre en vigueur

et le faire prévaloir[1]. — Élisabeth mourut en 1603, après un règne de quarante-cinq ans, que les prospérités mondaines ne réhabiliteront jamais aux yeux de l'humanité et de la vertu.

3. Les Puritains anglais eurent part aussi aux persécutions d'Élisabeth. Mais, en les poursuivant, on les *traitait* encore en frères; d'ailleurs ils étaient protégés par les amis nombreux qu'ils comptaient dans la Chambre des communes. S'il y eut quelques exécutions, elles ne tombèrent que sur des hommes plus exaltés qui appartenaient à la secte des Brownistes ou Indépendants. Ceux-ci furent donc vivement poursuivis, comme nous l'avons dit plus haut, et se virent contraints la plupart d'évacuer l'Angleterre. On ménagea encore moins les Anabaptistes. Ils avaient été déjà proscrits sous Henri VIII et sous Édouard VI; Élisabeth fit rédiger contre eux le dernier de ses trente-neuf articles. Elle les proscrivit, à son tour, à trois époques différentes, et en fit brûler plusieurs des plus obstinés (1574, 1579, 1589)[2].

Lorsque les Anabaptistes subirent cette persécution, ils avaient depuis longtemps rabattu beaucoup de leurs premières prétentions. Ces sectaires, écrasés à Munster, avaient généralement renoncé à leur royaume terrestre. Rassemblés de nouveau par Menno, curé dans la Frise (1536), ils se reconstituèrent sous le nom de *Mennonites*, se subdivisèrent de nouveau en une foule de sectes, et se fixèrent surtout dans les États de Hollande sous le prince d'Orange (1581). — Une autre branche d'Anabaptistes fut celle des *Frères moraves*. Deux disciples de Storch, Hutter et Gabriel, s'établirent en Moravie, dans un terrain qu'ils avaient acheté, et y formèrent une sorte de république. Il se livraient aux travaux de la campagne et y menaient la vie

1. Sur ces persécutions, voir les auteurs indiqués plus haut sur Élisabeth, et notamment Lingard, *Élisabeth*, ch. v, et pour l'Irlande, ch. iv.

2. Voy. Lingard, *Élisabeth*, ch. v.

commune. Ils furent plus d'une fois chassés et dispersés; ils s'affaiblirent par leurs propres divisions et les déréglements où ils tombèrent. Enfin, vers l'an 1620, ils se réunirent la plupart aux Sociniens, en Transylvanie[1].

4. En France, la lutte religieuse avait pris les plus graves proportions. Henri III ne fut installé que pour voir les Huguenots plus redoutables que jamais. On voyait à leur tête le roi de Navarre (Henri IV) et le prince de Condé, auxquels le duc d'Alençon se joignit pour des raisons politiques. Pour apaiser ce parti, on lui fit de nouvelles concessions (1576). Les Huguenots du Dauphiné et du Midi s'étaient de plus unis par serment; ils embrassaient le royaume entier dans une organisation administrative qui renversait les bases de la monarchie: c'était un État républicain et calviniste dans l'État monarchique et catholique de la France. Tout était donc à craindre pour la religion, et l'on doit trouver tout naturel qu'il soit venu aux seigneurs catholiques la pensée de former, eux aussi, une ligue pour la défense de l'ancienne foi et de l'ancien culte. Elle commença en Picardie (1576), et s'étendit promptement à Paris et dans les provinces; le roi Henri III y adhéra; mais le vrai chef de la ligue était Henri, duc de Guise. Nous ne pouvons suivre ici les phases de cette lutte mémorable; nous dirons seulement que la mort du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, arrivée en 1584, ayant ouvert au roi de Navarre le chemin au trône, la religion catholique se trouva dans un nouveau péril, le plus grand de tous, celui de voir le Calvinisme régner en France. La Ligue, autorisée et stimulée par ce grave incident, déclara hautement qu'elle ne mettrait bas les armes qu'après avoir assuré la conservation de la religion et banni l'hérésie. Les hostilités et encore plus les négociations se succédèrent dès lors; Henri III, prince efféminé et sans caractère, se trouvait alternative-

1. Voy. Catrou; — Noël Alex., sæc. 16e, ch. II, art. 11, p. 108; — Pluquet, verbo *Anabaptistes*.

ment pour et contre les ligueurs; mais il rompit entièrement en faisant perfidement tuer le duc et le cardinal de Guise. Pour échapper à la haine publique, il se réfugia près du roi de Navarre, et se rendit avec ce prince devant Paris. Ce fut durant le siége que le malheureux Henri III tomba sous le fer d'un moine fanatique, Jacques Clément (1589). Le droit héréditaire du roi de Navarre était légalement incontestable; mais l'hérésie dont il faisait profession devenait un obstacle invincible, et aux yeux des ligueurs catholiques qui proclamèrent roi le cardinal de Bourbon, et devant les principes antiques de la société chrétienne; les partisans mêmes du droit de Henri IV en exprimaient assez hautement leurs propres scrupules. Aussi on ne doit pas être surpris si Grégoire XIII approuva la Ligue, et si le pape Sixte V excommunia Henri IV pour être retombé dans le Calvinisme, qu'il avait abjuré, et le priva de tout droit au trône (1585). Cette lutte entre la France catholique et son roi se termina heureusement par l'abjuration de Henri IV (1593), que la suite a montré avoir été sincère, et par l'absolution solennelle que Clément VIII lui donna de toutes les censures (1595). Un tel résultat combla les vœux des vrais ligueurs catholiques; ils pouvaient dire que c'était en grande partie leur ouvrage, et on devait les en bénir, tout en déplorant les excès enfantés par le fanatisme ou l'ambition[1]. — Plus tard, un misérable, nommé Chatel, ayant attenté à la vie du roi Henri IV (1594), le parlement de Paris, qui haïssait les Jésuites, en prit occasion pour les perdre. Sous prétexte que l'assassin avait étudié quelque temps dans leur collége de Clermont, à Paris, il les condamna tous, sans les entendre, à sortir immédiatement du royaume, et le P. Guignard à être pendu, pour un libelle écrit contre le roi avant sa conversion, et trouvé

1. Sur la Ligue, voir Daniel, *Hist. de France*, règnes de Henri III et de Henri IV, et Maimbourg, *Hist. de la Ligue*. Ces historiens, et beaucoup d'autres encore, apprécient mal la Ligue, et méconnaissent son caractère fondamental; — M. Rohrbacher, liv. LXXXVI; — M. Wouters, *Compend.*, t. III, p. 97.

dans sa chambre. Henri IV répara cette monstrueuse iniquité en rétablissant les Jésuites dix ans plus tard[1]. Les anciens coreligionnaires de Henri IV, toujours plus exigeants, forcèrent ce prince à leur accorder une pleine liberté de conscience par l'édit de Nantes (1598). Toutes les concessions qu'ils avaient extorquées jusque-là leur furent confirmées, entre autres le droit de parvenir à toutes les charges et dignités de l'État. L'édit plaçait ainsi l'hérésie sur le pied de l'égalité avec l'Église catholique, à quelques exceptions près. Aussi le pape et les Catholiques en furent profondément affligés, et le Parlement ne l'enregistra qu'après un an de résistance et sur l'ordre réitéré et absolu du roi.

5. L'Église, ainsi déchirée de toutes parts, n'était pas moins féconde en œuvres et en saints. Sainte Angèle de Mérici avait institué l'ordre des *Ursulines* en Italie, pour l'instruction des jeunes filles. L'évêque de Bresse en approuva la règle en 1537, et Grégoire XIII confirma l'institut en 1572, à la prière de saint Charles. César de Bus, né à Cavaillon, au diocèse d'Avignon, introduisit l'ordre des Ursulines en France, et sa nièce, Cassandre de Bus, en fut comme le premier fondement (1592). Madame de Sainte-Beuve fonda, au commencement du siècle suivant, les Ursulines de Paris, dites les *Grandes-Ursulines*, approuvées en 1612 par Paul V, et le cardinal de Sourdis celles de Bordeaux, ou les *Petites-Ursulines*, que le même pape confirma en 1618[2]. Cet ordre répandu partout a rendu les plus grands services à la religion et à la société. — Le même César de Bus institua la congrégation des *Prêtres de la Doctrine chrétienne* pour instruire les enfants, principalement en leur faisant le catéchisme; Clément VIII l'approuva

1. Voy. M. Wouters, *Compend. hist. eccl.*, t. III, p. 107, 2e édit.

2. Sur les Ursulines et leurs différentes congrégations, voir les chroniques de l'ordre des Ursulines de Paris, de Toulouse; — le P. Hélyot, t. IV, suite de la 3e partie, ch. 20 et suiv.; — la *Vie de sainte Angèle*, par un prêtre de Rennes, avec les bulles de Paul V et autres pièces.

en 1598[1]. — La congrégation des *Feuillants*, réforme de Saint-Benoît, approuvée en 1586 par Sixte V, eut pour fondateur un saint abbé du couvent des Feuillants, Jean de la Barrière[2], tandis que saint Camille de Lellis établissait les Clercs réguliers pour le service des malades en 1588; Sixte V confirma ces deux instituts[3].

La dernière moitié du seizième siècle surabonde de saints et d'illustres savants. Aux saints de cette époque déjà mentionnés nous ajouterons seulement saint Louis de Gonzague, Jésuite (1591), et saint Pascal Baylon, Franciscain (1592)[4]. Nous citerons encore les écrivains suivants: Melchior Canus, Dominicain (1560), qui a laissé un savant traité des *Lieux théologiques;* Louis de Blois, Bénédictin (1516), et Louis de Grenade, Dominicain (1586), auteurs d'excellents ouvrages ascétiques; Lippoman (1559), évêque de Bergame, et Surius (1578), célèbres par leurs *Vies des Saints;* Onuphre Panvinus (1568), ermite de Saint-Augustin, très-versé dans les antiquités ecclésiastiques, commença à réfuter les *Centuriateurs;* Baronius, Oratorien et cardinal (1607), opposa à ces mêmes Centuriateurs ses *Annales ecclesiastici* qui vont jusqu'à l'an 1198, et mérita d'être appelé le *Père de l'histoire ecclésiastique dans les temps modernes*[5]. — Nous ajouterons Charron (1603), d'abord avocat, puis prêtre et théologal de plusieurs diocèses. Nous avons de lui les *Trois Vérités* contre les athées, les infidèles et les hérétiques; et un *Traité de la Sagesse*, qui a mérité d'être censuré pour plusieurs propo-

1. Sur le vénérable César de Bus, voir sa Vie, par le P. Pierre du Maz, et dans l'appendice aux Vies de Godescard; — Hélyot, t. IV, suite de la 3e partie, ch. XXXIV.

2. Voy. Hélyot, t. V, 4e partie, ch. XXXVIII.

3. Voy. Hélyot, t. IV, suite de la 3e partie, ch. XXXVIII.

4. Voy. les saints du seizième siècle dans la table chronologique de Godescard, à la fin du dernier volume.

5. Voir Wouters, t. III, p. 97, 2e édit., pour les auteurs ecclésiastiques de cette seconde moitié du seizième siècle; — Noël Alex., sæc. 16e, et les bibliogr.; — notre *Introduction*, sect. 3, pour les auteurs qui ont écrit sur l'histoire ecclésiastique, et notamment pour Baronius.

sitions empreintes du scepticisme de Montaigne, le maître et l'ami de l'auteur. — Montaigne, né en 1533 au château de Montaigne dans le Périgord, fit des études brillantes, voyagea en Allemagne, en Italie, fut élu maire de Bordeaux, où il avait été conseiller au parlement, passa quelques années à la cour pour y négocier les affaires des Bordelais, se retira enfin, après une vie si agitée, dans sa terre natale, où il mourut en 1593. Ses *Essais*, qui ont fait la réputation de Montaigne, ont été jugés bien diversement. C'était alors l'ouvrage le plus remarquable dans notre langue, ce qui le faisait rechercher des étrangers et des hommes de goût. Il exerça en conséquence une certaine influence sur l'époque, mais une influence malheureuse. On trouve de tout, dans ce livre plein d'incohérence et de contradiction, du cynisme, de l'impiété, de la foi. Toutefois, son caractère dominant est le scepticisme : Montaigne le pousse aussi loin que les anciens Pyrrhoniens, et revient ensuite à la foi révélée comme à la seule base de certitude que nous ayons ici-bas. Il touchait à la solution de la question fondamentale de la philosophie; mais l'esprit frondeur de Montaigne ne comprit pas cette question, et perdit tout par l'excès même de son doute, qui laissait la foi elle-même sans base sur la terre[1].

6. Nous nous arrêtons dans cette énumération; mais nous ne pouvons omettre Molina, Jésuite espagnol (1600), qui excita une si grande guerre civile entre les théologiens par son fameux livre *de Concordia gratiæ et liberi arbitrii*. C'était le même système que celui soutenu par le P. Lessius à Louvain. Molina enseignait que la grâce efficace n'est telle que par la libre coopération de notre volonté, et, en conséquence, il reconnaissait des grâces purement suffisantes, savoir, celles auxquelles la volonté résiste. Les Jé-

[1] Sur Montaigne, voir les biograph. univers. et Feller; une appréciation de Pascal recueillie par Fontaine dans ses *Mémoires*, *Pensées de Pascal*, Dijon, 1835, in-8, p. 186; — et la critique de M. Cousin, *Des Pensées de Pascal*, p. 28.

suites, sauf quelques exceptions, soutinrent leur confrère; les Dominicains, dévoués à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, se déclarèrent contre : la dispute s'échauffa, s'étendit, et bientôt toutes les écoles et les universités se divisèrent en deux camps, sous les noms de *Thomistes* et de *Molinistes*. Le système des Thomistes, défenseurs de la grâce efficace par elle-même, avait quelque affinité avec l'hérésie de Calvin, celui des Molinistes avec l'hérésie des Pélagiens ou des Semi-Pélagiens[1]; et, comme on le pense bien, chaque parti ne manquait pas d'imputer à ses adversaires l'erreur même dont ils s'approchaient. — Le pape Clément VIII, ayant évoqué l'affaire à Rome, institua la congrégation *de Auxiliis*, composée de cardinaux et de théologiens (1597). Les plus habiles d'entre les Jésuites et les Dominicains défendirent leurs opinions respectives, et, apèrs bien des disputes où brilla surtout le fameux Dominicain Thomas Lémos, un Hercule en ce genre, le pape Paul V termina cette discussion de dix ans par où il semble aujourd'hui qu'on aurait pu la commencer. Il congédia les deux partis et laissa à chacun la liberté de suivre son sentiment, avec défense formelle de qualifier d'hérésie ou de témérité le sentiment contraire[2]. — Clément VIII termina le seizième siècle par l'indulgence du jubilé (1600). Il l'attacha à la visite des quatre principales basiliques de Rome, suspendit toutes les autres indulgences, et attira ainsi dans la capitale du monde chrétien un concours prodigieux de pèlerins, dont on porte le nombre à près de trois millions. Ce fut comme une grande et universelle protestation contre tant de déclamations impies contre Rome et le chef de l'Église.

1. Voy. notre *Tableau de la Loi du milieu*, dans l'*Introduction*, sect. V.
2. Voy. *Acta congregat. et disputationum de Auxiliis*, par Thomas Lémos lui-même; — *Historia congregat. de Auxiliis*, par Serry, un autre Dominicain, sous le pseudonyme d'Augustin Leblanc : le manuscrit de Serry avait passé par la main janséniste de Quesnel; — enfin, *Historia congreg. de Auxil.*, par le Jésuite Meyer, nécessaire pour avoir la vérité.

DISSERTATION GÉNÉRALE SUR LE XVIe SIÈCLE.

Sommaire. — 1° Résumé. — 2° Préliminaires. Exposer l'état politique de l'Europe, l'état moral des esprits, les causes prochaines de la Réforme. — 3° Éclat de Luther; montrer le principe fondamental de la Réforme dans le libre examen. Tout le reste est secondaire, accessoire. Ce principe emporte comme conséquence la tolérance dogmatique générale: moyennant cette tolérance, le fanatique anabaptiste, le rationaliste socinien, tous étaient dans leur droit; mais cette tolérance n'était pratiquée par personne, moins encore par les chefs de la révolte que par les autres. Qui fut en effet plus despote, plus brutal que Luther, plus despote et plus cruel à sang froid que Calvin, plus despote en toutes manières que Henri VIII et Élisabeth? enfin, quels hommes furent plus intolérants entre eux que tous ces chefs, et en même temps quels hommes furent plus intéressés à se tolérer? Pays envahis par la Réforme. — 4° Moyens que Dieu prend et oppose à ce torrent. Légations et bulles des papes. Plusieurs ordres religieux, surtout la compagnie de Jésus. Le saint concile de Trente. Les côtes occidentales de l'Afrique, les Indes orientales et l'Amérique évangélisées. Ces peuples gagnés à l'Évangile viennent prendre la place des apostats de l'Allemagne et du nord de l'Europe dans l'Église catholique. — 5° Le Protestantisme se défend et se propage par la révolte armée. La guerre civile partout où il paraît, l'Allemagne, la France surtout, où la ligue catholique paralyse celle des Calvinistes ou Huguenots; l'Écosse et ses puritains.

Le Protestantisme nous présente, en outre, plusieurs points de vue plus féconds et qui peuvent fournir matière à autant de dissertations particulières.

1re dissertation particulière. — *Les sectes protestantes.* — Les anciennes sectes manichéennes du moyen âge repassent en quelque sorte à l'état synthétique en se concentrant dans la Réforme. Cette nouvelle synthèse infernale se décompose de nouveau dans les mille sectes protestantes. Il serait curieux de rattacher chaque secte protestante à la secte manichéenne qu'elle reproduit spécialement, et de montrer ensuite leurs traits communs et les modifications que chaque secte antérieure reçoit de l'esprit moderne après la Réforme. — Cette dissertation jetterait un nouveau jour sur le Protestantisme; mais ce sujet n'est point facile à traiter.

2[e] dissertation particulière. — *La fausseté historique du Protestantisme.* — Il faut d'abord rappeler en quelques lignes ce qu'était l'Église des deux premiers siècles, son esprit de prière, de mortification (abstinence, jeûne, continence), ses rites, bénédictions, etc. Voir plus haut les leçons sur l'état de l'Église au deuxième siècle. Comparer ensuite les paroles et les œuvres des Réformateurs, Luther, Calvin et autres chefs. Leurs *paroles :* ils proclamaient, comme le grand caractère de leur mission, qu'ils venaient pour rétablir l'Église primitive, celle des premiers siècles ; leurs *œuvres :* elles étaient toutes diamétralement opposées à cet esprit de prière, de jeûne, d'abstinence, de continence, etc. Elles tuaient l'esprit de l'Église primitive pour la faire revivre ! Pour le développement il faut voir la leçon LXII, 1[er] corollaire, 1[er] vol. du *Précis* de la 1[re] édition de ce *Cours ;* édition facile à trouver.

3[e] dissertation particulière. — *Mouvement chrétien, vrai progrès social, troublé par le Protestantisme.* — Il est passé en proverbe, chez un grand nombre d'esprits, que le Protestantisme a donné l'impulsion aux temps modernes ; que de lui datent tous les progrès : le progrès social et politique, le progrès philosophique et scientifique, le progrès littéraire. Selon eux, le Protestantisme fut la renaissance non des anciennes formes, mais la renaissance même de l'esprit humain et de la société. Il faut rétablir les choses. 1° Le Protestantisme théologique se donna pour la renaissance des premiers siècles de l'Église, et nous venons de voir qu'il avait en cela menti à l'histoire. 2° Le Protestantisme ne donna pas une impulsion à l'esprit humain, mais une secousse par les immenses débats qu'il occasionna ; car le débat produit toujours du mouvement dans les esprits et les fait avancer ou reculer. La question est donc de savoir si la secousse du seizième siècle fit avancer l'esprit humain. D'abord nous mettons hors de cause nos rationalistes modernes, qui tiennent pour le dernier et le plus grand progrès de l'esprit humain son indépendance de toute règle commune, de toute autorité. En partant de là, ils ont grandement raison de proclamer Luther comme le restaurateur de la raison humaine et le père du rationalisme moderne, au moyen du libre examen dont il fit le dogme ou le principe fondamental de son système religieux. Le mal ici est que précisément ce principe du libre examen fut ce qui paralysa le vrai progrès et en arrêta le vrai développement. 1° Luther brisa l'unité européenne : il tourna en guerres civiles et intestines toutes les forces de l'Occident chrétien, et arrêta dès lors tout ce grand élan de civilisation qui sui-

vait les grandes découvertes du quatorzième et du quinzième siècle, et notamment les missions qui devaient conquérir l'Afrique, la moitié de l'Asie et toute l'Amérique à la foi. Ces missions furent dès lors morcelées et d'autant affaiblies. Voy., pour le développement de cette idée, Balmès, *le Protestantisme comparé*, chap. XLV, tom. II, p. 415. — 2° Le Réformateur du seizième siècle brisa l'unité de la foi, et en proclamant le libre examen, il jeta les esprits dans le vague, le doute, dans un tourbillon perpétuel, sans frein et sans règle. Un tel système ne pouvait que ruiner la foi et les principes, et par conséquent les lettres, les sciences, la vraie philosophie, les arts, qui ne peuvent marcher sans la foi et les principes; et c'est ce que nous voyons. Tout marchait régulièrement par le Catholicisme, qui avait fondé les écoles, les universités; le Protestantisme est venu tout bouleverser en jetant toutes choses hors de la voie. Voy. Balmès, ch. LXXII et *passim*. C'est la pensée qui domine cette belle étude sur le Protestantisme. Seulement nous regrettons que l'illustre auteur n'ait pas compris la fausse direction imprimée par la renaissance au mouvement de la civilisation. Ainsi nous n'aimons pas qu'il invoque en faveur du mouvement chrétien les littérateurs et les artistes qui ont fait revivre le Paganisme avec les anciens. — 3° Luther, l'homme qui ne retenait que l'Écriture sainte, qui rejetait les Pères de l'Église et accusait d'idolâtrie l'Église catholique, pour ses images, ne pouvait rappeler avec honneur Platon, Homère, Virgile. Mais le Protestantisme ne s'identifia pas moins avec l'esprit païen de la renaissance, cet esprit d'orgueil personnel et d'indépendance, de sensibilité et de jouissance; et de cette manière il donna au poison que renfermait cette brillante renaissance tout le développement possible. Ainsi le mouvement chrétien fut complétement dévoyé : ce fut dès lors une lutte perpétuelle contre l'Église pour amener les idées, les esprits, la société au point où nous les voyons.

4e dissertation particulière.— *Le Protestantisme et l'Islamisme.* — C'est un parallèle intéressant. L'Islamisme prétend reproduire la vraie religion d'Abraham, et n'est que le déisme; il ruine le sacerdoce, et ne laisse qu'un culte décharné; sa morale n'est que le sensualisme, et il se propage par les armes. Signaler ce qu'il y a de semblable et de différent dans ces deux grandes hérésies. Voy., dans M. Rohrbacher, la tendance des Calvinistes au Mahométisme, t. XXIV, p. 677.

PROBLÈMES HISTORIQUES.

1° Sur Clément VII, voir plus haut p. 559;

2° Sur la Saint-Barthélemy, p. 595.

SUJETS DE DISSERTATIONS.

1° Sur les ordinations anglicanes, p. 575;
2° Sur quelques circonstances de la Saint-Barthélemy, p. 595;
3° Dissertation générale sur le seizième siècle;
4° Dissertations particulières sur le Protestantisme.

FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

